Digitized by Google

15.1.322

13 A 1

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III

TOME XII

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXII

3. A. 1.

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III

TOME XII

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXII

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON PREMIER.

9741.

NOTES.

Paris, 4 février 1806.

PREMIÈRE NOTE.

J'ai besoin d'une somme de soixante millions pour solder les exercices arriérés jusqu'au 1er vendémiaire an XIV. Ces soixante millions, je les ai en domaines nationaux actuellement existant entre les mains de la caisse d'amortissement.

Je rachèterai ces domaines à la caisse d'amortissement, en lui donnant des inscriptions égales à celles que cette caisse a données au Sénat et à la Légion d'honneur pour équivalent desdits biens.

Je laisserai la caisse d'amortissement continuer à percevoir lesdites obligations pour solder mes exercices arriérés.

A cet effet, la caisse versera au trésor trois mille rescriptions, chacune de 20,000 francs, et payables 500 en 1806, et ainsi de suite chaque année.

La caisse d'amortissement ne payera pas d'intérêt pour 1806; mais, à dater de 1807, elle payera les intérêts, pour toutes les années, à sept pour cent.

Le trésor payera les ordonnances des services liquidés jusqu'en vendémiaire, avec ces rescriptions. Par ce moyen, les rescriptions données par la caisse d'amortissement en payement des fournisseurs ne seront

Digitized by Google

autre chose qu'un emprunt remboursable en six ans, avec hypothèque, et portant intérêt de sept pour cent.

Quant à la caisse d'amortissement, elle sera remboursée par la vente des domaines, et il faut faire les calculs pour voir ce qu'elle aura à payer et ce qu'elle retrouvera.

Ces rescriptions jouiront aussi d'un autre privilége : c'est d'être admises comme argent comptant à l'achat de tous les domaines nationaux appartenant à la caisse d'amortissement.

Et si la caisse d'amortissement n'avait pas les soixante millions qu'il lui faut, je ferai le complément avec ce qui m'appartient.

Ceci a deux buts :

1° De faire fonction de signes pour la vente des domaines nationaux, et d'en accélérer la vente;

2° D'avoir un signe pour réaliser de suite le crédit des fournisseurs.

Cette valeur ne peut pas trop se détériorer, parce qu'elle a remboursement sûr, intérêt honnête et hypothèque connue.

Cela est beaucoup meilleur que tous les projets présentés.

En effet, les simples rescriptions payables en domaines nationaux ne sont que des assignats. Quand l'hypothèque est déterminée d'une valeur égale à celle des rescriptions, ce ne sont plus des assignats, sans doute, mais on risque que, par l'enchère, cela n'en devienne. Il ne faut donc que l'imprudence des porteurs pour anéantir le gage, qui n'a de valeur que pour achat de domaines.

Ici, au contraire, si l'enchère d'un bien monte trop haut, on n'est pas alarmé, parce que le remboursement et l'échéance sont assurés.

Ces effets ne peuvent pas trop tomber, parce que, les biens nationaux se vendant, tous les individus qui ont à payer sentiront le profit des effets pour payer à la caisse d'amortissement; dès qu'il y aurait deux ou trois pour cent à gagner, il ne rentrerait plus rien à la caisse d'amortissement, et tout rentrerait dans ces effets.

Enfin cela vaut mieux qu'une consolidation sur le grand-livre, parce qu'il n'y a que deux moyens : ou au taux de la place, et de là à 60 francs, perte énorme; ou à cinq pour cent, banqueroute de moitié. Et enfin

Digitized by Google

cela augmente la dette publique évidemment, tandis que l'extinction de la dette de la caisse avec les biens nationaux saute moins aux yeux, et que d'ailleurs l'extinction avec les soixante millions de la caisse est progressive et lente, et l'émission de papier, brusque, pour ainsi dire instantanée.

Il n'y aurait qu'une précaution à prendre : c'est de désigner que les rescriptions, qui ne sont exigibles qu'en 1808 et 1809, etc. ne pourraient être reçues dans la vente des domaines que comme troisième, quatrième et cinquième payement, dans la crainte qu'il ne rentrât à la caisse que des dernières échéances, que les premières ne fussent gardées, et que par là elle ne se trouvât gênée dans le remboursement.

DEUXIÈME NOTE.

Dans les soixante millions qui ont été portés comme dus sur les services arriérés, la plus grande partie doit être considérée comme portée dans le budget des différentes années que la trésorerie n'a pu payer, soit parce que les rentrées des fonds du budget ne se sont point opérées, soit parce que le ministre du trésor a affecté aux services courants les fonds des exercices arriérés.

Ainsi donc, au commencement de l'an IX, le budget de l'an IX était de cinq cent quarante-cinq millions; au 1er vendémiaire an XIV, il avait été payé cinq cent vingt-huit millions; il restait dû dix-sept millions; mais, sur ces dix-sept millions, une partie était à régulariser. Je désire donc qu'on ajoute à l'état C une quatrième colonne, où on distinguera ce qui est à régulariser de ce qui est dû; et le montant de ce qui sera dû formera le premier article de la dette. Il faudrait joindre une cinquième colonne pour établir la situation au 1er janvier 1806. On y joindrait ce qui a été ordonnancé pour l'an IX, pour janvier et février, parce que le compte sera arrêté au 1er mars; et tout ce qui restera dû pour remplir le budget au 1er mars sera payé par les soixante millions dont il est question dans la première note. Mais alors l'an 1806 héritera de toutes les ressources de l'an IX, ce qui sera porté à son budget comme ressource. Ici il faudra que le ministre des finances fasse attention, en disant que

Digitized by Google

les régies ont rendu cinq cent quarante-huit millions, d'ôter tout ce qui serait non-valeur, afin que véritablement les ressources que l'on donnerait en l'an 1806 soient réelles.

Même observation pour l'an x; même travail pour l'an xi; même travail pour l'an xii. Toutes les ressources de ces trois exercices seraient affectées à l'an 1806. Le complément de leur budget serait payé par les fonds extraordinaires, et par ce moyen tout l'arriéré se trouverait payé aussi vite que les ministres pourraient l'ordonnancer.

L'an xiii est encore trop près de nous pour être susceptible d'une pareille opération.

Je suis bien loin de penser qu'il y ait une insuffisance de crédits aussi considérable que le pense le ministre des finances. Sous le rapport des ministères, la différence de ce qu'il faudrait pour solder le budget des trois exercices, soixante millions, formerait un fonds commun qui serait distribué aux ministères, à mesure que les besoins viendraient à être prouvés.

Dans tous les comptes des ministres, il manque une colonne pour le mois de janvier 1806 : si le crédit qu'ils demandent est pour leur insuffisance ou bien simplement pour satisfaire au budget.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9742.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 5 février 1806.

Monsieur Talleyrand, le ministère, en Angleterre, a été entièrement changé après la mort de M. Pitt; Fox a le portefeuille des relations extérieures.

Je désire que vous me présentiez, ce soir, une note rédigée d'après cette idée :

« Le soussigné, ministre des relations extérieures, a reçu l'ordre exprès de S. M. l'Empereur de faire connaître à M. le comte de Haugwitz, à sa première entrevue, que Sa Majesté ne saurait regarder le traité conclu

Digitized by Google

à Vienne comme existant, par défaut de ratification dans le temps prescrit; que Sa Majesté ne reconnaîtra à aucune puissance, et moins à la Prusse qu'à toute autre, parce que l'expérience a prouvé qu'il faut parler clairement et sans détour, le droit de modifier et d'interpréter selon son intérêt les différents articles d'un traité; que ce n'est pas échanger des ratifications que d'avoir deux textes différents d'un même traité, et que l'irrégularité paraît encore plus considérable si l'on considère les trois ou quatre pages de mémoire ajoutées aux ratifications de la Prusse; que M. Laforest, ministre de S. M. l'Empereur, chargé de l'échange des ratifications, serait coupable si lui-même n'eût fait observer toute l'irrégularité des procédés de la cour de Prusse; mais qu'il n'a accepté l'échange qu'avec la condition de l'approbation de l'Empereur. Le soussigné est donc chargé de déclarer que Sa Majesté ne l'approuve pas, par la considération due à la sainteté des traités. Mais en même temps le soussigné est chargé d'ajouter que S. M. l'Empereur désire toujours que les différends survenus, dans ces dernières circonstances, entre la France et la Prusse, se terminent à l'amiable, et que l'ancienne amitié qui avait existé entre elles continue à subsister comme par le passé. Sa Majesté désire même que le traité d'alliance offensif et défensif, s'il est compatible avec les autres arrangements de la Prusse, soit maintenu et assure les liaisons des deux états. »

Cette note, que vous me présenterez ce soir, sera remise demain dans la conférence, et, sous quelque prétexte que ce soit, je ne vous laisse point le maître de ne la pas remettre. Vous comprendrez vous-même que ceci a deux buts : de me laisser le maître de faire ma paix avec l'Angleterre, si d'ici à quelques jours les nouvelles que je reçois se confirment, et de conclure avec la Prusse un traité sur une base plus large. La rédaction de cette note sera sévère et nette; mais vous y ajouterez de vive voix tous les adoucissements, les modifications, les illusions qui puissent faire croire à M. de Haugwitz que cela est une suite de mon caractère; qu'on est piqué de la forme, mais qu'au fond on est dans les mêmes sentiments pour la Prusse. Mon opinion est que, dans les circonstances actuelles, si véritablement M. Fox est à la tête des affaires étrangères d'Angleterre,

Digitized by Google

nous ne pouvons céder le Hanovre à la Prusse que par suite d'un grand système, tel qu'il puisse nous garantir de la crainte d'une continuation d'hostilités.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9743.

AU MARÉCHAL LEFEBVRE,

À MAYENCE.

Paris, 5 février 1806.

Je reçois, par votre aide de camp, votre lettre du 31 janvier. J'approuve que vous ayez placé une partie de la division Lorge sur la rive droite, et que vous la fassiez nourrir par les habitants. Avec les moyens que vous avez, attelez le plus de pièces possible; mais ne me constituez pas dans de nouvelles dépenses. J'imagine que vous avez envoyé à la division Dupont tout ce qui est nécessaire pour porter les trois corps qui la composent au complet de guerre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9744.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Paris, 5 février 1806.

Je vous fais passer différentes pièces sur les affaires de Parme. Je ne conçois plus rien à tout ceci. Que le prince Eugène vous envoie des troupes. Faites brûler cinq ou six villages; faites fusiller une soixantaine de personnes; faites des exemples extrêmement sévères, car les conséquences de ce qui se passe à Parme depuis un mois sont incalculables pour la sûreté de l'Italie. Je vois un tas d'administrateurs bavards et ne prenant que de fausses mesures. Je suis étonné que le général Menou n'ait pas donné signe de vie dans tout ceci.

NAPOLÉON.

Souvenez-vous de Binasco : il m'a valu la tranquillité dont a toujours

Digitized by Google

joui depuis l'Italie, et a épargné le sang de bien des milliers d'hommes. Rien n'est plus salutaire que des exemples terribles donnés à propos.

Archives de l'Empire.

9745.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 6 février 1806.

Mon Fils, il n'y a point encore de troupes à Parme; faites-y-en passer promptement pour écraser ces rebelles et délivrer promptement l'Italie de ce germe d'insurrection. Vous avez dissous mon camp d'Alexandrie et fait des levées de gardes nationales avec tant de précipitation que vous avez allumé le feu dans toute l'Italie. Ayez plus de prudence et marchez plus posément.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9746.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 6 février 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 28 janvier; elle ne m'instruit absolument en rien de ce que j'ai intérêt d'apprendre. Il est nécessaire que vous m'envoyiez l'état de situation de l'armée, l'état de ce que coûte la nourriture, de ce que rend le pays vénitien; l'état de tous les services, habillement, solde, etc.

Il ne faut point confondre les impôts ordinaires avec la contribution de guerre, qui doit être au profit de l'armée, et qui doit être versée dans la caisse de M. la Bouillerie. Vous ne m'apprenez pas non plus si l'on peut communiquer par terre depuis Monfalcone jusqu'à la Dalmatie, et si les Vénitiens avaient ce droit.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9747.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 4 février 1806.

Mon Fils, les adresses que vous font les Italiens ne sont point convenables; ils ne pèsent point les mots, et les mots doivent être pesés. Le remède à cela est de ne jamais imprimer leurs adresses. Mon intention est que vous preniez cela pour règle.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9748.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 4 février 1806.

Mon Fils, je suis surpris que vous ne me disiez pas un mot de votre voyage, ni de ce qui s'est passé dans le Tyrol. Votre femme a été plus aimable que vous. Je désire cependant que vous m'en écriviez assez pour que je sache toujours où vous vous trouvez, où vous allez, et ce que vous faites: comment vous êtes ensemble, et quelle portion d'estime vous avez pour elle.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9749.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 4 février 1806.

Mon Frère, j'espère qu'à l'heure qu'il est vous êtes en marche sur Naples. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous ne devez faire aucun bulletin ni aucune communication quelconque au public de ce qui se passe à l'armée de Naples; adressez-m'en les détails, pour que je voie

Digitized by Google

ce qui doit en être publié. Il est même convenable que tout ce qui est relation officielle soit adressé directement au ministre de la guerre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9750.

NOTE POUR LE GRAND JUGE.

Paris, 5 février 1806.

Sa Majesté désire que les procureurs généraux de ses cours criminelles à Parme soient choisis parmi les procureurs généraux les plus distingués de France.

Elle désire, en même temps, que le procureur général qui va être nommé pour la cour d'appel de Gênes se rende sur-le-champ à Parme, afin d'y organiser toutes les parties de l'ordre judiciaire.

Ce procureur général correspondra chaque jour avec le ministre.

Il lui sera donné, pour cette mission extraordinaire, une indemnité suffisante.

Archives de l'Empire.

9751.

NOTES POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 5 février 1806.

I. Le ministre ayant présenté la question de savoir si les dépenses allouées aux préfectures par abonnement doivent être justifiées par pièces, l'Empereur a fait connaître l'opinion où il est que, l'abonnement étant un véritable forfait, les préfets ne sont point assujettis à cet égard aux règles ordinaires de la comptabilité.

II. Sa Majesté désire que le ministre présente le travail pour la nomination aux places d'agents de change vacantes.

Il y aura toujours pour chaque place plusieurs candidats, à moins que la place ne soit demandée par le fils ou le beau-fils du titulaire. Bien

Digitized by Google

entendu que, dans ce cas, le candidat unique se trouvera d'ailleurs sur la liste du jury, et que le ministre le jugera digne du choix de Sa Majesté.

III. Le ministre fera connaître combien de centimes sont nécessaires pour les dépenses des départements de Montenotte et des Apennins. Il remarquera que, ces départements ayant très-peu de contributions, on ne peut les assujettir au maximum des 16 centimes.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9752.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 5 février 1806.

Sa Majesté désire que le ministre fasse mercredi un rapport sur l'ordre politique dans les départements de Gênes, des Apennins et de Montenotte. Si, pour la session actuelle du Corps législatif, les formes pour la nomination des députés ne peuvent pas être remplies, il convient de présenter un projet de sénatus-consulte qui statue qu'ils seront nommés par l'Empereur. Leurs fonctions ne dureront qu'un an.

Le ministre demandera à M. l'architrésorier et aux trois préfets une liste de candidats dignes du choix de Sa Majesté.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9753.

DÉCISION.

Paris, 5 février 1806.

Le ministre directeur de l'administration de la guerre rend compte à l'Empereur des différentes consommations de poudre qui ont eu lieu, sans autorisation, pour la célébration de la bataille d'Austerlitz et de la signature de la paix. Il prie Sa Majesté de décider si, contrairement à des ordres pré-

Approuvé le passé. Quant à l'avenir, l'Empire est trop grand, les circonstances imprévues se renouvellent trop souvent, pour qu'il ne faille pas laisser une certaine latitude aux généraux de division et

Digitized by Google

cédents, les généraux peuvent faire consommer des poudres pour des fêtes.

aux directeurs d'artillerie. Il convient de leur laisser une latitude de cent coups de canon. Ainsi le directeur pourra, sur la demande du commandant ou de tout autre officier, autoriser à tirer des coups de canon dans la limite de ce nombre. Ce crédit de cent coups de canon épuisé, il en demandera un nouveau.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9754.

NOTES POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 5 février 1806.

I. L'état de Parme et de Plaisance formera provisoirement un état militaire à part. Le général Junot en sera le commandant militaire. Le ministre nommera un commissaire ordonnateur. L'état de Parme et de Plaisance formant aussi provisoirement une direction du génie et une direction d'artillerie, les directeurs seront incessamment nommés. Cette situation provisoire ne durera pas plus de trois ans.

Il sera défendu de faire aucuns nouveaux travaux à l'arsenal et au polygone de Plaisance. Tous ces établissements doivent être transportés à Alexandrie.

II. Le ministre est invité à demander au général commandant actuellement la division si tous les commandants de place nommés pour les états de Parme et de Plaisance sont à leurs postes.

III. Indépendamment de Bardi, il y a sur les Apennins plusieurs châteaux, qu'il faut comprendre dans les places fortes. Le ministre est invité à en présenter promptement la nomenclature.

IV. Parmi les individus compris dans l'état des militaires des états de Parme, Plaisance et Guastalla, ceux qui ont moins de quarante ans seront

Digitized by Google

admis à servir dans leur grade; ceux de cet âge qui n'auraient pas pris de service, et ceux en général qui se trouveraient avoir moins de cinquante ans, seront classés dans les forts et auprès des commandants de place, avec jouissance du traitement pour lequel ils sont portés dans l'état. Parmi ceux qui ont plus de cinquante ans, les officiers conserveront leurs traitements, et les sous-officiers et portiers auront un traitement réglé conformément aux lois françaises.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9755.

NOTE POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 5 février 1806.

Sa Majesté désire que le ministre de la guerre fasse connaître son mécontentement au général Montchoisy. Parme fait partie de la 28e division militaire; le général Montchoisy avait donc dans ces états l'autorité nécessaire. Si au premier mouvement il s'y était porté, l'ordre aurait été rétabli sur-le-champ. Le quart des forces dont on s'est servi aurait suffi, si on l'eût employé avec ordre et méthode. Mais, au contraire, le général commandant la division n'a rien fait : il n'a pas même écrit au ministre de la guerre.

Dépôt de la guerre.

9756.

NOTE POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 5 février 1806.

On se trouve, à l'égard des prisonniers de guerre, dans une position tout à fait différente de celle où l'on a été dans les guerres précédentes. Il n'y a pas d'échange à espérer, puisque l'Autriche n'a pas plus de 400 prisonniers français. Il convient donc de disposer les choses de manière qu'il retourne le moins possible de soldats autrichiens en Autriche.

En conséquence, on préviendra les prisonniers qu'à dater du 1er de

Digitized by Google

mars ils ne seront plus payés, mais que l'on donnera des feuilles de route à ceux qui voudront se rendre au delà de la frontière. On les réunira douze par douze, et la gendarmerie les escortera. Arrivés au delà du Rhin, ils iront où ils voudront.

Le ministre écrira aux généraux commandant les divisions, les départements, aux préfets et à la gendarmerie, pour leur faire connaître que les prisonniers de guerre sont libres de rester ou de s'en aller. Les prisonniers qui seront malades seront soignés jusqu'à parfaite guérison.

Le ministre écrira aussi aux colonels d'Isembourg et de la Tour d'Auvergne, pour les engager à recruter les prisonniers le plus promptement et dans le plus grand nombre possible.

Il instruira les gouvernements de Bade, de Wurtemberg et de Bavière, de la mesure prise de laisser aller où ils voudront les prisonniers parvenus au delà du Rhin, et il fera connaître que, plus ils en retiendront à leur service, plus l'Empereur sera satisfait.

Le ministre présentera demain un projet de décret pour l'organisation de deux régiments de pionniers composés de prisonniers et de déserteurs. Chaque compagnie sera composée de 200 hommes; chaque bataillon de cinq compagnies, et chaque régiment de quatre bataillons. Ces bataillons seront employés aux travaux des marais de Rochefort, à ceux du fort Boyard, etc.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9757.

DÉCISION.

Paris, 5 février 1806.

Le ministre directeur de l'administration de la guerre prie l'Empereur de décider si les consommations faites par les troupes campées ou cantonnées doivent être soumises au droit d'octroi rural établi dans le département du Pas-de-Calais en faveur des communes, dont les revenus seraient

Le directeur de l'administration de la guerre et le ministre de la marine feront un rapport pour faire sentir les avantages que le payement par les communes aura d'abord pour la comptabilité des

Digitized by Google

ainsi élevés hors de toute proportion, aux dépens du gouvernement.

villes, ensuite pour le bien des troupes. Une ville a une recette considérable : puis les troupes partent, et elle n'a plus le moyen de faire face aux dépenses dont elle a pris l'habitude. Il convient donc de statuer que les villes rembourseront sur l'état des revues. Citer Boulogne, etc.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9758.

DÉCISION.

Paris, 5 février 1806.

Le ministre des cultes rend compte à l'Empereur de la démission de M. de Nicolaï, ancien évêque de Béziers, annoncée par le ministre de France à Florence.

Cette démission ne mérite aucune sorte d'attention. Elle pouvait être de quelque intérêt avant que le Pape eût prononcé; mais, depuis que Sa Sainteté a déclaré les siéges vacants, l'Empereur reconnaissant au Pape toute la puissance des conciles, les anciens évêques n'ont plus de siége dont ils puissent se démettre. Si la démarche de M. de Nicolaï est une affaire de conscience, elle ne concerne et n'intéresse aucunement Sa Majesté.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9759.

A LA PRINCESSE AUGUSTE.

Paris, 5 février 1806.

Ma Fille, j'ai appris avec plaisir que vous êtes arrivée en Italie et assez bien portante pour pouvoir encore faire le voyage de Venise; mais ce qui m'a été tout à fait sensible, c'est de voir dans votre lettre les assurances du bonheur dont vous jouissez. Je prends un intérêt bien grand à toute votre vie, vous en êtes persuadée, et je ne me suis point trompé en espérant que vous seriez heureuse avec Eugène. Croyez bien que, si je n'avais pas eu cette opinion, j'aurais, dès le moment que je vous aurais connue, sacrifié mon intérêt politique à vos convenances. Votre lettre, ma bonne et aimable Auguste, est pleine de ces sentiments délicats qui vous sont propres. J'ai ordonné qu'on vous arrangeât une petite bibliothèque. Perfectionnez votre éducation en lisant beaucoup de bons livres, afin d'être tout à fait parfaite. J'imagine que madame de Wurmb est avec vous. J'espère que l'Impératrice vous envoie des modes, et que vous me direz aussi ce que je puis vous envoyer qui vous assure que je m'occupe de vous, et de tout ce qui peut vous être agréable à vous et à Eugène.

Reposez-vous. Il y a ici beaucoup de maladies; je ne sais pas s'il y en a autant en Italie.

Je finis, ma Fille, en vous recommandant mon peuple et mes soldats; que votre bourse soit toujours ouverte aux femmes et aux enfants de ces derniers; vous ne pouvez rien faire qui aille plus à mon cœur.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Planat de la Faye.

9760.

A M. LAVALLETTE.

Paris, 5 février 1806.

Dites à M. Fiévée que je suis peu content de la manière dont est rédigé le *Journal de l'Empire*. Tout ce que les gouvernements étrangers

Digitized by Google

font mettre pour masquer leur situation, le *Journal de l'Empire* ne manque pas de le copier et même de l'exagérer. Tout ce qu'il dit de l'entrée de l'empereur à Vienne est quarante fois plus que cela ne l'est réellement. Ce qui regarde la France, au contraire, est opposé. Parlez-lui-en; il faut que cela finisse. Un journal a une importance quelconque.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9761.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 5 février 1806.

Monsieur le Général Dejean, donnez ordre à la division du général Dupont, qui doit être depuis le 3 février à Darmstadt, de se rendre à Francfort, où elle fera momentanément partie du 7e corps de la Grande Armée, sans que le maréchal Augereau puisse déranger en rien l'organisation de cette division, qui devra rejoindre bientôt le 6e corps d'armée, auquel elle appartient.

Donnez ordre au maréchal Kellermann de faire partir la division Leval pour se rendre à Darmstadt, où elle cantonnera et sera sous les ordres du maréchal Lefebvre.

Donnez ordre au maréchal Lefebvre de porter son quartier général à Darmstadt.

La division de réserve du maréchal Lefebvre sera commandée par le général Broussier, qui partira de Paris aujourd'hui avant minuit. Le maréchal Lefebvre placera la gauche de cette division de manière à couvrir Mayence.

Tous ces corps vivront sur les pays de la rive droite. Le maréchal Augereau pourra s'étendre en avant de Francfort, en épargnant le plus possible les petits princes amis de la France, mais en se faisant fournir par la ville de Francfort tout ce qui sera nécessaire à son corps d'armée.

Le général Lorge restera à Mayence, pour commander la 26e division militaire.

Si les compagnies de grenadiers du corps du maréchal Kellermann

Digitized by Google

ne font pas partie de la division Leval, ce maréchal pourra les réunir toutes à Strasbourg pour faire le service de Kehl.

Écrivez au maréchal Berthier que je désire qu'il donne ordre à deux colonels de cavalerie, que j'ai dernièrement faits généraux, de se rendre, l'un à la division Leval, l'autre à la division Broussier, pour y prendre le commandement de la cavalerie. Ces officiers seront remplacés par les nouveaux colonels qui succèdent à leurs régiments.

Recommandez au maréchal Lefebvre de faire exercer tous les jours ses troupes dans leurs cantonnements, et de leur faire faire l'exercice à feu trois ou quatre fois par semaine.

Faites partir à minuit un aide de camp porteur de vos ordres.

Il ira à Strasbourg, ensuite à Mayence, de là à Darmstadt auprès du général Dupont. Il passera quelques jours à Francfort, afin d'y recueillir des renseignements sur la situation des choses et sur la manière dont les troupes y sont.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9762.

AU GÉNÉRAL GAZAN.

Paris, 5 février 1806.

Monsieur le Général Gazan, j'ai reçu votre lettre du 20 janvier. Votre réclamation est très-juste. Vous avez servi avec distinction. Vous êtes fait grand officier de la Légion d'honneur. C'est par erreur que vous n'avez pas été porté dans l'état des promotions faites à Schœnbrunn. Je ne regrette point cette erreur, puisqu'elle me fournit l'occasion de vous assurer de l'estime que je vous porte et de ma satisfaction de votre bonne conduite militaire au combat de Dürrenstein.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la vicomtesse Gazan.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9763.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 5 février 1806.

Mon Fils, je reçois vos lettres du 29 janvier. Vous m'instruisez que 15,160 conscrits sont entrés, depuis le 1er messidor jusqu'au 1er janvier, dans mon royaume d'Italie. Si vous le savez, faites-moi connaître combien il en est entré dans la 27e division militaire. Je lirai avec intérêt l'état de situation des corps qui composent votre armée, ainsi que des 3es et 4es bataillons et des dépôts.

J'ai reçu le budget. Je m'en fais rendre compte, et je vous le renverrai, dans la huitaine, approuvé, avec les changements que je croirai convenable d'y faire. Je l'ai trouvé beaucoup trop fort; il ne faut pas qu'il passe trois millions. Si on laisse subsister le budget comme vous l'avez arrêté, il montera à dix millions, puisqu'il n'y a pas là les dépenses extraordinaires et imprévues.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9764.

DÉCRET.

Palais des Tuileries, 6 février 1806.

ARTICLE 1er. Les sieurs Ouvrard, Vanlerberghe, Michel aîné, entrepreneurs du service du trésor public pour l'an XIV, et Desprez, agent des négociations, sont déclarés rétentionnaires, sur les sommes qu'ils ont reçues pour ce service depuis le 1er fructidor dernier, de la somme de quatre-vingt-sept millions de francs, qu'ils ont détournée pour des spéculations particulières et pour des opérations, avec l'Espagne, qui leur sont personnelles.

ART. 2. Ils sont tenus de verser au trésor, dans le plus court délai :

1° En obligations de la maison Hope, payables par portions égales, dans les dix derniers mois de 1806, la somme de 8,500,000 francs, à

Digitized by Google

valoir à l'emprunt dont la maison Hope a été chargée pour l'Espagne et qui a été délégué à la compagnie;

2° Sur les traites d'Espagne, qui existent entre les mains de la maison Hope pour garantie de celles qui sont déposées au trésor public et n'ont pas été acceptées, 3,802,000 piastres, qui seront prises en compte par le trésor à 3 francs 75 centimes, d'après lequel versement les quatorze millions de traites Power et Tourton et les dix-sept millions de traites non acceptées seront remis à la compagnie;

3° Six millions de piastres, également à 3 francs 75 centimes, qui existent entre les mains de ladite maison Hope pour le compte de l'Espagne;

4° Vingt-quatre millions de traites Spinosa existant au trésor; les six millions restant desdites traites Spinosa seront rendus à la compagnie;

5° Dix-huit millions en bons signés de la compagnie, dont le trésor se remboursera par une retenue de moitié sur les ordonnances qu'elle recevra des ministres de la guerre et de la marine.

Art. 3. Le ministre du trésor public enverra dans le jour un homme de confiance à Amsterdam, pour se faire remettre les valeurs étant entre les mains de la maison Hope.

Art. 4. A défaut d'exécution des versements prescrits par les articles ci-dessus, lesdits sieurs Ouvrard, Vanlerberghe, Michel aîné et Desprez seront arrêtés. Le séquestre sera mis sur leurs biens, ainsi que sur ceux qu'ils auraient vendus depuis le 1er vendémiaire an XII, sans avoir aucun égard aux hypothèques légales, et il subsistera jusqu'à ce que le Corps législatif ait prononcé sur les mesures extraordinaires qu'autorisent les circonstances extraordinaires de cette affaire.

Art. 5. Notre ministre du trésor public est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9765.

NOTE POUR LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 6 février 1806.

L'Empereur envoie à M. de Talleyrand un extrait de la *Gazette de Baireuth*. On nous y menace de l'arrivée de 200,000 Russes. Les Prussiens sont fous, en vérité. Que M. de Talleyrand dise à M. de Haugwitz qu'il faut enfin que cela finisse.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

9766.

NOTE POUR M. LACÉPÈDE.

Paris, 6 février 1806.

Sa Majesté a vu avec plaisir que le prince de la Paix a réglé le subside à onze millions. Il compte également que le prince de la Paix voudra bien prendre des mesures pour que l'arrêté de compte d'Ouvrard soit exécuté et le traité de Spinosa soldé à ses échéances.

M. Izquierdo fera connaître que le service d'Espagne a été fait aux dépens du trésor de France; qu'il en est résulté un déficit qui a produit la disgrâce de Barbé-Marbois, et qui ne peut être comblé que par le payement de ces effets et la réalisation de l'arrêté de compte.

L'Empereur appuiera de toute son influence, et, s'il le faut, de ses armes, tout ce que le prince de la Paix voudra faire relativement au Portugal. Il est prêt à signer et à prendre tous les engagements que le prince de la Paix jugera nécessaires pour cet objet.

Quant aux opérations de l'Irlande, tout ce qui intéresse cette partie si importante de la catholicité est fort à cœur à Sa Majesté; mais il faut prendre garde de se laisser tromper par des aventuriers. Cependant l'Empereur va reporter son attention sur sa marine, sur sa flottille, et prendre toutes les mesures pour réduire l'Angleterre, si elle ne fait pas la paix.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9767.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Paris, 6 février 1806.

Le 3e bataillon de la légion du Midi, qui est à l'île d'Oleron, est le corps désigné pour s'embarquer pour la Martinique. Envoyez les bombes. Si les onze mortiers de 10 pouces qui sont à Rochefort sont à grande portée, faites-les partir, avec quelques cordages et toiles, pour la Martinique.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9768.

A M. FOUCHÉ.

Paris, 7 février 1806.

Le sieur Signeul, ci-devant agent des relations commerciales de Suède, a écrit à des Français la lettre impertinente que vous trouverez ci-jointe. Il ne convient pas d'ailleurs qu'un agent suédois reste plus longtemps en France. Vous ferez connaître au sieur Signeul qu'il doit se retirer sans aucun délai, et vous tiendrez la main à ce qu'il exécute sur-le-champ l'ordre que vous lui aurez donné.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9769.

A M. FOUCHÉ.

Paris, 7 février 1806.

M. Portalis m'a fait connaître l'existence de plusieurs journaux ecclésiastiques et les inconvénients qui peuvent résulter de l'esprit dans lequel ils sont rédigés, et surtout de la diversité des opinions en matière religieuse. Mon intention est, en conséquence, que les journaux ecclésiastiques cessent de paraître, et qu'ils soient réunis en un seul journal qui

Digitized by Google

se chargera de tous leurs abonnés. Ce journal, devant servir spécialement à l'instruction des ecclésiastiques, s'appellera *Journal des Curés*. Les rédacteurs en seront nommés par le cardinal-archevêque de Paris.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9770.

AU PRINCE EUGÈNE DE WURTEMBERG.

Paris, 7 février 1806.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 25 janvier. Je saisirai avec plaisir les occasions qui se présenteront de vous donner des preuves de l'estime que je vous porte et de l'attachement que j'ai pour votre Maison; mais, dans les affaires de la nature de celles dont vous me parlez, ce sont les événements, plus que la volonté, qu'il faut rencontrer.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9771.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 7 février 1806.

Mon Cousin, un de vos courriers a perdu ses dépêches; envoyez-m'en la copie; j'espère qu'elles ne sont pas très-importantes.

J'imagine que vous avez pris des mesures pour que les détachements que le corps de Bernadotte a du côté d'Ulm rejoignent à Eichstædt. Prévenez ce maréchal de se tenir en mesure de guerre.

Faites-moi connaître le nombre de troupes que la Prusse a du côté d'Anspach, car mon intention est de l'occuper aussitôt que je saurai que les Prussiens sont entrés en Hanovre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9772.

AU GÉNÉRAL JUNOT,

COMMANDANT MILITAIRE DE L'ÉTAT DE PARME ET DE PLAISANCE.

Paris, 7 février 1806.

Monsieur le Général Junot, je reçois votre lettre de Parme, du 30 janvier, et celle de Plaisance, du 1er février. Je ne suis pas satisfait de l'esprit qui y règne. Je veux que M. Moreau ait mal administré, et vous verrez que je l'ai rappelé et remplacé par un préfet; mais cela ne justifie point la rébellion. Le rapport du major du 42e est d'un homme qui ne connait pas les Italiens, qui sont faux. Séditieux sous un gouvernement faible, ils ne redoutent et ne respectent qu'un gouvernement fort et vigoureux. Mon intention est que le village qui s'est insurgé pour se rendre à Bobbio soit brûlé, que le prêtre qui est entre les mains de l'évêque à Plaisance soit fusillé, et que trois ou quatre cents des coupables soient envoyés aux galères. Je n'ai pas les mêmes idées que vous de la clémence. Vous ne sauriez être clément qu'en étant sévère, sans quoi ce malheureux pays et le Piémont sont perdus, et il faudra des flots de sang pour assurer la tranquillité de l'Italie. On a connu la rébellion; il faut qu'on connaisse la vengeance et la punition. Je réitère l'ordre au prince Eugène de faire partir le 3e régiment d'infanterie légère et le 67e de ligne. Faites partir pour Naples le bataillon suisse. Dirigez les dépôts de tous les corps sur Mantoue; j'ai ordonné au prince de les envoyer à leurs corps. J'ai fait de l'état de Parme un état à part, dans l'indépendance la plus absolue de la 27e et de la 28e division militaire; et j'ai ordonné qu'un ordonnateur et un payeur vous fussent envoyés. Pour les contributions, ne vous éloignez pas du système établi pour les chefs de ce service qui correspondent avec le trésor. Vous n'avez rien à faire avec l'architrésorier. Du reste, je ne partage point votre opinion sur l'innocence des paysans de Parme. Ce sont de grands coquins, qui se sont portés aux plus grands excès; et je m'étonne qu'un de mes plus anciens soldats trouve que ce soit un médiocre délit que de résister à mes armes.

Digitized by Google

de méconnaître le respect dû à mes drapeaux. Ma volonté est qu'ils soient révérés avec des sentiments religieux. Marchez vous-même dans tous les villages; soyez toujours à cheval, et apprenez-moi chaque jour ce que vous aurez vu et ce que vous aurez fait. Je ne désapprouverai point les récompenses que vous donnerez, mais que les punitions soient nombreuses et sévères; n'épargnez personne. Ne croupissez pas dans les villes. Ne parlez qu'à moi des abus de l'administration. Tous les abus, les excès de tyrannie même de mes agents, seraient-ils aussi nombreux que ceux de Carrier, sont excusés à mes yeux le jour où les rebelles, comme ceux de Parme, courent aux armes et se font justice eux-mêmes. Croyez à ma vieille expérience des Italiens. Votre conduite, d'ici à un mois, influera beaucoup sur le respect de mes peuples d'Italie pour mon gouvernement. Brûlez un ou deux gros villages; qu'il n'en reste point de traces. Dites que c'est par mon ordre. Quand on a de grands états, on ne les maintient que par des actes de sévérité. Rien n'absout les habitants des états de Parme. Secondez la gendarmerie et purgez le pays de ces brigands.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9773.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 7 février 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 28 janvier. J'approuve fort la réponse que vous avez faite au prince royal de Naples. Ce sont de mauvaises plaisanteries qu'il faut enfin finir. Tous les mandats que vous tirerez sur Paris seront exactement payés. Je suis surpris du mauvais état de votre artillerie et de la pénurie de vos services; voilà le résultat de la conduite des généraux qui ne pensent qu'à voler. Tenez-y bien la main. Je ne vous demande qu'une chose : soyez bien le maître. Il me tarde d'apprendre que vous êtes à Naples. J'approuve votre retard de quelques jours; il faut le temps à tout, et je suis fort de votre opinion qu'il vaut mieux commencer quelques jours plus tard et aller droit au but. Marchez hardiment. Tout ce que vous ferez pour améliorer les services de votre

Digitized by Google

armée, jusqu'à votre entrée à Naples, sera dans mon sens. Envoyez-moi l'état des emprunts que vous avez faits et des traites que vous avez tirées, en distinguant ce qui est emprunt particulier de ce qui est traite, afin que je fasse payer les uns par ma caisse et les autres par le trésor public. Vous ne sauriez avoir trop d'officiers d'état-major. A votre entrée à Naples, faites une proclamation pour déclarer que vous ne souffrirez pas qu'aucune contribution particulière soit levée; que l'armée en général sera récompensée, et qu'il n'est point juste que quelques individus s'enrichissent des travaux de tous. Je ne vois pas que vous ayez encore choisi des aides de camp d'un mérite sûr; prenez un officier d'artillerie et un du génie.

Fox est aux relations extérieures, Grenville à l'intérieur, Spencer à l'amirauté, Addington à l'échiquier, Hawkesbury à la trésorerie, Windham à la guerre, Sheridan receveur. Vous connaissez assez l'Angleterre pour pouvoir vous former une idée de ce que cela peut produire.

Je suis fort content de mes affaires ici. Il m'a fallu beaucoup de peine pour les arranger et pour faire rendre gorge à une douzaine de fripons, à la tête desquels est Ouvrard, qui ont dupé Barbé-Marbois à peu près comme le cardinal de Rohan l'a été dans l'affaire du collier, avec cette différence qu'ici il ne s'agissait pas de moins que quatre-vingt-dix millions. J'étais bien résolu à les faire fusiller sans procès. Grâce à Dieu, je suis remboursé. Cela n'a pas laissé que de me donner beaucoup d'humeur. Je vous dis cela pour vous faire voir combien les hommes sont coquins. Vous avez besoin de savoir cela, vous qui êtes à la tête d'une grande armée, et bientôt d'une grande administration. Les malheurs de la France sont toujours venus de ces misérables.

J'ai ici M. de Haugwitz; nous ne sommes pas encore arrangés ensemble. Cette cour de Prusse est bien fausse et bien bête. Toute mon armée est encore en Allemagne.

Si cela est possible, je serais fort aise d'apprendre votre entrée à Naples avant mars, tant parce que c'est l'époque où j'ouvre la session du Corps législatif, que parce que c'est celle où mes troupes repassent l'Inn. Ce sera déjà une vieille affaire. Il n'y a pas de tergiversation, pas

Digitized by Google

d'hésitation à avoir. Les Bourbons ont cessé de régner à Naples. Ce qui est dit dans ma proclamation est immuable.

Envoyez-moi les états de situation de tout ce qui compose vos corps.

Schimmelpenninck ne voit plus clair; il a perdu entièrement la vue.

Ayez soin, dans tout ce que vous direz de Naples, de vous souvenir que la Maison d'Espagne est la même Maison que celle de Naples, et de ne rien dire qui puisse l'offenser.

Je prends le plus grand intérêt à votre prospérité, et surtout à votre gloire; c'est, dans votre position, le premier besoin; sans elle, la vie ne peut avoir aucune douceur.

J'avais primitivement envoyé Mathieu Dumas dans la Dalmatie. J'espère qu'il vous aura rejoint. Je ne crois pas du reste qu'il vous soit aussi utile que vous le pensez; il n'a pas l'expérience de la guerre. Cependant j'apprendrai avec plaisir qu'il vous est arrivé.

Le marquis de Gallo partira dans peu de jours pour se rendre près de vous, et, le premier, vous prêtera serment d'obéissance.

NAPOLÉON

Mémoires du roi Joseph.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9774.

DÉCISION.

Paris, 8 février 1806.

On propose à l'Empereur de faire exécuter en marbre les six bustes des grands dignitaires, qui ne coûteraient que 24,000 francs, au lieu que la dépense des statues serait de 114,000 francs.

Je ne veux point de bustes; on fera faire en marbre leurs statues dans le plus court délai.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9775.

DÉCISION.

Paris, 8 février 1806.

On demande à l'Empereur si la statue de

Si c'est la statue décrétée par le

Digitized by Google

la Paix, exécutée en plâtre par Chaudet, sera coulée en bronze avec la matière des canons enlevés à l'ennemi, et quelle sera sa dimension?

Sénat, elle doit être de grandeur à être mise dans un salon de l'Empereur. Mais je pensais que l'intention du Sénat était qu'elle fût en argent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9776.

A M. FOUCHÉ.

Paris, 8 février 1806.

Je suis bien surpris que vous m'entreteniez de choses aussi ridicules sur M. de Haugwitz, que de le faire dîner chez un restaurateur et de le faire aller au théâtre de la Montansier. Il ne faudrait pas mettre des choses aussi ridicules dans vos rapports.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9777.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 8 février 1806.

Mon Cousin, M. de Haugwitz est arrivé. Je crois nécessaire de vous faire connaître en peu de mots ma situation avec la Prusse. Vous connaissez le traité que j'ai conclu à Vienne avec ce ministre. Le Roi a jugé à propos de le ratifier avec des modifications, des corrections, des additions. Cela péchait par la forme, et aussi par le fond, car cela dénaturait tout à fait le traité. M. Laforest s'est refusé longtemps à accepter cette ratification; enfin il l'a acceptée à condition que j'approuverais. Je l'ai reçue à Munich. Comme on m'annonçait en même temps M. de Haugwitz, je n'ai rien dit. M. de Haugwitz est arrivé; je l'ai vu; je lui ai déclaré que je n'approuvais pas la ratification, que je regardais le traité comme non avenu, et je lui ai témoigné tout mon mécontentement. Voilà notre situation.

Digitized by Google

Les Prussiens n'ont pas désarmé. Une quinzaine de milliers de Russes sont encore à l'extrémité de la Silésie. J'ai donc jugé à propos de vous instruire de cette situation des choses, pour que vous préveniez le maréchal Bernadotte de se tenir sur ses gardes et en mesure militaire, quoique les Prussiens se soient en grande partie retirés de la Saxe. Faites-lui connaître qu'il serait possible que je lui donnasse bientôt l'ordre d'entrer dans le marquisat d'Anspach.

Le maréchal Augereau est à Francfort avec son corps d'armée, la division Dupont et les Bataves. J'ai envoyé le maréchal Lefebvre à Darmstadt avec deux divisions de la réserve qu'il commande, faisant à peu près 14 à 15,000 hommes. J'imagine que le maréchal Mortier est déjà arrivé à Eichstædt.

Le roi et la reine de Naples sont embarqués; les Russes et les Anglais sont embarqués. Le prince Joseph compte entrer à Naples le 15 février.

Je ne sais ce que vous voulez me dire pour la remise du Tyrol, puisque le Tyrol n'appartenait pas à l'Autriche. Il m'appartient par droit de conquête; c'est à moi à le remettre au roi de Bavière. Chassez le commissaire d'Autriche; l'Autriche n'a rien à y faire.

Quant à Salzburg[1], si le roi de Bavière ne l'a pas remis, qu'il le garde encore; on peut y rester encore deux mois, et, en attendant, vivre dans le pays : parlez-lui-en dans ce sens; on est toujours à temps de céder.

J'imagine que les maréchaux Ney, Soult, Davout ont leurs corps réunis, approvisionnés de tout et en état de faire campagne. Vous pouvez même leur écrire une petite lettre confidentielle pour leur dire que tout n'est pas fini avec la Prusse; que le maréchal Augereau est à Francfort, Lefebvre à Darmstadt; qu'ils se tiennent toujours en mesure; que tout se réorganise, et que rien ne leur échappe. Vous-même ayez l'œil que tout, dans ce sens, se maintienne en règle.

J'ai laissé à Strasbourg un piquet de mes chevaux et 300 hommes de ma Garde; au moindre événement, j'y arriverai comme l'éclair; mais ayez la plus grande prudence, car il ne faut pas donner une alarme inutile.

[1] D'après deux rapports de Berthier, en date du 14 et du 18 février 1806, il faut lire ici Würzburg, au lieu de Salzburg, écrit par erreur.

Digitized by Google

A l'heure qu'il est, vous savez que Pitt est mort; mais vous ignorez peut-être que Cornwallis est mort aussi; cette mort met les Anglais dans un grand embarras aux Indes; ils comptaient beaucoup sur le caractère sage de cet homme estimable pour rétablir leurs affaires dans ce pays. Ils n'ont plus que des subalternes pour gouverner; ils sont là dans une situation assez critique.

On dit que Fox est aux affaires étrangères, Windham à la guerre, Spencer à l'amirauté, le célèbre Addington à la trésorerie; mais tout cela n'est pas très-certain.

Vous pouvez autoriser le maréchal Bernadotte à s'étendre sur les possessions de l'Ordre teutonique et des petits princes qui avoisinent Eichstædt.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9778.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 8 février 1806.

Mon Cousin, j'ai envoyé les états de situation des armées de Naples et d'Italie aux bureaux de la guerre, comme vous le demandez. J'ai appris avec plaisir que l'artillerie autrichienne était toute arrivée à Braunau. Il faut faire évacuer de préférence toute l'artillerie russe. Je regarde comme très-important de faire évacuer cette artillerie derrière le Lech. Il doit y avoir à Augsbourg 1,200 ou 1,500 chevaux dernièrement arrivés de Strasbourg, qui pourront servir à cette évacuation. Il sera important qu'au 1er avril, terme où nous devons évacuer Braunau, il ne s'y trouve point d'artillerie et qu'elle soit toute au delà d'Augsbourg. Mon intention est que la division qui restera à Braunau n'évacue la rive gauche de l'Inn que lorsque toute cette artillerie en sera enlevée.

Cependant je ne puis concevoir qu'il faille tant de temps : deux mille pièces d'artillerie ne font jamais que les charrois de 12,000 chevaux. Le pays peut fournir des moyens; en huit jours, on peut aller de Braunau à Augsbourg; ainsi, au 1er avril, on aura pu faire quatre voyages, et

Digitized by Google

toute l'artillerie peut se trouver évacuée. Je ne m'oppose point d'ailleurs à ce qu'on embarque sur l'Inn pour faire filer le long du Danube tout ce qu'on pourra; mais on doit laisser à Passau un bon corps de troupes, jusqu'au moment où ce que l'on doit évacuer par le Danube ait dépassé Ingolstadt.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9779.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 8 février 1806.

Mon Cousin, donnez ordre au général Donzelot de se rendre sans délai à l'armée de Naples, pour être employé dans cette armée à l'expédition de Sicile. Donnez le même ordre au général Lamarque. Faites remplacer le général Lamarque par un des nouveaux généraux de brigade que j'ai faits, et le général Donzelot par un général propre au service de l'état-major, qui ait particulièrement votre confiance, et qui porte dans le corps où il passera l'esprit des autres corps de la Grande Armée.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9780.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 8 février 1806.

Monsieur Dejean, il est indispensable que j'aie un état qui me fasse connaître la situation des travaux du génie au delà des Alpes, ce qu'on a dépensé en l'an XIII, et en l'an XIV jusqu'au 1er janvier 1806, et la situation des travaux à cette époque. Faites-moi également connaître quels sont les projets pour la campagne prochaine. Mon intention est surtout qu'on me soumette les projets de Venise, Palmanova, Osoppo et Porto-Legnago. Je pense que l'argent que l'on emploierait à la Rocca d'Anfo serait une dépense inutile; également à Peschiera; également à Pizzi-

Digitized by Google

ghettone. Il faut travailler à Mantoue, mais lentement, n'ayant que très-peu de fonds à y mettre. Sur mes finances d'Italie, je dépenserai volontiers, en 1806, 500,000 livres de Milan à Legnago, 1,500,000 livres à Palmanova, et un million à Osoppo. Quant à Venise, je n'ai pas assez d'idées là-dessus; mais si, après le rapport qui me sera fait, j'adopte le principe de garder cette ville, j'y ferai volontiers les dépenses convenables. A Mantoue, il me paraîtrait suffisant, pour cette campagne, de faire les demi-lunes avec les contrescarpes; je ne voudrais pas y dépenser plus de 200 à 300,000 francs.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9781.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Paris, 8 février 1806.

J'aurais besoin, à Naples, de forces navales pour aider au passage du détroit de Messine. Présentez-moi demain la note de tous les bricks, tartanes armées de 24, felouques, demi-galères, goëlettes, chaloupes canonnières, qui pourront partir de mes ports de la Méditerranée pour se rendre à Cività-Vecchia, d'où ils seraient envoyés à Naples du moment que mon armée y sera arrivée. Je compte qu'elle y sera le 20 février. Faites-moi connaître aussi le nom de deux ou trois officiers capables de commander cette expédition. Vous mettrez en note, à côté de chaque bâtiment, le nombre d'hommes qu'il pourra porter, ainsi que son armement en canons. Vous m'apporterez cela demain, à la messe.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9782.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 8 février 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 29 janvier, avec les deux projets

Digitized by Google

de décrets qui y étaient joints. Il ne faut jamais parler de la réunion du pays de Venise au royaume d'Italie, puisque je n'ai pas encore fait connaître mes intentions là-dessus. C'est dans ce sens que je n'approuve pas le considérant d'un de vos décrets; j'en approuve du reste le contenu. J'imagine que les deux millions de monnaie de Milan ne sont qu'un à-compte. Vous ne parlez pas des contributions de guerre. Voilà huit jours que vous êtes arrivé dans le pays vénitien, et je n'ai encore ni la situation de votre armée, ni la situation de l'imposition de guerre qu'a payée le pays vénitien, ni l'aperçu des moyens qu'il y a de communiquer avec l'Istrie et la Dalmatie. Tous ces renseignements me sont utiles; ne tardez pas à me les envoyer.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9783.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 8 février 1806.

Mon Fils, j'ai reçu votre lettre du 31 janvier avec le résumé de la situation des finances de mon royaume d'Italie. J'ai vu avec plaisir que les recettes étaient considérables, et que les finances des différents ministères étaient en bon état. Vous trouverez ci-joint le budget de ma Maison; tenez la main à ce qu'il soit ponctuellement exécuté, et qu'aucun ordonnateur de dépenses ne le dépasse, sous quelque prétexte que ce soit.

A dater du 1er janvier 1806, le fonds que vous touchiez comme archi-chancelier d'état doit rester en réserve; ne comptez donc plus dessus. Vous donnerez ordre qu'on ne le touche plus et qu'on le laisse au trésor. Dans six mois, je vous ferai connaître la destination que je donne à ce fonds.

Je désire beaucoup que vous me fassiez connaître le véritable état des dépenses des différents ministères, pour 1805, ainsi que le budget

Digitized by Google

de 1806 en recettes et en dépenses. Tout ce qui est relatif au port de Volano est devenu désormais inutile. Je vous ai demandé des renseignements sur la situation des domaines nationaux de Venise; je n'ai encore rien reçu; cependant il devient urgent que je sache à quoi m'en tenir. J'ai nommé administrateur des finances dans le pays de Venise le conseiller d'état Dauchy, pensant que M. Rostagny n'est point dans le cas de remplir cette place en chef. Je lui ai laissé la direction des finances de Venise. Avant de réunir ce pays à mon royaume d'Italie, je veux savoir les ressources que j'en aurai tirées pour mon armée; je veux aussi attendre que la paix soit bien assurée. M. Dauchy sera sous vos ordres et correspondra aussi avec le ministre des finances à Paris.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9784.

AU CARDINAL FESCH.

Paris, 9 février 1806.

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres du 31 janvier; j'attends que vous m'appreniez que vous avez pris possession des palais Farnèse et de Venise en mon nom. Faites-moi connaître ce que je puis en faire, afin que je n'aie plus à y revenir.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Durasse.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9785.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 9 février 1806.

Mon Cousin, l'empereur d'Autriche a fait demander, il y a quelque temps, qu'il lui fût permis de retirer d'un des châteaux du Tyrol des armes qui s'y trouvaient; j'espère que tout ce qu'il y a de curieux, et sur-

Digitized by Google

tout l'armure de François Ier, ne lui aura pas été donné; j'attache surtout une grande importance à conserver cette armure.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9786.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 9 février 1806.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 1er février. Ce qu'il y a de plus simple pour les affaires de Munich, c'est ce que vous avez fait. Votre note répond à tout.

Quand vous serez d'accord avec M. Otto, je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous mettiez en possession les rois de Bavière et de Wurtemberg, et Bade, de ce qui leur revient, excepté lorsqu'il s'agira d'affaires contentieuses qui ne seront pas exprimées dans le traité, lesquelles vous soumettrez à ma décision. Je vous ai écrit d'envoyer l'ordre au maréchal Bernadotte de s'étendre dans les pays où il y a des petits princes. Donnez des ordres pour qu'on guérisse la gale. Du reste on traite avec M. de Haugwitz; dans deux ou trois jours tout sera terminé, et je saurai le parti que j'aurai à prendre.

Je vous autorise à faire partir la division de dragons qui est à Eichstædt pour Francfort, et à faire passer à Eichstædt une autre division de dragons. Je vous ai déjà fait connaître que le maréchal Mortier devait se rendre du côté d'Eichstædt. Il me tarde aussi d'avoir mon armée chez moi; mais il faut que chaque chose se fasse en son temps.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9787.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 9 février 1806.

Mon Frère, le capitaine de vaisseau Jacob doit être arrivé à Naples

Digitized by Google

pour commander votre marine. Je fais mettre à sa disposition les frégates et tous les bâtiments légers dont je puis disposer. Le ministre de la marine, qui lui écrit, lui fait part des ordres que je lui ai donnés pour cet objet. J'ai ordonné qu'on vous envoyât un bon comptable pour vous servir de receveur général.

Vous pouvez nommer un Napolitain pour ministre des finances. Nommez ministre de la guerre M. Miot, s'il a votre confiance, comme je le suppose. Je vous enverrai aussi deux ou trois auditeurs, jeunes gens sûrs, et qui pourront vous être utiles.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9788.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 9 février 1806.

Mon Frère, s'il y a un ministre de Russie près la cour de Sardaigne, ou quelque ministre de Sardaigne à Rome, chassez-les de Rome.

Arrivé à Naples, la première chose que vous devez faire, c'est de conserver les places à tout le monde; immédiatement après, opérer un désarmement général; enfin établir un bon ministre de la police; chasser de Naples tous les étrangers; faire saisir toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans le royaume, ce qui vous procurera beaucoup de ressources. Faites arrêter les trois ou quatre Toscans qui ont toujours été les plus forcenés agents d'Acton, et dirigez-les sur Fenestrelle, où vous enverrez tous les individus que vous ferez arrêter qui vous embarrasseront.

Surtout ne perdez pas un moment, une heure, pour tâcher d'enlever la Sicile. Beaucoup de choses seront faciles dans ce premier moment qui seront plus difficiles après. J'ai ordonné qu'on fît passer beaucoup de bâtiments à Civitá-Vecchia pour de là être envoyés à Naples; mais je crains qu'ils ne tardent à arriver.

Je pense que vous pourrez nommer, si vous le jugez convenable, Saliceti votre ministre de la police. Prenez le titre de gouverneur général,

Digitized by Google

et faites précéder tous vos actes de cette formule : « Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'empire, Empereur des Français, Roi d'Italie : Joseph, grand électeur, gouverneur général des royaumes de Naples et de Sicile, en vertu des pouvoirs qui nous ont été délégués par notre auguste frère et souverain, avons ordonné et ordonnons ce qui suit. »

Quand vous aurez pris Naples et que tout aura pris une physionomie, je vous ferai connaître mes dispositions pour vous faire reconnaître roi de Naples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9789.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 9 février 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 31 janvier. Je vous le répète, concentrez toutes vos forces, de manière qu'elles ne soient pas assez éloignées pour ne pas pouvoir se réunir dans un jour. Le principal est de prendre Naples. Naples pris, tout tombera, et la province qui n'aurait pas été soumise par deux régiments le sera par une compagnie. Tenez donc le corps du général Lechi à portée de votre centre. Mais, puisque les Anglais et les Russes sont embarqués, il n'y a plus aucun obstacle qui vous arrête. Marchez donc droit sur Naples. Le général Saint-Cyr doit, à l'heure qu'il est, être rendu à votre armée. A peine l'ai-je entrevu à mon lever, que je lui ai donné l'ordre de partir. Je n'ai voulu rien entendre de lui. Tenez tout le monde un peu roide.

L'état de situation que vous m'avez envoyé n'est pas clair. Je ne vois pas l'état de situation de la division du général Gardanne, ni sa force. Que M. César Berthier se donne la peine de faire des états en règle, avec l'artillerie, les chevaux, etc. etc. et ne m'envoie pas des résumés qui ne disent rien. Les états de situation des armées sont pour moi les livres de littérature les plus agréables de ma bibliothèque, et ceux que je lis avec le plus de plaisir dans mes moments de délassement.

Je vois déjà, dans ceux que vous m'envoyez, des traces du désordre que

Digitized by Google

Masséna met partout; j'y vois des compagnies qui ne sont pas de l'armée de Naples; cette inattention finira par mettre dans l'administration de l'armée un désordre destructif de l'ordre et de la discipline.

Envoyez-moi des états bien exacts. Je vais m'occuper de vous envoyer de l'artillerie et du personnel; vous allez avoir beaucoup de places fortes à faire commander.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9790.

DÉCISION.

Paris, 10 février 1806.

On fait connaître à l'Empereur la situation actuelle de l'Opéra-Comique, et on demande des secours pour ce théâtre.

Renvoyé à M. Auguste Talleyrand. Je donnerai volontiers 100,000 francs d'encouragement au théâtre, mais à condition que les premiers acteurs y rentreront, et qu'il sera digne de son ancienne réputation; sans quoi, je cesserai de lui donner aucun secours.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9791.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

DICTÉE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paris, 11 février 1806.

Les différents projets ayant pour objet l'embellissement de la ville de Paris, et l'état de situation des travaux ordonnés dans le même but, sont mis sous les yeux de Sa Majesté, qui prescrit les dispositions suivantes :

Le ministre de l'intérieur apportera au conseil relatif à l'administration de la ville de Paris, qui se tiendra jeudi prochain :

1° Un compte rendu de l'exécution des divers décrets pris jusqu'à ce

Digitized by Google

jour pour l'embellissement de la ville, ou des obstacles qui s'y sont opposés;

2° Les plans et projets des opérations à faire sur le terrain des Capucines;

3° Les projets de décrets pour ordonner le prolongement du boulevard sur le terrain de l'Arsenal et l'établissement de la gare, la construction du quai Saint-Paul jusqu'au nouveau pont du Jardin des plantes, la formation d'une place aux abords de ce pont, l'ouverture d'une rue dans la direction de ce pont jusqu'à la rue de Charenton.

Le ministre présentera, avant le mois de mars, un rapport sur l'amélioration de la navigation de la Seine, dans l'intérieur de Paris, par le moyen de la suppression de la Samaritaine, de la pompe Notre-Dame et des moulins qui embarrassent le cours de la rivière.

Le ministre présentera à la même époque un rapport sur les démolitions à faire, soit au pont Saint-Michel, soit sur les bords de la rivière pour la découvrir dans les divers points où il y a des inconvénients, pour la sûreté des habitants et pour la facilité des communications, à laisser subsister les constructions existantes. Les projets une fois arrêtés, on pourra fixer pour leur exécution des délais d'une ou plusieurs années.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9792.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 11 février 1806.

Monsieur Champagny, il faudrait s'occuper de rédiger l'exposé de la situation de l'empire depuis l'an XII. Vous pouvez suivre les mêmes principes que pour les exposés des années dernières; mais on pourrait rendre celui-ci fort utile en ce qu'il contiendrait des tableaux et différentes notes, soit sur les travaux faits, soit sur les autres objets relatifs à l'intérieur, soit sur l'extérieur.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9793.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 11 février 1806.

Mon Cousin, je suis fort surpris que l'empereur d'Allemagne ait pris possession, pour son frère, de la principauté de Würzburg.

Faites connaître à M. de Liechtenstein que je n'entends pas que des troupes autrichiennes entrent à Würzburg; que je tiens cette prise de possession nulle, et que je la regarderai comme telle tant qu'elle ne sera pas faite par l'électeur de Salzburg; que M. de Hugel ni aucun ministre autrichien n'ont rien à y faire.

Vous ferez connaître également à M. de Liechtenstein qu'il faut que l'armée autrichienne se mette sur le pied de paix; qu'on dit que les Russes font de nouvelles levées. Vous lui communiquerez également *le Moniteur* d'aujourd'hui, pour lui faire voir que ce n'étaient ni Gênes ni Lucques qui étaient le motif de la guerre, mais l'indigne corruption des ministres, dont M. de Stadion est le principal agent. Mettez, dans toutes ces communications, des ménagements et de la décence.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9794.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 11 février 1806.

Mon Fils, le général Marmont, avec son corps d'armée, est sous vos ordres. Mon intention est que vous ne changiez pas la destination de l'infanterie. Le général Marmont doit avoir son quartier général à Udine. Tout son corps doit être réparti entre les différentes villes du Frioul, Palmanova, etc. L'artillerie et la cavalerie peuvent être placées entre le Tagliamento et la Piave, hormis ce qu'il sera nécessaire de cantonner le long de l'Isonzo, et les deux régiments de cavalerie du corps du général Marmont ne sont pas trop pour cet objet. Il y a le long de l'Isonzo des

Digitized by Google

villages appartenant aux Autrichiens; il y en a même qui avoisinent Passariano. Mon intention bien positive est qu'il ne puisse y avoir aucune troupe autrichienne; aucun soldat ni officier ne doit passer l'Isonzo. Faites prendre possession de ces villages avant qu'aucune troupe autrichienne arrive; je n'entends rien céder, et je vous rends responsables, vous et le général Marmont, si quelques troupes y passent sous ce prétexte. Ce serait une source de chicane qu'on aurait là. Si l'on réclame, dites que j'en ai donné l'ordre, et que je m'en entendrai avec l'empereur. En attendant, tenez dans ces villages des détachements de cavalerie française, et ne les évacuez pas. Répondez-moi positivement que vous avez reçu ma lettre et que les détachements ont pris poste; faites-moi passer l'état des villages sur lesquels l'Autriche a des prétentions. Quant à Monfalcone, je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez y tenir des détachements de cavalerie et au moins un bataillon. Le général Marmont doit conserver le commandement de son corps d'armée; c'est un corps d'observation que mon intention est de laisser réuni jusqu'à nouvel ordre. J'ai nommé le colonel d'Anthouard général de brigade d'artillerie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9795.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 11 février 1806.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint le budget de ma Maison royale d'Italie arrêté. Mon intention est que vous vous y conformiez en tout et pour tout. Si vous administrez bien ce fonds et que vous vous fassiez rendre compte de sa situation mois par mois, vous aurez 4 ou 500,000 francs à votre disposition à la fin de l'année; mais, si vous n'établissez pas une bonne et sage économie, ce fonds ne vous suffira pas.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9796.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 11 février 1806.

Mon Fils, j'ai signé ce matin le décret sur l'impôt de l'enregistrement, tel que l'a présenté le ministre des finances. M. Aldini va vous l'expédier. J'ai également signé des dispositions relatives aux pensions hypothéquées sur l'économat. J'ai demandé à M. Aldini des renseignements précis sur tous les objets relatifs au budget de 1806, pour connaître positivement les affaires de mon royaume d'Italie, et le compte en détail de mon ministre des finances.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9797.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 12 février 1806.

Aperçu de ce qu'on pourrait faire du Panthéon :

1° Le rendre à sa destination première et en faire une église. Le maître-autel serait dédié à Sainte-Geneviève. Un chanoine de Paris y ferait les fonctions du culte dans les cérémonies qui seront désignées. Il serait assisté par d'autres chanoines.

2° Placer dans cette église les tombeaux qui sont aujourd'hui au Muséum des monuments français; les y ranger, comme aux Augustins, par ordre de siècles. Ils sortent des temples; il serait convenable de les y faire enfin rentrer. Il y a là une sorte de profanation qui afflige les gens religieux. Ils attireraient, d'ailleurs, les curieux vers ce monument, le plus beau de la capitale. L'inauguration de l'église serait faite, le jour des Morts, par le chanoine, par un service solennel pour ceux dont les tombeaux y auraient été replacés.

3° Consacrer cette église à la sépulture des sénateurs, des grands officiers de la Légion d'honneur et des généraux et autres fonctionnaires publics ayant bien servi l'État.

Digitized by Google

Dans le même décret qui établirait ces dispositions, on déclarerait l'église de Saint-Denis sépulture des Empereurs. On ordonnerait que trois autels expiatoires y fussent dressés en mémoire des trois races dont les mânes ont été dispersés.

Le ministre de l'intérieur est invité à se concerter avec le ministre des cultes pour la rédaction de ces projets.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9798.

DÉCISION.

Paris, 12 février 1806.

Le ministre de l'intérieur soumet à l'Empereur le vœu de l'Institut national pour l'érection d'une statue de Sa Majesté dans le nouveau local de ses séances.

Sa Majesté accepte. Le ministre répondra que Sa Majesté, étant de l'Institut, en connaissant et en appréciant les membres, veut bien agréer leur hommage.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9799.

NOTE POUR LE MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC.

Paris, 12 février 1806.

Sa Majesté désire savoir :

1° Pourquoi on ne présente rien de consommé sur les valeurs des salines;

2° Pourquoi on porte en entier, dans les recettes extérieures, la contribution du royaume d'Italie, tandis qu'il est presque certain que les mois de vendémiaire, brumaire, frimaire, janvier et février ont été consommés;

3° Si le subside espagnol est véritablement disponible, et s'il n'est pas entré en recette en l'an XII pour l'an XIII;

4° Si, dans l'évaluation des revenus, les bois sont portés à leur valeur. Cette colonne est à revoir.

Digitized by Google

Pour connaître ensuite la situation précise du trésor public, il faudrait mentionner la portion du service de février qui se trouve faite par des valeurs sorties au 1er de ce mois. Cela s'applique, par exemple, à la solde, dont le payement se fait d'avance. En déduisant de la somme des payements faits d'avance les sommes dues au 1er février sur les ordonnances délivrées par les ministres dans les quatre mois précédents, on aurait pour résultat une somme due par le trésor. La soustraction de cette dernière somme sur la somme totale des objets restant disponibles pour 1806 donnerait la somme réelle à appliquer au service des onze autres mois de l'année.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9800.

DÉCISION.

Paris, 12 février 1806.

Le ministre de la guerre rend compte à l'Empereur de la demande du prince Eugène pour qu'il soit envoyé en Italie des fusils d'infanterie et de dragons, des pistolets, des sabres de dragons et de chasseurs.

Répondre que les fusils français ne peuvent pas armer les Italiens. Il faut faire en Italie comme faisaient le roi de Sardaigne, l'état de Venise, le duc de Modène, et encourager la fabrication d'armes; qu'à l'armée française même on refuse des fusils neufs et l'on ne donne que des fusils réparés; que les fusils que l'on envoie en Italie sont les fusils corrigés du modèle de 1777; qu'ils sont extrêmement précieux, et que les dispositions sont sans exception.

Le ministre écrira aux officiers d'artillerie que ces dispositions sont sur leur responsabilité.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9801.

DÉCISION.

Paris, 12 février 1806.

Le ministre de la guerre prie l'Empereur de faire connaître ses intentions sur le dépôt d'armes demandé pour Ancône par le général Dulauloy, et sur le nombre d'armes à réunir à ce dépôt.

On en trouvera dans le royaume de Naples.

Ordonner qu'on ne fasse pas sortir de fusils du royaume d'Italie et de la France, sans mon ordre.

Sa Majesté autorise de faire passer 2,000 fusils sur Ancône.

Le ministre ordonnera au général Dulauloy, aussitôt arrivé à Naples, de rassembler des armuriers.

Tous les conscrits s'armeront au fort Barraux. Écrire en conséquence. Ceux qui ne l'auront pas été au fort Barraux le seront à Plaisance.

Le ministre fera faire une vérification de tous les fusils qui doivent être en Italie, afin de s'assurer s'ils s'y trouvent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9802.

DÉCISION.

Paris, 12 février 1806.

Le ministre directeur de l'administration de la guerre soumet à l'Empereur une réclamation du landamman de la Suisse, pour que des Suisses, habitants du canton de

S'il y avait dans ce pays des propriétaires français, ils seraient soumis à l'imposition, qui n'est pas

Digitized by Google

Thurgovie, qui possèdent des propriétés foncières sur la rive droite du Rhin, ne soient pas, comme des sujets autrichiens, assujettis à l'imposition de guerre mise sur le pays.

personnelle, mais qui porte sur la propriété.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9803.

NOTE POUR LE MINISTRE DES CULTES.

Paris, 12 février 1806.

On peut, en rappelant la nécessité de consacrer les époques solennelles et de diminuer cependant le nombre des fêtes qui distraient le peuple de ses travaux, proposer deux fêtes :

1° Pour le 15 août, celle de saint Napoléon, qui consacrerait à la fois l'époque de la naissance de l'Empereur et celle de la ratification du concordat : à cette fête se joindraient les actions de grâces pour la prospérité de l'Empire; on chercherait à donner à la procession, qui continuerait à se faire ce jour-là, un caractère propre à effacer les anciens souvenirs;

2° Le premier dimanche qui suivra le jour correspondant au 11 frimaire, on célébrerait en même temps les succès de la Grande Armée et l'époque du couronnement; dans le discours que ferait un membre du clergé, on parlerait particulièrement des citoyens de la commune qui seraient morts à la bataille d'Austerlitz.

Archives du ministère des cultes.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9804.

OBSERVATIONS ET DÉCISIONS

RELATIVES AU BUDGET DE LA VILLE DE PARIS.

Paris, 13 février 1806.

Un budget se compose de la recette et de la dépense; l'une mérite autant d'attention que l'autre. S'il s'agissait de la simple comptabilité d'un payeur, un état sommaire de la recette ne serait pas même suffisant; or il s'agit ici d'un ordonnateur et d'un administrateur, d'une adminis-

Digitized by Google

tration et d'une comptabilité. Il y a un résultat moral à tirer de l'examen de la recette comme de celui de la dépense. Ce résultat doit être, par exemple, quant à l'octroi, que cette branche capitale de recette a été bien ou mal administrée : elle l'a été bien, si elle a beaucoup rendu et peu coûté; elle l'a été mal, si elle a peu rendu et coûté beaucoup. Il convient donc de donner un bordereau détaillé de la recette de l'octroi depuis l'an VIII. Il faut mentionner dans ce tableau et dans des colonnes distinctes la recette brute de chaque année, les frais de perception de chaque année, le produit net de chaque année. Dans les années où le tarif a changé, il faut avoir soin d'établir, pour la recette brute, deux colonnes : 1re colonne, ce qu'aurait été la recette d'après l'ancien tarif; 2e colonne, l'augmentation produite par le nouveau tarif. Il ne faut point oublier le compte de caisse, et il faut y joindre l'historique de l'entrée en caisse, mois par mois.

La ville de Paris fera distribuer, cet hiver, une somme de 150,000 francs pour secours à domicile et autres secours à donner aux indigents. Cette somme, jointe à pareilles sommes qui seront payées par la police et par la cassette de Sa Majesté, portera à 450,000 francs les secours extraordinaires à distribuer, cette saison, aux pauvres.

On portera au budget de 1806 une somme de 500,000 francs pour le pavé des endroits dont il est le plus urgent de s'occuper, tels que la rue de Castiglione, qui va des Tuileries à la place Vendôme; l'allée de Beauvau, et l'allée des Veuves, aux Champs-Élysées.

On portera également une somme de 400,000 francs pour exécuter, sans aucun délai, le prolongement du boulevard, la construction du quai du Mail et de la communication du pont du Jardin des plantes, les places qui doivent être à l'entrée de ce pont, et le percement de la rue qui conduira du pont à la rue Saint-Antoine.

M. Lacuée fera un projet pour le remplacement de la garde municipale par une augmentation des compagnies de réserve et par un corps de gendarmes appelés des départements.

Les conseillers d'état présents au conseil examineront la proposition de mettre le pavé à la charge de la ville de Paris, en lui affectant une

Digitized by Google

somme de 400,000 francs sur le produit de la taxe de circulation qui se perçoit aux barrières. Ils proposeront des vues sur le mode à prendre pour l'apurement successif de la comptabilité de la ville de Paris.

Tous ces objets seront présentés dans le conseil de jeudi prochain.

Le ministre de l'intérieur présentera ses vues, 1° sur l'établissement d'un passage à travers les nouvelles cours de l'Institut, pour la communication directe de la rue Mazarine avec le pont des Arts; 2° sur les modifications à faire au plan arrêté pour le marché des Jacobins; 3° sur l'élargissement de la place des Trois-Maries, à l'entrée du Pont-Neuf, et de la nouvelle place à l'entrée du Pont-au-Change; 4° sur le dégagement du portail de Saint-Gervais, pour rendre plus facile la communication directe des quais à la rue Saint-Antoine.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9805.

A S. S. LE PAPE.

Paris, 13 février 1806.

Très-saint Père, j'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, du 29 janvier. Je partage toute sa peine; je conçois qu'elle doit avoir des embarras. Elle peut tout éviter en marchant dans une route droite, et en n'entrant pas dans le dédale de la politique et des considérations pour des puissances qui, sous le point de vue de la religion, sont hérétiques et hors de l'Église, et, sous celui de la politique, sont éloignées de ses états, incapables de la protéger, et ne peuvent lui faire que du mal. Toute l'Italie sera soumise sous ma loi. Je ne toucherai en rien à l'indépendance du Saint-Siége; je lui ferai même payer les dépenses que lui occasionneraient les mouvements de mon armée; mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi, dans le temporel, les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Votre Sainteté est souveraine de Rome.

Digitized by Google

mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe ni Suédois réside à Rome ou dans vos états, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports.

Comme chef de notre religion, j'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; mais je suis comptable envers Dieu, qui a bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la religion. Et comment puis-je, sans gémir, la voir compromise par les lenteurs de la cour de Rome? On ne finit rien, et pour des intérêts mondains, pour de vaines prérogatives de la tiare, on laisse périr des âmes, le vrai fondement de la religion. Ils en répondront devant Dieu, ceux qui laissent l'Allemagne dans l'anarchie; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de mes évêques et qui livrent mes diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les évêques puissent entrer en exercice, et cela peut être fait en huit jours. Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques; j'ai consolidé les intérêts de l'Église; je n'ai touché en rien au spirituel. Ce que j'ai fait à Milan, je le ferai à Naples, et partout où mon pouvoir s'étendra. Je ne refuse pas d'accepter le concours d'hommes doués d'un vrai zèle pour la religion et de m'entendre avec eux; mais si, à Rome, on passe les journées à ne rien faire et dans une coupable inertie, moi, que Dieu a commis, après de si grands bouleversements, pour veiller au maintien de la religion, je ne puis devenir, je ne puis rester indifférent à tout ce qui peut nuire au bien et au salut de mes peuples.

Très-saint Père, je sais que Votre Sainteté veut le bien; mais elle est environnée d'hommes qui ne le veulent pas, qui ont de mauvais principes, et qui, au lieu de travailler dans ces moments critiques à remédier aux maux qui se sont introduits, ne travaillent qu'à les aggraver. Si Votre Sainteté voulait se souvenir de ce que je lui ai dit à Paris, la religion de l'Allemagne serait organisée et non dans le mauvais état où elle est. Dans ce pays et en Italie, tout se serait fait de concert avec Votre Sainteté et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit être fait en quinze jours. Ce n'est pas en dormant que

Digitized by Google

j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte et réorganisé la religion en France, de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée et où elle jouisse de plus de considération. Ceux qui parlent à Votre Sainteté un autre langage la trompent, et sont ses ennemis; ils attireront des malheurs qui finiront par leur être funestes.

Sur ce, je prie Dieu, Très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et au gouvernement de notre mère Sainte Église.

Votre dévot fils,

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

9806.

AU CARDINAL FESCH.

Paris, 13 février 1806.

Je ne suis point content de votre conduite. Vous ne montrez aucune fermeté pour mon service. Vous voudrez bien requérir l'expulsion des états du Pape de tous les Anglais, Russes et Suédois, et de toutes les personnes attachées à la cour de Sardaigne. Il est fort ridicule qu'on ait voulu maintenir M. Jackson à Rome; s'il y est encore, requérez-en l'arrestation : c'est un agent des Russes. Aucun bâtiment suédois, anglais ni russe ne doit entrer dans les états du Pape; sans quoi je les ferai confisquer. Je n'entends plus que la cour de Rome se mêle de politique. Je protégerai ses états contre tout le monde. Il est inutile qu'elle ait tant de ménagements pour les ennemis de la religion. Faites expédier les bulles pour mes évêques. On met un mois pour faire un travail de vingt-quatre heures. Ce n'est pas là de la religion. En Allemagne, il n'y a qu'un cri contre la cour de Rome. Sa conduite est révoltante, et cette partie si importante de la chrétienté est dans l'anarchie. Je donne ordre au prince Joseph de vous prêter main-forte, et je vous rends responsable de l'exécution de ces deux points : 1° l'expulsion des Anglais, Russes, Suédois et Sardes de Rome et de l'état romain; 2° l'interdiction des ports aux navires de ces puissances. Dites bien que j'ai les yeux ouverts; que je ne suis trompé

Digitized by Google

qu'autant que je le veux bien; que je suis Charlemagne, l'épée de l'Église, leur empereur; que je dois être traité de même; qu'ils ne doivent pas savoir s'il y a un empire de Russie. Je fais connaître au Pape mes intentions en peu de mots. S'il n'y acquiesce pas, je le réduirai à la même condition qu'il était avant Charlemagne.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9807.

A M. DE BOUILLÉ.

Paris, 13 février 1806.

Monsieur de Bouillé, Adjoint à l'état-major de Naples, vous visiterez avec attention la nouvelle route que j'ai fait faire au mont Cenis. J'avais ordonné qu'on établît des casernes au bas de la montagne, à Lans-le-Bourg; vous remarquerez si l'on a fait quelques dispositions pour cet objet, et, dès votre arrivée à Turin, vous m'enverrez un rapport sur la situation du mont Cenis. Vous visiterez la citadelle de Turin; vous verrez le général Menou, et vous vous ferez remettre l'état de tous les conscrits qui ont passé les Alpes depuis le 1er vendémiaire : ce sera l'objet de votre deuxième dépêche de Turin. Vous irez à Alexandrie; vous y verrez la situation des travaux : ce sera l'objet de votre troisième rapport. Vous vous rendrez à Parme auprès du général Junot; vous y resterez assez de temps pour me faire connaître ce qui sera venu à votre connaissance sur la tranquillité de ce pays; vous irez à Plaisance voir ce qu'on fait à la citadelle. Cette mission étant toute de confiance, vous n'aurez été que pour votre instruction et sans ostentation. Vous vous informerez où il y aura des 3es et 4es bataillons qui ont reçu des conscrits, s'il y a de quoi les habiller. Vous prendrez votre route par Ancône, et me direz ce que vous aurez appris sur votre route depuis Plaisance jusque-là; ce qui s'y trouve. De là vous vous rendrez en hâte au quartier général de Naples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9808.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 14 février 1806.

Mon Frère, je donne ordre au cardinal Fesch de requérir l'éloignement des Russes, des Anglais, des Suédois et des Sardes, de Rome et des états du Pape. Prêtez-lui main-forte, si cela est nécessaire; car mon intention est de les chasser de l'Italie. Il est fort ridicule que, dans ces derniers temps, le Saint-Siége ait voulu garder Jackson à Rome.

J'espère que vous êtes à Naples à l'heure qu'il est. Cela tarde trop longtemps; il est temps enfin que cela finisse. Quant à votre plan de campagne, votre marche sur Naples n'a point d'inconvénient dans l'état actuel des choses, où les Anglais et les Russes sont partis. Ce serait différent si leur armée était égale à la vôtre. Votre armée est trop disséminée; elle doit toujours marcher de manière à pouvoir se réunir en un seul jour sur un champ de bataille. Avec 15,000 hommes, je voudrais battre vos 36,000, et être partout supérieur le jour d'une bataille; mais la disposition de votre armée n'a point d'inconvénient dans l'état où sont les choses. Il me tarde d'apprendre que vous êtes à Naples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9809.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

DICTÉE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 14 février 1806.

Le ministre de l'intérieur examinera s'il ne conviendrait pas de faire rentrer la ville de Paris dans la possession des magasins de Corbeil.

Si, dans l'espace de huit jours, le magasin de 300,000 quintaux de l'approvisionnement de Paris n'est pas complété, il le sera, sans aucun délai, aux frais du sieur Vanlerberghe. Les magasins doivent contenir, au

Digitized by Google

1er mars, la totalité de l'approvisionnement; et, de ce moment à la récolte, le ministre n'en laissera plus rien sortir.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9810.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 14 février 1806.

Mon Cousin, j'apprends que des bataillons autrichiens sont entrés à Würzburg. Vous voudrez bien faire connaître sur-le-champ à M. de Liechtenstein que je ne veux point de troupes autrichiennes à Würzburg. L'Électeur formera ses premières troupes dans la Westphalie; sans cela Würzburg deviendra ce qu'était la Souabe. Les troupes autrichiennes ne doivent pas sortir de leurs limites. Vous expédierez un courrier au général Andréossy pour lui ordonner de s'en expliquer clairement. Il faut parler haut; il est temps que l'Autriche me laisse tranquille et reste chez elle. Vous ferez connaître au prince de Liechtenstein mon mécontentement à l'occasion de la publication des pièces des traités conclus avec l'Angleterre, où M. de Stadion joue un si mauvais rôle. Cela n'est point propre à me donner de la confiance pour les relations futures. Si les troupes autrichiennes s'obstinent à rester à Würzburg, vous les ferez enlever, et vous direz à M. de Liechtenstein que vous en avez reçu l'ordre; je ne veux point de troupes autrichiennes au delà de leurs limites héréditaires.

Faites sur cet objet une note officielle, dont vous m'enverrez copie pour être déposée aux archives, dans laquelle vous établirez pour principe que je n'entends point que les troupes autrichiennes passent jamais leurs frontières.

Vous donnerez ordre au maréchal Bernadotte d'occuper Anspach avec son corps d'armée. Vous donnerez le même ordre au maréchal Mortier, qui sera sous ses ordres. Il prendra possession du pays au nom du roi de Bavière. Il fera connaître par une proclamation qu'en conséquence d'un traité conclu entre la France et la Prusse S. M. Prussienne a consenti à céder Anspach au roi de Bavière, et que l'occupation de ce pays doit

Digitized by Google

être faite par les troupes françaises au même moment que les troupes prussiennes occuperont le Hanovre; que, les Prussiens occupant cet électorat, il a ordre de son souverain de procéder à l'occupation d'Anspach; que ses troupes y maintiendront une bonne discipline, et que les revenus et ressources du pays seront mis en séquestre pour l'entretien des troupes qui l'occuperont pendant le temps qui sera jugé nécessaire. Avant de publier cette proclamation, le maréchal Bernadotte fera marcher ses divisions, entrera dans le pays d'Anspach et en occupera tous les points. Il fera connaître au commandant des troupes prussiennes qu'elles doivent se retirer; qu'il doit en avoir reçu l'ordre, puisque les Prussiens sont en Hanovre.

Du reste, vous recommanderez au maréchal Bernadotte d'y mettre toutes les formes, de parler avec un grand éloge du roi de Prusse, et de faire tous les compliments usités en ces circonstances. Il ne correspondra pas avec le roi de Bavière, ni avec ses ministres. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour pourvoir à la nourriture et à l'entretien de ses troupes, et les cantonnera là jusqu'à nouvel ordre. Comme son corps d'armée est trop considérable pour pouvoir vivre dans le pays d'Anspach, il pourra s'étendre sur le territoire des petits princes voisins, sans cependant toucher à Baireuth. Je n'ai pas besoin de dire qu'il doit rester sur ses gardes et avoir l'œil ouvert sur les mouvements des Prussiens, s'il y en avait à portée de lui.

Indépendamment du corps du maréchal Mortier, le maréchal Bernadotte aura sous ses ordres une division de dragons et une division de grosse cavalerie. Quand vous le jugerez convenable, vous donnerez ordre au maréchal Davout de se porter sur Eichstædt, pour appuyer le maréchal Bernadotte et s'étendre derrière lui. Vous donnerez ordre à la division de dragons qui est arrivée à Augsbourg de se rendre à Francfort, où elle sera sous les ordres du maréchal Augereau.

Quand le jour de rigueur d'évacuer Salzburg sera arrivé, et pas un jour avant, vous ferez filer le maréchal Ney sur Augsbourg, où il attendra de nouveaux ordres.

Le maréchal Soult occupera avec son corps d'armée les villes suivantes

Digitized by Google

jusqu'à nouvel ordre, savoir : une division à Braunau, une division à Passau, et une à Landshut. Ayez soin que toute l'artillerie soit évacuée.

Parlez au roi de Bavière pour qu'il y ait dans le Tyrol, principalement du côté de Salzburg, une grande quantité de ses troupes, surtout dans le premier moment. Si vous le jugez nécessaire, vous pourrez y placer une brigade du corps du maréchal Soult.

M. de Haugwitz a signé hier un autre traité; nous verrons si les Prussiens seront plus fidèles à celui-ci qu'à celui de Vienne; il faut donc se tenir en mesure.

Ayez soin que tous les détachements qui sont à Augsbourg et à Ulm rejoignent leurs corps. Faites-moi connaître le jour où le maréchal Bernadotte prendra possession d'Anspach, où le maréchal Mortier sera derrière lui pour le soutenir, où le maréchal Davout sera à Eichstædt, et où le maréchal Ney se dirigera sur Augsbourg. Voici mes dispositions pour la cavalerie de la réserve : une division de dragons et une de grosse cavalerie avec le corps du maréchal Bernadotte; une division de dragons, celle qui a été à Augsbourg, avec le corps du maréchal Augereau; une division de dragons et une de grosse cavalerie avec le corps du maréchal Soult; l'autre division de dragons à Augsbourg.

Donnez ordre au général Oudinot de se rendre avec ses grenadiers à Strasbourg. Vous ferez connaître au maréchal Kellermann que mon intention est qu'il donne 150 des plus beaux hommes des 3,000 conscrits habillés du dépôt général à chacun des bataillons du général Oudinot.

Je vous ai écrit de faire remplacer le général Caffarelli, dans le commandement de sa division, par le général Morand, et le général Loison par le général Marchand.

Tenez-vous-en strictement aux ordres que je vous donne; exécutez ponctuellement vos instructions; que tout le monde se tienne sur ses gardes et reste à son poste: moi seul, je sais ce que je dois faire. Si le ministre de Prusse vient vous voir à Munich et vous parle de l'occupation d'Anspach, répondez-lui que c'est par mon ordre: les Prussiens n'ont-ils pas occupé le Hanovre? Du reste, dites beaucoup de belles paroles pour

Digitized by Google

la Prusse. J'apprends avec déplaisir que votre santé est mauvaise; mais nous nous verrons bientôt; il me tarde autant qu'à vous que vous reveniez; mais vous voyez comme je suis maîtrisé par les circonstances.

Voyez le roi de Bavière et remettez-lui la lettre ci-jointe, mais quarante-huit heures après que les ordres seront partis pour le maréchal Bernadotte. Vous causerez avec lui, vous lui direz que l'ordre pour l'occupation d'Anspach est parti, qu'il ne faut rien dire; que, quant à la prise de possession par les troupes françaises, il ne doit se mêler de rien, afin de ne pas irriter majeurement la Prusse; que le traité de Vienne n'a été ratifié par le roi de Prusse qu'avec beaucoup de changements que je n'ai pas approuvés; que j'ai en conséquence malmené M. de Haugwitz: qu'un autre traité a été signé hier par M. de Haugwitz; qu'on ne sait point s'il en sera de celui-ci de même que du premier; mais que, puisque les Prussiens sont entrés en Hanovre avant que rien fût fini, je prends possession d'Anspach; que ces messieurs prétendaient occuper le Hanovre et ne nous livrer Anspach que lorsque les Anglais consentiraient sans doute à la perte du Hanovre, c'est-à-dire jamais; qu'on ne va pas manquer à Anspach de s'adresser à lui lorsque les troupes françaises y entreront, mais qu'il doit dire qu'il va répondre, qu'il va m'en écrire, et des choses vagues.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

9811.

AU ROI DE BAVIÈRE.

Paris, 14 février 1806.

Monsieur mon Frère et Cousin, le maréchal Berthier vous fera connaître les ordres que j'ai donnés pour l'occupation d'Anspach. Le roi de Prusse a été assez mal conseillé pour ne ratifier le traité de Vienne qu'avec des conditions, des *mais*, des *si* et des *car*.

M. Laforest, mon ministre, n'a accepté l'échange des ratifications que sous mon approbation. Je ne l'ai pas approuvé, et, dès ce moment, ce

Digitized by Google

traité est devenu nul. Cependant l'armée prussienne a occupé le Hanovre. J'ai, en conséquence, ordonné qu'on occupât Anspach.

La Prusse avait la prétention de prendre possession du Hanovre et de ne nous donner ni Anspach ni Clèves. M. de Haugwitz a signé hier un traité dans lequel il est stipulé qu'Anspach sera occupé par les troupes françaises le même jour que le Hanovre le sera par les troupes prussiennes; et, comme elles sont entrées en Hanovre, je suis donc autorisé à faire occuper Anspach. Les Prussiens voulaient les villes hanséatiques. Je leur ai fait connaître catégoriquement que je n'y consentirais jamais, à moins qu'ils ne cédassent Baireuth à la Bavière, et je prévois qu'un jour ou l'autre cela finira de cette manière. J'attache quelque prix à jeter la Prusse dans le Nord.

NAPOLÉON.

Cette lettre est pour vous seul.

Archives de l'Empire.

9812.

AU ROI DE BAVIÈRE.

Paris, 15 février 1806.

Je reçois votre lettre du 4 février. Les différends survenus entre Votre Majesté et le roi de Wurtemberg et l'électeur de Bade m'ont fait penser qu'il était nécessaire que je chargeasse quelqu'un de veiller de ma part à l'exécution du traité de Presbourg en ce qui regarde la prise de possession des pays échus à Votre Majesté et à ces princes. MM. Otto et Berthier sont autorisés à faire ce que vous désirez. Le maréchal Berthier m'a mandé que Votre Majesté, depuis sa lettre écrite, s'était mise en possession des pays où il n'y avait pas sujet à contestation. J'ai donné ordre à M. Otto de se hâter de me présenter tout ce qui pouvait être objet de discussion, afin d'éviter les événements qui ont manqué d'arriver entre vos troupes et celles de Wurtemberg.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9813.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 14 février 1806.

Monsieur Dejean, vous donnerez l'ordre à M. Récamier, qui a jugé à propos de donner sa démission d'auditeur au Conseil d'état en conséquence des circonstances malheureuses où se trouve son oncle, de se rendre au quartier général de l'armée de Naples. Vous le recommanderez au prince Joseph pour qu'il l'emploie de la manière qu'il jugera la plus utile. Ce jeune homme n'a démérité en rien.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9814.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Paris, 14 février 1806.

J'ai l'honneur, Monsieur, d'annoncer à Votre Excellence que l'Empereur n'a point encore signé le projet de décret que vous aviez présenté pour élever le capitaine Cosmao au grade de contre-amiral. Sa Majesté désire que cet officier sorte avec un ou deux vaisseaux de Cadix, et que, dans le cas où cela ne serait pas possible, il aille prendre à Lorient le commandement du *Courageux*. On lui ferait, avec ce vaisseau, une division avec laquelle il mettrait à la mer, et, à son retour, il serait nommé contre-amiral. Sa Majesté considère le capitaine Cosmao comme un officier d'un grand mérite, et c'est pour cela qu'elle pense que cet officier mérite de n'être avancé qu'après une croisière périlleuse.

Le ministre secrétaire d'état, par ordre de l'Empereur.

Archives de l'Empire.

9815.

AU MARÉCHAL JOURDAN.

Paris, 14 février 1806.

J'ai reçu votre lettre du 10 février. Ne doutez pas que je ne fasse, dans

Digitized by Google

toutes les circonstances, tout ce qui vous sera convenable; et, dans les dispositions que je vais prendre incessamment, vous y serez compris; ce qui vous assurera des moyens de fortune conformes à votre rang et aux services que vous avez rendus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9816.

A M. GAUDIN.

Paris, 15 février 1806.

Monsieur Gaudin, le trésor qui arrive de Vienne, sous l'escorte du général Margaron, passera à Strasbourg le 28 février. Mon intention est que, lundi à dix heures, vous m'apportiez un travail, que vous concerterez avec MM. Mollien et Bérenger, contenant les trois objets suivants :

1° Céder à la caisse d'amortissement des obligations tout l'argent qui appartient à la Grande Armée et qui peut faciliter le service du trésor;

2° Faire revenir à Paris et dans les lieux qui auraient le plus besoin d'argent tout ce qui est et sera en stagnation à Strasbourg;

3° Prendre toutes les mesures pour que les travaux du monnayage se fassent avec activité à Paris et à Strasbourg et dans d'autres hôtels des monnaies, selon que cela vous paraîtra plus convenable à mes intérêts. Recommandez bien à M. Bérenger de ne pas avoir dans la caisse des billets de banque, car ils ne serviront qu'à produire une crise, puisqu'il sera possible que je dispose de tous les fonds qu'il aura, du soir au matin, et pour des caisses extérieures à Paris.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9817.

A M. GAUDIN.

Paris, 15 février 1806.

Je renonce aux camps de vétérans. Je laisse cependant organiser les deux qui sont commencés. Faites-moi connaître l'état des biens qui ont

Digitized by Google

été affectés à ces deux camps, et celui des biens qui, ayant d'abord reçu la même destination spéciale pour les autres camps, vont rester à la disposition du domaine.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9818.

A M. MOLLIEN.

Paris, 15 février 1806.

Monsieur Mollien, vous avez onze millions à Strasbourg dans la caisse du payeur de la Grande Armée. Il doit en arriver dix autres à Strasbourg le 28 février; ce sont les dix millions de la contribution de Vienne. Il y aura aussi à recevoir à la même époque trois millions d'Augsbourg, trois de Francfort, et deux autres millions provenant de la contribution de cette dernière ville; cela fait dix-huit millions que la caisse d'amortissement aura en argent sur le Rhin, ce qui forme, avec les onze millions appartenant au trésor, vingt-neuf millions en stagnation. Voici mon intention : traitez avec la caisse d'amortissement, et acquérez pour le trésor les dix-huit millions qu'elle aura sur le Rhin; donnez en échange des obligations à votre convenance, avec l'escompte ordinaire. Écrivez sans délai pour que les six millions tant d'Augsbourg que de Francfort soient dirigés sur Mayence et sur Strasbourg; les dix millions en argent envoyés de Vienne arriveront à Strasbourg sur quatre-vingts voitures; ordonnez qu'il en reste à Strasbourg six millions pour être convertis en monnaie, et que le reste, ainsi que les lingots venant d'Augsbourg et de Francfort, soit transporté à Paris et envoyé à la Monnaie. Écrivez sur-le-champ à Strasbourg, par un courrier, pour que le payeur de la Grande Armée dirige sur Paris tous les fonds qu'il a en caisse, excepté trois millions, qu'il gardera pour n'être pas à découvert. Prenez des mesures pour mettre ces mêmes fonds en activité, hors les neuf millions dont j'aurai besoin au mois de mars pour les distributions, au retour de la Grande Armée. La caisse d'amortissement a cinq millions de traites sur Paris : prenez-les et donnez-lui des obligations à votre convenance.

Digitized by Google

Voyez également avec M. Bérenger s'il y a des objets dont vous puissiez vous aider en les échangeant contre des obligations. Il peut être aussi de quelque intérêt de faire diriger sur Lyon quelques lingots, tant pour le bien de cette ville que pour rendre de l'activité à son hôtel des monnaies. Concertez-vous avec M. Bérenger pour me présenter sur tout cela des mesures générales, et rédigez un projet que vous apporterez mardi à dix heures.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9819.

A M. MOLLIEN.

Paris, 15 février 1806.

Monsieur Mollien, je vous ai fait connaître par ma lettre de ce jour l'arrivée prochaine et la destination de dix-huit millions en lingots appartenant à la Grande Armée, et que la caisse d'amortissement fait venir tant de Vienne que d'Augsbourg et de Francfort. Mon intention est que vous profitiez de cette circonstance pour avoir au trésor une réserve de plusieurs millions comme base et fondement du crédit. En y mettant du secret, la plupart des hommes qui cherchent, pour en profiter, à deviner la vraie situation du trésor, seraient déjoués, et même, avec un peu de prudence, on pourrait l'élever dans l'opinion générale, et laisser croire au public de Paris que l'on a en réserve plus de trente millions. Je voudrais qu'il restât en caisse environ cinq millions, qui ne se renouvelleraient pas et qui passeraient comme fonds morts en réserve.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9820.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 15 février 1806.

Monsieur Dejean, je reçois votre lettre ainsi que celle du général Chas-

Digitized by Google

seloup du 23 janvier. Je désire que les projets de Palmanova, d'Osoppo et de Venise me soient envoyés. Vous lui répondrez que je ne l'autoriserai à venir que lorsque j'aurai pensé que ces projets sont assez mûrs, et qu'il aura pu, sur les lieux, répondre aux objections qui lui seront faites. Quant à Alexandrie, je désire avoir l'état des travaux à faire cette année. Je veux achever Alexandrie, mais je ne veux y dépenser que deux millions en 1806. Je désire qu'il me présente un plan et un mémoire dans lequel il me détaillera l'état des travaux au 1er février, ouvrage par ouvrage, et son projet de distribution de la somme ci-dessus également ouvrage par ouvrage. Ces deux millions doivent être employés de manière que la ville soit mise le plus tôt possible en état de défense, ce qui ne pourra avoir lieu que lorsque les demi-lunes seront terminées. Je désire qu'on porte les travaux de Legnago et de Mantoue au point que je vous ai indiqué en vous faisant connaître les fonds que je veux y mettre. Je ne vois pas d'inconvénient à employer 100,000 francs aux travaux de Plaisance et 100,000 francs à ceux de Gênes. Je vous prie aussi de vous occuper d'un rapport sur Juliers, sur Kehl et sur Cassel, afin qu'au commencement du printemps on puisse faire ces travaux avec l'ordre convenable. Je suis mécontent de ce que le corps du génie fasse aujourd'hui dans ses calculs abstraction de l'argent, qui devrait être la base de ses aperçus, et du temps, dont je ne suis pas maître. Je vous répéterai ici mon adage : chaque fois qu'on dépense 100,000 écus dans les travaux d'une place, on doit lui donner un degré de force de plus. C'est ce qui n'est pas arrivé en dernier lieu, car, après avoir dépensé huit ou dix millions en Italie, ces places n'étaient pas plus fortes. Quand un ingénieur demande plusieurs années, son plan est mal rédigé; ce qu'on peut lui accorder, c'est une campagne, encore n'en est-on pas toujours le maître.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9821.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 15 février 1806.

Monsieur Dejean, il résulte de l'état de l'armée que vous m'avez remis qu'il y a, au 1er janvier, 420,000 hommes sous les armes de troupes régulières, et 449,000 hommes avec les troupes irrégulières. Il ne faut pas compter les 31,000 conscrits, puisqu'ils n'avaient pas joint au 1er janvier et qu'il y a beaucoup de changements dans les corps par les pertes faites à la guerre ou aux hôpitaux. Des 449,000 hommes qui, en nombre rond, forment 450,000, il faut d'abord ôter :

1° La gendarmerie portée pour.....	15,500 hommes.
2° Les compagnies de réserve départementale..	6,800
3° Les 37,000 hommes qui sont aux hôpitaux.	37,000
4° Les 3,000 prisonniers de guerre.....	3,000
5° Les 9,500 hommes embarqués, lesquels sont aux colonies ou sont au compte de la marine, ou n'existent plus.....	9,500
Total.....	71,800

Ces 71,800 hommes ôtés de 450,000, reste 378,200.

Le budget peut donc être fait sur 380,000 hommes, desquels il faut retrancher l'armée de Naples, 40,000 hommes, et l'armée de Hollande, 15,000 hommes; total 55,000 hommes. Il reste donc 325,000 hommes. C'est sur cette base qu'il faut faire le budget. Quant aux chevaux, il ne faut compter que sur la moitié des chevaux de la compagnie Breidt, en ôtant de la moitié actuelle ce qui existe aux armées de Naples et de Hollande; et encore vous ne porterez ces chevaux que pour six mois, parce que, jusqu'au 1er mars, la moitié ne me coûte rien, puisqu'elle est en Allemagne, et qu'au 1er juin plus de la moitié sera réformée. Voilà les bases les plus approximatives du budget. Il est inutile de parler des

Digitized by Google

dépenses des prisonniers de guerre, vu que le séjour de l'armée pendant trois ou quatre mois en Allemagne compensera et au delà toutes les petites dépenses extraordinaires de la guerre. Quant à la cavalerie, voyez ce qui est aux armées de Naples et de Hollande; ôtez ces chevaux et faites le budget pour le reste. Ne comptez cependant ce qui est à la Grande Armée que pour huit mois.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Perrotin, libraire.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9822.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 15 février 1806.

Mon Fils, je ne puis concevoir que la marine de Venise puisse coûter 300,000 francs par mois. Mon intention est qu'elle soit organisée comme elle l'était sous les Autrichiens, et qu'elle ne coûte pas un sou de plus.

Vous allez beaucoup trop vite, et vos mesures sont souvent précipitées. Tout ce qui appartient à la Grande Armée, vous ne devez pas y toucher. Il ne s'agit pas de faire des chemins et des canaux; il faut d'abord nourrir mon armée; ne faites là-dessus que ce que j'ordonnerai. J'ai envoyé un conseiller d'état pour administrer les finances, et un receveur. Vos rapports ne me font point connaître la situation de mes finances. Je n'ai point l'état de l'impôt de guerre qui a été mis sur le pays vénitien. Cet impôt peut être porté à quinze ou vingt millions, indépendamment des contributions ordinaires. Je vais augmenter mes forces; je suis obligé de me tenir dans une situation très-forte; il me faut donc beaucoup d'argent.

NAPOLÉON.

Comm par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9823.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 15 février 1806.

Mon Fils, il faut de l'ordre. Le duché de Parme est un gouvernement

Digitized by Google

à part; mais, comme en ce moment il appartient à la 28e division militaire, c'est à cette division à fournir à ses dépenses. Envoyez à Parme le 3e d'infanterie légère et retirez-en tous les dépôts. Vous n'exécutez pas les ordres que je vous donne, et vous croyez pouvoir les remplacer par d'autres; ce n'est pas ma méthode. Écrivez-moi plus en détail ce que vous faites. J'attends depuis longtemps le compte des ministres, exercice 1805; la note abrégée que vous m'avez envoyée ne me suffit pas. J'ignore si la place de Palmanova est approvisionnée. Chacun de mes ordres doit être suivi exactement. Envoyez-moi, tous les sept jours, l'état de situation, indépendamment de celui que l'état-major envoie à la guerre.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9824.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 16 février 1806.

Monsieur Champagny, faites-moi connaître ce que je puis faire en faveur de Jean-Pierre Tondu-Lebrun, que le proviseur de mon lycée impérial présente comme digne de mes bienfaits, et qu'une maladie a privé pour toujours de la vue lorsqu'il allait être envoyé à Constantinople en qualité d'élève des langues étrangères.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9825.

A M. BÉRENGER,

DIRECTEUR DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Paris, 16 février 1806.

Monsieur Bérenger, cédez au trésor public les trois millions que vous avez à Augsbourg, les trois millions sur Francfort, les deux millions provenant de la contribution de Francfort, les dix millions qui arrivent le 28 février à Strasbourg, venant de Vienne, et les 5,600,000 livres que

Digitized by Google

vous avez de traites sur Paris, total, 23,600,000 livres. Prenez, en remplacement, des obligations à la convenance du trésor, et avec l'escompte, comme le feraient les banquiers. Le trésor disposera alors de cette somme pour son service.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9826.

A M. BÉRENGER,

DIRECTEUR DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Paris, 16 février 1806.

Monsieur Bérenger, vous avez six millions échus à Hambourg; faites-moi connaître ce qu'il y aura d'ici au 15 mars; je veux qu'ils soient transportés en France, en argent, pour déjouer toutes les spéculations des banquiers du Nord, et qu'ils arrivent sous une bonne escorte formée de mes troupes. Envoyez un courrier à Hameln, au général de division Barbou et à mon ministre à Hambourg, pour qu'ils aient à se concerter ensemble et à faire escorter tous les convois. Vous trouverez ci-joint une lettre au général Barbou, où je lui fais connaître mes ordres sur cet objet.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9827.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 16 février 1806.

Monsieur Talleyrand, écrivez en Espagne pour en faire chasser les ministres de Russie et de Suède, et pour faire fermer tous les ports aux bâtiments suédois.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9828.

AU MARÉCHAL AUGEREAU.

Paris, 16 février 1806.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre et les lettres de change de deux millions qui y étaient jointes; j'ai fait remettre ces dernières à la caisse d'amortissement pour le compte de la Grande Armée. Veillez à ce qu'il n'y ait aucune distraction de fonds, et réprimez les abus autant que possible. Je donne ordre qu'une division de dragons vienne se ranger sous vos ordres.

NAPOLÉON.

Commun. par Mme la comtesse de Sainte-Aldegonde
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9829.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 16 février 1806.

Mon Fils, j'apprends avec plaisir la bonne réception qui vous a été faite à Venise. J'approuve beaucoup la mesure que vous avez prise de défendre l'introduction des marchandises anglaises dans le pays vénitien; faites la même chose pour le royaume d'Italie; voilà de bonnes et utiles mesures, et d'un résultat avantageux pour la France et très-cruel pour nos ennemis. Dans le considérant de votre décret sur l'organisation de la municipalité de Venise, vous dites qu'il ne serait pas juste que Venise n'eût pas d'administration municipale. C'est une rédaction triviale et mauvaise. L'arrêté qui accorde un traitement à des particuliers qui ne font rien doit être pesé mûrement; provisoirement donnez-le-leur à titre de secours.

Dans le compte général des contributions de la Grande Armée, le Véronais est porté pour..... 400,000 francs.
Le Vicentin pour..... 1,000,000

A reporter..... 1,400,000

Digitized by Google

Report.....	1,400,000 francs.
Le Trévisan.....	1,500,000
Le Padouan.....	1,500,000
Udine pour.....	1,000,000
Trieste pour.....	2,000,000
Total.....	7,400,000

Il est indispensable que cette somme rentre en caisse, vu que j'en ai besoin. Je désirerais qu'elle fût portée jusqu'à dix millions. Faites-moi connaître la partie qui a été payée, celle qui ne l'est pas, et ce que sont devenus les fonds touchés. Tout cela doit être versé dans la caisse de la Grande Armée. N'oubliez pas que j'ai besoin de beaucoup d'argent; qu'il faut que j'augmente encore mon armée, que j'organise ma marine.

Je n'ai pas encore reçu de vous un état de situation de mon armée d'Italie, un état des biens nationaux, ni un compte sur l'état de Venise; cela n'est pas travailler; c'est travailler en l'air. L'art consiste surtout à faire travailler.

Je remarque que vous dépensez beaucoup trop d'argent en Italie. Les nouvelles augmentations que je suis obligé de faire à mon armée m'ont fait prendre un décret par lequel les troupes italiennes seront nourries, habillées, soldées et entretenues par le trésor de mon royaume d'Italie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9830.

A MADAME BRESSIEUX.

Paris, 16 février 1806.

Madame Bressieux, j'ai reçu votre lettre; elle me donne une nouvelle preuve de votre attachement pour moi. Vous me demandez, avec un intérêt auquel je suis sensible, un mot qui vous assure que ma santé con-

Digitized by Google

tinue d'être bonne. Je saisis avec plaisir l'occasion de faire ce que vous désirez.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9831.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 17 février 1806.

Monsieur Champagny, je vous envoie des notes sur les fêtes à donner à l'armée. Environnez-vous de tous les hommes capables de vous donner des idées là-dessus.

Faites-moi connaître où en est la colonne que j'avais décrété d'élever à Charlemagne sur la place Vendôme, et ce qui a été fait pour le monument du général Desaix sur la place des Victoires, et pour celui à élever sur la place de la Concorde.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9832.

NOTES POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 17 février 1806.

Dans le courant du mois de mai, une partie de l'armée sera réunie à Paris. Il est convenable de préparer, dès à présent, le plan des fêtes qui lui seront données. Il faut le rendre public deux mois d'avance pour qu'il ait tout l'effet convenable.

1° La ville de Paris a arrêté de faire présent aux aigles de la Grande Armée de couronnes d'or; ce peut être le sujet d'une fête.

2° L'exposition des produits des manufactures et les récompenses à accorder à ceux qui seront jugés les meilleurs peuvent être un autre sujet de fête.

3° Un banquet donné par la ville de Paris à l'armée pourrait être un troisième sujet de fête.

Digitized by Google

4° La distribution des aigles aux 2,000 braves qui les ont gagnées dans cette campagne fournira un quatrième sujet de fête.

On peut encore en trouver d'autres.

Il faut que ce soit la ville de Paris qui reçoive l'armée. Il semble qu'on ne peut la faire représenter vraiment que par les différentes corporations qui, ayant des attributs et un cérémonial particuliers dans les circonstances où elles paraissent en public, peuvent mettre une grande variété dans ces fêtes. La ville de Paris sera compensée des dépenses qu'elle fera par l'accroissement de son octroi, d'autant plus que les officiers et soldats, qui recevront dans ces jours-là une gratification et une paye extraordinaires, feront beaucoup de dépenses.

Quelques combats de taureaux à la mode de l'Espagne ou des combats de bêtes féroces seraient, dans ces circonstances, des amusements qui plairaient à des guerriers.

Il n'y a pas non plus de plus belle occasion de poser la première pierre d'un monument.

Pour cette circonstance les théâtres ne sont pas assez nombreux. Sans former de nouvelles troupes, il faudrait que non-seulement l'Opéra et tous les théâtres donnassent pendant les huit jours que dureront les fêtes, mais que les différentes salles répandues dans Paris fussent occupées par les doubles des différents théâtres.

Des courses de chevaux et même de chars pourraient aussi être d'un grand agrément.

Il faudrait que, dans les concerts que l'on donnera, soit aux Tuileries, soit au Luxembourg, soit ailleurs, on chantât des airs guerriers analogues aux circonstances, que l'on pût retenir et qui restassent.

Enfin il faut que tout excite l'enthousiasme et donne un nouvel éclat à l'esprit militaire.

Il faut aussi accélérer l'exposition du Salon qui doit avoir lieu cette année, et que le Muséum se trouve dans tout son éclat.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9833.

A M. DENON,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MUSÉES.

Paris, 17 février 1806.

Monsieur Denon, j'ai lu votre note sur le monument à élever par la ville de Paris; tout m'y a paru vague. Faites-moi connaître quelque chose de précis. Le Sénat, en votant la statue de la Paix, a suivi un usage romain. Je pense que, si les quatre anges qui sont au Muséum m'appartiennent et ne sont point des objets d'art, on pourrait les employer à ce monument. Le Sénat a sans doute accompagné sa délibération d'un développement qui doit décider le caractère à donner à cette statue. Je verrai avec plaisir la note des monuments que le Sénat a votés dans différentes circonstances, et celle des tableaux, statues et monuments que j'ai ordonnés, car je désire que rien de ce que j'ai ordonné ne tombe dans l'oubli et que tout s'exécute.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9834.

NOTE POUR LE MINISTRE DES FINANCES.

Paris, 17 février 1806

Le ministre des finances est invité à présenter :

1° Un état par départements des recettes de l'enregistrement, du timbre, des greffes et des hypothèques, pendant les années X, XI, XII et XIII, propre à faire connaître les différences qui peuvent exister entre les produits de chacun de ces exercices;

2° Un rapport sur les mesures à prendre pour réduire les obligations des receveurs généraux à des termes qui n'excéderaient pas douze mois;

3° Un mémoire sur un projet d'établissement de receveurs de l'indirect, et sur les termes à fixer pour le payement de leurs obligations:

Digitized by Google

4° Un état des besoins présumés du trésor public pour le service à faire annuellement dans chacune des divisions militaires.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9835.

A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES.

Paris, 17 février 1806.

La ville de Marseille a des rentrées considérables; elle doit avoir des fonds. Voyez M. Français, de Nantes, et faites-moi un rapport pour activer la rentrée de ce que cette ville doit pour le vaisseau qu'elle a offert, en déduisant cependant ce qu'elle a déjà payé en centimes additionnels de guerre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9836.

A M. BÉRENGER.

Paris, 17 février 1806.

Je vous envoie un état d'approvisionnements de siége; comme mon intention est d'ordonner un jour la vente de ces approvisionnements, et d'en verser le produit dans la caisse d'amortissement, pour reformer le fonds d'effets militaires, je désire que vous gardiez ces états avec soin, afin que je puisse comparer ce que la vente m'en rendra avec ce qu'ils m'ont coûté.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9837.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 17 février 1806.

Monsieur Dejean, vous me demandez mes ordres sur les 9e, 10e et

Digitized by Google

11e bataillons du train de nouvelle formatiou. Mon intention est que ces bataillons soient conservés, mais qu'il n'en soit pas fait de dédoublement, c'est-à-dire de bataillons *bis*. Donnez donc des ordres pour réincorporer dans les bataillons principaux ce qui aurait formé les bataillons *bis* pour ces trois numéros. Complétez ces bataillons et mettez-les en état de partir.

Préparez-moi un travail général sur l'artillerie. Mon intention est d'avoir pour le service des 27e et 28e divisions militaires une seule école à Alexandrie. On pourra, s'il est nécessaire, continuer à la laisser à Turin. Il y aura dans cette école un régiment d'artillerie à pied et un régiment d'artillerie à cheval, qui feront le service de Gênes et des 27e et 28e divisions militaires.

Un régiment d'artillerie à pied sera destiné à faire le service de l'armée de Naples et de l'armée qui est en Italie, savoir : un bataillon complet à l'armée de Naples et un autre à celle d'Italie.

Le bataillon qui sera dans le royaume d'Italie sera placé à Padoue; il sera employé au service de Venise; celui qui sera destiné pour le royaume de Naples aura son école à Naples. Il y aura aussi un régiment d'artillerie à cheval pour l'armée d'Italie, lequel tiendra un escadron détaché à l'armée de Naples.

Il y aura deux bataillons principaux du train à l'armée de Naples et deux à l'armée d'Italie; il n'en restera donc plus que sept pour l'intérieur de la France.

Les établissements français en Italie seront spécialement concentrés à Alexandrie; et, en attendant que cette place puisse jouer le rôle auquel elle est destinée, on pourra, si on le juge convenable, les laisser provisoirement à Turin. Les établissements provisoires et d'armée pour l'armée d'Italie seront à Padoue.

Cependant, pendant bien des années encore, il faut que les arsenaux et établissements de Grenoble soient tenus en état, soit qu'on y travaille ou non, de sorte qu'au premier événement on puisse les réouvrir pour défendre les Alpes.

Tous les magasins d'artillerie appartenant à la France devant le plus

Digitized by Google

possible être concentrés dans Alexandrie, on ne doit avoir ailleurs d'autres magasins que des dépôts, et l'armée d'Italie elle-même n'en doit avoir qu'au delà de Mantoue. Enfin recommandez bien à tous les officiers d'artillerie qui sont en Italie de renfermer tous les canons et les magasins dans les places fortes. Je n'ai besoin, du reste, surtout dans ce moment-ci, d'aucun mouvement extraordinaire d'artillerie de France en Italie: il faut attendre la belle saison.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9838.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 17 février 1806.

J'ai parcouru avec intérêt les états de l'habillement de toutes les armes. J'ai vu qu'il était dû encore aujourd'hui 93,000 habits sur l'an XIII. L'état est bien fait, mais il a besoin d'une colonne de plus, qui fasse connaître combien d'habits étaient dus aux corps pour l'an XIII-XIV jusqu'au 1er janvier 1806. Faites-moi donc refaire cet état avec cette colonne de plus: et, pour abréger le travail des bureaux, je vous renvoie le même état. Vous ferez mettre en bas les additions.

Rapportez-moi cet état mercredi.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9839.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 17 février 1806.

Mon Cousin, le courrier Floquet a dû vous porter une lettre du 14. Vous ne pouviez pas l'avoir reçue quand vous m'avez écrit votre lettre du 12. J'espère que ce courrier sera arrivé le 19 ou le 20. Dans la crainte qu'il ne lui soit arrivé quelque accident, je vous envoie copie de la lettre que je vous ai écrite, où vous verrez que je réponds à toutes vos

Digitized by Google

questions. Aussi vous devez être hors d'embarras, et les justes sollicitudes que vous me montrez par votre lettre du 12 février se trouvent levées.

Par votre lettre du 9 février, vous me demandez mes ordres pour l'artillerie du Tyrol. Je vous autorise à en faire présent au roi de Bavière avec tous les bois, munitions, etc. qui s'y trouvent. A l'occasion de ce nouveau don que je lui fais, vous lui écrirez une lettre convenable.

Je vous recommande de nouveau, et avec la dernière instance, l'armure de François Ier, qui est dans un château du Tyrol. Faites-la venir à Munich et apportez-la vous-même à Paris; je la recevrai en séance et avec apparat.

Je suis ici occupé plus que vous ne le pouvez concevoir. Marbois m'avait tout mis dans un désordre inimaginable; mais à présent tout va bien. Je vous verrai avec plaisir, du moment que la situation de mes affaires me permettra de vous autoriser à revenir.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9840.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 17 février 1806.

Mon Fils, faites-moi connaître votre opinion sur les remplacements à faire des évêchés vacants. Il faudrait y nommer des prêtres qui me fussent très-attachés, sans aller chercher de vieux cardinaux, qui, dans des événements, ne nous seconderaient pas.

NAPOLÉON.

Envoyez-moi un état de situation de mon armée italienne; le dernier que j'ai est du mois de juillet.

Je vous ai envoyé un préfet maritime.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9841.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 18 février 1806.

Monsieur Champagny, mon intention est qu'on achève le Panthéon le plus promptement possible, et que, dès le mois de mars, les travaux soient dans une grande activité. Sur le fonds de cinq millions qui est à la caisse d'amortissement, provenant du produit des droits sur les exportations des blés, mon intention est que vingt pour cent soient destinés à l'achat de 100,000 quintaux de blés, et vingt pour cent pour les travaux d'embellissement de Paris; ce qui fera un million pour achat de blés et un million pour les travaux de Paris. Toutes les recettes qui proviendront du même objet seront affectées dans la même proportion à ces deux destinations.

Vous emploierez le million destiné aux travaux de Paris de la manière suivante : 500,000 francs pour les travaux à faire cette année au Panthéon, et 500,000 francs pour l'érection d'un arc de triomphe à l'entrée des boulevards, près du lieu où était la Bastille, de manière qu'en entrant dans le faubourg Saint-Antoine on passe sous cet arc de triomphe.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9842.

A M. MOLLIEN.

Paris, 18 février 1806.

Monsieur Mollien, je reçois votre rapport de ce jour. Comme la Banque ne fait rien de son argent, elle pourrait bien escompter vos 5,600,000 francs de lettres de change sur les différentes places. Vous pouvez régler votre compte avec la caisse d'amortissement; et je désire que les effets que vous devez lui donner en remplacement lui soient versés dans la semaine, afin qu'elle ait son compte toujours en règle.

Digitized by Google

Activez vos payements; mettez-vous, sous ce point de vue, à jour. La caisse d'amortissement, qui a cinq millions appartenant aux ponts et chaussées, peut fort bien vous les prêter en échange de valeurs à plus long terme; elle peut aussi vous donner quatre millions sur les bois qu'elle a aux communes; ce qui fera neuf millions que vous fournira la caisse d'amortissement, et qui vous serviront à mettre à jour vos payements.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9843.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 18 février 1806.

Monsieur Dejean, j'imagine qu'on ne fait aucune réquisition de gardes nationales dans la 5e division militaire. Écrivez positivement au maréchal Kellermann que je n'en veux pas, et qu'on laisse les citoyens tranquilles.

NAPOLÉON.

Depôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9844.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Paris, 18 février 1806.

Monsieur le Général Junot, je ne suis point content de votre extrême indulgence. Sans un exemple sévère, les peuples d'Italie seront toujours prêts à se révolter. Vous me parlez toujours de leurs plaintes, mais d'une manière vague, et jamais de qui ni de quoi ils se plaignent. Comment pouvez-vous me dire qu'il n'y a dans l'état de Parme que six coupables, quand plusieurs milliers d'hommes ont été sous les armes pendant deux mois, ont pendant deux mois constamment sonné le tocsin et résisté à mes troupes? Vos dépêches ne sont pas assez précises. Votre indulgence est mollesse. Faites-moi la chasse à 5 ou 600 brigands qui sont dans ce

Digitized by Google

pays, et envoyez-en plusieurs centaines aux galères. Ne les cajolez point trop.

Faites-moi connaître la conduite qu'a tenue Morcau de Saint-Méry et les charges qu'il y a contre lui.

Vous dites qu'il n'y a point eu de blessés, et l'on m'assure qu'il y a eu des gendarmes de tués. Certainement je n'ai point d'inquiétudes pour l'état de Parme; mais j'en ai pour les suites que cela peut avoir en Italie, si je réprimais aussi mollement une aussi grande et sérieuse rébellion. Je n'adopte point votre distinction. Quand on se révolte contre mes agents, on se révolte contre moi. Vous ne connaissez pas ces gens-ci. Vous me parlez du rétablissement de l'ordre moral comme d'une chose difficile. Que vous faut-il pour réprimer le désordre qui existe? Les pouvoirs? Vous les avez. Vous avez un administrateur qui vous est subordonné et qui est capable de faire le bien. L'idée de concentrer tous les pouvoirs dans les mains d'un gouverneur général à Gênes est une idée qui n'est pas bonne. La marche de l'administration est une; une administration particulière ne peut qu'y apporter du désordre. Cela est bon pour la police seulement, et, dans ce sens, le général Menou à Turin et l'archi-trésorier à Gênes ont des pouvoirs convenables.

Voilà plus d'un mois que vous êtes dans le pays, et je n'ai encore reçu de vous aucun mémoire qui me fasse connaître en détail la véritable situation des choses et les dispositions à prendre. Je ne suis pas plus avancé après la lecture de votre correspondance qu'avant.

Faites arrêter Duplan et Platestanes, et envoyez-moi-les sous bonne et sûre garde à Paris, avec toutes les charges que vous avez contre eux; mais, avant, soyez bien sûr qu'ils sont coupables.

Envoyez-moi les originaux des ordres que l'administrateur général a donnés à l'hôpital de Parme d'acheter les biens que ces messieurs se sont fait adjuger à quatre pour cent de perte au-dessous de l'estimation. Mais prenez garde; ne vous livrez pas aux hommes qui en veulent toujours à ceux qui, les premiers, nous ont servis.

Je m'occupe de Parme comme des autres pays. Vous ne m'éclairez pas suffisamment sur ce qu'il y a à faire.

Digitized by Google

Toutes les pensions civiles et militaires sont liquidées, ainsi que le travail de M. Bérenger.

Vous avez, encore une fois, des pleins pouvoirs. Ne laissez que les affaires d'argent dans les mains du préfet; vous avez des pleins pouvoirs pour tout le reste. Il est inutile de faire des modifications aux lois françaises.

J'ai ordonné que le directeur de l'enregistrement qui était à Parme partît demain pour s'y rendre. On m'en dit beaucoup de bien. Faites-moi connaître le nom des sous-préfets. J'ai envoyé un commissaire général pour administrer les tribunaux, lequel ne tardera pas à arriver; c'est un homme capable. Mais ne gâtez pas ce peuple. Je veux qu'il fournisse sa conscription, et qu'il soit tranquille.

J'ai ordonné qu'on ne laissât à Parme que le 3e d'infanterie légère; ayez soin de ce régiment : disciplinez-le, et tenez-le en bon état.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9845.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 18 février 1806.

Mon Fils, je ne puis accorder mon estime à M. Calmelet ni à votre architecte [1]; je les ai chassés l'un et l'autre de chez moi. Il est absurde qu'on ait dépensé 1,500,000 francs dans une maison si petite que la vôtre, et ce qu'on y a fait ne vaut pas le quart de cette somme. Ayez donc soin de ne rien faire faire qu'avec des devis arrêtés. Au reste, ne vous mêlez pas de votre maison; j'y ai mis embargo. Quand vous viendrez à Paris, d'ailleurs, vous logerez dans mon palais.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

[1] Voir la note de la pièce n° 9722.

Digitized by Google

9846.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 18 février 1806.

Mon Fils, ayez soin que les approvisionnements de siége ne soient pas gaspillés. Ne faites point confectionner de biscuit à Venise; j'en ai une grande quantité à Mantoue et dans les autres places d'Italie; faites-en transporter à Palmanova. Je ne veux point faire d'autres approvisionnements que dans cette place, puisque bientôt je serai obligé de vendre ceux de mes places d'Italie. Mais veillez à ce que les magasins de Naples ne soient point gaspillés; je m'en ferai rendre un compte sévère à mon premier voyage en Italie. Ce peut être au premier moment, et je m'y trouverai bientôt, car j'irai incognito, en chaise de poste, avec un aide de camp et un valet de chambre. J'imagine que je trouverai à Milan des chevaux et des voitures.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9847.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 18 février 1806.

Mon Fils, M. Aldini vous enverra mon décret pour les approvisionnements de Palmanova. Il faut prévoir le cas où les Anglais intercepteraient la communication de Venise avec la Dalmatie. Il faut donc envoyer 400,000 rations de biscuit en Dalmatie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9848.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 18 février 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 8 février. Vous devez avoir reçu

Digitized by Google

la proclamation que j'avais faite à mon armée à Schœnbrunn, et que j'avais gardée en réserve[1]. Il n'y a plus de ménagements à garder. A l'heure qu'il est, vous êtes maître de Naples et sur le point de surprendre le passage de Sicile. C'est le grand but où il faut tâcher d'arriver.

La Prusse a reconnu déjà tous les arrangements de Naples. Il faut intituler vos actes, *Joseph Napoléon;* il est inutile de mettre *Bonaparte.*

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9849.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 19 février 1806.

Sa Majesté désire que le ministre de l'intérieur lui présente incessamment un projet de décret pour dispenser formellement de toute espèce de service militaire tous les ecclésiastiques engagés dans les ordres.

Sa Majesté me charge de vous réitérer l'invitation de faire connaître son mécontentement au préfet de la Meurthe, ce magistrat n'ayant pu ignorer que le procureur général était exempt par la loi, et que l'évêque l'était par toutes les convenances; qu'il y a dans la conduite du préfet une sorte d'inconsidération, peut-être même des principes de mépris pour l'épiscopat, qui doivent surprendre extrêmement dans un fonctionnaire public, qui ne doit pas ignorer à quel point le clergé a bien servi l'état dans toutes les circonstances importantes et surtout pour ce qui concerne la conscription; et que c'est avec beaucoup de peine que Sa Majesté a vu qu'on s'est permis à Nancy ce qu'on n'aurait pas fait dans cette ville en 1793.

Le ministre secrétaire d'état, par ordre de l'Empereur.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

[1] Pièce n° 9625.

Digitized by Google

9850.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 19 février 1806.

Sa Majesté désire que le ministre de l'intérieur fasse proposer à la première classe de l'Institut les questions suivantes :

Quels avantages ou quels inconvénients y aurait-il à faire les piliers du Panthéon en fonte?

Quel est le rapport de la ténacité de la fonte à l'espèce de pierre qui a servi à la construction du Panthéon ?

Quel est son rapport avec la pierre de Tonnerre?

Que coûterait la construction, soit en fonte, soit en pierre du Panthéon, soit en pierre de Tonnerre?

L'élégance du bâtiment perdrait-elle au renforcement des piliers?

Le renforcement serait-il inutile en construisant les piliers en fonte?

Le ministre secrétaire d'état, par ordre de l'Empereur.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9851.

A M. DENON.

Paris, 19 février 1806.

Sa Majesté désire, Monsieur, que vous lui présentiez vos vues sur un monument à élever au général Leclerc.

Ce monument serait placé dans l'église Sainte-Geneviève.

Il convient qu'il ait plus de magnificence que celui qu'on vient d'exécuter pour le général Desaix. Sa Majesté croit qu'il y aurait de l'avantage, pour l'effet et pour l'art, à faire la statue en pied, comme dans les siècles passés.

Le ministre secrétaire d'état, par ordre de l'Empereur.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9852.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Paris, 19 février 1806.

Je vois avec plaisir que le village de Mezzano, qui a le premier pris les armes, sera brûlé. Donnez un grand éclat à cette exécution; faites-en faire une grande description dans tous les journaux. Il y aura beaucoup d'humanité et de clémence dans cet acte de rigueur, parce qu'il préviendra d'autres révoltes.

Vos lettres sont toujours datées de Parme; je ne vois pas que vous ayez été à Bardi, à Borgo-di-Taro, et dans toute la vallée. Je désire que vous vous portiez partout, et qu'il n'y ait pas un gros bourg que vous n'ayez vu. Parlez ferme et faites sentir aux habitants l'énormité de leur crime. L'évêque de Plaisance a plusieurs prêtres, malheureux scélérats, en prison; faites-les traduire devant une commission militaire. Je n'ai pas besoin de l'évêque de Plaisance pour punir ceux qui désobéissent à mes lois. Ne souffrez pas que l'on dise dans le public du mal des administrateurs qui ont précédé; n'en parlez qu'à moi; mais instruisez-moi de tout; j'en ferai un sévère exemple.

Quoique Bobbio ne soit pas de votre arrondissement, rendez-vous-y aussi. Visitez toutes les montagnes. Je veux faire bientôt commencer un chemin de Plaisance à Sestri; vous devez avoir des ingénieurs des ponts et chaussées.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9853.

INSTRUCTIONS POUR LE CAPITAINE DE VAISSEAU MEYNE.

Paris, 19 février 1806.

Monsieur Meyne, Capitaine de nos vaisseaux, nous avons fait choix de vous pour commander une division composée de nos frégates *l'Armide*, *la Gloire*, *la Thétis* et *la Minerve*, à l'effet de suivre d'abord, sous les ordres

Digitized by Google

du contre-amiral Allemand commandant une de nos escadres, la destination que nous lui avons donnée, et qui a pour objet d'intercepter le commerce des Anglais, Suédois et Russes à l'entrée de la mer de Danemark. Vous ferez donc partie de cette escadre jusqu'au moment où le contre-amiral vous fera le signal de suivre votre destination particulière. La croisière de cet officier général ne durera qu'autant que le comporteront les événements et le calcul des chances d'être plus tôt ou plus tard découvert par des forces supérieures de l'ennemi.

Lorsque le contre-amiral Allemand vous aura fait le signal de suivre votre destination particulière, vous rallierez les frégates sous vos ordres, pour manœuvrer d'une manière indépendante et conforme à ce que nous allons vous prescrire par les présentes instructions.

Notre intention est qu'alors vous vous portiez sans délai dans les mers du Groënland et du Spitzberg pour y détruire la pêche de l'ennemi.

Nous vous faisons connaître, par une copie d'instructions jointes à celles-ci, les opérations dont nous avons chargé dans ces mers notre capitaine de frégate Leduc commandant l'une de nos divisions. Nous attendons qu'il parviendra à y détruire une grande partie des pêcheurs ennemis; mais votre opération a pour but d'arrêter tous ceux qui lui auraient échappé et qui dans leur dispersion feraient leur retour.

Votre arrivée dans ces mers aura encore cet avantage de lui procurer un renfort considérable, dans le cas où l'ennemi, ayant été prévenu de sa mission, y aurait envoyé des forces.

Il ne peut rien être précisé sur les moyens d'opérer votre réunion avec cette première division, puisque ses opérations dépendront des temps, de la mer et de la situation des glaces.

Mais les mêmes éléments qui auront guidé sa marche devant régler la vôtre, il est probable que vous la rencontrerez facilement ou que vous vous procurerez de ses nouvelles.

Si vous vous réunissez au capitaine Leduc, la division qu'il commande se trouvera sous vos ordres, et alors vous donnerez à la destruction des pêcheurs une extension proportionnée à celle de vos forces. En conséquence, vous partagerez la division en autant de parties que vous le

Digitized by Google

jugerez convenable pour le plus grand et le plus prompt succès de vos opérations.

Il ne sera pas inutile d'établir, au commencement du mois d'août, deux bâtiments en croisière sur le parallèle et à peu de distance du cap Nord, en Laponie, pour intercepter les bâtiments anglais et russes qui, vers cette époque, font leur retour de la mer Blanche.

Lorsque vous jugerez à propos de quitter les mers du Nord, vous partagerez votre division de manière à occuper successivement les différents points de croisière qui sont indiqués dans nos instructions au capitaine Leduc. Vous donnerez aux divers bâtiments tels points de réunion que vous jugerez convenables. Vous les tiendrez réunis autant que vous le voudrez, et vous pourrez aussi détacher définitivement le capitaine Leduc avec sa division pour se porter dans des parages opposés à ceux que vous parcourrez vous-même. Vous lui recommanderez de ne s'y maintenir que le temps opportun pour que l'ennemi n'ait pas celui de l'y joindre, et de les quitter sous toutes voiles pour se rendre à de grandes distances dès qu'il se croira découvert.

Cette partie de votre mission dépend encore des événements qui vous seront survenus dans votre campagne, de l'état de nos bâtiments et de vos vivres; et nous en subordonnons l'objet à votre discernement et votre expérience.

Vous suivrez à l'égard des prisonniers la même mesure qui est prescrite au capitaine de frégate Leduc, soit qu'il s'agisse de les expédier en parlementaires, soit que vous croyiez devoir les débarquer sur les côtes voisines.

En même temps que vous établirez deux bâtiments en croisière sur le cap Nord pour intercepter ceux qui viennent de la mer Blanche, vous pourrez revenir avec les cinq autres en croisière à l'entrée de la Baltique, pour vous emparer des bâtiments qui en sortent vers le mois de septembre.

Vous y détruirez tous les bâtiments que vous aurez peu d'espérance d'amener dans nos ports ou ceux de nos alliés. Cependant, si vous faisiez des captures qui s'élevassent à plusieurs millions et que vous eussiez un

Digitized by Google

approvisionnement de vivres suffisant, vous êtes autorisé à les réunir en convoi pour les conduire aux Antilles. Ceci est laissé à votre libre disposition et au parti que vous croirez devoir prendre dans le plus grand intérêt de notre service.

Jusqu'à présent nous avons supposé que vous avez rencontré dans la mer du Nord notre division aux ordres du capitaine Leduc. Si cela n'avait pas eu lieu, vous opéreriez dans cette mer comme si ses instructions vous avaient été adressées à vous-même et à vous seul.

Mais, après une courte croisière sur le cap Farewell, vous ferez en sorte de vous retrouver à l'entrée de la Baltique dans les premiers jours de septembre, pour continuer ensuite vos opérations dans le sens de ce qui vient de vous être prescrit par les présentes instructions.

En vous les donnant, nous avons eu pour but de vous faire connaître les points principaux de l'expédition que nous avons conçue et dont nous vous chargeons supérieurement. Mais nous n'entendons pas y avoir tout prévu, et nous nous en rapportons à votre zèle, votre discernement et votre courage, sur les modifications que les circonstances pourront exiger dans leur exécution pour le plus grand intérêt de notre service.

Lorsqu'il vous sera impossible de tenir la mer plus longtemps, vous rentrerez dans celui de nos ports que vous pourrez atteindre.

Fait en notre palais des Tuileries et signé de notre main, à Paris, ce 19 février 1806 [1].

NAPOLÉON.

Archives de la marine.

9854.

INSTRUCTIONS POUR LE CAPITAINE DE FRÉGATE LEDUC.

Paris, 19 février 1806.

Monsieur Leduc, Capitaine de frégate, ayant résolu de porter une division de nos forces navales dans les mers du Nord pour y détruire la

[1] En marge du registre de la marine qui contient ces instructions, on lit : « Annulées : ces « instructions ne sont ici portées que comme pro- « jet de croisière. »

Digitized by Google

pêche que nos ennemis y ont faite jusqu'à ce jour avec sécurité, nous avons fait choix de vous pour commander nos frégates *la Syrène*, *la Guerrière* et *la Revanche*, que nous destinons à cette expédition.

Les présentes instructions vous feront connaître le plan des opérations dont nous entendons vous charger.

Les frégates que nous venons de dénommer doivent être pourvues de quatre mois d'eau et sept mois de vivres. Elles mettront sous voiles, sous votre commandement, aussitôt qu'il se présentera une circonstance favorable pour leur appareillage.

Elles dirigeront leur route de manière à arriver dans les mers du Groënland et du Spitzberg vers le 20 mai.

Si votre départ a lieu à une époque qui vous laisse trop de temps pour cette traversée, vous croiserez sur les Açores, à trente lieues environ dans le nord-ouest de Corvo et Flores, jusqu'à l'époque présumée où vous devrez faire route pour le Nord, de manière à arriver vers le 20 mai sur les parages de vos opérations.

Il est bien entendu que ce point de croisière ne vous est désigné qu'autant qu'il concorderait avec la durée du temps dont vous pourrez disposer. Vous êtes le maître de le transférer partout où vous le jugerez convenable.

En vous dirigeant vers les mers du Nord, vous ferez en sorte de n'être aperçu, ni des bâtiments qui naviguent aux environs des côtes d'Islande, ni des îles Feroë. Il sera donc convenable que vous passiez à mi-canal de ces îles.

On ne peut point assigner jusqu'à quelle latitude notre division devra se porter, attendu que cette navigation dépendra du plus ou moins de difficultés que lui présentera l'état de la mer et des glaces dans ces latitudes élevées.

On ne peut pas non plus désigner les méridiens qu'elle devra plus particulièrement parcourir, les circonstances précitées décidant essentiellement les points que les pêcheurs peuvent occuper.

Nos frégates, sous votre commandement, devront toujours être prêtes à combattre; mais elles s'attacheront à masquer leurs batteries et

Digitized by Google

leur pavillon, de manière à n'être pas connues comme bâtiments de guerre.

Notre division évitera, autant que possible, la rencontre des bâtiments isolés, dans sa traversée; et c'est lorsqu'elle sera arrivée aussi nord qu'elle pourra parvenir, qu'elle commencera ses opérations.

Elle se divisera, pour le plus grand succès, ainsi que vous le jugerez à propos.

Elle détruira, dans sa traversée du sud au nord, tous les bâtiments anglais, suédois et russes, qu'elle ne pourra éviter.

Parvenue aux plus hautes latitudes qu'elle pourra atteindre, elle détruira, avec toute l'activité possible, les nombreux baleiniers de nos ennemis qui s'y trouvent. Elle suivra ses opérations de la même manière en redescendant vers l'Islande, et en se portant sur tous les points où ils sont réunis en plus grand nombre.

Après avoir ainsi balayé tous les parages où elle aura pu se porter, notre division pourra se partager en deux parties pour doubler l'Islande : une frégate passerait à l'ouest de cette île et du cap Nord; elle détruirait tous les pêcheurs ennemis qui se trouveront sur sa partie occidentale; en même temps les deux autres frégates passeront à l'est de la pointe de Langanes, pour doubler la partie orientale de l'Islande, opérant de la même manière.

Par ce moyen cette île sera contournée, à l'ouest par une frégate, et à l'est par deux autres; et toute la pêche de l'ennemi sur ces côtes devra être cernée et détruite. Ceci est subordonné à l'opinion que vous vous serez formée de la position de la pêche et des forces de l'ennemi.

Vous désignerez le point de réunion de la division, et vous lui donnerez d'ailleurs tel point de rendez-vous que vous jugerez convenable, en cas de séparation.

Le port de Patrecks-Fiörd, situé à la côte nord-ouest de l'Islande, par 66° 20′ de latitude, pourrait être désigné; mais on ignore la protection que des bâtiments de guerre y trouveraient, et, à moins de renseignements satisfaisants à cet égard que vous obtiendriez, il faut éviter les relâches dans les ports, dans tous les cas qui ne l'exigeront pas.

Digitized by Google

Un point de rendez-vous, pour des bâtiments en état de tenir la mer, est préférable à la voile sur des points donnés de l'Islande, parce qu'on ne peut y être ni surpris ni bloqué par l'ennemi.

Après avoir donné à vos opérations dans ces mers toute l'extension que permettront les circonstances et que comportent votre intelligence et votre dévouement pour notre service, vous dirigerez celles ultérieures d'après la saison où vous vous trouverez avoir terminé les précédentes et les renseignements que vous vous serez procurés.

Vous pourrez vous porter sur le cap Farewell, situé par 59° 34′ de latitude, pour y intercepter les baleiniers et les navires qui sortent du détroit de Davis et de la baie d'Hudson. Pour cela vous établiriez votre croisière par échelons de quinze à seize lieues dudit cap.

Vous ne devrez pas rester dans ces parages après le 15 août, parce qu'alors la navigation en est fermée.

De là vous vous porterez sur la côte nord-ouest d'Écosse. Vous y détruirez tous les bâtiments ennemis que vous pourrez rencontrer. La majeure partie de cette côte étant sans défense, vous y ferez tous les débarquements que vous jugerez praticables, soit pour enlever des bâtiments dans des ports ou anses, soit pour insulter et détruire les faibles batteries que l'ennemi peut y avoir. Vous vous attacherez principalement à casser les tourillons des canons qui s'y trouveraient.

Vous descendrez, en opérant de la même manière et avec rapidité, sur la côte occidentale d'Irlande.

Vous ne la prolongerez pas au delà des approches du Shannon, où vous pourriez trouver les croisières de l'ennemi, et de ce point vous vous porterez en croisière sur le banc de la Grande-Sole. C'est par les 49 degrés de latitude nord, dans le parage compris entre le 22e et le 17e degré de longitude occidentale, que passent ordinairement tous les bâtiments qui, pour atterrir sur l'Angleterre, vont chercher la sonde du banc des Soles; et vous y resterez aussi longtemps que vous pourrez présumer que votre station n'y sera pas connue.

Avant de vous diriger de l'Écosse sur l'Irlande, vous aurez pu établir une croisière de quelques jours à l'entrée du canal Saint-Georges.

Digitized by Google

Du banc des Soles, si vos vivres vous le permettent, vous irez établir une nouvelle croisière entre Madère et les Açores, et tout le temps qu'il vous sera possible de passer à la mer sera employé aux diverses stations où vous jugerez pouvoir troubler le commerce de l'ennemi, avec l'attention de ne rester dans les divers parages que vous occuperez que le temps que vous présumerez n'y être pas découvert par les avis que pourraient donner les neutres et les bâtiments ennemis qui vous auraient échappé.

L'art consiste à faire subsister la guerre par les succès qu'elle procure.

Nous vous avons ordonné de détruire tous les pêcheurs qui tomberont en votre pouvoir; vous prendrez préalablement sur chacun d'eux tous les agrès, munitions, vivres et eau, qu'ils pourront vous fournir, pour vous mettre à même de prolonger le plus possible votre campagne, que nous vous autorisons à porter jusqu'à quatorze mois, si cela dépend de vous.

Quant à l'eau, il vous aura été facile de la remplacer par les glaces dans les latitudes élevées.

Dans tout le cours de votre mission, vous n'amarinerez que ceux des bâtiments de grande importance que vous auriez la probabilité d'introduire dans nos ports et ceux de nos alliés. Vous coulerez ou brûlerez tous les autres.

Vous pourrez conduire et vendre aux Canaries ceux qui, par leur richesse, mériteront d'être conservés; et, partout où vous serez obligé de relâcher, il faut faire en sorte que les dépenses de votre relâche soient couvertes par le produit de vos prises.

Les prisonniers que vous ferez devront être réunis sur celles de vos prises que vous choisirez, et, comme leur nombre ne ferait que vous embarrasser, vous les ferez mettre à terre, dans la première partie de votre mission, sur tel point de la Laponie danoise ou de la Norwége que vous jugerez à propos. Lorsque vous descendrez dans les latitudes plus méridionales, vous pourrez les expédier en parlementaires pour l'Angleterre, dès que vous aurez touché dans un port quelconque de nos alliés. Si ces bâtiments chargés de prisonniers vous occasionnaient de trop graves

Digitized by Google

embarras avant vos relâches, vous ne les expédieriez en pleine mer que sur des navires qui n'auraient point de Français à bord.

Vous êtes autorisé à employer sur notre division tous les marins étrangers qui désireront y prendre service, et à y contraindre ceux des neutres que vous trouveriez sur des bâtiments ennemis, en tant que leurs services vous paraîtront utiles.

En vous donnant les présentes instructions, nous avons eu pour but de vous faire connaître le but principal de l'expédition que nous avons conçue et dont nous vous chargeons. Il consiste à causer le plus grand préjudice à l'ennemi par la destruction de sa pêche dans les mers du Nord, et sur tous les points où vous conjecturerez ensuite pouvoir vous porter à des entreprises qui lui seront nuisibles.

Nous vous prescrivons aussi de prolonger votre croisière, autant qu'il sera possible, soit par vos propres moyens, soit par ceux que vous procureront vos prises.

Lorsqu'il vous sera devenu impossible de tenir plus longtemps la mer, vous rentrerez dans celui de nos ports que vous pourrez atteindre.

Au surplus, comme nous n'entendons pas avoir tout prévu dans les présentes instructions, nous nous en rapportons à votre discernement, votre expérience et votre courage, sur les modifications que les circonstances pourront exiger, dans leur exécution, pour le plus grand intérêt de notre service.

Fait en notre palais des Tuileries, et signé de notre main, à Paris, le 19 février 1806.

NAPOLÉON.

Archives de la marine.

9855.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 19 février 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 14. J'ai vu avec plaisir la bonne conduite des Milanais lors de votre arrivée. J'attendrai votre travail sur les domaines nationaux du pays vénitien. Ce dont je me plains relative-

Digitized by Google

ment à l'exécution de mes ordres militaires, c'est que le 3e régiment d'infanterie légère ne soit pas encore arrivé à Parme. La mesure de la levée des gardes nationales aura coûté de l'argent, aura été une raison de désordre, et ne pouvait rien produire de bon; fallait-il tout au plus demander au duché de Parme un bataillon au lieu de 12,000 hommes. Ce sont des choses passées; je ne vous en parle que pour l'expérience de l'avenir; il faut marcher un peu doucement.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9856.

NOTES POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

DICTÉES EN SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT.

Paris, 20 février 1806.

1° Le ministre de l'intérieur présentera un projet de décret pour arrêter définitivement le plan de la place du Panthéon. Cette place embrassera l'espace tracé en ligne rouge sur le plan qui a été dressé. Elle doit être faite dans trois ans, afin qu'elle se trouve terminée lorsque la nouvelle destination du Panthéon sera en activité.

2° On assure que la cour de cassation n'est pas établie d'une manière convenable au Palais de Justice. Sa Majesté désire que le ministre de l'intérieur prenne connaissance de l'établissement actuel et des moyens à adopter pour l'améliorer, soit en transportant le tribunal criminel au Temple et la prison d'état à Vincennes, soit de tout autre manière.

Le ministre visitera en même temps la maison du dépôt existant à la préfecture de police, pour en rendre compte à Sa Majesté, dont l'intention est que ce lieu, où les personnes même les plus innocentes peuvent se trouver conduites, soit tel que, du moins, on n'y éprouve aucune privation.

MM. Bigot de Préameneu, Regnaud et Cretet ayant déjà été chargés de l'exécution des intentions de Sa Majesté, le ministre trouvera convenable de se faire accompagner par eux.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9857.

OBSERVATIONS SUR LE BUDGET DE LA VILLE DE PARIS,

DICTÉES EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 20 février 1806.

Les différents articles de dépenses proposés pour 1806 ayant été mis successivement en discussion, Sa Majesté prescrit les dispositions et les réductions suivantes.

TITRE Ier.

PREMIÈRE SECTION.

DÉPENSES MUNICIPALES ORDINAIRES.

CHAPITRE Ier. — PRÉFECTURE, MAIRIE CENTRALE.

Les dépenses de ce chapitre montant à 70,500 francs sont allouées.

CHAPITRE II. — MAIRIES D'ARRONDISSEMENT.

ARTICLE PREMIER. Loyer de bâtiments : 37,960 francs 70 centimes.

Cette dépense est allouée pour cette année; mais Sa Majesté désire que le ministre de l'intérieur présente un projet pour que les mairies soient établies dans des bâtiments appartenant à la commune, soit bâtiments nationaux, soit maisons des hôpitaux.

Les autres dépenses sont allouées.

CHAPITRE III. — RÉPARTITION ET CONTENTIEUX DES CONTRIBUTIONS.

Ce chapitre, dont les demandes s'élèvent à 159,783 francs 31 centimes, n'est alloué que pour 140,000 francs.

Les demandes des chapitres IV, V et VI sont allouées.

CHAPITRE VII. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

La demande pour ce chapitre est de 76,290 francs.

La somme allouée est réduite à 55,000 francs.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII. — GARDE MUNICIPALE.

Les demandes de ce chapitre s'élèvent à la somme de 1,920,898 francs.

Cette dépense est allouée pour 1,500,000 francs.

Sa Majesté charge M. Lacuée de lui présenter un projet de décret pour établir que la commune ne doit payer que des masses à la garde municipale, et de décharger les maires de Paris de l'obligation de passer les revues, qui seront faites désormais par M. Chadelas, inspecteur aux revues de la garde impériale, désigné à cet effet par Sa Majesté.

M. Lacuée est chargé de prendre connaissance de ce qui concerne les 73 adjudants de place dont la solde est portée pour une somme de 168,298 francs, et d'examiner, 1° s'ils ont des brevets de l'Empereur; 2° si, en exécution des décrets, ils ne devraient pas être réduits à 24, à mesure des vacances; 3° si, des vacances ayant eu lieu, on a néanmoins procédé au remplacement.

M. Chadelas vérifiera si ces officiers ont été payés suivant les règles de la comptabilité. Dans le cas où les payements auraient été faits irrégulièrement, ils ne seraient pas passés en compte au receveur général payeur et demeureraient à sa charge.

CHAPITRE IX. — OUVRIERS POMPIERS.

Les demandes s'élèvent à 347,346 francs.

Cette dépense n'est allouée que pour la somme de 240,000 francs.

CHAPITRE X. — GRANDE VOIRIE.

Les demandes s'élèvent à 103,885 francs.

Cette dépense n'est allouée que pour la somme de 60,000 francs.

Dans les sommes demandées se trouve, article 4, celle de 50,000 francs pour indemnités de retranchement de terrains cédés par suite d'alignement.

M. Regnaud ayant fait des observations contre la décision qui autorise ces indemnités, Sa Majesté le charge de lui faire un rapport particulier sur cet objet.

Digitized by Google

CHAPITRE XI. — DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

La somme demandée pour ce chapitre est allouée.

CHAPITRE XII. — TRAVAUX D'ARCHITECTURE.

Les demandes pour ce chapitre s'élèvent à 128,350 francs.
Cette dépense n'est allouée que pour la somme de 80,000 francs.

CHAPITRE XIII. — CARRIÈRES.

La dépense de ce chapitre est allouée.

CHAPITRE XIV. — TRAVAUX HYDRAULIQUES.

La demande pour ce chapitre est de 42,500 francs.
Elle n'est allouée que pour 36,000 francs.
A l'occasion de ce chapitre, on remarque qu'il y a deux divisions de travaux hydrauliques. Sa Majesté charge le ministre de l'intérieur de lui proposer, pour l'an 1807, la réunion de ces deux divisions.

CHAPITRE XV. — CULTES.

La demande pour ce chapitre est de 138,033 francs.
Elle n'est allouée que pour 120,000 francs.

Les demandes pour les chapitres XVI et XVII sont allouées.

CHAPITRE XVIII. — COMPAGNIES DE RÉSERVE.

Les demandes pour ce chapitre s'élèvent à 110,966 francs.
La dépense n'est allouée que pour 80,000 francs.

CHAPITRE XIX. — CONTRIBUTION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES.

Cet article de dépense, montant à 14,750 francs, est supprimé.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

CHAPITRE Ier. — DÉFICIT OU DÉPENSES ARRIÉRÉES ANTÉRIEURES A L'AN XIV.

Ce chapitre s'élève à 694,885 francs.

Cette dépense est ajournée jusqu'après vérification de la comptabilité arriérée.

Les demandes pour les chapitres II, III, IV et V sont allouées.

CHAPITRE VI. — GARDE MUNICIPALE.

Les demandes pour ce chapitre s'élèvent à 227,757 francs.

Cette dépense n'est allouée que pour 150,000 francs.

CHAPITRE VII. — POMPIERS, ACHATS D'USTENSILES.

Cette dépense, portée à 50,000 francs, n'est allouée que pour 30,000 francs.

CHAPITRE VIII. — ACQUISITIONS DE TERRAINS CÉDÉS A LA VOIE PUBLIQUE.

Cette dépense est allouée.

CHAPITRE IX. — ACQUISITIONS DE TERRAINS POUR ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

Les demandes s'élèvent à 337,726 francs.

Cette dépense n'est allouée que pour 300,000 francs.

CHAPITRE X. — MONUMENTS.

Cette dépense, montant à 100,000 francs, n'est point allouée.

Dans le projet de décret qui sera présenté par le ministre de l'intérieur pour ordonner l'agrandissement de la place située au bas du pont au Change, on accordera à la ville le produit de la démolition du grand Châtelet.

Digitized by Google

CHAPITRE XI. — GROSSES RÉPARATIONS DE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX.

Cette dépense est portée à 674,342 francs.
Elle n'est allouée que pour 400,000 francs.

CHAPITRE XII. — GROSSES RÉPARATIONS DES ÉTABLISSEMENTS HYDRAULIQUES.

La demande, qui s'élève à 25,000 francs, est allouée.

CHAPITRE XIII. — CANAL DE L'OURCQ.

Cette dépense est allouée.

CHAPITRE XIV. — CULTES.

Cette dépense, qui s'élève à 200,000 francs, n'est allouée que pour 80,000 francs.

CHAPITRE XV. — FÊTES PUBLIQUES.

Cette dépense, qui est portée à 300,000 francs, n'est allouée que pour 150,000 francs.

CHAPITRE XVI. — DÉPENSES DIVERSES.

Cette dépense, montant à 842,895 francs, est allouée.

CHAPITRE XVII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Cette dépense, montant à 300,000 francs, est allouée.

CHAPITRE XVIII. — COMPAGNIES DE RÉSERVE.

Cette dépense, montant à 78,625 francs, est allouée.

TITRE II.

DÉPENSES DES HOSPICES.

Dépenses des hospices montant à 4,741,022 francs.
Cette dépense est allouée.

TITRE III.

PRÉFECTURE DE POLICE.

La demande s'élève à 2,501,629 francs.
Elle est allouée pour 2,400,000 francs.

Digitized by Google

Les différents articles des dépenses pour l'année 1806 ayant été ainsi arrêtés, Sa Majesté ordonne que le budget définitif, réglé d'après ces bases, sera présenté dans un conseil d'administration qui se tiendra jeudi 27 février.

Comm. par M. le comte de Montalivet.

9858.

ORDRES CONCERNANT L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

DICTÉS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 20 février 1806.

M. le conseiller d'état Fourcroy, chargé de la direction de l'instruction publique, fait un rapport général sur les établissements d'instruction publique, et des rapports particuliers sur les écoles primaires et secondaires, les lycées, le Prytanée militaire français, le Collége de France, les écoles de droit et le Conservatoire de musique.

Lycées. Sa Majesté ordonne qu'il lui soit présenté un projet de décret pour l'établissement, dans le courant de 1806, des lycées de Pau, de Cahors, de Rodez, de Liége et de Clermont.

Prytanée militaire. Sa Majesté désire que le ministre de l'intérieur lui présente un état des revenus dont jouissait le Prytanée, et un projet de décret pour en ordonner le remplacement.

Elle invite le ministre directeur de la guerre à nommer, dans la semaine, les différents officiers qui doivent être employés dans ce lycée pour la police et l'instruction militaire des élèves.

Écoles de droit. Sa Majesté charge le ministre de l'intérieur d'écrire au directeur de l'école de droit de Paris qu'il est revenu à l'Empereur que l'école accorde trop facilement des diplômes pour les différents grades, et qu'ainsi le bien que l'on se promettait de ces établissements se trouve considérablement atténué; que Sa Majesté espère que le directeur prendra des mesures pour qu'il ne parvienne désormais que des rapports favorables sur l'école de droit de Paris, qui ne peut obtenir de véritables succès que par une réputation sans tache.

Digitized by Google

Sa Majesté désire en même temps que le ministre lui présente un projet de décret,

1° Pour ordonner que les fonds libres de l'école de droit de Paris seront placés sur le grand-livre de la dette publique et sous le nom de l'école de droit;

2° Que le produit de ces fonds sera consacré à la formation d'un pensionnat qui sera établi à l'école d'Harcourt, ou dans tout autre lieu convenable, et où seront admis des pensionnaires dont les pensions seront acquittées sur ces rentes; que ces pensions, accordées par l'Empereur, le seront par moitié aux élèves des lycées qui les obtiendront au concours, et aux fils de présidents, procureurs généraux et juges des cours d'appel et criminelles, des présidents et procureurs impériaux des tribunaux de première instance.

Conservatoire de musique. Sa Majesté désire que le ministre lui présente :

1° La proposition d'augmenter l'école de déclamation;

2° Un projet pour l'établissement d'un pensionnat.

M. Lacuée fait un rapport sur la situation de l'école polytechnique; il demande,

1° Que le collége de Boncour soit réuni au Prytanée, ainsi que les maisons qui ont du jour sur cet établissement, et qui y sont, pour ainsi dire, enclavées;

2° Qu'il soit établi à l'école un cours de langue et de littérature françaises.

Sa Majesté charge le ministre de lui faire un rapport sur ces différents objets.

M. Lacuée demande que le restant du crédit pour premier établissement, montant à 22,597 francs, soit acquitté par le ministre de la guerre.

Sa Majesté décide que ce restant de crédit sera acquitté, et qu'à l'avenir toutes les dépenses de l'école polytechnique seront ordonnancées par le seul ministère de l'intérieur. Le ministre est invité à lui présenter un projet de décret à cet égard.

M. Lacuée demande ensuite que les officiers qui ne sont pas encore nommés le soient sans délai, et que deux adjudants sous-officiers de plus soient attachés à l'école.

Digitized by Google

Ces demandes sont agréées : les choix seront faits parmi les officiers et sous-officiers de la garde impériale.

Sa Majesté invite le ministre de l'intérieur à lui faire un rapport sur l'école de médecine, l'école vétérinaire, les écoles d'arts et métiers de Compiègne, de Trèves et de Beaupreau, et sur toutes autres écoles spéciales, ainsi que sur le projet proposé d'établir chez les sieurs Lenoir et Fortin des élèves pour la fabrication des instruments de précision.

Sa Majesté ordonne que tous les rapports et projets de décrets demandés lui seront présentés dans la séance du conseil d'administration qui se tiendra samedi prochain 1er mars 1806.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9859.

A M. CRETET.

Paris, 20 février 1806.

Mon intention est qu'on commence au mois de juin à construire un pont vis-à-vis l'École militaire.

Faites-moi connaître si la société qui a déjà eu le privilége des deux premiers ponts veut se charger de la construction de ce troisième. Quand bien même elle ne s'en chargerait pas, proposez-moi un décret pour l'octroi. J'accorderai des fonds en attendant que l'octroi soit cédé à quelque compagnie. Cela est important, pour que le roulage qui vient d'Orléans n'entre pas dans Paris. Cela, d'ailleurs, complète l'entourage de Paris.

Il me paraît qu'on est content des ponts en fer; on pourrait faire celui-ci d'après le même système. Faites ce qui est nécessaire pour pousser, cette année, autant que possible, les travaux.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9860.

DÉCISION.

Paris, 21 février 1806.

Le ministre de la police propose à l'Empereur de lever dans les départements de l'ouest, parmi les anciens chouans et autres hommes sans état, un corps auquel on donnerait le nom de *Chasseurs impériaux de l'Ouest*. On verrait avec plaisir dans le pays l'éloignement de ces individus.

Il me semble que le corps de la Tour d'Auvergne devait remplir ce but. Il faudrait d'abord envoyer tous ces hommes à ce corps. S'il ne remplissait pas ce but, le ministre me fera connaître par quelle raison.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9861.

A L'ÉLECTEUR DE BADE.

Paris, 21 février 1806.

Les envoyés de Votre Altesse Électorale m'ont remis sa lettre. Je leur ai témoigné sur-le-champ le plaisir que j'éprouvais de la commission dont vous les aviez chargés. Je me suis empressé de munir de mes pleins pouvoirs mon grand maréchal du palais, le général Duroc, qui m'apprend à l'instant qu'il a signé le contrat du prince électoral avec ma fille. Les sentiments que je porte au prince Charles changeront de nature, mais ne seront pas plus vrais que ceux que je lui ai voués depuis que je le connais et que le vieil attachement que j'ai pour vous et pour votre famille. Que Votre Altesse se repose avec confiance dans mon estime, mon amitié et ma constante protection pour elle et sa Maison.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9862.

A LA MARGRAVE DE BADE.

Paris, 21 février 1806.

Madame ma Cousine, la lettre de Votre Altesse, du 3 février, m'a été très-agréable. L'assurance de vos sentiments d'amitié m'est chère au pair du cas que je fais de sa personne. J'ai aimé le prince Charles lorsque aucun lien ne m'attachait à lui : aujourd'hui qu'il épouse ma fille, il trouvera en moi une tendresse qui ne cédera qu'à celle que vous lui portez. Je me flatte que vous avez les mêmes sentiments pour ma fille, et que vous ne doutez pas de mon désir de trouver des circonstances de vous être agréable; car vous ne sauriez douter de mon estime et de ma sincère amitié. J'ai estimé Votre Altesse pour ses grandes qualités avant de la connaître; depuis que je l'ai connue, et dans les nouvelles circonstances qui vont unir nos enfants, elle peut compter sur moi comme sur une des personnes les plus désireuses de lui plaire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9863.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 21 février 1806.

Monsieur Dejean, vous trouverez ci-joint une déclaration faite par le général Solignac. Vous écrirez au receveur pour que le maréchal Masséna fasse verser les deux millions qu'il a reçus dans la caisse des contributions. Écrivez en même temps à ce maréchal qu'il ne doit point se dissimuler que les gouvernements provisoires ne pouvaient lui faire de dons qu'au détriment de l'armée; qu'il ne peut faire ainsi tort à ses camarades; qu'il est plus honorable pour lui de recevoir de l'Empereur sa part des gratifications comme un témoignage de sa satisfaction pour les services

Digitized by Google

qu'il a rendus, et qu'il faut que les noms des officiers auxquels il a donné des gratifications soient envoyés.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9864.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 21 février 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 15, à deux heures du matin, avec la lettre du général Molitor, datée de Fiume. J'approuve l'envoi d'un régiment au général Molitor; mais il n'y a rien de plus absurde que la nouvelle qu'il a reçue. Les Serviens sont attaqués en ce moment par les Turcs du côté de Belgrade, et ils ont autre chose à faire que de se battre contre nous. Ils sont d'ailleurs bien éloignés de ce projet. Au surplus l'absurdité d'un pareil bruit n'étonne pas. Les Francs sont à Raguse, comme en Égypte, ignorants, bêtes et vils. Cependant il n'y aurait rien d'impossible que les Russes pensassent à nous enlever la Dalmatie. Ils pourraient le faire avec 6,000 hommes; mais il leur faut des ordres de leur cour, et je ne pense pas qu'ils soient en mesure pour cet objet. Du reste c'est pour protéger la division de Dalmatie que je vous ai ordonné de laisser le corps du général Marmont dans le Frioul, organisé et prêt à se porter partout où il sera nécessaire.

La corbeille de la princesse Auguste part demain pour Milan; elle est très-belle. Je lui envoie en même temps une bibliothèque de livres choisis. Le prince Royal, son frère, est ici depuis quinze jours; je le fais chasser trois fois par semaine avec moi, ce qui lui donne l'habitude du cheval. Caffarelli est resté malade à Vienne; il n'est pas encore tout à fait rétabli; du moment qu'il le sera, je vous l'enverrai.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9865.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 11 février 1806.

Mon Fils, je ne puis encore former une compagnie de gardes d'honneur de Venise, puisque Venise n'est pas encore réunie à mon royaume d'Italie. Vous avez très-mal fait de prendre un décret pour dessécher les marais de Capo d'Istria, et d'avoir affecté des domaines nationaux à cette dépense : je n'approuve pas ce décret. Vous vous êtes aussi trop pressé de faire des changements aux douanes de Venise, relativement aux vins. Votre décret sur les finances, daté de Venise du 7 février, paraît tendre à faire entrer de la mauvaise monnaie dans le trésor. Vous ne pensez pas que j'ai besoin de beaucoup d'argent. Avant que je puisse confirmer le décret d'importation des vins de Venise, il faut que je sache ce que cela fera perdre au trésor.

Ménagez mes fusils; le ministre de la guerre se plaint que vous en employez beaucoup. Ne prenez pas surtout des fusils français pour l'armée italienne sans que je vous y autorise. Le général Laplanche-Mortière, avec quatre bataillons d'élite, doit vous arriver; faites rejoindre son corps à chacun de ces bataillons; ce sont les 9e, 13e et 81e de ligne. Je vois que le 9e est à Vérone et que son dépôt est à Legnago. Réunissez les corps; sans cela il n'y a point d'ordre. Vous le savez, vous qui avez été chef de corps. Je vois que le 60e est à Venise, et son dépôt à Palmanova; cela ne vaut rien. Dans votre état de situation, il n'est pas dit où est le 106e. Le 3e de chasseurs est à Padoue, et son dépôt à Codogno. Vous ne me dites pas où est le dépôt du 5e de ligne. Écrivez au général Menou pour que les dépôts des régiments qui composent votre armée rentrent sous votre commandement et quittent la France. Il faut réunir les dépôts des corps qui sont en Dalmatie à Venise, à Trévise, ou à Palmanova, à votre choix. Vous ne me dites pas où est le dépôt du 8e d'infanterie légère, non plus que du 13e et du 81e de ligne. Le 4e de cuirassiers est à Trévise et son dépôt est à Lodi; *idem* le 6e; *idem* le 7e; *idem* le 8e; cela ne vaut

Digitized by Google

rien. Le 15e est à Udine, et son dépôt à Vigevano; le 19e à Sacile, et son dépôt à Vigevano; le 23e est à Pordenone, et son dépôt à Verceil; le 24e est à Latisana, et son dépôt à Codogno. Réunissez-les dans des garnisons fixes; placez-les dans des endroits sains et où les fourrages soient à bon marché. Faites partir les pionniers noirs pour l'armée de Naples. Comment se fait-il que ce corps soit réduit à 450 hommes? Il est très-mal placé à Palmanova. Le royaume de Venise doit très-bien fournir au peu d'hommes que vous avez. Je ne vois pas la situation du corps du général Marmont dans votre état; envoyez-lui un aide de camp pour la lui demander. Ne mettez aucun corps que le sien entre l'Isonzo et le Tagliamento. Les 5e, 23e et 79e, qui sont en Dalmatie, doivent être au grand complet de guerre et portés à 3,000 hommes. Les conscrits qui n'auraient point de destination doivent être spécialement affectés à ce corps. Je ne vois pas, dans votre état, qui commande l'artillerie et le génie du corps du général Molitor en Dalmatie. J'estime qu'il lui faut au moins quatre compagnies d'artillerie au grand complet de guerre, c'est-à-dire à 100 hommes, un colonel d'artillerie directeur, un lieutenant-colonel sous-directeur, une demi-compagnie d'ouvriers. Je ne vois pas non plus combien il a de pièces de canon. Ces états sont très-mal faits. Envoyez-lui deux compagnies de sapeurs au grand complet de guerre et quatre capitaines en second d'artillerie; indépendamment de cela, envoyez-lui deux compagnies d'artillerie italienne au grand complet de guerre. Il me paraît qu'il n'a point de cavalerie; je crois qu'il ne lui en faut pas beaucoup, mais il lui en faut un peu. Envoyez-lui un petit régiment de chasseurs. J'approuve fort que vous lui ayez envoyé le 81e; faites-lui passer, de plus, un bataillon d'élite. Faites-lui passer le 8e d'infanterie légère, et remplacez ce régiment dans l'Istrie par le 60e de ligne; de sorte que le général Molitor aura le 8e d'infanterie légère, les 5e, 23e, 79e et 81e de ligne, quatre compagnies d'artillerie française, deux de sapeurs, une demi-compagnie d'ouvriers, douze pièces d'artillerie, deux compagnies d'artillerie italienne, un régiment de chasseurs; ce qui, avec les conscrits que vous lui enverrez le plus tôt possible, ayant soin de les habiller et de les armer auparavant, portera son corps à 15,000 hommes.

Digitized by Google

Envoyez-lui un commissaire ordonnateur, un inspecteur aux revues, trois commissaires des guerres, un adjudant commandant et trois généraux de brigade, y compris ceux qu'il a. Le général Seras aura dans l'Istrie le 13e et le 60e, deux compagnies d'artillerie, douze pièces de canon, une compagnie d'artillerie italienne, une demi-compagnie d'ouvriers, un régiment de chasseurs, un directeur d'artillerie, un directeur du génie; le tout formant un corps de 6,000 hommes. Il restera au général Miollis les 9e, 53e et 106e de ligne.

Vous devez avoir reçu à Vérone les conscrits partis de Strasbourg. J'en ai vu passer un convoi de 2,000. Il y a dans le royaume d'Italie un grand nombre de commandants de place qui y sont inutiles; envoyez-les dans les places de l'Istrie et de la Dalmatie. Je n'ai rien vu de mal fait comme l'état de situation que vous m'avez envoyé. Le général Charpentier ne se donne pas les peines convenables; faites mieux que cela.

Envoyez en Istrie et en Dalmatie des cartouches et des biscuits en grande quantité. Si un régiment de cavalerie était de trop en Istrie et en Dalmatie, envoyez-y au moins un escadron. Enfin ne vous endormez point. Songez bien que la paix peut n'être pas aussi sûre que vous pourriez le penser; que la Dalmatie peut être attaquée par les Russes. J'imagine que Lauriston a été en prendre possession. Si vous lui aviez donné des ordres contraires, révoquez-les, car mon intention est qu'il y aille.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9866.

A M. RÉMUSAT,

PREMIER CHAMBELLAN.

Paris, 22 février 1806.

J'ai ordonné au ministre de la police de faire verser, à compter du 1er vendémiaire an XIV jusqu'au 1er janvier 1807, la somme de 150,000 francs par mois dans votre caisse, ce qui fera 2,250,000 francs pour les quinze mois. Voyez à faire faire recette de l'arriéré; je l'appliquerai ensuite

Digitized by Google

à tous les besoins des arts, sciences, musique et théâtres, selon les circonstances.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9867.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 22 février 1806.

Monsieur Champagny, j'ai reçu la liste que vous m'avez envoyée des individus susceptibles d'obtenir de l'emploi qui s'étaient fait inscrire dans la garde d'honneur. Témoignez-leur ma satisfaction de la marque de zèle qu'ils m'ont donnée. Vous pouvez même faire écrire à chacun en particulier, pour leur donner à entendre que je serai bien aise de faire quelque chose pour eux.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9868.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 22 février 1806.

Monsieur Champagny, on m'assure que l'ancien château de Charette, qui avait coûté 80,000 francs en assignats, a été acheté 110,000 francs en argent, pour servir à l'établissement d'un haras; qu'on a été trompé, et que l'estimateur du gouvernement a reçu 30,000 francs de cadeau.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9869.

A M. CHABOT (DE L'ALLIER).

Paris, 22 février 1806.

Immédiatement après avoir reçu votre lettre, je vous ai nommé inspecteur des écoles de droit. J'ai été bien aise de vous donner cette preuve

Digitized by Google

de mon estime. Vous pouvez compter que vous et les vôtres trouverez toujours en moi l'appui que je dois à toutes les personnes qui ont aussi bien servi la patrie et moi que vous l'avez fait dans toutes les circonstances.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9870.

A LA PRINCESSE ÉLISA.

Paris, 22 février 1806.

Ma Sœur, je vous recommande de ne faire porter à votre cour que des soieries et des batistes, et d'en exclure les cotons et mousselines, afin de favoriser et de donner cours aux produits de l'industrie française.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9871.

A M. COLLIN,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES.

Paris, 22 février 1806.

Monsieur Collin, envoyez-moi un projet qui ouvre les douanes de mon royaume d'Italie aux toiles peintes, soieries et à tous les objets des manufactures françaises dont vous me ferez l'énumération. Envoyez-moi en même temps un projet pour défendre l'entrée, dans mon royaume d'Italie, des toiles de coton et marchandises anglaises. Vous devez avoir la minute du travail que vous avez fait à Milan, ou, au moins, le tarif qui pourra vous servir à rédiger ces projets. Proposez-moi aussi une note des changements qu'on pourrait faire dans les douanes d'Espagne pour favoriser nos manufactures; car, une fois que j'en serai bien instruit, j'obtiendrai ce qui sera nécessaire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9872.

A M. LEBRUN.

Paris, 22 février 1806.

Mon Cousin, j'ai appris avec peine la manière dont les douanes sont administrées à Gênes. Vous montrez trop de faiblesse pour le commerce de cette ville. Faites faire des visites et poursuivez les contrebandiers. On m'assure qu'on a osé dire, en plein conseil, que, si l'on voulait mettre de l'ordre dans le port franc, le stylet jouerait. Pardieu, dites-leur bien que nous nous connaissons depuis longtemps, et qu'il y a une furieuse différence de moi aux Autrichiens de 1745. Soyez inflexible, car je veux que mes douanes soient organisées.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Plaisance.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9873.

A M. CRETET.

Paris, 22 février 1806.

J'ai ordonné qu'à compter du 1er janvier 1806 la police verserait 100,000 francs par mois pour travaux ordonnés à Paris. Faites faire recette de janvier et février, et soyez exact à demander le versement, car, quand la police a des fonds entre les mains, elle trouve moyen de les dépenser. Ensuite je veux les employer à l'utilité de la capitale et autres travaux que ceux ordonnés. Voyez ce qu'on pourrait faire de ces 1,200,000 francs cette année.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9874.

A M. FOUCHÉ.

Paris, 22 février 1806.

Monsieur Fouché, je vous envoie le budget des dépenses secrètes de votre ministère, pour l'an XIV et 1806. Je n'ai point accordé de gratification

Digitized by Google

pour le caissier, parce qu'il n'a point suivi le budget de l'année dernière; s'il dépasse celui de cette année, je le destituerai. Mon intention est que ce qui est accordé aux inspecteurs le soit sur un état de revue approuvé tous les six mois par moi. Il faut aussi que les conseillers d'état qui voyagent aient une rétribution fixe. Il y a, dans l'état des dépenses imprévues, des appointements d'employés, ce qui ne devrait pas être. J'y vois également 12,000 francs payés à M. Bourrienne pour frais de voitures, et une somme de 16,000 francs pour supplément de frais de bureaux des conseillers d'état. Comme je porte la plus grande sévérité dans tout ce qui est comptabilité, mon intention est qu'on exécute à la lettre les articles de mes budgets.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9875.

NOTE POUR M. LACÉPÈDE.

Paris, 22 février 1806.

On a lu avec intérêt la note de M. Izquierdo. On l'invite à voir fréquemment le ministre du trésor public pour les affaires avec l'Espagne. On attache un grand intérêt à être reconvert des immenses avances qu'on a faites pour cet objet.

Une chose très-agréable que pourrait faire l'Espagne serait de permettre, par les Pyrénées, l'introduction des soieries, toiles peintes et batistes françaises. On vient de défendre l'introduction, dans les états de France, des cotons anglais. Le fait est que l'Espagne est fournie par les Anglais de ces cotonnades, que la France pourrait fournir. On ne demande que la préférence. Il est de l'intérêt de l'Espagne de maintenir la balance du commerce français pour soutenir sa marine. L'Espagne ne fabrique pas assez de toiles peintes pour sa consommation. L'arrangement proposé serait une chose extrêmement agréable.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9876.

DÉCISION.

Paris, 22 février 1806.

Le ministre de la guerre propose à l'Empereur d'autoriser une retenue de la valeur de 5.034 paires de souliers sur le traitement du général Donzelot, chef d'état-major du 7e corps d'armée, qui, de son autorité, a fait distribuer à son corps des souliers appartenant au 3e corps d'armée.

J'approuve l'ordre qu'a donné le maréchal Berthier, qui est de toute justice. Il n'est point convenable que, lorsque des troupes sont absentes, on s'empare de leurs souliers. Faites connaître au général Donzelot mon mécontentement et l'ordre que j'ai donné. Cependant lui faire remise de la retenue de ses appointements, et remplacer ces souliers au corps du maréchal Davout par ceux qui sont à Strasbourg.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

9877.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 22 février 1806.

Mon Cousin, votre aide de camp m'apporte votre lettre du 16. Une lettre du 14, dont je vous ai envoyé un duplicata par ma lettre du 17, doit certainement vous être parvenue. Vous devez donc être sorti d'embarras, et je compte qu'Anspach est occupé à l'heure qu'il est. Le général Molitor partait de Fiume le 9 février; il paraissait avoir éprouvé quelques difficultés de la part des Autrichiens.

Chargez le général Andréossy de passer une convention avec le département de la guerre à Vienne, pour le passage de Monfalcone en Istrie et en Dalmatie; car il me faut une communication, et on ne me refusera pas ce que l'on accordait aux Vénitiens.

Digitized by Google

Que les journées d'étapes soient les plus courtes possible et tracées par la grande route, de manière que les charrois puissent passer. Je ferai tout payer comptant, et je m'engagerai même à ne pas faire passer plus de 300 chevaux ou un régiment à la fois. Cette petite convention militaire est assez essentielle à finir, pendant que nous sommes encore à Braunau et que nous avons encore la haute main sur l'Autriche.

Je ne trouverais pas d'objection, si on le désire, à prévenir les autorités de Fiume ou de Laybach quatre, cinq ou six jours d'avance; mais il faut que je passe.

Dites au général Andréossy que je le placerai comme il le désire, et que je ne l'ai point employé en Autriche parce qu'on m'y a témoigné un grand désir de n'y pas avoir un militaire, surtout de la Grande Armée.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9878.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 22 février 1806.

Mon Fils, je suis extrêmement mécontent que vous ayez donné au général Lauriston des ordres contraires à ceux que je lui avais donnés. Je l'ai chargé de prendre possession de la Dalmatie; qu'il s'y rende sans délai. Cette manière de faire est d'une légèreté inconcevable. Sous quelque prétexte que ce soit, ne rapportez aucun de mes ordres; vous n'en avez pas le droit.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9879.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Paris, 22 février 1806.

Monsieur Decrès, il faut que demain, avant minuit, les ordres pour

Digitized by Google

Allemand partent. Une fois les frégates sorties de Rochefort, l'éveil sera donné, et peut-être Allemand ne pourra plus sortir; c'est par cette lenteur que les opérations maritimes manquent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9880.

INSTRUCTIONS POUR LE CONTRE-AMIRAL ALLEMAND.

Paris, 23 février 1806.

Monsieur le Contre-Amiral Allemand, nous avons ordonné que notre escadre sous votre commandement serait munie de quatre mois d'eau et de sept mois de vivres, et composée de nos vaisseaux *le Majestueux*, *le Magnanime*, *le Jemmapes*, *le Lion*, *le Suffren*, de nos frégates *la Minerve*, *l'Armide*, *la Gloire*, *la Thétis*, *l'Infatigable*, et de nos corvettes *les Landes*, *le Sylphe*, *le Palinure* et *le Lynx*.

Nous vous faisons savoir que notre intention est que vous saisissiez la première occasion favorable pour appareiller avec toute l'escadre sous vos ordres.

Nous avons chargé notre ministre de la marine de vous transmettre des instructions nautiques sur les routes que vous aurez à suivre, et nous allons vous faire connaître le plan des opérations dont nous entendons vous confier l'exécution.

Notre escadre doit, autant que la mer et les vents le lui permettront, se trouver à l'entrée de la mer de Danemark vers la fin d'avril, pour y intercepter tous les bâtiments anglais, suédois et russes qui y entrent ou en sortent à cette époque.

Pour atteindre ce but, vous établirez une croisière dans le sud et sud-sud-ouest du cap Derneuss[1]; vous lui donnerez toute l'extension que comportent le nombre des bâtiments de notre escadre et la nature du temps et des vents, afin de découvrir les bâtiments qui viendront reconnaître ce cap pour entrer dans la Baltique et ceux qui sortent de cette mer.

[1] Cap Lindesnæs

Digitized by Google

La durée de votre croisière dans ces parages ne peut être déterminée que par les événements, et par les calculs, auxquels ils donneront lieu, des chances que courra notre escadre d'être plus tôt ou plus tard découverte par l'ennemi. Vous retiendrez les neutres dans l'escadre, autant qu'il sera possible, pour les empêcher de porter l'avis de votre présence aux croiseurs ennemis, et vous les relâcherez en quittant ces parages.

Vous brûlerez tous les bâtiments ennemis de peu d'importance, et même ceux, de quelque prix qu'ils soient, que vous auriez peu d'espoir de faire entrer dans nos ports ou ceux de nos alliés, ou dont la conservation affaiblirait trop vos équipages.

Si la valeur de vos prises s'élevait à plusieurs millions, et notamment s'il en était de chargées de mâtures précieuses, cuivres et munitions navales, il serait avantageux à notre service que vous les réunissiez en convoi et que vous les fissiez escorter jusqu'à notre île de la Martinique, où elles aborderont au port de la Trinité, et les bâtiments d'escorte ne resteront dans les Antilles que vingt-quatre heures, pour faire leur eau et se rendre immédiatement aux rendez-vous que vous leur aurez donnés en les expédiant.

Ces rendez-vous seront très-secrets, et les paquets ne devront en être ouverts par les capitaines qu'après avoir appareillé des Antilles, afin d'y laisser parfaitement ignorer le projet de vos opérations.

L'expédition de ce convoi de prises pour les Antilles n'est que facultative, et nous vous laissons l'arbitre du parti que les circonstances vous conseilleront à cet égard.

Lorsque vous croirez devoir quitter la croisière du cap Derneuss, vous détacherez une division de quatre frégates, sous le commandement du capitaine de nos vaisseaux Meyne, pour pénétrer dans les mers du Groënland et du Spitzberg, conformément aux instructions que nous avons jugé à propos de lui délivrer, et dont il n'ouvrira le cachet que lorsque vous lui aurez fait le signal de suivre sa mission particulière.

Les opérations ultérieures auxquelles est destinée notre escadre restant sous votre pavillon exigent que, sans avoir touché dans aucune île ou

Digitized by Google

port d'Amérique, elle se trouve dans les eaux des îles de Tortola au 1er août prochain.

Il sera donc nécessaire de pourvoir à vos remplacements d'eau avant de gagner ces nouveaux parages.

Lors donc que vous quitterez la croisière du cap Derneuss, vous pourrez prolonger les côtes septentrionales et occidentales de l'Écosse pour détruire tous les bâtiments ennemis qui, dans cette saison, y naviguent avec sécurité.

Mais l'objet important est de vous rendre sur un point, tel que les Canaries, pour y prendre des rafraîchissements et remplacer votre eau.

De tous les convois que l'ennemi expédie des Antilles, il n'en est aucun dont le départ varie moins que celui qui en appareille chaque année au commencement d'août; cette époque est commandée par l'hiverage, qui force tous les bâtiments marchands en partance à quitter alors les Antilles.

Notre intention est que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous pour parvenir à vous emparer de ce convoi, qui n'est pas escorté par plus de deux vaisseaux, une frégate et quelques corvettes. Les informations qui nous sont parvenues à cet égard nous ont fait connaître que, pendant les années précédentes, et surtout la guerre dernière, tous les bâtiments de commerce anglais qui se trouvaient dans l'archipel des îles du vent, destinés pour l'Europe, ont dû être rendus dans la rade de Saint-Christophe au 1er août, et que ce jour-là même ils doivent en partir, sous peine de doubler le prix des assurances à cause des dangers de l'hivernage.

De la station de Saint-Christophe, le convoi va mouiller aux petites îles de Tortola, d'où il débouque vingt-quatre heures après.

C'est à ce débouquement qu'il faut envelopper et prendre ce convoi.

Il ne s'agit que d'arriver dans les eaux de Tortola au 1er août prochain, et cela brusquement et sans que l'escadre ait été aperçue auparavant d'aucune colonie, et ait laissé passer aucun bâtiment qui pourrait y porter la nouvelle de son arrivée.

Supposant que vous ayez fait votre eau aux Canaries, il sera facile de calculer, à quelques jours près, votre traversée jusqu'à Tortola, d'autant que, prenant assez de temps par devers vous, vous pourrez modérer votre

Digitized by Google

route pour arriver à jour fixe. Il ne doit pas vous échapper que devancer sur Tortola l'époque du 1er août, c'est courir le risque presque certain d'y être découvert et de manquer l'expédition. Au reste, lorsque vous arriverez dans ce parage, il faut vous tenir au large de l'île et faire observer le débouquement par vos bricks, qui, placés par échelons, vous feront leurs signaux de loin et sans que vous soyez aperçu.

Le convoi pris, vous le conduirez à Porto-Rico, et vous ferez pourvoir à la vente des prises par des commissaires que vous chargerez de ce soin, et, après vous être procuré en toute diligence des remplacements d'eau et de vivres, vous partirez sans rien attendre pour diriger la suite de vos opérations, ainsi que le comporteront les circonstances et l'intérêt de notre service.

Dans votre relâche à Porto-Rico, vous ne négligerez rien de ce qui pourra être utile au commandant et à la garnison de Porto-Rico, dont il vous sera facile d'avoir des nouvelles récentes dès le premier moment de votre arrivée.

Le succès de cette expédition est calculé sur l'expérience de ce qui a eu lieu précédemment; il est possible qu'il y ait eu quelques changements sur les dates citées; mais, au reste, arrivé aux débouquements de Tortola, vous rencontrerez bientôt des bâtiments venant des Antilles, qui, de quelque nation qu'ils soient, vous donneront des informations que vous apprécierez, et qui pourront vous déterminer sur tout ce qu'il y aura à faire.

Vous pourrez même faire explorer, à la pointe du jour du 3 août, la rade de Tortola par un de vos bricks, qui altérera son gréement et aura masqué sa batterie pour ne pas être suspect.

Enfin votre expérience, votre sagacité et les avis qui vous parviendront vous dicteront les mesures que comportera l'état des choses.

Les rapports qui nous sont parvenus représentent le mouillage de Tortola comme incapable de résistance, et le convoi comme facile à détruire en rade. Mais nous ne vous donnons cette indication que comme ayant besoin d'être appuyée par des documents plus positifs, et il ne vous sera pas impossible, si le départ du convoi était retardé, d'en obtenir

Digitized by Google

des neutres que vous rencontrerez, lesquels pourront même vous fournir à prix d'argent des pilotes pour cette entreprise, si elle est véritablement praticable.

Si, contre notre espérance, des événements quelconques ne vous permettaient pas de rencontrer le convoi de Tortola, dès que vous serez fondé à ne plus conserver d'espoir de ce côté, vous devrez vous rendre sur Terre-Neuve pour y détruire la pêche de l'ennemi sur le banc et dans toutes les anses et baies où vous pourrez pénétrer. Ces expéditions vous occuperont probablement jusqu'à la fin du mois d'août.

Notre intention est que vous prolongiez les croisières de notre escadre autant que le comporteront vos vivres, d'autant que, plus son retour dans nos ports sera différé, plus il sera favorisé par la saison.

Vous devrez vous attacher à retirer des prises que vous ferez tous les vivres, eau, agrès, toiles, etc. qui pourront être utiles à notre escadre et la mettre en état de tenir plus longtemps la mer.

A votre retour, vous pourrez vous porter de nouveau sur la côte d'Irlande, puis sur le banc des Soles, pour consommer ce qui vous restera de vivres, et vous changerez successivement et rapidement vos croisières pour ne pas donner à l'ennemi le temps de vous y joindre.

Enfin vous ne rentrerez dans nos ports que lorsque l'état de nos vaisseaux et celui de leurs vivres ne vous permettront plus de tenir la mer.

Votre mission contre le convoi des Antilles est d'une grande importance; mais, s'il arrivait qu'à votre première relâche vous n'eussiez plus le temps disponible pour arriver au 1er août sur Tortola, nous vous prévenons que l'ennemi expédie des convois nombreux sur le cap de Bonne-Espérance; vous pourriez donc croiser à l'ouest des îles du Cap-Vert pour les attendre, ou vous porter sur les Açores pour y intercepter le convoi des Antilles. Vous vous déterminerez à l'une ou à l'autre opération, selon les circonstances. Vous pourrez aussi vous porter plus tôt qu'il n'a été indiqué ci-dessus sur Terre-Neuve. Mais ces croisières ne doivent avoir lieu qu'autant qu'il vous serait impossible de remplir l'objet principal, qui consiste à intercepter le convoi de Tortola.

En vous donnant les présentes instructions, nous n'entendons pas avoir

Digitized by Google

tout prévu; mais nous avons eu pour but de vous faire connaître les objets essentiels de l'expédition que nous avons conçue, et nous vous autorisons à porter dans leur exécution toute l'extension ou les modifications que les circonstances vous paraîtront comporter pour le plus grand succès de votre mission.

Nous nous confions particulièrement en vous pour la direction de l'importante expédition que nous remettons à votre expérience, vos talents et votre courage [1].

NAPOLÉON.

Archives de la marine.

9881.

A M. CAMBACÉRÈS.

Paris, 24 février 1806.

Je suis instruit qu'il s'imprime un ouvrage intitulé *Mémoires de Louis XIV*, écrits par lui-même, chez un libraire nommé Garnery, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucauld. Envoyez chercher ce libraire et dites-lui qu'il ne l'imprime pas sans que vous l'ayez lu. Un ouvrage de cette nature ne peut s'imprimer sans que la police en soit instruite. Lisez effectivement cet ouvrage et dites-moi ce que vous en pensez.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9882.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 24 février 1806.

Monsieur Talleyrand, faites connaître mon mécontentement en Espagne de la mauvaise conduite du régiment espagnol de Zamora, dans la Rivière de Gênes; des soldats de ce régiment m'ont tué deux gendarmes. Écrivez également à mon ministre à Florence, pour demander

[1] En marge du registre de la marine qui contient ces instructions, on lit : «Annulées. Ces «instructions ne sont portées ici que comme pro«jet de croisière.» (Voir pièce n° 9952.)

Digitized by Google

réparation positive de la mort de mes deux gendarmes tués à Rapallo, et pour exiger que six hommes de ce régiment soient fusillés. Si l'on ne me donne pas réparation, je ferai entrer deux régiments en Toscane, et je ferai massacrer tous ceux du régiment de Zamora que je rencontrerai.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(La minute aux Arch. de l'Emp.)

9883.

NOTES SUR LES THÉÂTRES IMPÉRIAUX,

DICTÉES EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 25 février 1806.

M. de Luçay, chargé de la direction et de la surveillance principale de l'Académie impériale de musique, fait un rapport général sur la situation de ce théâtre et présente les états à l'appui de la comptabilité.

Sa Majesté prescrit les dispositions suivantes :

Le terrain non bâti existant dans la rue de Louvois, vis-à-vis la partie latérale du théâtre, sera acquis, et un magasin pour les décorations de l'Opéra sera construit sur cet emplacement. Les frais d'acquisition, de construction et tous autres frais et dépenses ne doivent pas excéder, sous aucun prétexte, la somme de 150,000 francs. Les plans et devis remis par M. Luçay seront soumis, d'après les ordres du ministre de l'intérieur, à l'examen du comité de consultation des bâtiments.

La salle du théâtre Favart sera louée pour servir aux répétitions. Le prix de cette location ne doit pas excéder 36,000 francs.

La construction des petites loges au quatrième est autorisée; cette dépense, qui ne doit pas excéder 10,000 francs, sera prise sur les fonds généraux du budget.

M. Luçay pourra prendre sur les mêmes fonds une somme annuelle de 3,000 francs, qui sera donnée en traitement à un maître de danse chargé de terminer l'instruction des élèves de la danse, au sortir de l'école.

A dater du 1er mars, il y aura à l'Opéra quatre représentations par

Digitized by Google

semaine, et des mesures seront prises de manière à pouvoir, dans les temps d'affluence, et notamment à l'époque des fêtes du mois de mai, donner cinq représentations.

On représentera, dans le courant de l'année, huit nouveautés, parmi lesquelles seront comprises *la Médée*, de M. Fontenelle, et *les Danaïdes*, de Sallieri. La liste de ces nouveautés et les dispositions à prendre pour l'exécution de cet ordre seront arrêtées dans le courant de mars. On fera connaître ces dispositions par le moyen des papiers publics.

Le jury pour la réception des ouvrages sera réorganisé. M. de Lacépède sera invité à le présider.

M. de Rémusat fait un rapport sur la situation du Théâtre-Français et présente la comptabilité de ce théâtre et les états à l'appui.

Sa Majesté ordonne que les 152,000 francs montant de la retenue opérée sur les parts seront versés à la caisse d'amortissement, qui en fera le placement au grand-livre, sous le nom des sociétaires du Théâtre-Français, et de manière à constater la portion appartenant à chacun d'eux.

La somme de 100,000 francs en rentes, accordée par Sa Majesté par le décret du 13 messidor an x pour encouragements à l'art dramatique, sera inscrite au compte du ministère de l'intérieur, avec une indication générale qui fera connaître son affectation spéciale, de manière à ne pas faire un titre aux sociétaires, tandis que Sa Majesté a eu l'intention de procurer un bien permanent au théâtre et de pouvoir transmettre ces avantages à une société, si celle-ci venait à se dissoudre pour quelque cause que ce fût.

M. Auguste de Talleyrand, chargé de la direction et de la surveillance principale de l'Opéra-Comique, fait un rapport sur la situation de ce théâtre et sur sa comptabilité, et présente les états à l'appui.

M. de Rémusat rend successivement compte de la situation et de la comptabilité des Bouffons et du théâtre de l'Impératrice.

Des observations ayant été soumises à Sa Majesté sur les moyens

Digitized by Google

d'améliorer la situation des divers théâtres de la capitale, qui, pour la presque totalité, ne se soutiennent qu'au moyen des secours du Gouvernement, Sa Majesté invite le ministre à s'occuper de la rédaction d'un règlement qui aurait pour objet de statuer qu'aucun théâtre ne pourrait s'établir sans l'autorisation de Sa Majesté; que, pour obtenir cette autorisation, les entrepreneurs s'adresseraient au ministre de l'intérieur, lui feraient connaître leurs moyens pour la suite de l'entreprise, et fourniraient le cautionnement qui serait réglé pour la sûreté soit des acteurs, soit des fournisseurs du théâtre; que tous les théâtres actuellement existants à Paris, les quatre grands exceptés, remettront, dans le courant d'un mois, leur état de situation en recettes et en dépenses, au ministre de l'intérieur; que tous ceux qui se trouveraient en déficit et hors d'état de couvrir leurs dépenses par leurs produits seraient tenus de se liquider dans un délai fixé, afin de ne point aggraver encore le sort de leurs créanciers, en perpétuant une existence qui, lors même qu'elle les ruine, établit une concurrence désavantageuse aux autres théâtres; qu'après la chute de ceux qui se trouveront dans ce cas, tout nouveau théâtre autorisé payera à l'Opéra une rétribution qui sera déterminée.

Le ministre de l'intérieur, en présentant ces règlements, proposera des idées sur la législation des théâtres dans les départements; leurs rapports avec les théâtres de quelques principales villes, leur dépendance de l'autorité, et les modifications qu'on pourra être dans le cas d'introduire à l'égard des droits appartenant ou devant appartenir aux familles des auteurs morts ou vivants.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9884.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Paris, 25 février 1806

Je reçois vos lettres du 18 février. Je ne comprends pas comment il peut y avoir de l'incertitude sur vos pouvoirs; le décret est précis. Vous avez des pouvoirs extraordinaires; cela est très-nécessaire dans ces

Digitized by Google

moments-ci. Tous les sujets que vous demandez de France pour préfets vous seront envoyés.

Je vous ai déjà écrit de faire arrêter les trois individus dont vous vous plaignez, et de les envoyer à Paris. Vous pouvez suspendre les fonctionnaires qui se conduiraient mal, même les juges. Je confirmerai vos arrêtés et les destituerai sur-le-champ.

Je ne sais comment ce qui concerne le garde-meuble de Parme n'est point réglé. Faites venir Salmatoris à Parme, cela le regarde comme conservateur des biens de la Couronne au delà des Alpes. Écrivez-lui de venir vous voir, et de faire arranger le palais pendant la campagne. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il serve au gouverneur général en mon absence. J'ai vu avec plaisir que Mezzano avait été brûlé, et que les commissions militaires font de sévères exemples. Toutes vos lettres sont datées de Parme; quand en recevrai-je de Bardi, de Borgo-di-Taro et des différents points de l'Apennin? Vous dites qu'il vous faut des compagnies de gendarmerie de plus, et vous ne me dites pas ce qu'il vous en faut encore, et les lieux où vous voulez les placer. Ne m'écrivez jamais des choses vagues. Quand j'aurai reçu ces détails, je ferai partir sur-le-champ les compagnies dont vous avez besoin. Ne faites rien sans me consulter. Je ne sais pourquoi le 67e n'est pas encore arrivé à Gênes. Si cela dépendait de vous, envoyez-le sur-le-champ.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9885.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 25 février 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 17 février. Je ne connais rien à l'administration de mon royaume d'Italie; si vous ne m'en instruisez pas davantage, je correspondrai avec mes ministres par un secrétaire d'état. Je ne connais pas davantage les affaires de mon armée. Indépendamment des contributions de guerre, les peuples de Venise doivent les impôts ordinaires de brumaire, frimaire, nivôse, janvier et février, ce qui fait

Digitized by Google

plus de quatre mois. Vous parlez de vos dépenses et vous ne parlez point de vos recettes. L'aperçu de vos dépenses n'est pas clair; on ne sait pas pourquoi il vous faut 990,000 francs pour la solde et 800,000 francs pour l'administration. Il faut envoyer des états en détail et par arme. Croire que le pays de Venise ne rendra que huit millions est une chose par trop absurde; et je ne sais sur quoi vous fondez que, sur vingt-quatre millions de revenus, il en passera quinze millions pour les charges dont le pays est grevé. Ne changez rien dans le pays vénitien sans que je vous en donne l'ordre. Laissez le pays comme il était sous l'administration des Autrichiens, qui ont de l'économie; laissez les mêmes appointements que payaient les Autrichiens, et ne vous entraînez pas dans des dépenses que je ne puis faire. Il est bien question dans ce moment-ci de s'occuper de desséchements et de ces branches de dépenses aux extrémités du royaume! Tout cela n'est que ridicule. Je ne sais si les douanes, les impositions directes ou indirectes de toute espèce sont organisées et rendent. Vous dites que j'ai reçu tous les comptes : je n'ai rien reçu de ce que j'ai demandé; je n'ai reçu qu'un état de situation de votre armée, très-mal fait; et je suis fort étonné que le général Charpentier me fasse un état de situation où la moitié des choses manque. Vous ne m'avez pas envoyé d'état des revenus du pays vénitien, des domaines nationaux, des mainmortes, des fortifications, de l'artillerie qui vous reste; je n'ai rien du tout, de manière que je ne sais rien. D'un autre côté, je n'ai pas de compte de mes affaires d'Italie; je ne sais comment la guerre peut dépenser tant d'argent, n'ayant pas de troupes; et, dès lors, qu'en fait-on? M. Joubert, commissaire ordonnateur, doit vous remettre l'état précis de ce que vous coûte chaque conseil d'administration de l'armée, suivant les principes de notre administration, masse par masse. Les ministres doivent faire connaître à quoi ils emploient l'argent. Mon intention est qu'à compter du 1er mars aucune dépense ne puisse être faite sans mon ordre, et que les choses soient rétablies comme elles étaient avant la guerre. Envoyez-moi donc l'état de distribution du crédit à accorder aux ministres pour le mois de mars. Je n'ai pu encore obtenir un budget de 1806 corrigé d'après les circonstances. Enfin je n'ai rien dans les mains, et je connais

Digitized by Google

moins les affaires de mon royaume d'Italie que celles de l'Angleterre. En résumé, envoyez-moi l'état de la solde au 1er janvier, arme par arme; l'état de ce qu'ont coûté en janvier les différentes masses de l'armée; l'état des revenus et de tout ce qu'a rendu le pays vénitien, comme impôts ordinaires, depuis l'arrivée des Français; l'état de ce que le pays rend chaque mois, imposition par imposition; l'état des contributions qui ont été levées au profit des officiers particuliers de l'armée; l'état de mon budget de 1806 corrigé et amendé, selon les circonstances actuelles; le budget de 1805, tel que je l'ai arrêté, avec ce qui est entré au trésor, ce qui en est sorti et ce qu'a dépensé chaque ministre. Enfin partez du principe que je ne veux rien dépenser cette année dans le pays vénitien, parce que j'ai besoin d'argent; qu'il faut que le corps du général Marmont, les troupes qui sont en Dalmatie, et celles sous vos ordres, ainsi que les nombreuses recrues que je vous enverrai dans le courant de l'année pour porter ces corps au complet, soient nourris par le pays; que les 1,600,000 francs par mois que paye mon trésor d'Italie doivent être depuis le 1er février à ma disposition, pour être employés aux dépenses de ma marine. Envoyez-moi l'état de tous les biens nationaux du pays de Venise.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9886.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 25 février 1806.

Mon Fils, Lauriston m'envoie tous les décrets relatifs à l'organisation de la marine de Venise, du 7 février. Vous marchez avec trop de précipitation. Il m'en coûtera autant à Venise qu'à Brest, et cela sans rien faire. Mon intention est de conserver tout sur le même pied que du temps des Autrichiens. On n'attend pas les ordres et l'on ne sait ce qu'on fait en Italie. Vous avez fait mettre une frégate en construction sans que le plan en ait été arrêté. Vous croyez que cela se fait de cette manière!

Digitized by Google

Faites suspendre les travaux jusqu'à ce que mon ministre de la marine ait envoyé le plan de la frégate; on me fera des patraques, comme tout ce qui a été construit à Venise, et il ne m'en coûtera pas moins fort cher.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9887.

A LA PRINCESSE AUGUSTE.

Paris, 25 février 1806.

Ma Fille, je vous envoie mon portrait comme une preuve de mon estime et de mon amitié. J'ai reçu votre dernière lettre. J'ai écouté avec grand plaisir tout le bien qu'on me dit de vous. J'imagine que vous avez reçu votre corbeille; je vous ai envoyé en même temps une bibliothèque. Dites à Eugène combien je l'aime et combien je suis aise d'apprendre que vous êtes réciproquement heureux.

Recevez, ma Fille, ma bénédiction.

NAPOLÉON.

Histoire de l'Empire, Thibaudeau.

9888.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 25 février 1806.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 14. Je vous fais mon compliment sur la reddition de Naples et des autres places. J'ai donné ordre que tous les officiers napolitains qui sont à Paris et dans mon royaume d'Italie vous fussent envoyés. Vous pouvez les prendre tous.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9889.

DÉCISION.

Paris, 26 février 1806.

Le ministre de la guerre soumet à l'Empereur des états d'objets d'artillerie pris sur les ennemis et reçus dans les magasins de Neuf-Brisach et de Strasbourg.

M. Dejean demandera des comptes à jour.

Les pièces prises à la garde de Russie seront données à la garde impériale.

Deux pièces russes seront données à chacune des villes qui envoient au couronnement. Le ministre présentera un projet de décret.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9890.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 26 février 1806.

M. Champagny fera commencer sur-le-champ les réparations du Panthéon, de manière que les travaux soient à moitié au 1er janvier 1807.

On ne pourra pas employer à cet objet, dans le cours de l'année, les 500,000 francs qui ont été accordés. Le ministre, pour employer ces fonds, fera terminer la place, fera travailler aux embellissements de l'église et à la construction d'un mausolée pour la mémoire de Voltaire et pour le général Leclerc. Ces monuments doivent être très-beaux. Il paraîtrait convenable de revenir à l'usage de placer des statues sur les tombeaux, en évitant le plus possible, dans la composition, toute espèce d'allégorie. Le ministre se fera demander par M. Girardin, qui y est disposé, le corps de J. J. Rousseau. Il se fera représenter le testament dans lequel Jean-Jacques a consigné le vœu d'être enterré à Ermenonville.

Digitized by Google

Le ministre fera ces démarches de la manière la plus honorable pour la mémoire de J. J. Rousseau.

Sa Majesté désire que le ministre fasse faire des recherches pour compléter les monuments de sculpture française des différents siècles dont la collection est due aux soins de M. Lenoir.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.

9891.

DÉCRET.

Paris, 26 février 1806.

TITRE Ier.

ARTICLE 1er. L'alignement arrêté par les plans généraux des embellissements de Paris, vis-à-vis la façade du Louvre, rue du Coq, sera exécuté vis-à-vis l'hôtel d'Angivilliers, en abattant les cours et jardins sans toucher à l'hôtel.

ART. 2. Les maisons situées entre la rue de Beauvais et la place du Louvre seront vendues par la régie de l'enregistrement pour être démolies avant le 1er novembre prochain.

TITRE II.

ART. 3. Il sera ouvert une rue de la largeur de dix-sept mètres, sur la direction du milieu du palais des Tuileries et du milieu de celui du Louvre. Les maisons qui se trouvent sur l'alignement de cette rue seront démolies, et la rue pavée avant le 1er novembre prochain.

ART. 4. Le sieur Robillard évacuera la portion de l'hôtel Longueville qu'il occupe, avant le 1er juillet; il lui sera tenu compte de ce que de droit. Le domaine fera l'acquisition des maisons qui se trouvent sur la ligne, et deviendra propriétaire des terrains à vendre.

ART. 5. La nouvelle rue prendra le nom de rue Impériale. Les façades de cette rue seront bâties sur un plan régulier qui sera proposé par l'architecte de notre palais des Tuileries.

Digitized by Google

TITRE III.

Art. 6. L'hôtel de la secrétairerie d'état, et les maisons qui servent pour la poste du palais des Tuileries, et le bureau des bâtiments, seront vendus par la régie de l'enregistrement pour être démolis avant le 1er septembre prochain. Les fonds provenant de cette vente seront employés à la construction du piédestal et de la grille qui doit fermer la cour des Tuileries de ce côté.

Art. 7. La secrétairerie d'état sera placée dans l'hôtel des ambassadeurs, rue de Rivoli.

TITRE IV.

Art. 8. Il sera élevé un arc de triomphe à la gloire de nos armées, à la grande entrée de notre palais des Tuileries, sur le Carrousel.

Art. 9. Cet arc de triomphe sera élevé avant le 1er novembre; les travaux d'art seront commandés, et devront être achevés et placés avant le 1er janvier 1809.

Art. 10. Il sera pris un million pour cet objet sur les contributions provenant de la Grande Armée. La caisse d'amortissement tiendra chaque mois, à dater du 1er mars, une somme de 50,000 francs à la disposition de notre architecte, et celle de 15,000 francs à la disposition du directeur de notre musée pour les travaux d'art et de sculpture.

Art. 11. Notre ministre des finances, notre grand maréchal du palais et l'intendant général de notre Maison, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Bibliothèque impériale
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9892.

A M. LEBRUN.

Paris, 26 février 1806.

Mon Cousin, je reçois vos lettres du 20 février. Vos services m'ont été fort utiles à Gênes, et votre présence y est encore nécessaire. Si vous voulez absolument revenir, passez au moins à Gênes le reste de la mauvaise saison, et attendez que vous y ayez installé le nouveau préfet que

Digitized by Google

je vais vous envoyer. Je suis surpris que le 67e ne soit pas encore arrivé. J'écris au général Junot et au prince Eugène pour leur en témoigner mon mécontentement, si toutefois il y a du retard de leur part.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Plaisance.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9893.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 26 février 1806.

Mon Fils, je reçois vos lettres des 19 et 20 février. Je vous ai fait connaître que je n'approuvais point votre marche; vous me constituez en de trop fortes dépenses pour la marine de Venise. Vous ne deviez faire juste que ce qu'il fallait pour la maintenir comme elle était, et prendre mes ordres sur le reste, ou tout au moins m'envoyer un projet.

Je suis surpris qu'on ait oublié les deux dames de la princesse Auguste dans le budget que je vous ai envoyé. En fixant mon budget, je ne tiens pas à 100,000 francs de plus; renvoyez-le-moi avec la répartition de ces 100,000 francs. Vous avez bien fait d'ôter l'administration à Caprara. Faites administrer toutes les dépenses par votre intendant. Je voudrais cependant venir au secours de Caprara et relever cette Maison; proposez-moi quelque chose là-dessus.

Le prince Borghèse, qui part demain, portera à la princesse Auguste mon portrait et celui de l'Impératrice.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9894.

NOTES CONCERNANT LE BUDGET DE LA VILLE DE PARIS,

DICTÉES EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 27 février 1806.

Le projet définitif du budget de la ville de Paris est mis sous les yeux de l'Empereur, qui ordonne les dispositions suivantes :

Les frais de perception seront réduits de la somme de 100,000 francs.

Digitized by Google

Il sera ajouté aux dépenses à répartir sur les quinze mois et dix jours, 1° pour l'arriéré, 400,000 francs; 2° pour les primes de l'approvisionnement de Paris, 250,000 francs; 3° pour les quais Napoléon et Desaix, 400,000 francs; 4° conformément au décret du 14 de ce mois, 450,000 francs pour l'achèvement du boulevard de la porte Saint-Antoine, la construction du quai Valhubert et les diverses dispositions accessoires; 5° pour dépenses extraordinaires du pavé des nouvelles places, rues, etc. 400,000 francs.

La distribution de ces trois dernières sommes sera faite aux ponts et chaussées par le ministre de l'intérieur, aux mêmes époques où il distribue aux préfets du département et de police les fonds nécessaires à leur service.

Ces diverses dispositions prescrites, Sa Majesté ordonne la transmission du budget au ministre de l'intérieur, pour être, sur son rapport, renvoyé au Conseil d'état.

M. Frochot fait observer que le conseil municipal est en ce moment réuni pour l'examen du budget. Il demande que l'approbation définitive soit différée jusqu'après la délibération de ce conseil.

Sa Majesté n'accède point à cette demande; elle ne reconnaît le droit de délibération du conseil municipal sur le projet de dépense d'une année que lorsque, soigneux des intérêts auxquels il doit veiller, il s'est mis dans le cas d'émettre son opinion avant que l'année soit commencée; autrement il n'est pas fondé à réclamer l'exercice d'un droit qui devient impuissant.

M. Lacuée présente à Sa Majesté deux projets de décrets relatifs, l'un aux revues de la garde municipale de Paris, l'autre à la réduction du nombre des adjudants de place.

Le premier projet de décret est adopté.

Sa Majesté charge en même temps S. A. S. le gouverneur de Paris de passer une inspection générale de la garde municipale pour désigner les hommes à réformer et ceux qui doivent être admis à recevoir des pensions, et qui, en attendant qu'elles aient été réglées, recevront leurs

Digitized by Google

congés absolus. L'état des hommes réformés et mis à la pension ayant été adressé au ministre de la guerre, il y sera statué sans délai.

Sa Majesté prescrit, pour la rédaction du second projet de décret, les dispositions suivantes :

1° Tous les adjudants qui existaient en l'an XII seront brevetés par l'Empereur. Le ministre de la guerre en présentera incessamment l'état et les brevets. Ceux qui ont été nommés depuis cette époque seront employés d'une autre manière, et sans que ce changement dans leur situation leur fasse aucun tort.

2° Il ne pourra être fait à l'avenir aucune nomination jusqu'à ce que le nombre des adjudants ait été réduit à quarante-huit. Sur le nombre de ceux actuellement existant, il en sera désigné quarante-huit, qui seront choisis parmi les sujets les plus distingués, et affectés spécialement aux divers arrondissements, à raison de quatre par mairie.

Archives de l'Empire.

9895.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 27 février 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 21 février. Je ne vois pas pourquoi vous m'écrivez quatre pages sur ce que vous avez fait relativement à l'affaire de Crespino. Je ne blâme pas votre conduite; le rapport de la police, je le tiens de vous; il n'est pas conforme à ce que j'ai fait, mais cela n'était pas nécessaire. Faites exécuter mon décret et donnez-lui la plus grande publicité.

L'architrésorier se plaint que le 67e n'est pas arrivé à Gênes. Ces plaintes n'auraient pas lieu si votre chef d'état-major faisait son métier, et si, après avoir envoyé un ordre à un corps, il envoyait sa feuille de route au ministre de la guerre. Le ministre ne manque jamais de me remettre ces états, et je suis à même de vérifier l'exécution de mes ordres; mais votre chef d'état-major ne fait rien.

Digitized by Google

Par tous les règlements qu'a faits le général Lauriston sur la marine de Venise, je vois que les dépenses ont été augmentées; il n'est donc pas réel de dire qu'elles ne sont pas plus considérables que sous les Autrichiens. Ce n'est pas par des états sommaires que l'on fait connaître une situation de finances quelconque, mais par des états détaillés et des pièces à l'appui. Le pays vénitien serait bien peu de chose s'il ne rendait que 873,000 francs par mois, et s'il en coûtait 700,000. Je n'ai reçu aucun état sur Venise. Vous ne m'avez envoyé aucun mémoire raisonné, ni aucun détail des impositions, de manière que l'état des finances du pays vénitien m'est plus étranger que celui du royaume de Naples, car le prince Joseph, depuis qu'il est arrivé, m'a déjà envoyé des aperçus sur les finances de ce pays. Je ne conçois pas comment, dans le mois de mars, vous n'aurez que 167,000 francs pour votre armée, si, en mars et en avril, vous avez 1,600,000 francs provenant des impositions foncières (l'imposition foncière est une imposition ordinaire), et si, indépendamment de cette somme, vous devez recevoir des contributions arriérées, qui nécessairement se classent dans les contributions ordinaires. Je ne suis donc point content des explications que contient votre lettre du 21 février. Votre lettre du 22 ne m'apprend rien, ni sur les biens nationaux, ni sur les couvents. Je ne sais rien sur l'organisation du pays de Venise. Vous ne m'envoyez pas le nombre des maisons religieuses. J'ignore ce que rendent le sel, le tabac, les douanes, les postes, les loteries, les droits de consommation, etc. Si vous le savez, pourquoi me donner des renseignements incomplets; si vous ne le savez pas, c'est votre faute : vous deviez savoir tout cela quarante-huit heures après votre arrivée à Venise. Vous voudrez bien permettre que je vous écrive de ce style, sans vous fâcher. Il était inutile que vous m'écriviez deux pages sur un considérant, puisque vous avouez qu'il est mauvais. Le ministre de la guerre ici ne sait rien de votre armée, ni comment elle vit, ni ce qu'elle coûte, enfin son véritable budget. L'art consiste à faire travailler plus encore qu'à se fatiguer beaucoup; et si, à chaque chose que je vous ai demandée, vous vous étiez fait remettre un mémoire et des états par des personnes instruites de Venise, j'eusse été satisfait. En résumé, je vous demande ce que je vous

Digitized by Google

ai demandé depuis deux mois : 1° un état des recettes du pays de Venise, en prenant une année moyenne, imposition par imposition, et distinguant le revenu brut et le revenu net; 2° un état, masse par masse, de ce que coûte mon armée dans le pays de Venise et dans mon royaume d'Italie; 3° le budget de 1806 de mon royaume d'Italie, corrigé; 4° les comptes de mes ministres, de 1805, et surtout des ministres des finances et du trésor public, pour qu'il soit rendu compte à mes peuples d'Italie de ce qu'on fait de leur argent; 5° un état, divisé par provinces, de ce qui a été perçu depuis l'entrée des Français, et des dons faits au maréchal Masséna ou autres par les gouvernements provisoires.

Voilà les états que je vous demande et dont j'ai besoin. Si vous voulez me prouver que vous connaissez le pays, envoyez-moi ces états en grand détail.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9896.

A M. MOLLIEN.

Paris, 28 février 1806.

Monsieur Mollien, vous recevrez un décret qui arrête tous les comptes entre le royaume d'Italie et la France. Vous y verrez que février et mars deviennent disponibles, et que vous avez 3,200,000 francs sur lesquels vous pouvez entièrement compter.

Faites-moi un petit rapport qui me fasse connaître ce que doit le trésor de mon royaume d'Italie pour la liquidation de la dette du Piémont et pour les avances que j'ai faites à ma garde royale d'Italie. Vous pouvez compter sur cela comme argent comptant. Je vous envoie, du reste, toutes vos pièces. Quant à l'emploi des 3,200,000 francs, mon intention précise, et vous voudrez bien la suivre, est que vous envoyiez l'ordre au payeur qui est à Parme de se rendre à Milan pour les recevoir et les encaisser à Plaisance le plus promptement possible. Il les tiendra à ma disposition comme fonds extraordinaires, et n'en disposera, sous aucun

Digitized by Google

prétexte, sans votre ordre précis, et vous-même ne pourrez le donner sans mon autorisation.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9897.

ORDRES CONCERNANT LA MAISON DE L'EMPEREUR,

DICTÉS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 28 février 1806.

L'intendant général présente le projet du budget définitif pour tous les objets du service de la Maison de l'Empereur.

Sa Majesté fait les observations et prescrit les dispositions suivantes :

M. l'intendant général n'ordonnera plus aucun payement sur la dépense du trône des Tuileries.

M. le grand maréchal fera l'examen des différentes parties déjà confectionnées pour le trône de Saint-Cloud, et rendra compte des parties qui sont encore à exécuter.

Des ordres seront donnés au vérificateur du mobilier, afin qu'il fasse sans délai la vérification des dépenses effectuées, tant pour le trône des Tuileries que pour celui de Saint-Cloud.

Avant l'exécution des marchés qui seront faits à l'avenir, ou de ceux qui, étant déjà faits, ne sont pas encore exécutés, des modèles seront exposés dans la galerie de Diane, avec des étiquettes qui feront connaître le prix de chaque objet.

On fera le recensement, dans le courant de la semaine prochaine, de tous les meubles qui appartiennent à Sa Majesté; ceux qui ne seraient pas dans le garde-meuble y seront réintégrés. Les lustres propres à Fontainebleau seront destinés à l'ameublement de ce palais, et cet article sera, en conséquence, supprimé des projets d'ameublement qui étaient présentés pour cette résidence.

Dans l'emploi des 600,000 francs accordés pour ameublement à Fontainebleau, on exécutera, pour les grands appartements, la note remise par M. le grand maréchal.

Digitized by Google

On a remarqué, dans le devis de M. Calmelet, des articles de dépenses trop évidemment inadmissibles. On ne doit, par exemple, pas accorder pour la chambre d'un palefrenier plus de 200 francs; pour celle d'un piqueur ou cocher, plus de 450 francs.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait plus d'une pendule par appartement de prince ou de grand officier.

On établira, pour servir de règle à l'avenir, un règlement pour l'ameublement des différentes classes d'officiers qui doivent être logés dans le palais de l'Empereur.

Sa Majesté a vu avec mécontentement que le garde-meuble se soit permis, en l'an XIII, de faire des commandes à Lyon sans l'ordre de l'intendant, sans l'autorisation duquel on ne doit procéder à aucun achat, commande, réception ou livraison de meubles.

On doit défendre à toute personne de la chambre de S. M. l'Impératrice de recevoir dans les appartements aucun meuble, tableau, bijou et autres effets qui seraient remis par des marchands ou des particuliers; ces marchands ou ces particuliers, ainsi que les meubles, tableaux, effets qui parviendraient par une voie quelconque, doivent être renvoyés à l'intendant.

Il n'est fait, quant à présent, aucun fonds pour l'ameublement de Rambouillet, attendu que Sa Majesté y destine tous les meubles qui sont au grand Trianon. Cette opération ne doit coûter autre chose que les frais de transport. Au surplus, M. le grand maréchal du palais prendra connaissance des difficultés dont l'exécution de cette disposition serait susceptible, et en rendra compte à Sa Majesté.

L'intention de Sa Majesté est qu'il soit passé des marchés pour l'entretien des bâtiments des palais et des maisons dépendant de la liste civile, tels que Meudon, Trianon, Versailles, Fontainebleau, etc.

M. l'intendant général procédera à un examen détaillé de l'emploi de la somme de 40,000 francs dépensée pour l'appartement du Pape aux Tuileries. Il remarquera vraisemblablement que la somme portée en dépense au compte des appartements de l'Empereur, pour la monture du lit de Sa Majesté, est déjà comprise dans le compte de l'appartement du Pape.

Digitized by Google

Sa Majesté observe, à l'occasion de l'article du budget pour la dépense des forêts impériales, que la recette des coupes de l'an XIII ne s'élève qu'à 2,781,000 francs, tandis que les administrateurs des forêts, dans les comptes qu'ils ont remis, ont annoncé qu'elle avait passé trois millions. M. l'intendant général verra MM. les administrateurs pour obtenir la communication des renseignements sur lesquels ils ont fondé cette assertion.

L'intendant général présente le compte des dépenses des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais.

L'Empereur prescrit les dispositions suivantes :

La manufacture de Sèvres ne remettra plus rien dans les palais qu'en suivant la forme d'une véritable vente. La manufacture vendra au grand officier qui aura fait la demande pour le service dont il est chargé; l'objet qu'elle aura vendu sera payé par le grand officier en un acquit d'une somme égale au prix convenu. Cet acquit sera versé entre les mains de M. le trésorier général, ainsi que les fonds provenant des ventes au public. Ces versements se feront tous les dix jours. M. le trésorier général tiendra un compte particulier pour chaque manufacture.

M. l'intendant général dressera un compte en balance des dépenses et des produits de la manufacture de Sèvres : il y portera en recette ce qui aura été vendu au public et ce qui aura été fourni pour les différents services du palais, en distinguant chaque service. Il portera en dépense les sommes accordées à la manufacture et tout ce qui aura été payé par la liste civile pour constructions et réparations, et pour tout autre objet.

Les états de la comptabilité de la manufacture doivent présenter :

1° L'état de ce qui existait en magasin au 1er vendémiaire an XIII, de ce qui a été ou vendu depuis cette époque, ou livré aux différents services;

2° L'état de ce qui a été fabriqué pendant l'an XIII, de ce que cela a coûté à la fabrique, de ce qui a été ou vendu au public, ou livré pour les différents services;

3° L'état de ce qui existait en magasin au 1er vendémiaire, et de la valeur des objets existants.

Digitized by Google

Ces différents états, formant les colonnes d'un seul tableau, fourniront, sur la situation de la manufacture et sur ses produits, des notions positives.

Les états que présente aujourd'hui M. l'intendant général conduisent à des résultats improbables; ainsi, on établit de la manière suivante les produits de la manufacture :

1° Fourni en nature pour le service de Sa Majesté....	184,000f
2° Vendu au public.....	130,000
3° Restant en magasin, déduction faite de ce qui y était au 1er vendémiaire an XIII.....	220,000
	534,000

On établit ensuite ce que cela a coûté :

1° Sommes accordées ou dépensées pour la manufacture par la liste civile, au plus.....	285,000
2° Payé en primes aux artistes sur le produit de la vente au public.....	30,000
	315,000

La manufacture ayant produit, comme ci-dessus.....	534,000
Et coûté.....	315,000
L'excédant de la recette, ou le revenu net de cet établissement, est de.....	219,000

ou à peu près quarante pour cent.

Un tel résultat ôte toute confiance dans les états présentés. M. l'intendant général en fera l'observation et rendra compte de la réponse.

L'intendant général présente l'état des travaux et dépenses de la manufacture des Gobelins, et la note des pièces qui vont être mises sur le métier en conséquence des ordres de Sa Majesté.

M. l'intendant général est invité à faire mettre sur les métiers le portrait de l'Impératrice qui est à Saint-Cloud, et les portraits de l'Empereur

Digitized by Google

qui sont, l'un à l'École militaire, l'autre au ministère des relations extérieures.

L'intendant termine ses rapports par un compte rendu de la situation des manufactures de la Savonnerie et de Beauvais.

Sa Majesté désire que les comptes de ces deux dernières manufactures et de celle des Gobelins lui soient rendus dans la même forme qu'elle a prescrite ci-dessus pour celle de Sèvres.

Elle charge M. l'intendant général de faire dresser un projet général des dispositions qu'on serait dans le cas d'adopter pour les bâtiments et les ameublements du château de Versailles, afin de n'être pas pris au dépourvu si l'on se déterminait à l'habiter. Si l'on commence à s'y mal établir, il en coûtera des sommes immenses et l'on n'y sera jamais bien. En s'y prenant longtemps à l'avance, on peut éviter ces inconvénients. Ainsi, par exemple, les Gobelins, la Savonnerie, Beauvais et même Sèvres pourraient, dès à présent, destiner une partie de leurs produits à l'ameublement de Versailles.

Archives de l'Empire.

9898.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 28 février 1806.

Monsieur Champagny, le tombeau de Desaix est fini. Il est convenable de faire transporter ce monument au grand Saint-Bernard. Prenez les mesures pour que les travaux à faire pour y appliquer les sculptures puissent être terminés pendant le court espace de temps qu'il est possible de travailler sur cette montagne, ce qui n'est que deux ou trois mois. Les ingénieurs de la route du Simplon pourraient être chargés de ce travail. Il serait peut-être convenable de charger M. Denon de suivre l'exécution du monument à élever au général Desaix sur la place des Victoires, et de celui de Charlemagne sur la place Vendôme; vous mettrez à sa disposition les sommes portées au budget pour ces objets, sauf

Digitized by Google

à M. Denon à vous rendre compte tant de l'emploi de ces sommes jusqu'au dernier payement que de la forme à donner aux monuments.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9899.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 28 février 1806.

Monsieur Talleyrand, je désire mettre de la régularité dans mon travail des relations extérieures. Il est donc convenable que vous m'envoyiez tous les jours, après que vous les aurez lues, toutes les lettres de mes ambassadeurs et agents des relations extérieures, mon intention étant de lire toutes leurs correspondances. Je vous enverrai un portefeuille dont je garderai une clef; vous le ferez porter par un de vos secrétaires, qui le remettra à M. Meneval ou à celui de mes secrétaires qui serait de service. Vous m'enverrez aussi la traduction des journaux anglais et étrangers, et, lorsqu'ils ne contiendront rien d'important, seulement la note de leur arrivée et leur date. Cet arrangement aura lieu dès demain. J'aimerais assez recevoir ce portefeuille à six heures du soir, autant que ce serait compatible avec les affaires et l'arrivée des courriers.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9900.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 28 février 1806.

Monsieur Dejean, j'ai lu avec attention le rapport de l'inspecteur général du génie sur la place de Venise. Mon intention est que l'on ne fasse rien à Venise avant que j'aie fixé mes idées sur cette place; il suffira d'entretenir en bon état ce qu'ont fait les Autrichiens. Il faut faire travailler à Palmanova et à Osoppo. Il faut rétablir à Palmanova les casernes

Digitized by Google

pour 5,000 hommes, dans le meilleur état, assurer de l'eau pour boire à la place, rétablir les contrescarpes et établir des dehors, pour donner un nouveau degré de force à cette place. Les travaux nécessaires doivent être également faits à Osoppo. Mais mon intention est que, dans l'une et l'autre de ces places, ils soient dirigés de manière qu'à chaque 100,000 écus que l'on y dépensera elles acquièrent un degré de force de plus. Présentez-moi avant le 1er avril des projets pour ces deux places. Je dépenserai volontiers, en tout, cette année, un million à chacune d'elles. Je suis très-satisfait du travail du général Marescot sur Alexandrie. Le décret ci-joint fixe les travaux à faire à cette place conformément aux conclusions de ce premier inspecteur.

Je désire que vous me présentiez un projet de décret pour Mantoue. Il suffit cette année de revêtir la demi-lune de l'ouvrage de Pietole. Je désire savoir ce que cela coûterait. Je ne veux pas dépenser à Mantoue, Peschiera, Porto-Legnago, plus d'un million cette année. C'est sur cette donnée qu'il faut faire les plans. Mais ce qui m'intéresse surtout, c'est que la campagne ne soit pas perdue pour Palmanova et Osoppo; je penserais que, pour les travaux de Palmanova et d'Osoppo, il faudrait en charger un autre général du génie que le général Chasseloup; le général Lery serait très-capable de les diriger. Il fixerait alors sa demeure à Palmanova. La distance est trop grande pour le général Chasseloup.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Et minute aux Arch. de l'Emp.)

9901.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 28 février 1806.

Mon Fils, douze heures après la réception de ma lettre, vous ferez partir 500,000 francs en or, de Milan pour Naples; vous les prendrez sur mon trésor royal d'Italie. Le payeur de votre armée a laissé protester 500,000 francs que le payeur de l'armée de Naples avait tirés sur lui; cela est propre à ôter tout crédit au prince Joseph. Écrivez-moi un mot

Digitized by Google

là-dessus, et pourquoi ce payeur a protesté une si faible somme; il valait mieux la payer, on l'aurait remboursée d'ici, ou attendre quelques jours de plus. C'est ainsi que, par l'inconsidération des subalternes, on s'ôte tout crédit.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9902.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 28 février 1806.

Mon Fils, Aldini vous expédiera un projet de décret qui liquide tous les comptes de mon royaume d'Italie avec la France. Partez bien du principe que j'ai besoin de beaucoup d'argent; songez que, dans ce moment, j'ai 510,000 hommes sur pied; que j'ai ordonné de grandes dépenses dans mes ports pour augmenter ma marine; que je vais augmenter mes forces de 100,000 hommes, et que je vais mettre de nouvelles impositions sur la France. Quant à mon armée d'Italie, tenez bien pour constant que ceux qui disent que Venise ne rend que huit millions sont des imbéciles. Je connais Venise mieux qu'eux; elle rendait aux Autrichiens vingt-cinq millions; dans mes mains, elle doit me rendre davantage encore. Si vous en faites le détail, branche de revenu par branche de revenu, vous vous en convaincrez.

NAPOLÉON.

Les 500,000 francs dont il est question dans l'article 1er de mon décret sont ceux que je vous ai prescrit d'expédier par mon courrier de ce matin.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9903.

A M. ALDINI,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU ROYAUME D'ITALIE, RÉSIDANT À PARIS.

Paris, 28 février 1806.

Me faire connaître dans quelle situation se trouve le système moné-

Digitized by Google

taire de mon royaume d'Italie. Prenez les renseignements convenables: faites-m'en un rapport, et proposez-moi un décret qui ordonne la même monnaie qu'en France, hormis que mon effigie sera d'un côté et les armes d'Italie de l'autre. Il faut que ce soit le même alliage, les mêmes divisions qu'en France, parce que cela facilitera beaucoup nos opérations.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9904.

AU PRINCE JOSEPH,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES ROYAUMES DE NAPLES ET DE SICILE.

Paris, 28 février 1806.

Mon Frère, je donne ordre qu'on fasse partir de Milan 500,000 francs en or pour Naples. Je suis fâché qu'on ait protesté votre mandat, surtout s'il était en votre nom, ou s'il y avait une lettre de vous. Le payeur n'eût pas fait chose bien difficile en le payant en lettres de change sur Paris. J'attendrai votre premier courrier pour vous écrire de prendre le titre de roi de Naples. Vous pouvez toujours nommer ministres les personnes que vous appellerez à la tête du gouvernement. Je vous ai déjà écrit que vous pouviez prendre tous les officiers napolitains qui pourraient vous convenir. Vous ne pouvez plus manquer d'argent à l'heure qu'il est. Faites désarmer Naples et imposez une contribution de guerre de dix millions sur la ville. On la payera sans difficulté. Vous avez des ressources certaines en confisquant les marchandises anglaises. Cette perte retombera sur la partie de la nation qui mérite le moins de considération. Je vous ai envoyé des officiers de marine. Je vous fais mon compliment sur votre réconciliation avec saint Janvier; mais, au milieu de tout cela, j'imagine que vous avez bien fait occuper les forts, que vous avez eu soin de les faire armer et munir, que vous avez désarmé la ville et gouverné un peu avec vigueur. Il y a à Naples beaucoup de choses cachées appartenant à la Cour. Vous devez ordonner que tout soit rétabli.

NAPOLÉON.

Désarmez cette canaille. Renvoyez de Naples les étrangers, Anglais,

Digitized by Google

Russes, etc. et même les habitants qui ne seraient pas de Naples. Mettez votre armée dans une grande aisance, mais empêchez de voler.

Archives de l'Empire.

9905.

ARRÊTÉ.

Paris, 1er mars 1806.

Article 1er. Les statues des généraux Dugommier, Custine, Hoche, Joubert, Caffarelli et Leclerc seront exécutées en marbre.

Art. 2. La somme de 90,000 francs affectée à ces travaux sera payée, savoir : 45,000 francs sur le budget de l'an 1806, et 45,000 francs sur le budget de l'an 1807.

Art. 3. Les marbres seront fournis aux artistes, ou il leur en sera tenu compte.

Art. 4. Ces six statues devront être terminées pour le salon de l'an 1808. Passé cette époque, elles seront considérées comme n'étant pas acceptées, et les artistes qui en auraient été chargés regardés comme inhabiles aux travaux que le Gouvernement pourrait ordonner dans la suite.

Art. 5. L'intendant général de la Maison de l'Empereur et le directeur général du musée Napoléon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera point imprimé.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

9906.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 1er mars 1806.

Le ministre de l'intérieur fait un rapport sur les écoles spéciales.

L'Empereur charge le ministre de l'intérieur de faire imprimer tous les états propres à faire connaître les progrès et la situation des écoles spé-

Digitized by Google

ciales; un mémoire dans lequel on examinera quels sont les besoins de l'Empire dans ce genre d'institution, et la question de savoir s'il y a en France assez d'écoles spéciales de médecine, de droit, de mathématiques, d'astronomie, de dessin, de musique, etc.

M. Fourcroy est invité à rédiger un mémoire qui fasse connaître les résultats utiles produits par l'étude de la botanique depuis cinq ans.

Le ministre de l'intérieur présente les projets de décrets dont la rédaction avait été ordonnée par l'Empereur pour l'établissement d'un pensionnat à l'école de droit et au conservatoire de musique, et sur les bâtiments qui peuvent être ajoutés à l'école polytechnique.

Ces projets de décrets sont adoptés.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9907.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 2 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, je suis assez surpris que, le 15 février, mon chargé d'affaires se trouvât encore à Cassel. Je suis surpris aussi de la note de M. Cetto. Il est vrai que le roi de Bavière m'en a remis une sur le même objet, mais je n'y ai jamais fait de réponse. Il faut laisser tomber cela. On ne doit point mettre mon nom en avant lorsqu'on n'a point de pièces. Je ne vois pas pourquoi la cour de Bade ne profiterait pas de l'abbaye de Heitersheim comme l'Autriche. Cependant il ne faut se prononcer ni pour ni contre; il faut seulement engager à prendre patience. La situation de l'ordre de Malte est incertaine; je me trouverais d'ailleurs engagé à le maintenir dans le pays vénitien et à Naples, et je ne sais pas encore ce que je ferai à cet égard. Dites à M. Cetto qu'il ne faut jamais se servir de mon nom lorsqu'on n'a point de traité. En général, profond silence sur les affaires de Malte, comme si elles n'existaient pas.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9908.

AU MARÉCHAL BERNADOTTE.

Paris, 2 mars 1806.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre d'Anspach du 21 février. Faites insensiblement enlever les armes de Prusse, et faites-les remplacer partout par celles de Bavière; mais faites cela avec toute la décence possible. N'oubliez pas de dire, dans toutes les circonstances, toute sorte de bien du roi de Prusse; mais faites entendre, dans vos conversations, que le sort d'Anspach est irrévocablement fixé et que cette province appartient pour jamais à la Bavière. Nourrissez votre armée avec le produit des contributions ordinaires; payez votre solde, si cela est possible.

Le prince Joseph s'est emparé de tout le royaume de Naples. Tenez-vous constamment sur vos gardes, et envoyez-moi les renseignements qui vous parviendraient sur ce qui se passerait d'important à Baireuth et sur tous les points qui vous avoisinent. Vous savez que le maréchal Augereau est avec 30,000 hommes à Francfort, et le maréchal Lefebvre à Darmstadt avec 24,000.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Suède.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9909.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 2 mars 1806.

Mon Fils, Savary a dû vous écrire pour que vous fassiez partir une quinzaine de gendarmes d'élite pour Naples. J'ai reçu vos lettres des 23 et 24 février. Les levées de volontaires et autres de cette espèce dépensent de l'argent et ne sont d'aucun résultat. Veillez à ce que les conscrits soient bien exercés, et que vos dépôts soient bien tenus. J'approuve beaucoup la formation du corps dalmate; donnez-lui un bon chef; écrivez

Digitized by Google

en Dalmatie pour qu'on le complète. Cette province fournissait autrefois beaucoup de troupes à la république de Venise.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9910.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 2 mars 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 25 février. Je n'approuve point la répartition proposée par le général Chasseloup. Je ne veux pas dépenser un sou à Pizzighettone, pas un sou à la Rocca d'Anfo; tout au plus 200,000 francs à Mantoue. Je vous ai déjà écrit que je voulais dépenser cette année 1,200,000 francs à Palmanova et 800,000 francs à Osoppo. Il faut que le général Chasseloup ne perde pas une heure. D'abord, il s'agit avant tout de tracer autant de demi-lunes qu'il y a de fronts et de les revêtir, ainsi que les contrescarpes, cette année; cela est même plus pressé que les contrescarpes autour de la place actuelle. Je m'en rapporte aux ingénieurs pour ces ouvrages, qui sont de première nécessité. Qu'on travaille, sans perdre un instant, à Palmanova et à Osoppo. Les événements se pressent aujourd'hui avec une telle rapidité qu'il ne faut pas s'en reposer sur les apparences. Que les demi-lunes soient d'abord tracées à Palmanova; il ne faut que 1,200,000 francs pour commencer ces travaux; pour le reste, j'aurai le temps de recevoir les plans et de les approuver. Quant à Osoppo, on peut commencer à l'approvisionner et travailler aux opérations les plus importantes. Je vous ai déjà fait connaître que les travaux à faire, pour cette année, à Mantoue, se bornaient à revêtir les demi-lunes de Pietole. Si je puis dépenser davantage à Palmanova et Osoppo, je le ferai volontiers. On ne saurait mettre trop tôt ces places en état de défense : qu'elles le soient au 1er janvier 1807.

NAPOLÉON.

Dites à Auguste que le mariage de Stéphanie Beauharnais, que j'ai

Digitized by Google

adoptée pour ma fille, est conclu; que j'attends le prince de Bade demain, et que le mariage se fera incontinent. Stéphanie est une très-jolie personne; le prince de Bade est très-content de son mariage, et même la margrave, qui, depuis mon passage, est extrêmement bien pour moi.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9911.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 9 mars 1806.

Mon Frère, Tascher m'apporte votre lettre du 18 février. Si les galériens vous gênent, vous pourrez très-bien me les envoyer en France. Les Jésuites, commencez par les renvoyer tous chez eux. Il doit y en avoir très-peu de Napolitains. Je ne reconnais point cet ordre. Miot doit, à l'heure qu'il est, être arrivé. Je vous ai envoyé cinq ou six auditeurs, jeunes gens d'une grande probité, qui ont suivi le Conseil d'état depuis un an et qui ont du talent. Le capitaine de vaisseau Jacob, officier distingué, que je vous ai envoyé, doit aussi vous être arrivé. Chassez Sibille, qui est un voleur. Je charge le général Radet, qui est à Milan, de se rendre près de vous pour organiser et commander votre gendarmerie. Berthier, Saligny ne valent pas mieux que le chef d'état-major que vous avez. Selon mon opinion, vous vous formez des idées un peu fausses. Il faut voir les hommes de près pour savoir ce qu'ils valent. J'espère que vous occupez tous les forts et que vous les avez fait approvisionner. Soyez inflexible pour les voleurs. Masséna est haï de toute l'armée; vous devez bien vous convaincre aujourd'hui de ce que je vous ai dit plusieurs fois, que cet homme n'a point l'élévation nécessaire pour conduire des Français. Arcambal doit être arrivé. Je viens de donner l'ordre à Dubreton de se rendre à Naples. Toutes les fois que vous aurez un chef d'état-major qui vous plaira mieux, vous êtes le maître de le prendre. J'ai donné ordre que l'on fasse partir le colonel Gentili pour Naples. J'espère que vous serez content de Radet. Quant au pavillon, que voulez-vous que

Digitized by Google

je vous dise? Vous savez quels gens sont ces Turcs. Je leur ai fait reconnaître le royaume d'Italie; vous pouvez assurer les Napolitains que leur pavillon sera respecté un peu plus tôt, un peu plus tard. Essayez de leur donner mon pavillon; les officiers de marine que vous avez savent comment cela se fait. Je fais écrire à Alger et à Tunis. Je vous envoie Forfait pour préfet maritime; employez-le de la manière que vous jugerez la plus convenable. J'approuve fort tous les choix que vous avez faits. J'ai ordonné que tous les Napolitains qui sont dans le royaume d'Italie vous fussent envoyés. Masséna a tout pris. Il faudrait lui faire conseiller de rendre les trois millions qu'il a pris; vous pourriez employer à cela Saliceti. Dites-lui qu'il le voie, qu'il le prévienne que Solignac a déclaré officiellement qu'il avait reçu en don trois millions; qu'il faut qu'il les rende, sans quoi, dans le compte, que je publierai au mois de mai, de la levée des contributions de l'armée, il y sera porté tout au long comme ayant reçu cette somme, avec les pièces justificatives; je nommerai une commission de sept officiers pour le faire condamner à la rendre. Cela est extrêmement sérieux.

Vous êtes trop circonspect. Naples peut fort bien vous donner quatre ou cinq millions.

Je fais demain l'ouverture du Corps législatif. Annoncez mon arrivée prochaine à Naples; Naples est si loin, que je n'ose pas vous promettre d'aller jusque-là; mais il n'y a pas de mal à l'annoncer, tant pour l'armée que pour les peuples du pays.

Le général Dumas avait d'abord l'ordre de se rendre en Dalmatie; l'ordre que je lui ai envoyé d'aller à Naples ne l'a pas rencontré. Je viens de le lui faire réitérer. Sebastiani n'est pas guéri de sa blessure.

Les embarras dans lesquels vous vous trouvez arrivent toujours. Je vous recommande de ne pas marcher sans gardes; pour cela, composez votre garde de quatre régiments de chasseurs et de hussards. Formez-vous aussi deux bataillons de grenadiers tirés des grenadiers de l'armée et une compagnie d'artillerie légère. Mettez bien ceci dans vos calculs, que, quinze jours plus tôt ou plus tard, vous aurez une insurrection. C'est un événement qui arrive constamment en pays conquis. Je

Digitized by Google

ne sais si vous ne pourriez pas vous aider d'Alquier ou de David, qui sont à Rome; faites-leur écrire de vous joindre. Il y a plusieurs consuls de Sicile dans les états de Naples; vous pouvez vous en servir. Vous n'avez pas besoin du ministre de la marine pour renvoyer Bavastro et Sibille. Faites-leur notifier par le capitaine Jacob que je leur donne l'ordre de se rendre en France. Quelque chose que vous fassiez, vous ne vous soutiendrez jamais dans une ville comme Naples par l'opinion. Pourvoyez à ce qu'il y ait des mortiers dans les forts, et des réserves pour punir promptement l'insurrection qui éclaterait. Arrivez promptement à un désarmement. Le général Saint-Cyr doit être arrivé. C'est un homme qui ne laisse pas que d'avoir de l'expérience et qui vous sera utile. Je vous ai envoyé les généraux Donzelot et Lamarque : ce sont deux officiers distingués. Donzelot pourrait être un assez bon chef d'état-major; je ne sais pas jusqu'à quel point il serait meilleur que César Berthier; mais vous devez être plus certain de l'attachement de Berthier. J'imagine que vous avez du canon dans vos palais et que vous avez pris toutes les mesures pour votre sûreté. Vous ne pourrez trop veiller sur tout votre monde. Les Français sont d'une confiance et d'une légèreté sans exemple. Gallo doit vous avoir joint; il proteste d'un dévouement sans bornes. Cette lettre vous sera portée par un officier de gendarmerie que vous pourrez garder : c'est un homme adroit et qui pourra vous servir dans la police. Tous les embarras que vous éprouvez dans ce moment, on les éprouve toujours dans des circonstances pareilles aux vôtres. Désarmez, désarmez! Mettez de l'ordre dans cette immense ville. Tenez vos parcs dans des positions où la canaille ne puisse pas prendre vos canons. Calculez que vous aurez une émeute ou une petite insurrection. Je désirerais beaucoup pouvoir vous aider de mon expérience dans de pareilles matières; j'ai su cependant, par le peu que Tascher m'a dit, que vous vous en tirez bien.

NAPOLÉON.

Mémoires du roi Joseph.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9912.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'EMPEREUR

A L'OUVERTURE DE LA SESSION.

Palais des Tuileries, 2 mars 1806.

Messieurs les Députés des départements au Corps législatif, Messieurs les Tribuns et les membres de mon Conseil d'état, depuis votre dernière session la plus grande partie de l'Europe s'est coalisée avec l'Angleterre. Mes armées n'ont cessé de vaincre que lorsque je leur ai ordonné de ne plus combattre. J'ai vengé les droits des états faibles opprimés par les forts. Mes alliés ont augmenté en puissance et en considération; mes ennemis ont été humiliés et confondus. La Maison de Naples a perdu sa couronne sans retour. La presqu'île de l'Italie tout entière fait partie du grand empire. J'ai garanti, comme chef suprême, les souverains et les constitutions qui en gouvernent les différentes parties.

La Russie ne doit le retour des débris de son armée qu'au bienfait de la capitulation que je lui ai accordée. Maître de renverser le trône impérial d'Autriche, je l'ai raffermi. La conduite du cabinet de Vienne sera telle, que la postérité ne me reprochera pas d'avoir manqué de prévoyance. J'ai ajouté une entière confiance aux protestations qui m'ont été faites par son souverain. D'ailleurs les hautes destinées de ma couronne ne dépendent pas des sentiments et des dispositions des cours étrangères. Mon peuple maintiendra toujours ce trône à l'abri des efforts de la haine et de la jalousie. Aucun sacrifice ne lui sera pénible pour assurer ce premier intérêt de la patrie.

Nourri dans les camps, et dans des camps toujours triomphants, je dois dire cependant que, dans ces dernières circonstances, mes soldats ont surpassé mon attente. Mais il m'est doux de déclarer aussi que mon peuple a rempli tous ses devoirs. Au fond de la Moravie, je n'ai pas cessé un instant d'éprouver les effets de son amour et de son enthousiasme. Jamais il ne m'en a donné des marques qui aient pénétré mon cœur de plus douces émotions. Français! je n'ai pas été trompé dans mes espé-

Digitized by Google

rauces. Votre amour, plus que l'étendue et la richesse de votre territoire, fait ma gloire. Magistrats, prêtres, citoyens, tous se sont montrés dignes des hautes destinées de cette belle France, qui, depuis deux siècles, est l'objet des ligues et de la jalousie de ses voisins.

Mon ministre de l'intérieur vous fera connaître les événements qui se sont passés dans le cours de l'année. Mon Conseil d'état vous présentera des projets de lois pour améliorer les différentes branches de l'administration. Mes ministres des finances et du trésor public vous communiqueront les comptes qu'ils m'ont rendus. Vous y verrez l'état prospère de nos finances. Depuis mon retour, je me suis occupé sans relâche de rendre à l'administration ce ressort et cette activité qui portent la vie jusqu'aux extrémités de ce vaste empire. Mon peuple ne supportera pas de nouvelles charges; mais il vous sera proposé de nouveaux développements au système des finances dont les bases ont été posées l'année dernière. J'ai l'intention de diminuer les impositions directes, qui pèsent uniquement sur le territoire, en remplaçant une partie de ces charges par des perceptions indirectes.

Les tempêtes nous ont fait perdre quelques vaisseaux, après un combat imprudemment engagé. Je ne saurais trop me louer de la grandeur d'âme et de l'attachement que le roi d'Espagne a montrés dans ces circonstances pour la cause commune. Je désire la paix avec l'Angleterre; de mon côté je n'en retarderai jamais le moment; je serai toujours prêt à la conclure, en prenant pour bases les stipulations du traité d'Amiens.

Messieurs les Députés au Corps législatif, l'attachement que vous m'avez montré, la manière dont vous m'avez secondé dans les dernières sessions, ne me laissent point de doute sur votre assistance. Rien ne vous sera proposé qui ne soit nécessaire pour garantir la gloire et la sûreté de mes peuples.

Moniteur du 3 mars 1806.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9913.

AU MARÉCHAL SOULT.

Paris, 2 mars 1806.

J'ai reçu votre lettre du 17 février. J'ai lu avec intérêt le mémoire qui y était joint. Continuez à m'en envoyer de pareils; et tâchez de donner à M. de la Rochefoucauld les renseignements que vous auriez, surtout sur la manière dont il pourrait se faire informer des mouvements militaires des Autrichiens.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9914.

DÉCISION.

Paris, 3 mars 1806.

Notre intention étant que la princesse Stéphanie Napoléon, notre fille, jouisse de toutes les prérogatives dues à son rang, dans tous les cercles, fêtes et à table, elle se placera à nos côtés; et, dans le cas où nous ne nous y trouverions pas, elle sera placée à la droite de Sa Majesté l'Impératrice.

NAPOLÉON.

Bibliothèque du Louvre.

9915.

ARRÊTÉ.

Paris, 3 mars 1806.

ARTICLE 1er. Les sujets ci-après désignés seront exécutés en peinture, pour les sommes affectées à chacun desdits sujets, savoir :

1° L'Empereur haranguant le 2e corps d'armée sur le pont du Lech, à Augsbourg;

2° L'armée autrichienne prisonnière de guerre, sortant d'Ulm, défilant devant Sa Majesté et à l'instant où elle parle aux généraux vaincus;

Digitized by Google

3° Surprise du pont du Danube à Vienne, au moment où le prince Murat, le maréchal Lannes et le général Bertrand persuadent aux généraux de les laisser passer;

4° Charge des gardes impériales russes; Rapp présentant à l'Empereur les drapeaux, les canons, le prince Repnine et plus de 800 prisonniers nobles, de la garde russe;

5° L'entrevue de l'empereur Napoléon et de l'empereur François II en Moravie;

6° La 76e demi-brigade retrouvant ses drapeaux dans l'arsenal d'Inspruck;

7° L'Empereur pardonnant aux révoltés du Caire sur la place d'Ezbekyeh;

8° Les comices de Lyon.

Les huit tableaux ci-dessus seront exécutés dans la proportion de 3 mètres 3 décimètres de haut sur 4 ou 5 mètres de large; le prix affecté à chacun desdits sujets sera de 12,000 francs; ci, pour les huit, 96,000 francs.

9° L'entrée de Sa Majesté dans la ville de Munich, à l'instant où les Bavarois viennent au-devant d'elle;

10° Le mariage de S. A. R. le prince Eugène avec la princesse Augusta de Bavière;

11° Le passage de l'isthme de Suez et Sa Majesté visitant les fontaines de Moïse;

12° L'arrivée et l'entrevue de Sa Majesté avec Sa Sainteté à Fontainebleau.

Ces quatre tableaux seront exécutés dans la proportion de 1 mètre 8 décimètres sur 2 mètres 2 décimètres; le prix affecté à chacun sera de 6,000 francs; ci, pour les quatre, 24,000 francs.

13° La Vierge de la victoire, tableau pour la chapelle des Tuileries; ce tableau sera payé 6,000 francs.

14° Le combat du *Formidable*, commandé par Gilles Troude à Algésiras, qui démâta un vaisseau anglais et força l'amiral Saumarez à l'abandonner, quoiqu'il eût quatre vaisseaux à lui opposer.

Digitized by Google

Ce tableau sera exécuté dans la proportion de 2 mètres 2 décimètres de haut sur 3 mètres de large, et sera payé 8,000 francs.

Art. 2. La somme de 134,000 francs, affectée au payement de ces quatorze tableaux, sera payée, savoir : 67,000 francs sur le budget de l'an 1806, et 67,000 francs sur le budget de l'an 1807.

Art. 3. Tous ces tableaux seront placés dans le palais impérial des Tuileries, après l'exposition publique au salon du musée Napoléon, fixée au 15 août 1808.

Art. 4. Tous les artistes qui, à cette époque, et sans motifs plausibles, n'auraient pas terminé leur ouvrage, seront considérés comme inhabiles aux travaux que le Gouvernement pourrait ordonner dans la suite.

Art. 5. L'intendant général de la Maison de l'Empereur et le directeur général du musée Napoléon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera point imprimé.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

9916.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 3 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, portez des plaintes au prince de Nassau de ce qu'il souffre à Deutz un recruteur autrichien. Je ne veux point de recruteurs allemands si près de moi. J'apprends qu'ils se rendent partout, et qu'il doit même en venir à Francfort. Faites remettre à ce sujet une note à la diète de Ratisbonne. Vous y établirez que l'Autriche n'a pas le droit de recruter dans les états d'Allemagne, et que les princes, villes ou états qui recevront des recruteurs autrichiens chez eux seront considérés, s'il survenait une guerre, comme faisant cause commune avec l'Autriche. Faites dire à Francfort que la ville ne doit point souffrir de recruteurs autrichiens. Écrivez dans ce sens à mes ministres en Allemagne; que tous protestent que je n'y veux point de recruteurs autrichiens; qu'il faut que

Digitized by Google

l'Autriche recrute chez elle. Faites beaucoup de bruit de cela, et parlez-en ici au chargé d'affaires des villes hanséatiques.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9917.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 3 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, en relisant avec attention les lettres de M. Lesseps, que je vous renvoie, je vois que M. Czartoryski argue d'un traité qui existe entre les deux états. Faites-moi un petit rapport là-dessus. Il me paraît que nous avons plus à gagner qu'à perdre, car mon principal but est d'encourager le commerce. Si donc je suis engagé par un traité à ne pas confisquer les marchandises, je désire que vous écriviez à M. Lesseps une lettre, qu'il puisse montrer, dans laquelle vous direz que j'ai trouvé la réclamation de la Russie juste, et qu'elle a raison; que j'ai donc donné l'ordre que l'article 45 du traité de 1786 fût mis à exécution, et que l'on datât, en conséquence, de telle époque. Vous aurez soin de mettre pour époque le jour où l'armée russe est entrée dans la Pologne autrichienne, car c'est celle de la déclaration de guerre. Cependant rédigez votre lettre de manière à ne pas vous engager à rendre les bâtiments pris à la mer avant ladite époque, car je n'entends dater que de la déclaration de guerre; et il ne vous échappera pas que la Russie ne veut ne pas être en guerre que pour arguer de ses anciens traités.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9918.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 3 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, je vous renvoie les papiers de votre correspon-

Digitized by Google

dance. J'en ai retiré la lettre de Francfort, que j'ai communiquée à M. Mollien; il vous la renverra. J'ai gardé tout ce qui a rapport au projet d'organisation du grand empire. Plus je lis ce que vous m'avez présenté sur cet objet, plus je vois que rien n'est mûr. Il me manque beaucoup de données. Il serait facile de se les procurer. M. Alquier, à Naples, et M. Dauchy, à Venise, pourraient faire sans bruit la recherche nécessaire. Il y a, dans l'un et l'autre pays, des fiefs qui tombent avec les souverains; plusieurs s'éteignent chaque année. Mon intention est de m'emparer de tous, pour les faire servir à récompenser mes officiers. Cela d'ailleurs aurait plus d'un but; ces fiefs, mis dans la main des Français, formeraient un entourage au nouveau roi, pour lequel sa force militaire n'en est pas un suffisant. Envoyez à MM. Dauchy et Alquier des instructions pour cet objet.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9919.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 3 mars 1806.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint un décret qui nomme M. de Lagrange, capitaine au 9e régiment de dragons, second secrétaire de la légation à Vienne. Vous le ferez venir et vous lui ferez connaître que mon intention est qu'il tienne une note exacte de la force des régiments autrichiens et des lieux où ils se trouvent; qu'à cet effet il doit avoir dans son cabinet une boîte divisée par cases, dans chacune desquelles il mettra des cartes portant le nom des généraux, des régiments et des garnisons, et qu'il changera de cases selon les mouvements qu'ils subiront. Tous les mois, il vous adressera, ainsi qu'aux relations extérieures, le relevé de ces mouvements, et y ajoutera les changements que les régiments pourraient éprouver dans leur organisation. Cette mission est très-importante. Il faut que M. de Lagrange s'y livre tout entier, et qu'il ne se déplace pas un bataillon autrichien que je n'en sois instruit. Vous lui

Digitized by Google

ferez connaître quelle marque de confiance je lui donne en le chargeant de cette mission.

NAPOLÉON.

Je vous envoie une douzaine d'exemplaires de mon discours au Corps législatif; vous le ferez mettre à l'ordre de l'armée.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9920

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 3 mars 1806.

Mon Fils, je reçois enfin des états tels que je les demande, contenus dans le rapport du ministre des finances. Voilà ce que j'appelle des états. Je les ai lus avec une grande attention. J'imagine que le ministre en a gardé des copies. Je n'ai lieu d'être fâché que de ce que vous ne m'ayez pas envoyé ces états plus tôt. Je désire avoir des renseignements sur celui qui a pour titre : « Elenco di alcuni feudi devoluti alla regia camera per l'estinzione delle linee investite. » Savoir ce que cela rend, et ce que cela deviendra dans la nouvelle législation du royaume d'Italie pour ceux qui seraient encore dans les mains des particuliers.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9921.

A M. PRINA,

MINISTRE DES FINANCES DU ROYAUME D'ITALIE.

Paris, 3 mars 1806.

J'ai reçu votre travail du 22; je l'ai trouvé en très-bon ordre, et dans une forme qui m'est tout à fait convenable. J'ai reconnu là une nouvelle preuve de votre zèle et de votre attachement à ma personne.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9922.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 3 mars 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 25 février et le décret que vous avez pris. Ce décret s'est croisé avec un autre que vous aurez reçu pour liquider ces arriérés. Ce qui est dû pour les réquisitions doit être pris sur les fonds qui étaient affectés aux travaux du port de Volano et sur le produit du *sopra imposto*. Faites liquider strictement toutes les fournitures; il est impossible qu'on ait fourni six millions. Faites payer les mois de février et mars qui sont dus à mon trésor impérial.

Je vous laisse le maître de diminuer le nombre des commandants et adjudants de place français, hormis ceux des places fortes, où je désire qu'il y en ait; si vous en avez dans d'autres places, envoyez-les au prince Joseph, qui en aura besoin d'un grand nombre.

Donnez des ordres pour que les deux frégates *l'Adria* et *l'Aquila*, et les bricks *le Pollux* et *l'Orion*, soient en état d'appareiller pour nettoyer la côte de la Dalmatie des corvettes et bricks anglais. Si vous pouvez y joindre *l'Austria*, à laquelle vous donnerez le nom d'*Austerlitz*, cela vous formera une division qui vous sera très-utile, et qui empêchera le golfe d'être bloqué par une frégate et des bâtiments légers.

Le prince Joseph a besoin d'officiers français; tous ceux dont vous n'auriez pas besoin à votre état-major, envoyez-les-lui, sans vous débarrasser de ce que vous auriez de pire, mais en les mêlant. Je crois avoir envoyé à Palmanova le général qui commandait à Peschiera. Envoyez à Peschiera et à Osoppo un bon chef de bataillon français comme commandant d'armes.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9923.

MESSAGE AU SÉNAT.

Palais des Tuileries, 4 mars 1806.

Sénateurs, voulant donner une preuve de l'affection que nous avons pour la princesse Stéphanie Beauharnais, nièce de notre épouse bien-aimée, nous l'avons fiancée avec le prince Charles, prince héréditaire de Bade; et nous avons jugé convenable, dans cette circonstance, d'adopter ladite princesse Stéphanie Napoléon comme notre fille. Cette union, résultat de l'amitié qui nous lie depuis plusieurs années à l'électeur de Bade, nous a aussi paru conforme à notre politique et au bien de nos peuples. Nos départements du Rhin verront avec plaisir une alliance qui sera pour eux un nouveau motif de cultiver leurs relations de commerce et de bon voisinage avec les sujets de l'Électeur.

Les qualités distinguées du prince Charles de Bade et l'affection particulière qu'il nous a montrée dans toutes les circonstances nous sont un sûr garant du bonheur de notre fille. Accoutumé à vous voir partager tout ce qui nous intéresse, nous avons pensé ne devoir pas tarder davantage à vous donner connaissance d'une alliance qui nous est très-agréable.

NAPOLÉON.

Moniteur du 5 mars 1806.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9924.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 4 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, la demande de M. Masserano est juste. La Toscane ne payera plus de subsides, quand le port de Livourne sera fermé aux bâtiments anglais. Il faut que le commerce anglais soit prohibé en Toscane et l'entrée des marchandises des manufactures anglaises défendue. J'ai ordonné qu'à compter du 1er avril la reine d'Étrurie cesserait

Digitized by Google

de payer des subsides à mon trésor de France. Écrivez en conséquence à M. de Beauharnais.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9925.

AU MARÉCHAL AUGEREAU.

Paris, 4 mars 1806.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 24 février. Il ne faut pas entrer dans le pays de Berg; 2,500 chevaux peuvent très-bien vivre dans l'étendue du pays que vous occupez. D'ailleurs les choses ne peuvent rester longtemps dans l'état actuel. Je vous enverrai avant peu de nouveaux ordres. En attendant, faites reposer et réparer vos troupes, et surtout les dragons de la division du général Bourcier.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse de Sainte-Aldegonde.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9926.

A M. FOX.

Paris, 5 mars 1806.

Monsieur, j'ai mis la lettre de Votre Excellence sous les yeux de Sa Majesté. Son premier mot, après en avoir achevé la lecture, a été :

« Je reconnais là les principes d'honneur et de vertu qui ont toujours « animé M. Fox. Remerciez-le de ma part, et dites-lui que, soit que la « politique de son souverain nous fasse rester encore longtemps en « guerre, soit qu'une querelle aussi inutile pour l'humanité ait un terme « aussi rapproché que les deux nations doivent le désirer, je me réjouis « du nouveau caractère que, par cette démarche, la guerre a déjà pris, « et qui est le présage de ce qu'on peut attendre d'un cabinet dont je « me plais à apprécier les principes d'après ceux de M. Fox, un des

Digitized by Google

« hommes les mieux faits pour sentir en toutes choses ce qui est beau, « ce qui est vraiment grand. »

Je ne me permettrai pas, Monsieur, d'ajouter rien aux propres expressions de Sa Majesté Impériale et Royale. Je vous prie seulement d'agréer l'assurance de ma plus haute considération.

Ch. Maur. Talleyrand.

Archives des affaires étrangères.

9927.

DÉCISION.

Paris, 5 mars 1806.

Le ministre de la marine prie l'Empereur de faire examiner s'il serait possible d'établir dans l'intérieur un ou plusieurs bagnes pour y recevoir environ 2,000 condamnés aux fers.

S'occuper d'un projet pour en envoyer à la paix 4 ou 5,000 à Cayenne.

Napoléon.

Archives de la marine.

9928.

A M. FOUCHÉ.

Paris, 5 mars 1806.

Faites mettre quelques articles dans les journaux qui fassent connaître avec quelle verge de fer les Russes gouvernent la Pologne. Chaque maison est inondée de troupes; on a désarmé tous les citoyens, et les arrestations sont nombreuses.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

9929.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE[1].

Paris, 5 mars 1806.

Messieurs les Députés des départements au Corps législatif,

Je suis chargé par S. M. l'Empereur de vous rendre compte de la situation de l'Empire pendant l'année qui vient de s'écouler.

[1] Le haut intérêt de cet Exposé, préparé par M. de Champagny (V. pièce n° 9792) a déterminé la Commission à comprendre ce document dans la publication.

Digitized by Google

Ses destinées venaient d'être fixées sur une base immuable; une cérémonie dont le souvenir formera une époque dans nos annales avait élevé le chef de l'État et son auguste famille à la dignité que demandaient et les vœux et les besoins de la France, lorsque, l'année dernière, vous vous réunites dans cette enceinte que vint consacrer sa présence. Ce fut au milieu de vous que brillèrent les premiers rayons de cet éclat immortel dont l'ont environné les hommages du peuple et les bénédictions du ciel, augure heureux pour les travaux auxquels vous alliez vous livrer : aussi vos opérations ont-elles répondu à son attente, car toutes ont été utiles. L'amour du bien public, l'inspiration du génie ont guidé tous vos pas, et l'unité établie dans l'Empire et si solennellement proclamée a semblé mettre plus d'harmonie encore dans vos sentiments et dans vos délibérations.

L'Empereur, à son tour, vous avait annoncé qu'il envisageait une grande dette dans ses nouveaux honneurs. Tous ses instants ont été consacrés à l'acquitter. Vous savez s'il a rempli ses promesses, et à quel point il a surpassé votre attente; vous savez de quels événements, peut-être direz-vous de quels prodiges, une année, à peine écoulée, a été remplie; je les rappellerai, sans prétendre les raconter ni en décrire les immenses résultats. L'Europe, encore immobile d'étonnement et de crainte, la France, transportée d'admiration et d'amour, me dispensent de dire ce que j'essayerais vainement d'exprimer.

A peine vos travaux étaient terminés, lorsque l'Empereur entreprit de visiter une partie de la France. Si partout il a été salué par les témoignages les plus vifs et les plus unanimes des affections publiques, si les habitants des villes et des campagnes sont accourus au-devant de lui en lui offrant l'hommage de leur reconnaissance et de leur amour, il n'a pas éprouvé une jouissance moins chère à son cœur en voyant de ses propres yeux les résultats d'une administration constamment animée, depuis six ans, par la plus généreuse sollicitude pour le bien des peuples et la restauration de l'ordre public. Il a vu les traces de nos malheurs effacées, et leurs souvenirs même presque éteints, les lois respectées, les magistrats livrés avec zèle à leurs devoirs, les mœurs épurées, les idées

Digitized by Google

religieuses en honneur, l'urbanité française rendue à son ancienne délicatesse. Si quelques améliorations restaient encore à opérer, ce n'étaient plus ces réparations qui succèdent à de grands désastres, c'étaient ces perfectionnements qui appartiennent à un temps de calme et de prospérité; cependant l'Empereur a voulu les connaître, les accomplir. Il a appelé à lui tous ceux qui, par leurs fonctions ou leurs lumières, pouvaient seconder ses vues, admis tous ceux qui avaient des grâces à solliciter, accueilli les demandes, écouté, provoqué les observations, récompensé les services, vu lui-même les moindres détails, et partout il a laissé, dans les mesures d'une haute sagesse, des monuments durables de son passage.

Troyes reçoit ses premiers regards, et obtient ses premiers bienfaits; ces bienfaits lui promettent une existence digne de son ancienne célébrité.

Le projet d'une navigation de la Seine se faisant par les mêmes bateaux de Paris à Châtillon, non loin de sa source, est conçu; les détails en sont arrêtés. L'amélioration de celle de la Saône est projetée; les villes qu'elle baigne reçoivent des embellissements; les quais de Châlon, Tournus, Mâcon, doivent être restaurés et agrandis. Mâcon verra s'élever dans ses murs une cathédrale plus belle que celle dont elle regrette la destruction; l'Empereur contribue à cette construction d'une somme considérable prise sur ses propres revenus. La Seille, rendue navigable, sera un nouveau bienfait pour le département de Saône-et-Loire. Le département de l'Ain se réveille à la vue de son souverain qui vivifie tout, et qui s'occupe avec intérêt d'accroître son industrie et de corriger l'insalubrité d'une partie de son territoire.

Lyon, déjà comblé des bienfaits de celui qui releva ses édifices et repeupla ses ateliers, croit n'avoir plus de vœux à former, et n'éprouve que le besoin d'entourer de ses justes transports le libérateur qu'elle chérit. Mais la sollicitude de l'Empereur pour cette capitale de l'industrie française n'est point épuisée, et, lorsqu'on ne l'entretient que de reconnaissance, son regard découvre encore les moyens d'accélérer les progrès d'une prospérité toujours croissante depuis son règne; les parties méridionales de la ville seront assainies; le Rhône sera contenu dans ses rives

Digitized by Google

et rapproché de la ville qu'il semble vouloir abandonner. De sages règlements fixent la fidélité dans les ateliers et garantissent la confiance du consommateur étranger, sans gêner la liberté de l'industrie; des récompenses décernées par l'Empereur lui-même redoublent l'émulation des ouvriers; une école de dessin assurera le perfectionnement de l'art. Lyon, communiquant avec la mer par le midi, bientôt avec le Rhin par le canal Napoléon, avec l'Océan et la Manche par la Saône, la Loire et la Seine, débouché de la Suisse et du Piémont, jouira d'un entrepôt qui, développant le bienfait d'une situation si heureuse, achèvera de la rendre le centre d'un vaste commerce.

L'ancienne Savoie, longtemps opprimée par la politique de ses souverains, heureuse d'être réunie par ses lois à une patrie à laquelle elle appartint toujours par ses mœurs, offre à l'Empereur des cœurs fidèles et déjà éprouvés. Tout est en mouvement dans ces vallées jadis presque inaccessibles, bientôt ouvertes aux communications les plus fécondes. Mais les grandes opérations dont elle est le théâtre ne laissent point négliger ses moindres intérêts : le château de Chambéry renaît de ses cendres; des édifices abandonnés sont rendus à l'utilité publique; des asiles sont ouverts à l'indigence; des points de repos sont assurés aux voyageurs; le germe de l'industrie est semé sur un sol auquel il paraissait étranger.

L'Empereur franchit les Alpes par cette route que son génie a conçue et que sa puissance exécute. Ici une nouvelle scène s'offre à ses regards : le Piémont conserve encore quelques vestiges d'une révolution moins terrible, mais plus récente que la nôtre. Il semble n'être point entièrement français, ni par les sentiments qui le dominent, ni par les avantages dont il jouit : l'Empereur qui, deux fois, avait paru autour des murs de Turin à la tête d'une armée victorieuse, et n'y était point entré par respect pour l'infortune ou la faiblesse, y entre pour la première fois; il s'y montre comme le père de ses nouveaux enfants, sans soldats, sans gardes, accompagné seulement des bienfaits qu'il apporte, plus grand et plus puissant de cette noble sécurité. Les affections auxquelles il s'est confié éclatent de toutes parts. Le peuple piémontais s'est montré digne de la

Digitized by Google

confiance dont il l'honore. Les hommages publics viennent former son cortége; les grands propriétaires restés à l'écart se pressent autour de lui; les administrations incertaines, s'éclairant de son génie, suivent une marche plus ferme et plus régulière; les abus sont réformés, le commerce languissant se ranime, de nouveaux débouchés lui sont promis; les incertitudes sont fixées; les opinions sont réconciliées; ceux qui, dans des temps difficiles, se dévouèrent aux intérêts de la France, sont assurés que la France, fidèle, n'oubliera jamais leurs services; ceux qui, engagés par les bienfaits de leurs anciens maîtres, ont cru que le malheur ajoutait aux devoirs de la reconnaissance, apprennent que leur nouveau souverain est trop généreux pour conserver d'autre souvenir que celui du dévouement dont ils se montrèrent capables; les services sont récompensés, quelle qu'en soit la date, et la nouvelle patrie acquitte les dettes de l'ancienne. Les familles principales, admises autour du trône impérial, répandent autour d'elles l'éclat des honneurs qu'elles ont reçus; les grands propriétaires, sans espérer le retour d'aucun privilége, n'ont plus d'exclusion à craindre; chaque chose reprend la place que lui marquaient la sagesse et la justice; le Piémont, conquis autrefois par les armes, est maintenant naturalisé par les bienfaits.

Tous les points du Piémont verront dater de cette époque des institutions précieuses; mais trois villes surtout ont dû fixer l'attention de l'Empereur: Turin, Casal, Alexandrie; Turin, jadis résidence d'une cour; Casal, ancienne capitale du Montferrat, depuis longtemps naturalisée par les souvenirs, les affections et les mœurs; Alexandrie, autour de laquelle, dans toutes les guerres, roulèrent, comme sur leur pivot, les grandes opérations militaires.

Turin, veuve de ses rois, est consolée par une auguste promesse: un frère de l'Empereur gouvernera cette belle contrée, et son caractère connu garantit le bonheur dont il la fera jouir; il résidera à Turin. Une cour aimable et brillante rendra à cette ville bien plus qu'elle n'a perdu; son magnifique palais deviendra le séjour de la bonté et des grâces. Jadis triste forteresse environnée d'ennemis, maintenant ouverte à la France et à l'Italie dont elle semble être le lien, elle ne sera entourée que de peuples

Digitized by Google

amis, et le commerce et les arts, empressés de s'y rendre, lui prodigueront leurs bienfaits.

Casal, oubliée jusqu'à ce jour, mais toute dévouée au chef de l'Empire, n'a fait entendre que ses acclamations et pas une plainte; l'Empereur a prévu tous ses vœux : un lycée, un évêché, des tribunaux rendent la vie à cette belle cité; des concessions l'enrichissent. Ces bienfaits donneront un développement rapide aux avantages qu'elle tenait de son heureuse situation, d'un climat favorable et de tous les dons de la nature.

Alexandrie, fière de recevoir dans ses murs les mêmes braves dont elle vit la victoire et dont elle fut la conquête, célèbre leur arrivée comme une fête triomphale; ils sont assemblés dans ses murs. Le vainqueur de Marengo est entouré des compagnons de sa gloire dans cette plaine qui en fut l'illustre théâtre. Le prix de la valeur est distribué par les mêmes mains qui en dirigèrent les exploits; un monument est consacré aux mânes de ceux qui s'immolèrent pour la patrie. Les peuples de l'Italie, accourus à ce spectacle, célèbrent avec les soldats français l'anniversaire d'un jour qui fixa leurs destinées en assurant celles de la France. En de tels lieux les Français seront toujours sûrs de vaincre; là sera établi le boulevard de l'Empire; là s'élèvera la première place forte de l'Europe. Les fleuves se détournent pour en protéger l'enceinte; les combinaisons les plus profondes de l'art dirigent des travaux immenses, où déjà plus de douze millions de francs ont été dépensés. L'Empereur en a tracé le plan, suivi tous les détails; il rend Alexandrie le siége de tous les grands établissements militaires. Mais en lui assignant une si haute importance dans la guerre, il veut la faire jouir de tous les bienfaits de la paix; il rétablit son administration intérieure; il lui crée un commerce d'entrepôt et de transit que lui destinaient les rivières qui la baignent et les communications dont elle est le centre; ses campagnes, jadis dévastées par des brigands, sont délivrées du fléau qui les désolait depuis plusieurs siècles.

Les bénédictions qui accompagnent l'Empereur ont retenti dans toute la chaîne de l'Apennin.

Gênes les a entendues; elle s'est empressée de présenter à l'Empereur son hommage et ses vœux : ses vœux sont d'être française; elle l'est à

Digitized by Google

moitié par ses affections, par ses habitudes. L'intérêt de sa propre existence lui commande de l'être entièrement : resserrée entre la mer qui la nourrissait autrefois et dont nos ennemis, qui sont les siens, ont fermé les passages, et ces montagnes dont nos lois, sagement prohibitives, font une barrière pour elle, Gênes, manquant de tout, sans forces, sans lois, presque sans gouvernement, sollicite l'honneur d'une adoption qui la réunisse à un grand peuple et la fasse entrer en partage des biens dont il jouit et du premier de tous : son gouvernement. Ce vœu a été accompli; il était celui de toutes les classes de citoyens, et pour toutes la réunion a été un bienfait. L'Empereur l'a consacrée par sa présence; il a été accueilli avec les transports que fait naître un libérateur. Gênes, française, reçoit les denrées du Piémont, fournit à la France les produits de son industrie, vit et s'enrichit par elle, et lui promet, à son tour, un accroissement de force maritime et de richesse commerciale. Plusieurs de ses citoyens, déjà connus de l'Empereur, reçoivent de lui des distinctions flatteuses. Les lois françaises y sont introduites sans blesser aucun des intérêts qui l'avaient fait fleurir autrefois. Ses finances sont améliorées; la dette publique est consolidée. Son territoire est agrandi; il est partagé en départements, et le département le plus près de la France reçoit un nom qui rappelle un des premiers succès du héros de la France, une des premières couronnes dont la victoire orna ce front, depuis si chargé de lauriers. La terre où ce premier laurier, présage de tant d'immortels succès, fut cueilli, avait bien mérité d'être française! Le bienfait de cette organisation est assuré à Gênes par le choix d'un grand dignitaire nommé pour l'établir.

Parme et Plaisance, longtemps incertaines de leurs destinées, encore soumises à des institutions gothiques, ont aussi possédé le chef de l'Empire, et de son passage datent pour elles un code de lois, un système d'administration assorti aux lumières du siècle. Si de fausses alarmes ont jeté un instant le trouble dans quelques vallées de ces états, des mesures promptes et sans violence ont bientôt ramené l'ordre parmi des pâtres égarés, incapables d'indiquer eux-mêmes le motif d'une agitation presque puérile, et qui a cessé du moment où l'on s'en est sérieusement occupé.

Digitized by Google

Cependant l'Italie a changé de face, et l'antique royaume des Lombards s'est relevé à la voix de Napoléon. L'Italie, se reposant, à l'ombre de la monarchie, de ses longues agitations, n'a plus rien à envier à la France: le même souffle la ranime, la même puissance la protége, le même esprit fonde des institutions nouvelles en les accommodant à sa situation et à ses mœurs.

Milan a salué du nom de son roi celui qu'elle avait appelé son libérateur; Mantoue reçoit avec transport celui qui fut sous ses murs le vainqueur de cinq armées envoyées successivement pour la défendre. Rassemblés à Castiglione, les soldats français se rappellent les succès de l'armée d'Italie. Dans quelque partie de l'Europe que les conduise le génie qui les mena tant de fois à la victoire, ils se promettent encore de plus brillants succès. L'Italie s'enorgueillit de recevoir des lois d'un nouveau Charlemagne, et croit voir renaître avec son antique gloire toute la prospérité que lui assurent son sol et son climat.

Un prince nourri de ses leçons, adopté d'avance par ses affections, comme il l'a été ensuite par ses décrets, continue son œuvre en se formant sur ce modèle; l'Italie s'attache avec enthousiasme à ses pas. Déployant un nouveau caractère, elle espère prouver que sa longue faiblesse fut le vice de ses institutions et non le tort de ses habitants.

La France, qui recueille avec avidité le détail de ces grandes créations, suppose encore l'Empereur occupé à les accomplir, lorsque déjà il est à la porte de la capitale se faisant rendre compte de la situation intérieure de l'Empire; peu de jours après, l'Angleterre étonnée entend retentir la côte de Boulogne du canon qui annonce sa présence; c'est là, au milieu de l'élite de l'armée, dans les derniers soins de ces grands préparatifs, qu'il vient goûter le repos. Ses longues combinaisons touchent à leur terme: l'armée impatiente croit atteindre le moment qui récompensera ses longs travaux; mais l'Angleterre tremblante, non plus pour sa gloire ou son commerce, mais pour sa propre existence, a préparé sur le continent une puissante diversion; elle a lancé un cri de terreur. A ce cri le continent s'est ébranlé; ses guerriers ont pris les armes; de toutes parts ils s'avancent contre la France, déjà ils menacent sa frontière. A cette agression

Digitized by Google

inattendue, l'Empereur change ses plans de campagne; l'Angleterre triomphe d'avoir versé sur le continent tous les maux qu'elle avait redoutés; vain triomphe! elle n'a pas tardé d'apprendre qu'elle n'avait fait que précipiter la ruine de ceux qu'elle regardait comme ses appuis et creuser l'abîme qui doit l'engloutir.

Dans peu de jours l'Empereur avait transporté son armée des bords de la Manche aux rives du Rhin, il avait pris congé du Sénat, de la nation, il avait passé le Rhin, il était à Ulm, à Vienne, à Austerlitz.

Je n'entreprendrai point de vous dire des choses vraiment admirables qui ne peuvent être dignement racontées que par celui qui les a faites; ces choses que nous savons tous, que nous apprendrons à nos enfants au moment où ils commenceront à pouvoir nous entendre, que nos neveux se diront avec orgueil, et qui fondent à jamais la gloire de la nation, presque aussi élevée que son incomparable chef. Ministre de l'Empereur, je trompe ses intentions en tenant ce langage; mais je suis Français, heureux de l'être, et je ne puis parler froidement de celui qui fait la gloire et la prospérité de mon pays.

J'ai commencé ce précis de tant d'événements à l'époque du couronnement; vous savez combien glorieuse est revenue, au bout d'un an, cette mémorable époque, et comment cette couronne, donnée par un grand peuple, a été raffermie par Dieu et par la victoire sur une tête si digne de la porter.

Ce que vous savez moins, et ce qu'il m'appartient davantage de vous dire, c'est qu'au milieu de ces immenses et pénibles travaux, lorsque l'Empereur, livré aux hasards et aux combinaisons de la guerre, en éprouvait toutes les fatigues comme le simple soldat, exposé à toute l'intempérie d'une saison rigoureuse, n'ayant souvent pour lit qu'une botte de paille, et pour toit que ce ciel d'où semble émaner tout le feu de son génie, alors même il tenait, à trois cents lieues de distance, tous les fils de l'administration de la France, en soignait les plus petits détails, s'occupait des intérêts de son peuple comme de ceux de ses soldats, voyait tout, savait tout, semblable à cette âme invisible qui gouverne le monde et que l'on ne connaît que par sa puissance et ses bienfaits. Vous en avez

Digitized by Google

pour preuve les décrets nombreux datés d'Ulm, de Munich, de Vienne, d'Austerlitz.

L'intérieur était dégarni de troupes; Paris n'avait pas un soldat, et jamais l'ordre public n'a été plus exactement maintenu, jamais les lois n'ont été mieux observées. La France obéissait au nom de son souverain, ou plutôt au sentiment d'amour et d'admiration qu'elle éprouve.

C'est ce sentiment qui bâte la marche de la conscription, triple ses résultats et devance l'époque où le contingent devait être fourni; par lui est formé ce long rempart de soldats volontaires qui garnissent nos frontières des bords de la Manche jusqu'aux montagnes des Alpes; armée nouvelle, presque spontanément formée, et qui annonce à l'Europe qu'à la voix de son chef la France entière peut devenir une grande armée.

C'est ce même sentiment de dévouement et d'ardeur guerrière qui animait ces jeunes gens empressés de servir de garde d'honneur à l'Empereur, et qui, seuls dans toute la France, pourraient regretter la rapidité de ces exploits auxquels ils n'ont pu prendre aucune part.

La paix avait été conclue lorsque, dans quelques parties de la France, on savait à peine que la guerre était commencée : guerre moins longue que ne l'est votre session annuelle, et dont les suites doivent embrasser et les siècles et l'Enrope et les autres parties du monde.

Si le courage et le génie ont fait la guerre, la générosité et la modération ont fait la paix; un souverain malheureux par la guerre a recouvré par la paix une grande partie de ses états; ses pertes ne sont rien auprès du danger qu'a couru la monarchie dont il est le chef. Des princes, nos alliés, ont vu étendre leur puissance et ennoblir leurs titres. Les bienfaits de l'Empereur environnent la France de peuples amis de son gouvernement. L'Italie, cette noble fille de la France, et qui promet d'être digne d'elle, a recueilli les fruits de la guerre. Mais sa force fait la nôtre, sa richesse ajoute à notre prospérité : nos ennemis sont repoussés de ses rivages, ils ne peuvent plus avoir avec elle de relations commerciales. Cette riche proie est enlevée à leur avidité. L'Italie est une conquête faite sur l'Angleterre. Elle s'unit à l'Allemagne par le double lien du voisi-

Digitized by Google

nage et de l'amitié; et, par cette alliance que son prince vient de contracter avec la fille d'un des plus puissants souverains de l'empire germanique, c'est maintenant que la paix est assurée aux paisibles habitants des montagnes du Tyrol; le commerce viendra enrichir ses vallées désertes; sa conquête aura été un bienfait pour lui.

L'Empereur, généreux envers ses ennemis, grand pour ses alliés, n'a été ni moins grand ni moins généreux pour son peuple et pour son armée. Jamais une plus belle moisson de trophées n'avait été offerte aux regards des hommes; jamais nation ne reçut un plus magnifique présent. L'enceinte où siége le Sénat de l'Empire, la cathédrale de cette cité, l'Hôtel de ville, sont remplis et décorés des enseignes enlevées à l'ennemi, offertes par la noble et délicate libéralité du conquérant; récompense également honorable pour les compagnons de sa victoire et pour son peuple, qui l'avait suivi de ses vœux et se préparait à le seconder de tous ses efforts.

L'armée a fait plusieurs campagnes en trois mois; la France les a comptées par les succès, l'Empereur les compte pour les récompenses qu'il accorde; les braves qui reviennent avec lui reviennent avec de nouveaux honneurs; ceux qui se sont dévoués pour la patrie lui ont légué les intérêts de leurs familles et le soin de leur mémoire; il y a satisfait. Mais la plus digne récompense du soldat français, c'est le regard de son Empereur; c'est la gloire de l'Empire accrue par son courage; ce sont les transports de la France entière qui l'accueillent à son retour; l'Empereur veut qu'ils viennent les goûter sous ses yeux, qu'une fête triomphale soit donnée par la capitale à l'armée, spectacle digne des grands événements qu'il doit célébrer, où tout l'éclat des arts, où toute la pompe des cérémonies, où tous les signes de la gloire, où tous les accents de la joie publique viendront entourer la Grande Armée réunie auprès de son digne chef, et feront un brillant cortége à ces phalanges de héros.

Tels sont les principaux événements de l'année qui vient de s'écouler : je n'ai pu que les indiquer. Je vous dois de plus grands détails sur les dispositions législatives et sur les opérations administratives qui ont signalé cette brillante époque de notre histoire.

Digitized by Google

L'administration a eu beaucoup à se louer du patriotisme du clergé. Les traitements faits aux desservants des succursales ont été un objet de dépense notable, mais d'une importance majeure. Un grand nombre d'églises dégradées ont été réparées, et l'influence de la morale et de la religion se fait sentir. Dans ces circonstances, un attachement sincère de la part des évêques et archevêques a été manifesté à l'Empereur, non par de belles paroles, mais par un zèle efficace et actif que Sa Majesté a su apprécier.

Le tribunal de cassation a rempli sa tâche. Il maintient l'uniformité de la législation; sa surveillance réprime les abus qui s'introduisent dans les tribunaux. Les nouveaux règlements ont diminué d'un tiers les frais de justice, et l'Empereur a mis à profit cette économie pour augmenter le traitement des juges, qui lui a paru disproportionné à l'importance de leurs fonctions.

Le code judiciaire vous sera présenté. Différents corps qui ont adressé des réclamations ont été entendus. Ce ne sera pas un ouvrage parfait, mais meilleur que ce qui a existé jusqu'à présent.

Les crimes ont diminué. La sûreté est telle que, depuis bien des années, les tribunaux criminels n'ont eu si peu de crimes à punir.

Du centre de l'Italie, l'Empereur avait veillé sur la sûreté intérieure de la France, et sur les moyens de rendre invariable l'ordre qu'il y avait établi. Il avait institué les compagnies de réserve. Cette force, entièrement départementale, augmente les ressorts de l'administration, en même temps qu'elle ajoute à sa dignité. Elle veille autour des établissements publics, et laisse à la gendarmerie la partie la plus active de son service, que ce corps estimable suit avec autant de succès que de zèle : la poursuite des brigands et des perturbateurs de l'ordre public; elle laisse disponibles les corps de l'armée, forme la jeunesse au service militaire, et lui apprend que c'est en servant à maintenir l'ordre, l'obéissance aux lois et le respect des propriétés, que l'on devient digne de défendre l'état contre l'ennemi du dehors.

L'administration a suivi la marche qui lui avait été imprimée pendant la paix; les travaux publics commencés ont été continués avec ardeur:

Digitized by Google

de nouvelles et grandes entreprises ont été conçues, préparées, exécutées, et, avec le fardeau d'une double guerre contre l'Europe presque entière, quarante millions ont encore été consacrés à cette branche importante du service public.

Les Alpes et les Apennins, ces deux grandes barrières posées par la nature, que le génie de la guerre avait seul franchies jusqu'à ce jour, s'ouvrent aux efforts de l'art et unissent l'Italie et la France, le Piémont et la Rivière de Gênes, par les liens du commerce, comme ils seront unis désormais par les intérêts politiques. Sur les pentes et sur les sommets du Simplon et du mont Cenis roulent facilement d'énormes voitures; prodiges des arts de la paix presque aussi étonnants que ces exploits de la guerre dont ces montagnes ont été le théâtre. Sur les rives du lac Léman, au travers des précipices de la Maurienne, des chemins escarpés sont aplanis; bientôt une seule pente, adroitement ménagée, conduira le voyageur tranquille du Pont-de-Beauvoisin au pied du mont Cenis. Le mont Genèvre offrira à l'Espagne une communication plus abrégée avec l'Italie. Les rochers qui bornent la Méditerranée, de Toulon à Gênes, témoins des héroïques exploits de nos armées, pour lesquelles seules ils ont paru accessibles, cessant d'être le théâtre de la guerre et aplanis par d'immenses travaux, leur offriront désormais un passage plus facile et plus sûr vers des contrées lointaines.

Le produit de la taxe d'entretien des routes, s'élevant à quinze millions, a été abandonné à chaque département et réparti sur les routes de 1re, 2e et 3e classe. Le trésor public y a joint de cinq à six millions. La totalité de ces fonds a été employée en réparation des routes des deux premières classes. Plusieurs communications nouvelles, désirées par les administrés, ont fixé l'attention du Gouvernement: celle de Valogne à la Hougue est achevée; celle de Caen à Honfleur se termine; celle d'Ajaccio à Bastia est à moitié; celle d'Alexandrie à Savone est tracée; celles de Paris à Mayence par Hombourg, d'Aix-la-Chapelle à Montjoie, sont ordonnées. Le zèle des départements a concouru, sur plusieurs points, avec les efforts de l'administration. Une louable émulation anime un grand nombre de communes pour la restauration des chemins vicinaux, et on doit espérer

Digitized by Google

que cet exemple, ouvrant les yeux aux habitants des campagnes sur leurs premiers intérêts, se propagera chaque jour.

Des ponts se rétablissent, sur le Rhin, à Kehl et à Brisach; sur la Meuse, à Givet; sur le Cher, à Tours; sur la Loire, à Nevers et à Roanne; sur la Saône, à Auxonne; sur le Rhône, à Avignon; celui de Nemours est achevé. Enfin ces deux indomptables torrents, la Durance, qui n'avait pas encore été mise sous le joug, l'Isère, qui avait brisé ceux qu'on lui avait imposés, seront asservis à passer sous des ponts déjà avancés, que la campagne prochaine verra finir : ouvrage énorme par ses difficultés, que l'on n'avait osé entreprendre, ou qu'on avait entrepris sans succès.

Les rivages des mêmes fleuves, ceux de la Seine, de l'Aube, de la Moselle, de la Seille, du Tarn, ont été le théâtre d'un vaste système de travaux, qui les bordent de chemins de halage, rendent leurs cours plus libres, et protégent les champs qui les avoisinent.

Des savants distingués appelés sur les bords du Pô en ont parcouru toute l'étendue, visité, la sonde à la main, tous les passages. Délivré des nombreux obstacles qui entravaient son cours, soumis à une police plus sage, le Pô conduira, du pied des Alpes à Venise, nos marchandises et nos soldats. Une législation bienfaisante encourage ce commerce, qu'embarrassaient et les mesures fiscales des anciens princes et la rivalité des états. L'Empereur l'a prononcé : *Le Pô est libre.*

Six grands canaux sont en exécution. Celui de Saint-Quentin, auquel plus de cinq millions de francs ont déjà été employés, peut être fini dans le courant de l'année prochaine à l'aide des moyens que vous serez appelés à fournir; les souterrains se prolongent; il ne reste plus que deux écluses à fonder, sur vingt-quatre. 800,000 francs ont été consacrés au canal Napoléon, qui doit joindre le Rhin au Rhône. La portion du canal de Bourgogne, qui s'étend de Dijon à Saint-Jean-de-Losne, compte onze écluses sur vingt-deux. Les canaux du Blavet, de l'Ille-et-Rance, qui établissent au sein de la Bretagne des communications intérieures entre le golfe de Gascogne et la Manche, sont déjà conduits, le premier au tiers, le second au huitième de leurs travaux. Celui d'Arles, qui doit donner au Rhône une issue navigable vers la mer, est au quart. Les canaux

Digitized by Google

d'embranchement, qui accroissent la fertilité naturelle de la Belgique, ont été réparés, continués, multipliés.

Quelques autres canaux, non moins importants, sont commencés, ou du moins tracés, et seront entrepris dès cette campagne; tels sont : celui de Saint-Valery, qui perfectionnera la navigation de la Somme à la mer; celui de Beaucaire à Aigues-Mortes, qui abrégera la communication de ce grand rendez-vous commercial avec la Méditerranée; celui de Sedan, qui unira la haute à la basse Meuse; mais surtout ceux de Niort à la Rochelle et de Nantes à Brest. Le premier a ranimé déjà toutes ces contrées, auxquelles il promet une nouvelle existence; le second, touchant à la Loire et à la Vilaine, débouchera par quatre points sur la mer, et portera de tous côtés, dans les départements de l'ouest, les productions du commerce et les approvisionnements de la marine.

Plusieurs autres, enfin, sont projetés, comme celui de la Censée, destiné à unir l'Escaut à la Scarpe; celui de Charleroi à Bruxelles, qui unira la Sambre à l'Escaut; celui d'Ypres, qui abrégera la communication de Lille à la mer; ceux qui se développeront le long de la Haisne, de la Vesle et de l'Aisne; et enfin le canal latéral de la Loire, allant de Digoin à Briare, et rendant facile et praticable en tous temps la navigation de la plus belle et la plus capricieuse de nos rivières.

L'histoire a conservé les noms des princes qui, dans l'antiquité, ont illustré leurs règnes par de semblables travaux; les états les plus florissants leur doivent leur prospérité intérieure. Quel avenir ne promet pas à l'activité de l'industrie française une sollicitude qui les étend et les multiplie ainsi, au milieu de tant d'autres soins, sur toutes les parties de l'Empire!

Si vous jetez les regards sur nos ports, vous verrez qu'on s'occupe, sur les deux mers, à les rendre plus accessibles, plus commodes et plus sûrs. A Anvers, on creuse des bassins. A Dieppe, à Ostende, Dunkerque, le Havre, on construit des écluses de chasse et des canaux d'écoulement. A Honfleur, Bordeaux, Nice, Halinghen, Belle-Ile, Ajaccio, Bastia, des quais sont relevés, des jetées ou des môles prolongés ou reconstruits. La Rochelle réunit à la fois tous ces travaux. Le curage des ports de Cette

Digitized by Google

et de Marseille se continue; on agrandit celui d'Oleron. Les ports de Dielette et Carteret sont préparés de manière à recevoir un grand nombre de bateaux et chaloupes canonnières qui inquiéteront les habitants des îles anglaises de Jersey et de Guernesey, comme celles de Boulogne menacent Douvres et Londres.

Les sondes faites à Bouc ont offert un résultat satisfaisant : le Rhône aura un port. Des hommes de l'art ont examiné les développements qu'il est possible de donner à celui de Gênes.

6,850,000 francs ont été dépensés pour les ports militaires. Leur emploi a eu pour objet principal, à Cherbourg, l'exhaussement des digues, l'enrochement des talus, les jetées du môle, la construction de l'avant-port et du bassin, et la fondation du nouveau port Bonaparte, qui, destiné à compléter cette belle création maritime, et digne de son nom, sera sur la Manche la terreur de l'Angleterre; à Boulogne, le bassin et son écluse, l'achèvement des ouvrages qui constituent l'ensemble du port, et la construction des établissements qui l'entourent; à Ambleteuse, les travaux nécessaires pour approfondir le port, l'élévation de la jetée qui le garantit des sables poussés par les vents de l'ouest, les talus et les bâtiments; à Brest, la formation d'une île artificielle, les excavations dans le rocher, les hôpitaux, les magasins, l'arsenal, les casernes et l'achèvement des batteries; à Anvers, la continuation des rapides travaux qui doivent en faire l'arsenal de notre marine sur la mer du Nord, les cales de construction, l'élévation des quais, les bangars et les ateliers; dans la rade de Rochefort, les jetées qui doivent servir de base au fort Boyard, et les opérations de tous genres que nécessite cette difficile construction.

Onze autres points ont eu constamment des travaux en activité : Ostende, pour l'achèvement des batteries et la formation d'un hôpital de marine: Dunkerque, pour les évasements et les restaurations; Étaples, pour l'établissement d'un magasin à poudre; le Havre, pour l'entretien de ses établissements; Lorient, pour la construction d'une salle d'armes et la réparation de ses bâtiments; Rochefort, pour celle des quais, la clôture de l'arsenal etc. Toulon, enfin, pour la construction du magasin général incendié, du hangar de la grande mâture, pour les soins employés à

Digitized by Google

relever quatre des vaisseaux qui l'obstruaient. Ce port, un des plus beaux ouvrages de l'art et de la nature, consolé de ses désastres, n'en conservera bientôt plus aucun vestige; la même main qui l'arracha à l'ennemi lui aura rendu toute sa prospérité.

L'établissement de cent vingt-cinq ponts à bascules, dont cent déjà rendus à leur destination, lié à l'exécution des lois du 29 floréal an x et 25 ventôse an XII, garantira les routes des dégradations commises par l'imprudence des voituriers, en les forçant de proportionner la largeur des roues à la charge de leurs voitures.

Trois lignes télégraphiques se dirigent sur Brest, Bruxelles, Strasbourg; des embranchements, sur Boulogne et le cap Grisnez; une quatrième s'étendra, d'ici à six mois, à Milan, par Lyon et Turin.

L'organisation des ponts et chaussées, établie sur un plan plus vaste et plus régulier, arrêtée en l'an XII et exécutée en l'an XIII, assure des retraites à la vieillesse, des récompenses aux services, de l'avancement au mérite et des encouragements à tous les ingénieurs, et met sur toute l'étendue de la France, ancienne et nouvelle, la composition de ce corps en proportion avec le système des travaux publics.

Deux nouvelles cités s'élèvent au sein d'une contrée désolée jadis par les guerres civiles, et trop longtemps étrangère à notre commerce, à nos arts comme à nos mœurs. Toute sa population se portait aux côtes; son intérieur va se ranimer. Dans le Morbihan, Napoléonville se développe sur les plans arrêtés cette année; elle est déjà avancée; des bâtiments militaires, des édifices civils s'y construisent; le local du lycée est prêt à recevoir cent cinquante élèves. Placée au centre des nouveaux canaux de la ci-devant Bretagne, Napoléonville sera, dans la paix, le centre d'un grand commerce; dans la guerre, un centre militaire imposant, un entrepôt pour l'approvisionnement de notre marine. La Vendée applaudit à la naissance de sa nouvelle capitale. La ville de Napoléon a vu poser les bases de tous les grands établissements qui conviennent à sa destinée et qui peuvent vivifier le département dont elle est le centre; sortant d'une forêt jadis déserte, elle appellera, par les routes qui viennent se croiser dans ses murs, le mouvement du commerce; elle verra son heu-

Digitized by Google

reuse situation recherchée par une population fidèle et dévouée au prince qui lui a rendu son culte, la tranquillité et l'abondance. L'Empereur a permis que son nom fût imprimé à ces deux magnifiques ouvrages, comme sur deux médailles impérissables; elles rappelleront de grands malheurs complétement réparés.

Je n'ai fait, Messieurs, que retracer à chacun de vous ce qu'il a vu dans les départements qu'il vient de quitter.

Vos regards, à votre retour dans la capitale, ont été frappés de la trouver plus embellie dans le cours d'une année de guerre qu'elle ne le fut jadis en un demi-siècle de paix. De nouveaux quais se prolongent sur les rives de la Seine; deux ponts avaient été exécutés les années précédentes; le troisième, le plus important de tous par son étendue, sa construction et l'utilité de la communication qu'il établit, est sur le point de s'achever; il sert déjà au passage des hommes à pied et des chevaux. Dans son voisinage est tracé un nouveau quartier destiné à en compléter la décoration. Les rues de ce quartier portent les noms des guerriers qui ont trouvé une mort honorable dans le cours de la campagne; digne récompense décernée par l'Empereur à leurs mânes, à leurs familles, à l'armée! Le pont lui-même prend le nom d'Austerlitz. Ainsi la Seine en entrant à Paris, rencontrera d'abord un monument de la gloire de nos guerriers, comme en sortant elle embellit la magnifique retraite destinée à leurs vieux jours, et les bosquets où ils viennent s'entretenir de leurs faits d'armes et de celui dont le génie prépara leur gloire. On projette de débarrasser le cours de cette rivière des entraves de tout genre qui en flétrissent l'aspect et en rendent, dans son passage à Paris, la navigation presque impraticable.

En s'éloignant de ses bords, un arc de triomphe, placé à l'entrée des boulevards, deviendra un nouveau monument de ces événements dont le souvenir doit être plus durable que tout ce que nous pourrons faire pour le perpétuer. Qu'au moins ces ouvrages attestent à la postérité que nous avons été aussi justes qu'elle le sera et que notre reconnaissance a égalé notre admiration!

De l'autre côté de cet arc de triomphe, le boulevard sera prolongé

Digitized by Google

jusqu'à la Seine, servant de quai à une vaste gare alimentée par les eaux de l'Ourcq, dernier service que rendra cette rivière destinée à la fois à donner à Paris une abondante provision d'eau excellente, à l'embellir par son cours et par ses fontaines, à entretenir dans ses rues une propreté inconnue, et à l'approvisionner par un canal qui, remontant jusqu'à l'Oise, apportera dans tous les temps les denrées que la Marne et l'Oise ne transportent que pendant quelques mois de l'année.

Les Capucines, la Madeleine vont changer de face; le Louvre s'achève avec rapidité, et les travaux de François Ier et de Louis XIV touchent à leur fin; ces rois n'avaient fait que la moitié de ce bel ouvrage. Le Panthéon, prêt à être terminé, rendu à une destination religieuse, s'ouvrant pour recevoir les mausolées que le malheur des temps déplaça, acquiert aussi un grand et nouveau caractère, et deviendra envers les premiers magistrats de l'Empire, envers ceux qui auront rendu des services éclatants à l'état, le témoin de la reconnaissance du souverain et des hommages de la postérité. Saint-Denis, déjà réparé et mis à l'abri des intempéries des saisons, va retrouver ses tombeaux et s'ouvrir de nouveau aux plus augustes funérailles.

Depuis son retour, l'Empereur a consacré tous ses jours, et je dirai presque toutes ses nuits, à revoir dans le plus grand détail toutes les branches de l'administration. Il n'y en a aucune qui n'ait été l'objet de plusieurs conseils extraordinaires, auxquels ont été appelés tous ceux qui la dirigent. Il a imprimé à toutes un mouvement plus rapide, en les ramenant de plus en plus vers le but qu'elles doivent atteindre. Ce qu'elles ont été, ce qu'elles sont, ce qu'elles peuvent devenir, a été examiné, conçu, exécuté. Vous serez, Messieurs, appelés à sanctionner le résultat de ces profondes délibérations. Les infatigables soins donnés à ces travaux de cabinet ne sont peut-être pas moins étonnants que ces prodigieux travaux de la guerre auxquels ils succèdent, et avec lesquels ils forment un si admirable contraste.

La comptabilité de la ville de Paris a été éclairée par un examen auquel l'Empereur a voulu présider lui-même, et qui promet à la capitale de nouvelles ressources, de précieuses économies, et avec elles

Digitized by Google

les moyens de multiplier les entreprises utiles à sa prospérité et à sa splendeur.

Les hospices de cette capitale ont continué d'être régis par une administration qui économise les fonds en multipliant les secours, et qui, en faisant le bien du moment, le prépare pour l'avenir par des réparations solides et d'utiles constructions; ils ont acquis une nouvelle ressource par le bénéfice résultant du privilége exclusif donné au Mont-de-Piété, dont tous les produits leur sont accordés. Le pauvre est garanti d'une usure dévorante, et la modique rétribution qui lui est demandée est tout entière consacrée au soulagement de ses maux ou de son indigence.

Des boîtes de médicaments envoyées dans toute la France pour l'usage des pauvres sont encore une institution de cette année, qui, comme tout ce qui est utile, sera continuée les années suivantes.

La comptabilité de tous les hospices de l'Empire a été régularisée et soumise à une forme plus lumineuse et plus simple. Pendant qu'une sage économie préside à l'emploi de leurs revenus, la masse en a été de nouveau accrue par l'émulation de la bienfaisance privée. Les legs et donations, qui s'étaient élevés pendant les quatre années du gouvernement consulaire à 3,300,000 francs, pendant le cours de l'an XII à 2,200,000 francs, ont atteint 4,500,000 francs pendant le courant de l'an XIII et les cent premiers jours de l'an XIV, sans compter un grand nombre de valeurs qui ne sont point encore suffisamment appréciées; progression frappante qui atteste, avec le développement de la confiance publique, celui des nobles sentiments de l'humanité! La mendicité a été affaiblie ou éteinte dans quelques départements; les dépôts placés dans quelques villes centrales offriront des remèdes plus efficaces encore pour la détruire.

L'état des prisons s'améliore. Encombrées un instant par les prisonniers de guerre, dont le nombre excédait les ressources, dont l'arrivée était presque inattendue, dont la situation était déplorable, elles ont vu naître, sur quelques points, des maladies qui en étaient la suite presque inévitable; mais de prompts secours ont été apportés, des médecins ont été envoyés par le Gouvernement, des mesures ont été prises, la bien-

Digitized by Google

faisance individuelle les avait secondées. Quelques êtres généreux, victimes de leur zèle, ou succombant sous le poids de l'âge, qui rend toutes les maladies plus dangereuses, ont laissé d'honorables regrets, en donnant de sublimes exemples; mais la population de nos cités a été exempte de la contagion qui, dans ce moment, est à peu près dissipée, même à sa source. Le fléau qui a désolé l'Espagne pendant deux ans a excité toute l'attention du Gouvernement, quoiqu'il reste aux yeux des hommes éclairés beaucoup de doutes sur le caractère contagieux dont on le suppose accompagné. Avant le retour de l'époque à laquelle il a continué de se réveiller, une commission médicale était sur les lieux, pour examiner sa naissance, la manière dont il se propage, rechercher, soit les remèdes qui le combattent, soit les précautions qui peuvent le prévenir. Des dispositions seront faites, si nos voisins devaient encore en être affligés, pour le tenir, dans tous les cas, éloigné des frontières de cet empire.

Le calendrier a changé. L'inutile régularité de celui que la révolution avait vu naître, et dont le but n'avait pas été atteint, a été sacrifiée aux besoins des relations commerciales et politiques, qui appellent un langage commun; trop de variétés encore séparent les peuples de cette belle Europe, qui ne devraient faire qu'une grande famille.

Une autre institution de la révolution, dont l'utilité est évidemment sentie par ceux mêmes qui ont le plus de peine à l'adopter, celle des poids et mesures, cette production de la science dont elle annonce l'empire sur un peuple éclairé, cette institution, dis-je, sera maintenue avec constance, et le Gouvernement s'occupera de plus en plus de généraliser l'usage des nouvelles mesures; il opposera aux habitudes et aux préjugés cette invariable fermeté d'une volonté sage et éclairée, et non ces efforts violents, mais de courte durée, de l'esprit d'innovation. Aidé du temps, il triomphera de tous les obstacles; il ne cessera d'agir que lorsqu'il aura vaincu.

Pendant que le Gouvernement prévenait ou réparait les maux en conservant les institutions utiles, relevait ou multipliait les monuments publics destinés à attester la prospérité de l'état, il ne négligeait pas de féconder les sources premières qui l'alimentent.

Digitized by Google

L'agriculture, la plus importante de toutes, a reçu de précieux encouragements. Les desséchements des marais de Rochefort, du Cotentin, les travaux des polders de la Belgique, ont été ou commencés ou continués avec un redoublement d'efforts; des dispositions ont été faites, qui préparent les desséchements des marais de Bourgoing et de Dol. Les plantations se multiplient: elles sont commencées dans les dunes du Pas-de-Calais; on exécute la loi que vous avez rendue l'année dernière sur la plantation des routes; des pépinières sont placées dans les départements; une instruction déjà préparée réglera la police et assurera la conservation des unes et des autres. Trois nouvelles bergeries nationales de brebis espagnoles ont été formées cette année au midi, à l'est et à l'ouest de l'Empire, et féconderont la propagation d'une race précieuse et l'amélioration croissante de nos laines. Le vaste établissement de la Mandria, au pied des Alpes, a été consolidé par la munificence du Gouvernement. Les écoles vétérinaires ont été améliorées. Le code rural touche à son terme.

La restauration des haras de l'Empire datera de l'année qui vient de s'écouler, et avec elle la régénération des chevaux pour le service de l'agriculture, des transports et de nos armées. Le besoin d'une amélioration aussi essentielle et devenue si urgente ne pouvait échapper à la vigilance de l'Empereur; mais presque tous les établissements étaient languissants ou détruits, les ressources dissipées par une imprévoyance de dix années. Des hommes de l'art ont parcouru la surface de la France, l'Espagne et le nord de l'Europe; ils ont recueilli encore un nombre considérable d'étalons choisis dans les races étrangères, ou reste de nos plus belles races. Les haras et dépôts existants retrouveront, par la rétrocession de leurs biens, les ressources qui leur sont nécessaires; cinq nouveaux dépôts sont formés. 50,000 francs ont été distribués en primes, et ces primes ont déjà constaté quelques progrès; elles en promettent d'autres; des règlements se rédigent pour garantir un sage emploi, une reproduction avantageuse.

L'industrie française a été affranchie du plus fort des tributs qu'elle payait à l'industrie étrangère; le bénéfice de la consommation intérieure

Digitized by Google

est réservé à nos filatures, à nos métiers, sans que l'appui donné à la fabrication des tissus de coton puisse nuire à celle des draps et soieries. Une école des arts et métiers a été promise à Saint-Maximin, celle de Beaupreau se prépare. Le conservatoire des arts et métiers, confié à des hommes qui l'ont eux-mêmes enrichi de leurs découvertes, offre à l'industrie un musée classé avec ordre, rempli des productions de tous les arts, et traçant l'histoire de leurs progrès. Une exposition des produits de l'industrie, liée aux solennités qui accompagneront le retour triomphant des armées, mettra sous les yeux de la capitale le dénombrement de tous les ateliers de l'Empire, déterminera une consommation abondante de leurs ouvrages, et donnera une impulsion toute nouvelle à leurs efforts. Nos manufacturiers, certains de la protection du souverain, se rappelant que leur ruine fut le véritable but de la guerre, continueront de tromper cette cruelle espérance de l'ennemi, et se prépareront à obtenir, au retour de la paix, le triomphe que doit un jour remporter notre industrie.

Les belles-lettres et les beaux-arts se disposent à prendre l'essor qui convient à un siècle témoin de si grands événements. Leur règne approche. Il est dans la nature des choses que les grandes actions précèdent les tableaux destinés à les retracer, et les plus beaux ouvrages des arts d'imitation. Celui qui fait est suivi de celui qui peint et qui raconte. Ce sont les faits merveilleux qui ont partout donné naissance aux plus brillantes conceptions de l'imagination des hommes..... Et ne sommes-nous pas dans le siècle des merveilles?

Le feu sacré est entretenu par nos corps littéraires, dignes de leur réputation et de la réputation de ceux qui les composent; ils conservent la tradition du goût en épurant le langage, le rendant à sa dignité première; ils préparent le succès du génie. Le dictionnaire de l'Académie française, refait sur un plan plus vaste et mieux ordonné, deviendra un monument du siècle de Napoléon. Le Gouvernement protége cette grande entreprise, et ce code littéraire sera, comme le Code civil, un de ses bienfaits; bienfait pour la France et pour l'Europe, dont la langue française devient de plus en plus le langage.

Digitized by Google

Nos corps scientifiques s'occupent plus que jamais de rendre utile la science qu'ils ont su rendre familière. La révolution, loin de suspendre leurs travaux, les a fait servir au bien de l'état, et l'état a payé, par de justes honneurs, les services qui lui ont été rendus et les talents dont il a recueilli les fruits.

L'école polytechnique, fille de la science et créée pour la propager, a rempli sa destination; elle vient d'acquérir un nouveau degré de perfection par le régime qui y a été introduit. Ses élèves, assujettis à une discipline presque militaire, y puisent l'habitude de l'ordre et consacrent tout leur temps aux objets de leurs études.

Turin a vu rouvrir, à la voix de Napoléon, son antique université; réglée par des lois plus libérales, entourée de tous les établissements qui secondent le génie de l'étude, elle promet à l'ancienne capitale du Piémont de la rendre le centre des lumières en Italie.

Gênes aussi a obtenu son université, mais accommodée aux besoins d'une cité commerçante et industrieuse; près d'elle un asile se prépare pour les enfants des marins, et, leur offrant tous les bienfaits de l'instruction, récompensera dans les fils le dévouement des pères.

Neuf écoles de droit, en grande partie organisées, forment une pépinière de jurisconsultes éclairés pour les tribunaux et pour le barreau français.

Le prytanée de Saint-Cyr, servant tout ensemble, et à acquitter la dette publique envers les services passés, et à préparer des services futurs, est lié à l'école militaire de Fontainebleau; déjà celle-ci s'honore des lauriers cueillis par ses élèves dans les champs de l'Allemagne et de la Moravie. Vingt-neuf lycées sont en pleine activité; plusieurs autres seront bientôt établis; une nouvelle distribution de pensions nationales, en multipliant et graduant ces récompenses, achève d'assurer les ressources de ces établissements, accrues d'ailleurs par une comptabilité plus sévère. L'entretien de vingt-neuf lycées, les frais d'organisation et les dépenses générales n'ont coûté à l'état, pour un bienfait offert à tous, doublé par un grand nombre, que la somme de trois millions à peu près. Trois cent soixante et dix écoles secondaires sont érigées aux frais des communes

Digitized by Google

et jouissent, la plupart, dès leur naissance, de la plus haute prospérité. Un nombre au moins égal d'écoles secondaires établies par des particuliers, mais surveillées par l'administration publique, complète notre système actuel d'enseignement, système auquel il entre dans les pensées de l'Empereur de donner bientôt plus d'ensemble et de perfection, en fixant son but d'une manière plus déterminée, et en créant l'esprit qui doit animer tous ceux qui se livrent à cette honorable fonction.

Mais, en s'occupant ainsi de favoriser le progrès des lumières en France, de semer partout le germe des vertus publiques et privées, en veillant, avec une prévoyante sollicitude, aux besoins de la génération future, l'Empereur ne pouvait oublier d'étendre ses bienfaits au sexe qui exerce un si grand empire sur nos mœurs; il ne pouvait regarder son éducation comme étrangère aux destins de la patrie, aux intérêts de la morale, à l'attention du législateur. Trois maisons d'éducation reçoivent les filles de ceux qui auront bien servi l'État; un règlement général, sans rien détruire, mais tendant à perfectionner, donnera une utile direction aux établissements qui doivent former de bonnes épouses et de bonnes mères; déjà l'administration a secondé, protégé plusieurs d'entre eux, sans exiger, pour cet appui, d'autre retour que de servir, envers la classe peu fortunée, les vœux de la bienfaisance publique.

La Banque a rendu des services essentiels, mais n'a pas répondu à tout ce qu'on avait droit d'attendre d'elle. La loi qui l'institue est incomplète; plusieurs de ses dispositions les plus importantes ont été violées. L'escompte, qui ne devait servir qu'à réaliser le crédit de la place, et qui, par la loi, ne devait avoir lieu qu'en faveur des négociants et selon leur crédit, a donné naissance à des opérations qui ont violé, dans la lettre et dans l'esprit, cette institution si importante au crédit et à la vie de notre commerce. Cet escompte a été souvent trop abondant pour des individus qui ne l'appliquaient qu'à des payements de circulation, non à des effets de commerce ou du Gouvernement, lesquels, ayant derrière eux des recettes ou des marchandises, ne sont jamais illusoires.

Cet objet est un des premiers qui aient fixé les regards de l'Empereur. Il a reconnu avec plaisir la solidité et l'état satisfaisant de cet établisse-

Digitized by Google

ment, malgré ces violations, malgré ces imperfections, qui doivent être corrigées par des lois dans le cours de votre session. Parmi celles que le Conseil d'état est chargé de vous présenter, vous en verrez une qui ordonne l'achèvement de l'édifice de la Madeleine, où devront être réunis tous les établissements du commerce : Sa Majesté a pensé que c'était une juste indemnité pour les pertes que son peuple avait éprouvées par l'interruption du payement des billets de banque à bureau ouvert.

En vous parlant de la Banque, Sa Majesté a voulu qu'il fût bien clairement exprimé que jamais, sous son règne, aucun papier-monnaie, aucune altération dans les monnaies n'aurait lieu. Comment en effet l'un ou l'autre pourrait-il se renouveler sous son gouvernement, lorsque l'histoire de tous les siècles nous confirme que ces expériences désastreuses ne sont faites que sous des gouvernements énervés? Les billets de la Banque ne seront toujours, aux yeux de l'État, que des billets de confiance, et jamais il ne les reconnaîtra comme obligatoires.

Les ministres des finances et du trésor public ont présenté leurs comptes à l'Empereur. Vous y verrez la situation prospère de nos finances. L'ordre et la clarté qui règnent dans ces comptes sont tels, qu'il n'y a point d'exemple qu'une aussi grande nation ait eu une connaissance aussi entière de toutes ses affaires; et c'est là un des principaux avantages des principes de notre monarchie, qui séparent entièrement le trésor du prince de celui de la nation, dont il est l'administrateur suprême sous la responsabilité des ministres. Tout ce que la nation paye est directement employé pour soutenir ses nombreuses armées, pour améliorer son territoire et pour subvenir à toutes les dépenses nationales.

Un changement assez notable aura lieu dans les lois du budget. Au moment où ces lois vous seront présentées, vous y verrez l'intention de l'Empereur d'établir un système permanent de finances : c'est un des plus grands bienfaits que son peuple puisse attendre de lui. Il faut un prince éclairé et fort pour pouvoir se décider entre les différents partis qui, dans ces derniers siècles, ont partagé les administrateurs et ceux qui se sont occupés d'économie politique.

L'expérience a fait justice du principe d'une imposition unique, tant

Digitized by Google

vantée; et, d'un autre côté, les abus du passé ont signalé tous les inconvénients attachés aux impositions indirectes, vexatoires et fatigantes; et c'est en vain que leurs partisans appellent en témoignage l'Angleterre. Dans les propositions qui vous seront faites sur cet objet, comme sur tous les autres, vous reconnaîtrez modération dans les taxes personnelles, exclusion de tout système absolu, etc.

Mais ici, il faut le dire avec courage à la nation, sa sûreté veut qu'une armée nombreuse soit maintenue, que des flottes soient construites et équipées pour protéger notre commerce, nos colonies et nos droits. Ces circonstances exigent des finances productives. L'Empereur estime que huit cents millions sont nécessaires en temps de guerre, et plus de six cents millions en temps de paix; car jamais le sort de son peuple ne doit être à la merci de quelque complot obscur, ni de quelque intrigue de cabinet; et dans tous les instants il doit être prêt à faire face à l'orage, ou à faire taire les jalouses clameurs de ses ennemis.

La nouvelle législation propose des diminutions dans les impositions directes. Dans les temps ordinaires, la charge n'en est que trop pesante pour les propriétaires; mais tout ce qui vous sera proposé a été profondément médité, et aucun abus dont on ait eu à se plaindre avec raison ne sera renouvelé.

Vous verrez dans la loi sur les douanes le soin qu'on a mis à protéger notre commerce, nos manufactures, et à mettre, autant qu'il dépend de nous, des bornes à la prospérité des manufactures de nos ennemis.

L'année dernière, la solde a été augmentée par la fourniture, qui a été faite au soldat, du pain blanc pour sa soupe, qu'il payait auparavant sur sa solde. Cette année, l'Empereur a pensé que les soldats, qui ne sont autres que nos enfants, doivent, en guerre et en paix, avoir le même genre de nourriture, et que son peuple n'approuverait aucune économie sur cet objet de dépense.

L'augmentation d'une demi-ration de viande, accordée également en temps de paix au soldat, fera aussi une augmentation notable dans la dépense, mais qui ne sera pas plus regrettée que la précédente.

Les domaines nationaux, par une combinaison ingénieuse et sage, pas-

Digitized by Google

seront dans les mains de la caisse d'amortissement. Le Sénat, la Légion d'honneur, le Prytanée, par des contrats où leurs intérêts sont ménagés, ont cédé des domaines à la caisse d'amortissement, qui leur a donné en échange des rescriptions sur le grand-livre. Tout le fonds d'amortissement décrété par la loi du 30 ventôse an IX a été, depuis l'an XII, également soldé en domaines. Les cinquante-deux millions que le trésor devait à cette caisse sont soldés de la même manière; et, par là, la dette publique a cessé d'être flottante et a été fixée dans des mains qui la possèdent comme immeuble. On a trouvé aussi, dans ces différentes combinaisons, de quoi faire cesser le service des années IX, X, XI, XII et XIII, et de rattacher au service courant tout ce que le trésor percevra sur ces exercices antérieurs.

Il est dans la volonté de l'Empereur, comme dans les intentions de la nation, d'accroître notre marine, et, si nous avons perdu quelques vaisseaux dans les derniers combats de mer, c'est un nouveau motif pour redoubler d'énergie. Un grand nombre de nos escadres parcourent les mers et ont attaqué le commerce de nos ennemis jusque dans ses routes les plus éloignées. Notre flottille tout entière va bientôt être ranimée par le retour à son bord des vainqueurs d'Ulm et d'Austerlitz..... Mais tous ces moyens de guerre ne seront jamais que des moyens de paix, d'une paix égale, où nous puissions trouver la garantie que nous ne serons point soudainement attaqués et envahis sous les prétextes les plus frivoles et les plus mensongers; mieux vaut supporter encore les calamités de la guerre que de faire une paix qui nous donnerait la certitude de nouvelles pertes et offrirait un nouvel aliment à la mauvaise foi et à la cupidité de nos ennemis.

La réunion du Piémont à la France, exécutée depuis deux ans, rendait indispensable la réunion de Gênes, qui en est le port. Celle de la place de Gênes, occupée depuis longtemps par les Français, défendue par eux dans la seconde coalition, a été la suite de la volonté et de l'indépendance de cette république. Cette réunion n'augmentait pas notre puissance continentale; l'Angleterre seule avait le droit de s'en plaindre; elle n'a pas été la cause de la guerre que nous venons de terminer. La réunion

Digitized by Google

n'a eu lieu qu'au mois de juin, et, dès le mois d'avril, les intrigues de l'Angleterre avaient séduit le cabinet de Pétersbourg. L'humiliation de la France et le démembrement de ses provinces étaient résolus. Ce n'est pas simplement le royaume d'Italie qu'on voulait nous enlever : le Piémont, la Savoie, le comté de Nice, Lyon même, les départements réunis, la Hollande, la Belgique, les places de la Meuse, tel était le démembrement qui était dicté par l'Angleterre aux coalisés, et sans doute ils ne s'y seraient point arrêtés s'ils avaient triomphé de la constance du peuple français.

L'Angleterre prend peu d'intérêt à l'Italie : la Belgique, voilà le véritable motif de la haine qu'elle nous porte.

Mais la Hollande, les cent dix départements de la France, le royaume d'Italie, Venise, la Dalmatie, l'Istrie, Naples, sont désormais sous la protection de l'aigle impériale, et la réunion de ces états ne nous donne que les moyens nécessaires pour être redoutables sur nos frontières et sur nos côtes.

La Bavière, le Wurtemberg, Bade et plusieurs des principales puissances d'Allemagne sont nos alliés.

L'Espagne, constante dans sa marche, a montré une activité, une bravoure, une fidélité dont nous n'avons qu'à nous louer.

Dans les guerres précédentes, l'Angleterre et la Russie avaient toujours présenté à l'empereur d'Autriche l'appât d'un agrandissement en Italie, pour le déterminer à y prendre part; mais ce souverain, maintenant mieux instruit de l'état des choses, a reconnu le danger de l'alliance d'Angleterre, et laisse à la France seule le soin de se mêler des affaires d'Italie; n'ayant recouvré ses états que par la modération et la générosité de l'Empereur, il sait que ce n'est que dans l'amitié de la France qu'il pourra trouver la tranquillité et le bonheur dont ses sujets ont besoin plus qu'aucun autre peuple de l'Europe.

L'empereur de Russie, impuissant pour nous faire du mal, sentira que la véritable politique de son pays est aussi dans l'amitié de la France, tout comme sa véritable gloire est dans l'affranchissement des mers et dans le refus de reconnaître des principes qui soulèvent même les plus

Digitized by Google

petits états, et qui les ont mis dans le cas de braver les bombardements et les blocus plutôt que de s'y soumettre.

L'Empereur offrait la paix à l'Autriche après chaque victoire. Il l'avait accordée à Naples avant la guerre : paix violée aussitôt que jurée, et qui a entraîné la ruine de cette Maison... Il offre également la paix à l'Angleterre. Il ne prétend pas faire revenir cette puissance sur les immenses changements faits aux Indes, pas plus qu'il ne prétend faire revenir l'Autriche et la Russie sur le partage de la Pologne : mais il a le droit de se refuser à revenir sur les alliances et sur les réunions qui composent les nouveaux éléments fédératifs de l'empire français.

La Turquie a été constamment sous l'oppression de la Russie, et l'Empereur, en acquérant la Dalmatie, a eu principalement pour but de se trouver à portée de protéger le plus ancien de nos alliés, et de le mettre en état de se maintenir dans son indépendance, à laquelle la France est intéressée plus que toute autre puissance.

La première coalition, terminée par le traité de Campo-Formio, a eu pour résultat favorable à la France l'acquisition de la Belgique, la limite du Rhin, la Hollande mise sous l'influence fédérative de la France, et la conquête des états qui, aujourd'hui, forment le royaume d'Italie.

La seconde coalition lui a donné le Piémont.

Et la troisième met dans son système fédératif Venise et Naples.

Que l'Angleterre soit donc enfin convaincue de son impuissance; qu'elle n'essaye pas une quatrième coalition, quand même il serait dans l'ordre des choses possibles qu'elle pût la renouveler!

Voilà ce que le Gouvernement a fait pour la gloire et la prospérité de la France; l'Empereur n'envisage que ce qui reste à faire, et il le trouve bien au-dessus de ce qu'il a fait; mais ce ne sont pas des conquêtes qu'il projette; il a épuisé la gloire militaire; il n'ambitionne pas ces lauriers sanglants qu'on l'a forcé de cueillir : perfectionner l'administration, en faire pour son peuple la source d'un bonheur durable, d'une prospérité toujours croissante, et, de ses actes, l'exemple et la leçon d'une morale pure et élevée; mériter les bénédictions de la génération présente et celles des générations futures, dont sa pensée embrasse aussi les intérêts, telle

Digitized by Google

est la gloire qu'il ambitionne, telle est la récompense qu'il se promet d'une vie vouée tout entière aux plus nobles, mais aux plus pénibles fonctions.

Moniteur du 6 mars 1806.

9930.

NOTE POUR LE GRAND JUGE.

Paris, 6 mars 1806.

La section de législation examinera :

1° S'il n'est pas convenable de déclarer que toutes les hypothèques prises par des Juifs faisant l'usure sont nulles et de nul effet;

2° Que, d'ici à dix ans, ils seront inhabiles à prendre hypothèque;

3° Qu'à dater du 1er janvier 1807 les Juifs qui ne posséderont pas une propriété seront soumis à une patente et ne jouiront pas des droits de citoyen.

Toutes ces dispositions peuvent être particulièrement appliquées aux Juifs arrivés depuis dix ans et venus de Pologne ou d'Allemagne.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9931.

A M. LAVALLETTE.

Paris, 6 mars 1806

Faites connaître à Fiévée que je suis très-mécontent de la manière dont il rédige son journal. Il est ridicule que, contre les règles du bon sens, il veuille donner croyance à tout ce que disent les papiers allemands pour faire peur des Russes. Il est ridicule de dire qu'ils mettent 500,000 hommes sur pied, tandis que, dans la coalition même, la Russie ne fournissait qu'une centaine de mille hommes, lorsque l'Autriche en fournissait 300,000. Mon intention est qu'il ne parle des Russes que pour les humilier, atténuer leurs forces, prouver combien leur fatras de réputation militaire et les éloges de leurs armées sont peu fondés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9932.

A M. FOUCHÉ.

Paris, 6 mars 1806.

Il est temps enfin de mettre un frein aux journaux; ils alarment perpétuellement le commerce et la nation sur les Russes. Rien n'est plus ridicule et plus plat. C'est là la tâche des Anglais et même des Russes. Il faut leur défendre de parler des armées russes, à moins de les réduire à leur juste valeur. La Russie n'a pas, dans tout son empire, 220,000 hommes sur pied. Le *Journal de l'Empire* est le plus alarmiste; il nous met sans cesse les Russes sous les yeux.

Le *Moniteur* ne doit parler de la Russie que par des articles communiqués par les relations extérieures.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9933.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 6 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, mon intention est que les articles politiques du *Moniteur* soient faits par les relations extérieures. Et quand j'aurai vu, pendant un mois, comment ils sont faits, je défendrai aux autres journaux de parler politique autrement qu'en copiant les articles du *Moniteur*.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9934.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 6 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, il faut écrire que ce M. Gianti soit chassé de Rome, s'il est vrai qu'il ait suscité l'insurrection d'Arezzo.

Digitized by Google

Il faut soutenir la Bavière dans ses prétentions sur l'Autriche. Puisqu'il n'est question que de Würzburg dans le traité, il faut que l'Autriche s'en tienne là; c'est bien assez.

Il faut faire demander à Tunis les Lucquois, en déclarant qu'ils sont sous ma protection. Présentez-moi un projet de réponse au prince Morousi.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9935.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 6 mars 1806.

Mon Cousin, nous sommes enfin d'accord avec la Prusse. Dans deux jours, je vous enverrai mes derniers ordres pour l'armée, et je vois avec plaisir que le moment de votre retour n'est pas éloigné. Le roi de Bavière m'a écrit une lettre et M. Talleyrand m'a communiqué une liste de récompenses qu'il veut donner, qui m'ont paru assez ridicules; parlez-lui-en de ma part. Verdière n'a rien fait. Tilly n'a rien fait. Saint-Laurent n'a rien fait de suffisant. Je ne les approuverai que pour Léopold Berthier, pour Eblé, pour Songis, Kellermann. En remplacement, je verrai sans peine qu'elles soient données à Salligny, à Malher, à Ordener, à Beaumont, ou à Klein, ou à Walther. Le corps de Bernadotte n'a pas plus fait que les autres. Puisque le roi de Bavière veut donner des distinctions, qu'il les répartisse dans les différents corps d'armée: dans ceux de Ney, de Soult, de Bernadotte, de Davout, de Murat. Laplanche-Mortière et Dupas en méritent aussi plus que d'autres.

Quand j'ai voulu donner à des Bavarois des décorations de la Légion d'honneur, j'ai demandé au roi de Bavière sa liste; il était convenable qu'il me demandât la mienne.

Quant à Canisy et Villoutreys, c'est une affaire de cour; il n'y a pas d'inconvénient.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9936.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 6 mars 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 22 février. Faites fusiller impitoyablement les lazzaroni qui donnent des coups de stylet. Ce n'est que par une salutaire terreur que vous en imposerez à la populace italienne. Le moindre avantage que puisse procurer la conquête de Naples, c'est d'entretenir votre armée de 40,000 hommes. Frappez une contribution de trente millions sur tout le royaume. Votre marche est trop incertaine. Il faut que vos généraux, vos soldats, soient dans l'abondance. Trente millions ne sont rien pour le royaume de Naples. Vous avez sans doute fait réunir les prêtres, et vous les avez rendus responsables du moindre désordre. Les lazzaroni doivent avoir des chefs. Au premier mouvement, chassez-en 12 ou 15,000 de Naples. S'ils ont des chefs, il faut qu'ils répondent de tout. Quelque chose que vous fassiez, sachez que vous aurez une insurrection. Désarmez-les. Vous ne me parlez point des forts; s'il est nécessaire, faites établir trois ou quatre batteries, comme j'avais fait au Caire, qui puissent jeter des bombes dans les différents quartiers de Naples. Vous ne vous servirez jamais de ces instruments meurtriers, mais leur existence en imposera à la ville. Le royaume de Naples n'est point épuisé; vous avez de l'or partout, puisque partout vous avez des fiefs, des impositions aliénées. Gardez-vous de confirmer ces abus de l'ancien régime; il faut que, dans quinze ou vingt jours, par un décret de vous ou de moi, tout soit rapporté, et que toute aliénation de domaine et même d'imposition, quand même elle aurait eu lieu de temps immémorial, soit annulée, et qu'un système d'imposition égal et sévère soit établi. Naples doit vous rendre une centaine de millions, sans compter la Sicile; il ne les rend pas parce qu'on y a suivi l'ancien système des rois d'Espagne, lorsqu'ils administraient le pays par des vice-rois. Je vous ai envoyé des officiers de marine; je vous ai envoyé autant de bâtiments que j'ai pu; ils n'arriveront pas aussi vite qu'il le faudrait peut-être, mais

Digitized by Google

ils arriveront. J'ai ordonné qu'on vous envoyât de Toulon 1,200,000 rations de biscuit. Vous n'avez point d'argent, mais vous avez une bonne armée et un bon pays qui doit vous en fournir. Faites faire les préparatifs du siége de Gaëte. Vous me parlez de l'insuffisance de vos moyens militaires : avec deux régiments de cavalerie, deux bataillons d'infanterie légère et une compagnie d'artillerie, il y a de quoi mettre en désarroi toute la canaille de Naples. Mais la première de toutes les choses est de ne pas manquer d'argent; vous ne pouvez en avoir que de Naples. Une contribution de guerre de trente millions arrangera tout et vous mettra à votre aise. Parlez-moi un peu des forts. J'imagine qu'ils dominent la ville, et que vous y avez nommé des commandants *ad hoc*. Il faudra bientôt vous occuper d'organiser une gendarmerie.

NAPOLÉON.

Les sentiments qui vous naissent à votre entrée à Naples naissent toujours à la première entrée en pays conquis. Naples est plus riche que Vienne et n'est pas aussi épuisée. Milan même, lorsque j'y suis entré, n'avait pas un sou. Encore une fois, n'attendez pas d'argent de moi. Les 500,000 francs en or, que je vous ai envoyés, sont la dernière somme que j'enverrai à Naples. C'est moins encore par le cas que je fais de trois ou quatre millions que j'en agis ainsi que pour le principe. Levez trente millions; soldez votre armée; traitez bien vos chefs de corps et vos généraux, et organisez votre matériel.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9937.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 7 mars 1806.

Mon Cousin, ce courrier, qui se rend à Francfort, continue sa route sur Munich. J'ai envoyé l'ordre au maréchal Augereau de renvoyer la division batave en Hollande et de faire partir la division Dupont pour

Digitized by Google

Dusseldorf. Instruisez de cela le roi de Bavière; dites-lui que la division Dupont se rend à Dusseldorf pour occuper Wesel et tout le duché de Clèves.

Recommandez au maréchal Bernadotte de profiter de sa présence à Anspach pour prendre possession de tous les fiefs de la noblesse, surtout de ceux litigieux entre Anspach et Baireuth, afin que, quand je remettrai ce pays au roi de Bavière, il n'ait aucun sujet de difficulté avec la Prusse.

Dans le traité de Vienne, la Prusse se réservait un territoire équivalent à 20,000 âmes de population; dans le dernier traité, cet article est retranché; la Bavière doit posséder Anspach tout entier, avec tous les biens de la noblesse immédiate. Quand le Roi vous aura remis un état de tous les fiefs de la noblesse immédiate, intermédiaires entre Anspach et Baireuth, le maréchal Bernadotte en fera prendre possession, de manière qu'Anspach, avec toutes ses dépendances, soit sujet de la Bavière.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9938.

AU MARÉCHAL AUGEREAU.

Paris, 7 mars 1806.

Mon Cousin, toutes mes difficultés avec la Prusse paraissent être levées. La ville de Francfort n'a payé que deux millions de sa contribution; il faut qu'elle paye les quatre millions. Déclarez que mes troupes y resteront jusqu'à ce que cette somme soit soldée.

Faites partir, immédiatement après la réception de la présente lettre, la division Dumonceau pour la Hollande; vous la dirigerez sur Nimègue. Dirigez la division Dupont, composée des 9e, 32e et 96e régiments, sur Dusseldorf. Le général Dupont recevra là des ordres qui lui seront portés par un de mes aides de camp. Faites-moi connaître par un courrier le jour où ce général arrivera à Dusseldorf avec sa division; le départ de ces 10,000 hommes débarrassera d'autant vos environs. En général, dé-

Digitized by Google

sormais faites plutôt des mouvements qui vous replient sur Francfort que des mouvements en avant qui puissent alarmer.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse de Sainte-Aldegonde.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9939.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 7 mars 1806.

Mon Fils, j'ai reçu votre lettre du 1er mars. Je suis comme vous surpris et fâché de ce qui arrive à l'archevêque de Bologne. Écrivez au préfet que, s'il est encore question de cette affaire, je ferai mettre la tante et la fille à Bicêtre; vous traduirez ce mot par un mot équivalent à Milan; que j'honore le cardinal Oppizzoni et que je n'entends pas qu'une entremetteuse et une fille compromettent un personnage aussi respectable, quand même il serait vrai qu'il eût eu des faiblesses. Qu'il ne soit donc plus question de cela.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9940.

DÉCISION.

Paris, 7 mars 1806.

M. Lebrun demande à l'Empereur l'autorisation de prendre, dans la caisse du receveur de Gênes, des fonds pour le payement des pensions religieuses.

Renvoyé au ministre des finances, pour lui faire connaître que je n'approuve pas que l'on sorte des règles ordinaires; que les pensions religieuses ne sont pas plus sacrées que mon armée, et qu'on peut se procurer de l'argent sans violer les caisses.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9941.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 8 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, je ne vois pas d'inconvénient à rouvrir les communications avec Hesse-Cassel, pourvu que l'on ne souffre à cette Cour ni Taylor, ni Humboldt, ni Drake, ni Spencer Smith, ni Wickham, ni tout autre individu qui aurait été mêlé dans les tripotages antérieurs, ou qui serait susceptible d'être soupçonné d'avoir autorisé de pareilles intrigues.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

9942.

AU ROI DE BAVIÈRE.

Paris, 8 mars 1806.

Monsieur mon Frère et Cousin, je reçois la lettre de Votre Majesté. J'ai chargé le maréchal Berthier d'avoir l'honneur de la voir, pour lui demander que les marques de satisfaction qu'elle veut donner à des officiers français fussent réparties sur les différents corps d'armée, sans être réservées exclusivement à aucun, et qu'elle choisit des hommes qui puissent recevoir et donner de la considération en France à sa décoration. Il faut pour cela que ce soient des hommes distingués par leur courage et par leurs services, afin que des hommes plus que médiocres n'obtiennent pas une distinction si honorable[1].

J'ai eu quelques difficultés avec la Prusse qui ne prétendait rien moins que de ne pas me donner Anspach ni Wesel. Mais un nouveau traité a été fait à Paris et vient d'être ratifié; toutes les difficultés sont donc levées aujourd'hui, et Votre Majesté va entrer en possession d'Anspach sans retard; elle le possédera entier et sans aucune soustraction. J'ai chargé le maréchal Berthier de vous demander la note des biens immédiats voisins d'Anspach pour qu'il puisse en prendre possession. Il faudrait que Votre Majesté les tînt de moi et les reçût de Bernadotte, pour s'évi-

[1] V. pièce n° 9935.

Digitized by Google

ter tout différend à ce sujet avec la Prusse. Que Votre Majesté fasse passer ses ordres au maréchal Bernadotte, afin que, quand je lui remettrai Anspach, il fasse planter des poteaux avec vos armes pour limites avec la Prusse, afin qu'il n'y ait plus de difficultés lorsque vos troupes entreront pour garder le pays et que celles de Prusse se retireront.

Ayant tenu ainsi mes engagements pour Anspach, il me reste à réclamer de Votre Majesté la remise du pays de Berg. Je désire que Votre Majesté nomme un commissaire pour me remettre le pays. La division Dupont s'y rend pour prendre aussi possession de Clèves et de Wesel.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9943.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 8 mars 1806.

Le comité des inspecteurs aux revues dit qu'il y avait à nourrir, dans l'intérieur, pendant germinal an XIII..... 220,839 hommes.

Vous m'avez dit, dans votre rapport, qu'il faut ajouter à ce nombre :

Les militaires détenus près les conseils de guerre.....	439
Les condamnés au boulet.....	824
Les dépôts de conscrits.....	762
Les gardes-côtes.....	3,841
Les prisonniers de guerre.....	1,814
Les militaires escortés par la gendarmerie...	8,330
Les prisonniers de guerre en marche.....	87
Les prisonniers de guerre escortés.....	175
Les déserteurs escortés.....	13
Total.....	237,124
Le fournisseur ne demande des rations que pour	234,331
Différence.....	2,793

Digitized by Google

Le comité dit qu'il y avait à nourrir, à l'intérieur, pendant le même mois de germinal..... 26,653 hommes.

En y ajoutant ce que vous indiquez dans votre rapport, montant à..... 367

Il y aurait eu à nourrir..... 27,020
L'entrepreneur n'a fourni que..... 22,612

Différence..... 4,408

Vous voudrez bien me dire par qui les hommes ont été nourris. Observez qu'il y a une différence de plus de 7,000 hommes.

En floréal, la chose change dans l'intérieur; le comité ne porte à nourrir que..... 211,850 hommes.

En ajoutant à ce nombre ce que vous demandez dans votre rapport..... 17,601

Total à nourrir..... 229,451
L'entrepreneur prétend avoir nourri..... 248,593

Différence..... 19,142

Pendant le même mois, à l'intérieur, le comité ne porte à nourrir que..... 25,752 hommes.

En y ajoutant ce que vous indiquez..... 261

Il n'y aurait eu à nourrir que..... 26,013
L'entrepreneur prétend avoir nourri..... 26,543

Différence..... 530

Pendant le mois de prairial, pour l'intérieur, le comité ne porte à nourrir que..... 216,780 hommes.

Plus, pour ce que vous indiquez..... 19,197

Total à nourrir..... 235,977
L'entrepreneur prétend avoir nourri..... 247,857

Différence..... 11,880

Digitized by Google

Pendant le même mois, à l'intérieur, le comité dit qu'on doit nourrir.....	31,857 hommes.
En ajoutant ce que vous demandez.....	277
Total.....	32,134
Le munitionnaire ne demande que la nourriture de.....	24,527
Différence.....	7,607

Vous voudrez bien m'indiquer les causes de ces différences que je ne conçois pas, et qui sont bien faites pour m'inspirer une égale défiance et contre les travaux du corps des inspecteurs aux revues et contre les comptes du munitionnaire général.

Il est effrayant, sous plusieurs rapports, de voir que la gendarmerie a escorté chaque jour environ 10,000 militaires. Veuillez me faire un rapport sur ces conduites, et me faire connaître la manière dont cela est constaté.

J'ai vu, par vos états, qu'il y a toujours environ 400 hommes détenus près les conseils de guerre. C'est beaucoup trop. C'est une preuve que les conseils mettent beaucoup de lenteur dans leurs opérations. Veuillez vous faire rendre compte de cet objet et prescrire plus de célérité.

Parmi les différences qui m'ont frappé dans vos états, il y a celles des camps.

En germinal, l'entrepreneur dit avoir nourri, au camp de Toulon, 151 hommes, et le comité n'y porte rien.

Pendant le même mois, le comité suppose le camp de Brest de 13,878 hommes, et l'entrepreneur n'a nourri que 10,233 hommes.

A l'armée des côtes, le comité suppose 99,228 hommes, et le fournisseur ne demande que pour 91,450.

En floréal, le camp de Brest et celui des côtes sont beaucoup moins forts pour le comité que pour le fournisseur.

En prairial, c'est le fournisseur qui est moins fort que le comité.

Que sur la surface entière de mon vaste empire il y ait quelques petites

Digitized by Google

différences entre le comité et les entrepreneurs, cela est pardonnable; mais il ne l'est pas que dans l'enceinte étroite d'un camp il y ait une variation aussi grande.

Vous me proposerez des moyens pour faire cesser de pareils désordres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9944.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 8 mars 1806.

Mon Frère, je vois que vous promettez, par une de vos proclamations, de n'imposer aucune contribution de guerre; que vous défendez que les soldats exigent la table de leurs hôtes. A mon avis, vous prenez des mesures trop étroites. Ce n'est pas en cajolant les peuples qu'on les gagne, et ce n'est pas avec ces mesures que vous vous donnerez les moyens d'accorder de justes récompenses à votre armée. Mettez trente millions de contribution sur le royaume de Naples; payez bien votre armée; remontez bien votre cavalerie et vos attelages; faites faire des souliers et des habits; tout cela ne peut se faire qu'avec de l'argent. Quant à moi, il serait par trop ridicule que la conquête de Naples ne valût pas du bien-être et de l'aisance à mon armée. Il est impossible que vous vous teniez dans ces limites-là. Appuyez-vous, si vous voulez, d'un ordre de moi. Je vous l'ai déjà écrit, je vous le répète : ne vous engagez pas à maintenir les fiefs ni les différentes aliénations qui ont été faites aux impositions, car il est nécessaire d'établir à Naples un système d'imposition foncière et d'imposition d'enregistrement comme en France; et enfin, s'il faut donner des fiefs, il faut les donner à des Français qui soutiennent la couronne. Je n'entends pas dire que vous ayez fait fusiller aucun lazzarone, cependant je sais qu'ils donnent des coups de stylet. Si vous ne vous faites pas craindre dès le commencement, il vous arrivera des malheurs. L'établissement d'une imposition ne fera pas l'effet que vous imaginez; tout le monde s'y attend et la trouvera naturelle. C'est ainsi

Digitized by Google

qu'à Vienne, où il n'y avait pas un sou, et où l'on espérait que je ne mettrais pas de contribution, quelques jours après mon arrivée j'en ai mis une de cent millions de francs : on a trouvé cela fort raisonnable. Vos proclamations au peuple de Naples ne sentent pas assez le maître. Vous ne gagnerez rien en caressant trop. Les peuples d'Italie, et en général les peuples, s'ils n'aperçoivent point de maître, sont disposés à la rébellion et à la mutinerie. Pénétrez-vous bien que, si les circonstances n'ont pas voulu que vous ayez de grandes manœuvres militaires à faire, il vous reste la gloire de savoir nourrir votre armée et tirer du pays où vous êtes des ressources de toute espèce; cela fait une grande partie de l'art de la guerre. Une quarantaine de Napolitains, gens de lettres ou ayant des talents, ont reçu l'ordre de se rendre à Naples; la plupart sont de bons sujets qui vous seront utiles. Pendant bien du temps vous ne pourrez vous passer à Naples du secours d'une armée française. Je dirigerai beaucoup de recrues sur les corps qui sont à Naples.

Le nouveau cabinet anglais paraît avoir des principes plus raisonnables que l'ancien, si j'en dois juger par une lettre de M. Fox, qui donne avis à la police d'un projet formé pour m'assassiner. Il nomme l'individu et donne des détails sur la manière dont on devait s'y prendre, et il fait connaître qu'il écrit par ordre exprès du Roi.

La Prusse, par le traité que je viens de faire avec elle, vous a déjà reconnu. La facilité de votre administration et la prospérité de vos enfants dépendent des mesures administratives que vous prendrez d'ici à trois mois. Il faut rechercher les abus pour les détruire, et anéantir la dette. Je ferai tout cela par des décrets avant que vous soyez roi de Naples. Vous vous trouverez avoir vos contributions en caisse, et vous pourrez avoir une marine et une armée de terre. Je dis une marine, car vous sentez bien que vos communications avec la Sicile, la protection de vos côtes soit contre les Barbaresques, soit contre les Anglais, exigent que vous ayez au moins trois vaisseaux de ligne et six frégates. Mes affaires ne sont pas encore entièrement préparées; mais il serait possible que je fisse Louis roi de Hollande. Il est plus certain que je vais donner les duchés de Clèves et de Berg au prince Murat; tout cela est fait.

Digitized by Google

Je ne laisserai à Naples et en Sicile que le nombre de troupes que vous voudrez y maintenir et que vous croirez nécessaire à votre sûreté. Dans mon opinion, vous ne pouvez garder pendant plusieurs années moins de 30,000 Français dans l'un et l'autre de ces pays.

On peut composer cette force en portant les corps au grand complet, ce qui est beaucoup moins coûteux. Si 20,000 hommes vous suffisent, j'en serai fort aise.

Les Anglais se sont emparés du cap de Bonne-Espérance.

Je vous recommande, en outre, de ne pas prendre d'engagements qui empoisonnent l'avenir de votre règne.

Envoyez-moi tous les matériaux sur les mesures odieuses dérivant du droit de conquête qu'il serait nécessaire de prendre, en faisant cependant le moins de tort possible au pays.

Il faut établir dans le royaume de Naples un certain nombre de familles françaises qui seront investies des fiefs, soit provenant de l'aliénation qui serait faite de quelques domaines de la couronne, soit de la dépossession de ceux qui ont des fiefs, soit des biens des moines, en diminuant le nombre des couvents. Dans mon sentiment, votre couronne n'aurait aucune solidité si vous n'aviez autour de vous une centaine de généraux, de colonels et autres, et des officiers attachés à votre Maison, possesseurs de gros fiefs dans les royaumes de Naples et de Sicile. Je pense que Bernadotte, Masséna devraient être fixés à Naples avec le titre de prince, et avec de gros revenus qui assurassent la fortune de leur famille. Ce moyen, je le prends pour le Piémont, pour l'Italie, pour Parme; il faut qu'entre ces pays et Naples il ressorte la fortune de 3 ou 400 officiers français, tous jouissant de domaines qui seraient dévolus à leurs descendants par droit de primogéniture. Dans peu d'années, cela se mariera dans les principales maisons, et le trône se trouvera consolidé de manière à pouvoir se passer de la présence d'une armée française, point auquel il faut arriver. Nos discussions entre Naples et la France ne seront jamais pour y maintenir des troupes, car la France sera toujours portée à ne pas laisser des troupes à Naples, afin de les avoir toujours réunies contre les ennemis qui pourraient lui survenir encore.

Digitized by Google

Je compte donner la Dalmatie à un prince, ainsi que Neufchâtel, que j'ai acquis de la Prusse. Il y a ici une centaine d'individus, anciens gardes du corps, bons sujets, et qui pourront vous servir, en les mêlant avec la noblesse napolitaine, pour former quelques compagnies de vos gardes du corps.

J'imagine que vous êtes en marche sur la Sicile.

Ne perdez pas un moment pour diviser votre territoire en divisions militaires, ou en gouvernements et en intendances, ou en préfectures; je pense que vous pouvez faire du royaume de Naples au moins douze préfectures ou départements, sans y comprendre la Sicile. Il me semble que quatre tribunaux d'appel seraient plus que suffisants.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9945.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 8 mars 1806.

Mon Fils, les 3es bataillons et les dépôts des corps de l'armée du général Marmont qui sont en Hollande se mettent en route le 25 mars, pour se rendre en Italie, où ils arriveront à la fin de mai. Ils forment une force de 4,500 hommes. Souvenez-vous bien de placer les dépôts pendant l'été sur les montagnes, sans quoi tous les hommes périront à cause de l'extrême différence du climat de Hollande avec celui d'Italie. Placez-les pendant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre, du côté du Cadorin et dans toutes ces hautes parties. Ils se trouveront là près de l'armée du général Marmont, dans un air assez pur et moins exposés aux chaleurs d'Italie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9946.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 8 mars 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 2 mars, où il est question de la maison qui a fait la contrebande d'argent. Je ne vois pas comment ces négociants ne sont pas coupables de contrebande; elle est bien réelle. S'ils avaient fait la demande de faire passer de l'argent pour le service de l'armée, le ministre des finances de France l'eût permis, en prenant des moyens sûrs pour qu'il arrive à sa véritable destination. Quand on est pris à faire la contrebande une fois, on l'a faite plusieurs, et il est très-probable que ces négociants l'ont aussi faite à Livourne. Quant à la question de savoir s'il est avantageux pour la France de laisser passer son numéraire, c'est une question qui ne peut être décidée si légèrement et qui est beaucoup plus compliquée qu'elle ne vous l'a paru. C'est donc une affaire qu'il faut laisser tomber.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9947.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 9 mars 1806.

Monsieur Dejean, mon intention est d'employer cette année 600,000 francs aux fortifications permanentes de Boulogne. Le but que je me propose est assez facile à comprendre : c'est de mettre la flottille, qui est désormais un établissement permanent, à l'abri d'être surprise ou brûlée par l'ennemi. Les opérations d'un siége sont toujours longues, et la pensée de le faire dans un pays comme la France en éloigne toute tentation. Des ouvrages de campagne ont été faits autour de Boulogne, et je les crois bien entendus. Je désire que vous me remettiez, mercredi prochain, les plans et la note des travaux à faire cette campagne pour employer les 600,000 francs de manière qu'à la fin de la campagne, c'est-à-dire en

Digitized by Google

novembre, Boulogne soit beaucoup plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui. Une pareille somme sera dépensée l'année prochaine, et ainsi de suite, jusqu'à l'achèvement des fortifications, de manière qu'elles soient vraiment respectables.

Je désirerais qu'avec cette somme on pût revêtir ou faire les contrescarpes de tous les ouvrages avancés, de manière que, se trouvant ainsi à l'abri d'un coup de main, on ne pût ouvrir la tranchée, sur quelque point qu'on se présentât.

Vous verrez, par le budget, que j'accorde cette année 300,000 francs pour les travaux de Kehl, et 300,000 francs pour ceux de Cassel. Je voudrais ne faire de fortification permanente à Cassel que l'ouvrage qui soutient toute l'inondation.

Je donne 500,000 francs pour les travaux de Juliers. Présentez-moi la note de ce qui doit y être fait cette année. Il faut qu'avant la fin de la campagne cette place ait un degré de force de plus et soit en état de soutenir un siége.

Je donne 300,000 francs pour les travaux de Venloo. Il me paraît que ce qui est le plus important à faire, c'est, 1° de réparer les ouvrages qui rendent possible l'inondation; 2° de faire ou un ouvrage ou un réduit à la gauche de la Meuse, de manière à être maître de passer sur une rive ou sur l'autre, et d'éloigner l'ennemi de ce côté de la place. Je n'ai pas besoin de dire que, dans ces ouvrages, il ne doit rien être dépensé pour bâtiments militaires. Présentez-moi les projets le plus tôt possible, pour que j'arrête ce qui sera fait cette année.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9948.

AU PRINCE MURAT.

Paris, 9 mars 1806.

Expédiez sur-le-champ un de vos aides de camp à Francfort, qui suivra la marche du corps du général Dupont; il sera porteur d'une lettre de

Digitized by Google

vous au général Dupont, par laquelle vous lui annoncerez que vous serez rendu à Cologne le 15 mars.

Vous partirez de Paris lorsque vous le jugerez convenable, et vous vous dirigerez sur Cologne dans la journée du 16 mars.

Vous tiendrez la moitié de la division Dupont à Dusseldorf, et l'autre moitié à Wesel, de manière que cette seconde moitié y soit rendue le 18, où la prise de possession de cette place doit avoir lieu. Si une partie de la division Dupont ne pouvait être arrivée le 18 à Wesel, vous ramasserez dans le département de la Roër 3 ou 400 hommes que vous y enverrez.

Le général Beaumont, votre aide de camp, est nommé par moi commissaire pour prendre possession de la place de Wesel. M. Talleyrand vous donnera copie du traité qui a été fait pour cet objet. Beaumont sera rendu le 18 à Wesel; il vous instruira de tout. Personne ne fera de proclamation.

J'ai écrit au maréchal Berthier de vous envoyer directement à Cologne l'autorisation du roi de Bavière pour l'occupation du duché de Berg. Du moment que vous aurez reçu cette autorisation, vous chargerez le général Dupont d'en prendre possession. Mon intention est que cette occupation n'ait lieu que vingt-quatre heures après que mes troupes seront dans Wesel. Lorsque vous en serez maître, que les Prussiens auront évacué le duché de Clèves, et que la possession du duché de Berg aura été prise, c'est-à-dire vers le 20 ou le 21, vous vous rendrez à Dusseldorf; vous y serez reçu avec tous les honneurs dus à votre rang, et vous notifierez, tant dans le duché de Berg que dans le duché de Clèves, mon décret impérial qui vous nomme prince de Berg et de Clèves.

Vous procéderez sur-le-champ à recevoir le serment de vos nouveaux sujets. Vous ne ferez aucun changement dans l'administration, et vous aurez soin, avant votre arrivée, que les troupes bavaroises, s'il y en a, soient en marche pour retourner chez elles.

Je vous enverrai le décret impérial du moment que je connaîtrai votre arrivée à Cologne; de là vous dirigerez tous les mouvements pour l'occupation de Wesel et du duché de Berg.

Digitized by Google

Vous tiendrez secrètes toutes ces dispositions. Vous trouverez ci-joint l'ordre au général Dupont de suivre tous vos ordres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9949.

AU GÉNÉRAL RAPP.

Paris, 9 mars 1806.

M. Talleyrand vous remettra des lettres de moi, que vous porterez au général Barbou, et par lesquelles je l'autorise à remettre la forteresse de Hameln à la garnison prussienne. Immédiatement après que vous les lui aurez remises, vous vous rendrez à Hambourg; vous y verrez les postes qu'occupe l'armée prussienne. Le roi de Prusse s'étant engagé à fermer ses ports de l'Elbe au commerce anglais par un traité fait entre nous, vous me rendrez compte de la manière dont ce traité s'exécute. Vous verrez ce qu'il y a de nouveau à Wesel à votre arrivée. Vous descendrez à Francfort, de Francfort à Mayence, et de là vous reviendrez à Paris. Vous tiendrez note de tout, et vous vous arrêterez dans ces places le temps nécessaire pour vous mettre au fait de tout ce qui peut m'intéresser sous tous les points de vue.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9950.

AU GÉNÉRAL BARBOU.

Paris, 9 mars 1806.

Monsieur le Général Barbou, le général Rapp, mon aide de camp, vous remettra l'ordre ci-joint, auquel vous voudrez bien vous conformer. Vous enverrez en Hollande le 19e régiment d'infanterie de ligne; arrivé sur la frontière de cet état, il enverra demander des ordres au général Michaud, commandant mes troupes en Hollande. Les dépôts des autres corps se rendront à Cologne, où ils attendront de nouveaux ordres. Comme la plus étroite amitié m'unit dans ce moment-ci avec la Prusse, vous aurez

Digitized by Google

soin d'avoir toute espèce de bons procédés pour les officiers du roi de Prusse. Vous vous rendrez à Hanovre, et vous correspondrez de là en votre qualité de commissaire chargé de l'exécution de la convention. Vous y resterez jusqu'à nouvel ordre, et vous communiquerez à mon ministre des relations extérieures tout ce qui viendra à votre connaissance. Le roi de Prusse s'est engagé à fermer tous les ports de l'Elbe et du Hanovre au commerce anglais. Vous instruirez mon ministre des relations extérieures de la manière dont s'exécutera cette clause du traité.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9951.

AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Paris, 9 mars 1806.

Vous vous rendrez à Neufchâtel et vous prendrez possession, en mon nom, de cette principauté. Vous ordonnerez que toutes les contributions se lèvent comme à l'ordinaire. Vous aurez soin de ne rien changer aux douanes qui séparent Neufchâtel de la France. Vous confirmerez toutes les autorités. Vous ferez confisquer les marchandises anglaises qui se trouvent dans le pays. Il y a plusieurs négociants qui en ont fait venir une grande quantité de Bâle, dans le dessein de les répandre en France, espérant que les barrières des douanes se lèveraient. Vous aurez soin de faire maintenir une bonne discipline.

Vous disposerez vos troupes de manière qu'elles soient bien et qu'elles puissent se reposer.

Vous aurez un bon langage pour la Prusse. Vous ferez publier et afficher la proclamation suivante :

« Au nom de S. M. l'Empereur et Roi, mon souverain, je viens prendre « possession de la principauté de Neufchâtel, que le roi de Prusse lui a « cédée. Les troupes sous mes ordres maintiendront une sévère disci- « pline. En retour, elles seront accueillies des habitants avec les senti- « ments qu'ils leur doivent. »

Digitized by Google

Vous ne dérangerez du reste rien à l'administration jusqu'à ce que je vous aie fait passer de nouveaux ordres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9952.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Paris, 9 mars 1806.

C'est une bien mauvaise méthode que celle d'attendre au dernier moment pour demander des matelots. Allemand n'est pas parti. A quoi peuvent servir 300 soldats à bord de son escadre? Ordonnez qu'on ramasse à Rochefort des enfants qui serviront comme novices. On en formera des matelots; au lieu que des soldats, cela n'avancera à rien.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9953.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 9 mars 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 3 mars. Je vois avec peine que les Autrichiens sont sur la droite de l'Isonzo. Vous m'aviez cependant écrit, il y a quatre jours, que votre aide de camp, qui en était revenu, avait pris des mesures pour faire occuper ces postes avant eux; mais il paraît que le général Marmont a pris le bon parti en n'évacuant point Trieste que les Autrichiens n'aient évacué ces positions. Je désire que vous m'envoyiez l'itinéraire du corps du général Molitor, jour par jour, avec des notes qui me fassent connaître en détail la route qu'il a suivie, les habitants et la nature du terrain. Vous ferez tracer cette reconnaissance sur une carte que vous m'enverrez. Envoyez-moi aussi le plan de Zara et ceux des places fortes de la Dalmatie et de l'Albanie, ainsi que des plans et des détails sur l'Istrie, afin que je connaisse les secours dont pourraient m'être ces provinces dans une guerre. Partez bien du prin-

Digitized by Google

cipe que j'ai besoin d'argent. Faites expédier par mer les draps, les souliers et tout ce qui est nécessaire à la division qui est en Dalmatie. Chargez des ingénieurs de faire une reconnaissance des routes de Zara et de Raguse à Constantinople et à Belgrade. Envoyez d'Anthouard passer trois mois dans les montagnes de la Dalmatie, pour les reconnaître et faire un mémoire sur les points dont on pourrait partir pour attaquer la Turquie. Indépendamment de d'Anthouard, chargez des officiers du génie de faire la même reconnaissance; chargez-en aussi des ingénieurs géographes, mais sans donner l'alarme.

Vous êtes maître de mettre sur le pied de paix l'armée d'Italie. Mes peuples d'Italie ne doivent s'attendre à aucune décharge d'imposition; je ne puis les traiter plus favorablement que mes peuples de France; mes dépenses sont trop considérables, tant pour la marine que pour la terre.

NAPOLÉON.

Que toutes les reconnaissances que l'on fera soient faites sans apparence, et sans alarmer les Turcs et les autres puissances.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9954.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 10 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, je reçois votre compte de l'an XIII. Vous avez en caisse 232,000 francs. Cette somme est nécessaire pour rembourser M. Estève d'une dépense secrète relative aux relations extérieures; faites-la-lui remettre demain ou après-demain, et envoyez-m'en le reçu, afin que j'arrête vos comptes et vous donne décharge de 752,000 francs. Envoyez-moi pour votre compte de l'an XIII un état divisé par colonnes: la première colonne contiendra ce qui vous a été accordé par la loi du budget; la seconde colonne, ce qui vous a été accordé sur le fonds de réserve; la troisième, le total de votre crédit de l'année; la quatrième

Digitized by Google

colonne, ce qui était ordonnancé au 1er vendémiaire an XIV sur chaque chapitre; la cinquième, ce qui était ordonnancé au 1er janvier 1806; la sixième, ce qui l'a été pendant janvier et février jusqu'au 1er mars; la septième, ce qui était ordonnancé sur l'an XIII au 1er mars; la huitième, ce qui vous reste de crédit sur chaque chapitre; la neuvième, le supplément de crédit dont vous croyez avoir besoin pour les dépenses faites.

Le même état pour l'an XII; par ce moyen, je connaîtrai parfaitement votre situation. Je crois que vous devez également à M. Estève pour l'an XII. Comprenez-le dans vos besoins, car il faut absolument que cette avance de la liste civile soit payée, cette dépense étant constante et relative aux affaires extérieures.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

9955.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 11 mars 1806.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 5 mars. Je vois que vous calculez qu'il y a plus de temps que je suis parti de Vienne que je n'en ai mis à y venir. Je sais ce que cela veut dire; mais je vous enverrai bientôt mes derniers ordres.

Vous avez prévu juste. Mon intention est qu'il déserte le plus d'Autrichiens possible, et que les Bavarois, les Wurtembergeois, les Prussiens, les Badois en prennent autant qu'ils pourront. Écrivez à Munich, à Stuttgart et à Carlsruhe, de fournir des escortes aux prisonniers autrichiens qui passeront sur leur territoire; mais que, sous aucun prétexte, il n'y passe point de troupes autrichiennes; on ne doit le souffrir d'aucune manière; ce serait une subversion de notre principe. Dites bien haut que, sous quelque prétexte que ce soit, les troupes autrichiennes ne doivent point passer leurs frontières. Les prisonniers autrichiens seront escortés par les troupes de Bavière, de Wurtemberg et de Bade; et,

Digitized by Google

comme de raison, elles en prendront le plus qu'elles pourront en route, et laisseront déserter tous ceux qui voudront déserter.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9956.

A M. MOLLIEN.

Paris, 12 mars 1806.

Monsieur Mollien, vous trouverez ci-joint un décret que je viens de prendre. Faites partir demain, avant midi, un inspecteur du trésor très-sévère. Le payeur de l'armée d'Italie sait comment et par qui les 4,020,000 francs ont été soustraits; il faut qu'ils rentrent dans sa caisse. Une partie est à Milan; l'autre est en lettres de change entre les mains d'un nommé Ardant. J'ai donné ordre à la police de le faire arrêter; il a eu l'impudence de faire des reçus signés de lui. Le principal est de retirer l'argent. Deux millions se trouveront, ayant été soustraits aux contributions de Trieste et de différentes villes du pays vénitien. Chargez l'inspecteur que vous enverrez de prendre des renseignements du payeur, pour savoir ce qui est rentré de la vente du vif-argent des mines d'Idria; il doit être rentré plusieurs millions dont on ne voit nulle part de traces et qui ont été soustraits pour des intérêts particuliers.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9957.

DÉCRET.

Palais des Tuileries, 12 mars 1806.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie,

Voulant fournir aux soldats qui composent nos armées une nourriture plus abondante, qui conserve leur santé et qui contribue à fortifier leur constitution,

Sur le rapport de notre ministre de la guerre,

Digitized by Google

Notre Conseil d'état entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier. A compter du 1er mai prochain, il sera fourni une masse d'ordinaire, laquelle sera administrée par les capitaines, sous la surveillance des colonels et des chefs de bataillon des corps.

Cette masse sera composée,

1° Des 5 centimes que nous avons accordés par notre arrêté du 24 frimaire an XI;

2° De 10 centimes que nous accordons par le présent décret, lesquels ne seront payés qu'aux hommes présents sous les armes;

3° Du restant de la solde, prélèvement fait de la masse de linge et chaussures et des deniers de poche.

Art. 2. Moyennant cette masse, les compagnies seront tenues de procurer au moins trois onces de pain blanc pour la soupe par chaque soldat, une demi-livre de viande et des légumes nécessaires à son ordinaire.

Art. 3. Les capitaines pourront ou traiter pour la fourniture du pain de soupe, ainsi qu'il est prescrit par l'arrêté du 24 frimaire an XI, ou faire acheter le pain de soupe par les chefs d'ordinaire; ils pourront de même, pour la fourniture de la viande, ou traiter avec des bouchers ou entrepreneurs, ou faire faire boucherie, ou faire acheter la viande par les chefs d'ordinaire.

Dans les villes ou autres lieux où il est ou sera établi des octrois sur les bestiaux ou sur la viande, les troupes y seront soumises comme le reste des citoyens.

Art. 4. Les capitaines ne pourront employer ou laisser employer aucun des deniers de la masse d'ordinaire à aucune autre destination que celle prescrite par l'article 2.

Toute répartition des deniers de cette masse entre les membres de l'ordinaire ou tous autres est absolument prohibée. Les économies appartiendront aux compagnies, seront conservées dans la caisse des corps et réservées pour parer aux accroissements de prix que le pain, la viande ou les légumes pourront éprouver.

Digitized by Google

Art. 5. Le colonel ou autre chef des corps se fera représenter chaque mois les registres de la masse d'ordinaire de chaque compagnie et le visera.

Il visera fréquemment quelques-uns des livres que les chefs d'ordinaire doivent tenir, afin de s'assurer de la pleine et entière exécution des articles 2 et 4 ci-dessus.

Art. 6. Les inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues vérifieront, viseront, lors de leurs revues, les registres des masses d'ordinaire de toutes les compagnies; les officiers généraux, inspecteurs d'armes, les arrêteront définitivement.

Les uns et les autres s'assureront de la régularité et de la bonté de la gestion de ladite masse et particulièrement de l'exécution des articles 2 et 4 ci-dessus.

Art. 7. En conséquence de ces dispositions, toutes nos troupes, dans quelque lieu qu'elles se trouvent, seront traitées de même et n'auront droit à aucune augmentation.

Art. 8. Lorsque des corps seront mis sur le pied de guerre, il leur sera fait, sur la masse d'ordinaire, une retenue de 15 centimes, et, en échange, il leur sera fourni en nature quatre onces de pain de munition en supplément de la ration, une demi-livre de viande et deux onces de légumes.

Art. 9. La surveillance des masses d'ordinaire et de leur emploi sera dans les attributions du ministre directeur de l'administration de la guerre.

Art. 10. Nos ministres de la guerre, de l'administration de la guerre et du trésor public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

9958.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 12 mars 1806.

Envoyez chercher Solignac; il m'a fait une déclaration inexacte. J'ai

Digitized by Google

de Trieste, Padoue, Vicence, etc. des renseignements précis. Que Solignac vous fasse une déclaration nette. Je veux avoir jusqu'au dernier sou. Si je ne l'ai point, je nomme une commission de sept colonels pour faire des enquêtes, et je fais condamner Solignac et qui de droit, par ce tribunal, à des peines infamantes : ils ont trop abusé. S'il vous déclare même jusqu'à six millions avec tous les détails pour les retrouver, bien; sans quoi, faites-le arrêter.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9959.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 12 mars 1806.

Mon Frère, j'ai reçu l'état de situation de votre armée du 1er mars. J'espère qu'à l'heure qu'il est vos troupes occupent tous les postes du royaume de Naples. Vous avez de l'artillerie à Capoue et à Naples; vous ne devez être arrêté par aucune difficulté pour assiéger Gaëte. Ne faites pas tirer inutilement quelques coups de canon; mettez trente ou quarante pièces de canon en batterie et approvisionnez votre parc de manière à pouvoir faire un feu soutenu. En huit ou dix jours de tranchée; vous vous emparerez de la ville, si tant est qu'elle se défende jusque-là. Il faut tâcher, si cela est possible, de leur intercepter, par des batteries placées de droite et de gauche, la communication avec la haute mer. De toutes les mesures que vous pourrez prendre, c'est celle qui leur causera le plus de frayeur et qui influera le plus sur leur moral.

Je ferai acquitter le mandat de 500,000 francs que vous m'annoncez. Aussitôt que j'ai reçu votre lettre, j'ai fait écrire à M. James.

Vous avez 40,000 hommes; c'est plus qu'il ne vous en faut pour conquérir la Sicile et Naples.

Fesch vous aura instruit de mes difficultés avec la cour de Rome. Je ne veux point qu'elle entretienne aucun ministre des puissances avec lesquelles je suis en guerre. Je ne la laisserai jouir de son indépendance et

Digitized by Google

de sa souveraineté qu'à ces conditions. C'est dans ce sens que vous devez vous en expliquer.

Mettez de l'énergie dans votre organisation.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire

9960.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 12 mars 1806.

Mon Frère, je vous ai envoyé 500,000 francs en or de mon royaume d'Italie; j'ai ordonné qu'on payât vos 500,000 francs de traites : c'est tout ce que je puis faire pour l'armée de Naples. Mes armées sont très-nombreuses; elles rentrent et exigent des dépenses immenses; ma marine exige aussi de très-fortes dépenses. Il m'est impossible de suffire à de nouveaux frais. Jusqu'à cette heure vous administrez trop mollement le royaume de Naples. Ce n'est pas la manière de conduire ces peuples. Je ne vous ai envoyé, dans l'ordre civil, que quelques auditeurs, jeunes gens qui apprendront bien vite l'italien et qui sont probes.

Il est de toute impossibilité que je vous envoie 1,500,000 francs par mois pour le service de l'armée de Naples. Mettez une imposition de guerre de trente millions sur le royaume de Naples; il est extraordinaire qu'il ne rende que le tiers de ce que rend le royaume d'Italie. Vous montrez trop de douceur au commencement; il est nécessaire de ne pas commencer votre administration mollement. Toutefois, arrangez-vous pour vous suffire. Prenez les biens de tous ceux qui ont suivi la Cour.

Vous trouverez ci-joint copie d'un décret pour faire rentrer dans la caisse du payeur les sommes qui ont été détournées. Masséna et Solignac ont détourné six millions des contributions de l'armée d'Italie; il faut qu'ils rendent jusqu'au dernier sou.

Vos 2,400,000 francs de lettres de change seront payés. Envoyez-moi le bordereau, parce que je suis assuré d'un fonds de 2,700,000 fr. qui a été retrouvé. Faites donner à Masséna le conseil de rendre les six millions qu'il a pris. S'il les rend vite, c'est le seul moyen de se sauver;

Digitized by Google

car, s'il ne les rend pas, je nommerai une commission militaire, qui siégera à Padoue, pour faire des enquêtes; car enfin c'est un trop grand brigandage. Souffrir que le soldat meure de faim, soit sans solde, et prétendre qu'on a reçu en don, des provinces, des sommes qui lui étaient destinées, c'est par trop impudent; il n'y a plus moyen de faire la guerre. Faites surveiller Saint-Cyr. Le détail de leurs dilapidations est inouï: c'est par les Autrichiens que je l'apprends, et ils en ont rougi eux-mêmes; ils ont laissé passer des farines pour Venise. Le mal va trop loin. Le remède, je l'y porterai. Je donne ordre d'arrêter Ardant: c'est un agent de Solignac, qui doit être à Paris ou à Milan. S'il était à Naples, faites-le arrêter et envoyez-le sous bonne et sûre escorte à Paris.

Vous aurez vu que Flachat a été condamné à un an de fers et que ses transactions ont été annulées.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9961.

NOTE POUR LE MINISTRE DES FINANCES.

Paris, 12 mars 1806.

Dans votre compte des finances de cette année vous portez, à l'état des recettes du chapitre III, 16,400,000 francs comme rentrés au 1er vendémiaire an XIII, sur les moyens extraordinaires. Il y a erreur. Il était rentré :

1°	19,200,000	d'Italie;
2°	1,000,000	de Gênes,
	2,000,000	de Parme,
	180,000	d'Étrurie,
et	25,000	de Piombino;

ce qui fait beaucoup plus que vingt-deux millions.

Vous portez à la colonne *Vente des domaines nationaux* 9,900,000 francs, pour produit effectif, d'après l'état du trésor. Il faut porter vingt millions, puisque nous avons encore des domaines.

A l'état des dépenses, page 3, il faut mettre une colonne de plus pour la distribution du fonds de réserve, et une autre pour le total.

Digitized by Google

Il ne faut point mettre les cent millions de l'administration de la guerre comme payés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9962.

DÉCISION.

Paris, 12 mars 1806.

Le ministre de la guerre propose de renvoyer de l'école militaire impériale de Fontainebleau les élèves pensionnaires Delamoussay et Touyard, pour s'être battus avec les baguettes de leurs fusils qu'ils avaient aiguisées.

Archives de l'Empire.

Les mettre en prison pour quinze jours.

NAPOLÉON.

9963.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 12 mars 1806

Mon Fils, vous trouverez ci-joint un décret que vous tiendrez secret, parce que l'agent du trésor va partir. Vous aurez bien soin que les 2,700,000 francs que vous avez soient versés dans la caisse du payeur. Faites faire des enquêtes par le conseiller d'état Dauchy; je veux avoir jusqu'au dernier sou. Lorsque mon armée n'est pas payée, c'est une indignité de friponner de cette manière. Si Ardant est à Paris, il sera arrêté dans la journée de demain. Si ces sommes se montent à plus de quatre millions, je veux le savoir. Je prendrai les mesures nécessaires pour les recouvrer. Il faut cependant que vous ne vous montriez pas personnellement trop; ne faites juste que ce que vous devez faire; si vous êtes même sûr que les 2,700,000 francs ne sortiront pas, vous pouvez attendre l'arrivée de l'agent du trésor. Envoyez-moi le bordereau des traites qui sont sur Paris, afin que j'en fasse séquestrer le montant. Vous trouverez ci-joint un bordereau que m'envoie le prince Joseph. Je ne comprends

Digitized by Google

pas trop ce que veut dire l'observation. Est-ce la solde qui n'est pas payée? Prenez des renseignements pour qu'on ne paye pas double solde. Faites-moi connaître la situation de la solde de tous les corps de l'armée de Naples, et faites vérifier leur comptabilité par un inspecteur aux revues.

NAPOLÉON.

Indépendamment des 4,020,000 francs, il y a des villes qui ont donné aussi des contributions. Prenez tous les renseignements et aidez l'inspecteur du trésor. Je désire savoir ce qu'est devenu le produit des mines d'Idria; elles doivent avoir rendu plusieurs millions.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9964.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 12 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, les états que vous m'envoyez pour l'an XII et l'an XIII ne sont que des analyses; je voudrais des détails, mission par mission, budget par budget. Les relations extérieures s'augmentent tous les jours, et nous avons la guerre! Il est nécessaire de faire un budget et d'en exécuter tous les chapitres.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9965.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 13 mars 1806.

Mon Fils, je vois, par votre lettre du 7, que tout se met en mouvement du côté d'Osoppo et de Palmanova; j'attache à ces travaux la plus grande importance; je suis bien aise que Chasseloup m'en ait envoyé les plans. Mais ces deux places ne suffisent pas. Écrivez à Marmont qu'il fasse des

Digitized by Google

reconnaissances depuis Palmanova jusqu'à Cividale et Caporetto. J'ai perdu de vue ces localités, que j'ai cependant bien connues; mais, autant que je puis m'en souvenir, du moment qu'on sort de Goritz et qu'on a monté la vallée de l'Isonzo, il devient impossible de se porter sur Udine: il n'y a aucun chemin de voiture. Ainsi, dans toute la vallée de l'Isonzo, on ne peut arriver à Udine que par Caporetto, par le grand chemin de Cividale, que par Venzone, c'est-à-dire par Osoppo, et enfin que par Gradisca, c'est-à-dire par Palmanova. S'il en était ainsi, mon intention serait d'avoir, sur le chemin d'Udine à Caporetto, une place forte. Il faut donc que Marmont fasse la reconnaissance du pays et qu'il choisisse le lieu.

Ce ne serait point une place de dépôt; ce serait une place qui renfermerait tout le système défensif à établir dans la vallée; mais, pour cela, il faut des localités faites exprès. S'il était impossible de trouver un site qui fermât la vallée qui conduit de Caporetto à Cividale, alors un simple fort dans une belle position, le plus près possible de la frontière ennemie, pourrait suffire. Ce fort, maîtrisant la grande route, gênerait toujours d'autant les opérations de l'ennemi, les surveillerait, et servirait de magasin naturel aux corps qui seraient placés pour défendre le débouché de Caporetto.

Il serait nécessaire de reconnaître la *chiusa* vénitienne qui se trouve située entre Pontebba et Osoppo. Existe-t-elle? Est-elle en bon état? Que faut-il faire pour la mettre dans le cas de fermer tout à fait la vallée et de servir d'avant-poste à Osoppo? Je vous recommande bien de veiller aux approvisionnements de Palmanova, d'en surveiller l'armement, d'y réunir graduellement une grande quantité de bois, d'y faire établir une belle manutention, capable de cuire pour toute une armée.

Faites-moi connaître le nombre de pièces d'artillerie qui sont arrivées de Vienne sur le territoire d'Italie. J'ignore également de quelle manière Venise et son territoire sont armés, et la quantité d'artillerie que je possède là. Faites-moi passer des états abrégés qui me fassent connaître la situation des choses.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9966.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 13 mars 1806.

Mon Fils, j'ai reçu l'état de situation que vous m'avez envoyé. Sur l'état des commandants d'armes, je n'en vois pas pour Osoppo; cela serait pourtant bien plus nécessaire qu'à Reggio, Padoue et Lodi. Je vois que le 5e régiment d'infanterie de ligne n'a que 1,600 hommes en Dalmatie, 710 hommes tant embarqués qu'au dépôt, 286 aux hôpitaux, et 304 prisonniers de guerre; total, 2,900 hommes, sur lesquels il n'y a que 1,600 présents à la division. D'abord les prisonniers de guerre doivent être rentrés depuis longtemps. Pourquoi y a-t-il 700 hommes au dépôt? Voyez à les faire partir au fur et à mesure pour rejoindre; ils s'instruiront bien mieux à leur corps que dans les dépôts isolés.

Le 23e a 131 prisonniers de guerre; comment se peut-il que ces prisonniers ne soient pas rentrés? Le 79e a 800 hommes à son dépôt, le 81e en a 400; faites passer la revue de ces depôts, et, du moment qu'il y aura 150 hommes prêts à partir, faites-les marcher.

Je vois que les deux compagnies de sapeurs ne sont qu'à 40 ou 50 hommes; complétez-les à 100, en y envoyant des conscrits de la réserve. Je vois que l'artillerie n'est portée qu'à 62 hommes; complétez-la également sur le pied de 100 hommes, soit par des conscrits, soit par des canonniers que vous prendrez dans les dépôts. Comment les compagnies du régiment italien ne sont-elles que de 98 hommes? Portez-les au grand complet de guerre.

Mon intention est que tous les jours, avant de vous coucher, vous jetiez un coup d'œil sur la Dalmatie pour prévoir ses besoins de toute espèce et vous occuper des moyens d'y pourvoir. Vous devez avoir des nouvelles de ce pays toutes les semaines, alternativement par un officier du général Molitor, par un officier de votre état-major général, et tous les mois un de vos aides de camp doit parcourir cette province et vous faire connaître tous ses besoins. Cette division reste sur pied de guerre: j'y ai dix-huit bataillons; mon intention est que, sous peu de temps, ces

Digitized by Google

cadres soient portés à 18,000 hommes. Cette force est nécessaire, non-seulement pour en imposer à l'Autriche, mais aussi pour contenir les Turcs et seconder mes mesures politiques. Pourquoi le général Molitor n'a-t-il qu'un aide de camp? Il lui en faut trois. Pourquoi le général Delegorgue est-il sans aide de camp? Un général du génie et trois officiers ne sont pas en nombre suffisant. Deux commissaires des guerres ne sont pas assez. Je ne vois point d'adjoints d'état-major; il en faut au moins quatre avec l'adjudant commandant.

Le 13e de ligne a beaucoup trop de monde à son dépôt.

Les deux compagnies françaises qui sont en Istrie ne sont que de 83 hommes; portez-les toutes deux au grand complet. La compagnie italienne n'a que 47 hommes; complétez-la également. La division de l'Istrie, qui n'est que de 3,500 hommes, doit être portée au grand complet de guerre, c'est-à-dire à 7,000 hommes. Un seul commissaire des guerres n'est pas suffisant.

Pourquoi, à l'article du 9e de ligne, porte-t-on 300 hommes en dépôt à Vérone? Puisque le dépôt est maintenant réuni avec le régiment, tout cela devrait être confondu.

Je vois avec peine que vos régiments de cuirassiers soient si faibles; le 4e n'a pas 400 chevaux, et le 6e n'en a que 330; de manière qu'ils ne font que 700 chevaux. Mon intention est que la grosse cavalerie soit toujours sur le pied de guerre, c'est-à-dire portée à 660 chevaux. Les corps doivent avoir de l'argent en caisse; pourquoi les colonels le laissent-ils dormir? Il faut qu'ils envoient en remonte, et vous devez veiller à ce que des mesures soient prises pour qu'au plus tard au mois de juin ils aient les 660 chevaux. Réunissez les dépôts et placez-les dans les lieux les plus convenables pour leur instruction. C'est dans la grosse cavalerie que doit être, au plus haut degré, la science de l'homme à cheval. J'ai été extrêmement content de tous les combats de la cavalerie à la Grande Armée; mais les hommes, individuellement, ont besoin d'instruction. Je vois avec plaisir que ces régiments sont forts en hommes. Le 6e, seulement, n'a pas ce qu'il lui faut; il vous sera facile de lui donner, sur les conscrits de la réserve, une soixantaine d'hommes. Le 19e de chasseurs est bien

Digitized by Google

faible; comment n'est-il que de 300 hommes? Comment le 23e n'est-il également que de 300 hommes? Je donne ordre au dépôt du 23e, ainsi qu'à celui du 15e, de se rendre en Italie; il faut que ces régiments puissent, dans le courant de l'été, vous offrir 2,400 chevaux pour entrer en campagne; ils n'en ont que 1,500; ils doivent avoir de l'argent; informez-vous de ce qu'ils en font.

Faites passer la revue de tous les dépôts de l'armée de Naples. Pourquoi le dépôt du 12e, pourquoi celui du 10e de ligne, qui est fort de 600 hommes, pourquoi celui du 20e, qui en a 500, celui du 42e, qui en a 600, etc. n'envoient-ils pas à leur régiment? Vous avez donc dans les dépôts de l'armée de Naples 9,000 hommes et 700 chevaux. Faites-moi connaître comment sont organisés ces dépôts. Est-ce le 3e et le 4e bataillon qui s'y trouvent, ou sont-ce des dépôts inorganisés? Mon intention est que ce soient des bataillons; car, si éloignés de leurs corps, il serait très-dangereux de n'avoir que des dépôts sans organisation.

Vous portez le 62e à Mantoue; j'ai lieu de croire qu'il est à Modène; si cela est vrai, ce sont des erreurs qu'il faut éviter. Tous ces dépôts ont-ils leur habillement? Envoyez votre chef d'état-major les inspecter un à un et dans le plus grand détail, et dites au général Charpentier qu'il doit mettre un grand soin dans la rédaction des états qu'il m'enverra; que le temps n'est plus où les états restaient enfouis dans les cartons de la guerre, que tout me passe sous les yeux; il faut donc qu'il m'instruise, par les états qu'il m'enverra, comme si je voyais moi-même ces dépôts.

Faites-moi connaître combien chacun de ces corps doit recevoir de conscrits de l'an XIV, si on pousse leur instruction et s'ils sont habillés. Le régiment d'artillerie italienne est bien faible : portez-en les compagnies à 100 hommes. Je vois que cette artillerie est répandue partout, à Padoue, à Vicence, etc. Réunissez tout ce qui n'est pas dans les places fortes, afin de profiter de la belle saison pour l'instruire. Portez donc votre surveillance sur les régiments français de votre armée, sur les dépôts de l'armée de Naples, et enfin sur l'armée italienne; réunissez le plus d'artillerie italienne que vous pourrez à Pavie, pour qu'ils puissent faire leur polygone pendant tout l'été.

Digitized by Google

Faites partir le 20 mars un nouvel état de situation qui me fasse connaître votre position au 15 mars, et que je trouve dans les notes tout ce qui pourra me mettre à même de connaître la situation des dépôts et les raisons de leur accroissement ou de leur diminution. Faites-moi aussi connaître à cette même époque le nombre des places vacantes dans chaque régiment, le nombre des conscrits arrivés dans votre armée et dans les dépôts de l'armée de Naples depuis le dernier état, et enfin ce qui vous est arrivé du dépôt général de Strasbourg, et dans quels corps vous les avez distribués.

D'ici à deux mois, l'air va devenir malsain en Italie. Votre principale étude doit être de placer mes troupes dans des pays sains; c'est parce que j'ai souvent porté cette attention jusqu'à la minutie que j'ai eu si peu de malades, et, depuis, c'est parce qu'on a négligé ce soin et qu'on a mis les soldats dans les marais et sur les bords du Pô qu'on a eu tant de malades. Brescia, Vérone, Salo, Côme, Udine, Bologne, Rimini, voilà les pays les plus sains de l'Italie. Mantoue, Peschiera, Porto-Legnago sont extrêmement malsains. Pendant quatre et cinq mois de l'année, il faut n'y avoir que de très-petits détachements, et même n'y mettre que des Italiens. Vicence, Bassano, Trévise sont très-sains. Padoue est moins sain. Venise doit être malsain. Étudiez donc avec soin vos cantonnements, et joignez à l'état du 1er avril les dispositions projetées pour le 1er mai.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9967.

A M. BÉRENGER,

DIRECTEUR DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Paris, 13 mars 1806.

Monsieur Bérenger, dans le bordereau que vous m'avez remis de la situation de la caisse d'amortissement, je vois que vous avez, apparte-

nant à la Grande Armée, en caisse, en numéraire.	1,100,000 francs.
Retours attendus de Hambourg, qui seront probablement reçus avant le 1er avril	2,800,000
Traites qui échoient à Paris, en mars, avril et mai.	630,000
Sur Amsterdam	1,200,000
Sur Hambourg	1,200,000
Sur Francfort	1,280,000
Sur Augsbourg	1,400,000
Total	9,610,000

Ces sommes me sont très-nécessaires; et, dans le courant de mai, j'aurai besoin de leur totalité, du soir au matin. Il faut donc que ces sommes existent dans votre caisse, en espèces, et non représentées par des billets de banque ou des effets quelconques.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9968.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 14 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, vous verrez dans la journée M. de Vincent: vous lui direz que j'entends passer de l'Isonzo en Dalmatie par terre; que la république de Venise y avait passage, et qu'il serait absurde de m'avoir donné la Dalmatie, si l'on me refusait les moyens d'y communiquer par terre. Enfin il faut parler clair: si l'on ne veut point m'accorder cette communication, je n'accepte point la Dalmatie, et j'ordonne que mes troupes ne quittent point Braunau; car me refuser ce qu'on accordait à la république de Venise, c'est m'ôter cette province et ne pas remplir les conditions du traité.

NAPOLÉON.

Tâchez que M. de Vincent expédie, dans la journée, un courrier à sa Cour; car dites-lui bien que mes troupes qui devaient quitter l'Alle-

Digitized by Google

magne ont reçu l'ordre d'y rester, et que certainement je ne laisserai pas 10,000 hommes en Dalmatie isolés, sans communication.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9969.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 14 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, il est trois pays que je désirerais bien avoir pour arrondir le prince Murat : d'abord les abbayes d'Essen et de Werden; cela ne fait que vingt mille âmes; après, le comté de Lamarck; enfin le comté de Witgenstein. Les deux premiers appartiennent à la Prusse; je ne sais trop à qui appartient le troisième; faites-m'en un rapport. Je désire que vous cherchiez ce qu'on pourrait céder à la Prusse en échange; il y a autour d'elle des petits princes dont les états sont à sa convenance. Dites qu'Essen et Werden appartiennent à Clèves, car c'est une des nouvelles possessions acquises par la Prusse.

Je désire que vous me fassiez un rapport pour donner Francfort à Darmstadt, qui indemniserait Hesse-Cassel et Nassau; ceux-ci céderaient les pays contigus au duché de Berg; Hesse-Cassel céderait l'enclave près du Rhin, qui serait donnée à Bade. Il faut que cette affaire soit terminée promptement et ratifiée en moins de vingt jours.

Est-il utile que le prince Murat prête foi et hommage à l'empereur d'Allemagne? N'est-ce pas moi qui le garantis? Faites des instructions à M. de la Rochefoucauld pour qu'il donne communication de la nouvelle destination du duché de Berg et de Clèves. Vous ne parlerez à M. de Haugwitz que le 16 de ce que je veux faire pour le prince Murat et des augmentations que je désire lui faire obtenir.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9970.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 14 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, j'ai vu ce soir M. Ver Huell. Voici en deux mots à quoi j'ai réduit la question : la Hollande est sans pouvoir exécutif; il lui en faut un : je lui donnerai le prince Louis. On fera un pacte par lequel la religion du pays sera respectée; le prince gardera la sienne, et chaque partie de la nation gardera la sienne. La constitution actuelle sera conservée, hormis qu'au lieu du Grand Pensionnaire il y aura un roi. Je n'aurai pas même de difficulté à lui donner le titre de stathouder. Du reste, la constitution du pays sera la même. Schimmelpenninck présidera le conseil des hautes puissances. Dans toutes les relations extérieures, dans le gouvernement des colonies et dans toutes les affaires d'état, les actes seront au nom du stathouder ou du roi. Il me semble que cela devrait être fait très-promptement. Confirmez M. Ver Huell dans ces idées, et qu'il parte après-demain. Rédigez-moi un projet, et envoyez à la Haye une personne adroite pour suivre cette affaire. Il faudrait que le château du Loo et les domaines en dépendants fussent donnés au prince, avec des moyens de soutenir la splendeur de son rang. C'est une affaire à laquelle je suis décidé; cela, ou bien la réunion. Les arguments sont que, sans cela, je ne ferai rendre aucune colonie à la paix, au lieu que non-seulement je ferai rendre toutes les colonies, mais je leur ferai même entrevoir que je procurerai la Frise. Enfin il n'y a plus un moment à perdre. Il faut qu'avant vingt jours le prince Louis fasse son entrée à Amsterdam.

NAPOLÉON.

Pourquoi ferais-je rendre des colonies que l'on laissera toujours prendre sans résistance?

Archives des affaires étrangères.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

9971.

DÉCRET.

Paris, 15 mars 1806.

Notre ministre de la guerre mettra à la disposition de notre ministre de l'intérieur, pour être employée à la construction de la colonne d'Austerlitz, la quantité de cent cinquante mille livres pesant de bronze en pièces de canon prises tant sur les Russes que sur les Autrichiens. Ces pièces seront choisies parmi les moins propres au service.

NAPOLÉON.

Sire, j'ai arrêté, après avoir consulté M. Denon, et d'après l'avis de la classe des beaux-arts de l'Institut national, les dispositions préliminaires pour préparer l'exécution des ordres de Votre Majesté à l'égard de la colonne qu'elle a décidé d'élever à la place Vendôme.

Mais il reste, Sire, une intention à donner à ce monument; les vœux de la nation française l'ont désignée. Votre Majesté l'avait d'abord destinée à recevoir la statue de Charlemagne; mais elle a, depuis, rendu cette statue à la ville d'Aix-la-Chapelle.

Que Votre Majesté daigne me permettre de lui dire qu'elle se rendrait aux sentiments unanimes de ses sujets si elle consentait à ce que cette colonne, formée avec le bronze des canons enlevés à l'ennemi, servît à consacrer les souvenirs d'une campagne qui vient de marquer une époque si glorieuse à l'histoire de la France; à ce que cette colonne, exécutée sur les proportions de la colonne Trajane, fût surmontée de la statue du prince qu'elle chérit.

Quelle autre statue pourrait occuper la place que celle de Charlemagne laisse vacante?

Quoi de plus naturel que de retracer les événements de cette guerre, les noms des compagnons de vos victoires, sur le même bronze qui en compose les trophées!

CHAMPAGNY.

Paris, 22 mars 1806.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

9972.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 14 mars 1806.

Mon Cousin, je vous ai fait connaître que je désirais que vous fissiez passer une convention pour régler de quelle manière je dois communiquer avec la Dalmatie, et fixer le nombre des journées d'étapes. La république de Venise jouissait de cette communication; d'ailleurs me donner la Dalmatie sans les moyens d'y communiquer, c'est ne me rien donner et exposer mes troupes à être coupées et perdues.

Tant que cette convention ne sera pas faite, je n'évacuerai pas Braunau, car c'est me refuser l'exécution du traité que me refuser une chose si évidemment juste. J'ai fait tenir le même langage ici à M. de Vincent. Mon intention est que mon armée ne bouge pas de ses positions que cette convention n'ait été faite.

NAPOLÉON.

Prévenez que toutes mes troupes ne bougeront de l'Allemagne que cette mauvaise difficulté qu'on me fait ne soit levée. Écrivez au maréchal Soult de se mettre en mesure de soutenir Braunau, et donnez des ordres positifs pour qu'il ne soit pas évacué.

Dépôt de la guerre.
(Minute aux Arch. de l'Emp.)

9973.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 14 mars 1806.

Mon Cousin, mon intention est que mon armée reste en Allemagne jusqu'à ce que j'aie des réponses positives de la cour de Vienne relativement aux affaires de Dalmatie.

Cependant je sens qu'il est urgent de soulager les états du roi de

Digitized by Google

Bavière, et, en même temps, de rapprocher mon armée de chez moi; car je ne puis douter que la cour de Vienne cesse de refuser une chose qui est si juste. Vous ordonnerez en conséquence les dispositions suivantes : le corps du maréchal Ney partira d'Augsbourg, emmenant avec lui la division de dragons de Walther, et se rendra, à petites journées, de manière à fatiguer le moins possible mes soldats, par Memmingen à Engen. Il se cantonnera dans toute l'étendue de la principauté de Furstenberg, et vivra aux dépens de cette principauté, sans faire supporter aucune charge au pays de Bade ni à la Bavière. Le maréchal Ney attendra là de nouveaux ordres. Infanterie, cavalerie, artillerie, tout doit être en état.

Le maréchal Davout se rendra, avec son corps d'armée, à Œttingen, et cantonnera ses troupes dans toute cette principauté, qui est très-étendue, puisqu'elle fait 70,000 âmes, sans être à charge d'aucune manière à la Bavière. Il enverra une de ses divisions occuper entièrement la seigneurie de Limburg, et une autre occuper toute la principauté de Hohenlohe; si son séjour se prolongeait plus longtemps que je ne le pense, elle pourrait même s'étendre dans le Mergentheim. Les principautés d'Œttingen, Limburg et Hohenlohe forment plus de 100,000 âmes; son armée doit vivre là à son aise, sans fatiguer aucun de mes alliés. Par ce moyen la Bavière se trouvera déchargée de nourrir deux corps d'armée, et cela me donnera le temps de faire toutes mes dispositions générales, puisque ces corps d'armée ne seront pas rendus, avant le 25, dans leurs cantonnements.

Le maréchal Soult se trouve avoir une grande quantité de cavalerie; je ne vois pas d'inconvénient qu'elle se déploie et prenne plus d'espace, et même qu'une de ses deux divisions de cavalerie se prolonge sur le Lech, du côté d'Ingolstadt et de Neuburg.

Vous pouvez renvoyer le quartier général et tous les bagages à Ulm. Je désire cependant que, de votre personne, vous restiez encore quelques jours à Munich.

Le payeur général de l'armée, qui est à Strasbourg, a de l'argent en caisse. Donnez ordre que tous les corps d'armée envoient leurs payeurs

Digitized by Google

à Strasbourg, pour toucher la solde pour janvier et avril. J'imagine qu'aucun corps n'a encore reçu la solde de janvier. Vous aurez soin de vérifier à combien se monte la solde de l'armée, pour qu'il ne soit pas payé plus qu'il ne faut. Vous en enverrez l'état général au payeur général à Strasbourg. Les payeurs particuliers attendront des ordres à Strasbourg et seront toujours prêts à partir pour se rendre dans les villes où leurs corps d'armée doivent passer le Rhin, et y verser dans les caisses des corps la solde de janvier et avril, de manière que, du moment que les corps seront en France, on puisse faire à tous les soldats de l'armée un double prêt, jusqu'à ce que les quatre premiers mois de l'année soient payés.

Comme les régiments de cavalerie de la réserve sont aujourd'hui dispersés dans les corps d'armée, vous donnerez ordre au payeur du prince Murat de se rendre à Strasbourg. Donnez ordre aux quartiers-maîtres de ces régiments de s'y rendre aussi, afin qu'ils reçoivent des mains du payeur du prince Murat leur solde, et la payent à leur corps du moment qu'ils passeront le Rhin.

Vous aurez reçu mon décret pour les fourrages. Il faut donc aussi que les quartiers-maîtres reçoivent, à Strasbourg, leur masse de fourrages, que le ministre Dejean leur fera fournir de la même caisse du payeur général, pour que les corps, à leur passage du Rhin, aient des fourrages et puissent se rendre à leur destination. Chaque corps sera prévenu, huit jours d'avance, de l'endroit où il devra passer le Rhin et de la route qu'il doit tenir.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9974.

A M. FOUCHÉ.

Paris, 15 mars 1806.

Je vous envoie l'état des personnes âgées de plus de soixante et quinze ans sur les têtes desquelles reposent des rentes. Je suis fondé à penser

Digitized by Google

qu'il y en a un grand nombre qui sont mortes, mais qui vivent pour toucher leurs rentes. Si on pouvait en découvrir quelques-unes et en faire un exemple sévère, ce serait d'un très-bon résultat pour le trésor. Faites faire des enquêtes par les commissaires de police et la gendarmerie, pour porter un terme à cet abus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9975.

AU PRINCE MURAT.

Paris, 15 mars 1806.

Vous trouverez ci-joint la proclamation que vous ferez afficher deux jours après que vous aurez pris possession des duchés de Clèves et de Berg, c'est-à-dire le 23 ou le 24 du mois. Le titre que vous prendrez dans tous vos actes sera : *Joachim, Prince et Grand Amiral de France, duc de Berg et de Clèves*. Vous commencerez par faire ôter les armes de Bavière et de Prusse, et vous les ferez remplacer provisoirement par celles de Berg dans le duché de Berg, et par celles de Clèves dans le duché de Clèves. Je vous ferai passer incessamment les armes que vous devez prendre. Vous ne ferez mettre nulle part les armes françaises. Vous ne devez pas non plus, dans aucun de vos actes, prendre le nom de Murat.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9976.

DÉCISION.

Paris, 15 mars 1806.

Sire, les duchés de Clèves et de Berg étant des fiefs de la couronne impériale d'Allemagne, le prince qui les possède est vassal de cette couronne, et, comme tel, ne peut se dispenser de la prestation de foi et hommage.

M. Talleyrand dit là justement ce que je veux laisser en discussion. Mon intention est de laisser cela dans la plus grande obscurité. Je déciderai avec le temps si ces du-

Digitized by Google

Votre Majesté garantit au prince la possession et la souveraineté de ces duchés, mais sans le soustraire aux obligations qui naissent de sa qualité d'état d'empire et du lien féodal.

Au reste, cette prestation de foi et hommage n'est, dans l'état présent des choses, qu'une pure formalité.

Ch. Maur. Talleyrand.

Paris, 15 mars 1806

Archives des affaires étrangères.
(Fin minute aux Arch. de l'Emp.)

chés seront fiefs de l'empire germanique ou fiefs de mon empire. Il faut donc gagner du temps. En attendant, j'espère que la chambre impériale de Wezlar voudra bien m'en laisser prendre possession en liberté.

Napoléon.

9977.

A M. TALLEYRAND.

Paris, 15 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, je lis la proclamation que vous a remise M. de Haugwitz. Je ne perds pas un moment pour déclarer que je la trouve extrêmement mauvaise; elle blesse la vérité et ma dignité. Je suis surpris que vous ne m'ayez pas communiqué cette proclamation, et que vous ne l'ayez pas empêchée de partir. Je ne sais si j'ai bien lu, mais il me semble que votre billet dit qu'elle est partie. Je ne puis que vous témoigner mon extrême mécontentement d'avoir pris sur vous d'approuver une proclamation aussi étrange. Si je comprends bien, l'intention de la Prusse en l'envoyant, c'était qu'elle me fût soumise; elle ne devait donc pas partir sans que j'en aie eu connaissance. Déclarez qu'elle est contraire à ma dignité et aux engagements que j'ai pris. Je n'ai point forcé la Prusse à prendre le Hanovre, puisque je lui ai laissé l'alternative de laisser les choses comme elles étaient avant la guerre. En vérité, je ne puis concevoir votre manière de faire les affaires; vous voulez faire de votre chef et ne vous donnez pas la peine de lire les pièces et de peser les mots. Je serais vraiment très-fâché, la Prusse ayant des égards pour moi en me communiquant cette proclamation, de me trouver obligé d'avoir de

Digitized by Google

grandes discussions avec elle pour cela. Apportez-moi ce soir des explications sur cette affaire.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9978.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 15 mars 1806.

Mon Fils, que vous gardiez un ou deux officiers napolitains qui vous sont nécessaires pour la carte géographique, je n'y vois pas d'inconvénient; que vous regrettiez la masse de ceux que vous envoyez à Naples, vous avez tort. Si c'étaient des officiers qui eussent une grande expérience de la guerre, ce serait tout simple; mais la plupart seront remplacés par des hommes de familles riches du royaume. Nommez donc à leur place des jeunes gens des différentes provinces, surtout des Brescians. Je vous autorise à prendre aussi des Vénitiens. Mais il faut que ce soit des gens qui possèdent. Que jour et nuit ils travaillent à leurs manœuvres, et ne perdent point leur temps; ils deviendront dans peu des officiers aussi bons que ceux que vous laissez là.

J'aurai égard à la demande des manufacturiers de crêpes de Bologne.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9979.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 15 mars 1806.

Mon Fils, je suis bien aise que la grande décoration de l'ordre de la Couronne de fer que je vous ai envoyée vous ait fait plaisir. Je suis heureux des circonstances que je puis trouver de vous témoigner mon amitié. Rien ne saurait ajouter aux sentiments que je vous porte; mon cœur ne connaît rien qui lui soit plus cher que vous; ces sentiments sont inalté-

Digitized by Google

rables. Toutes les fois que je vous vois déployer du talent, ou que j'apprends du bien de vous, mon cœur en éprouve une satisfaction bien douce.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9980.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 16 mars 1806.

Monsieur Dejean, je désire que vous vous assuriez sans délai, et sans recourir à l'intermédiaire de votre bureau des vivres, ni à celui des commissaires des guerres, si les magasins des vivres du munitionnaire général de l'armée de terre contiennent réellement les froments et seigles portés sur les états et certifiés par les commissaires des guerres.

Vous ferez faire cette vérification dans cinq ou six divisions à votre choix, et vous m'en ferez un rapport.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9981.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Paris, 16 mars 1806.

Deux frégates anglaises croisent entre Venise et la Dalmatie, et ne laissent pas, surtout dans ces premiers moments, de me nuire. Je désirerais que *le Borée* et *l'Annibal*, trois frégates et deux ou trois bricks partissent de Toulon, reconnussent l'île d'Elbe, se présentassent devant Naples et servissent à l'expédition de Sicile, si cela est possible. Si des forces supérieures étaient dans ces parages, elles continueraient leur route en doublant le cap Bon, entreraient dans l'Adriatique, s'empareraient des deux frégates anglaises, laisseraient en Dalmatie les trois bricks et deux frégates, et, à leur volonté, opéreraient leur retour. Tous

Digitized by Google

les bâtiments siciliens, russes et suédois seraient de bonne prise. Il faudrait un homme intelligent pour commander cette division. Il me semble que surtout il faudrait avoir des bâtiments bons marcheurs. Je suppose que *l'Annibal*, qui sort du bassin, marche bien. Si l'on s'apercevait, à la hauteur de l'île d'Elbe, qu'il marchât mal, on le renverrait. Présentez-moi, demain à une heure après midi, une note sur cette expédition.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9982.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 16 mars 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 10 mars. J'approuve beaucoup la mesure d'envoyer une partie des approvisionnements de siége en Istrie et en Dalmatie; mais il faut prendre des précautions pour n'être point volé; je m'en remets là-dessus à votre activité et à votre amour de l'ordre. Il faut des états en règle. Le commissaire ordonnateur Joubert a une bonne réputation; cependant portez-y toute votre attention.

Ne croyez point que ce soit une chose facile de donner vingt-deux pieds d'eau à chacune des passes de Venise. Les travaux dans l'eau sont extrêmement coûteux et d'une réussite ordinairement très-incertaine. Toutefois, ces travaux seraient très-utiles; mais, avant de les entreprendre, il faut y bien penser. On a ainsi jeté à Gênes plusieurs centaines de mille écus dans l'eau, sans rien faire.

Je ne puis avoir aucun égard aux réclamations des gouvernements provisoires autorisés par le maréchal Masséna, car il est évident qu'ils ont dilapidé tous ces fonds.

Comme les lettres de change que tirera le prince Joseph, pour la solde arriérée, sur les 2,700,000 francs qui sont à Milan provenant du maréchal Masséna, seront d'une longue échéance, vous pouvez vous aider d'une partie de cette somme. Toutefois, le général Solignac a promis de

Digitized by Google

se rendre à Naples et de faire rentrer cinq millions; ce sera une nouvelle ressource.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9983.

AU PRINCE MURAT.

Paris, 16 mars 1806.

Je vous ai fait connaître que vous devez prendre possession de tout le duché de Clèves. Je ne sais si je vous ai parlé aussi de la place d'Emerich. Aussitôt que vous aurez pris possession de cette place et de celle de Wesel, écrivez au directeur de Mayence de vous envoyer un officier du génie pour les visiter, et envoyez-moi un mémoire avec des observations sur ces deux places.

Il serait possible que la Prusse se réservât, dans le duché de Clèves, les impositions arriérées. Écrivez au général Beaumont que, dans le procès-verbal de prise de possession, il n'admette cette clause qu'en compensation avec les revenus arriérés du Hanovre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9984.

DÉCISIONS

DICTÉES EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 17 mars 1806.

Le ministre de l'intérieur fait un rapport sur les différentes mesures ordonnées pour la construction de la ville Napoléon, sur les fonds affectés à cette dépense et sur l'état actuel des travaux et des approvisionnements.

Le ministre directeur de l'administration de la guerre fait un rapport sur les mêmes objets, pour tout ce qui concerne le casernement et les divers établissements militaires.

Sa Majesté, après avoir entendu ces rapports, prescrit les dispositions suivantes :

Digitized by Google

Il sera nommé un ingénieur des ponts et chaussées, chargé de toutes les constructions à faire à Napoléon, soit pour les établissements militaires, soit pour les établissements civils de tous genres. Ces travaux seront faits au moyen des fonds spéciaux, sous la direction de M. Cretet et sous la surveillance du préfet. M. Cretet fera, dans la huitaine, des rapports, et présentera des projets de décrets, 1° pour mettre à la disposition de l'ingénieur les bois nécessaires, soit à la construction en bois, soit à la fabrication des briques; il fera, sous le rapport de la dépense et du temps, la comparaison de la construction en pierre, de la construction en bois, de la construction en brique, ou de tout autre moyen mixte; 2° pour que, cette année, l'auberge, la préfecture et la caserne soient bâties; on n'entend pas que l'on suive, pour la construction de la caserne, les vues du génie militaire, et l'on désire qu'il ne soit pas travaillé à l'établissement définitif, si l'on juge qu'il soit praticable, comme on ne peut guère en douter, de construire en bois un îlot de maisons pour loger provisoirement deux ou trois bataillons.

En général, on doit avoir pour règle de sacrifier tout à la célérité, même dans la construction permanente de la préfecture. On a de la peine à penser que la pierre de taille soit d'une nécessité absolue dans un pays où l'abondance du moellon est avouée.

Sa Majesté, en terminant ce qui concerne la ville Napoléon, invite le ministre de l'intérieur à lui présenter, mercredi prochain, un rapport sur l'état actuel des constructions de Pontivy.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9985.

DÉCISIONS

DICTÉES EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 17 mars 1806.

Ce conseil a pour objet l'examen des mesures à prendre pour améliorer la navigation de la Seine dans l'intérieur de Paris.

Digitized by Google

La première question mise en discussion est celle de la destruction ou de la conservation de la pompe Notre-Dame et de celle de la Samaritaine, considérées, la première, comme rendant difficile la navigation descendante et faisant obstacle à la navigation ascendante; la seconde, comme présentant des inconvénients qui sont moindres, et auxquels on ne devrait s'arrêter que si on reconnaissait que cette machine est inutile au service de la ville de Paris.

Sa Majesté, avant d'arrêter son opinion à cet égard, charge le ministre de lui faire un rapport sur les questions suivantes :

1° Quelle est la quantité d'eau que fournissent les pompes à vapeur, qui sont annoncées comme pouvant satisfaire en même temps au service dont elles sont actuellement chargées et à celui que font les machines établies sur la rivière? Quel est le maximum de la quantité d'eau que ces pompes peuvent fournir, et quelle serait la dépense calculée d'après les prix de l'an XIII?

2° Quelle est la quantité d'eau produite par la pompe du pont Notre-Dame et par la Samaritaine? Quelle est la dépense d'entretien, réparations, canaux, garde, etc.?

3° Si ces usines embarrassent la navigation, quelle est la perte qui en résulte, en temps ou en argent, pour la remonte d'un bateau chargé et pour celle d'un bateau vide?

4° Quel est le produit en argent de l'établissement des eaux de Chaillot ou des pompes à vapeur, en distinguant ce que valent les abonnements ou les services d'eau aliénés, et ce qu'on retire du droit payé aux fontaines publiques par les porteurs d'eau qui s'y approvisionnent dans des tonneaux?

5° Quel est le produit des machines du pont Notre-Dame et de la Samaritaine, en distinguant les intérêts des capitaux versés par des particuliers pour avoir des eaux dans leurs maisons et la rétribution qui se paye aux fontaines publiques?

6° Combien y a-t-il de fontaines alimentées par la machine du pont Notre-Dame et de la Samaritaine, par les pompes à vapeur, par les eaux d'Arcueil et par les autres moyens qui peuvent exister dans Paris?

7° Quels sont les obstacles qui s'opposent à ce que toutes les fontaines

Digitized by Google

alimentées, soit par le pont Notre-Dame, soit par la Samaritaine, soit par les pompes à vapeur, soit par les eaux d'Arcueil, etc. coulent sans interruption jour et nuit?

8° Que faut-il faire pour parvenir à ce but, et quelles seraient les pertes qui en résulteraient pour la commune? Et ne pourrait-on pas en trouver le dédommagement dans la conservation des abonnements particuliers et dans la rétribution à laquelle les porteurs d'eau en tonneau peuvent être justement soumis, puisqu'ils profitent des dépenses faites pour rapprocher d'eux les eaux qu'ils distribuent aux consommateurs?

9° Enfin, en supposant que toutes les eaux actuelles soient conservées, et que les pompes à vapeur produisent leur maximum, quel serait le nombre de fontaines versant de l'eau jour et nuit que l'on pourrait répartir dans les différents quartiers de Paris?

Ce n'est qu'après avoir réuni toutes ces données qu'on pourra décider s'il est prudent et convenable de supprimer un des agents quelconques qui fournissent de l'eau à Paris, en quelque quantité que ce soit.

Le ministre de l'intérieur est invité à présenter son rapport dans la huitaine.

Le ministre de l'intérieur présente à Sa Majesté les renseignements qu'il a recueillis sur la valeur des maisons qui couvrent le pont Saint-Michel et les bords de la rivière, aux rues Saint-Louis, de Hurepoix et de la Huchette.

Sa Majesté désire qu'on recueille, comme élément indispensable d'une juste appréciation, des renseignements sur les titres originaires de propriété des possesseurs actuels de ces maisons.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9986.

A M. BERLIER,

CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES PRISES.

Paris, 17 mars 1806.

Monsieur Berlier, je suis instruit qu'il y a un grand nombre d'indivi-

Digitized by Google

dus arrêtés, dans les prisons de Bruxelles, et qu'ils y manquent des choses nécessaires. Mon intention est que vous partiez sans délai pour vous rendre dans cette ville, que vous conférez avec mon procureur impérial et le président de la cour criminelle, et avec le préfet, que vous interrogiez chaque individu arrêté l'un après l'autre, et que vous me fassiez connaître quelle est la cause d'un si grand nombre de prisonniers et pourquoi la justice ne les juge pas. Vous connaissez toute ma sollicitude pour que les criminels soient sévèrement punis, mais aussi pour qu'aucun innocent ne souffre. Vous réglerez votre conduite selon ces principes.

NAPOLÉON.

Comm. par la famille Berlier.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9987.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 17 mars 1806.

Mon Fils, je vous envoie des lettres par lesquelles il paraît qu'il serait possible de saisir l'argent des Russes à Venise; ces fonds étaient destinés à solder les dépenses de Corfou. Faites en sorte de mettre la main dessus. Le moindre indice doit suffire pour prendre des mesures extraordinaires.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9988.

A M. DE TALLEYRAND.

Paris, 18 mars 1806.

Monsieur de Talleyrand, vous ferez venir dans la journée M. de Vincent, et vous lui porterez plainte sur ce que l'on a refusé le passage au 8e régiment d'infanterie légère pour aller prendre possession de la Dalmatie, avec des formes extrêmement malhonnêtes, quoique ce corps fît partie de la division qui doit occuper la Dalmatie et qu'aucun article du traité

Digitized by Google

ne me restreigne à n'y envoyer qu'un tel ou tel nombre de troupes. Vous lui déclarerez que nos troupes n'évacueront pas Braunau ni l'Allemagne, 1° avant que je sache si les bouches de Cattaro ont été remises à mes troupes, 2° si l'on ne convient pas que je puis avoir une communication libre par terre avec la Dalmatie. Il est ridicule de croire que, pour le blocus de trois ou quatre frégates anglaises, je laisserai égorger en Dalmatie un corps de 10,000 hommes par les Russes ou les Monténégrins. Je préfère la guerre et je la ferai, si l'on me continue cette misérable querelle. En un mot, je veux, et c'est le mot que vous emploierez, une route d'étapes pour mes troupes pour aller et venir, sans quoi je n'ai point de troupes en Dalmatie et elles sont exposées à y être égorgées. Je ne sais si je dois reconnaître dans cette affaire l'influence du retour de M. de Thugut. Vous direz à M. de Vincent que je ne le recevrai que lorsque je saurai si la cour de Vienne veut ou non exécuter le traité. Envoyez un courrier à M. de la Rochefoucauld pour porter les mêmes plaintes à Vienne; qu'il fasse connaître que je ne veux point recevoir M. de Vincent, et que, si l'on me refuse le passage en Dalmatie par journées d'étapes, il quittera Vienne et que je ferai la guerre, parce que c'est ne point exécuter le traité et ne me point donner la Dalmatie que de m'empêcher d'y communiquer; que ce n'est point que je veuille y envoyer une armée, mais je veux pouvoir y faire passer mes conscrits, mes semestriers, les hommes isolés des corps, enfin tout ce qui est relatif au mouvement d'une armée, par journées d'étapes. Je consentirai, comme cela avait été fait pour Venise, à ne faire passer qu'un certain nombre de troupes à la fois et à prévenir d'avance.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

9989.

A M. DE TALLEYRAND.

Paris, 18 mars 1806.

Monsieur de Talleyrand, j'ai lu avec la plus grande attention la récla-

Digitized by Google

mation du ministre de Bade, relative à l'abbaye de Saint-Blaise et aux autres possessions qui, par le recès de l'empire, avaient été accordées à l'ordre de Malte. Il est tout simple que les choses restent comme elles sont. L'Autriche s'est toujours refusée à mettre l'ordre de Malte en possession de l'abbaye de Saint-Blaise et des autres abbayes. La Maison de Bade lui a succédé dans le Brisgau; elle peut donc, de plein droit, prendre possession de ces abbayes. Mon intention est que vous passiez la note ci-jointe à M. de Reizenstein. « Le soussigné, ministre des relations extérieures, a mis sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi la note de M. de Reizenstein. Sa Majesté reconnaît que S. A. S. l'électeur de Bade a succédé aux droits du prince Ferdinand en Brisgau. Les abbayes de Saint-Blaise et autres étant entre les mains de l'Autriche au moment de la guerre, Sa Majesté trouve juste et conforme au traité fait avec l'électeur de Bade que sa Maison entre en possession de ces abbayes et domaines, et en jouisse avec la même plénitude de droits que la Maison d'Autriche. Sa Majesté ne voit donc aucun inconvénient à ce que S. A. S. l'électeur de Bade entre en jouissance de cesdits biens; et elle a ordonné à son ministre en Bavière, M. Otto, de comprendre ces biens dans le travail qu'il fait à Munich, spécialement parmi ceux dont la France garantit la possession à Son Altesse Sérénissime. »

Quant à la prise de possession du roi de Wurtemberg, il faut la renvoyer à M. Otto, et expédier à ce ministre un courrier extraordinaire pour que, vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, il m'envoie ce travail, afin que je décide avant que mes armées sortent d'Allemagne; sans quoi je verrai l'électeur de Bade vexé par tous ses voisins.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9990.

DÉCISION.

Paris, 18 mars 1806.

M. Collin propose de réduire à 3 francs

Renvoyé à M. Collin pour me

Digitized by Google

le droit de 9 francs par pièce de dix aunes que les crêpes de Bologne payent à leur entrée en France.

présenter un projet de décret conformément à ces conclusions. Cela fera un bon effet pour mon royaume d'Italie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9991.

A M. DE TALLEYRAND.

Paris, 19 mars 1806.

Monsieur de Talleyrand, faites mettre un article sur les dépêches d'Égypte, dans *le Moniteur*. Demandez au commissaire des relations extérieures à Trieste des renseignements plus positifs sur les abus commis à Trieste par les commandants de mes troupes; qu'il ne ménage personne, afin que je sois instruit de tout et que je connaisse la vérité. Faites mettre dans *le Moniteur* un article relatif au péage du Weser et aux bâtiments qui ont été obligés de revenir à Hambourg.

Faites connaître à M. Otto que j'ai ordonné au maréchal Berthier de faire chasser tous les recruteurs prussiens qui sont, soit dans les possessions de la noblesse immédiate, soit dans les pays soumis à la Bavière.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9992.

NOTE POUR LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 20 mars 1806[1].

M. Laforest ne doit point conférer avec M. de Hardenberg, ni chez lui, ni en société; s'il lui indique un repas, le décliner sous prétexte de maladie.

Dire à M. de Haugwitz qu'on a toujours supposé que M. de Harden-

[1] Date présumée.

Digitized by Google

berg se retirerait. Dans toutes les suppositions, il a insulté la France, que ce fût en guerre ou en paix. Le droit d'être en guerre appartient à chaque couronne. On n'est point insulté par la guerre; mais il y a de la lâcheté à refuser des audiences à un ministre d'un grand prince. Ni Laforest, ni aucun homme de la légation, ni aucun Français ne doit avoir de communications avec M. de Hardenberg comme ennemi de la France.

Il mettra assez de mesure pour que cela n'oblige pas le roi de Prusse à lui être utile.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

9993.

A L'ÉLECTEUR DE HESSE.

Paris, 20 mars 1806.

Mon Cousin, je veux remercier Votre Altesse Sérénissime de sa lettre du 29 janvier. Les circonstances qui avaient interrompu nos relations avaient été pénibles à mon cœur. Comment en effet n'aurais-je pas été affecté de voir qu'elle donnait refuge dans ses états à des personnes envoyées, sous le titre de ministres, pour ourdir des trames et des complots contre la France, et autorisées publiquement dans ces coupables intrigues par la déclaration de leur gouvernement? Mais Votre Altesse m'oblige à oublier le passé, lorsqu'elle me montre des sentiments aussi aimables que ceux exprimés dans sa lettre; je me flatte de les mériter par les sentiments que je lui porte. Désormais je ne me souviendrai plus que des assurances qu'elle se plaît à me donner, et, en tant qu'ils seront la base de sa conduite, ils seront la règle de la mienne. Que Votre Altesse croie à mes sentiments d'estime et d'amitié.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9994.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 20 mars 1806.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 14 mars. Vous trouverez ci-joint

Digitized by Google

copie de la lettre que j'ai écrite au maréchal Bernadotte; elle vous mettra au fait. Vous la communiquerez au roi de Bavière. Je crois vous avoir déjà écrit de demander à ce prince la note de ce qu'il désire, pour la faire passer à Anspach au maréchal Bernadotte; sans quoi la Bavière se verra dupée par la Prusse. Faites chasser les recruteurs prussiens qui se trouvent dans les pays soumis à la Bavière. Le sort de ces pays ayant changé, les anciens droits n'existent plus. Si les recruteurs prussiens ne se retirent point de plein gré, vous devez les y contraindre par la force. Du reste, dans tous vos propos, dites du bien, jusqu'à l'affectation, du roi de Prusse et de l'armée prussienne; assurez que l'on n'a jamais ajouté foi aux bruits qui ont couru; mais, en revanche, dites beaucoup de mal de M. de Hardenberg, et que c'est lui qui est cause du froid qui a régné momentanément entre les deux couronnes.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9995.

AU MARÉCHAL BERNADOTTE.

Paris, 20 mars 1806.

Mon Cousin, le maréchal Berthier m'envoie l'acte que vous avez fait avec le ministre prussien. Je ne puis que vous en témoigner mon mécontentement. Vous ne pouvez signer aucun acte diplomatique, puisque vous ignorez l'état des affaires. Vous ne devez rien signer ni avec la Bavière ni avec la Prusse. Vous devez vous borner à occuper Anspach, à bien entretenir vos troupes, à toucher les revenus du pays depuis votre entrée et même l'arriéré, à ne laisser rien sortir pour la Prusse, à déclarer sur chaque événement que vous n'avez point d'ordre, et m'instruire de tout. Mon intention est que la remise d'Anspach à la Bavière soit faite sans réserve. Il n'est pas juste que, si je donne à la Bavière d'une main, la Prusse lui enlève de l'autre, ou lui fasse supporter tant de charges que c'est comme si elle n'avait rien. Quant aux impositions arriérées, vous déclarerez verbalement aux habitants du pays qu'elles sont en compte

Digitized by Google

de l'arriéré que je dois toucher en Hanovre, car je n'ai pas non plus cessé de posséder le Hanovre que cinq jours après la ratification du traité.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9996.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 20 mars 1806.

Mon Fils, vous avez bien fait de prendre en considération la demande de M. de la Luzerne relativement aux secours de la religion à donner aux soldats malades dans les hôpitaux.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9997.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 20 mars 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 7 mars. Je suis tout à fait étonné que vous n'ayez pas fait fusiller les espions du roi de Naples que la mer a rejetés. Que voulez-vous que j'en fasse à Fenestrelle? Il n'y a que les abbés et les Anglais qu'il faut envoyer à Fenestrelle. Faites condamner à mort les chefs de masses. Votre administration de Naples est trop faible. Il me semble que vous ménagez trop cette populace. Je ne conçois pas comment vous ne faites pas exécuter les lois. Tout espion doit être fusillé; tout chef d'émeute doit être fusillé; tout lazzarone qui donne des coups de stylet à un soldat doit être fusillé. Les biens des hommes qui ont suivi la Cour doivent être confisqués; et s'il est vrai, comme les journaux le disent, que vous ayez fait arrêter ce misérable Castel-Cicala, envoyez-le à Fenestrelle sous bonne escorte, et confisquez ses bijoux et ses biens.

Quant au maréchal Masséna, Solignac a dû se rendre près de lui, et j'espère qu'il restituera tout ce qu'il a pris à la caisse de la Grande Armée;

Digitized by Google

cela se monte à sept ou huit millions. Faites une bonne justice de quelques officiers, fût-ce même des officiers généraux.

Les 7 à 8,000 galériens et autres que vous avez ne sont pas dangereux à Naples; ils le seraient, s'ils venaient à s'échapper dans les Abruzzes. Vous attachez trop d'importance à une populace que deux ou trois bataillons et quelques pièces de canon mettront à la raison; elle ne sera soumise que lorsqu'elle se sera insurgée et que vous aurez fait des exemples sévères. Si vous avez trop de cavalerie, envoyez-en dans le royaume d'Italie; cependant, à vous dire vrai, je ne conçois pas que dans un pays comme Naples, les Abruzzes, Tarente, où elle peut s'étendre, elle puisse vous nuire. La rapidité de ses mouvements est très-utile dans la campagne. J'ai organisé les dépôts de votre armée; il faut les laisser dans la Romagne et dans le Bolonais, et en faire venir des conscrits; vous avez dix fois le monde qu'il vous faut. Il ne faut pas 6,000 hommes pour contenir le royaume de Naples. Montrez de la vigueur et faites des exemples. Je vous le répète, faites fusiller les espions, et ne les envoyez pas à Fenestrelle; n'ayant point de preuves, je ne sais que faire de ces misérables. Vos lettres ne me disent rien, ne me donnent aucun rapport de la mer. Je ne sais pas s'il y paraît des Anglais, ni le monde qu'ils ont du côté de la Sicile. Vos mouvements sont beaucoup trop lents. Vous devriez déjà être maître de la Sicile. Ne craignez rien des Russes, ils ne peuvent vous faire aucun mal. J'espère qu'à l'heure qu'il est vous êtes maître de Reggio et de toutes les villes du continent. La perte du temps est irréparable à la guerre; les raisons que l'on allègue sont toujours mauvaises, car les opérations ne manquent que par des retards.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

9998.

A M. DE TALLEYRAND.

Paris, 21 mars 1806.

Monsieur Talleyrand, je ne veux plus de commissaire autrichien à Strasbourg. Mon intention est que les faux billets de banque qui ont été

Digitized by Google

arrêtés jusqu'à concurrence de cent millions soient remis au ministre autrichien, afin de faire voir à sa Cour combien il nous était facile de répandre ces billets en Autriche pendant la guerre, si nous avions été d'aussi mauvaise foi que nos ennemis l'ont été du temps des assignats.

Faire une note d'apparat sur cet objet.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

9999.

A M. DE TALLEYRAND.

Paris, 21 mars 1806.

Monsieur de Talleyrand, la Dalmatie sera difficilement gouvernée par l'administration de Milan. Mon intention serait de la diviser, avec l'Istrie et le pays de Monfalcone, entre six princes. J'y nommerai ceux des généraux qui m'ont le mieux servi à Austerlitz et à Ulm. Ils seraient feudataires des royaumes d'Italie et de France. Ils seraient tenus, avant la prise de possession, d'y faire un an de séjour. L'aîné de la famille porterait le titre et hériterait de la principauté. Il faudrait faire un travail particulier pour bien établir la division. Monfalcone serait une principauté, l'Istrie une autre. Il y en aurait trois dans la Dalmatie, et une dans les bouches de Cattaro. Voyez à prendre secrètement tous les renseignements convenables, afin de me faire un projet. J'ajouterai que Guastalla et Neufchâtel formeraient deux autres principautés.

Faire un projet qui aurait pour objet d'augmenter la principauté de Lucques et Piombino; lui donner Massa di Carrara et la Garfagnana, afin de former ses limites et de mettre cette principauté dans une belle position. Mais je voudrais la vendre au prince de Lucques moyennant 400,000 francs de rente qu'il m'inscrirait sur son grand-livre, et que je donnerais pour récompense à mon armée.

Je réunirai Venise au royaume d'Italie, mais je désire m'emparer de tous les biens domaniaux. Je désire également mettre sur le grand-livre de mon royaume d'Italie deux millions hypothéqués sur Venise, que je donnerais également à mon armée.

Digitized by Google

Faites-moi connaître la quantité de biens nationaux dont je devieudrais propriétaire pour cet objet et la manière de les distribuer à mon armée. Il faudrait imaginer des ordonnances ou espèces d'assignats, et prendre des mesures pour qu'ils ne devinssent pas un objet d'agio.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10000.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 21 mars 1806.

Mon Cousin, les corps d'armée des maréchaux Ney et Davout et une portion de la cavalerie se rapprochent de la France. Je viens d'arrêter les garnisons que doivent prendre définitivement les différents corps. Je vous les ferai connaître par le prochain courrier. Mon intention est qu'aucun corps de mon armée ne passe le Rhin avant le 15 avril, c'est-à-dire lorsque le maréchal Soult aura dépassé le Lech. Du moment que vous saurez que la cour de Vienne m'a accordé le passage de la Dalmatie, et que le 1er avril sera arrivé, vous ferez évacuer Braunau; vous aurez soin d'en faire ôter tout ce qui peut être utile à nous ou à la Bavière. Le maréchal Soult se mettra alors en marche à très-petites journées par Augsbourg pour se placer derrière le Lech, où il attendra mes ordres; vous vous rendrez à Strasbourg, où vous attendrez également mes ordres. Vous pourrez loger à Strasbourg dans mon palais.

Vous ordonnerez aux maréchaux Ney, Soult et Davout de vous envoyer des rapports détaillés à Strasbourg, lorsque vous partirez de Munich, et vous m'enverrez ces rapports, afin que je sois à même de vous envoyer enfin l'ordre de revenir à Paris. Je vous dis cela par précaution, car probablement vous recevrez plusieurs de mes courriers.

Quand vous partirez de Munich, vous suivrez la route d'Augsbourg, Ulm et Stuttgart, afin que mes courriers puissent vous rencontrer.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10001.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 21 mars 1806.

Mon Fils, j'ai reçu la réclamation de la commune de Crespino. Je n'entends pas raillerie; mes drapeaux ont été insultés, mes ennemis accueillis : il faut du sang pour expier le crime de cette révolte. Si cette commune veut se laver de l'opprobre dont elle est couverte, il faut qu'elle livre les trois principaux coupables pour être traduits devant une commission militaire et être fusillés avec un écriteau portant ces mots : *Traditori al liberatore d'Italia e alla patria italiana.* Alors je pardonnerai à la commune et je révoquerai mon décret. Je vous renvoie donc toutes vos pièces, que je ne lirai que quand cela sera fait.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10002.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 21 mars 1806.

Mon Fils, dans ce moment-ci, le traité avec la cour de Vienne doit être signé; par ce traité elle m'accorde le passage par terre, soit pour joindre avec ma province d'Istrie, soit pour aller en Dalmatie. J'approuve beaucoup votre projet d'éviter à mes troupes de longs trajets par terre et de les faire embarquer à Fianona, pour de là passer sur des barques dans les îles et se rendre à Zara. Vous enverrez un officier de marine prendre le commandement du port de Fianona. Envoyez-y de Venise 6 chaloupes canonnières armées de pièces de 12 et 24. Établissez votre correspondance avec Zara par le canal intérieur. Faites faire le plan et lever les sondes du port de Fianona, afin que je voie si les frégates et les gros bricks peuvent y entrer. Faites-moi connaître également quelle espèce de bâtiments peuvent naviguer de Fianona jusqu'à Zara. Établissez aussi à Fianona des magasins de biscuit et un chef d'administration mari-

Digitized by Google

time. Je ne trouve rien de plus propre à communiquer facilement avec la Dalmatie que le canal de la Montagna ou Morlacca, surtout toutes les îles étant occupées. J'approuve beaucoup le projet que vous avez d'envoyer quelques pièces de fer de Venise pour armer les différentes îles. On doit avoir à Venise des renseignements précis sur toute la côte d'Istrie et Dalmatie; envoyez-moi des mémoires et des renseignements sur les côtes, sur les ports et surtout les sondes des différents ports. J'approuve également que le 60e se rende de Monfalcone à Muggia ou à Capo d'Istria.

Tenez-moi tous les jours au courant de la force des croisières ennemies.

Le bataillon entier des Grecs n'est plus à Marseille; il a été embarqué à Cadix pour donner le change à l'ennemi; mais il reste une soixantaine d'hommes; j'ai ordonné qu'on les fît embarquer à Toulon; vous en ferez ce que vous jugerez convenable.

Faites partir, indépendamment des chaloupes canonnières de Venise, quelques barques légères pour servir de postes et communiquer facilement avec Fianona; ayez là un homme de confiance pour correspondre avec vous. Je sais déjà par Vienne que mes troupes ont occupé les bouches de Cattaro; je suis étonné que vous ne m'ayez pas encore fait un rapport officiel.

Je n'approuve pas le projet de changer le préfet de Bologne, c'est aller trop loin; mais il faut le prévenir qu'il doit être le premier à déclarer que le procès intenté contre le cardinal est calomnieux et à faire toutes les réparations possibles à ce cardinal.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10003.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 21 mars 1806.

Mon Fils, vous avez pour aide de camp le colonel Sorbier, du génie; envoyez-le dans la Dalmatie, dans l'Istrie et l'Albanie; mais qu'il voie

Digitized by Google

bien, et qu'il vous envoie des mémoires qui lui fassent honneur. Envoyez une autre compagnie d'artillerie italienne en Istrie; il en faut au moins quatre. Je vous recommande de bien veiller à l'exécution de mes dispositions pour l'armement des ports de l'Istrie et de la Dalmatie, car d'un moment à l'autre mes frégates, mes vaisseaux peuvent y arriver poursuivis par des forces supérieures. Je ne connais point l'état de l'artillerie du pays vénitien, de l'Istrie, de la Dalmatie; il doit y avoir des canons en fer et des mortiers à Venise. Mon intention est de garder en Istrie deux régiments au grand complet de guerre, c'est-à-dire à 6,000 hommes; mais la première condition est de les tenir dans des endroits sains. Je voudrais y établir deux camps à peu près comme à Boulogne, hormis qu'ils seraient en carrés, et qu'ils soient placés dans des positions importantes. Par ce moyen, la discipline serait maintenue; ces corps s'instruiraient, ils contiendraient le pays; mais il faut bien choisir l'emplacement de ces camps; il faudrait qu'ils fussent à portée des deux grands ports. Vous n'êtes pas assez instruit de ce qui se fait dans votre armée. Vous m'aviez dit que le 8e d'infanterie légère était parti, et depuis vous m'avez écrit qu'il ne l'était pas; le 60e de même. Faites qu'avant la fin du mois d'avril j'aie les mémoires de d'Anthouard et des officiers du génie et d'artillerie de ces lieux, afin que je connaisse bien la Dalmatie et que je puisse l'organiser. Je n'ai pas de cartes des ports de ces côtes comme je les voudrais. Faites-les-moi demander à Venise, où elles doivent être en abondance.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10004.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 21 mars 1806.

Mon Fils, je vous envoie un rapport que me remet mon ministre du trésor. Je ne comprends pas ce que c'est que la caisse de l'armée active sous les ordres du maréchal Masséna, ce que c'est que la caisse des

Digitized by Google

troupes françaises stationnées en Italie, ce que c'est que la caisse des troupes françaises dans les états vénitiens. Il me semble qu'il y a trois mois que ces trois armées n'en font qu'une. Faites vérifier comment s'est faite la recette des 2,300,000 francs, si c'est par les ordres du maréchal Masséna ou par des ordonnances de l'ordonnateur, ou si c'est par des déplacements de fonds d'Ardant et autres.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10005.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 21 mars 1806.

Monsieur Dejean, je n'ignorais pas que les états du comité ne présentaient que l'état de l'effectif au 1er du mois courant. Je savais aussi que les différences entre ces états et ceux du munitionnaire général ne pouvaient provenir que des mouvements survenus pendant le cours du mois; aussi vos observations, ne me faisant pas connaître la cause des différences, ne m'ont point satisfait. Au lieu de vous borner à dire, « La force du camp a changé; il est rentré des troupes dans l'intérieur, » j'aurais désiré que vous m'eussiez dit quelles troupes ont quitté les camps, quelles sont rentrées dans l'intérieur. Je désire que vous essayiez de me motiver de cette manière les différences que je vous ai indiquées; c'est le vrai moyen de me prouver, 1° que les revues sont exactes; 2° que le munitionnaire général est probe; 3° que les bureaux de la guerre peuvent contrôler les opérations qu'ils sont chargés de surveiller.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10006.

A M. GAUDIN.

Paris, 22 mars 1806.

Je pense qu'il faut faire monter le budget des recettes plus haut qu'il

Digitized by Google

n'est. Cent soixante et quatorze millions ne me paraissent pas suffisants pour l'enregistrement. Cette branche a rendu cent soixante et douze millions en l'an XIII; mais c'était la première année de la publication du Code civil, et les améliorations ont été progressives. Il faut porter au budget de cette année cent quatre-vingts millions pour cette partie. Il faut porter cinq millions de plus aux douanes. Elles ont rendu cinquante-trois millions en l'an XIII; elles rendront certainement davantage en 1806. Cela ferait une augmentation de dix millions, qui porterait le budget des recettes à six cent quatre-vingt-seize millions. Je porterais à deux millions de plus les recettes accidentelles, et les améliorations des impositions indirectes aussi à deux millions de plus, de manière à avoir sept cents millions de recettes. Votre budget de dépense ne se monte qu'à six cent soixante et quatorze millions; cela fera donc vingt-six millions qui, avec douze de réserve, feraient trente-huit millions d'excédant sur les recettes, qui seraient destinés, soit à un fonds de réserve, soit comme fonds extraordinaire et de toute nature pour des expéditions contre l'Angleterre. Vous direz, dans le discours, que les ministères de la guerre et de la marine supportent déjà une partie de cette dépense.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10007.

DÉCRET.

Palais des Tuileries, 22 mars 1806.

ARTICLE PREMIER. A dater du 1er avril prochain, les 2e et 3e corps d'armée de réserve seront dissous. Les maréchaux Lefebvre et Kellermann rentreront au Sénat, et notre ministre de la guerre leur témoignera, en notre nom, notre satisfaction du zèle qu'ils ont montré pour notre service pendant la guerre.

ART. 2. A cette époque, les troupes qui sont en France seront mises sur le pied de paix.

ART. 3. Les deux divisions formant la réserve du maréchal Lefebvre, qui sont à Darmstadt, ainsi que les dépôts, se mettront en route le

Digitized by Google

1er avril, pour se rendre aux garnisons que doivent occuper leurs corps en rentrant en France.

Art. 4. Nos ministres de la guerre, et de l'administration de la guerre, et notre ministre du trésor public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

10008.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Paris, 23 mars 1806.

Où diable avez-vous pris que je puis faire entrer des sbires à l'hôtel des Invalides? C'est inadmissible.

M. Nardon doit connaître les lois administratives de l'Empire. Ainsi les dépenses se divisent en générales et départementales. Les dépenses départementales sont couvertes par les centimes. J'ai, en conséquence, ordonné que tous les centimes fixes ou non soient envoyés à Parme pour être versés dans votre caisse. Cela passe 300,000 francs, c'est plus que suffisant. Quant au produit de l'enregistrement, des douanes et autres impôts, vous ne devez en disposer d'aucune manière sans l'intervention et les ordonnances des ministres, car cela entre dans le bilan général de l'état, et il ne faut pas faire de confusion. Vous pouvez pourvoir à ce qui ne sera pas prévu; mais ne désorganisez pas la masse générale de l'état.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

10009.

AU PRINCE JOACHIM.

Paris, 23 mars 1806.

Je reçois votre lettre de Cologne du 20. Il faut avoir bien étudié l'administration des duchés de Clèves et de Berg. Il ne faut pas vous engager à rien maintenant, parce qu'il sera convenable de donner à ces deux pays la même organisation. Vous ordonnerez que l'octroi du Rhin se paye de

Digitized by Google

la même manière et sur le même pied que sous le régime de la Prusse. Vous pouvez vous emparer de tous les biens de la noblesse immédiate à Berg et dans tout le duché. Il faut, le plus tôt possible, ôter des postes les employés de la Tour et Taxis. A Wesel, il n'y en a point; mais, dans le duché de Berg, ils y sont toujours. C'était un fief de l'Empire, et par là l'Empereur était instruit de tout ce qui se passait en Allemagne. Il vaut mieux faire ce changement tout de suite que de laisser cela en doute. Nommez aux postes des gens du pays qui y seront attachés. Nommez tout de suite des gens de Berg aux postes de Clèves, et des gens de Clèves aux postes de Berg. Le directeur des postes aux lettres de Wesel est un homme ennemi de la France. En général, vous devez avoir plus de confiance dans les Bavarois que dans tous les agents prussiens. Quand vous aurez approfondi la situation des choses dans vos nouveaux états, vous verrez qu'il est impossible qu'une population de 300,000 âmes vous rende aussi peu que vous le dites. Le calcul ordinaire est de sept florins par âme, ce qui supposerait deux millions de florins de revenu, ou quatre millions de francs. Cela ne vous engage pas moins à de l'économie, car il vous faudra une petite armée, tant pour occuper la jeunesse du pays que pour la dignité de votre état. Selon l'usage français, les troupes coûtent trop; selon l'usage bavarois, elles sont à beaucoup meilleur marché.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10010.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 23 mars 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 18 mars. Je ne conçois pas trop que les viandes salées puissent être utiles en Dalmatie; en général, c'est une mauvaise nourriture. Il ne doit point manquer de bétail en Dalmatie, et il doit y être à meilleur marché qu'en Italie.

Vous aurez reçu mon décret sur l'armement et l'organisation de l'Istrie. J'attendrai des mémoires sur la Dalmatie pour l'organiser aussi. Il ne faut point placer des canons indiscrètement, mais les mettre aux

Digitized by Google

mouillages pour les défendre. Je vous recommande surtout de ne point laisser les troupes dans des endroits malsains. L'insouciance des généraux sur cet objet est incalculable; ils seraient capables de laisser, une année entière, des troupes dans les marais de Mantoue sans bouger. Si j'ai des malades en Istrie, c'est à vous que je m'en prendrai; si j'en ai en Italie, ce sera aussi votre faute. Placez-les sur les montagnes et dans des endroits aérés. C'est parce que j'ai toujours porté le plus grand soin dans ces détails que mes armées n'ont point eu de malades proportionnellement aux autres. La seule perte qu'on ne puisse pas réparer, ce sont les morts. Vous ne m'avez pas encore dit que vos aides de camp soient partis.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10011.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 23 mars 1806.

Mon Fils, mon décret sur la publication du concordat dans le pays de Venise répond à toutes les questions. Prenez, en attendant, des sûretés pour les biens des maisons religieuses, en les mettant tous sous le séquestre. Je vois, par votre lettre du 16 mars, que le 60e est parti pour l'Istrie. Je vous ai envoyé un décret sur l'organisation militaire des provinces de l'Istrie. Je désire bien que les troupes ne soient pas mises dans des endroits malsains.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10012.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 23 mars 1806.

Mon Fils, vous avez bien fait de changer l'administration de ma Mai-

Digitized by Google

son et de vous en charger. Caprara a tort de porter aucune plainte sur cet objet. J'achèterai volontiers son palais de Bologne, quand il me coûterait quelques centaines de mille francs de plus; j'en ferai le sacrifice pour retirer Caprara de l'abîme où il est. Chargez mon intendant de traiter de cet achat, que je ferai payer en plusieurs années en donnant des sûretés aux créanciers. Je connais tous les défauts de Caprara; je vous le recommande; c'est un des premiers et des plus constants amis que j'aie eus en Italie. Je consentirai à donner 300,000 francs pour payer les dettes de Pino, mais de même en plusieurs années. Je me chargerai de ses dettes, et j'aurai trois ans pour payer ses créanciers. Chargez aussi mon intendant de cet objet. Cette dépense sera supportée par le ministère de la guerre. Caffarelli part; vous aurez là un bon collaborateur. Je recommande sa femme à la princesse Auguste : c'est une femme remplie de mérite, de mœurs et d'un esprit sûr.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10013.

AU GÉNÉRAL OUDINOT,

À NEUFCHÂTEL.

Paris, 24 mars 1806.

Vous ne devez pas admettre les quatre articles de M. de Chambrier; vous vous emparerez de l'arsenal, de toutes les impositions arriérées, de tous les meubles du château. Vous ne laisserez rien sortir, et direz à M. de Chambrier qu'il sera tenu compte de tout au roi de Prusse sur ce que la Prusse me doit pour l'arriéré des revenus du pays de Hanovre.

Je suis surpris que vous n'ayez point de solde. Mes ordres avaient été qu'on vous en payât à Strasbourg deux mois. Il n'y a point de difficulté que vous empruntiez sur les caisses de Neufchâtel l'argent dont vous avez besoin. Faites-en recette sur des états en règle, afin de savoir toujours à quoi s'en tenir. Faites-moi connaître, par le retour de mon courrier, la situation de votre corps, bataillon par bataillon; ce qui vous est dû,

Digitized by Google

mois par mois, pour la solde; si vous avez touché quelque chose à Strasbourg; enfin si vous y avez envoyé vos payeurs, conformément à l'ordre du jour de la Grande Armée, pour y recevoir deux mois de solde. Vous savez que mon intention est de payer la solde des mois de janvier et avril à la fois, en faisant double prêt aux soldats. Faites-moi une demande en règle pour l'exportation des blés. Je viens d'ordonner qu'on vous en laissât passer 6,000 quintaux.

Prenez des renseignements sur le pays. Envoyez-moi un mémoire détaillé qui me mette au fait de tout. Ne laissez rien distraire; les Prussiens sont très-rapaces. Dites-leur de belles paroles et assurez-les constamment qu'il sera tenu compte de tout sur les impôts arriérés qu'ils touchent en Hanovre.

Tenez vos troupes en repos et faites-les bien nourrir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10014.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 24 mars 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 19 mars avec les dépêches du général Molitor. Cette lettre me surprend d'autant plus que le général Andréossy avait écrit de Vienne que les bouches de Cattaro avaient été occupées; on l'avait probablement trompé. Dans ces circonstances, il devient d'autant plus urgent d'armer et d'approvisionner Palmanova, et je n'ai pas encore reçu une dépêche qui me fasse connaître la situation de cette place et l'arrivée des approvisionnements que j'avais ordonné qu'on y envoyât. Augmentez, avec le moins de bruit possible, le corps du général Marmont de deux régiments de cavalerie et d'un régiment d'infanterie. Envoyez l'ordre au général Seras de tenir toutes ses forces bien réunies; il ne faut pas qu'il les disperse dans ces îles; ces détachements pourraient être pris isolément. Il suffit d'envoyer en Dalmatie quelques officiers pour y commander, et qui lèveront quelques compagnies pour y maintenir l'ordre. Ainsi la division du général Seras, composée des

Digitized by Google

13e et 60e de ligne, et probablement du 8e d'infanterie légère, qui n'a pu passer avec son artillerie, doit, sans faire de trop grands mouvements, se tenir en mesure de marcher sur Trieste, si les circonstances s'aggravent. Écrivez au général Marmont de se tenir également en mesure, sans donner l'alarme à l'ennemi. Il n'est point probable que les Russes s'obstinent à rester dans cette position; ils n'ont pas assez de forces pour cela, et ils en seraient infailliblement chassés avec déshonneur. Je ne tarderai pas à recevoir des renseignements de Vienne, et vous-même ne manquerez pas probablement d'en recevoir bientôt de nouveaux de l'Istrie et du général Molitor. Faites-moi connaître le nombre de troupes que les Autrichiens ont dans la Carniole, à Laybach et dans la Styrie autrichienne. Envoyez-moi aussi tous les renseignements que vous aurez sur la Dalmatie, soit des officiers qui y auraient été, soit de Venise, afin que je connaisse bien l'état des chemins et des communications. Restez dans la même situation de tranquillité, ne donnez pas l'alarme. Je vous recommande encore l'armement et l'approvisionnement de Palmanova.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10015.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 24 mars 1806.

Mon Fils, je vous ai envoyé un décret sur l'organisation militaire de l'Istrie; vous en trouverez ci-joint un sur l'organisation de la Dalmatie; je l'ai rédigé sur d'assez mauvais renseignements; mais j'ai pensé que, quelque défectueuse que fût mon organisation, il valait mieux la faire que de laisser plus longtemps les choses dans l'état où elles sont. J'attends avec impatience les mémoires de Poitevin, Picoteau et des autres officiers que vous avez envoyés sur les lieux. J'ai besoin d'avoir des renseignements bien détaillés, de connaître la largeur et la longueur des îles, l'élévation des montagnes, la largeur des canaux, leur éloignement du continent, la nature des places fortes, place par place, la nature des

Digitized by Google

chemins, et, entre autres, de ceux de l'Autriche en Dalmatie et de la Dalmatie en Turquie, etc. Tout cela m'intéresse au dernier point. Il ne faut pas attendre au dernier moment.

D'Ancône à Zara, il n'y a pas plus d'une vingtaine de lieues de navigation; écrivez à mon commissaire des relations commerciales dans ce port et au commandant de la place de faire passer de là des blés pour Zara; écrivez-en aussi au cardinal Fesch. Vous avez des chaloupes canonnières qui appartiennent au royaume d'Italie, dans différents ports de l'Adriatique et à l'embouchure du Pô; elles n'y sont point utiles; envoyez-les en Dalmatie, elles serviront dans les îles. Vous verrez dans mon décret que je veux huit compagnies d'artillerie en Dalmatie; il faut qu'elles soient portées à 100 hommes chaque. On peut en envoyer quatre ou cinq italiennes.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

10016.

AU MARÉCHAL BERTHIER,

À MUNICH.

Paris, 24 mars 1806, 9 heures trois quarts du soir.

Mon Cousin, je ne perds pas une minute pour vous écrire que, le 24 à neuf heures du soir, je reçois la nouvelle que les Autrichiens ont livré les bouches de Cattaro aux Russes.

En conséquence, sous quelque prétexte que ce soit, mon intention est que vous ne fassiez pas évacuer Braunau; au contraire, vous le ferez réarmer et réapprovisionner, et vous donnerez ordre aux troupes de marcher en avant. Envoyez au général Andréossy un courrier pour lui rendre compte de cette affaire, que la cour de Vienne connaissait ou du moins qu'elle connaît actuellement. Son commandant nous a entièrement trahis. Je vous expédierai demain matin un autre courrier; mais je ne veux pas tarder davantage à vous faire connaître que votre premier soin est de

Digitized by Google

prévenir, sans perdre un moment, le maréchal Soult de réunir ses troupes et de soutenir la place de Braunau; c'est le point important.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10017.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 25 mars 1806.

Mon Cousin, je vous envoie la lettre du général Molitor et quatre autres pièces relatives à la livraison des bouches de Cattaro aux Russes. Faites-les copier et communiquer sur-le-champ à mon ambassadeur à Vienne ou au général Andréossy, s'il y est encore. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que je vous ai écrite hier soir. J'espère apprendre que Braunau est toujours en mon pouvoir; faites promptement réarmer et ravitailler cette place. Faites connaître personnellement à M. Liechtenstein que mon armée venait d'être mise sur le pied de paix, et que mes troupes rentraient en France, que Braunau allait être remis, lorsque j'ai appris la trahison du gouverneur de Cattaro, qui a livré cette province aux Russes, après avoir fait toute sorte de mauvais traitements aux troupes qui allaient en prendre possession, en entravant leur marche par mille difficultés et en désarmant les places de la Dalmatie, etc. Il faudrait aussi voir si les prisonniers ne sont pas rendus, voir s'il ne serait pas convenable d'en arrêter la marche; au moins on peut la retarder considérablement jusqu'à ce qu'on sache à quoi s'en tenir et la conduite que la cour de Vienne veut tenir dans cette circonstance.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10018.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 25 mars 1806.

Mon Fils, le district de Cherso étant beaucoup plus près de l'Istrie que

Digitized by Google

de la Dalmatie, vous en donnerez le commandement à un colonel ou à un général intelligent, et vous mettrez une bonne garnison dans le point le plus important et le plus près de l'Istrie, afin que l'ennemi ne cherche point à s'en emparer et à couper la communication de la Dalmatie avec l'Istrie. Ce commandant doit tenir ses troupes réunies, avoir de l'artillerie et des munitions, et être en état de faire une bonne défense. Choisissez parmi les officiers de votre armée le plus intrépide et le plus intelligent pour lui confier le commandement de ce district. Vous le chargerez de correspondre avec le général qui commandera en Istrie et de vous rendre compte directement de tout ce qui se passerait d'important. Exigez que sur le continent de l'Istrie, vis-à-vis de ce point, il soit établi un dépôt de tout ce qui est nécessaire pour secourir cette île, si le cas l'exigeait. Ce district me paraît le plus important de tous, puisque, l'ennemi étant maître de Cherso, toute communication deviendrait impossible avec la Dalmatie par mer.

J'attends avec bien de l'impatience les mémoires de Lauriston et ceux de Dumas sur la Dalmatie. Je suis très-fâché que vous n'y ayez pas laissé aller Lauriston dans le temps; il y serait depuis un mois, et j'aurais été instruit de ce qui arrive aux bouches de Cattaro. A défaut d'officier français qui connaisse assez ce pays, envoyez-moi un officier du génie vénitien qui y ait passé sa vie, qui soit sûr et intelligent, et capable de répondre à toutes mes questions sur la profondeur des eaux, la largeur des canaux, la nature des chemins, etc. Les renseignements que j'en tirerai me serviront à dresser mon plan de reprise des bouches de Cattaro. Vous adresserez cet officier au général Clarke, qui me le présentera, et il restera à Paris jusqu'à nouvel ordre. Il se munira à Venise de toutes les cartes, plans, mémoires, enfin de tous les documents qu'il pourra se procurer sur les îles de la Dalmatie, de l'Istrie, de Cattaro, etc. Vous sentez combien j'ai besoin d'avoir une connaissance parfaite de ces localités, qui sont entièrement ignorées ici.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10019.

A M. CHAMPAGNY.

Paris, 25 mars 1806.

Monsieur Champagny, je vous envoie le budget de Parme; vous l'aurez sans doute déjà reçu. Présentez-moi un projet qui le réduise à sa juste valeur. Au premier coup d'œil, il me paraît absurde. Quant au gouverneur général, j'ai réglé, je crois, par un décret, ce qu'il doit avoir. Les règlements ont aussi fixé les dépenses du préfet. Le reste est susceptible de supporter une pareille réduction.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10020.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 26 mars 1806.

Le ministre est invité à faire connaître aux chambres de commerce qu'elles ne doivent rien imprimer, soit en leur nom collectif, soit au nom d'une commission formée dans leur sein, soit comme rapport fait à la chambre par un de ses membres, sans une autorisation préalable du ministre de l'intérieur.

Elles doivent savoir que la voie la plus inconvenante et la plus inefficace de faire parvenir à Sa Majesté ou des vues, ou des représentations, est celle de l'impression. Une chose imprimée, par cela même qu'elle est un appel à l'opinion, n'en est plus un à l'autorité.

La nécessité de donner cet avertissement aux chambres de commerce est démontrée par la dernière publication que M. Dupont s'est permise. Cet écrivain, ayant des principes superficiels et faux sur l'administration, et appartenant à une secte dont les opinions exagérées ne peuvent que donner une direction vicieuse aux esprits, n'était pas propre à énoncer l'opinion des chambres de commerce, qui ne peuvent être admises à s'expliquer que sur des choses précises et des données positives. Il est le

Digitized by Google

maître d'écrire en son nom privé et pour son compte; mais il est imprudent à une chambre de commerce, nécessairement composée d'hommes qui jugent des intérêts commerciaux par ce qui se passe réellement et chaque jour, de se charger de la responsabilité de ces rêveries.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10021.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 26 mars 1806.

Plusieurs députations se sont présentées sans autre pouvoir que la volonté des individus qui les composaient ou l'autorisation des préfets.

Des individus n'ont pas le droit de se constituer députés.

Les préfets n'ont pas le droit de constituer des députés.

Des députations peuvent être envoyées, 1° par les colléges électoraux; 2° par les conseils généraux; 3° par les conseils municipaux.

Lorsque les colléges électoraux enverront une députation, la députation ne sera admise que si la proposition a été délibérée par le conseil à la majorité des voix, si les députés ont été nommés au scrutin, si l'adresse dont ils seront porteurs a été rédigée et adoptée par le collége.

Les conseils généraux, lorsqu'ils voudront faire des représentations, ou qu'ils seront déterminés par tout autre motif, ne pourront délibérer une députation que sur l'autorisation du ministre de l'intérieur. Les députés seront nommés au scrutin par le conseil, et l'adresse rédigée et délibérée par lui.

Les députations des villes seront délibérées par les conseils municipaux, qui nommeront les députés au scrutin et arrêteront, par délibération, ainsi que les colléges électoraux, l'adresse dont ces députés seront porteurs.

Lorsque ces diverses députations seront arrivées à Paris, elles se présenteront au ministre de l'intérieur, qui ne proposera leur admission à

Digitized by Google

Sa Majesté qu'après avoir vérifié si toutes les formalités ci-dessus prescrites ont été remplies.

Le ministre est invité à rédiger, d'après ces bases, une instruction en forme de circulaire, qui sera adressée à tous les préfets, et qui pourra être imprimée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10022.

A M. MOLLIEN.

Paris, 26 mars 1806.

Monsieur Mollien, vous trouverez ci-joint deux bordereaux de lettres de change que le payeur, M. Mesny, agent des contributions, a livrées par les ordres du maréchal Masséna. Mon intention est que vous fassiez connaître mon mécontentement à ce payeur de ce qu'il a donné la main à une aussi coupable manœuvre. Les fonds ne doivent sortir de la caisse du payeur que sur les ordonnances de l'ordonnateur. Envoyez copie de ces bordereaux à Milan au vice-roi, à Gênes à l'architrésorier, à Parme au général Junot, et dans les autres pays aux agents que j'y ai, pour que cet argent soit séquestré, avec la déclaration du payeur que cet argent doit rentrer dans sa caisse. Vous en préviendrez le payeur, en lui notifiant que, si ces sommes ne sont pas rétablies dans sa caisse, il en sera comptable. Sur ces quatre millions, 2,500,000 francs ont été recouvrés à Milan; il ne reste donc plus que 1,500,000 francs à rentrer. Faites une circulaire aux payeurs pour leur rappeler que, sous leur responsabilité, ils ne doivent laisser sortir aucun argent de leur caisse que sur les ordonnances de l'ordonnateur ou de l'inspecteur aux revues.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10023.

A M. DE TALLEYRAND.

Paris, 26 mars 1806.

Monsieur de Talleyrand, vous ferez connaître à M. de Vincent que je

Digitized by Google

vois avec peine qu'on renvoie M. de Cobenzl; son nom est trop odieux à Paris. Dites-lui qu'il est assez désagréable de voir que toutes les personnes de l'intrigue de Cobenzl, et qui ont conseillé l'alliance de la Russie, sont ceux qu'on emploie, et que ceux du bon parti sont ceux qu'on écarte; que cela présage de nouveaux malheurs. Faites également appeler le chargé d'affaires et dites-lui la même chose. Dites-lui qu'on rend justice à M. de Cobenzl, mais qu'il est impossible qu'un homme de ce nom puisse être désormais accueilli en France. J'écris au maréchal Berthier pour qu'il ne lui soit point donné de passe-ports. Tâchez de m'informer si M. de Cobenzl s'est retiré à Vienne, afin que, si je me décide à lui envoyer l'ordre de ne pas entrer chez moi, je sache par quel point il viendra. Remarquez que dans la lettre qu'on vous écrit de Vienne, du 10 mars, on pressent si ce choix serait agréable. Répondez que, si l'on voulait être agréable, il faudrait envoyer ici quelqu'un de la maison de Kaunitz, maison vraiment autrichienne, et qui a été longtemps attachée au système de la France. Informez-vous, avant, s'il y a un Kaunitz dans le cas d'être envoyé ici, autre que celui dont vous m'aviez dit tant de bien.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10024.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 26 mars 1806.

Mon Fils, les armements de Tunis ne peuvent pas nous regarder; nous sommes très-bien avec la régence.

Je reçois votre lettre du 22; je vois avec plaisir que 3,551,000 francs sont déjà recouvrés. Faites payer la solde à toute mon armée et tenez-la bien au courant. Ayez soin qu'aucune somme ne sorte que par ordonnance de l'ordonnateur ou de l'inspecteur aux revues, car, lorsqu'on veut être sévère avec les autres, il faut observer soi-même toutes les formes. Je m'en rends esclave plus que qui que ce soit; on ne payerait pas à Paris un sou, sur mon ordre, sans une ordonnance du ministre.

J'ai donné ordre qu'on arrêtât le nommé Ardant à Naples. Solignac

Digitized by Google

est parti; il a promis de faire verser cinq à six millions. C'est à cette condition que j'arrête toute poursuite. Vous pouvez sans difficulté ordonner le versement, dans la caisse du payeur, des sommes de M. Bignani, qui mettra dans sa caisse les reçus de M. Ardant, ce qui couvrira les contre-bons. Les 2,400,000 francs à tirer par le payeur de Naples commencent déjà à m'arriver; mais les traites sont à l'échéance de trois ou quatre mois. Je désire que, sur ce qui vous est rentré et rentrera, le payement de ces sommes soit perçu.

Je n'ai pas un rapport bien exact de vous sur la situation de votre armée. N'accordez à chacun que ce qui lui revient. J'ai donné des fournitures aux corps; ne donnez pas plus que je n'ai accordé; cela doit suffire. Quant à la solde, qu'elle soit exactement payée; rien sur ce chapitre ne doit être en arrière. J'ai ordonné que l'armée fût mise sur le pied de paix; vous entendez bien que cela ne regarde pas le nombre des soldats, mais seulement les traitements et les fournitures.

Vous devez avoir un payeur général à Milan; il doit avoir des préposés à Venise, en Istrie, en Dalmatie, auprès du corps du général Marmont, et enfin près des autres divisions militaires.

Faites en sorte que l'Istrie et la Dalmatie ne manquent pas d'argent. Ils doivent facilement se procurer de la viande par la Bosnie. Envoyez-leur du riz; il y a beaucoup d'huile; ils ne doivent pas non plus manquer de vin. Faites payer exactement leur solde. Mettez un homme très-intelligent pour payeur de cette province.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10025.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 26 mars 1806, midi.

Mon Fils, les trente pièces de 18 que vous avez envoyées à Zara ne sont pas suffisantes; il faudrait y envoyer plusieurs pièces de 6 et de 3 et des obusiers pour servir à la défense des fortifications du côté de terre.

Digitized by Google

N'envoyez, autant que possible, que des pièces en fer. Je vois qu'il y a à Palmanova 10,000 fusils; faites-les mettre en salle d'armes, et veillez à ce qu'ils soient tenus en bon état, ainsi que les mousquetons, baïonnettes, etc.

Donnez ordre au général de brigade Buchet de se rendre en Istrie et en Dalmatie, pour faire l'inspection de toutes les places. Il désignera la quantité d'artillerie nécessaire pour la défense de chaque port et de chaque place, et fera ce qu'on appelle l'armement des principaux points fortifiés de la Dalmatie.

Je vois dans une lettre du général Mathieu Dumas que les Autrichiens voudraient enlever de l'île de Pago leurs sels; ils nous ont trop maltraités en Dalmatie; il ne faut leur laisser rien emporter, et tout garder.

Envoyez un officier d'état-major dans la Carniole et la Hongrie pour savoir pourquoi les prisonniers ne sont pas rentrés; il prendra des renseignements sur les lieux où ils se trouvent. Il pourra même pousser jusqu'à Vienne.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10026.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 26 mars 1806, midi.

Mon Fils, j'ai reçu le mémoire du général Poitevin sur la Dalmatie. Faites-lui connaître que je l'ai trouvé maigre, fait à la hâte et ne disant rien. Il ne lui était pas difficile de parler des routes, des communications, des établissements, des casemates, des magasins, du nombre d'hommes qui peuvent servir à la défense des différents points. Demandez-lui donc des renseignements plus détaillés et des reconnaissances plus réelles que celles qu'il m'envoie.

J'ai déjà donné des ordres pour proclamer le Code Napoléon dans les états vénitiens. Je suis étonné qu'au 20 mars vous n'ayez pas reçu ce décret. Vous avez très-bien fait de faire verser les 2,800,000 francs par

Digitized by Google

les banquiers de Milan. Le vif-argent qui a été pris a au moins une valeur de 2,500,000 francs. Je ne sais pourquoi les traites des banquiers de Vienne sont dans la caisse du payeur de l'armée du général Marmont. Donnez ordre qu'elles soient envoyées à la caisse d'amortissement.

M. Hennin, que vous avez nommé receveur général des contributions dans le pays de Venise, refuse de rendre ses comptes à M. Duliège, que la trésorerie a nommé pour lui succéder; il est autorisé par vous. Cela n'est pas en règle; les affaires de finances ne se traitent pas ainsi. Ordonnez à M. Hennin de rendre ses comptes et envoyez-m'en copie. Si vous n'avez pas de raisons particulières qui s'y opposent, faites-lui rendre ses comptes à M. Duliège. Je laisse sous cachet volant la lettre que j'écris au conseiller d'état Dauchy. Je lui témoigne mon mécontentement de ce qu'il ne m'a pas instruit qu'il avait arrêté le vif-argent de Venise, ce que je n'ai appris que par le ministre, parce qu'il ne vous en avait point rendu compte; qu'il est indispensable qu'il communique tous les jours avec vous.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10027.

A M. DAUCHY.

Paris, 26 mars 1806.

Monsieur Dauchy, je n'approuve point que vous ne rendiez aucun compte au prince Eugène; vous lui devez compte de tout ce qui regarde votre service, et vous devez correspondre avec lui au moins tous les jours. Ce prince correspond avec moi plusieurs fois par jour et m'instruit de la situation des affaires de mon royaume d'Italie. Il est mon lieutenant et mon premier agent dans ce royaume et dans les pays de Venise. Vous devez donc lui rendre compte de tout. Vous avez fait arrêter le vif-argent de Venise; faites-moi connaître à combien se monte le produit. Mon intention est qu'il rentre en entier dans la caisse de l'armée. On y a déjà fait rentrer une partie des sommes qui en avaient été détournées.

Digitized by Google

Je désire que vous informiez le prince Eugène de tout ce qui viendrait à votre connaissance, afin qu'il m'en rende compte et vous transmette mes ordres plus rapidement; ce qui ne doit pas vous empêcher de correspondre une fois par semaine au moins avec M. Gaudin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10028.

DÉCISION.

Paris, 26 mars 1806.

Le ministre directeur de l'administration de la guerre remet à l'Empereur l'analyse du rapport de la commission nommée pour rechercher les malversations exercées à l'occasion des versements ordonnés pour le service de l'armée d'Italie.

Tous les individus nommés dans le rapport du ministre, à l'exception des sieurs Grobert et Masséna, qui ont été destitués, seront arrêtés. Ils seront placés dans les prisons de Mantoue et traduits devant une commission militaire. S'ils n'étaient plus en Italie, on les y enverrait; à cet effet, ils seront arrêtés en France, partout où on les trouvera. Il sera fait un rapport particulier sur ceux que la commission ne condamnerait point, afin qu'ils soient destitués et déclarés incapables de servir dans quelque administration ou établissement public que ce soit.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10029.

A M. GAUDIN.

Paris, 27 mars 1806.

Je vous renvoie votre rapport sur la communication des postes à établir d'ici à Naples, en laissant toujours les lettres entre les mains des préposés français. Vous ne me parlez pas d'une communication semblable d'ici à Milan, ce qui me fait supposer qu'elle existe. D'ailleurs, si elle n'existait pas régulièrement, elle existerait du moins par l'estafette. Faites-moi cependant connaître si, indépendamment de l'estafette, une communication sûre avec Milan existe par des malles. Cela étant, on pourrait se passer de celle de Milan à Venise. On pourrait en établir une de Milan à Naples. Il faudrait qu'on pût envoyer tous les jours à Naples. Vous me dites que cela coûterait 400,000 francs. Il faudrait prévoir ce que cela rendrait et aussi ce que cela économiserait; car enfin j'ai aujourd'hui une armée très-nombreuse à Naples. Cette armée a des postes; comment arrivent ses lettres? Il faudrait que les lettres de l'armée et du commerce couvrissent les dépenses du service qu'il s'agit de monter. Toutefois, je ne regretterai jamais une dépense qui aura pour résultat de faire disparaître l'inconvénient des distances. Mon intention est que mon directeur général fixe toute son attention sur les moyens d'activer l'arrivée des courriers d'ici à Nice, à Gênes, à Turin, à Wesel, à Amsterdam, à Strasbourg, à Bayonne, à Brest. S'il est possible de rendre ces communications plus rapides d'un jour, il faut me proposer des mesures pour le faire. Cela me coûterait-il de l'argent, ce serait de l'argent bien employé; d'ailleurs, en augmentant le port des lettres, on s'indemniserait de l'augmentation des frais. Plus l'Empire est vaste, plus on doit donner d'attention à ces grands moyens de communication. Je l'éprouve déjà pour Milan. Depuis que les estafettes sont établies, je gouverne Milan avec autant de facilité que Lyon. Les courriers extraordinaires coûtent beaucoup d'argent et ne donnent pas un résultat satisfaisant. L'administration est régulière; ce n'est que dans la régularité qu'est l'avantage.

Digitized by Google

Il faut donc regarder l'estafette de Milan comme un établissement permanent. C'est un service dont il faut approfondir les détails, afin qu'il se fasse encore plus rapidement, s'il est possible. Pourquoi la poste de Paris ne donnerait-elle pas à cette estafette un paquet d'une vingtaine de livres? Pourquoi Lyon ne lui donnerait-elle pas autant? Quel poids de lettres faudrait-il que l'estafette portât pour que la dépense se trouvât tout à fait couverte? J'envoie beaucoup de courriers à Naples; mais je n'y trouve pas le même avantage que par l'estafette. Je ne veux pas cependant confier mes dépêches à ces postillons inconnus qui sont sur les routes de Milan à Naples; mais il me semble qu'il pourrait être possible d'établir une communication française par un courrier qui irait de Parme à Bologne, serait remplacé à Bologne par un autre qui irait de Bologne à Rimini; celui-ci serait relayé à Rimini par un autre qui irait à Ancône; celui d'Ancône irait à Foligno; celui de Foligno à Rome, et enfin celui de Rome à Naples; de manière qu'avec six courriers pour aller et six pour revenir, total douze courriers, et seize au plus, mes dépêches seraient toujours entre des mains françaises et arriveraient avec rapidité. Comme ces hommes deviendraient très-pratiques de la route et connaîtraient bientôt les maîtres de poste, les chevaux ne retourneraient pas à vide; la régularité du service pour l'aller et le retour croiserait les courriers et ramènerait exactement les chevaux. Je pense que cette disposition est assez intéressante pour que M. Lavallette me fasse à cet égard un rapport très-détaillé. J'ai aujourd'hui de grands intérêts à Naples, et il n'y a de moyens d'y pourvoir que par les estafettes. Il faudrait qu'à Alexandrie le paquet de Naples fût détaché pour être porté jusqu'à Parme, et de là être expédié à Naples par la nouvelle organisation. Les courriers italiens vont en voiture, ce qui nécessairement, dans les Apennins, apporte de grands retards. Le voyage d'ailleurs est tellement long qu'un courrier y perd beaucoup de temps. D'ici à Milan, l'estafette met généralement de quatre-vingt-douze à quatre-vingt-seize heures. Les courriers mettent beaucoup plus de temps; or la course d'ici à Milan n'est qu'une course ordinaire. Il y a quarante-huit heures à gagner en établissant l'estafette d'ici à Naples. Les dépêches d'ici à Naples

Digitized by Google

devraient parvenir en huit jours; en huit jours je devrais recevoir celles de Naples, ce qui ferait que j'aurais une réponse en seize jours; alors ce pays ne serait pas plus éloigné que ne l'était Milan lorsque les généraux et les ministres ne pouvaient correspondre que par la poste; la malle de l'administration n'avait guère ses réponses qu'en seize jours.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10030.

A M. MOLLIEN.

Paris, 27 mars 1806.

Monsieur Mollien, il ne faut qu'un payeur dans le royaume d'Italie; sans quoi il y aura désordre et confusion; mais il faut établir un préposé du payeur à Venise, un en Istrie et un en Dalmatie, indépendamment des préposés qu'il doit y avoir dans les grandes divisions de l'armée. Quant aux états que vous me remettez de la situation de la caisse de ce payeur au 15 mars, ils ne me satisfont point. Je désire que, dans chaque état qu'il vous enverra, il vous fasse connaître les recettes par nature de recettes, en distinguant les dépenses faites par le ministre de la guerre et par le ministre de l'administration de la guerre. A cette occasion, je vous prie de me faire connaître si, au conseil des finances du 15 avril prochain, je pourrai savoir à quoi m'en tenir sur ce qui est dû par mois sur les crédits des années antérieures et même de cette année; cela me devient important pour que j'aie une idée nette de ma position.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10031.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 29 mars 1806, 10 heures du matin

Mon Fils, je reçois votre lettre du 21. Si le cardinal Oppizzoni n'est pas

Digitized by Google

coupable, ce qu'on lui a fait demande vengeance; s'il est coupable, ce qu'on lui a fait n'en est pas moins mal. Parlez de ma part au cardinal: faites-lui connaître que mon opinion à cet égard est que, si la chose est vraie, je n'en tiens pas moins l'administration de Bologne comme coupable; et que, si les faits sont faux, elle doit être punie exemplairement. Si, en effet, l'accusation n'est pas vraie, faites venir la prostituée, la tante, l'employé qui avait fait le rôle du cardinal, et donnez le plus grand éclat à cette infamie; mais il faut être bien sûr des faits.

Dans mon opinion particulière, et malgré tous les raisonnements que vous me faites, je suis porté à croire que la chose est vraie. L'interrogatoire du préfet, de l'employé qui est supposé avoir fait le rôle du cardinal; ce que le cardinal vous dira confidentiellement; ce que vous aurez vous-même remarqué; ce que des hommes dont l'expérience vous manque, tels que Moscati, croiront entrevoir de cette affaire, après en avoir causé (mais non pas avec le cardinal, dont le caractère ne doit jamais être compromis) : ces diverses données fixeront mon opinion, et alors je prendrai, s'il le faut, un décret pour créer un tribunal extraordinaire; car une telle infamie serait un crime envers tous les citoyens; mais le crime serait bien plus grand envers un cardinal; ce serait attenter envers la religion et mettre le désordre dans l'état. J'ai cependant peine à croire qu'on puisse se rendre coupable à ce point pour faire seulement niche à l'Église, à moins qu'il n'y ait quelque inimitié particulière, et c'est aussi ce qu'il faut chercher à vérifier.

Vous m'annoncez dans votre lettre du 20 une carte que je n'ai point reçue.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10032.

RELATION OFFICIELLE DE LA BATAILLE D'AUSTERLITZ,

PRÉSENTÉE À L'EMPEREUR ALEXANDRE PAR LE GÉNÉRAL KOUTOUZOF,

ET OBSERVATIONS D'UN OFFICIER FRANÇAIS[1].

Quartier général de Braunau, 28 mars 1806.

Je reçois, par Vienne, la relation du général Koutouzof sur la bataille d'Austerlitz. Après l'avoir lue avec attention, j'ai cru utile à la gloire de l'armée, à celle de notre Empereur et à celle de nos anciens ennemis, aujourd'hui nos amis, de publier les réflexions qu'elle m'a fait naître.

M***, officier français.

RAPPORT OFFICIEL RUSSE

Pétersbourg, 20 février (5 mars)

(GAZETTE DE LA COUR.)

Le général d'infanterie Golenichtchef Koutouzof a envoyé à Sa Majesté Impériale le rapport suivant :

Comme Votre Majesté Impériale était elle-même à l'armée lors de la bataille donnée à Austerlitz, le 20 novembre (2 décembre) de l'année dernière, contre les Français, je n'ai pas jugé nécessaire d'envoyer à Votre Majesté Impériale un rapport provisoire sur les principales circonstances de cette affaire, parce que je voulais en remettre à Votre Majesté Impériale une relation détaillée, après avoir reçu tous les rapports particuliers nécessaires à cet effet. Mais le mouvement continuel des troupes, depuis cette bataille, ne m'a pas permis, jusqu'à présent, de les rassembler tous. Comme j'en ai cependant reçu la plus grande partie, je m'empresse d'envoyer à Votre Majesté Impériale la relation de la bataille d'Austerlitz.

OBSERVATIONS

[1] Ces observations ont été reproduites par l'imprimerie impériale en une brochure in-4°, après avoir paru dans *le Moniteur*. Elles portent dans plusieurs passages la trace de la plume de Napoléon.

Digitized by Google

D'après les mesures adoptées pour les opérations offensives de notre armée, l'avant-garde, sous le commandement du lieutenant général prince Bagration, marcha le 14 novembre (26 novembre), en trois divisions, sur Wischau, qui était occupé par quatre régiments de cavalerie ennemie. Une division marchait sur la grande route, et les deux autres suivaient de chaque côté. L'ennemi, voyant que le prince Bagration avait le dessein de l'envelopper à Wischau, abandonna sur-le-champ cette ville. Quatre escadrons de hussards et deux régiments de Cosaques eurent ordre d'attaquer l'ennemi, qui se retira en grande hâte, quoique presque toute la cavalerie vînt à son secours et qu'il nous fût bien supérieur en forces. Il fut poursuivi, pressé et poussé jusqu'à Rausnitz, où il fut rejoint par de nouvelles troupes. Lorsque le prince Bagration fut arrivé à Rausnitz avec l'avant-garde, il la plaça en ordre de bataille sur les hauteurs, et, par l'effet de son artillerie, fit taire les batteries ennemies dirigées contre lui. Cependant, la garnison ennemie qui se trouvait à Wischau empêchait la marche de la 1re division, qui suivait la grande route. Le prince Bagration donna à l'adjudant général prince Dolgorouky l'ordre de s'emparer de la ville avec un bataillon du 6e régiment de chasseurs et du régiment des mousquetaires de Pskof. Cela fut exécuté après quelque résistance, et les 100 soldats et les 4 officiers qui s'y trouvaient furent faits prisonniers.

Le soir, les tirailleurs ennemis qui s'étaient retranchés dans la petite ville de Rausnitz, soutenus par les batteries, commencèrent un feu très-vif contre notre flanc gauche; mais l'adjudant général prince Dolgorouky les repoussa avec deux bataillons du régiment de mousquetaires d'Archangelgo-

M. le général Koutouzof se trompe : il n'a pris ce jour-là que 4 officiers et 100 hommes, qui avaient été cernés dans le village de Wischau. Il a également tort de parler de morts et de blessés : il n'y

Digitized by Google

rod et s'empara de la ville malgré une vigoureuse résistance. Le lendemain 15 novembre (27 novembre), toute l'avant-garde campa près de la petite ville de Rausnitz. La perte de l'ennemi en tués et blessés fut très-considérable : on lui fit 23 officiers et 500 soldats prisonniers; de notre côté, la perte fut très-faible, et il ne nous manqua pas un officier.

a pas eu un mort, mais seulement 7 ou 8 blessés. Il n'y avait pas là d'infanterie; ce n'était qu'un mouvement de cavalerie; et, tout en vous attirant sur le champ de bataille qui lui convenait, l'Empereur ne voulait pas harasser son infanterie, déjà fatiguée par de grandes marches.

Nous ne doutons pas que les Russes, qui réfléchissent aujourd'hui sur la manière dont les Français ont occupé Wischau, ne comprennent que tout ce dispositif tenait à un projet déjà arrêté de la part des Français; en effet, ce n'eût pas été avec de la cavalerie qu'ils eussent gardé Wischau, mais avec une bonne division d'infanterie, couverte de droite et de gauche par des redoutes, qu'ils auraient pu armer avec l'artillerie prise à Vienne ou à Brünn.

Mais la bataille d'Austerlitz elle-même n'est que le résultat du plan de campagne de la Moravie. Dans un art aussi difficile que celui de la guerre, c'est souvent dans le système de campagne qu'on conçoit le système d'une bataille; il n'y aura que les militaires très-exercés qui comprendront ceci. Les personnes qui étaient auprès de l'Empereur l'ont entendu dire, quinze jours

Digitized by Google

avant, sur les hauteurs de la poste et des étangs, en revenant de la reconnaissance de Wischau : « Reconnaissez bien toutes ces hauteurs; c'est ici que vous vous battrez avant deux mois. » Ils ne firent pas d'abord attention à ces paroles; mais le lendemain de la bataille ils s'en ressouvinrent.

Dans la campagne de Moravie, l'Empereur avait compris que les Russes, n'ayant point un général de première force, devaient penser que la retraite de l'armée française était sur Vienne; ils devaient mettre une grande importance à en intercepter la route; cependant la retraite de l'armée, dans toute la campagne de Moravie, n'a jamais dû être sur Vienne. Cette seule circonstance rendait faux tous les calculs de l'ennemi, et devait le déterminer à des mouvements qui le conduisaient à sa perte.

Il n'est pas extraordinaire qu'aux yeux des Russes l'armée française ait paru immense. Ils ont tellement disséminé leurs troupes sur le champ de bataille, et les Français les ont si bien employées, que la grande armée russe a paru une division, et l'armée française, plus petite, a paru innombrable. Aussi l'empe-

Les jours suivants, notre armée fit un mouvement sur la gauche de Wischau et s'approcha de l'ennemi en dépassant Austerlitz. L'ennemi, qui vit l'impossibilité d'éviter une bataille, chercha à fortifier ses positions, et occupa, dans la nuit du 19 au 20 novembre (du 1er au 2 décembre), quelques-uns des villages par lesquels nous devions passer. Dans la même nuit, son armée, forte de 80,000 hommes, reçut encore un renfort

Digitized by Google

de trois divisions; ce qui la rendait le double en nombre de la nôtre.

reur Alexandre disait-il le lendemain au général Savary : « Vous « étiez moins nombreux que moi, « et cependant vous étiez plus forts « partout. » — « C'est là l'art de la « guerre, » lui répondit ce général.

L'armée française était, dit-on, double de l'armée russe. Il est certain cependant que les armées russe et autrichienne, réunies, ne pouvaient former moins de 100,000 hommes; car les corps de Koutouzof et de Buxhœvden faisaient 80,000 hommes, celui du prince Constantin 16,000, et les Autrichiens 25,000 : total, 120,000 hommes. Otez-en 20,000 perdus aux combats d'Hollabrunn, Lambach et Krems; resteraient toujours 100,000 hommes.

Le corps du maréchal Augereau et celui du maréchal Ney, formant plus de 50,000 hommes, étaient en arrière en observation sur le Danube, pour se combiner avec l'armée du Nord et les réserves de Strasbourg et Mayence, et surveiller les mouvements, qui devenaient très-suspects, de l'armée prussienne.

Le corps du général Marmont, du maréchal Mortier et la moitié de celui du maréchal Davout étaient à Gratz et à Vienne, opposés au prince Charles, qui avait gagné

Digitized by Google

plusieurs marches sur le maréchal Masséna; il était encore à sept à huit journées de Vienne; mais il avait fallu se ménager la possibilité de réunir 40,000 hommes en peu de jours pour opposer à ce nouvel ennemi. Les Bavarois et les Wurtembergeois étaient dans différentes positions en Bohême ou près de Linz, pour faire face au prince Jean et le tenir toujours à plusieurs marches de la Moravie. Il n'y avait donc véritablement à Austerlitz que les corps des maréchaux Soult, Lannes, Bernadotte, la moitié du corps du maréchal Davout, la moitié de la cavalerie du prince Murat et la Garde de l'Empereur; ce qui faisait 65,000 hommes sur le champ de bataille. Parmi ces troupes, 15,000 grenadiers d'élite de la réserve ne tirèrent pas un coup de fusil; de manière que l'armée de 100,000 Russes et Autrichiens fut défaite sans efforts par beaucoup moins de 50,000 Français.

Non, les Français ne passèrent pas la nuit à placer leurs troupes près de Pratzen; mais, par un système opposé à celui des Russes, ils les tinrent réunies de manière que ces 65,000 hommes étaient dans la main de l'Empereur comme un

Il s'occupa, en outre, toute cette nuit, à placer la plus grande et la meilleure partie de ses troupes près de Pratzen, où il soupçonnait qu'était le centre de notre armée.

Le 20 novembre (2 décembre), à sept heures du matin, nous sortîmes de nos positions près d'Austerlitz. A l'aile gauche était le général d'infanterie comte de Buxhœvden, et j'étais au centre avec la 4e colonne.

Digitized by Google

La 1re colonne, sous le commandement du lieutenant général Doctnurof, marcha par le flanc gauche, d'Augezd par Telnitz, pour, après l'occupation de ce village, défiler vers les étangs qui se trouvent sur la droite. La cavalerie du feld-maréchal Kienmeyer devait, dès que la 1re colonne aurait passé les défilés près de Telnitz, se porter en avant sur Mœnitz, et se placer dans la plaine entre ces défilés et les étangs, pour couvrir par là les derrières de toutes les colonnes.

La 2e colonne, sous le commandement du lieutenant général comte de Langeron, marcha par le flanc gauche pour forcer la vallée entre Sokolnitz et Telnitz.

La 3e colonne, sous le commandement du lieutenant général Przybyzewski, marcha par le flanc gauche tout près du château de Sokolnitz, d'où les têtes des trois colonnes, entre Sokolnitz et l'étang situé à gauche, avancèrent vers l'étang de Kobelnitz.

La 4e colonne, sous le commandement du général autrichien feld-maréchal Kullowrat, qui marchait par le flanc gauche, devait passer également ce lieu et placer sa tête dans la même direction que les trois premières colonnes.

bataillon dans la main d'un bon major, prêts à tout, même à se retirer si l'ennemi était sage; car l'Empereur savait que l'armée russe était nombreuse et brave, et il ne voulait pas d'une victoire qui fût chère ou douteuse.

Il voulait que les Russes fissent de fausses manœuvres et des fautes, toutes résultantes de son plan de campagne en Moravie, plan que l'ennemi ne devait ni ne pouvait pénétrer.

Aussi l'Empereur disait-il, l'avant-veille, en parcourant les hauteurs de Pratzen, les villages de Sokolnitz, Telnitz et Mœnitz : « Si « je voulais empêcher l'ennemi de « passer, c'est ici que je me place- « rais; mais je n'aurais qu'une ba- « taille ordinaire. Si au contraire « je refuse ma droite en la retirant « vers Brünn, et que les Russes « abandonnent ces hauteurs, fus- « sent-ils 300,000 hommes, ils sont « pris en flagrant délit et perdus « sans ressources. »

Cependant, le lendemain, les ennemis couronnèrent en masse les hauteurs de Pratzen : « L'ennemi y « restera longtemps, dit l'Empereur, « s'il attend que j'aille le déposter de « là. » En effet, si les Russes avaient

Digitized by Google

montré cette sagesse et n'eussent pas abandonné les hauteurs, il est probable que l'Empereur eût décampé pour occuper les positions en arrière de Brünn. Par ce mouvement, il offrait aux ennemis une nouvelle tentation de se placer entre cette ville et Vienne, et pouvait alors, ou les prendre en queue pendant qu'ils seraient engagés dans les défilés de Nikolsburg, ou bien les jeter dans le Danube.

L'Empereur avait un avantage à cette manœuvre, parce qu'il aurait eu 40,000 hommes de plus, puisque tout le corps de Vienne, même celui du général Marmont, qui était à Gratz, serait arrivé à temps pour attaquer l'ennemi à une demi-journée de Vienne, et placer ainsi les Russes entre deux armées françaises.

Telles étaient les dispositions de l'Empereur lorsqu'il expédia, le soir, le maréchal Davout au couvent de Raigern, avec la double instruction, si l'on se battait le lendemain, d'arrêter l'extrême gauche de l'ennemi, et de contribuer à l'envelopper lorsque l'armée russe serait coupée, ou bien d'occuper les positions de Nikolsburg, d'y réunir la division Gudin, qui était encore à deux marches en arrière, et le corps du ma-

Digitized by Google

réchal Mortier, afin de mettre les Russes entre deux feux.

On apprit le soir, au quartier général, que les bataillons d'infanterie russe s'étaient présentés des villages de Telnitz et Sokolnitz. A deux heures du matin on fut instruit que l'ennemi, au lieu de prendre position et de faire construire des batteries de campagne sur les hauteurs de Pratzen, faisait filer son artillerie et paraissait n'attendre que la pointe du jour pour continuer sa marche. On ne douta plus alors que l'ennemi n'offrît le lendemain l'occasion favorable de l'attaquer.

En effet, aux premiers rayons du soleil, on aperçut les hauteurs de Pratzen se dégarnissant, et l'ennemi descendant comme un torrent dans la plaine.

Tout était prêt pour la retraite comme pour la bataille; les maréchaux, autour de l'Empereur, attendaient son dernier ordre.

Chacun savait son rôle dans ce double mouvement. « Combien vous « faut-il de temps pour couronner la « hauteur de Pratzen? » dit l'Empereur au maréchal Soult. « Moins « de vingt minutes, répondit le ma- « réchal; car mes troupes sont pla- « cées dans le fond de la vallée, cou-

Digitized by Google

« vertes par les brouillards et la « fumée des bivouacs; l'ennemi ne « peut les apercevoir. » — « En ce cas, « dit l'Empereur, attendons encore « un quart d'heure. » Les troupes du maréchal Bernadotte, qui étaient restées en arrière du défilé et qui auraient fait l'avant-garde si l'on eût voulu battre en retraite, eurent sur-le-champ l'ordre de se mettre en mouvement et de se porter sur la ligne.

Un aide de camp arrive bientôt de la droite, annonce que l'ennemi descend en masse dans la plaine, que la fusillade ne tardera pas à s'engager, et que le projet de l'ennemi paraît être, par un grand circuit, de tourner toute l'armée. On n'apercevait presque plus personne sur les hauteurs de Pratzen. L'Empereur donne aussitôt le signal: le prince Murat, les maréchaux Lannes et Soult partent au galop.

Les troupes du maréchal Bernadotte, arrivées à la hauteur du quartier général, passent le ruisseau du village de Girzikowitz, ainsi que la réserve et la Garde de l'Empereur.

Dans la première demi-heure, les hauteurs de Pratzen sont occupées, et la plus grande partie de l'armée russe coupée du centre, du

Digitized by Google

quartier général et de la droite. Dès ce moment la bataille fut décidée: les Russes ne se battirent plus pour la victoire, mais pour leur vie.

J'en suis fâché pour l'armée russe; dans aucun cas elle n'aurait trouvé dans la forêt de Turas la droite de l'armée française, qui était à plus de deux lieues de cette position: ainsi les Russes, qui voulaient tourner l'armée pour lui couper le chemin de Vienne, ne se doutaient pas qu'ils faisaient précisément ce que désirait l'Empereur, qui n'attachait aucune importance à cette route. Cependant, pour faire cette manœuvre, ils étendaient leur armée sur une ligne de plus de quatre lieues, lui abandonnant toutes les hauteurs et toutes les positions militaires; enfin ils laissaient à découvert leur retraite et leur véritable ligne d'opération, la grande route de Wischau et d'Olmütz.

De cette manière, les têtes des quatre colonnes formaient un grand front. La 1re colonne avait ordre d'occuper la forêt de Turas, sur la gauche, et de faire une attaque décisive sur l'aile droite de l'ennemi, pendant que l'avant-garde du général Bagration, soutenue par de la cavalerie, devait chercher à garnir d'artillerie les hauteurs situées entre Dwaraschna et l'auberge de Lescher, pour, par là, couvrir la cavalerie, qui avait ses positions à droite et à gauche de cette auberge. On devait également garnir d'artillerie les hauteurs au delà de la vallée de Dwaraschna.

Le feld-maréchal autrichien prince de Liechtenstein commandait toute la cavalerie.

Le corps de S. A. I. le grand-duc czarowich devait prendre position derrière Blaziowitz et Krug, et servir à soutenir la cavalerie du prince Liechtenstein, et la gauche de l'avant-garde du prince Bagration.

D'après ce plan, la 1re colonne descendit la montagne, traversa, vers huit heures du matin, le village d'Augezd, et, après un combat opiniâtre, força l'ennemi à se retirer sur le village de Telnitz; il laissa dans ce village les tirailleurs et une partie de l'infanterie, et se plaça derrière avec le reste des troupes.

Un bataillon du 7e régiment de chasseurs fut commandé pour le chasser de ce village; une brigade fut envoyée pour soutenir ce bataillon; elle entretint avec l'ennemi un feu très-vif de mousqueterie; mais, voyant que la ligne ennemie se renforçait toujours davantage, elle se jeta enfin sur lui avec la baïonnette, le battit et le mit en fuite. L'en-

Digitized by Google

nemi arrêta les fuyards en les faisant soutenir par quelques régiments, rétablit l'ordre parmi eux, attaqua le front des Autrichiens et le culbuta. Le nouveau régiment d'Ingermanland fut mis par là en désordre. Le général d'infanterie comte de Buxhœvden accourut sans délai, fit faire halte à ce régiment, le reforma, et le fit de nouveau avancer vers l'ennemi. Dans ce moment le combat devint général sur tous les points des colonnes. En vain l'ennemi renforçait ses troupes avec des colonnes fraîches, en vain redoublait-il sa résistance, le nombre de ses soldats fut obligé de céder à la bravoure et à l'impétueuse hardiesse des régiments russes. Les Français furent battus pour la deuxième fois et mis en fuite. Notre 1re colonne prit possession du village de Telnitx et des défilés, au delà desquels on plaça, sur une hauteur, un bataillon avec deux canons pour couvrir le flanc gauche. Les autres bataillons marchèrent, d'après les dispositions arrêtées, sur Turas ou sur la forêt de Turas.

Les ennemis, repoussés, se mirent de nouveau en ordre, et, après avoir reçu des renforts, se jetèrent avec vivacité sur la 1re colonne; mais ils furent, encore cette fois, complétement culbutés; et cette colonne, qui observa exactement les dispositions arrêtées, poursuivit sans relâche l'ennemi, déjà battu pour la troisième fois.

Sans avoir égard au danger qui lo menaçait sur son flanc droit, l'ennemi dirigea toute son attention sur le centre de notre armée, contre lequel, comme il a déjà été dit plus haut, il avait placé la plus grande partie de ses forces. Le lieutenant-colonel Monachtine fut détaché de la 4e colonne avec deux bataillons des régiments Novogorod et Apscheron, pour occuper le village situé de-

Les quatre colonnes dont parle ici le général Koutouzof ne se battirent, pendant tout ce temps, que contre les deux bataillons des tirailleurs corses et du Pô, le 3e régiment de ligne, et pas un homme de plus. Vers neuf heures, le maréchal Davout, avec 4,000 hommes, accourut du couvent de Raigern. Ainsi, tout ce vain étalage de combats, de bravoure, était exercé par 45,000 hommes contre 5 à 6,000; encore ces troupes formaient-elles un corps d'observation qui était dans un

Digitized by Google

vant cette colonne, pendant que celle-ci commençait à se mettre en bataille. Mais ces deux bataillons n'avaient point encore réussi à pénétrer dans le village, lorsqu'ils furent subitement culbutés par un corps considérable qui y avait pris position. Ils furent encore poursuivis sur le flanc gauche de la colonne par un autre corps beaucoup plus considérable, qui, aussi dans un moment, atteignit même notre flanc.

Lorsque je vis que l'ennemi avait le dessein de s'emparer des hauteurs qui se trouvaient derrière nous, et de nous attaquer par derrière lorsqu'il nous aurait coupé la retraite, je donnai ordre au corps de réserve, composé de troupes autrichiennes qui se trouvaient derrière la 4e colonne, de se mettre en front devant le flanc gauche, et d'arrêter l'impétuosité de l'ennemi.

Ce corps de réserve prit, en effet, la position qui lui était assignée, mais se retira aux premières décharges de l'ennemi et laissa le flanc de la colonne complétement à découvert. L'ennemi s'empressa de marcher une seconde fois sur notre flanc, de renforcer ses troupes, et de faire sur nous l'attaque la plus vive et la plus désespérée, pendant que cette colonne était obligée d'opérer sans cesse contre d'autres troupes françaises qui étaient directement en face d'elle.

Quoique cette 4e colonne fût la plus faible de toutes (elle était composée des régiments affaiblis par la retraite de Braunau), elle se défendit cependant avec courage, et se maintint longtemps dans sa position en supportant un feu très-vif; mais, lorsque les majors généraux Berg et Repninski furent blessés, et que, par là, leurs brigades restèrent sans

autre système que l'armée, et qui avait ordre de tenir les villages, d'arrêter la marche de l'ennemi jusqu'à ce que le canon se fît entendre sur les hauteurs de Pratzen et que toute l'armée fût prise par derrière, et alors de se laisser poursuivre par l'ennemi, pour l'attirer davantage et rendre sa perte plus certaine.

Le général russe montre peu de générosité d'accabler ainsi une nation qui n'est pas à faire ses preuves de courage militaire. Que de jeunes sous-lieutenants aient dit dans les cafés d'Olmütz que les Français n'avaient triomphé que par la lâcheté des Autrichiens, leur inexpérience et leur jeunesse étaient leur excuse; mais qu'officiellement on dise à un grand souverain que l'armée de son allié n'a pas fait son devoir, qu'on veuille rejeter la perte de la bataille sur cet allié, il y a peu de délicatesse; lorsque tous les Français qui ont été à la bataille peuvent attester que les Autrichiens se sont mieux battus que les Russes, alors cette injustice indigne et soulève le cœur. L'armée autrichienne souffrira-t-elle cet affront? Et les généraux autrichiens qui commandaient ce corps de réserve survivront-ils à l'offense

Digitized by Google

chefs, le désordre s'y mit, et les autres commencèrent aussi à se retirer. Comme je m'aperçus dans ce moment que la force de l'ennemi, dirigée contre notre centre, était quatre ou cinq fois plus considérable que la nôtre, et qu'elle finirait enfin, malgré toute l'intrépidité de nos troupes, par rompre la ligne et par s'emparer des hauteurs (ce qui lui aurait donné les moyens d'attaquer l'aile gauche de notre armée par derrière), je m'y rendis aussitôt, afin de prendre les mesures nécessaires pour rendre vain le projet de l'ennemi. En montant la montagne, je trouvai les régiments Fanagorie et Riazki coupés de la 2e colonne. Je les rangeai en bataille, et j'ordonnai au major général comte de Kamenski d'occuper sans délai, avec ces régiments, le sommet de la montagne vers laquelle l'ennemi se portait des deux côtés. Ces régiments firent beaucoup de mal à l'ennemi; mais ils furent enfin forcés de céder au nombre. Ils se reformèrent au pied de la montagne, et restèrent en présence de l'ennemi jusqu'à trois heures et demie. Pendant ce temps-là, le général feldmaréchal prince de Liechtenstein ordonna au lieutenant général Essen d'attaquer avec sa cavalerie celle de l'ennemi, qui, soutenue par quelques colonnes d'infanterie, faisait mine de vouloir attaquer par son flanc le corps de S. A. I. le grand-duc et czarowich. L'ordre du général prince de Liechtenstein fut parfaitement exécuté. La cavalerie ennemie ne put tenir, malgré tous ses efforts, et prit la fuite dans le plus grand désordre après une perte considérable.

Le régiment d'uhlans de Son Altesse Impériale rompit, dès le commencement de l'attaque, avec le sabre, la ligne ennemie, et poursuivit les fuyards, qui partout trouvaient la mort. Mais son extrême ardeur con-

qui leur est faite? Ce serait un spectacle nouveau dans les nations militaires de l'Europe.

On a peine à comprendre comment une nation qui n'a jamais fait la guerre qu'avec les Turcs, dont la plupart des régiments ne se sont jamais battus, ait tant de morgue et traite avec tant de mépris les armées d'Allemagne; mais les historiens français, qui sont impartiaux dans cette cause, diront ce que dit aujourd'hui l'armée française; ce que dit le 43e régiment, qui a abordé les Autrichiens, et a, depuis, abordé deux régiments russes : qu'il a trouvé plus de résistance dans les Autrichiens que dans les Russes; et ceux qui ont vu le champ de bataille attesteront qu'il était couvert d'Autrichiens là où le choc a eu lieu, tandis que, sur d'autres points, il n'était couvert que de sacs. Ce n'est pas que nous voulions dire que les troupes russes ne soient braves; Dieu nous garde de parler légèrement de ce qui importe tant à l'honneur de plusieurs millions d'hommes! mais nous voulons seulement dire que les Russes n'ont point le droit de se croire supérieurs ni aux Autrichiens, ni aux Prussiens, ni aux Français, et d'essayer de flétrir

Digitized by Google

tribua, dans la suite, à sa perte; car, non content de la pleine déroute de l'ennemi, il continua de le poursuivre dans sa fuite jusqu'aux colonnes mêmes de son infanterie, où il fut reçu par une décharge à mitraille de plus de trente pièces de canon, qui le mit en désordre et le força à la retraite, avec perte de beaucoup de monde.

Dans ces circonstances, convaincu que l'ennemi, qui était plus fort que nous sur tous les points, finirait par s'emparer de toutes les positions avantageuses, je regardai la retraite comme absolument nécessaire, et j'en donnai sans délai l'ordre à toutes les colonnes. Lorsqu'en conformité de cet ordre nos 2e, 3e et 4e colonnes, ainsi que les régiments Fanagorie et Riazki, se retiraient, et que, pendant ce temps, l'ennemi s'emparait des hauteurs, S. A. I. le grand-duc et czarowich conduisit la garde de Votre Majesté Impériale, qui était sous son commandement, pour attaquer l'ennemi, afin d'arrêter son impétuosité. L'intrépidité avec laquelle la garde se précipita sur l'ennemi, et la bravoure exemplaire de tous ses officiers, jetèrent la confusion dans les rangs de l'ennemi,

l'honneur de braves gens, victimes des vicissitudes de la guerre.

Les Russes ne sont pas accoutumés à voir faire la guerre à nos troupes légères. Le général Kellermann, qui commandait trois régiments de chasseurs et hussards, se couvrit de gloire dans cette journée par la précision et la rapidité de ses manœuvres : il attira la cavalerie de l'ennemi dans une embuscade devant l'infanterie du général Caffarelli; à cet effet, du moment que les Russes le chargèrent, il fit volte-face, passa dans l'intervalle des bataillons, et une grêle de balles coucha la moitié de la cavalerie russe sur le champ de bataille.

Quant à ceci, c'est tout à fait faux : en lisant attentivement la relation du général Koutouzof, on voit qu'il est en contradiction avec lui-même. Les Russes s'attendaient si peu à être attaqués, et marchaient avec tant de présomption, qu'ils avaient placé leur empereur, comme le général Koutouzof le dit lui-même ci-dessus, précisément au poste où devaient se porter les premiers coups.

Ils le plaçaient derrière le village de Blaziowitz, c'est-à-dire au centre, selon eux, qui avaient un plan de

Digitized by Google

qui fut mis en désordre et culbuté avec la baïonnette. Non-seulement notre cavalerie rompit la cavalerie ennemie, mais elle enfonça même ses colonnes d'infanterie, parmi lesquelles elle fit un carnage horrible. Le régiment des gardes à cheval prit à l'ennemi un drapeau, qui fut défendu avec beaucoup d'opiniâtreté.

En général, toute la garde combattit à cette attaque avec cette valeur digne d'un corps qui a le bonheur d'entourer la personne sacrée de Votre Majesté Impériale; mais elle fut aussi forcée de mettre des bornes à son activité, car toute l'armée était déjà en retraite. Sa Majesté Impériale rassembla ses troupes, les reforma et se retira dans le meilleur ordre en face de l'ennemi. Le régiment des chevaliers-gardes, qui se jeta avec une vivacité extraordinaire sur la cavalerie ennemie, au moment même où elle se disposait à charger les gardes du corps en retraite, contribua beaucoup au bon ordre de cette retraite et empêcha que l'ennemi ne parvînt à son but. J'envoyai en même temps à ce corps un guide pour le conduire à Austerlitz, afin qu'il pût occuper les hauteurs situées devant cet endroit.

Le lieutenant général prince Bagration avait reçu l'ordre de maintenir sa position à Posoritz jusqu'à ce que le général d'infanterie comte de Buxhœvden eût tourné l'aile droite de l'ennemi; mais il ne lui fut pas possible de remplir ce but, car l'ennemi le prévint par une attaque avec un corps considérable sur son flanc gauche, et sur la cavalerie du lieutenant général Ouvarof, qui était placée dans cet endroit pour protéger ce flanc; ce qui engagea le lieutenant général prince Bagration à venir au secours de son flanc gauche avec toute l'avant-garde. Il continua le combat dans cet endroit sans bataille contre une armée qu'ils ne voyaient pas, en la supposant dans des positions qu'elle n'occupait pas, avec le pacte que les Français resteraient comme des termes et ne bougeraient point. Ils avaient supposé que toute la gauche viendrait tourner l'armée française, et qu'alors leur empereur, qu'ils avaient mis au centre, serait à même de voir cette manœuvre sans rien risquer.

Mais, dans la première demi-heure du combat, le village de Blaziowitz fut enlevé, la garde impériale russe attaquée et culbutée, son infanterie hachée, la moitié du régiment noble tué ou pris, ses canons, ses étendards, le commandant général de la garde, le prince Repnine et les autres colonels faits prisonniers, et l'empereur Alexandre obligé de repasser le vallon et de se reporter du côté d'Austerlitz, n'ayant plus de communication avec aucun point de son armée.

Quant à la retraite, la garde impériale n'a pu la protéger, car elle a été défaite au commencement de l'action. Mais que veut dire ce mot de retraite? Il n'y eut jamais de déroute pareille à la vôtre. Dès le soir, Rausnitz, Wischau ont été enlevés. Vous-même dites que vos généraux

Digitized by Google

interruption, et ne se retira que lorsqu'il eut reçu l'ordre de se réunir à la gauche, à Austerlitz. La cavalerie, sous le commandement du lieutenant général Ouvarof, pressée par la cavalerie ennemie, bien supérieure et soutenue encore par ses colonnes d'infanterie, la repoussa aussi plusieurs fois; mais elle fut enfin également forcée de céder à la supériorité du nombre et d'occuper une hauteur qu'elle garda même jusqu'au soir. Ce mouvement couvrit la retraite du flanc droit de la division du général prince Bagration.

Ainsi se termina la bataille générale du 20 novembre (2 décembre), dans laquelle les troupes russes, encouragées par la présence de Votre Majesté Impériale, ont donné de nouvelles preuves de leur bravoure et de leur intrépidité. Ces troupes restèrent jusqu'à minuit en présence de l'ennemi, qui n'osa pas renouveler son attaque. Elles reçurent alors l'ordre de se mettre en marche sur la route de la Hongrie, en se dirigeant vers la petite ville de Czeisch; et l'arrière-garde, sous le commandement du prince Bagration, prit position devant la petite ville d'Uhrzitz, où elle eut encore le lendemain un petit combat avec l'ennemi.

Nous avons perdu, dans cette bataille, les pièces de batterie et de campagne de nos 1re et 2e colonnes. Ces colonnes furent, par la méprise des guides autrichiens, conduites par un chemin sur lequel il n'était pas possible de traîner du canon; en outre, le pont sur lequel on devait passer rompit; en conséquence, on donna l'ordre d'abandonner l'artillerie.

Les généraux blessés sont le général Essen, qui est mort de ses blessures; les majors généraux Saken, Depreradowich, Gizitski, Repninski, Berg et Müller; ces trois derniers sont prisonniers, ainsi que les lieute-

blessés et ceux malades depuis plusieurs jours ont été pris sur cette route, où l'on n'a pas trouvé un seul corps de votre armée, mais quelques fuyards.

Vous avez perdu plus de 40,000 hommes, tous vos bagages, même ceux de votre empereur; plus de 50 étendards, 195 pièces de canon attelées et tous leurs caissons.

Vous n'avez pas abandonné vos canons parce qu'un pont s'est rompu ou que les chemins étaient impraticables, mais parce que, enfoncés à votre centre, cernés par les différentes divisions de l'armée française, acculés à des marais, tout le matériel a dû rester. Un grand nombre de soldats s'est échappé sans doute, mais à la débandade et en déroute; aucun corps ne s'est sauvé entier le lendemain et le sur-

Digitized by Google

nants généraux Przybyczewski et Wimpfen, et les majors généraux Seleckof, Strick et Schewlekof; ce dernier était malade; il quittait Wischau dans sa voiture, et n'a pas du tout été à la bataille. En général, d'après les comptes les plus exacts, toute notre perte en tués et en prisonniers ne s'élève pas à plus de 12,000 hommes.

lendemain. A la faveur de l'armistice demandé par l'empereur d'Allemagne, vous vous retirâtes du côté de Gœding, prêtant constamment le flanc à l'armée française; alors le général Gudin marche sur Gœding avec les troupes arrivées de Nikolsburg, et qui étaient destinées, dans le cas où l'Empereur vous eût laissés marcher sur Vienne, à vous prendre en tête et à vous disputer les défilés de Nikolsburg, pendant que l'Empereur vous aurait pris en queue. Vous étiez entièrement cernés, lorsqu'à l'issue de la conférence des empereurs de France et d'Allemagne une capitulation vous permit de retourner chez vous par journées d'étapes.

Voici la différence des institutions militaires des Français comparées à celles des Russes. La garde impériale russe a perdu ses canons, ses drapeaux et ses chefs, a été mise en déroute, et a obtenu des éloges publics. Un bataillon français d'un vieux régiment couvert de gloire a perdu son aigle : l'Empereur a fait taire les affections particulières qu'il avait pour ce corps, lui a reproché amèrement la perte de son drapeau et a refusé longtemps de le lui rendre. Si ce bataillon en

Digitized by Google

obtient cependant un autre, c'est que, dans la même journée, il a pris deux drapeaux russes; sans quoi son ancienne renommée, les blessures de ses officiers et soldats reçues dans cent batailles, n'auraient pas été suffisantes pour porter l'Empereur à lui rendre une autre aigle. Ainsi, qu'on fasse des compliments à tous les corps qui ont perdu leurs drapeaux, qu'on rehausse beaucoup la gloire de la garde russe dans cette circonstance : rien n'annonce plus la décadence que les éloges donnés à des troupes qui ont perdu leurs étendards, bien qu'elles puissent ne les avoir pas perdus par leur faute.

Avec cela on peut abuser les cafés de Moscou et de Saint-Pétersbourg, quoique nous doutions qu'on réussisse. 80,000 Russes ont vu cette bataille; tous peuvent dire qu'ils ont été mal menés et dirigés; tous peuvent dire que, dans leurs manœuvres de détail, il n'y a pas plus d'instruction que dans leurs manœuvres générales. S'il n'était question que de bravoure, serait-il une armée plus brave que l'armée turque? Non. Est-il cependant une armée plus faible? C'est l'ensemble des manœuvres, de l'instruction des officiers, qui constitue une véritable

Digitized by Google

armée; c'est aussi ce qui met l'Europe civilisée à l'abri de l'ignorance et du courage féroce des barbares.

Le conseil que nous avons à donner aux Russes, c'est de ne plus parler de cette bataille; elle appartient à la postérité. Nous leur en donnerons un autre : c'est de ne pas venir se mêler de nos affaires. Il est possible qu'ils aient obtenu des succès contre les Persans, les Turcs ou les Polonais; mais ils ne sont pas organisés pour en obtenir contre les Français.

Quant à la perte des Français, elle est aujourd'hui exactement connue : elle n'a pas dépassé d'un homme 1,000 tués et 3,500 blessés.

La perte de l'ennemi, au contraire, d'après toutes les nouvelles reçues, se monte, tant en tués que blessés, à près de 18,000 hommes. Cette perte de l'ennemi n'est pas douteuse; d'abord, à cause du nombre de ses troupes, qui, partout, offrait de grandes masses à notre artillerie, à notre mousqueterie et à nos baïonnettes, et ensuite parce que ses premières colonnes, et sur plusieurs points ses deuxièmes, furent complétement culbutées et poursuivies avec la baïonnette.

Au surplus, le colonel Lanskoy, que j'ai envoyé au quartier général français pour l'échange des prisonniers, m'en remettra à son retour l'état exact, que je m'empresserai d'adresser sans délai à Votre Majesté Impériale; et alors on verra, par le nombre des soldats qui nous manquent, combien sont restés sur le champ de bataille, et combien sont tombés au pouvoir de l'ennemi.

Brody, le 14 janvier (26 janvier) 1806.

Moniteur du 21 avril 1806.

Digitized by Google

10033.

MESSAGE AU SÉNAT.

Palais des Tuileries, 30 mars 1806.

Sénateurs, nous avons chargé notre cousin, l'archichancelier de l'Empire, de vous donner connaissance, pour être transcrits sur vos registres,

1° Des statuts qu'en vertu de l'article 14 de l'acte des constitutions de l'Empire en date du 28 floréal an XII, nous avons jugé convenable d'adopter; ils forment la loi de notre famille impériale[1];

2° De la disposition que nous avons faite du royaume de Naples et de Sicile, des duchés de Berg et de Clèves, du duché de Guastalla et de la principauté de Neufchâtel, que différentes transactions politiques ont mis entre nos mains;

3° De l'accroissement de territoire que nous avons trouvé à propos de donner, tant à notre royaume d'Italie, en y incorporant tous les états vénitiens, qu'à la principauté de Lucques.

Nous avons jugé, dans ces circonstances, devoir imposer plusieurs obligations et faire supporter plusieurs charges à notre couronne d'Italie, au roi de Naples et au prince de Lucques. Nous avons ainsi trouvé moyen de concilier les intérêts et la dignité de notre trône, et le sentiment de notre reconnaissance pour les services qui nous ont été rendus dans la carrière civile et dans la carrière militaire. Quelle que soit la puissance à laquelle la divine Providence et l'amour de nos peuples nous ont élevé, elle est insuffisante pour récompenser tant de braves, et pour reconnaître les nombreux témoignages de fidélité et d'amour qu'ils ont donnés à notre personne.

Vous remarquerez, dans plusieurs des dispositions qui vous seront communiquées, que nous ne nous sommes pas uniquement abandonné aux sentiments affectueux dont nous étions pénétré, et au bonheur de faire du bien à ceux qui nous ont si bien servi. Nous avons été principalement guidé par la grande pensée de consolider l'ordre social et

[1] Voir, pour tous les actes et décrets mentionnés ci-dessus, le *Bulletin des lois*, n° 84.

Digitized by Google

notre trône, qui en est le fondement et la base, et de donner des centres de correspondance et d'appui à ce grand empire; elle se rattache à nos pensées les plus chères, à celle à laquelle nous avons dévoué notre vie entière, la grandeur et la prospérité de nos peuples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10034.

DÉCISION.

Paris, 31 mars 1806.

Le ministre de la guerre propose de réformer, sans traitement, un sous-lieutenant d'infanterie soupçonné d'escroquerie au jeu.

S'est-il battu? A-t-il été blessé? Était-il à Austerlitz?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10035.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 31 mars 1806.

Mon Cousin, je ne sais pas ce que le maréchal Bernadotte a à démêler avec le conseiller Nagler. Ce conseiller n'a plus rien à faire à Anspach; il a rendu le pays, sa mission est finie. Le maréchal Bernadotte doit répartir ses troupes dans le pays et vivre là jusqu'à nouvel ordre. Comment a-t-on fait dans toute la Bavière, dans toute l'Autriche? etc.

Vous verrez dans *le Moniteur* que ces imbéciles de marins viennent de me faire une autre échauffourée sans exemple. J'avais expédié 5 vaisseaux pour porter des secours à Saint-Domingue; sans s'y arrêter, ils devaient continuer leur croisière pour se porter à quatre ou cinq cents lieues de là. Ils ont pris racine à Saint-Domingue et y sont restés dix-neuf jours. Une escadre anglaise supérieure est venue et les a jetés à la côte. Cela n'est pas du malheur, mais c'est d'une bêtise et d'une fatalité qui n'a pas d'exemple.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10036.

A LA PRINCESSE DE LUCQUES.

Paris, 31 mars 1806.

Ma Sœur, vous trouverez ci-joint le décret que j'ai pris pour la principauté de Lucques. Vous verrez que je vous donne l'autorisation de réformer vos moines, et que j'ajoute à votre principauté un assez grand accroissement de terrain; j'y mets quelques clauses qui sont importantes. Ce décret sera demain dans *le Moniteur*, et tout sera connu dans quelques jours.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10037.

A LA PRINCESSE DE LUCQUES.

Paris, 31 mars 1806.

N'allez pas tourmenter vos peuples de Piombino. Que gagnerez-vous à supprimer quatre ou cinq paroisses et quelques couvents? Il est ridicule que tous vos amis vous mettent dans les journaux. Écrivez-leur que cela n'est pas convenable.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10038.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 31 mars 1806.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint le décret que je viens de prendre. Il a déjà été communiqué au Sénat et sera demain dans *le Moniteur*. Vous le recevrez officiellement; faites-le publier et mettre à exécution. Faites-moi connaître ce que rendra le quinzième des revenus des duchés que je viens de créer. Il y en a qui rendront peu de chose; mais il y en a

Digitized by Google

qui rendront beaucoup. Mon intention est de les composer de manière qu'il y en ait de 120,000 livres, de 200,000 livres, et même de 300,000 livres.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10039.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 31 mars 1806.

Mon Fils, j'ai destitué le général Solignac. Mon intention est bien de lui faire rendre tout ce qu'il a pris.

L'article 3 de votre décret d'abolition de la censure est un peu vif. Tout homme est libre d'écrire et d'imprimer ses pensées, mais avec bien des restrictions. Il n'y a pas plus de loi en Italie qu'en France contre la calomnie. D'ailleurs, par un article, vous établissez la censure, car votre bureau de la liberté de la presse n'est pas autre chose qu'une censure. Mais je crois que tout cela n'a pas le même inconvénient à Milan qu'à Paris.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10040.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 31 mars 1806.

Mon Fils, faites naviguer les Vénitiens sous pavillon italien. Mais vous savez qu'ils ont beaucoup de dangers à courir de la part des Russes, des Anglais; il faut donc qu'ils ne se hasardent qu'avec circonspection.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10041.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 31 mars 1806.

Mon Frère, j'ai jugé convenable de finir les affaires de Naples. Les circonstances d'ouverture de négociations avec l'Angleterre m'ont décidé à ne pas perdre un moment; car, les négociations une fois ouvertes, toute chose nouvelle eût été inconvenante. Une députation de trois membres du Sénat va se rendre près de vous, et Rœderer sera du nombre. La princesse Joseph est traitée de Majesté. Du moment que la députation du Sénat vous arrivera, mon intention est que vous fassiez tirer le canon et que vous receviez le serment de tous vos sujets. Vous verrez que j'ai créé six fiefs dans votre royaume. Je pense que vous devez donner le plus considérable, avec le titre de duc de Tarente, au maréchal Bernadotte. J'ai donné à Berthier Neufchâtel, parce que je devais commencer par penser à celui qui me sert depuis le plus long temps et qui ne m'a jamais manqué. Vos liaisons de parenté avec Bernadotte exigent que vous lui accordiez dans votre palais des priviléges particuliers, puisque ses enfants sont vos neveux, et que vous lui assuriez 4 ou 500,000 livres de rente. La reine de Naples l'avait fait pour Nelson. Vous voyez que je récompense et que je récompenserai amplement les chefs et les soldats. Mais soyez inflexible et ne laissez personne voler.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10042.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 31 mars 1806.

Mon Frère, je vous ai déjà fait connaître mon opinion sur vos opérations : elles sont trop lentes. La première chose à faire est de vous procurer de l'argent et de faire des exemples sévères des assassins. Dans un pays conquis, la bonté n'est pas de l'humanité. Plusieurs Français ont

Digitized by Google

déjà été assassinés. En général, il est de principe politique de ne donner bonne opinion de sa bonté qu'après s'être montré sévère pour les méchants.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10043.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 31 mars 1806.

Mon Frère, je vous ai envoyé le maréchal Jourdan pour que vous l'employiez comme gouverneur de Naples.

On vous a fait un monstre de cette place de Gaëte. Je ne vois pas que le transport d'une trentaine de pièces de canon, avec les boulets et poudres nécessaires, puisse coûter tant d'argent. Je suis fâché de voir que vous ne l'assiégiez pas. Le bombardement vous coûtera plus qu'un siége; il n'y a rien de si cher qu'un bombardement, lorsqu'il est suivi. Cela vous coûtera beaucoup d'argent, et peut-être inutilement. Un siége eût été beaucoup plus sûr.

Je ne saurais que faire en France des galériens que vous m'envoyez. J'ai décidé d'en mettre 500 à Palmanova et 500 à Alexandrie, pour être employés aux travaux de ces places. Il faut aller doucement sur l'organisation des corps napolitains; il ne faut pas lever plus de deux régiments, autrement vous formeriez une canaille qui ne servirait de rien et qui s'enfuirait au premier coup de canon.

Il y a eu beaucoup d'abus dans les pays conquis en Italie; il n'y en a eu aucun à la Grande Armée.

Le général Damas ne pouvait rien faire de passable avec d'aussi mauvaises troupes que les Napolitains.

On a déjà trouvé quatre millions provenant du maréchal Masséna; il doit en être recouvré encore deux autres. Je n'aurais pas pu payer vos lettres de change sans cette ressource. Les *arrendamenti* n'ont rien de sacré, parce que rien n'est sacré après une conquête. Avec ces principes-là, vous ne fonderez pas un pays. Mon opinion est que vous gouvernez

Digitized by Google

Naples beaucoup trop mollement. Vous mettriez votre armée en grande aise avec plus de vigueur.

Il ne faut pas renvoyer tous les régiments italiens, afin de ne pas leur faire faire des voyages inutiles. Je ne pense pas que les affaires soient bien éclaircies. Je préfère que vous renvoyiez en Italie deux ou trois régiments français; je vous laisse le maître de renvoyer ceux que vous voudrez; mais gardez les Italiens; ils me serviraient peu dans une grande guerre contre l'Autriche, et ils seront très-bons à Naples, parce qu'ils sont fidèles, qu'ils maintiendront la police et qu'ils sont infiniment supérieurs aux Napolitains. Dans tout état de cause, moins vous pourrez garder de troupes françaises à Naples et mieux cela vaudra. J'en ai besoin partout et ne suis pas en peine de les nourrir et de les solder. Un corps de 12 ou 15,000 hommes est plus que suffisant pour prendre la Sicile.

Vous ne m'instruisez encore pas si vous êtes maître de Reggio et de Tarente. Votre lettre est du 18. Or il y a cependant plus d'un mois que vous êtes à Naples. Tout cela va beaucoup trop lentement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10044.

AU PRINCE JOSEPH.

Paris, 31 mars 1806.

Le général Dumas doit vous être arrivé à l'heure qu'il est. Je désire qu'il puisse satisfaire les espérances que vous en concevez. Il a du talent. Voyant que vous n'avez personne à mettre à la tête de Naples, je vous ai envoyé le maréchal Jourdan, homme d'un grade supérieur. Il sera uniquement destiné au gouvernement de Naples. Lucotte ne peut inspirer ni aux maréchaux ni même aux habitants; il pourra remplir sous lui les fonctions de commandant d'armes.

J'ai reçu votre lettre du 13 mars. Voilà près d'un mois que vous êtes maître de Naples. Je n'entends pas encore que vous soyez à Tarente. J'espère qu'à l'heure qu'il est vos troupes sont arrivées à Reggio. Je vous ai déjà dit que j'ai réuni vos dépôts dans la Romagne et le Bolonais; je vais y

Digitized by Google

envoyer un commandant. Vous avez quatorze régiments; avec les Italiens, cela vous fera un corps beaucoup trop considérable. Vous n'avez pas besoin de 25,000 hommes pour prendre la Sicile; un corps de 15,000 est plus que suffisant. Toute cette canaille, Napolitains et Siciliens, sont bien peu de chose. Les Corses étaient bien autre chose, et ils n'ont jamais résisté seulement à huit bataillons.

Les Russes se sont emparés des bouches de Cattaro, que les Autrichiens leur ont indignement livrées. Cela les attire de ce côté, ce qui les intéresse beaucoup plus que les affaires de Naples. Je vous ai envoyé... en or. J'ai fait payer les 500,000 francs que vous avez passés sur moi. Je ferai encore payer 2,500,000 francs de lettres de change; mais ne comptez pas sur davantage. J'ai des dépenses immenses. Mon armée doit être maintenue sur un pied respectable, car tout peut ne pas être fini. J'ai pris possession de Wesel, qui est une des plus fortes places du Rhin. Je lui cède le Hanovre. Le prince Murat a été reconnu duc de Clèves et de Berg, ce qui lui donne 400,000 âmes de population. J'ai écrit en Hollande, et, sous peu de jours, le prince Louis sera fait stathouder héréditaire de Hollande.

Je désirerais avoir un rapport de vos places fortes. Ne serait-il pas convenable de raser Capoue? Faites-moi faire, par le général du génie, un rapport général, afin que je fasse connaître mon opinion. Maîtres comme nous le sommes..... les places fortes ne peuvent que retarder la marche d'une armée. S'il en faut, il en faudrait une seule pour servir de grande place de dépôt, où l'on pourrait réunir ses dépôts et établissements, dans le cas où il faudrait concentrer ses forces pour défendre l'Adige. Vous sentez que je parle pour les dix premières années; car, dans ce terme, vous aurez assez de crédit parmi cette population pour avoir une armée vraiment napolitaine. L'armée napolitaine n'est rien, n'a jamais rien été, ne peut devenir une armée que par une suite de soins et de temps. Bien loin d'exiger que le royaume de Naples me nourrisse une trop grande armée, je voudrais y laisser le moins de troupes possible. Je voudrais n'avoir à Naples que six régiments à quatre bataillons chacun, toujours au grand complet de guerre, ce qui ferait 16,000 hommes; dix

Digitized by Google

compagnies d'artillerie au complet de guerre, ce qui ferait 1,000 hommes; deux régiments de chasseurs, formant 1,600 hommes et 1,400 chevaux; deux compagnies d'artillerie légère et un bataillon du train; deux généraux de division; un général de cavalerie, un d'artillerie, six généraux de brigade. Tout le reste des officiers, si vous en avez besoin, vous les prendriez à votre service. Cette armée, je voudrais qu'elle eût son quartier général, ses dépôts, son parc, réunis dans un seul point, qui serait la place forte. Vous pourrez avoir à votre solde un régiment allemand, un ou deux régiments suisses, et je vous céderais celui que j'ai, de quatre bataillons, et composé d'hommes attachés, extrêmement opposés aux Anglais. Je ne pense pas que vous deviez tenir à Naples quatre régiments de trois bataillons chaque, car que sert d'avoir une nombreuse canaille, qui coûtera beaucoup et s'enfuira au premier coup de canon? Les officiers qui vous viennent du royaume d'Italie sont, en général, des gens attachés. Si, ce que je ne crois pas, le peuple napolitain aimait la guerre, avec trois ou quatre régiments tous les goûts militaires doivent être satisfaits. S'il en était autrement, je préférerais avoir trois ou quatre régiments qui serviraient en France, à ma solde, que je mettrais dans le nord, qui purgeraient le pays et franciseraient aisément l'armée napolitaine. Il faut que vous réfléchissiez qu'il n'y a qu'un seul moyen de vous maintenir à Naples, c'est de faire la fortune d'un grand nombre d'officiers français, qui s'y établiront, et, étant riches, se marieront. Cela est facile, en leur distribuant une quarantaine de millions de domaines nationaux. Ainsi donc, avant d'atteindre les grandes chaleurs, vous pouvez renvoyer en France tous les dragons qui ont besoin de se former, qui ne peuvent vous servir en Sicile et vous sont superflus à Naples. Je crois que 3,000 chevaux vous suffiraient. Et, enfin, il faut tenir vos troupes réunies pour les exercer, les tenir en bon état, et, à tout événement, se porter sur le haut et sur le bas de l'Italie[1].

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

[1] La minute de cette lettre présente des lacunes et des mots d'une lecture difficile.

Digitized by Google

10045.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

La Malmaison, 1er avril 1806.

Monsieur Dejean, un nommé Bretz, garde-magasin de la 4e division, sous les ordres du commissaire des guerres Masséna, a reçu du gouvernement de Vicence 2,116 livres ou souverains, en échange d'un bon de 8,000 rations de pain, dont il n'a été reçu que 1,000. Ordonnez l'arrestation de cet individu.

J'ai destitué le général Solignac. Vous lui notifierez sa destitution et vous lui ferez connaître que je sais, à point nommé et en grand détail, tout l'argent qu'il a eu, et pour lui et pour d'autres; qu'il faut que, sans délai, il restitue tout ce qui, dans la levée des contributions, a été à son profit; que l'Empereur, qui ne veut pas outrer les mesures de sévérité, voudra bien ne pas aller plus loin si ces sommes sont promptement rétablies dans la caisse de l'armée; mais que, si le général Solignac tarde à le faire, il sera traduit devant une commission militaire comme ayant détourné à son profit des fonds destinés à servir à l'entretien et à être la récompense du soldat. Écrivez au général Seras que je suis instruit que plusieurs de ses aides de camp et des officiers de son état-major se sont fait donner des sommes d'argent par les pays conquis; que je désire qu'il fasse attention qu'avec la surveillance et la sévérité que je porte dans l'administration cela ne peut aller loin; qu'il faut donc qu'il avertisse sérieusement ses officiers de prendre garde de se compromettre; sans quoi ils se verront traduits devant un conseil de guerre, pour être jugés comme ayant détourné les fonds de l'armée à leur profit.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10046.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

La Malmaison, 1er avril 1806.

Je vous envoie *le Moniteur;* vous verrez ce que j'ai fait pour vous. Je

Digitized by Google

n'y mets qu'une condition, c'est que vous vous mariiez, et c'est une condition que je mets à mon amitié. Votre passion a duré trop longtemps; elle est devenue ridicule; et j'ai droit d'espérer que celui que j'ai nommé mon compagnon d'armes, que la postérité mettra partout à côté de moi, ne restera pas plus longtemps abandonné à une faiblesse sans exemple. Je veux donc que vous vous mariiez; sans cela, je ne vous verrai plus. Vous avez cinquante ans, mais vous êtes d'une race où l'on vit quatre-vingts, et ces trente années sont celles où les douceurs du mariage vous sont le plus nécessaires.

Quand les circonstances le permettront, vous vous rendrez à Strasbourg. De là vous passerez à votre principauté pour tout y arranger. Elle rendait 50,000 écus à la Prusse; elle doit vous rendre le double. Vous savez que personne ne vous aime plus que moi; mais vous savez aussi que la première condition de mon amitié est qu'elle soit subordonnée à mon estime. Vous l'avez méritée jusqu'ici. Continuez à vous en rendre digne en concourant à mes projets et en devenant la souche d'une bonne et grande famille.

Je vous ai écrit pour mes prisonniers de guerre d'Italie, qui ne sont pas encore rentrés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10047.

AU PRINCE EUGÈNE.

La Malmaison, 1er avril 1806.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint *le Moniteur;* faites faire le plus tôt possible la répartition des trente millions de biens, et, lorsque M. Dauchy devra revenir, il rapportera tous les procès-verbaux.

Au 1er mai, Venise fera partie du royaume. Dès ce moment l'armée sera nourrie par Dejean, mais ce sera toujours par vous. Les 2,500,000 livres par mois suffiront-ils?

Faites-bien sentir au Conseil d'état que la réunion de la Dalmatie, de l'Albanie, du Frioul, de Venise, exige que je tienne dans ces provinces

Digitized by Google

un grand nombre de troupes, surtout pendant les premières années; que les 2,500,000 livres ne sont pas trop considérables; que l'augmentation pour le pays de Venise est de moins d'un million, puisque mon royaume d'Italie paye déjà 1,600,000 francs. Enfin n'oubliez pas que les 1,200,000 francs de rente sur le Mont-Napoléon sont une récompense juste; que les duchés que je crée ne sont que pour arriver à un système, puisqu'ils ne donnent aucun droit; que l'on en rachètera les dotations insensiblement; que l'occupation de Venise pourra être le prétexte de nouvelles guerres; qu'il est de mon devoir et de ma politique d'intéresser l'armée et la nation dans cette nouvelle querelle, quoiqu'il soit indifférent pour les autres puissances que Venise appartienne à l'Autriche ou à l'Italie.

Envoyez-moi l'état des commandeurs de la Couronne de fer que j'ai nommés et des places que j'ai encore à donner, avec les propositions que vous avez à me faire et la note de ce qu'a fait chaque individu proposé pour le bien du pays depuis la première entrée des Français en Italie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10048.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

La Malmaison, 2 avril 1806.

C'est par mon ordre que le prince Eugène réunit toute l'artillerie à Vérone. Le 3e léger vous est bien suffisant pour maintenir la police dans l'état de Parme. Où est donc le temps où, avec une colonne mobile de 300 hommes et deux pièces de canon, j'aurais fait trembler neuf millions d'individus? Mais on est devenu trop grand seigneur, on ne se remue pas, on dort, et il ne faut point dormir. Je sens d'ailleurs qu'il peut être avantageux aux états de Parme d'avoir deux régiments; je vous en enverrai un nouveau.

Je donne ordre à Oudinot, qui est à Neufchâtel, de vous envoyer le bataillon d'élite du 3e. Je n'entends pas dire que vous ayez été à Bardi, et que vous ayez parcouru toute la province. Parcourez toute la chaîne

Digitized by Google

de montagnes; qu'il n'y ait pas un point que vous ne connaissiez. Je puis vous rappeler d'un instant à l'autre, et vous n'aurez pas connu le pays. Qu'il n'y ait pas un sentier, un col de l'Apennin, une vue d'amélioration qui vous ait échappé.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10049.

A M. MOLLIEN.

Le Malmaison, 3 avril 1806.

La province de Vicence a donné 300 souverains d'or au payeur général de l'armée pour l'engager à accorder des délais pour le payement des contributions; 30 de ces souverains ont été donnés à un nommé Auzou. Écrivez à ce payeur pour savoir s'il a fait recette de cette somme; que, s'il ne l'a point fait, il se hâte de le faire, sans quoi il peut en résulter des conséquences funestes pour lui; qu'il faut que toutes les contributions payées par les provinces conquises se trouvent dans sa caisse; car l'Empereur les connaît toutes et veut savoir si tout ce qu'on a payé est entré dans la caisse de l'armée.

Je désirerais aussi que vous présentiez un payeur plus propre que M. Mesny, qui se trouve compromis dans plusieurs affaires. On pourra le laisser encore quelque temps, mais il faudra finir par l'ôter.

Le payeur Devisau a reçu du gouvernement vicentin 52 souverains d'or. Faites-moi connaître si cette somme a été encaissée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10050.

A M. GAUDIN.

Le Malmaison, 4 avril 1806.

Mon intention est que toutes les marchandises anglaises saisies à Neufchâtel servent de gratification à l'armée. Il est nécessaire que le direc-

Digitized by Google

teur des douanes demande au général Oudinot un officier pour les assister dans la vente, afin que l'armée ait la sûreté que rien ne soit détourné et que tout aille à son profit.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10051.

AU ROI DE PRUSSE.

La Malmaison, 4 avril 1806.

Monsieur mon Frère, j'ai fait connaître à M. le comte de Haugwitz, dans deux longues conférences, le fond de toutes mes pensées.

Je n'ai pas pu lui dissimuler la peine que j'ai éprouvée du peu d'accueil qui a été fait à Berlin à la convention de Vienne. Votre Majesté plus que personne sait qu'un traité est le concours de deux volontés, et qu'en le ratifiant on ne peut pas faire à une des parties un plus grand manquement que d'en changer ou interpréter les stipulations autrement qu'elles ne sont exprimées. Mais enfin la convention de Paris a mis un terme à cette trop longue incertitude pour mon cœur.

Sire, que Votre Majesté me permette de le lui dire : encore depuis le traité de Paris, dans la proclamation adressée à Neufchâtel, il a été dit, au nom de Votre Majesté, qu'il valait mieux qu'elle eût cédé cette principauté à la France que si la France l'eût conquise. Ah! Sire, il n'a jamais été dans mon intention de faire la guerre à Votre Majesté, et, si je l'eusse voulu, si j'eusse pu un moment oublier les principes de la politique de ma couronne et les sentiments que j'ai voués à la personne de Votre Majesté, si je m'étais laissé influencer par les insultes de son ministre et par cette espèce d'exaltation factice que l'on avait donnée à ses peuples contre la France, je le dis avec un noble orgueil, j'eusse pu la leur faire payer bien cher.

Mais je réclame ici la loyauté de Votre Majesté : je ne me suis jamais présenté à elle comme lui offrant la guerre ou les conditions du traité de Vienne ou de Paris.

La guerre contre la Prusse n'a jamais pu être possible de ma part.

Digitized by Google

J'ai offert à Votre Majesté de tout rétablir dans la même situation où étaient les choses avant le traité de Vienne, avant la guerre avec l'Autriche, en renvoyant le corps du maréchal Bernadotte en Hanovre; ou, si Votre Majesté voulait conserver la province de Hanovre, la lui laisser contre l'échange de quelques provinces. C'est donc injustement que l'on présente à Berlin la convention de Vienne et de Paris comme une convention imposée par la France; et, si j'ose le dire, ceux qui présentent ainsi Votre Majesté aux yeux de l'Europe, ne la présentent pas avec la dignité qui convient à un des plus puissants souverains et qui commande à une des plus fortes et des plus belles armées. Quoi qu'il en soit, je regarde tous ces événements passés comme le résultat des intrigues multipliées que les Anglais ont l'art de susciter dans tous les cabinets.

Je ne me souviens plus désormais que des clauses du traité de Paris qui nous lie, me flattant de mon côté que Votre Majesté rendra justice aux sentiments que je lui porte. M. le comte de Haugwitz ne saura jamais trop lui répéter combien mes intentions sont droites, franches et décidées. Je ne serai jamais, lorsqu'il s'agira de lui plaire, incertain, douteux, et n'aurai recours à aucun *mezzo termine*. Votre Majesté aura vu les communications faites au parlement d'Angleterre; elle aura reconnu là toute la duplicité de l'Autriche et de la Russie, et elle se sera convaincue que cette dernière avait mis dans ses calculs de forcer la main à Votre Majesté pour la faire déclarer contre moi.

Enfin je m'en rapporte à ce que lui dira le comte de Haugwitz sur notre situation actuelle, et je serai heureux de penser que Votre Majesté est persuadée que, dans cette dernière circonstance, j'ai été au-dessus de toutes les petites passions, et que je me suis toujours conduit par les sentiments d'amitié que je lui porte et la considération des vrais intérêts de la France, qui, à mes yeux, ne peuvent jamais être considérés comme séparés de ceux de la Prusse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10052.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

La Malmaison, 4 avril 1806.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 21 mars. Vous trouverez ci-joint une lettre du général Molitor qui vous fera connaître l'état de la question relativement à la Dalmatie. Vous voudrez bien réclamer toute l'artillerie et les munitions des places de cette province qui se trouvent encore à Trieste.

Faites connaître bien positivement que je n'irai point reprendre l'Albanie, puisqu'elle doit m'être remise, et que ceci est mal reconnaître les bons procédés que j'ai eus pour l'Autriche.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10053.

AU PRINCE EUGÈNE.

La Malmaison, 4 avril 1806.

Mon Fils, le passage en Dalmatie sera dû par terre, et je ne souffrirai pas que la cour de Vienne le refuse. Que le général Marmont écrive au général Bellegarde pour qu'il fasse retourner l'artillerie vénitienne dans les places de la Dalmatie. Faites surtout passer en Dalmatie les hommes appartenant aux cinq régiments qui s'y trouvent, afin que ces régiments soient nombreux et puissants. Faites-y passer des cartouches et de la poudre, afin que la place de Zara et les autres places fortes soient en état, et qu'en cas d'événement on puisse y réunir tous les dépôts et porter toute la division sur la Croatie. Faites-y surtout passer de l'argent. J'imagine qu'il y a un payeur; il faut que ce payeur ait constamment dans la caisse des fonds pour un mois de solde; que le soldat ne souffre pas, qu'il ait toujours deux paires de souliers dans le havresac. Je suis fâché et je ne puis que vous témoigner mon mécontentement

Digitized by Google

de ce que vous ne m'ayez pas encore envoyé les plans de Zara et des autres places de la Dalmatie, ainsi que les états de leur approvisionnement et de leur armement en artillerie. Je n'admets aucune espèce d'excuses; c'est à vous à faire mettre aux arrêts les commandants d'artillerie et du génie, et à prendre toutes les mesures pour que je sois instruit; vous ne les prenez pas. On dort à Milan, mais beaucoup plus encore en Dalmatie. J'approuve fort que vous n'ayez mis ni bœufs, ni fourrages à Palmanova; cela coûterait inutilement de l'argent.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10054.

AU PRINCE JOACHIM.

La Malmaison, 4 avril 1806.

Le général Dupont m'apporte votre lettre. Je donne ordre qu'on établisse à Wesel une manutention. Il ne faut rien vendre; cela n'aboutit à rien. Je désire qu'arrivé à Wesel vous me fassiez un rapport sur le duché de Clèves et sur toutes les places. Les troupes qui sont dans le duché de Berg continueront à être traitées sur le pied de guerre. Je les ferai nourrir et habiller. Mon intention est de n'occuper que Wesel, avec un régiment; je ferai rentrer le reste des troupes en France. Quant à vous, je pense qu'il faut vous former un régiment de quatre bataillons, chaque bataillon de huit compagnies, de manière à pouvoir mettre en campagne 2,400 hommes, avec une compagnie d'artillerie et six pièces de canon; mais il faut bien se garder de se dépêcher de le former. Il faut suivre la manière économique du pays; les troupes allemandes coûtent beaucoup moins que les nôtres. Il faut aussi porter une grande attention dans le choix des officiers, y mettre beaucoup de propriétaires du pays.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10055.

AU PRINCE JOACHIM.

La Malmaison, 4 avril 1806.

Je ne vois pas d'inconvénient que vous gardiez le bataillon bavarois. Je ne veux point qu'on désarme Wesel, et je suis fort surpris qu'un officier du génie vous fasse une pareille proposition; sur quels renseignements a-t-il pu asseoir cette idée? Cet officier du génie ne s'est pas fait honneur; dites-le-lui de ma part; son mémoire ne dit rien. Est-ce ainsi qu'on fait une reconnaissance? Je n'ai pas plus d'idée de la place de Wesel, après avoir lu son mémoire, qu'auparavant. Ordonnez à cet officier d'y rentrer, d'en lever le plan et de m'envoyer un mémoire en règle. Il faut au contraire armer la place de Wesel, en compléter les approvisionnements et la tenir en bon état.

Je suis fort surpris d'apprendre que les principaux du duché de Clèves n'aient pas voulu vous prêter serment; qu'ils le prêtent sous vingt-quatre heures, sans quoi faites-les arrêter, traduire en prison et confisquer leurs biens.

Le nom de ministre appartient à ceux qui en remplissent les fonctions chez tous les princes souverains; il n'y a pas un petit prince en Allemagne qui n'en ait; par conséquent, vous devez avoir trois ministres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10056.

AU PRINCE JOACHIM.

La Malmaison, 4 avril 1806.

J'ai relu avec attention le projet d'organisation que vous m'avez envoyé; il est incomplet et mauvais. J'ai dicté à M. Maret quelques articles, qu'il vous enverra par le même courrier, non comme quelque chose de définitif, mais pour vous faire voir comment cela doit être fait. Ne vous pressez point. Pour bien constituer le pays de Berg et de Clèves, il faut

Digitized by Google

se donner le temps d'observer et de voir. Faites recueillir tous les renseignements; après quoi, il sera possible d'arriver à une organisation qui convienne aux habitants et à vous, et qui rende vos voisins envieux de faire partie de votre domination. C'est là surtout le but qu'il faut se proposer.

Trois ministres suffisent; 6,000 francs à chacun est un traitement convenable. Huit conseillers d'état, à 2,000 francs chacun, paraissent suffisants pour le pays. Quant aux états, il faut bien savoir comment ils sont formés pour en concevoir une idée. Quant à la justice, il faut aussi savoir comment elle est formée et combien elle est payée aujourd'hui. Il est probable qu'on allait en dernier appel à Munich ou même devant les tribunaux de l'Empire. Il faut abolir cela, et que tout se termine en dernier appel à Dusseldorf. Quant aux biens, vous devez vous emparer de ceux de l'ordre de Malte et de l'ordre Teutonique, et de ceux des moines; tout cela réuni devrait accroître votre domaine. Il faudrait que les biens, réunis à la portion d'impôt que vous garderez pour vous, vous formassent un revenu de deux millions de francs, afin que vous puissiez soutenir votre état sans avoir besoin d'autre chose. Les troupes doivent être soldées avec les fonds dont vous aurez l'administration, mais qui seront des fonds du trésor, de même que les canaux, les dettes et autres besoins publics. Il n'y a donc pas de renseignements suffisants pour faire quelque chose de passable; occupez-vous de les réunir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10057.

A M. DE TALLEYRAND.

La Malmaison, 5 avril 1806.

Monsieur Talleyrand, M. Laforest n'explique pas assez quelles sont les plaintes que porte la Prusse, ni l'espèce de discussion qui existe entre M. de Schulenburg et le général Rapp. J'ai peine à concevoir cela. Il faut bien prévenir M. Laforest de ne pas se mêler de la médiation de la

Digitized by Google

Prusse pour la Russie; tout cela n'est que du verbiage; il n'en est et n'en a jamais été question, et il faut toujours se taire là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10058.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

La Malmaison, 5 avril 1806.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint la justification du général Baraguey d'Hilliers; je désire que vous la lisiez avec attention, et que vous la communiquiez au maréchal Ney avec les noms des officiers cités en témoignage; car il est juste que, s'il y a eu impossibilité pour le général Baraguey d'Hilliers à se trouver à l'affaire du 19 vendémiaire, il soit entièrement lavé et qu'aucune ombre de soupçon ne plane sur sa tête. Faites dresser un procès-verbal en règle de l'examen des faits. S'il y a de sa faute, il doit être puni; mais s'il a fait son devoir, il ne doit rester aucune prévention contre lui.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10059.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

La Malmaison, 5 avril 1806.

Mon Cousin, occupez-vous un peu de la carte de Bavière. Il serait bien important que l'on nous gravât cette carte et celle de Souabe, afin que nous sachions à quoi nous en tenir.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10060.

A M. REGNIER.

Paris, 7 avril 1806.

La cour criminelle de Marseille m'est dénoncée comme ne remplissant pas ses devoirs, comme ayant acquitté deux individus dont l'un est un chef connu d'insurrection à Aix, et l'autre est convaincu d'avoir tué un gendarme. On se plaint particulièrement du président. Faites-moi un rapport sur cette affaire, et faites venir à Paris toutes les pièces du procès.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10061.

NOTE POUR M. REGNAUD,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE L'INTÉRIEUR AU CONSEIL D'ÉTAT.

Paris, 7 avril 1806.

Il y aura au Conseil d'état une section composée d'un président et quatre conseillers d'état, laquelle sera spécialement chargée, 1° des budgets des communes; 2° des tarifs d'octroi; 3° des projets d'échanges, aliénations, impositions extraordinaires; 4° des autorisations pour les coupes des quarts de réserve; 5° de tous les projets de lois et règlements concernant ou l'administration des communes, ou leurs propriétés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire

10062.

A M. FOUCHÉ.

Paris, 7 avril 1806.

Dans votre bulletin du 18 mars, je vois qu'il y aurait à Aix encore des discussions; qu'il y aurait un nombre de maisons qui affichent l'op-

Digitized by Google

position au gouvernement et qui auraient fêté Mme d'Escars à son passage à Aix pour son exil; c'est ce que je lis dans votre bulletin du 18 mars. Mon intention est que, sans délai, vous demandiez un état des individus qui seraient dans cette opposition au gouvernement; car lorsqu'on ne donne pas les noms, on ne me dit rien. Faire des tableaux, c'est ne me rien apprendre, ce n'est pas remplir ses devoirs. Témoignez-en mon mécontentement au commissaire général de police. On distinguera bien ceux qui sont émigrés ou non; et vous me présenterez un rapport pour envoyer à trente lieues d'Aix les cinq ou six coupables, pour rendre la tranquillité à la ville.

Demandez à Bordeaux le nom des individus de l'ancienne noblesse qui se comportent mal. Et en général ne mettez pas dans les bulletins des tableaux, mais des faits.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10063.

A M. DE TALLEYRAND.

Paris, 7 avril 1806.

Monsieur Talleyrand, je vous envoie une lettre et des pièces qui vous serviront à répondre à M. de Lucchesini et à lui faire comprendre que Werden et les autres biens sont compris dans le duché de Clèves; que je suis fâché de la chaleur qu'on met dans cette affaire, qui n'est pas d'une telle conséquence qu'on ne puisse l'arranger à l'amiable tout doucement.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10064.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 7 avril 1806.

Mon Cousin, je reçois votre lettre datée du 1er avril. Je vous assure que je ne suis pas moins empressé que vous de vous voir arriver à Paris;

Digitized by Google

mais je ne vois pas comment l'affaire d'Albanie pourra s'arranger. Il faut donc garder Braunau et vous tenir dans la position actuelle jusqu'à nouvel ordre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10065.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Paris, 7 avril 1806.

J'ai donné ordre au ministre de l'intérieur de correspondre avec vous pour les mesures à prendre pour détruire la mendicité. L'établissement de trois ou quatre maisons de force, contenant 7 ou 800 personnes, où l'on formerait des ateliers de travail, est une fort bonne idée. Il faudrait les placer à Parme et à Plaisance plutôt qu'ailleurs, parce que le mal de la mendicité y est plus dangereux.

Il y a eu quelques assassinats; la gendarmerie a arrêté les coupables; livrez-les à des commissions militaires ou à des tribunaux spéciaux; mais faites faire une prompte et sévère justice.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10066.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 7 avril 1806.

Mon Fils, je reçois votre rapport sur le vif-argent. Mon opinion est que vous ne vous en dessaisissiez pas que je ne sache à quoi m'en tenir là-dessus. Faites venir le propriétaire et demandez-lui un mémoire; dites-lui que cela a été vendu trop bon marché, et que je veux savoir toute l'histoire secrète de cette affaire. Vous pouvez le lui faire demander par le conseiller d'état Dauchy, s'il est à Venise; car il faut que je connaisse tout ce qui s'est fait, dans le plus grand détail.

Réduisez tous les bureaux de poste aux lettres de Venise à un seul. Ne laissez plus partir de courrier, soit par mer, soit par terre, qu'il ne

Digitized by Google

parte de ce bureau. Employez pour cela la police de Venise. N'ayez aucun égard. Si l'empereur a à réclamer, nous verrons. Ne nommez point les bureaux dans votre décret, et dites seulement que les onze bureaux de poste aux lettres établis à Venise sont réduits à un seul. Faites exécuter cette mesure avec une telle promptitude, que, vingt-quatre heures après que votre décret sera pris, tout soit réuni dans un point central.

Vous devez avoir plus de biscuit qu'il ne vous en faut en Dalmatie et en Istrie; mais, comme il est bon d'en avoir une grande partie à Zara, je ne m'oppose pas à ce que le biscuit qui est dans la 27e division militaire soit aussi dirigé sur cette place.

Ayez en Dalmatie un ordonnateur, un inspecteur aux revues et un payeur qui correspondent avec votre ordonnateur en chef, votre inspecteur en chef aux revues et avec votre payeur général; et alors, avec le nombre de troupes qui s'y trouvent, on saura ce qu'il leur faut.

Vous pouvez nommer pour provéditeur en Dalmatie la personne que vous jugerez la plus propre à cette place; vous lui donnerez les pouvoirs qu'avaient les anciens provéditeurs vénitiens, et il correspondra avec vous et avec vos ministres.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10067.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 7 avril 1806.

Mon Fils, je n'ai jamais rien vu de plus mal fait que les mémoires que m'envoie le général du génie Poitevin : il se mêle de ce qui ne le regarde pas; il bâtit des plans de campagne qui n'ont point de sens, et ne donne point la description du pays ni des places fortes, la seule chose qui m'intéresse. Demandez-lui donc, non des lignes de défense, des camps retranchés, etc. mais la topographie proprement dite du pays; qu'il fasse l'ingénieur et non le général en chef.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10068.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, 7 avril 1806.

Monsieur Dejean, le général du génie Poitevin, qui est en Dalmatie depuis deux mois, au lieu de faire une description topographique et militaire du pays qui me fasse connaître la nature des chemins, les côtes, les ports, les montagnes, les villes, la population, etc. fait des rêves de première ligne de défense, de seconde ligne de défense, de plans d'offensive, de défensive; ce qui est un véritable galimatias. Témoignez-lui mon mécontentement, et dites-lui bien qu'il m'envoie un mémoire sur toute la topographie du pays, sur les montagnes, routes, canaux, etc. sans y joindre des projets d'attaque, de défense, ni rien de ce qui n'est pas précis et qui ne tend pas à faire connaître la nature du pays.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10069.

A M. CRETET.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Monsieur Cretet, je vous envoie le rapport de M. de Champagny sur les eaux de Paris; je désire que vous me fassiez un petit travail là-dessus. Le but où je voudrais arriver avant tout serait de faire couler jour et nuit l'eau dans le plus de fontaines possible.

Il me semble qu'il n'est pas bien dit dans le mémoire de M. Champagny ce qu'il en coûterait. Pendant quatre mois de l'été, cela est indispensable à Paris. On ne peut regarder à 100,000 francs lorsqu'il est question de l'agrément et de la santé d'une si immense ville. Faites-moi un rapport concis là-dessus, et présentez-moi un projet de décret pour augmenter le nombre des fontaines actuellement existantes, si cela peut se faire sans de trop grandes dépenses. Joignez-y une carte de Paris sur

Digitized by Google

laquelle vous indiquerez par un signe le lieu où sont les cinquante-six fontaines actuelles.

Faites-moi un autre rapport sur les avantages ou les inconvénients qu'il y aurait à supprimer la pompe de Notre-Dame. Cela est-il urgent, ou peut-on attendre que les eaux du canal de l'Ourcq soient arrivées, et que la navigation de la Seine soit terminée jusqu'à Troyes? Je désire que vous m'apportiez ces différents rapports mercredi au Conseil d'état. Il est honteux, dans mon opinion, qu'on vende de l'eau aux fontaines de Paris. Faites-moi connaître ce que perdrait la commune de Paris par la suppression de ce droit.

Enfin le but auquel je veux arriver est : 1° que les cinquante-six fontaines de Paris actuelles coulent jour et nuit, depuis le 1er mai prochain; qu'on cesse d'y vendre l'eau, et que chacun puisse en prendre autant qu'il en veut; 2° que les autres fontaines qui existent à Paris soient le plus tôt possible mises en état de fournir de l'eau. Il me semble que ce sera un beau réveil pour Paris, si cela peut s'exécuter aussi facilement que je commence à le concevoir, et avec aussi peu de sacrifices.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10070.

A M. CRETET.

La Malmaison, 10 avril 1806.

J'ai accordé plusieurs fonds cette année pour les travaux publics de Paris : 1,200,000 francs sur la caisse de la police, autant sur les coupes de bois en réserve appartenant aux communes, et déposés à la caisse d'amortissement; et je crois même que je vous ai accordé d'autres fonds. Faites-moi connaître mercredi, au Conseil d'état, ce que vous comptez faire de ces fonds, et employez cette année 100,000 écus pour faire ce qui est nécessaire dans une première campagne. Faites réparer le Champ-de-Mars (cela me sera nécessaire pour maintenir la police, si j'y fais venir un grand nombre de troupes) de manière à le rétablir comme jadis.

Digitized by Google

Apportez-moi mercredi un rapport sur les routes du Piémont, Gênes et Parme. Qu'avez-vous fait en l'an XIII, et avez-vous joui des 400,000 fr. de l'an XII? Qu'y a-t-il de plus urgent à faire d'abord sur les routes de Suze à Alexandrie et d'Alexandrie à Parme, sur celle de Turin à Verceil, sur celle d'Alexandrie à Gênes et sur celle de Turin à Nice? Que vous a-t-il été accordé en l'an XIII et XIV, et cette année, pour toutes ces routes? Que vous faut-il?

Une autre chose que je désire mercredi, c'est le travail pour la Roche-sur-Yon.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10071.

A M. DE TALLEYRAND.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Monsieur de Talleyrand, je vous renvoie votre rapport et le projet de M. Otto. Je ne puis l'adopter, parce qu'il confond ce qui me regarde directement avec ce qui me regarde indirectement. Ce qui me regarde directement, c'est l'exécution du traité de Presbourg et la mise en possession des pays autrichiens aujourd'hui occupés ou qui sont censés occupés par mon armée. Il y a là deux difficultés : l'une entre Wurtemberg et Bade, l'autre entre la Bavière et Wurtemberg. La question entre Wurtemberg et Bade est connue; je puis la décider sur-le-champ, puisque le principal obstacle a été levé par le travail du général Clarke. La question entre la Bavière et Wurtemberg devait être résolue par M. Otto; mais je vois qu'il ne l'a pas fait et qu'il s'est occupé d'objets étrangers à cette décision. Il sera donc nécessaire que je nomme pour cet objet un commissaire dont la délicatesse soit connue et à l'abri de toute corruption. Il tracera la ligne de démarcation des frontières entre la Bavière et Wurtemberg en conformité de ce que veut le traité de Presbourg. Il fera planter les poteaux de limites et fera dans cette partie un travail semblable à celui du général Clarke pour les frontières de Wurtemberg et de Bade. Le décret relatif à cette affaire finira tout ce que j'ai à terminer directement, et je désire le signer dans la semaine.

Digitized by Google

Il est des affaires d'une nature différente que M. Otto a confondues et qui ne me regardent pas directement; je veux parler de la suzeraineté sur les territoires des petits princes. Quel parti doit-on suivre relativement à cette question? Doit-on maintenir les petits princes dans toute leur indépendance, leur laisser voix à la diète, ou les réduire à l'état de particuliers? Si on les laisse dans leur indépendance, ils voteront contre la France, soit parce qu'ils sont Autrichiens, soit parce qu'ils ont trop de relations avec l'Autriche, et qu'on ne pourra concilier ces petits princes avec les souverains de Bavière, de Wurtemberg et de Bade. Le véritable intérêt de la France est que l'empire germanique ne puisse se réorganiser qu'à l'aide d'une forte et puissante direction. La France n'en a pas un moins réel à ce que les trois seuls princes qui, depuis la révolution, ont franchement fait cause commune avec elle en soient amplement récompensés. Je ne serais donc pas éloigné de penser qu'il serait conforme au système du moment de conclure une convention secrète avec les trois souverains que je viens de nommer, et d'augmenter leurs états actuels de 150 à 200,000 âmes, sans pour cela y intervenir pour mon compte d'une manière directe; en un mot, de les laisser faire entre eux et en leur défendant de prononcer mon nom. Par ce moyen le Collége des princes serait privé de quelques votes autrichiens, et ce serait une nouvelle difficulté pour l'établissement de l'équilibre des votes entre l'Autriche et la Prusse. Les trois princes seraient, pendant toute la génération actuelle, bien plus à ma discrétion qu'ils ne le sont en ce moment, parce que, n'ayant pas donné un assentiment public à leurs opérations, ils se trouveraient dans une situation violente; et comme leurs usurpations ne pourraient être légalement sanctionnées que par l'autorité impériale d'Allemagne, il en résulterait qu'ils seraient toujours obligés de recourir à mon appui, et que je disposerais conséquemment de trois votes électoraux. L'opinion germanique serait par là plus partagée, ce qui est en tout favorable à la France. Il est cependant des princes, tels que celui de Hohenzollern, qui ne sont pas autrichiens, qu'il peut être de mon intérêt de garantir, même d'étendre et de placer sous mon influence par tous les moyens convenables. Il ne faut pas s'en laisser imposer par les protestations des petits princes

Digitized by Google

d'Allemagne. Ils ont fait la même chose à Rastadt, et nous n'avons pas d'ennemis intérieurement plus acharnés. La situation de l'Europe ne comporte plus de ces petites questions. Ils seraient les premiers sacrifiés et offerts par l'Autriche elle-même aux trois souverains pour rallier l'esprit germanique toutes les fois que l'Autriche le croirait de sa politique. Si mes armées avaient été battues, peut-on douter que la Russie et la Prusse n'eussent consenti à laisser la Bavière à l'Autriche? Il y a eu, et le fait est bon à rappeler puisqu'il est historique, des moments, pendant la coalition, où Pitt a offert le Hanovre même à la Prusse. L'Autriche, la Russie et peut-être la Prusse, mais surtout l'Angleterre sentent très-bien qu'il n'est pas de sacrifice assez grand qu'elles ne doivent faire pour abaisser la France. D'ailleurs, les petits princes sont eux-mêmes fatigués de leur souveraineté; n'a-t-on pas vu celui d'Anspach renoncer à la sienne pour de l'argent? Dans un siècle où on ne vit plus dans ses terres, où on est au service des grandes puissances, c'est au revenu seul qu'on s'attache, c'est le revenu seul qu'on compte. Résumons-nous : il est dans la nature des circonstances actuelles de laisser détruire tous ces petits princes. Réunis aux trois souverains nos alliés, ils leur donneront un régiment de plus et formeront dans l'empire germanique un esprit distinct de celui qui règne en ce moment en Allemagne. Ces petits princes, même fussent-ils pour nous, ne nous offriraient-ils pas une faible et ridicule ressource? Quant au nord de l'Allemagne, cela est soumis à d'autres considérations. Pour achever, au surplus, de fixer mes idées, il est nécessaire que vous me transmettiez un détail des petits princes allemands qui sont dans la sphère d'activité des trois souverains dont j'ai parlé, de leurs habitudes et de celles de leurs pères avec la Maison d'Autriche. Il est impossible que le prince de Metternich, qui est tout autrichien, que celui de Furstenberg, qui est tout autrichien, restent en Souabe.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10072.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Monsieur Dejean, on me remet des états des armes portatives qui ne sont point exacts. Je n'y vois point l'état des fusils que j'ai à Fenestrelle, dans la citadelle de Turin, au fort Barraux, à Mantoue; faites faire ces états avec plus d'exactitude.

Quant au budget, les observations que vous me remettez tombent sur deux objets : la première, sur l'insuffisance du fonds pour les armes portatives; mon intention est que l'on fabrique le plus d'armes possible. Si le fonds qui est destiné à cet objet est insuffisant, j'accorderai un supplément sur le fonds de réserve. La seconde observation est relative au fonds pour les salles d'armes; nous en avons suffisamment. Tous les nouveaux établissements qu'on fait absorbent beaucoup d'argent sans raison. Cela peut être fait avec le temps et dans des années où il y aura moins de dépenses.

Quant aux constructions, je ne puis comprendre que nous ayons un déficit aussi considérable qu'on l'avance. On dit qu'il manque tant d'affûts de siége, tant d'affûts de place : sans doute, si l'on suppose que toutes nos places seraient assiégées à la fois. Mais, si l'on avait l'argent nécessaire, serait-il convenable d'avoir à la fois une si grande quantité d'affûts, dont les cinq sixièmes pourriraient dans les arsenaux sans avoir jamais servi? Nous en avons le nombre nécessaire. Dans la situation actuelle de l'Empire, l'art consiste à avoir les approvisionnements dans plusieurs points centraux d'où l'on puisse les diriger, selon les circonstances militaires, sur telle ou telle place.

Il en est de même pour les équipages de campagne. C'est une erreur de penser qu'il faut, pour le service de l'Empire, des attirails et des caissons pour trois ou quatre mille pièces de campagne. Mille pièces de campagne sont plus que suffisantes, et avec ce nombre on est sûr de n'avoir jamais besoin d'aucun transport. Avec les attirails d'un équipage de trois

Digitized by Google

cents bouches à feu pour la Hollande, la côte de Flandre et le Nord; d'un équipage de trois cents bouches à feu pour Metz, Strasbourg et le Rhin; de deux cents pour l'Italie, et de deux cents pour les Pyrénées, la Bretagne et la Méditerranée, on a plus que le nécessaire. J'aurais de la peine à comprendre que je n'eusse pas ce qui est nécessaire pour former ces quatre équipages. Faites-moi un rapport qui me fasse connaître en détail la situation de l'artillerie. On peut avoir autant de pièces de canon que l'on veut, elles ne dépérissent point; autant de fer coulé que l'on veut, cela ne dépérit point; mais il ne faut avoir que l'attirail nécessaire, parce que cela périt.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10073.

DÉCISION.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Le ministre de la guerre propose de renforcer la garnison d'Alexandrie, afin de disposer de 4,000 travailleurs pour accélérer les travaux des fortifications de cette place.

Il faut, avant tout, pourvoir aux hôpitaux; celui de la citadelle est un meurtre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

10074.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Je suis fâché que vous ayez envoyé votre frère à Paris. Je n'ai point voulu le voir et je ne le recevrai point. Écrivez-lui de repartir sur-le-champ. Votre frère a gagné deux millions en Hanovre, et il ne faut pas qu'il fasse l'important. Si, aujourd'hui qu'il est riche, il veut s'affranchir de ses devoirs, il s'en trouverait mal. Je tiens à déshonneur qu'un général quitte ses troupes. Quant à des couches de femme, je n'entre pas dans ces détails-là; ma femme aurait pu mourir à Munich ou à Strasbourg, cela n'aurait pas dérangé d'un quart d'heure l'exécution de mes projets

Digitized by Google

ou de mes vues. Croyez-vous que tous les militaires qui sont en Allemagne, et vous tout le premier, n'aient point envie de revenir, et même qu'indépendamment des raisons de service je n'en ai point d'autres de vous désirer à Paris? Mais le militaire tombe en quenouille, et je veux être inflexible. Si le général Berthier était venu sans votre ordre, il aurait été sur-le-champ arrêté.

L'invasion des bouches de Cattaro me contrarie beaucoup, car il me tarde bien que mes troupes rentrent en France. Il est impossible que les Russes restent longtemps dans un poste si important, et il n'y a point de doute que la Porte, qui est très-prononcée contre eux et qui n'est point dans la disposition de nourrir une guerre chez elle, ne fasse rendre les bouches de Cattaro.

Envoyez-moi un détail, écrit pour moi, des dilapidations, afin que dans la distribution des gratifications je porte en compte à chacun ce qu'il a pris. Le million que vous envoyez passe sans doute par la caisse de la Bouillerie, qui en donnera avis à la caisse d'amortissement pour en faire recette.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10075.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Le Malmaison, 10 avril 1806.

J'ai lu avec attention la dépêche de M. Laussat [1]. Je désire que vous montriez à M. Dubuc cette chanson, qui est véritablement tout à fait anglomane, et me présentiez un mémoire sur ce qu'il y a à faire pour changer cette situation.

Envoyez-moi :

1° La note des officiers du génie et d'artillerie qui se trouvent dans l'île et n'auraient pas fait la guerre en France; mon intention est de les rappeler tous et de les remplacer par des officiers de leur grade, choisis parmi les meilleurs;

[1] Préfet colonial à la Martinique.

Digitized by Google

2° La compositiou des membres pour la cour de justice, et comment la composer de manière que la grande majorité fût des hommes venus de France, ennemis des Anglais.

Enfin tâchez d'avoir la note des individus qui se comportent mal; on enverra l'ordre de les faire passer en France.

Expédiez un brick pour la Martinique, et écrivez au général Villaret que j'ai lu cette chanson avec indignation, et que je suis surpris que la police de l'île ne fasse pas arrêter et ne mette pas un terme à de pareils abus; qu'il ne convient pas à des officiers français d'entendre l'éloge de l'anglomanie; et que son éloge par cette même bouche ne peut avoir été fait que par ses plus grands ennemis; que je sais qu'il a trop d'indulgence pour une soixantaine de freluquets qui abusent de son nom: qu'il faut qu'il y mette ordre. Ordonnez-lui l'exécution des règlements militaires. Pour l'artillerie, je penserais que, dans la situation actuelle de la Martinique, il serait bon d'expédier trois bricks, savoir : un le plus tôt possible, le deuxième le 1er mai, et le troisième le 15 mai; sur chacun de ces bricks, un officier de confiance qui pût revenir et voir bien la situation des choses; on pourra envoyer par chacun de ces bricks 30 hommes et un capitaine d'artillerie, des lettres au préfet pour qu'il soit conciliant et ferme, et des lettres au général Villaret pour lui donner plus de caractère et lui enjoindre de réprimer les partisans de l'Angleterre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10076.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Le véritable blocus établi par les Russes dans la mer Adriatique est leur occupation des Sept-Iles. Vous voudrez bien donner ordre à nos corsaires de courir sur le pavillon des Sept-Iles, et à tous nos commandants de confisquer les bâtiments portant ce pavillon dans un port soit de France ou d'Italie, et d'interrompre les communications de Naples,

Digitized by Google

Ancône, Venise, avec les Sept-Iles. Vous en écrirez à cet effet à Venise et à Ancône.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10077.

AU PRINCE EUGÈNE.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Mon Fils, je vous prie de dire à mon ministre des finances Prina de lire avec attention ce rapport du directeur général de la régie des sels et tabacs de Turin. Il me semble que, proportionnellement à ce que cet impôt me rend dans mon royaume d'Italie, cette régie ne me rend pas assez. Comme Prina a beaucoup d'expérience sur ces matières, je désire qu'il me fasse un petit rapport confidentiel, qui ne sera connu que de moi, avec les observations que la lecture de ces états pourra lui suggérer.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10078.

AU PRINCE JOSEPH.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 27 mars. J'ai des états détaillés des sommes que Masséna, Solignac, le payeur et d'autres officiers ont reçues. J'ai destitué Solignac, qui a été le bas intrigant de toute cette vilaine affaire. Six ou sept millions ne sont pas indifférents à l'armée. Ce n'est que joindre le ridicule au mal de la chose que de dire qu'on a reçu de l'argent en cadeau des gouvernements qu'on venait d'établir; il y a dans cela quelque chose de plus révoltant que la chose même. On tire beaucoup de lettres de change de Naples sur ici. Prenez garde que je suis obligé à des dépenses immenses et que je serai dans l'impossibilité d'y faire face. J'ai ordonné qu'on acquittât les 2,900,000 francs de lettres de change que vous m'avez annoncées il y a un mois; mais ayez soin que

Digitized by Google

les états en règle en soient envoyés par le payeur à la trésorerie. Il y a des formes dont moi-même je ne suis pas exempt, et c'est là le palladium de l'état. Il faut que je sois assuré que, quand mes troupes sortiront du royaume de Naples, elles n'aient rien d'arriéré sur leur solde.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10079.

AU PRINCE JOSEPH.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 30 mars. Je reçois avec plaisir l'assurance que mon armée sera soldée jusqu'au 1er avril. Désormais je ne pourrai vous envoyer aucun argent.

Vous pouvez envoyer dans les états du Pape, du côté d'Ancône, les régiments qui vous sont inutiles; ils se nourriront là. Je crois, dans le fait, que vous avez trop de troupes. De vos quatorze régiments d'infanterie renvoyez-en quatre, et le tiers de votre cavalerie. Si vous prenez ce parti, je formerai de ces troupes un corps de réserve qui sera nourri aux frais du Pape, et qui sera à même de se porter d'Ancône sur le Pô ou sur tout autre point où il serait nécessaire pour la défense de l'état. Lorsque j'aurai reçu votre réponse, je nommerai un général de marque pour commander cette réserve.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10080.

AU PRINCE JOACHIM.

La Malmaison, 10 avril 1806.

Que voulez-vous que je vous dise? Vous marchez tantôt avec étourderie, tantôt avec imprévoyance. Il ne fallait pas occuper Essen et Werden, puisque le commissaire prussien ne vous en avait pas mis en possession. Si vous les avez occupés, il fallait y être tellement en force que deux bataillons du général prussien ne pussent pas vous les enlever. Si vous y

Digitized by Google

aviez eu un régiment et quatre pièces de canon, ce général ne s'y serait pas présenté. J'ai écrit au roi de Prusse de retirer ses troupes; vous, retirez les vôtres. Cela est un petit affront que vous avez fait essuyer à mes armes. Je trouve ridicule que vous m'opposiez l'opinion du peuple de Westphalie; que fait l'opinion des paysans aux questions politiques?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10081.

NOTE POUR LE MINISTRE DES FINANCES.

La Malmaison, 11 avril 1806.

Voir M. Bérenger pour me faire connaître ce qu'il est convenable que la caisse d'amortissement fasse, au moment de la publication du budget, pour soutenir les effets publics.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10082.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

La Malmaison, 11 avril 1806.

Je vois, par votre lettre du 1er avril, que les deux chefs d'insurrection, ainsi que deux prêtres, ont été condamnés par la commission. J'imagine qu'ils ont été exécutés. Vous savez l'importance que j'attache à des exemples sévères dans l'état de Parme; l'ignorance du peuple des montagnes est telle qu'ils attribueraient l'impunité à faiblesse, et que les conséquences en sont toujours très-dangereuses.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10083.

AU PRINCE EUGÈNE.

La Malmaison, 11 avril 1806.

Mon Fils, j'ai reçu votre lettre du 4 avril. Il est impossible que les

Digitized by Google

besoins de votre armée se monteut à seize millions pour quatre mois, ce qui ferait quarante-huit millions pour l'année. Il me paraît peu probable que les recettes ne montent pas à plus de 1,800,000 francs pour quatre mois dans l'état de Venise. Vous ne portez également dans les recettes l'emprunt de Venise que pour 400,000 francs. Hâtez-vous d'envoyer tous les états à Paris, parce que, à dater du 1er mai, tous les services seront faits par le ministre Dejean. Cette manière m'est plus économique, et je connais mieux la situation de mes affaires. Ayez soin de tenir la solde au courant.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10084.

AU PRINCE EUGÈNE.

La Malmaison, 11 avril 1806.

Mon Fils, vous voudrez bien renvoyer de Venise et des autres ports de mon royaume d'Italie tous les agents de la République des Sept-Iles. Faites confisquer et séquestrer les bâtiments de cette nation qui se trouveraient dans mes ports de l'Adriatique, et empêchez toute communication de ces ports avec les Sept-Iles. Faites visiter avec adresse les livres des négociants de Venise chargés des intérêts des Russes et des Corfiotes : ce sont MM. Papadopoli, Marino Doxaria et Conrado Reck et compagnie. Ces messieurs ont beaucoup d'argent aux Russes et Corfiotes. Faites saisir cet argent et déclarez que c'est en conséquence de l'état de blocus dans lequel les bâtiments de ces nations tiennent mes ports de l'Adriatique.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10085.

AU ROI DE NAPLES.

La Malmaison, 11 avril 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 2 avril. Celle du colonel Lebrun

Digitized by Google

me paraît écrite dans une disposition d'esprit portée plutôt à exagérer les choses qu'à les diminuer. Ce n'est pas le long des chemins qu'il faut avoir des troupes, mais il faut être maître des côtes. On ne peut être raisonnablement à Reggio sans occuper Cotrone, Rossano, Catanzaro, Castella, et enfin toutes les côtes des deux côtés, vers les golfes de Sainte-Euphémie et de Squillace. Le général Reynier me paraît avoir fait sa marche avec assez d'imprudence. Il eût fallu envoyer des troupes s'emparer de Cotrone, de Cosenza et de Castella, pendant qu'on marchait sur Reggio.

Un ennemi, maître de la mer, inquiétera toujours les communications de l'armée si on n'est pas maître des côtes. Il paraît que la Calabre a cinquante-cinq lieues de long, et que sur un point elle n'en a guère que huit à neuf de large, et sur un autre point moins de quinze. Il faut nommer un commandant pour la Calabre ultérieure et un pour la Calabre citérieure. Il faut des commandants de place sur les principaux points des côtes, et établir dans ces deux provinces trois petits camps volants de 7 à 800 hommes, tant infanterie que cavalerie. Au reste vous remédierez promptement à ces petits inconvénients du moment. Vous trouverez beaucoup de moyens d'artillerie du côté de Tarente.

Le maréchal Jourdan vous sera très-utile lorsque vous lui aurez confié le gouvernement de Naples. Il a un nom et une réputation à garder, ainsi qu'une habitude, qui le rendent plus propre qu'un autre à commander dans une grande ville.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10086.

AU ROI DE NAPLES.

La Malmaison, 11 avril 1806.

Mon Frère, il ne faut pas vous dissimuler que vous n'aurez la possession réelle du royaume de Naples qu'en y fixant un grand nombre de Français. Cela ne peut avoir lieu qu'en distribuant aux uns des portions de territoire, et en donnant aux autres des emplois, particulièrement dans

Digitized by Google

le militaire, et en leur confiant le commandement des villes et places de guerre et des forts. Je ne vois par conséquent aucune raison pour que vous vous pressiez trop de former des troupes napolitaines, ni de faire prendre parti dans l'armée à des officiers napolitains qui ne seront jamais sûrs pour vous. Vous aurez des biens nationaux, ceux du clergé, ceux des moines, ceux des feudataires; ce qu'il y a à faire relativement à ces biens n'est pas à tenter précisément dès aujourd'hui, mais il est bon de l'avoir en vue, même à présent.

Je ne saurais trop vous recommander d'établir le plus tôt possible des colonnes mobiles et des commissions militaires, non-seulement pour faire prompte justice des brigands, mais encore pour punir sans délai les excès des militaires, qu'il importe que vous réprimiez sévèrement.

J'imagine que vous faites occuper tous les ports de l'Adriatique, afin d'intercepter toute communication avec les Sept-Iles. Songez bien qu'il faut qu'il n'y ait, pour ainsi dire, pas un village dans votre royaume qui n'ait vu vos troupes, et qu'il importe cependant que les habitants n'aient pas à s'en plaindre. Il est convenable de ne pas disséminer vos forces. Mieux vaut en effet avoir 600 hommes qui fassent six voyages sur divers points ou envoient des patrouilles partout, mais de manière que le gros de ce corps reste réuni, que d'avoir les 600 hommes répartis, à raison de 100 hommes dans chaque endroit, sur six points différents. Attachez-vous à tenir les bataillons réunis. Il n'y a pas d'avantage, dans votre position, à faire servir les troupes par piquets, ni à former des bataillons ou de forts détachements uniquement composés soit de voltigeurs, soit de grenadiers. Cela morcèle les corps et soustrait les officiers et les soldats à leurs principaux chefs. L'anéantissement de toute administration, de toute comptabilité, en est la suite inévitable, et tout se trouve en désarroi. Il est de principe qu'il ne faut réunir des compagnies de voltigeurs et de grenadiers que la veille d'une affaire. Étudiez-vous donc à tenir ensemble vos bataillons et vos escadrons, et à ne pas les partager; sans quoi votre armée se fondra et sera dans un désordre incalculable.

Il est bon d'établir un quartier général pour toute la Calabre. Vous y placerez le centre de l'administration et les dépôts des troupes qui seront

Digitized by Google

dans cette province. Cosenza ou Cassano peuvent être choisis pour ce quartier général. Il serait bon d'y avoir, dans des magasins bien gouvernés, une certaine quantité de biscuit. J'en ai à Gênes et à Livourne, et je donne ordre aujourd'hui qu'on vous l'envoie sans délai.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10087.

AU ROI DE NAPLES.

La Malmaison, 11 avril 1806.

Mon Frère, je n'ai point de détails sur le siége de Gaëte; les officiers du génie et de l'artillerie devraient en envoyer. Ils écrivent si peu et si succinctement que l'on ne sait rien. Il est ridicule de placer des mortiers à 1,500 toises de la place. J'espère qu'on est maître des Cappuccini. Est-on maître de Torre Latratina et du Monte-Secco? Qui empêche d'établir des batteries à la tête du bourg pour balayer le port et rendre l'approche de tout bâtiment de guerre dangereuse? Il faut établir des sapes, cheminer et assiéger en règle cette place.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10088.

A M. DE TALLEYRAND.

La Malmaison, 12 avril 1806.

Monsieur Talleyrand, faites une note très-verte à M. de Maillardoz sur la contrebande, qui est encouragée en Suisse et particulièrement à Bâle, et qui devient tellement considérable qu'il ne sera plus possible à la France de la tolérer; que, si le gouvernement suisse ne prend point des mesures pour la réprimer, je serai obligé, pour garantir le commerce de mes peuples et l'intérêt de mes douanes, de faire entrer des troupes sur le territoire suisse pour enlever les marchandises anglaises, et que le landamman sera responsable du tort qui en résultera pour la Suisse. Demandez que les particuliers de Bâle qui réclament les marchandises

Digitized by Google

saisies à Neufchâtel soient arrêtés. La contrebande est faite avec si peu de ménagement et avec des formes telles, que c'est une véritable hostilité contre la France. Écrivez à mon ministre en Suisse, pour faire les mêmes instances auprès des cantons nos voisins.

NAPOLÉON.

Archives des affaires etrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10089.

AU PRINCE EUGÈNE.

La Malmaison, 12 avril 1806.

Mon Fils, il paraît que le 11e de ligne, qui fait partie du corps du général Marmont, n'a point de solde depuis trois mois. Faites-moi connaître ce que je dois penser de cela. Payer mon armée régulièrement est la première de toutes les conditions.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10090.

A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Monsieur Champagny, faites-moi connaître quand la traduction de la géographie de Strabon sera achevée.

On me rend compte que la manufacture de porcelaine de Sèvres aurait besoin de règlements. Faites-moi réunir les principaux manufacturiers de Paris, et présentez-moi un rapport sur ce sujet.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10091.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Monsieur Mollien, vous me dites, dans votre rapport du 8 avril, que

Digitized by Google

vous avez envoyé à Parme des traites du caissier général du royaume d'Italie sur lui-même, pour 509,751 francs échéant au 30 avril, pour 509,767 francs et pour 354,600 francs échéant au 31 mai, ce qui fait un total de 1,374,000 francs. Dites-moi pourquoi cet argent vous est dû. Je ne trouve dans ma mémoire aucune raison pour que le royaume d'Italie vous dût cette somme.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10092.

A M. LACÉPÈDE.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

M. Lacépède remettra cette note à son correspondant :

Il faudrait savoir précisément de quelle manière devront être dirigées les opérations contre le Portugal. Si le roi d'Espagne désirait tenter une entreprise contre le Portugal, pourrait-il le faire seul? Pourrait-il se passer de troupes françaises? Et, s'il avait besoin de troupes françaises, combien lui en faudrait-il?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10093.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Monsieur Dejean, je viens de relire avec attention le rapport que vous m'avez fait sur l'artillerie, en date du 26 février. J'approuve la proposition de réduire le nombre des régiments d'artillerie à cheval à quatre régiments, en portant chaque régiment à huit compagnies. Je serais assez porté à recréer les ouvriers d'état ainsi que les canonniers d'état, et à astreindre les entrepreneurs des manufactures d'armes à faire des retraites aux ouvriers.

Je n'approuve point l'augmentation des régiments d'artillerie de ligne; huit régiments me paraissent suffisants. Quant au matériel, je vois que nous sommes dans un grand chaos, et qu'il est très-urgent d'en sortir.

Digitized by Google

Mon intention n'est pas cependant de faire aucun changement avant que le premier inspecteur soit arrivé; mais ce qui me paraît extrêmement urgent, c'est de régler la quantité d'affûts, de pièces et d'approvisionnements qu'on doit tenir dans chaque place et le nombre de pièces de canon de campagne que chaque place doit également renfermer pour sa défense.

Il y a un grand nombre de places dont on conserve les fortifications sans les détruire, mais où l'on ne devrait plus tenir d'artillerie, sauf à les réarmer par les dépôts, si les circonstances le rendaient nécessaire. Le placement de ces dépôts, où je voudrais avoir une grande quantité de pièces, d'affûts et d'objets d'artillerie de toute espèce, me paraît une chose extrêmement importante. Ai-je besoin de 9,300 bouches à feu pour l'armement des places fortes? Je ne le crois pas. Ai-je besoin de 9,000 affûts? Je ne le crois pas. Bien loin de penser qu'il faille un tiers d'affûts de plus que de canons, je crois qu'il faut, au contraire, plus de canons que d'affûts, par le principe qu'il n'y a aucun inconvénient à avoir des canons, qui se conservent, et qu'il y en a beaucoup à avoir des affûts, qui dépérissent.

Pour les équipages, il faut, comme je le dis dans ma lettre du 10, fixer le nombre qui est nécessaire et les lieux où l'on doit les réunir. Je pense que les équipages de mille pièces suffiraient, quoique je porterais volontiers le nombre des pièces à mille deux cents et même à mille huit cents, avec la quantité de boulets en proportion, par le principe que les pièces et les boulets ne périssent pas. Je ne crois pas non plus qu'il faille cinquante millions de livres de poudre pour notre approvisionnement. Nous en avons aujourd'hui seize millions, et je trouve que nous en avons beaucoup plus qu'il ne nous en faut; mais cela tient toujours au même calcul qu'on forme la colonne du nécessaire pour les places en les supposant toutes assiégées de la même manière. Chargez le conseiller d'état Gassendi de me faire un travail là-dessus.

Il est des places, telles que Mayence, Landau, Strasbourg, Neuf-Brisach, Alexandrie, etc. qui doivent toujours avoir tout leur approvisionnement, les pièces et la poudre nécessaires, et le tiers de plus qu'il ne faut

Digitized by Google

d'affûts en pièces de rechange. Il est un autre ordre de places où il faut tenir autant de pièces qu'il en faut, mais avec un affût seulement pour deux pièces. Il est un troisième ordre de places où l'on ne tiendrait que la moitié de l'artillerie nécessaire à la vraie défense de la place. Enfin il est un quatrième ordre de places où l'on ne fait plus aucune réparation, où l'on ne tiendrait point d'artillerie; mais on aurait sur chaque frontière une grosse place de dépôt, telle que Lille ou Douai pour le nord, Metz pour le Rhin, Grenoble pour l'Italie, et où l'on tiendrait une grande quantité d'affûts, de pièces de rechange, de poudre, pour pouvoir, selon les circonstances, les porter sur les points où cela serait nécessaire.

Il serait aussi nécessaire d'avoir un point central, le plus près de Paris possible et du côté de la Loire. En établissant les calculs de cette manière, il sera facile véritablement de connaître la quantité d'affûts dont nous avons besoin et de donner une bonne direction à nos constructions. Je suis loin de penser qu'il nous faille 800 affûts de siége et de place, 1,100 affûts de côtes, 700 affûts de mortiers, 200 d'obusiers, 1,750 de bataille et 1,700 caissons.

A ce sujet, il faut remarquer que les pièces de campagne employées pour la défense des places n'ont besoin que d'un caisson par pièce.

Ce qui, je crois, nous manque davantage, ce sont les fusils. Il paraît que nous n'aurions aujourd'hui que 300,000 fusils; c'est le tiers de ce qu'il nous faut. C'est donc à la fabrication des fusils qu'il faut employer la plus grande partie des fonds de l'artillerie.

Si nos manufactures d'armes peuvent fabriquer 200,000 bons fusils par an, il nous faudra au moins six ans pour avoir le million de fusils qu'il nous faut, en déduisant la consommation de chaque année. Mais il faut bien faire attention qu'on se plaint amèrement des platines, et qu'il est nécessaire de veiller à ce qu'on ne reçoive que de bonnes armes; on en reçoit malheureusement beaucoup trop de mauvaises.

Quant aux emplacements, je me suis décidé à prendre en Italie la place de Vérone pour emplacement de l'artillerie française. Je n'entends point qu'il y ait aucun arsenal ni aucun atelier quelconque; l'arsenal de

Digitized by Google

Mantoue sera suffisant. D'ailleurs toutes les constructions italiennes se feront à Pavie, et les constructions françaises à Alexandrie ou à Turin.

On établira un polygone à Vérone; peut-être est-il possible de se servir comme polygone du fort de Vérone en mettant la butte au delà de l'Adige.

J'approuve que le dépôt du 4e de ligne se rende à Alexandrie ou à Turin, si les établissements ne sont pas encore prêts à Alexandrie.

Il paraît que, dans le projet qu'on m'a remis, on voudrait supprimer l'école de Toulouse, celle d'Auxonne et celle de Valence. Celle de Toulouse n'est-elle pas nécessaire pour les frontières des Pyrénées et de l'Espagne? Peut-être serait-il convenable de n'en supprimer aucune; ce qui serait facile en ne mettant jamais dans les mêmes écoles un régiment à cheval et un régiment à pied. On aurait douze régiments, dont deux pour l'Italie, qui ne comptent pas pour les écoles, et un pour Turin ou Alexandrie, ce qui ferait trois; il en resterait neuf pour les écoles de France.

Quant aux arsenaux pour la frontière d'Italie, Turin et, quand il sera temps, Alexandrie, Gênes et Grenoble, sont suffisants. Il me paraîtrait donc nécessaire que M. Gassendi préparât un rapport détaillé sur tout ceci; et dans le courant de l'été, lorsque les généraux d'artillerie seront de retour de la Grande Armée, on tiendra quelques conseils pour terminer et fixer tout. En attendant, la première dépense est celle des fusils: il faut ne rien épargner, de même que pour les constructions à Turin et à Gênes, car c'est en Italie surtout qu'il faut se trouver bien approvisionné de tout.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10094.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Vous trouverez ci-joint un projet d'instructions pour le capitaine Meyne; je vous prie de me le rapporter demain, rédigé. Je ne pense pas de faire ces croisières. Une croisière dans la mer Baltique me plairait

Digitized by Google

fort, mais il faut qu'elle soit de 2 vaisseaux de guerre et de 3 frégates, sans quoi je craindrais un échec avec les Suédois, ce qui serait un affront tel que je dois l'éviter. Je n'aurais rien à craindre si j'avais 2 vaisseaux de guerre. A Brest, 3 vaisseaux de guerre, la frégate, 1 ou 2 corvettes, pourraient être destinés à cette croisière. Je crois que le moment favorable serait la clôture de la mer Noire, à la fin d'octobre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10095.

ANNEXE A LA PIÈCE PRÉCÉDENTE.

PROJET D'INSTRUCTIONS POUR LE CAPITAINE MEYNE.

Monsieur Meyne, Capitaine de nos vaisseaux, vous partirez avec la division composée des vaisseaux, frégates, etc. Vous vous dirigerez sur Oporto, côte du Portugal; vous bloquerez ce port pendant quelques jours; vous prendrez tous vaisseaux anglais, russes ou suédois qui sortiraient de ces ports.

Immédiatement après, vous vous dirigerez sur le Brésil, et vous vous présenterez devant tous les ports de cette colonie. Vous vous emparerez de tous les bâtiments anglais, russes ou suédois entrant et sortant de cette colonie, ainsi que de tous les bâtiments portugais qui porteraient des marchandises de fabrique anglaise.

Quand vous aurez fait dans ces parages le mal que vous aurez pu à nos ennemis, si vous jugez, par les renseignements que vous aurez, pouvoir leur en faire sur la côte du Rio de la Plata, vous vous y rendrez.

De là, vous irez établir vos croisières dans les positions que vous croirez les plus favorables pour intercepter les convois qui se rendraient du Cap en Angleterre et d'Angleterre au Cap.

Notre intention est que vous ne vous arrêtiez nulle part, hormis le temps nécessaire pour faire de l'eau et des vivres; et alors vous devrez mouiller dans un port neutre et dans un refuge tel que vous ne puissiez être surpris par une force supérieure de l'ennemi.

Digitized by Google

Vous serez maître de rester quatorze mois sans rejoindre nos ports: et, si vous ne trouvez pas à refaire vos vivres, sous quelque prétexte que ce soit vous ne rentrerez pas avant le mois de novembre, et vous opérerez votre retour dans un des ports de France ou d'Espagne.

Vous donnerez à vos capitaines, en cas de séparation, les mêmes instructions que les vôtres, c'est-à-dire de faire le plus de mal possible aux ennemis, en établissant leur croisière dans tous les parages d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, entre tels degrés, depuis le Cap-Vert, le Brésil, le cap de Bonne-Espérance et le cap Horn.

Toutes les fois que vous vous trouverez dans des ports espagnols, vous donnerez à nos alliés tous les secours et la protection qui dépendront de vous.

Archives de l'Empire.

10096.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 7 avril. Méfiez-vous du bavardage des Italiens. Si le préfet de Bologne est coupable, il sera puni. Croyez qu'Aldini a trop d'esprit pour écrire des bêtises. Le pays où vous êtes est le pays des petits caquetages.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10097.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 7 avril. Il est tout simple que le décret de réunion n'ait pas plu à Milan. On voudrait, dans ce pays-là, l'impossible : payer peu de contributions, avoir peu de troupes, et se trouver une grande nation; tout cela est chimère. Les gens de sens doi-

Digitized by Google

vent s'en rapporter à moi. Je veux ce qui convient et ce qui est bien, parce que mes vues sont supérieures. Le pays vénitien est la seule récompense que l'armée ait retirée des succès les plus inouïs, et la France des efforts les plus constants. Tout ce qui consolide le système en France consolide aussi le système en Italie; et tout ce que fait la France pour garder Venise est conforme aux intérêts de ma couronne italienne.

Quant aux impositions, la seule réponse à faire est celle-ci : Paye-t-on plus qu'en France? Certes mes peuples de France payent beaucoup plus d'impositions que mes peuples d'Italie; et, dans ce cas, ils n'ont pas à se plaindre. Je viens d'établir des droits sur le sel et d'augmenter encore les impositions de la France. Mon budget est présenté au Corps législatif; vous le recevrez demain par *le Moniteur*. Il est bon que vous le fassiez mettre dans les journaux. On verra que les Français payent beaucoup.

Je vous envoie le compte du ministre des finances. Les 2,500,000 francs par mois que me payera mon royaume d'Italie sont bien loin, je vous assure, de me rembourser des frais que je ferai pour mon armée; et quand, pour défendre le royaume d'Italie, on prendrait le tiers de ses ressources, ce ne serait certainement pas trop. La défense de la France me coûte la moitié de ses revenus. D'ailleurs, il ne faut point s'arrêter à ce calcul; l'Europe changera, les haines se calmeront, les empires nouveaux deviendront établis et consolidés par le temps; je réduirai mon armée à la moitié; je retirerai même mon armée d'Italie; mes peuples d'Italie ne payeront qu'un million par mois à mon trésor de France, ou même rien du tout. Vous savez bien que 2,500,000 francs par mois ne feront pas le service de mon armée; je serai donc obligé d'y envoyer de l'argent de France, ce qui sera non-seulement coûteux, mais même épuisera mes finances; car il est vrai de dire que les efforts de la nation française pour relever et rendre resplendissant le trône d'Italie lui imposeront l'obligation de maintenir un état militaire beaucoup plus fort.

Quant à l'établissement de l'hérédité, je n'ai point l'habitude de chercher mon opinion politique dans le conseil des autres, et mes peuples d'Italie me connaissent assez pour ne devoir point oublier que j'en sais plus dans mon petit doigt qu'ils n'en savent dans toutes leurs têtes réu-

Digitized by Google

nies; et à Paris, où il y a plus de lumières qu'en Italie, lorsqu'on se tait et qu'on rend hommage à l'opinion d'un homme qui a prouvé qu'il voyait plus loin et mieux que les autres, je suis étonné qu'on n'ait pas en Italie la même condescendance.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10098.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 8 avril. Vous devez opérer la réunion par une proclamation. Il n'y a point de doute que les ducs ne doivent se mêler en rien de l'administration du pays; mais je ne pense pas qu'il faille en parler dans votre proclamation. On s'est trompé en comprenant Rovigo au nombre des provinces de l'état vénitien, puisque Rovigo faisait déjà partie du royaume d'Italie; il n'y sera pas perçu de quinzième.

M. Bertin peut rester à Venise, si cela est nécessaire, pour correspondre avec vous. A dater du 1er mai, les contributions du pays vénitien entreront dans le trésor du royaume d'Italie, qui alors fera face aux différentes dépenses du pays et payera 2,500,000 francs. Vous pouvez garder Lagarde à Venise comme votre employé.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10099.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 14 avril 1806.

Mon Fils, vous travaillez trop; votre vie est trop monotone. Cela est bon pour vous, parce que le travail doit être pour vous un objet de délassement; mais vous avez une jeune femme, qui est grosse. Je pense que vous devez vous arranger pour passer la soirée avec elle et vous faire une petite société. Que n'allez-vous au théâtre une fois par semaine en

Digitized by Google

grande loge? Je pense que vous devez aussi avoir un petit équipage de chasse, afin que vous puissiez chasser au moins une fois par semaine; j'affecterai volontiers dans le budget une somme pour cet objet. Il faut avoir plus de gaieté dans votre maison; cela est nécessaire pour le bonheur de votre femme et pour votre santé. On peut faire bien de la besogne en peu de temps. Je mène la vie que vous menez; mais j'ai une vieille femme qui n'a pas besoin de moi pour s'amuser, et j'ai aussi plus d'affaires; et cependant il est vrai de dire que je prends plus de divertissement et de dissipation que vous n'en prenez. Une jeune femme a besoin d'être amusée, surtout dans la situation où elle se trouve. Vous aimiez jadis assez le plaisir; il faut revenir à vos goûts. Ce que vous ne feriez pas pour vous, il est convenable que vous le fassiez pour la princesse. Je viens de m'établir à Saint-Cloud. Stéphanie et le prince de Bade s'aiment assez. J'ai passé ces deux jours-ci chez le maréchal Bessières; nous avons joué comme des enfants de quinze ans. Vous aviez l'habitude de vous lever matin, il faut reprendre cette habitude. Cela ne gênerait pas la princesse, si vous vous couchiez à onze heures avec elle; et si vous finissez votre travail à six heures du soir, vous avez encore dix heures à travailler en vous levant à sept ou huit heures. L'affaire de Cattaro retarde les fêtes du mois de mai, mais je ne pense pas que ce soit de plus d'un mois. J'espère que vous et la princesse viendrez alors à Paris. Je vous ai fait arranger le pavillon de Flore; le prince de Bade a le second; vous occuperez le premier. Dites à la princesse combien on sera content de la voir à Paris. Son état alors aura pris de la consistance et ne l'empêchera pas de voyager à petites journées. Dans la belle saison, cela ne peut que lui faire du bien.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

10100.

NOTE.

Saint-Cloud, 15 avril 1806.

A dater du 21 courant, deux auditeurs près le Conseil d'état, désignés

Digitized by Google

pour chaque semaine, se tiendront, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, dans la salle du palais des Tuileries dite des Maréchaux; ils y recevront toutes les pétitions qu'on voudrait présenter à Sa Majesté; ils en feront l'analyse et prendront les notes et renseignements nécessaires pour en rendre compte à Sa Majesté le lendemain à son lever.

Moniteur du 28 avril 1806.

10101.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 15 avril 1806.

Monsieur Gaudin, mon Ministre des finances, le travail pour arrêter la liste des trente plus imposés me paraît tellement défectueux que je ne puis fixer mes idées. Je ne citerai que le département de l'Aisne, où M. de Joguet, qui paye 7,809 francs, et M. Marquet-Montbreton, qui paye 6,099 francs, ne sont pas compris dans la liste des soixante propriétaires les plus distingués. Vous qui connaissez ce département, vous trouverez, en lisant la liste, d'autres personnes payant 9 et 8,000 francs d'impositions qui se trouvent également exclues de la liste des propriétaires distingués. Si ces personnes sont, en effet, dans la même classe que les deux que je viens de nommer, le travail que j'arrêterais sur de telles bases serait absolument contraire à mes idées et au but que je me propose. J'ai donc besoin de connaître la profession, les services des personnes qui, étant sur la liste des trente plus imposés, ne se trouvent pas sur la liste des soixante, ainsi que les motifs qui ont déterminé la commission de vérification à les en exclure.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10102.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 15 avril 1806.

Monsieur Mollien, mon trésor de Plaisance ne pourra pas être aug-

Digitized by Google

menté, comme j'en avais le projet. Le prince Eugène m'écrit les lettres les plus pressantes. Je me résous donc à lui laisser les 1,600,000 francs que me doit mon royaume d'Italie pour le mois d'avril. Donnez, en conséquence, l'ordre que cette somme soit versée dans la caisse du payeur de l'armée d'Italie, pour mettre la solde au courant, et surtout la solde des troupes de la division de Dalmatie, et de celles d'Albanie et du Frioul. Quant aux 1,371,000 francs provenant de la dette du Piémont, on ne pourra pas non plus les encaisser à Plaisance. Cette somme sera nécessaire pour solder le supplément des mois de mai, juin et juillet; car il me faut, dans mon royaume d'Italie, près de trois millions par mois; je n'aurai pour mai, juin et juillet que 2,500,000 francs, ce qui me fera un déficit de près de 1,500,000 francs, auquel je destine cette somme.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10103.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 15 avril 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 8 avril. Cinq millions au moins, de tout ce qui a été détourné par Solignac et compagnie, rentreront dans les caisses.

Faites-vous rendre un compte sur Richelle; exigez la remise des sommes déposées chez MM. Bignani en échange de bons du payeur, en déclarant que cette somme a été surprise à sa caisse. Non-seulement je vous autorise à user sans réserve de ces sommes pour aligner la solde de l'armée et subvenir à ses besoins, mais, si cela n'est pas suffisant, vous pouvez disposer des 1,600,000 francs que le royaume d'Italie doit au trésor de France pour le mois d'avril. J'avais ordonné que l'on encaissât ces 1,600,000 francs dans mon petit trésor de Plaisance pour des opérations très-importantes; mais il faut avant tout satisfaire aux besoins de votre armée. Mais aussi donnez-moi l'assurance qu'avec ces sacrifices, au

Digitized by Google

1er mai, où le ministre Dejean prendra le service, solde, masse, tout sera au courant, et que rien ne sera dû.

Je lis ce que vous comptez dire au Conseil d'état; cela me paraît plein de sagesse. Vous pouvez assurer que les ducs n'auront aucun droit ni aucune occasion de s'immiscer en rien dans l'administration, mais que leur institution tient à des vues de haute politique.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10104.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 15 avril 1806.

Mon Fils, Crémone n'est pas une place saine. Il ne faut point y mettre de troupes dans les grandes chaleurs de l'été. Je ne crois pas qu'Este soit non plus un pays sain.

Par votre état de situation du 1er avril, je vois que les dépôts des corps de l'armée de Naples sont organisés conformément à mon décret: mais je n'y vois pas le rapport que je vous ai demandé résultant de la revue du général Charpentier. Je désire que vous divisiez les dépôts de cavalerie de la même armée de Naples en deux divisions, l'une composée des six régiments de chasseurs, et l'autre des cinq régiments de dragons. Il paraît que les dépôts des cinq régiments de dragons ont 6 ou 700 chevaux et le double d'hommes, et ceux des régiments de chasseurs 300 chevaux et plus du double d'hommes; cela n'est pas tellement nombreux que chacune de ces divisions ne puisse être réunie dans une ville. Vous pourrez réunir tous les dragons à Modène et les chasseurs à Reggio. Nommez un général de brigade pour commander les uns et les autres, et placez près des dragons un major bon manœuvrier, deux capitaines et huit sergents pour leur apprendre à manœuvrer à pied. Il y a dans ces cinq régiments assez d'hommes pour pouvoir faire la manœuvre, puisqu'il y a plus de 1,800 hommes. Il m'importe que ces dragons soient bien instruits au maniement des armes.

Les dépôts des corps de l'armée de Naples ont donc aujourd'hui plus

Digitized by Google

de 10,000 hommes. Ils seront bientôt augmentés de dix autres mille hommes. Donnez ordre que les généraux qui commandent ces dépôts n'envoient pas un homme à l'armée, même avec l'ordre du prince Joseph, sans que vous en donniez l'autorisation, puisque ces dépôts sont sous vos ordres; et, vous-même, ne faites rien partir sans que je vous l'aie ordonné. J'attends le rapport que je vous ai demandé sur la revue de ces dépôts, pour bien connaître le nombre d'officiers qu'il y a à chaque bataillon et escadron, et l'état de leur armement et habillement. Un bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne est déjà passé à Turin. Mon intention est que vous le dirigiez sur Ancône, où il attendra de nouveaux ordres. Comme je ne pense pas que le prince Joseph en ait besoin, il servira à la garnison d'Ancône. Le 2e bataillon suivra la même direction. Vous préviendrez le prince Joseph de la destination que j'ai donnée à ce régiment. Caffarelli doit être arrivé. Il faut qu'il s'occupe de me faire promptement un rapport sur l'armée italienne, afin de commencer à lui donner une organisation convenable. Je ne saurais trop vous recommander l'instruction de mes cuirassiers. J'imagine qu'ils ont des manéges. Cette arme, qui m'a rendu de si importants services, a besoin d'être bien instruite, et on peut dire que l'instruction fait tout. La cavalerie russe ne manquait point de courage, et cependant elle a été presque toute massacrée, et ma Garde n'a perdu personne. Faites aussi passer la revue de votre cavalerie, afin de bien connaître votre situation, et exigez que les corps qui ont de l'argent de leur masse de remonte achètent des chevaux. En général, les régiments de cavalerie ne portent point dans leurs achats le zèle qu'on devrait attendre d'eux; quand la guerre survient, ils ont de l'argent en caisse et point de chevaux.

Je vois que la solde n'est point payée couramment; faites rentrer tout ce qui a été donné sur les bons d'Ardant, en les couvrant par des bons du payeur. Employez le subside d'avril, mais que la solde soit au courant; c'est la première des obligations d'un gouvernement.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10105.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 16 avril 1806.

Monsieur Mollien, je vous renvoie l'aperçu des ressources du trésor public pour les huit derniers mois de 1806. Mon intention est que vous le fassiez cadrer avec le mémoire que vous m'avez remis hier, et que vous y joigniez une situation au 1er avril qui constate les ordonnances à payer et les crédits que les ministres ont à réaliser. Je crois donc que ces états devraient comprendre neuf mois. Vous me ferez connaître par ces états la situation de la caisse au 1er avril, les ordonnances à payer sur celles des mois passés, les crédits des ministres sur ces mois passés, enfin mes ressources pour neuf mois. Alors cela me forme un ensemble qui me fait bien voir la situation de mes affaires; et même, pour m'éviter les recherches et me porter au premier coup d'œil la conviction, il sera bon d'y joindre un autre état qui contienne le budget tel que l'a réglé le ministre des finances, avec une colonne qui présente la portion qui a été consommée au 1er avril, une seconde colonne qui présente la portion qui sera consommée dans les neuf mois, en conséquence du travail que vous me présentez, et une troisième colonne qui présente la portion qui ne sera point consommée et qui resterait.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10106.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 16 avril 1806.

Monsieur Dejean, mon Ministre de l'administration de la guerre, dans les dispositions que présente le trésor public, vous ne suivez pas le même ordre que celui du budget. En examinant avec attention ce que vous avez dépensé en six mois, je trouve des sommes qui me paraissent bien extraordinaires. Ainsi, en six mois, vous avez dépensé douze millions pour la

Digitized by Google

boulangerie, sans y comprendre les principales forces de l'État; six millions pour les fourrages; sept millions pour les étapes et convois militaires; 2,300,000 francs pour le chauffage et l'éclairage; neuf millions pour l'habillement, indépendamment de dix-sept millions de fournitures extraordinaires où l'habillement est compris pour beaucoup. Enfin, pendant six mois, où toutes les armées de la France ont été en pays étranger, vous avez dépensé soixante-huit millions; ce qui ferait, pour douze mois, cent trente-six millions; et comme ces premiers payements ne terminent jamais le service et qu'il y a toujours un arriéré au moins d'un quart, votre dépense serait de cent soixante et dix millions. Si l'on y joint le service de l'armée d'Italie, que vous allez faire désormais et qui ne peut pas monter à moins de 1,500,000 francs par mois, et celui de la Grande Armée, qui ne peut pas monter à moins de trois millions par mois, il faudra ajouter cinquante-quatre millions; ce qui portera votre dépense à deux cent vingt-quatre millions. Il y a dans tout cela des choses incompréhensibles, et qui, avec le compte raccourci du trésor public que j'ai sous les yeux, me confondent absolument. Comment, en effet, concevoir que vous portiez près d'un million par mois pour les hôpitaux, ce qui supposerait plus de 30,000 malades dans l'intérieur; que vous ayez dépensé deux millions par mois pour la boulangerie, ce qui supposerait 2 à 300,000 rations par jour dans l'intérieur? Je désire que vous m'apportiez vendredi prochain un aperçu de vos dépenses sur tous les chapitres, et que vous n'ordonnanciez rien sur ce qui vous reste de crédit sur les distributions de l'an XIV et de 1806. Je commence à être sérieusement inquiet des dépenses de l'administration de la guerre.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Perrotin.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10107.

AU PRINCE JOACHIM.

Saint-Cloud, 16 avril 1806.

Vous avez mal fait de répondre à l'archichancelier que vous ne voulez

Digitized by Google

point établir l'octroi; si vous aviez consulté, vous auriez su que vous étiez tenu de l'établir par le recès de l'Empire. Vous deviez lui faire répondre que, jusqu'à ce que vous ayez pris connaissance de la situation des choses, vous les laissiez dans l'état où elles se trouvaient. Il ne faut point s'indisposer ainsi toute l'Allemagne. J'ai reçu vos lettres du 11 avril. Vous marchez avec une telle précipitation que je ne doute pas que vous ne soyez constamment obligé de reculer. Vous marchez trop à l'étourdie. L'opinion de la population ne signifie rien du tout. Il n'est pas dans ma politique de m'indisposer le roi de Prusse; ma politique est tournée ailleurs. Il ne faut point vous montrer voisin aussi inquiet. On ne se repent jamais de répondre des choses honnêtes et d'attendre. L'archichancelier même est un prince à ménager; vous étiez autorisé à ne pas établir l'octroi, comme il le veut, puisque la Prusse ne l'avait pas établi. Quand vous aviez une réponse si simple à faire, pourquoi aller brusquer? La Prusse, qui n'a jamais établi l'octroi au profit de l'archichancelier, et qui n'en avait pas l'intention, ne disait cependant pas qu'elle ne voulait pas le faire, et gagnait du temps. Je vous recommande de la prudence et de la tranquillité; il n'est pas un propos que vous tenez qui ne soit à l'instant répété à Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg, et par les hommes mêmes qui vous excitent à le tenir. Cependant il était bien plus naturel de commencer par mettre une bonne garnison dans Wesel, par bien connaître l'état de l'artillerie et de la place, et par assurer son approvisionnement et sa défense. Cela doit être la première de toutes les opérations, et j'ai si peu de renseignements, depuis cependant tant de jours, que je ne sais pas quel nombre de pièces il y a. Si une armée se présentait devant Wesel, comment feriez-vous? Voilà cependant ce à quoi il faut penser avant d'insulter les grandes puissances par des démarches et par des propos hasardés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10108.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 16 avril 1806.

Monsieur Dejean, j'ai réuni l'état de Venise à mon royaume d'Italie; mon intention est que l'artillerie vénitienne soit remise à l'artillerie du royaume d'Italie. Mais toute l'artillerie autrichienne, soit celle que j'ai fait évacuer de Vienne, soit celle que m'a remise l'Autriche, à Venise et ailleurs, en échange de l'artillerie que je lui ai laissée à Vienne, soit celle prise sur le champ de bataille à l'ennemi, doit toute appartenir à la France.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
[En minute aux Arch. de l'Emp.]

10109.

DÉCRET.

Saint-Cloud, 17 avril 1806.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie,

En conséquence des services rendus à la patrie par le connétable Duguesclin, de glorieuse mémoire,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er. Madame de Gesvres sera rappelée de son exil et relevée de toute surveillance.

ART. 2. Il lui est accordé, sur notre trésor impérial, une pension de 6,000 francs, dont elle jouira sa vie durant, à dater du 1er janvier 1806.

ART. 3. Nos ministres des finances, du trésor public et de la police générale, sont chargés de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10110.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 17 avril 1806.

Je vous envoie le service du mois de mai; vous verrez que je l'ai diminué de plus de sept millions. Outre que je pense que la somme accordée est suffisante, ce qui m'est prouvé par la constante habitude des ministres d'avoir des crédits qu'ils ne réalisent pas, je considère aussi que le service ne se fait point par mois, mais par année, et qu'il faut donner toute son attention à mettre une grande ponctualité dans le payement des ordonnances.

Je pense qu'il est très-important de vous occuper sans retard, avec le ministre des finances et le directeur de la caisse d'amortissement, de la fabrication des bons, de manière à pouvoir en émettre, dans le courant de mai, pour cinq millions; on offrira ainsi des ressources aux fournisseurs et des moyens pour soutenir leur service.

Vous verrez que, par l'article second du décret de distribution, j'ai suspendu tous les crédits de l'exercice an XIV et 1806 qui n'auraient pas été ordonnancés au 15 avril. Par ce moyen, il n'en sera plus question dans les écritures, et, dans le fait, cela doit être ainsi; le crédit du mois n'ajoutant rien au crédit législatif, ce n'est qu'une mesure d'ordre pour proportionner les besoins aux moyens. Cet ordre se trouve bouleversé toutes les fois que ces crédits ne sont pas réalisés dans un ou deux mois. Il est aussi très-urgent, pour mettre de l'ordre dans notre comptabilité, d'établir la situation au vrai de tous les ministères, sur tous les exercices, et, pour cela, de faire régulariser tous les payements qui ont eu lieu sans ordonnances des ministres.

Je vous prie de distinguer dans les prochains états, pour l'exercice an XIV et 1806, le budget d'un an et le budget des cent jours. Vous pourrez toujours les considérer comme un seul exercice et porter des parties aliquotes; mais je ne puis pas mettre dans ma mémoire des sommes de quinze mois, et cette distinction, qui n'est qu'une chose d'ordre, m'évitera les calculs.

Digitized by Google

Il est nécessaire de porter enfin une grande attention sur les payeurs. Il résulte de vos états que soixante et treize millions de solde auraient été payés pour six mois; ce qui ferait au delà de douze millions par mois, sans compter les armées de Hollande, d'Italie et de Naples, qui n'y sont comprises que pour peu de chose, et la solde de la Grande Armée, qui a été payée en Allemagne avec le trésor de Vienne. La solde de la Grande Armée ne peut être évaluée à moins de trois millions par mois, ce qui ferait pour les six mois dix-huit millions. Vous n'en portez que douze, ce qui supposerait six millions payés à Vienne. Trois millions au moins ont été payés en Italie sur les provinces vénitiennes. Des payements ont été faits sur les revenus de Naples. Ainsi la solde monterait, par mois, à 13,800,000 francs, ce qui est vraiment trop considérable.

Le directeur de l'administration de la guerre a encore dix millions à ordonnancer sur son crédit de l'an XIV et 1806. Je lui ai fait connaître que mon intention est qu'il ne se prévale d'aucune partie de ce crédit. Je ne veux pas le suspendre encore; mais je désire que provisoirement il n'y soit donné aucune suite, jusqu'à ce que j'aie reçu les comptes de l'administration de la guerre et vu où en est le service.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10111.

A M. MOLLIEN [1].

Saint-Cloud, 17 avril 1806.

Dans les rapports que vous me faites, il faut parler bien clairement, parce que la langue des finances ne permet pas les sous-entendus. Ainsi, vous dites que, pour les jours de l'an XIV, le ministre a ordonnancé 6,274,000 francs d'ordonnances nouvelles. Je ne sais pas si ces ordonnances sont sur le service d'avril, ou bien si elles sont sur les services des mois antérieurs. Cette incertitude me fait comprendre difficilement le rapport que vous m'avez envoyé. Je ne vois pas non plus dans ce rapport le crédit que l'administration de la guerre a sur le trésor en conséquence de mes décisions, et combien il reste encore de ce crédit. En

[1] En marge de la minute on lit : «Dicté par S. M. le 17 avril, non envoyé.»

Digitized by Google

général, les rapports me perdent du temps; je préfère que vous répondiez par un état, en ayant soin d'exposer bien clairement le titre de chaque colonne. Je ne puis donc pas répondre à votre rapport.

Je crois que, par ma lettre d'hier, je vous ai écrit que le ministre de l'administration de la guerre ne devait pas ordonnancer sur les crédits antérieurs au crédit d'avril. Je vous ai aussi demandé le détail, par chapitres, des ordonnances qui ont été délivrées par le ministre, et non le crédit accordé. Renvoyez-moi un état avec une colonne de plus, qui me fasse connaître le crédit de l'administration de la guerre pour tout l'exercice an XIV.

Quant aux 7,500,000 francs, il faut distinguer ce qui appartient au service d'avril de ce qui est antérieur. En général, je désire que vous retardiez de quelques jours le payement de cette somme. Les consommations de l'administration de la guerre me paraissent énormes, et je veux attendre que les affaires de ce ministère soient éclaircies. Les crédits dont le ministre a usé pour l'an XIV sont de vendémiaire, brumaire, frimaire, dix jours de nivôse, janvier, février, mars et avril. La manière de me faire comprendre cette situation, c'est de faire un état divisé en sept colonnes, une pour chaque mois, et dans lequel chaque colonne sera subdivisée en trois autres, l'une indiquant le crédit accordé; la seconde, ce qui est ordonnancé par le ministre au 17 avril, époque où je fixe les yeux sur cette administration; la troisième, ce qui est payé par le trésor. Ce qui fait vingt et une colonnes.

La colonne verticale présentera les titres des différents chapitres du budget du ministère.

Autrefois, dans les livrets du trésor, on mettait toujours les crédits accordés par mes décisions; depuis, on ne l'a plus fait, parce que cela n'a plus été nécessaire; mais aujourd'hui qu'il faut rétablir l'ordre et l'économie, je désire que toujours les livrets aient : 1° une colonne pour les crédits ouverts par une décision; 2° une colonne pour ce qui est ordonnancé par le ministre, et une troisième pour ce qui est payé par le trésor.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10112.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 20 avril 1806.

Mon Fils, dès que la mission de M. le conseiller d'état Dauchy sera terminée à Venise, vous le chargerez de faire l'inventaire de tout ce qui y appartient à la France, comme de l'artillerie autrichienne, etc. et de dresser l'état de trente millions de domaines qui doivent former les revenus des duchés. Vous le retiendrez ensuite en Italie, pendant quelque temps, pour vous aider de ses conseils, et vous lui ferez connaître qu'il me sera agréable qu'il s'instruise bien de mes affaires, afin que je puisse le consulter lorsqu'il sera de retour à Paris.

Je n'approuve point la sortie de ma marine italienne. Que voulez-vous que deux frégates, une corvette et deux bricks fassent contre deux frégates et un brick? Il y a égalité de forces. S'il n'y avait que des Russes, on pourrait tenter la sortie; mais il faut éviter tout combat. Si l'ennemi se hasardait à venir avec une frégate devant Venise, je vous autorise alors à faire sortir toute ma flottille. En attendant, que tous les bâtiments restent en rade, prêts à sortir, mais ne sortent jamais; je ne veux point qu'ils luttent contre les Anglais, leur défaite serait certaine; et ils me servent autant qu'ils peuvent me servir en empêchant Venise d'être bloquée par une ou deux frégates. Des bâtiments légers, des chaloupes canonnières, voilà tout ce qu'il faut dans l'archipel. Des frégates qui marchent mal, comme les frégates vénitiennes, ne m'inspirent aucune confiance.

C'est en vain que vous enverrez de l'argent en Istrie et en Dalmatie; si vous n'avez point un ordonnateur, un payeur, un inspecteur aux revues probes, et une grande surveillance, plus vous enverrez d'argent et plus on vous en dilapidera.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10113.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 20 avril 1806.

Monsieur Talleyrand, faites répondre par mon ministre au landamman de la Suisse que la note qu'il a fait remettre pour réclamer les marchandises saisies à Neufchâtel a excité mon indignation; que j'ai vu avec beaucoup de peine que, parmi ces avides contrebandiers, il y en avait plusieurs qui portaient son nom; que, s'il avait à cœur les vrais intérêts de sa patrie, il devrait les faire arrêter et punir, et les faire chasser d'une ville dont leur coupable cupidité compromettra l'indépendance.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10114.

AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 21 avril 1806.

Mon Fils, par votre lettre du 15 avril vous me proposez de reconnaître la dette vénitienne. L'Autriche ne la reconnaissait pas. Puisque le dernier souverain, sous les lois duquel le pays a été, ne l'a point reconnue, je dois la regarder comme annulée. C'est en payant ainsi scrupuleusement des choses que les autres ne payaient pas, que je m'ôterais les moyens de soutenir mon armée et de faire face aux besoins les plus pressants. Mon intention est de laisser dormir cela; ne dites et ne faites rien sans mon ordre. Dites seulement que je reconnais ce que l'empereur a reconnu, et que je paye ce que l'empereur a payé.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10115.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 21 avril 1806.

Mon Fils, j'approuve que les 4,000 Napolitains restent à Alexandrie pour être employés aux travaux de cette place. Les galériens napolitains pourraient également être envoyés à Mantoue pour travailler aux fortifications de Pietole.

Il ne doit pas être question de rembourser à Venise les deux millions de contributions qui lui ont été imposés. Ne dirait-on pas, à entendre les Vénitiens, qu'ils se sont donnés à moi par pure volonté? Voilà l'inconvénient d'avoir une administration trop douce dans le commencement. Je trouve aussi que votre administration coûte bien cher; en mettant ainsi million à million à la disposition des ordonnateurs, ils vous mangeront des sommes immenses J'imagine qu'à l'heure qu'il est vous avez le million de Bignani et, de plus, les 500,000 francs de Marmont et de Masséna, pour le vif-argent. Marmont doit vous faire remettre les 325,000 francs, sans qu'il soit besoin de le lui intimer; sans cela, je le lui ferai signifier. Il est honteux qu'un général fasse des profits à l'ennemi, mais surtout lorsque ses troupes manquent de solde.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10116.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 21 avril 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre relative à l'esprit public de Venise. Je vous autorise à publier le discours que vous avez tenu au Conseil d'état. Mon intention n'est pas d'appeler aucun Italien ni aucun Vénitien aux duchés, qui doivent être la récompense exclusive de mes soldats. J'ai traité Venise comme pays conquis, sans doute; l'ai-je obtenue autrement que

Digitized by Google

par la victoire? Il ne faut donc point trop éloigner cette idée. Mais le droit de victoire terminé, je les traiterai en bon souverain, s'ils sont bons sujets. Je vous défends de jamais laisser espérer qu'aucun Italien ni Vénitien puisse être nommé à aucun des duchés. Quant à la principauté de Guastalla, je ne vois qu'un moyen, c'est de faire faire des propositions par le ministre des finances pour la racheter de la princesse. C'est un pays que j'ai conquis et dont j'ai disposé. Si le duc de Parme eût voulu céder Guastalla au royaume d'Italie, combien le lui eût-on acheté?

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10117.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 21 avril 1806.

Mon Fils, écrivez au général qui commande en Dalmatie qu'il doit approvisionner la place de Zara, et que tout le biscuit que vous lui envoyez doit être placé dans les deux principales places de la Dalmatie. Si les circonstances voulaient qu'il marchât, soit contre les Autrichiens, soit d'un autre côté, il est nécessaire que ces places, et surtout Zara, soient bien approvisionnées pour que les hommes de sa division qu'il y laisserait puissent vivre plusieurs mois sans avoir besoin d'aucun secours.

Je n'ai pas encore un bon rapport sur la Dalmatie, et je ne connais pas encore la situation des places. Il faut avouer que les officiers du génie font là bien mal leur devoir.

J'ai adopté définitivement les plans de défense de Palmanova. Cependant vous ne me dites pas si le général Lery est arrivé, et si les travaux commencent.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10118.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 avril 1806.

Mon Frère, des troupes légères comme les Corses, qui, comme les troupes italiennes, parlent la langue du pays, seront excellentes pour faire la guerre aux brigands dans la Calabre. Organisez quatre colonnes mobiles commandées par des officiers intelligents, probes et fermes, composées chacune de 7 à 800 hommes, quelque cavalerie et beaucoup d'infanterie, réparties dans les différentes parties de cette province, et envoyant des détachements partout. Il n'y aura pas un mois que ces colonnes seront établies qu'elles connaîtront toutes les localités, qu'elles seront mêlées avec les habitants, et qu'elles auront fait une bonne chasse aux brigands. Il faut les faire fusiller sur-le-champ dès qu'il y en a d'arrêtés. Occuper les côtes est une autre chose de première nécessité. Toutes les mesures que vous avez prises pour établir des commandants militaires dans les provinces sont très-bonnes. Mais tenez la main à ce que les généraux ne volent pas. S'ils se conduisent arbitrairement, s'ils vexent et dépouillent les citoyens, ils soulèveront les provinces. Il faut frapper hardiment, destituer honteusement et livrer à une commission militaire le premier qui volera. Organisez peu de troupes napolitaines : il n'y a point à se fier à elles dans le premier moment. Vous pourriez former un régiment et l'envoyer en France; dès qu'il sera arrivé en Italie, je le prendrai à ma solde; il sera bon pour servir dans les Pyrénées.

La mesure que vous avez prise de donner une solde à tous les officiers qui n'avaient pas suivi le roi de Naples est sujette à bien des observations. Ne vous entraînez pas dans une immense dépense. L'existence d'un si grand nombre d'individus à Naples n'aura pas d'inconvénient tant que vous y aurez une forte armée française; mais lorsque les troupes françaises seront parties, ces gens-là seront organisés, et vous ne pourrez pas vous fier à eux.

Il faudrait les envoyer en France. Je ne comprends point dans ce

Digitized by Google

nombre ceux qui sont opposés à la Reine et qui étaient en état de persécution sous l'ancien régime.

En masse, je vois dans vos décrets beaucoup de bonnes mesures.

Je ne puis trop vous recommander de montrer de la vigueur.

Il faudra, dans chaque province, établir un provéditeur, dans la forme de nos préfets; les généraux ne sont pas en état d'administrer. Il me semble que votre gendarmerie n'a pas assez d'étendue. Placez un capitaine dans chacun de vos commandements militaires, avec une compagnie de gendarmerie à pied; composez vos compagnies moitié de Français et moitié de Napolitains les plus attachés, en y mettant quelques-uns de ceux qui ont été en France.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10119.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 21 avril 1806.

Mon Fils, j'ai reçu le rapport sur l'organisation des dépôts des corps de l'armée de Naples. J'imagine que le général Charpentier a tout vu par lui-même. J'attends avec intérêt un nouveau rapport. J'ai donné ordre à tous les majors de rester à leur dépôt, et aux cadres des 3es et 4es bataillons de venir joindre les dépôts. Puisque tous les corps ont des draps et des habits en magasin, j'en conclus que tout ce qui est présent aux dépôts est habillé, et que vous avez là 7 ou 8,000 hommes prêts à faire la guerre, s'il le fallait. Je n'ai que trop de monde à Naples; mon intention n'est donc pas qu'aucun homme soit envoyé des dépôts à l'armée, à moins d'un ordre de moi. Je désire également qu'on n'envoie rien des dépôts à l'armée; le prince Joseph saura bien se procurer tout ce dont il aura besoin. On doit préparer aux dépôts des moyens d'habillement et d'armement pour un nombre de conscrits suffisant pour porter les dépôts au grand complet de guerre, car telle est mon intention; de manière qu'ils puissent me former un corps de 14,000 hommes disponibles pour mon armée d'Italie. Mettez tout en règle pour ces dépôts, pour que vous soyez

Digitized by Google

assuré qu'en payant la solde on ne paye que les présents; et pour les masses, de même. Tout ce qui est dans le royaume de Naples sera payé par le payeur de l'armée de Naples.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10120.

A M. CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Monsieur Champagny, par mon décret du 18 février dernier, j'ai accordé 500,000 francs pour les travaux à faire à Sainte-Geneviève; comme il serait possible que, cette année, vous ne dépensiez pas toute cette somme, je désire que, ce que vous ne pourrez pas consommer, vous le dépensiez à Saint-Denis. Présentez-moi mercredi un rapport qui me fasse connaître ce qui sera fait à Sainte-Geneviève et à Saint-Denis avec ces 500,000 francs. Je vous ai accordé, par le même décret, 500,000 francs pour l'arc de triomphe de l'entrée du boulevard Saint-Antoine; portez-moi également mercredi un projet pour savoir s'il est possible d'arrêter quelque chose sur cet objet. J'ai décidé que, pour faire les fonds de ces dépenses, vingt-cinq pour cent seraient pris sur les coupes de bois. Faites-moi connaître pour combien il y a de rescriptions pour coupes de bois à la caisse d'amortissement, ainsi que leur emploi; je désire en employer une partie à établir une fontaine sur la place de la Concorde, et savoir s'il restera une somme assez notable pour pouvoir être employée à d'autres travaux utiles et d'embellissement pour la capitale.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10121.

A M. CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Monsieur Champagny, j'ai lu avec attention votre rapport sur les eaux

Digitized by Google

de Paris. Mon intention serait qu'à dater du 1er juin les eaux coulassent de toutes les fontaines de Paris depuis le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher, et que, par ce moyen, les marchés et les rues se trouvassent lavés; ce qui sera d'un très-bon effet pour la propreté et la salubrité de la ville. Présentez-moi, la semaine prochaine, un projet de décret, afin de prescrire tout ce qui est nécessaire pour arriver à ce but. Il y sera désigné les fontaines dont l'eau commencera à couler du 1er mai, celles depuis le 1er juin, celles depuis le 1er juillet, celles depuis le 1er août, et jusqu'à ce que toutes les fontaines actuellement existantes à Paris puissent offrir cet avantage précieux.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10122.

A M. CRETET.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Je viens de prendre un décret par lequel je mets à votre disposition 1,400,000 francs sur les produits de la régie des sels et tabacs du Piémont. Mon intention est que ce fonds soit employé comme le porte le décret. J'attache une grande importance à la route de Savone à Alexandrie. Il faut, avant de rien dépenser sur les routes d'Acqui à Alexandrie, rendre très-carrossable la route de Savone à Carcare; c'est l'affaire de deux lieues et de moins de 300,000 francs. Je désire que vous m'appreniez que cela sera fait cette année. Vous verrez que je porte un soin particulier à la route de Gênes à Port-Maurice. La route de Gênes à Voltri est bonne; de Voltri à Savone, elle est en partie faite : Savone étant une place d'armes et offrant un nouveau débouché pour Acqui, il me sera utile, sous le point de vue militaire, que cette communication existe. La route de Savone à Port-Maurice est également importante. Vous avez d'autres fonds pour faire celle de Port-Maurice à Nice.

La route de Port-Maurice à Ormea, par la vallée d'Oneille, est en partie faite; mais il y a une montée assez considérable.

Quant à celle de Plaisance à Sestri, faites tracer cette route et remettez-

Digitized by Google

moi un mémoire; car, ne connaissant pas par moi-même les localités, je ne puis asseoir mes idées, et je ne sais si, sous le point de vue militaire, je ne préférerais pas une route de Plaisance à Gênes. J'attendrai donc votre rapport sur ces deux idées.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10123.

A M. CRETET.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Sur les 1,200,000 francs accordés sur les fonds de la police, je désire que 400,000 francs soient employés à l'égout de la rue de Froid-Manteau et au prolongement du quai du Louvre, comme je l'ai déjà arrêté; 60,000 francs pour la clôture du Champ-de-Mars, et 300,000 francs pour le pont de l'École militaire; bien entendu que cette somme ne sera qu'une avance, qui sera remboursée par la compagnie des ponts, si on parvient à la former. Les 400,000 autres francs seront employés à continuer le quai Bonaparte, d'abord jusqu'aux Invalides. Mon intention est de continuer ensuite ce quai jusqu'au pont de l'École militaire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10124.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Témoignez mon mécontentement au général Menou de ce qu'il fait imprimer des rapports dans les gazettes. Il ne doit faire imprimer aucun rapport quelconque; il ne doit faire de rapport officiel qu'au Gouvernement. Cette manière de parler au public est illégale.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10125.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Monsieur Dejean, mon intention n'est point qu'on envoie 10,000 fusils d'Alexandrie sur Ancône. A quoi bon ces transports, si ce n'est qu'à abîmer nos fusils en les faisant voyager tout le long de la botte? Ce n'est qu'un moyen d'armer les habitants. Ordonnez que les fusils qui sont à Plaisance soient envoyés à Mantoue; il est nécessaire d'avoir toujours un bon nombre de fusils dans cette place. Il faut y comprendre les fusils que j'ai à Palmanova, venant de Vienne; je dois en avoir au moins 20,000.

Il ne peut entrer dans l'idée de personne de rendre inutiles les affûts que nous avons, soit qu'ils appartiennent au système de M. de Gribeauval, soit qu'ils appartiennent au nouveau système. Dès que le premier inspecteur général sera arrivé, on agitera la question des pièces de 12. En attendant, je désire qu'on ne fasse aucun changement à nos pièces de 12, qui jusqu'à présent ont été reconnues bonnes.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10126.

NOTE POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Si l'on construit des bâtiments pour faire des salles d'armes, on a tort. Avec deux ou trois chambres de caserne on construit une superbe salle d'armes, capable de contenir 20,000 fusils. C'est dans tout que l'on porte cet esprit de luxe ruineux et qui empêche de faire le nécessaire. Dans l'état actuel de notre artillerie, et dans les circonstances de la guerre où nous sommes engagés, il est ridicule de faire des salles d'armes; partout où il y a des casernes on a des salles d'armes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10127.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Mon Cousin, il paraît que les affaires de Cattaro ne se décident pas; je suis pourtant bien résolu à ne pas évacuer l'Allemagne que je ne sache à quoi m'en tenir. Faites surveiller les mouvements des Autrichiens. J'ai une grande quantité de biscuit à Augsbourg; faites-le transporter à Braunau, et faites passer à Passau celui que j'ai à Ulm; si je dois faire la guerre, il me servira; si je ne dois pas faire la guerre, je le donnerai au roi de Bavière.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10128.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

J'adopte votre travail du 14 sur la Martinique. Présentez-moi des projets de décrets pour rappeler l'amiral Villaret en France et lui donner le commandement d'une escadre, pour nommer le général Ernouf commandant des deux îles, le général Ambert, lieutenant du général Ernouf, commandant la Guadeloupe. Il me semble qu'à moins de grandes raisons on pourrait conserver le général d'Houdetot, sans envoyer un autre général, ce qui occasionnerait de nouvelles dépenses. Il faut rappeler M. Lefessier-Grandpré et nommer M. Bertholio grand juge des deux îles. Voyez le grand juge pour un procureur général près la cour d'appel de la Martinique.

A ces mesures, il faut ajouter celle de rappeler le colonel d'artillerie Villaret, et de nommer un autre colonel d'artillerie directeur; même chose pour le génie; de manière qu'il n'y ait là que des officiers du génie et d'artillerie qui aient fait la campagne de la Grande Armée.

Digitized by Google

Mon intention est de rappeler le capitaine d'artillerie Saucé, actuellement sous-directeur, Jacob, Brabant, Bexon, du génie, et Laberthie, chef d'escadron, Louis-Claude-Auguste Mollet, qui est dans la gendarmerie. Je ne signerai ces différents décrets que lorsque j'aurai la certitude que vous êtes descendu dans tous les étages de la milice, et que vous me proposez de rappeler en France tous ceux qui ont servi les Anglais, et de les remplacer par des officiers sûrs.

Les frégates qui porteront ces hommes aborderont à la Guadeloupe; elles y prendront le général Ernouf et le conduiront à la Martinique. Il lui sera remis un paquet qu'il n'ouvrira que huit jours après le départ de l'amiral Villaret. L'amiral Villaret parti, on fera partir tous ceux dont le paquet du général Ernouf contiendra l'ordre de départ, malades ou bien portants, jeunes ou vieux. Telle est ma volonté formelle. Ils seront bien traités à leur arrivée en France. Dans ces mesures, je ne comprends pas les officiers civils, comme le procureur impérial, etc. Je ne veux à la Martinique que des militaires dévonés et ennemis des Anglais.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10129.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Monsieur Decrès, donnez ordre à l'amiral Villeneuve de se rendre chez lui, en Provence, et d'y rester tranquille jusqu'à son échange.

Si le capitaine Infernet s'est bien conduit, témoignez-lui ma satisfaction.

Faites venir à Paris le capitaine Lucas; je verrai avec plaisir ce brave homme.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse Decrès.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10130.

AU MARÉCHAL MONCEY.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

J'apprends avec peine la mort du lieutenant Gonin; mais il est mort en faisant son devoir. Faites-moi connaître le nombre et l'âge de ses enfants et leur situation, afin que je pourvoie à tout ce qui peut leur être nécessaire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10131.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 5 avril. Je vois avec plaisir qu'on a brûlé un village des insurgés. Des exemples sévères sont nécessaires. J'imagine qu'on aura fait piller ce village par les soldats. On doit ainsi traiter les villages qui se révoltent. C'est le droit de la guerre, mais c'est aussi un devoir que prescrit la politique.

A dater du 1er mai, j'ai établi une estafette pour communiquer régulièrement avec le royaume de Naples; cette mesure aura l'avantage de nous offrir des moyens de correspondance plus rapides que par les courriers ordinaires et dont vos administrations pourront profiter.

J'ai réuni les dépôts de votre armée en Romagne, dans le Bolonais et dans le Modénais; je les ai partagés en deux divisions d'infanterie, une division de chasseurs et une de dragons. J'ai dirigé en même temps un grand nombre de conscrits sur ces dépôts, afin que les quatorze bataillons qui les composent soient portés au complet et me forment une réserve de 14,000 hommes pour contenir le haut de l'Italie. Il est nécessaire que les majors s'y rendent et que les cadres des autres bataillons, c'est-à-dire les officiers et sous-officiers, y soient envoyés, ainsi que les registres des corps, sans quoi ils seront perdus dans ces courses multi-

Digitized by Google

pliées; ce qui serait une source de désordres et de confusion pour les corps.

Le 62e régiment a quatre bataillons à votre armée; renvoyez aux dépôts les cadres des 3e et 4e, ce qui vous laissera deux bataillons passables de 7 à 800 hommes chacun; les cadres de ces 3e et 4e bataillons, réunis à leur dépôt, le porteront à 2,000 hommes. Le 20e est à quatre bataillons; il y en a un à votre dépôt et trois à votre armée; gardez le 1er et le 2e, et renvoyez le cadre du 3e. Le 14e de chasseurs a quatre escadrons à votre armée; renvoyez le cadre du 4e au dépôt. Même chose pour les 25e de chasseurs, 23e, 29e, 30e de dragons. Ne gardez, en général, que les trois escadrons à cheval de tous vos régiments français de cavalerie, pour en avoir un au dépôt; cela soulagera votre solde, mettra de l'ordre dans la comptabilité et augmentera mes troupes en Italie; car l'Europe n'est pas tellement rassise que je n'aie besoin d'avoir encore des troupes sous la main.

Je vois que le 14e d'infanterie légère a trois bataillons à l'armée : si cela est, renvoyez le 3e bataillon au dépôt. Je dirai la même chose du 1er d'infanterie légère, des 42e et 6e de ligne et du 23e d'infanterie légère. Ne gardez que deux bataillons à l'armée et renvoyez les cadres des autres bataillons aux dépôts, dans le royaume d'Italie.

Je verrai avec plaisir que vous renvoyiez quatre régiments français, tels que le 62e et les trois autres régiments qui ont le plus fatigué. Si vous prenez ce parti, vous les dirigerez sur Ancône. Le régiment de la Tour d'Auvergne, qui est fort de 3,000 hommes, les deux bataillons du 1er régiment suisse, vous indemniseront de la perte de ces quatre régiments; et vous sentez que, pour moi, ce n'est point la même chose : car si les Russes faisaient des mouvements qui me donnassent lieu de marcher à leur rencontre, il serait trop tard de retirer des troupes de chez vous.

Vous avez beaucoup trop de monde; vous avez aussi trop de chevaux. Renvoyez en Italie et à Ancône tout ce qui vous est inutile. Gardez avec vous les Polonais, les Suisses, les Corses, troupes qui sont très-bonnes pour le pays où vous êtes. Vous devez trouver des draps et des souliers

Digitized by Google

à Naples et dans le royaume. Faites habiller vos troupes avec des draps faits de laines du pays.

Je crois que dix régiments français de deux bataillons chacun, à 1,000 hommes par bataillon, ce qui ferait 20,000 hommes, 2,000 Allemands, 1,200 Suisses, autant de Corses, suffisent pour les royaumes de Naples et de Sicile. Il ne faut pas, en Sicile, plus de 15,000 hommes. Cependant ce n'est pas très-pressant; je laisse encore tout ce que vous avez à votre disposition, hormis que je vous recommande d'envoyer aux dépôts qui sont en Italie les 3es et 4es bataillons et les 4es escadrons, et de ne garder que deux bataillons par régiment d'infanterie et trois escadrons par régiment de cavalerie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10132.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 23 avril 1806.

Charles Filangieri, Napolitain, sous-lieutenant au 33e de ligne, sur le point de partir pour Naples, demande à l'Empereur la décoration de la Légion d'honneur.

Qu'il aille toujours à Naples. Il est encore jeune pour avoir la décoration de la Légion d'honneur. Je sais qu'il se conduit bien, je le recommanderai au roi de Naples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10133.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Monsieur de Talleyrand, je vous envoie une réclamation de la princesse de Lucques. Il faut absolument que la reine d'Étrurie cède ces pays à cette princesse, soit en lui en rendant l'équivalent sur les terres du Pape,

Digitized by Google

qui, d'un autre côté, pourra être indemnisé sur le royaume de Naples, soit en lui en payant la rente.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10134.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Mon Fils, je viens de me faire rendre compte de la situation des finances de mon royaume d'Italie. Il en résulte que la recette pour 1805 s'est montée à cent quatre millions, et que la dépense a été de quatre-vingt-huit millions; qu'ainsi il y avait en caisse seize millions au 1er janvier; que, pour 1806, le revenu sera de cent quatorze millions et la dépense de cent huit millions; qu'ainsi il y aura encore six millions de reste, ce qui fera, au 1er janvier 1807, une vingtaine de millions en caisse. Cette situation est très-satisfaisante. Les dépenses de la guerre, tant pour 1805 que pour 1806, sont énormes; j'espère que Caffarelli y mettra de l'économie.

La réunion de Venise vous donnera au moins un excédant de quatre ou cinq millions par an. Ainsi vous avez les finances les plus prospères du monde. Vous pouvez donc vous en aider pour le service de la Dalmatie. Il est possible que je fasse une opération pour reconquérir les bouches de Cattaro. Il est convenable que vous puissiez aider à cette opération par l'emploi de quelques millions sur mon trésor d'Italie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10135.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Mon Fils, je vois dans votre lettre du 19 avril qu'on a le projet de dépenser 100,000 francs à Venise, 40,000 francs à la Rocca d'Anfo,

Digitized by Google

20,000 francs à Pizzighettone, 4,000 à Vérone. Cela est contre mon intention. Je ne veux rien dépenser à la Rocca d'Anfo, rien à Pizzighettone, rien à Venise. Je me réfère aux ordres que j'ai donnés.

J'ai arrêté les plans de Palmanova; ils doivent être arrivés; c'est là que je veux dépenser beaucoup d'argent. Je ne veux point que le général Chasseloup continue à me jeter des millions sans rien faire.

Je vous envoie copie de mes lettres du 28 février et du 1er mars. Je vous rends responsable si l'on dépense un sou ailleurs que dans les places que j'ai désignées.

Je vous avais demandé, par ma lettre du 13 mars, une reconnaissance entre l'Isonzo et Palmanova pour y établir une troisième place; je n'en entends plus parler. Je ne connais point encore Zara.

Écrivez à Lauriston de rester en Dalmatie, où je vais lui donner une mission. S'il n'y était plus, qu'il reste à Milan; dans peu de jours je lui enverrai des ordres.

Peschiera mérite toute votre attention. Les plans du général Chasseloup sont gigantesques et déplacés. Mon intention est qu'il soit construit sur la hauteur une redoute maçonnée avec escarpe et contrescarpe, laquelle battra toute la plaine et rendra ce côté-là tellement fort que l'ennemi préférera attaquer de l'autre côté. On pourra construire une casemate à feux de revers; elle doit être telle qu'elle ne me coûte pas plus de 300,000 francs. On peut en faire, cette année, le massif et la contrescarpe, et, une autre année, l'escarpe et les établissements. Au reste, il faudrait que le général Chasseloup, s'il continue à en être chargé, m'envoyât d'autres plans, car, je le répète, tout son plan est à réformer. J'imagine que le côté qui regarde Lonato est fini. Ces travaux sont suffisants pour donner un nouveau degré de force à la place.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10136.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Mon Fils, il n'y a pas d'inconvénient à accorder au pacha de Scutari ce qu'il demande; il est utile de le bien traiter. Vous lui ferez sentir que ce que vous faites est contre la règle établie, mais que je désire faire quelque chose qui lui soit agréable.

Dites à M. Guicciardi qu'il faut qu'il reste à sa place, que les raisons qu'il donne n'ont pas de sens, et qu'il faut qu'il serve.

Dandolo sera bon partout où vous le mettrez. Vous vous faites peut-être de fausses idées de la popularité. Il a été très-populaire à Venise; pourquoi n'y serait-il pas employé, puisque beaucoup de gens qui ont servi les Autrichiens doivent l'être? On n'a jamais attaqué sa probité, ses mœurs; il peut avoir été exalté, mais c'était dans des circonstances extraordinaires. S'il veut aller en Dalmatie, il faut l'y employer. Quant à l'idée qu'il ne veut point servir, il fera tout ce qu'on voudra.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10137.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Mon Fils, si j'avais besoin d'envoyer en Corse le bataillon brescian, irait-il? Pourrais-je organiser des dépôts italiens pour envoyer également en Corse 400 dragons sachant monter à cheval, habillés et armés? Ceci est pour vous seul.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10138.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Mon Fils, la princesse Pauline ne demandera pas mieux que de céder Guastalla au royaume d'Italie, c'est-à-dire les douanes et toutes les impositions directes et indirectes, en se réservant seulement le titre et les biens allodiaux qu'elle pourrait posséder, ou de le vendre entièrement, en s'en réservant seulement le titre; de manière qu'elle puisse, avec ce que lui en donnerait le royaume d'Italie, acheter en France une terre qui lui rendrait ce que lui rend Guastalla. Faites-moi connaître ce que cela peut valoir.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10139.

A M. LACÉPÈDE.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Je n'ai pas encore jugé à propos de signer le décret que vous m'avez présenté sur Chambord; la lecture de votre rapport m'a fait naître des idées que je veux mûrir. En attendant, présentez-moi un projet de décret qui mette à votre disposition la somme nécessaire pour faire réparer la maison et faire les dépenses préalables, pour qu'au 1er janvier 1807 cette maison soit en activité et puisse recevoir les cent élèves.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire

10140.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Je désirerais avoir l'état de rations par ports et par mois pendant

Digitized by Google

l'an XII, l'an XIII et les cent jours de l'an XIV. Comment en l'an XIV et 1806 ont-elles pu coûter 12,600,000 francs? Comment en l'an XII trente et un millions, et en l'an XIII trente-quatre millions? Il y a bien de l'exagération dans tous ces calculs-là. Vous dites qu'avril coûtera 1,400,000 francs; on prend donc actuellement dans la marine 50,000 rations? J'ai de la peine à le concevoir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10141.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Monsieur Dejean, mon intention est que les drapeaux du duc de Clèves soient arborés dans Wesel, mais qu'en réalité le commandement en reste tout entier à la France. En conséquence, gouverneur militaire, officiers d'artillerie et du génie, garnison, tout doit être français; entretien de l'artillerie, des fortifications, approvisionnements, tout doit être fait aux dépens de la France. Vous donnerez ordre au commandant d'armes de Wesel d'y exercer la même influence qu'exercent mes commandants dans les places de Hollande, en étant cependant subordonné au prince, mais au prince seul; et, pendant son absence, il doit se considérer, par rapport aux autorités du duché, comme mes commandants d'armes en Hollande vis-à-vis des agents de la république Batave, si le Grand Pensionnaire était à Bois-le-Duc. Il ne fait partie d'aucune division militaire; il doit correspondre tous les jours avec vous et vous rendre compte de l'état de la place. Donnez ordre que les casernes soient promptement réparées et mises en état de recevoir 3,000 hommes. Vous devez avoir les états de la garnison en règle; je vous envoie des états provisoires qui me sont arrivés.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Et minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10142.

AU PRINCE JOACHIM.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

J'ai reçu votre lettre. Voici les ordres que j'ai donnés pour Wesel. Vos drapeaux y seront arborés, quoique en réalité le commandement de cette place appartiendra à la France, et, toutes les fois que vous serez à Dusseldorf, le commandant vous rendra compte et sera sous votre dépendance; mais en votre absence aucun de vos ministres ni agents n'aura aucun ordre à donner à ma garnison, à mes officiers ou à mes magasins d'artillerie et du génie. Le commandant, de son côté, n'aura à donner aucun ordre aux habitants; il sera considéré comme les commandants français dans la république de Hollande. J'ai nommé le général de brigade Piston commandant d'armes, et j'ai ordonné qu'on fasse réparer promptement les casernes, et qu'on les mette en état de recevoir 3,000 hommes.

Je crois que Wesel est la seule place de votre duché où je doive garder des troupes. Du moment que vous aurez fini vos démêlés avec vos voisins, et que votre prise de possession sera terminée, je ne verrai point de difficulté à faire rentrer toutes les troupes françaises.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10143.

A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Monsieur Champagny, l'affaire de l'adjoint de la mairie de Dijon a fixé mon attention. Le préfet n'avait pas le droit de nommer un commissaire pour recevoir le serment du maire; il n'avait pas le droit, pour une simple difficulté d'attributions, de prendre un arrêté et de le rendre public, et de placer ainsi un magistrat respectable dans l'alternative, ou de subir le déshonneur, ou de faire un coup de tête. Par la publicité donnée à son

Digitized by Google

arrêté, le préfet a fait un appel au public, qui n'avait point à se mêler de cette discussion. Il ne s'est point comporté, dans cette circonstance, avec cet esprit de conciliation dont il est dans mon intention que mes agents usent entre eux. La subordination civile n'est point aveugle et absolue; elle admet des raisonnements et des observations, quelle que puisse être la hiérarchie des autorités. Ici, l'autorité qui a imprimé la première est celle qui a tort. Quelle opinion le préfet a-t-il donc des égards qu'il doit à la capitale du département qu'il administre, puisqu'il a dédaigné de se rendre à l'hôtel de ville pour installer son maire? Si je m'étais trouvé à Dijon dans cette circonstance, je me serais fait un plaisir de cette installation. Le préfet est un magistrat populaire; mais le maire est plus particulièrement le magistrat de la ville. Les honneurs qu'on accorde à ce dernier, lors d'une installation solennelle, sont une marque de considération pour la ville et une fête communale. Je n'exige d'obéissance aveugle que dans le militaire. L'adjoint a, par son arrêté du 1er avril, déclaré que M. Durande était maire; il l'a déclaré parce que mon décret le portait, et mon décret a force d'exécution du moment qu'il est contre-signé par un ministre. L'attache du préfet devenait non-seulement inutile, mais elle pouvait être dangereuse. Dans l'ordre militaire, qui est sans application pour les choses civiles, un ordre de moi n'est rien s'il n'est transmis en suivant les degrés de la hiérarchie; mais un décret contre-signé par mon ministre s'exécute de lui-même dans l'ordre civil. Les préfets ne sont que trop enclins à un gouvernement tranchant, contraire à mes principes et à l'esprit de l'organisation administrative. Par l'arrêté du 29 mars, le préfet ordonne à un conseiller de préfecture de recevoir le serment du maire; mais l'adjoint, par son arrêté du 1er avril, ne prescrit rien de contraire; il reconnaît sur-le-champ le maire, sauf la prestation de serment, et sans prescrire le lieu où ce serment doit être prêté. Tout pouvait donc encore se concilier; il fallait faire prêter serment le 2 avril à M. Durande; tout était alors terminé. L'arrêté du préfet et l'espèce de proclamation du maire se trouvaient d'accord. L'arrêté de protestation pris par l'adjoint le 5 a en effet quelque chose de coupable et d'inconséquent, puisque, d'après sa déclaration, il n'exerçait plus les fonctions

Digitized by Google

de maire. Mais cette protestation a-t-elle été ou n'a-t-elle pas été imprimée? Si elle ne l'a pas été, ce n'est qu'un appel à l'autorité supérieure, et il est bien évident que ce n'est qu'une protestation, puisqu'il y est dit qu'elle sera remise à M. Piette, en l'invitant à la joindre au procès-verbal lorsqu'il viendra pour recevoir le serment du maire, en exécution de l'arrêté du préfet. L'insubordination serait caractérisée si l'adjoint s'était opposé à l'exécution de cet arrêté, et encore il l'aurait fait sous sa responsabilité, et sauf à justifier sa conduite; et assurément je ne lui donnerais pas tort sans avoir pesé ses observations; car je ne reconnais pas d'obéissance aveugle dans l'ordre civil. Quel est le résultat de tout ceci? C'est que, d'après la proclamation de l'adjoint, qui se rapportait à mon décret et à l'arrêté du préfet, ma volonté aurait été exécutée au 1er avril; tandis que, par l'acte du préfet, elle ne l'était pas encore le 5. Il y a dans tout cela défaut de tact et de véritable esprit d'administration. Je désire donc que vous témoigniez mon mécontentement au préfet de ce qu'il a apporté du retard dans l'exécution de ma volonté; de ce qu'il n'a pas usé, envers la ville de Dijon, de la considération et de l'aménité qu'il est dans mon intention que les préfets manifestent dans leurs rapports avec les communes; de ce que, sans en avoir le droit, il a délégué l'obligation de recevoir le serment du maire; de ce qu'il a dédaigné une de ses plus belles et de ses plus douces fonctions, tandis qu'un administrateur habile aurait profité de cette occasion pour parler aux notables d'une ville, exciter leur attachement à l'état, et donner de la considération à des places si importantes. Vous témoignerez mon mécontentement à l'adjoint de ce que sa protestation a été imprimée, si elle l'a été en effet; car c'est là son tort le plus réel. S'il ne l'a pas imprimée, vous lui témoignerez encore mon mécontentement de ce que, par son arrêté du 1er avril, il a indirectement rendu inutile la prestation de serment telle que le préfet l'avait prescrite, et montré peu d'égards pour ce magistrat. Le préfet est trop coupable administrativement, il s'est conduit d'une manière trop contraire à mes intentions pour que je puisse aller plus loin. L'autorité des préfets est trop considérable; il y a à en craindre l'abus plus que le relâchement; et, à cette occasion, vous ferez une circulaire aux préfets,

Digitized by Google

pour leur faire connaître que je n'entends pas qu'ils impriment aucun arrêté contre les officiers municipaux et leurs subordonnés. C'est vous qui êtes juge des faits d'administration, et non la ville ou le département, à moins qu'on ne veuille que le peuple délibère et qu'il prononce entre le préfet et les municipalités. Je sais fort bien que, dans l'ancien ordre de choses, des contestations de cette nature avaient souvent lieu, et cet inconvénient résultait de la trop grande complication des autorités, et de cet esprit d'indécision qui empêchait le Gouvernement de les classer d'une manière précise. Mais alors ces contestations étaient constamment un objet de désordre et de scandale. Au sujet du cas particulier dont il s'agit, il doit être établi en règle fixe, qu'un maire nommé par moi doit être installé avec solennité dans la maison commune, et que son serment doit être prêté entre les mains du préfet ou entre celles de celui qui, par une distinction honorable, aurait été chargé de le recevoir par mon décret.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10144.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Monsieur Mollien, mon intention est que toute ordonnance qui serait délivrée pour payement de fourrages au profit des fournisseurs soit rejetée au trésor, et renvoyée au ministre Dejean, auquel vous ferez connaître qu'elles sont biffées, car l'examen de ses comptes me prouve que les fournisseurs me doivent deux millions sur ce chapitre. Je crois que le ministre a ordonnancé pour 4,852,000 francs de fourrages pour vendémiaire, brumaire, frimaire, janvier, février et mars. Faites-moi connaître ce que vous avez payé là-dessus par chaque mois à chaque compagnie.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10145.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Monsieur Talleyrand, remettez au cardinal Caprara une note, que vous me communiquerez avant, pour témoigner mon mécontentement de ce que, tandis que, par une bienveillance marquée pour le Saint-Siége, j'ai toujours payé les dépenses qu'a occasionnées le passage de mes troupes, on met sur le peuple un impôt odieux et vexatoire, en faisant accroire que c'est pour payer la nourriture de l'armée française; que je demande satisfaction pour cette injure; que la reine de Naples n'a rien fait de pis quand elle était le plus forcenée contre la France; que ces mesures, jointes aux renseignements que j'ai sur la grande quantité de chefs de bande que l'on réunit à Rome, me convainquent que le projet du gouvernement est d'aiguiser les poignards contre les traînards de l'armée française et de renouveler le système du cardinal Busca; que je déclare qu'au premier soldat français qui serait assassiné, le secrétaire d'état Consalvi, véritable cause des malheurs et des dissensions qui divisent le Saint-Siége, en sera personnellement responsable; qu'on met les choses dans un état de crise tel, qu'il faudra bien que je prenne des mesures pour le faire cesser.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10146.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Monsieur Dejean, donnez ordre au général Travot de se rendre à l'île d'Aix, et de visiter dans le plus grand détail les batteries, les magasins et les troupes qui forment la garnison de cette île; de se rendre ensuite aux îles de Ré et d'Oleron et de les visiter avec le même soin. Il restera dans chacune de ces îles jusqu'à ce qu'elles soient dans un parfait état de

Digitized by Google

défense, car il sera possible que l'ennemi veuille y tenter quelque chose pour nuire à notre escadre. Le général Travot chargera le général Dufresse de la défense de ces trois îles, et spécialement de l'île d'Aix, où il s'établira, passant la journée à exercer les troupes et les maintenant dans le meilleur ordre. Vous ne manquerez point de lui faire sentir toute l'importance de cette mission.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

10147.

AU GÉNÉRAL MOUTON,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Partez dans la journée, rendez-vous à l'île d'Aix, et prenez toutes les mesures nécessaires pour qu'il y ait dans cette île au moins 1,200 hommes: que les canonniers soient bien exercés. Faites sentir au préfet maritime, au général qui commande à Rochefort, qu'à l'apparition de la première croisière ennemie qui voudrait forcer mon escadre on doit mettre dans l'île toutes les troupes dont on peut disposer. J'ai ordonné au général commandant la division de s'y rendre; mais je désire que vous y restiez pour y recueillir tous les renseignements sur sa situation et me répondre. Au moindre doute vous resterez dans l'île pour en prendre le commandement. Vous visiterez mon escadre, et vous me ferez connaître sa situation; vous visiterez l'île, les batteries, les travaux du Boyard et les îles de Ré et d'Oleron, et vous me rendrez compte de tout dans le plus grand détail.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10148.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Monsieur Decrès, si le roi de Naples s'empare de la Sicile, il ne res-

Digitized by Google

tera plus de ressource aux Anglais que de s'emparer de la Sardaigne. D'un autre côté, la prise de la Sardaigne me rendra plus facile la prise de la Sicile. J'aurais donc le projet de m'emparer de la Sardaigne à la fin de mai. Pour cela, j'ai besoin d'une escadre et de quelques flûtes qui puissent embarquer 6,000 hommes et 300 chevaux à Toulon. Il faut que tout soit fait dans cinq ou six jours; sans quoi, si l'ennemi est instruit que l'on prépare un armement à Toulon, il viendra le bloquer. Je crois qu'il y aurait trop de danger pour une escadre d'aller à Cagliari. Je conçois donc qu'elle devrait aller droit à Porto-Conte et y débarquer ses 6,000 hommes; en même temps 3,000 hommes qui sont en Corse passeraient le détroit sous la protection des bricks et frégates de l'escadre. Le détroit n'est que de trois heures de passage. Deux frégates resteraient à Porto-Conte, trois bricks à Bonifacio, et le reste de l'escadre rentrerait à Toulon, sans que mes vaisseaux aient même mouillé. Il faudrait qu'ils débarquassent du biscuit pour 6,000 hommes pour trois mois. L'artillerie serait de peu d'importance. Au bout de vingt-quatre heures, mon expédition serait maîtresse de Sassari et de tout le nord de la Sardaigne; peu de jours après, elle serait maîtresse de Cagliari. Le roi de Sardaigne n'a point de troupes. Les Anglais n'auraient pas le temps d'être prévenus, et d'ailleurs ils n'ont point de troupes. Les Russes n'ont point de troupes; ils en ont besoin à Corfou et aux Bouches. Une fois ce noyau passé, la Corse fournirait, s'il le faut, plus de 10,000 hommes, que personne ne pourra empêcher de passer. Portez-moi dimanche un rapport là-dessus. Puis-je embarquer 6,000 hommes pour les transporter à Porto-Conte? Pouvez-vous me fournir du biscuit pour 6,000 hommes pendant trois mois? Des vaisseaux de guerre, des frégates, peuvent-ils entrer à Porto-Conte? Combien pouvez-vous fournir de tartanes ou de bricks pour tenir dans le port de Bonifacio, afin de maintenir le passage libre des flottilles ennemies? Ganteaume pourrait-il se charger de cette opération? car je vois tant de bêtises, que je n'ose plus mettre un vaisseau à la mer; il n'y a pas un homme de sens pour le commander. Quel est l'argent que vous avez dans la caisse de la marine, à Toulon, appartenant à la marine ou à la Corse? Avez-vous à Toulon quelques demi-

Digitized by Google

chebecs, quelques demi ou quarts de galère, quelques felouques, ce qui, joint à tous les bateaux côtiers de la Corse, entretiendrait une communication constante, quelques forces que les ennemis pussent y avoir dans la suite? Quelles ressources avez-vous à Gênes? Toutes les nouvelles gabares que j'ai fait construire à Toulon et aux environs sont-elles en état?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10149.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Monsieur Decrès, je pense qu'il faut que vous fassiez faire une relation par le médecin de l'amiral Villeneuve pour être mise dans les journaux lundi, et, s'il est possible, même demain, afin d'empêcher que de fausses directions s'emparent de cette affaire. Vous ferez imprimer les deux lettres que vous lui avez écrites et celles qu'il vous a répondues, la relation du médecin et le rapport du maréchal Moncey qui dit comment on l'a trouvé mort. Il est inutile de parler de la lettre à sa femme.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse Decrès.

10150.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Le prince Ferdinand, duc de Wurtemberg, expose que la révolution française lui a fait perdre toute la fortune de sa mère. Il supplie l'Empereur de lui faire obtenir, en indemnité, un établissement dans l'Empire germanique.

Renvoyé à M. Talleyrand pour me faire connaître ce qu'on pourrait faire pour ce prince.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10151.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Le prince de Wittgenstein et de Hohenstein prie l'Empereur d'accorder sa protection au fils dont la princesse, son épouse, est accouchée le 10 avril.

Renvoyé à M. Talleyrand pour me faire connaître ce que c'est que ce prince.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10152.

DECRETO.

Palazzo di Saint-Cloud, 26 aprile 1806.

NAPOLEONE, per la grazia di Dio e per le Costituzioni, Imperatore de' Francesi, Re d'Italia.

Visti gli articoli 3, 4, 5 del nostro decreto del 30 marzo prossimo scorso relativamente alli gran feudi imperiali eretti nelle provincie venete ceduteci nel trattato di Presburgo;

Considerando la necessità di determinare i diritti e le prerogative de' feudatarj per modo che resti pienamente libero l'esercizio del Governo e dell'amministrazione economica del nostro regno d'Italia, di cui i suddetti gran feudi sono parti integranti;

Abbiamo decretato e decretiamo quanto segue :

ARTICOLO PRIMO. In luogo della quindicesima parte della rendita enunciata all'articolo 5 del suddetto decreto, i possessori degli infrascritti nostri gran feudi riceveranno dal pubblico tesoro del nostro regno d'Italia un'annua invariabile corrisposta in moneta di Francia, da cominciare dal 1° luglio 1806, regolata come segue :

Ney[1].....	Dalmazia.....	100,000
Lannes.....	Istria.....	100,000
Soult.....	Friuli.....	60,000
Bessières.....	Cadore.....	60,000

[1] Les noms imprimés en italique sont écrits de la main de l'Empereur sur une copie du décret.

Digitized by Google

Serurier.....	Belluno.....	60,000
Pérignon.....	Conegliano.....	60,000
Moncey.....	Treviso.....	60,000
Mortier	Feltre.....	60,000
Dejean.....	Bassano.....	60,000
Champagny...	Vicenza.....	60,000
Davout.....	Padova.....	60,000
Fouché.....	Rovigo.....	60,000

Art. 2°. In luogo de' trenta milioni di beni nazionali enunciati nel precitato articolo 5, il nostro regno d'Italia pagherà la somma di trenta milioni di franchi mediante il versamento di trecento boni della Cassa di ammortizzazione di franchi 100,000 l'uno, portanti interesse del cinque per cento da decorrere dal 1° luglio 1806.

Art. 3°. I boni saranno distribuiti in cinque classi di sessanta boni per ciascheduna.

Art. 4°. La prima classe sarà pagata nell' anno 1807 di mese in mese in dodici rate uguali, e nella stessa maniera le altre quattro classi ne' quattro anni successivi.

Art. 5°. A rimborsare la Cassa di ammortizzazione saranno posti in vendita quaranta milioni di beni provenienti dalle commende dell' ordine di Malta esistenti nelle suddette provincie, e dalle corporazioni ecclesiastiche soppresse e da sopprimersi a norma del nostro decreto 24 marzo prossimo passato.

Art. 6°. Il prodotto della vendita sarà versato nella Cassa di ammortizzazione, e ne sarà tenuto conto a parte.

Art. 7°. I gran feudatarj non avranno sulla provincia di cui saranno rispettivamente investiti altra prerogativa che il titolo di Duca.

Art. 8°. Il ministro delle finanze del nostro regno d'Italia è incaricato dell' esecuzione del presente decreto, il quale sara stampato, publicato, e inscritto nel Bollettino delle leggi.

Dato dal nostro palazzo di Saint-Cloud, il di 26 aprile 1806.

Napoleone.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10153.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 27 avril 1806.

Monsieur Mollien, le royaume d'Italie m'a payé et me payera 1,600,000 francs par mois jusqu'au 1er mai. Je désire connaître ce que vous avez fait des 1,600,000 francs qui ont été perçus en fructidor, vendémiaire, brumaire, frimaire, janvier, février, mars et avril. Mon but est de connaître la partie de cette contribution que j'ai abandonnée au trésor d'Italie, soit pour le payement des dépenses de l'armée, dans le trimestre de l'an XIV, soit pour indemniser le trésor d'Italie des réquisitions qui ont été faites; et, comme aujourd'hui les dépenses de cette armée me sont portées dans les comptes de M. Dejean comme si on n'avait rien requis, il en résulte que je payerais deux fois.

Faites-vous remettre par M. Dejean le montant de la dépense qui a été faite par l'armée espagnole en France, soit pour transports militaires, soit pour tout autre objet, et tirez des lettres de change à vue sur le trésor d'Espagne pour l'acquittement de ces dépenses.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10154.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 27 avril 1806.

Le rapport de la frégate *la Comète* prouve que les véritables croisières pour faire du mal à l'ennemi seraient deux vaisseaux et une frégate. Leissègues a rencontré un convoi; la corvette en a rencontré; Missiessy en a rencontré plusieurs; *le Marengo* en a rencontré; *le Régulus* en a rencontré et l'a entamé même; il n'y a pas de doute que l'escadre Willaumez n'en ait rencontré aussi. Je suis donc persuadé que trois escadres que l'on ferait partir de Rochefort au mois de septembre, une de deux vaisseaux et d'une frégate que l'on pourrait faire partir de Lorient, deux pareilles

Digitized by Google

croisières qu'on pourrait faire partir de Brest, feraient un grand mal à l'ennemi. Tout convoi vu serait un convoi perdu.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10155.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 27 avril 1806.

Mon Fils, l'armée d'Italie a vécu de réquisitions, et tellement vécu de réquisitions qu'une portion a été payée par le sacrifice de la contribution mensuelle, et une autre partie sur les ressources extraordinaires de mon royaume d'Italie, comme je l'ai ordonné par un décret. Cependant on me porte en compte, à l'administration de la guerre, 2,100,000 rations de viande, c'est-à-dire plus de 600,000 francs pour les trois premiers mois de 1806. Pour riz et légumes, eau-de-vie, sel, vinaigre, vin, on me porte également des sommes très-considérables, savoir : 42,000 francs pour les légumes du 1er trimestre, 21,000 francs pour le sel du 1er trimestre, 125,000 francs pour l'eau-de-vie, 140,000 francs pour le vin. On me porte également pour les vivres-pain, 434,000 francs pour vendémiaire, 434,000 francs pour brumaire, et 434,000 francs pour frimaire. Voyez l'ordonnateur et envoyez-moi un mémoire sur cet objet. Me fait-on payer double, oui ou non? Toutes les réquisitions en vivres, fourrages, etc. faites à l'armée d'Italie ont-elles été payées par le munitionnaire? Dans ce cas, pourquoi les fait-on payer au trésor d'Italie, et par la retenue de la contribution qu'on doit à la France? Dans le pays vénitien, a-t-on vécu aux frais de M. Vanlerberghe? Tout cela me paraît inconcevable. Faites toutes les recherches pour bien approfondir cette matière, car on cherche à voler tant qu'on peut. On me porte également de fortes sommes pour les fourrages.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10156.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 27 avril 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 12, de Cosenza. Les Polonais sont peu propres à la guerre de montagne; la conduite du colonel polonais ne m'étonne pas. Je regrette que vous n'ayez pas dans la Calabre deux régiments italiens; la facilité de parler la langue est un grand objet. Les Corses sont également très-propres à ce service.

Je n'ai lu qu'avec indignation le refus qu'a fait le général Duhesme d'envoyer un bataillon au secours de Cosenza; témoignez-lui-en mon extrême mécontentement; ce n'était pas un, mais trois bataillons qu'il devait envoyer, avec un général de brigade. Cette division de corps d'armée a été funeste aux armées du Rhin; je ne l'ai jamais soufferte où j'ai été. Sur le seul avis qu'il y avait une insurrection sur les derrières du général Reynier, il devait faire toutes ses dispositions et marcher. Le général Saint-Cyr est susceptible, plus qu'aucun autre, de ce genre d'amour-propre : c'est ce qu'il y a de plus funeste à la guerre.

Réunissez tout le corps du général Reynier, qui est de 8 à 9,000 hommes, pour pouvoir passer en Sicile et garnir la mer. Mettez à Cosenza des troupes corses et italiennes, ou des propres Napolitains, si vous en avez d'assez sûrs; ménagez les troupes françaises en ne les faisant pas ainsi battre isolément contre des paysans; proscrivez surtout les petites garnisons, sans quoi vous ferez beaucoup de pertes. Le vrai système est celui des camps volants; 1,800 hommes sous les ordres d'un général de division, placés autour de Cosenza, et fournissant perpétuellement des colonnes, 5 à 600 hommes parcourant le pays, sont les meilleurs moyens.

Tous les points de la côte où il y a des citadelles et où un petit nombre d'hommes peuvent être à l'abri des insurrections d'une ville et des paysans peuvent être occupés avantageusement pour garantir les côtes; mais que nulle part il n'y ait moins de 400 hommes. Ne mettez de petits détachements que dans les forteresses et dans les postes bien fortifiés.

Digitized by Google

Faites faire des souliers et des habits à Naples; l'habillement qu'on vous ferait en France ne vous arriverait jamais. Soldez exactement votre armée.

Si vous avez trop de troupes, renvoyez en Italie la portion de cavalerie qui vous est inutile; et même, comme je vous l'ai déjà mandé, renvoyez quatre régiments français à Ancône. Il faut prendre la légion corse à votre service, ce qui vous donnera la faculté d'y employer des Calabrais et des Napolitains. Vous pouvez envoyer en Corse pour la recruter. Vous savez que le roi de Naples y recrutait autrefois. Envoyez-y donc des recruteurs; mais n'employez pas Ferrendi, qui est un mauvais gueux, et qui d'ailleurs est lâche et ne vous servirait de rien.

Renvoyez vos dragons aux dépôts en Italie; ils ont beaucoup d'hommes aux dépôts; ils ne sont pas exercés comme les autres régiments de la Grande Armée, et je veux les préparer à faire la guerre comme je l'ai fait faire aux autres corps en Allemagne.

Toutes les fois que vous me parlez d'une ville, mettez en note sa population, car on ne trouve ici aucun renseignement là-dessus.

Si le colonel Laffon avait attaqué avec audace les insurgés, avec 400 hommes il devait les mettre à la raison. Toute troupe qui n'est pas organisée est détruite lorsqu'on marche à elle. C'est ce qu'a fait le colonel Dufour. Faites-lui connaître que je lui accorde de l'avancement dans la Légion d'honneur pour sa bonne conduite. Faites connaître également que j'accorde aux 1er et 23e légers, et aux 6e et 42e de ligne huit aigles de la Légion d'honneur. Vous me ferez passer la note de ceux qui se sont distingués.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire

10157.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 27 avril 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 13 avril, de Scigliano, avec la lettre du général Reynier du 11 avril. Je vois avec plaisir que les commissions

Digitized by Google

militaires font justice des brigands qui infestent les grands chemins. C'est le seul moyen de purger le pays et d'annuler l'influence de la Reine. Quand on s'apercevra du danger qu'il y a à courir pour exécuter ses ordres, les choses prendront une autre direction. Je suis à Saint-Cloud depuis quelques jours. Mes troupes possèdent toujours Braunau et sont sur l'Inn. J'attends la restitution des bouches de Cattaro, que la cour de Russie dit vouloir remettre; cette occupation ne fait que compromettre l'Autriche.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10158.

A M. LAVALLETTE.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Le duc de Clèves vient de m'envoyer votre lettre du 8 avril. Je ne conçois pas comment vous avez pris sur vous de donner des décisions dans des questions aussi neuves sans connaître mes intentions. Vous marchez directement contre mon but. Je n'entends point favoriser d'aucune manière la Maison la Tour et Taxis, et j'ai besoin d'avoir à Wesel et Dusseldorf des hommes qui soient entièrement dévoués à moi et non à l'empereur d'Allemagne; et c'est vous qui avez fait faire, contre mes intentions, l'arrangement de Bade avec la Tour et Taxis. Je vous défends d'écrire à aucun ministre étranger, puisque vous avez l'imprudence de le faire mal à propos. Mon intention est que les malles passent par Wesel comme à l'ordinaire; que la Maison la Tour et Taxis ne soit point chargée de Wesel ni Dusseldorf, et qu'un inspecteur français bien au fait du service se rende sur-le-champ à Wesel pour le prendre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10159.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Il faut actuellement régulariser, en conséquence de la dernière loi,

Digitized by Google

nos différents exercices, et me présenter un projet de décret à peu près dans ce sens.

Article 1er. Des cinq cent quarante-cinq millions qui forment le budget de l'an IX, 1,400,000 francs seront ôtés à la dette publique comme

superflus, ci	1,462,233	2,119,831 francs.
Aux finances	490,385	
Aux relations extérieures	83,448	
A la justice	412	
A la police	655	
Aux frais de négociations	82,698	
Même chose pour l'an X, qui se monte à	3,425,000	14,690,000
An XI	6,600,000	
An XII	4,665,000	
Total		16,809,831

Art. 2. Ces 16,809,831 francs joints aux soixante millions de crédit accordés au Gouvernement pour exercices arriérés par la loi du ..... faisant soixante seize-millions, seront distribués de la manière suivante :

Pour l'an IX	4,000,000 francs.
l'an X	3,000,000
l'an XI	10,000,000
l'an XII	39,000,000
l'an XIII	20,000,000
	76,000,000

Ce sera la première base sur laquelle il faudra calculer.

Ces sommes une fois ainsi distribuées dans ces années comme fonds de réserve, nous verrons à l'appliquer comme liquidation à chaque ministre sur son fonds d'année. Cela formera alors le budget.

Il a été payé en domaines 20,868,000 francs pour les années IX, X, XI et XII; mais il doit y avoir aussi une somme de sept millions qui a été

Digitized by Google

payée pour l'an XIII et que je ne trouve point portée dans l'état F du budget de l'an XIII. Il paraît qu'on ne l'a point portée parce que le trésor n'a pu la régulariser. Faites-moi connaître à quel ministre elle a été donnée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10160.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Monsieur Mollien, pour faciliter vos opérations de finance du reste de l'année, j'ai cru devoir arrêter définitivement mes besoins. Les cinq premiers mois de l'année, avril et mai dont les distributions sont déjà faites, et moyennant ce qui a été annulé par mon décret d'hier, portent la dépense à quatre cent neuf millions. Dans les sept derniers mois, mes besoins seront de trois cent trente-six millions; savoir : la Maison de l'Empereur, les princes et les dettes de l'état par mois. 10,000,000 francs.

Le grand juge 1,200,000

On ne comprend point dans cette somme les frais de justice, et dès lors il ne faut point qu'ils soient compris comme moyens.

Les relations extérieures 500,000

Mon intention est que désormais on ne paye de dépenses secrètes que sur mes bons; ainsi dans ces 500,000 francs ne sont point comprises les dépenses secrètes.

Dépenses ordinaires de l'intérieur 1,100,000

Dépenses extraordinaires de l'intérieur 1,000,000

Dans ces dépenses ne sont point compris les centimes variables, restitutions du droit de passe et de tous les fonds spéciaux. Il ne faudra donc

A reporter 13,800,000

Digitized by Google

Report.....	13,800,000 francs.
point porter ces recettes comme moyens : le crédit en sera désormais accordé par le même décret, mais par un article séparé.	
Finances.....	1,800,000
Dans cette somme sont compris les trois millions pour le cadastre. Il faut donc que les centimes du cadastre soient comptés en recette.	
Ministère de la guerre.....	14,000,000
Administration de la guerre.....	8,000,000
Marine.....	8,000,000
Police.....	50,000
Cultes.....	1,000,000
Ce qui fait par mois.....	46,650,000

Indépendamment de ce, environ un million par mois sera affecté pour être appliqué aux exercices qui pourraient en avoir besoin; il sera pris sur le fonds de réserve. Il faudra de plus pour les exercices antérieurs vingt millions en bons de la caisse d'amortissement, et sur l'an XIII, quatre millions en argent pour payement de solde, travaux de l'intérieur, et autres objets qui ne peuvent être payés qu'en argent.

Ainsi donc, avec quarante-huit millions et demi en argent et près de trois millions de bons de la caisse d'amortissement pour les exercices antérieurs, le service se trouvera brillamment assuré.

Dans toutes les distributions désormais, il faut relater ce que les ministres ont, par chapitres, de crédits antérieurs qu'ils n'ont pas employés. Il faut relater aussi le résultat, pour chaque ministre, de ce que je viens de déterminer dans la présente lettre, sinon dans les états de la trésorerie, au moins dans votre rapport de demandes; ce qui me servira de règle, vu que je vous autorise à régler toutes vos négociations, etc. sur ledit calcul.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10161.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Monsieur Mollien, vous payerez les 419,697 francs qui étaient en suspens pour la boulangerie; mais vous aurez soin de n'acquitter ces ordonnances qu'en bons de M. Vanlerberghe. Quant aux ordonnances de 780,000 francs pour masse de fourrages, de 360,000 francs pour indemnités de fourrages, de 440,000 francs pour étapes, de 97,000 francs pour chauffage, de 46,000 francs pour lits militaires, de 500,000 francs pour indemnités de logement, de 1,900,000 francs pour hôpitaux, de 184,000 francs pour fournitures extraordinaires de vivres, et de 2,300,000 francs pour l'habillement, vous me ferez connaître si elles sont renvoyées au ministre, ou datées au trésor, ou si elles sont toujours en suspens. Si on les a toutes annulées, ces dispositions, jointes à celles ordonnées de tous les crédits de l'exercice an XIV et 1806, dont les ministres n'ont point fait usage, porteront le total des annulations, pour le seul ministère de l'administration de la guerre, à dix-huit millions. Mais il y a, sur les ordonnances ci-dessus, à laisser subsister celles qui ont été données aux corps pour leur habillement.

Dans votre état, vous portez 77,470,000 francs d'ordonnances délivrées; et le ministre, 78,421,000 francs. La différence de cette somme se trouve dans l'article de l'habillement, où le ministre porte un million de plus; ce qui peut venir d'un million d'habillement porté d'une année à l'autre, qui n'aurait pas été régularisé au trésor, ou d'une retenue que vous deviez faire aux corps; rendez-moi compte de cela. Il est nécessaire de faire connaître quelle est, sur les 7,200,000 francs d'ordonnances de l'administration de la guerre à solder, la portion qui appartient au crédit accordé pour avril par la distribution du 18 mars. En conséquence des dispositions ci-dessus, vous n'aurez payé que 69,876,000 francs, attendu que, sur sept millions d'ordonnances tirées, je n'en laisse subsister que quelques-unes, et que j'annule tout le reste.

Digitized by Google

Proposez-moi de faire payer, en bons de la caisse d'amortissement, toutes les ordonnances délivrées pour exercices antérieurs à l'an XIV; envoyez-m'en l'état par ministères et par chapitres; s'il y en a d'urgentes, j'y pourvoirai.

Il faut ôter les 1,600,000 francs sur le royaume d'Italie portés comme disponibles, attendu que cette somme lui a été cédée, le ministre ne prenant le service qu'au mois de mai; mais il faut, en même temps, transporter en avril et en mai 1,300,000 francs à payer par le royaume d'Italie pour sa portion dans la dette du Piémont.

Ajoutez à l'état n° 1 que vous m'avez présenté, plusieurs colonnes : la première, pour la dépense au 1er avril; la seconde, pour ce qui restera à recouvrer ou à dépenser en 1807 appartenant à 1806; la troisième, pour ce que l'exercice au XIV et 1806 doit aux années antérieures. On doit avoir pour résultat huit cent quatre-vingt-quatorze millions du budget de 1806, plus ce que 1806 devra aux exercices antérieurs. Il faudrait placer au dos du même état une récapitulation, dans laquelle on porterait la quantité d'obligations, de bons à vue, etc. et de toutes autres valeurs qu'on aurait dépensées par mois; ce qui présenterait la contre-épreuve.

Voici maintenant la base du service à régler avec la Banque. Vous présentez un état de service plus que suffisant, et une portion des ressources de l'année restera pour l'année suivante. Il est vrai qu'il restera aussi une queue de liquidation. Vous avez besoin de négocier quatre-vingt-dix millions, dont cinquante-quatre en obligations et trente-six en coupes de bois; mais, indépendamment de cela, vous fondez votre service sur les quatre-vingt-six millions de l'affaire d'Espagne; et, quoique vous n'ayez pris que ce qui vous paraissait le plus clair dans cette opération, il est convenable de se donner quarante millions de moyens de plus pour subvenir à ce qui pourrait manquer dans ces versements. Cela est facile en prenant quarante millions d'obligations sur 1807 pour le service de novembre et décembre, et en mettant en place quarante millions d'effets de l'affaire d'Espagne qui ne seraient pas escomptés. Il paraîtrait donc à propos de demander à la Banque, pour cette année, un escompte de

Digitized by Google

cent dix millions qui se répartiraient sur huit mois, mais inégalement et selon les besoins. Je désire, en conséquence, que vous soumettiez au conseil des finances, d'abord le projet de traité à faire avec la Banque en principe, ensuite le service de cette année, avec l'échéance de ces cent dix millions, et le moment où la Banque doit les réaliser.

Un autre travail à faire consisterait à établir, à dater du 1er mai, les ressources et le service de l'Italie française. Il conviendrait aussi de travailler à connaître toutes les dépenses par division, et même par chaque département.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10162.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Monsieur Mollien, les troupes italiennes qui sont en France ont dû être soldées par le trésor d'Italie, et cependant elles ont été payées par le trésor de France. En avez-vous été remboursé par le trésor d'Italie? Par le dernier décret que j'ai pris, les troupes italiennes que j'ai en France doivent être non-seulement payées, mais même nourries et entretenues par le trésor d'Italie. Écrivez à M. Dejean d'en faire faire le décompte jusqu'au 1er juillet; que cet objet soit mis en règle; cela vous donnera des ressources pour le supplément qu'il sera nécessaire de payer pour mon armée d'Italie.

J'imagine que vous avez donné des ordres pour que les 1,600,000 francs que me doit mon trésor d'Italie, pour avril, soient versés dans la caisse du payeur de mon armée d'Italie pour payer la solde et les masses qui sont dues à cette armée. Il faut que le ministre Dejean ordonnance sur ce fonds, et sur ce que je lui ai accordé pour le mois de mai, toutes les dépenses de mon armée d'Italie, hormis celles du casernement et lits que le royaume d'Italie est tenu de fournir en nature; et, comme, dans tous les états, les troupes italiennes qui sont à Boulogne ont été comprises pour

Digitized by Google

la solde sur la masse générale, il faut porter comme ressource ce que vous doit et vous devra pour cela le royaume d'Italie jusqu'au 1er juillet.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10163.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Je ne sais pourquoi on a mis des prisonniers anglais à Arras; sans doute on a voulu les mettre à portée de chez eux pour se sauver.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10164.

AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Je vous envoie copie des observations que m'a fait faire le simple aperçu du compte rendu par le ministre de l'administration de la guerre. Ce qu'un peu de travail vient de me faire apercevoir est sans exemple. Je désire que vous examiniez ce travail avec la plus grande attention et que vous vous mettiez à la recherche de la vérité. Il est impossible que je fasse moi-même tous les calculs; les éléments me manquent et je n'ai point assez de détails pour discuter les raisonnements du ministre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10165.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Monsieur Dejean, voici des observations que m'a fait faire le simple aperçu du compte rendu des différents services de votre ministère depuis le 1er vendémiaire an XIV jusqu'au 17 avril 1806.

Digitized by Google

Fourrages. La dépense présumée pour les fourrages est portée, pour six mois, à 6,259,000 francs; on évalue la ration à 1 franc 60 centimes, évaluation plutôt forte que faible. On suppose une consommation de 3,900,000 rations; ce qui, divisé par jours, donne 20,500 chevaux. Il est vrai qu'on réduit ces 20,500 chevaux à 17,186; mais cette réduction est faite par des motifs qui ne sont pas bons. D'abord, dit-on, il faut ôter la consommation de vendémiaire, qu'on évalue à 928,000 rations, pour le mouvement de la Grande Armée : mais ce mouvement était fini avant vendémiaire; et, le 8 ou le 10 vendémiaire, il n'y avait pas un homme de cavalerie sur la rive gauche. Deuxièmement, on ôte 118,000 rations au corps d'armée du général Saint-Cyr, qu'on calcule à 3,900 chevaux : il ne les avait pas, et les trois quarts étaient italiens et, dès lors, nourris par le royaume d'Italie. Ainsi cette réduction à 17,186 chevaux ne peut être admise. Pour dire que 6,259,000 francs sont nécessaires, il faut que l'on ait consommé 3,900,000 rations; il faudrait donc qu'il y eût eu 20,000 chevaux par jour : mais si l'on regarde les états remis par les inspecteurs aux revues, on y voit portés :

Pour vendémiaire, 16,000 chevaux; mais, sur ces 16,000 chevaux, il faut ôter 2,300 chevaux, qui étaient à l'armée de Naples et nourris par le roi de Naples en vendémiaire, et les 7,600 chevaux de l'armée d'Italie, qui ont tous été nourris par réquisition.

En brumaire, on trouve 15,000 chevaux, sur lesquels il y en a 9,000 de l'armée d'Italie, qui ont été nourris par les pays vénitiens ou par réquisition, ceux de Batavie, nourris par le gouvernement batave.

En frimaire, on porte 22,000 chevaux : mais les 12,000 chevaux de l'armée d'Italie étaient nourris par le pays vénitien et par la Styrie et la Carinthie; plus de 300 chevaux, qui étaient en Hollande, étaient nourris par la Hollande; 1,000 chevaux étaient dans le royaume d'Étrurie, quoique j'aie peine à concevoir qu'il y ait eu 1,000 chevaux en Étrurie : mais encore ils auraient été nourris par la reine d'Étrurie.

En janvier, on trouve 21,000 chevaux; mais il y en a 8,800 de l'armée d'Italie et 1,800 de l'armée du Nord qui étaient en Hollande. D'ail-

Digitized by Google

leurs le service de l'armée d'Italie, en janvier, était fait par le royaume d'Italie.

En février, on trouve 20,000 chevaux; mais il y a toujours les 8,900 du royaume d'Italie, 400 du maréchal Lefebvre en Allemagne, 680 du général Colaud en Hollande, 270 du général Michaud en Hollande. On ne parle pas de l'exagération des autres articles.

En mars, on porte 11,000 chevaux.

De sorte qu'en prenant pour comptant les calculs de l'inspecteur aux revues, et je crois qu'il y aurait beaucoup à redire, on n'arrive jamais qu'à 192,000 rations pour vendémiaire, 144,000 pour brumaire, 206,000 pour frimaire, 270,000 pour janvier, 297,000 pour février, 342,000 pour mars; ce qui, à 1 franc 60 centimes, ferait 2,328,000 francs de dépenses. Il a été payé 4,852,000 francs. Cela forme une différence de 2,500,000 francs qui ont été donnés de plus aux fournisseurs.

Je ne puis me dissimuler que le chef de bureau Laumoy, qui a signé ces états, est d'une grande malhabileté, s'il pense justifier des avances si considérables sur des calculs aussi évidemment irréfléchis.

Quant à l'indemnité de fourrages, elle est évaluée à 830,000 francs, lorsque, dans l'an XIII, où toute l'armée était à Boulogne, cette indemnité a coûté 1,200,000 francs. Par analogie, j'arrive à prouver que l'indemnité de fourrages ne peut être, pour ces six mois, de 300,000 francs; cependant 830,000 francs sont sortis du trésor.

Chauffage. En l'an XIII le chauffage a coûté six millions; ce qui fait pour six mois trois millions. J'ai donc gagné, à ce que mon armée était dehors, une augmentation de dépense! Certes, le chauffage ne peut coûter un million.

Étapes, convois et transports militaires. Les étapes, convois et transports militaires ont coûté en l'an XIII 7,400,000 francs; ce qui fait pour six mois 3,700,000 francs. On demande onze millions. Je sais bien qu'il a été fait, cette année, plus de mouvements que l'année passée, non de conscrits, car les mouvements de conscrits n'ont pas été plus considérables cette année, mais de troupes; mais cela peut-il faire l'effroyable différence de quadrupler la dépense?

Digitized by Google

Invalides. Comment demande-t-on deux millions pour les Invalides? Cette dépense serait donc plus forte que l'année passée, et par quelle raison? Cela est d'autant moins convenable que, dans le mémoire qui appuie l'état, cette dépense n'est portée, par évaluation, qu'à 1,500,000 francs.

Lits militaires. Les lits militaires n'ont coûté en l'an XIII que 2,200,000 francs, et l'on demande, pour six mois, 2,300,000 francs!

Logements. L'indemnité de logement n'a coûté, l'an passé, que 3,500,000 francs, et cette année vous demandez un million pour six mois; et il n'y pas sans doute la même quantité de troupes dans l'intérieur.

Hôpitaux. On porte 5,100,000 rations pour six mois; ce qui fait 24,000 malades par jour. L'état que je fais faire prouvera qu'il n'y a pas eu constamment 12,000 malades par jour, l'un portant l'autre. L'état que vous présentez porte 18,000 malades, et sans doute on ne veut pas me faire payer les malades de Hollande, de Hanovre, d'Italie et de Naples, qui sont cependant portés dans les états.

Mobilier. Les 1,500,000 francs donnés pour achat et entretien de mobilier sont une dépense inutile qu'on a faite. On aurait pu tout aussi bien dépenser quinze millions.

Officiers de santé. Il me semble que tous les officiers de santé de la Grande Armée ne sont pas payés; cependant on a dépensé 500,000 francs pour extraordinaire des officiers de santé.

Viande. Il faut observer que l'armée d'Italie a vécu de réquisitions, et que les 2,200,000 rations de viande n'ont pas été fournies par M. Delannoy; que, dans les corps de réserve, il y a une exagération d'au moins un quart.

Habillement. La première et la seconde portion de la masse d'habillement se monteraient à neuf millions pour sept mois; l'année passée, elles se sont montées à treize millions pour toute l'année, tant pour les fournitures ordinaires que pour les fournitures extraordinaires. Il faut commencer par faire connaître la retenue à faire pour ce que doit chaque corps pour fournitures, soit de souliers, soit de tricots, qui ont été payés

Digitized by Google

par le ministre et fournis en nature aux corps. Il faut avoir l'état des souliers qui existent aujourd'hui et de ceux distribués aux corps, parce qu'il faudra la leur retenir.

Boulangerie. L'armée d'Italie a vécu de réquisitions; au mois de brumaire, elle était dans le pays vénitien. Par vos états, il paraît que, pour sept mois, vous avez payé 40,030,000 rations, ce qui fait 182,000 hommes par jour. Il faut en ôter d'abord tout ce qui est relatif à l'armée d'Italie, ensuite tout ce qui est relatif aux compagnies de réserve et à la gendarmerie, qu'on paraît avoir comprises dans les états. Rien n'est aussi inexact que les états remis par les inspecteurs aux revues : ce corps s'est bien relâché depuis un an et ne remplit point son but. Je fais dresser des états des troupes qui sont en France depuis six mois, sur les livrets qui me sont remis chaque mois, et d'après la connaissance que j'ai de l'emplacement des troupes. Vous y verrez une immense différence avec les vôtres.

Je ne puis me dissimuler que les états qui me sont remis sont faits par des hommes qui ne suivent pas l'administration, et qu'il y a bien du relâchement dans cette partie du service.

Dans le mois de janvier, il n'y avait dans l'intérieur que 60,000 individus prenant ration, en y comprenant les 27e et 28e divisions militaires : vous en portez 85,600, ce qui fait un quart de plus qu'il ne faut.

Résumé. Les dépenses de la boulangerie ne peuvent dépasser 7,300,000 francs pour sept mois, desquels il faut ôter, pour les réquisitions en France, 572,000 francs. Je ne conçois pas pourquoi vous ajoutez au service présumé fait les 720,000 francs de réquisitions que vous avez payés. C'est par ce faux calcul que vous portez que le munitionnaire doit 2,124,000 francs, tandis qu'il doit 2,700,000 francs; et, en y joignant 1,300,000 francs qu'on lui a mal à propos payés pour le royaume d'Italie, et 1,400,000 francs pour ce que les consommations de l'intérieur ont été portées trop haut, cela fera monter son débet à cinq millions.

Pour les fourrages, les fournisseurs ont reçu de trop 2,500,000 francs; pour indemnités de fourrages, il y a 500,000 francs de trop payé.

Digitized by Google

Pour chauffage, 1,600,000 francs de trop payé.

Pour étapes et convois militaires, un million.

Pour lits militaires, indemnités de logement et geôlage, au moins 380,000 francs.

Pour les hôpitaux, au moins trois millions.

Pour la viande, au moins 3,500,000 francs.

Pour l'habillement, il faut faire connaître ce qui a été payé, ce qui n'a pas été fourni, et les à-compte donnés à chaque corps, qui n'ont pas été retenus. Faute de faire ces retenues, on fait payer double aux corps, et l'on introduit des abus et du désordre dans leur administration. Ceci est encore un objet de plusieurs millions. Tout cela réuni composerait un trop payé de quinze à vingt millions, sans compter qu'au lieu de payer les trois quarts du service on aurait tout soldé.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Perrotin.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10166.

A LA PRINCESSE ÉLISA.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Ma Sœur, j'ai reçu vos différentes lettres. Il est cependant indispensable que vous me présentiez des dispositions pour établir la dotation du duc de Massa. La vente des biens des couvents vous rendra beaucoup d'argent. Enfin, si tout ce qu'on a demandé est trop exagéré, on pourra se contenter d'un arrangement qui en assurera la moitié; mais cette partie sera absolument nécessaire.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10167.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint des observations sur le mémoire du général Marmont, dans lequel il y a de bonnes choses; mais il ne remplit

Digitized by Google

pas encore mon but. Je désire apprendre qu'on ne perd pas de temps et que les travaux de Palmanova sont en grande activité. Il y a six ans que j'ai ordonné qu'on levât la carte du Milanais jusqu'à l'Adige. Je n'en ai encore tiré aucun profit. Je désire savoir où en est ce travail. Faites d'abord lever les bords de l'Isonzo, puisque nous les avons encore, et que le temps peut venir où nous serons obligés de reprendre les anciennes frontières vénitiennes. Faites faire ce travail dans le moins de temps possible; car, comme c'est là que se porteraient les premiers coups, il sera bon d'avoir des cartes. Vous ferez suivre le travail de là au Tagliamento, du Tagliamento à la Piave et de la Piave à l'Adige.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10168.

NOTE.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

On a lu le mémoire du général Marmont, en date du 15 avril. Il renferme de bonnes idées; mais voici les observations qu'il fait naître.

Si l'on ferme la vallée de l'Isonzo par une place, l'ennemi, une fois maître de cette place, la trouverait tout à son avantage; ou bien il faudrait la construire tellement forte qu'elle pût raisonnablement être à l'abri d'être prise; ce qui exigerait d'abord un grand emploi d'hommes, de grands travaux, et des frais pour l'artillerie et pour les vivres beaucoup trop considérables. Il ne faut donc placer aucun obstacle dans la vallée de l'Isonzo, parce que cet obstacle serait trop avantageux pour l'ennemi s'il s'en emparait dès le commencement d'une campagne. Si l'on est sur la défensive et maître de la rive droite de l'Isonzo, il sera facile de trouver une position qui intercepte la vallée; et quand l'ennemi voudra combiner l'opération de ses divisions partant de Tarvis avec ses divisions partant de Laybach, l'armée française, qui sera entre ces divisions, aura toujours le moyen de tomber sur l'une ou l'autre isolément et de les accabler séparément, quelle que soit, d'ailleurs, la justesse de l'opération en question,

Digitized by Google

et elle n'aura pas besoin d'avoir un fort pour cet objet. Dans une manœuvre de cette espèce, Palmanova serait très-utile; elle contiendrait l'ennemi, devant lequel on se serait dérobé sur un point, et mettrait en sûreté les magasins, pendant deux ou trois jours qu'on se serait dégarni devant lui.

La seconde observation est que nous ne sommes pas maîtres de l'Isonzo, que nous devons tenir à le garder, mais qu'en réalité il ne nous appartient pas par le traité de Presbourg.

Un fort qui fermerait la vallée du Natisone n'aurait cependant pas les inconvénients relatés ci-dessus. En supposant même que l'ennemi s'en emparât, il ne gênerait en rien les opérations de Goritz à Tarvis, ni celles d'Osoppo à Tarvis. Il faudra le bloquer seulement pendant les huit ou dix jours que l'artillerie de Palmanova mettrait à le reprendre.

Où doit être ce fort? A Robig. Mais n'est-ce pas sur le territoire autrichien? Ne doit-on pas le placer plutôt à Stupizza, où l'ennemi prit position en l'an VI, et reçut le combat de la division du général Guieu?

Il faut pour cela une position qu'on puisse défendre par un seul ouvrage; un petit mamelon qui ne soit pas dominé et que couronnerait une redoute maçonnée, avec contrescarpe; ou, si l'on veut, une casemate à feux de revers, qui coûterait tout au plus 3 à 400,000 francs, qui présenterait un logement pour 2 ou 300 hommes, et serait suffisamment garnie avec douze à quinze pièces d'artillerie; enfin, des chemins couverts et autres ouvrages en terre au bas du mamelon, et qu'on établirait en quinze jours de temps et suivant les circonstances. On veut qu'une division de 4 à 5,000 hommes puisse se trouver protégée par cette redoute contre des forces supérieures, et qu'on puisse appuyer, par son moyen, le point qu'on choisirait pour intercepter la vallée de l'Isonzo; que, devant ployer toute la gauche sur la droite, afin de marcher, soit sur Monfalcone, soit sur Goritz, pour attaquer l'ennemi avec toutes les forces de l'armée française réunies, et en gagnant sur lui une ou deux marches, cette redoute l'arrêtât, et pût aussi renfermer les petits magasins et un petit dépôt de munitions de guerre, et aidât à prolonger l'erreur des ennemis et mit obstacle à sa marche sur Cividale: car on suppose que quelques hussards,

Digitized by Google

quelque artillerie légère et quelques compagnies d'éclaireurs se replieraient devant l'ennemi et tiendraient toujours ses éclaireurs en respect. L'ennemi qui, après avoir cerné et sommé la redoute, voudrait continuer sa marche, ne pourrait aller jusqu'à Udine sans artillerie. Il faudrait donc, s'il était possible, que l'emplacement du fort fût tellement choisi que l'ennemi ne pût transporter son artillerie sans éprouver un retard de plusieurs jours, qu'il devrait employer et perdre en construction de chemins.

Ainsi donc il ne peut être question d'établir une place si à proximité de l'extrême frontière. Il vaut mieux diriger tous ses efforts pour avoir une bonne place de dépôt dans Palmanova, et se contenter d'établir dans l'endroit désigné un très-petit fort, que l'ennemi ne pourrait cependant prendre avec de l'artillerie de campagne, qui soutiendrait quelques jours de tranchée ouverte; et ce but serait rempli moyennant une dépense de 3 à 400,000 francs, sauf, par la suite, à y continuer des ouvrages de défense si cela était nécessaire. Si l'armée était battue ou qu'elle dût se replier derrière le Tagliamento sans espérance de revenir sur ses pas avant quelques semaines, alors le fort pourrait être abandonné et son artillerie serait transportée à Palmanova.

Quoique ce fort doive être une fortification permanente, on ne peut cependant le considérer que sous le point de vue de fortification de campagne. Il pourra, dans la main d'un général, contribuer au succès d'une opération, et dès lors rendre un immense service; et dans la défensive il en rendrait encore, en ôtant toute inquiétude et en donnant plusieurs jours à l'armée qui serait réunie du côté de Palmanova, et qui ne se trouverait pas obligée de se diviser, puisque ce petit fort protégerait assez une très-petite division pour que la grande communication d'Udine se trouvât suffisamment surveillée. Malgré tous les avantages qu'on vient d'examiner, la considération de la dépense serait de nature à y faire renoncer. Il faut connaître plus exactement les localités et tout ce qui intéresse Caporetto, Cividale, Udine et les principaux endroits des environs.

Le général Marmont parle d'une route de Canale à Cormons, praticable pour les voitures. Il importe d'être parfaitement sûr s'il n'en existe pas d'autre de cette espèce. Il faudrait pour cela faire lever un croquis

Digitized by Google

du pays et donner des détails exacts sur les torrents de Natisone et de Judrio, etc. afin qu'on pût apprécier d'une manière vraie si la dépense du fort dont on a parlé serait compensée par les avantages qu'on en retirerait.

Indépendamment des opérations que l'ennemi peut faire par les routes de Tarvis à Caporetto, et de Goritz à Laybach, il peut en faire, et c'est assez dans le génie autrichien, en combinant les divisions qui déboucheraient par Caporetto et Cividale avec celles qui passeraient par Pontebba, la Chiusa vénitienne et Gemona, et c'est pour cela qu'on s'est établi et fixé à Osoppo, où le terrain épargnait des frais considérables en offrant des fortifications naturelles auxquelles l'art n'avait pas beaucoup à ajouter. Il serait bon d'avoir des descriptions exactes de la communication d'Osoppo à la Chiusa vénitienne et à Pontebba.

Il faut donc faire faire des croquis et des reconnaissances plus détaillées de toute cette partie; mais c'est à Palmanova surtout qu'il faut travailler avec la plus grande activité. Il faut avoir fini cette année les casernes, les citernes, les magasins, et que les neuf flèches qui ont été ordonnées et qui augmentent si considérablement la défense de Palmanova soient aussi cette année dans tout leur jeu. On n'a pas encore reçu les plans d'Osoppo; on les attend pour les examiner. Cette place a un double avantage : celui de servir de dépôt pour la ligne du Tagliamento et d'observation pour le débouché de Pontebba.

Archives de l'Empire.

10169.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Mon Fils, je vois, par la lettre du général Chasseloup du 21 avril, qu'il a fait des dettes pour des achats de bois. Les approvisionnements de bois ne regardent pas le génie, et l'argent que je donne pour les fortifications ne doit pas être employé à ces dépenses. Faites liquider ces objets, et assurez-vous qu'il n'est rien dû. Le général Chasseloup est

Digitized by Google

accoutumé à jeter l'argent à tort et à travers, et pour n'arriver à aucun résultat. Je ne veux dépenser à Mantoue que ce que j'ai ordonné. Qu'ai-je besoin de tant dépenser à la Rocca d'Anfo? Ne me coûte-t-elle déjà pas assez? Avant de rien dépenser davantage à Peschiera, je veux voir les plans. Il est temps enfin de savoir comment l'on dépense l'argent; c'est en le dépensant mal que les ingénieurs n'en ont pas pour les choses importantes. La chose qui m'importe essentiellement, c'est que les principales dépenses soient faites à Palmanova et à Osoppo, et que les travaux de ces places soient poussés avec la plus grande activité. Je compte employer des fonds du royaume d'Italie, 300,000 francs pour Zara; mais j'attends les plans de cette place.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10170.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Mon Fils, j'approuve la mesure que vous proposez pour la solde du corps de troupes qui est en France. J'ordonne au ministre du trésor public d'en agir comme vous le désirez. Je ne sais pas pourquoi l'on fait payer par le trésor italien la solde que j'ai faite aux troupes italiennes à Vienne.

La garde italienne ayant rendu des services et ayant été payée sur les contributions levées en pays conquis, il n'est pas juste de faire rembourser ces sommes par le trésor italien; prenez des mesures pour les faire restituer. Cette restitution me servira à donner une gratification à la Garde.

Le traitement que vous faites à M. Bertin est beaucoup trop fort; 50,000 francs sont un traitement immense. Vous avez dû recevoir, à son sujet, des lettres du ministre de la marine.

Je n'approuve point les magistrats civils pour préfets; vous pouvez cependant les laisser jusqu'au 1er juillet; mais, passé le mois de juillet, il faut suivre la marche générale. Envoyez des Italiens dans le pays de

Digitized by Google

Venise, et des Vénitiens en Italie. Vous pouvez prendre le titre de prince de Venise.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10171.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Depuis le 1er janvier, le service se fait en Italie aux frais du trésor d'Italie. Faites-moi connaître qui fait le service du pain. Si c'est au compte de la compagnie Maurin, et que vous lui deviez de l'argent, il est nécessaire de m'en prévenir, car elle m'en doit furieusement.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10172.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 28 avril 1806.

Le sieur Saucède, agent de change à Paris, propose à l'Empereur de lui vendre le château de Bagatelle, pour en faire le rendez-vous de ses chasses dans le bois de Boulogne.

Renvoyé au ministre des finances. Je ne veux pas faire de Bagatelle un rendez-vous de chasse; mais l'administration forestière peut l'acheter, afin de ne rien défaire.

NAPOLÉON.

Archives des finances.

10173.

A M. DELAMALLE,

AVOCAT.

Saint-Cloud, 29 avril 1806.

Monsieur Delamalle, j'ai lu avec plaisir ce que vous avez dit de

Digitized by Google

M. Tronchet. J'approuve beaucoup la manière dont vous avez parlé de circonstances délicates, qui auraient été, pour un mauvais esprit, une occasion de blesser beaucoup de monde et de réveiller des passions, chose la plus contraire à ma volonté. Je vous sais gré de ce bon esprit, et je désire des occasions de vous le témoigner.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le général vicomte Delamalle.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10174.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 29 avril 1806.

J'ai nommé M. Cretet gouverneur de la Banque, et M. Thibon sous-gouverneur, parce que je les connaissais personnellement l'un et l'autre; mais je ne connais point M. Vital-Roux, qui m'est aussi proposé, et je ne pourrais le nommer que sur la présentation que vous m'en ferez. Remettez-moi demain une liste de candidats.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10175.

A M. LACÉPÈDE.

Saint-Cloud, 30 avril 1806.

Je crains que, dans le grand nombre de promotions dans la Légion d'honneur qui ont été faites dans la Grande Armée, les corps n'en aient proposé légèrement et, entre autres, beaucoup de jeunes gens qui n'auraient qu'un an ou deux de service; ceci ne s'applique pas aux soldats qui auraient pu se distinguer par de grands traits de courage. Je vous prie de me faire un relevé des officiers qui n'auraient que vingt-cinq ans et qui n'auraient pas huit ans de service, et que cependant j'aurais nommés, cette campagne, de la Légion d'honneur.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10176.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 30 avril 1806.

Mon Fils, recommandez bien au général Molitor de tenir ses troupes réunies et de ne pas les disséminer dans les îles, car on me les ruinera entièrement. Si l'on a mis des Français dans l'île de Curzola, qui est si éloignée, on a fait une grande imprudence. Il est beaucoup plus convenable d'y mettre des Dalmates et même de former quelques compagnies de gens du pays. Je reçois votre lettre du 25 avec la carte de la Dalmatie. Ces renseignements que vous me donnez sont encore bien peu de chose. Je vous le répète de nouveau, recommandez bien qu'on ne dissémine pas mes troupes, et qu'on ne les expose pas à être prises dans les îles. Ne pourrait-on pas employer là un bataillon de Dalmates? Vous comprendrez facilement que les Anglais et les Russes, qui sont maîtres de la mer, s'empareront toujours des îles quand ils voudront, en y mettant cinq fois plus de monde. Il n'y a que les Dalmates qui puissent les défendre. Plusieurs dispositions comme celles de Curzola ruineraient entièrement mes troupes.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10177.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 30 avril 1806.

Mon Fils, on me donne des préjugés contre votre préfet de Venise. Tâchez de nommer là un Bolonais ou un Milanais choisi parmi les personnes considérables du pays et qui aient eu affaire avec moi dans le premier temps de la République; il y en avait dans la République cispadane qui étaient des hommes d'un grand mérite. Faites venir Dandolo, traitez-le bien; c'est un homme de talent, de caractère, probe, et qui a sa

Digitized by Google

portion de popularité et d'influence. Les hommes supérieurs voient d'en haut et dès lors au-dessus des partis.

Il serait assez convenable qu'une députation de Vénitiens, composée des hommes les plus considérables et les plus connus, se rendît à Paris, tant pour me prêter serment au nom de leurs compatriotes que pour me témoigner leur contentement de faire partie du royaume d'Italie. Je les recevrai à Paris avec apparat, et cette démarche serait convenable sous tous les points de vue; mais il faut que l'initiative vienne d'eux. Je recevrai volontiers deux députés de Padoue, deux du Frioul, deux de Trévise, un de Bassano, deux de Vicence; je ne parle pas de la Dalmatie, elle est trop éloignée.

Je vous recommande de compléter les bataillons dalmates à 1,000 hommes chacun, de ne pas les mettre à Mantoue, où ils périraient tous, mais dans l'intérieur, à Crémone par exemple. Faites-les recruter en Dalmatie; ce sont des soldats braves et qui me seront utiles dans bien des circonstances. Dites à Caffarelli qu'il me rende bien compte de tout l'argent qui a été dépensé dans son ministère. Quarante millions me paraissent une dépense énorme pour une si petite armée. Vous donnerez aux bataillons dalmates le dernier numéro des régiments italiens.

Tâchez de faire tomber les choix pour les députés des pays vénitiens sur des hommes dignes d'être faits membres de la Légion d'honneur, susceptibles d'être nommés chambellans et d'occuper des emplois de cour ou des places dans l'administration.

Faites connaître au général Lery que je vous demande fréquemment des détails sur Palmanova; que j'espère qu'à la fin de mai les neuf lunettes seront entreprises à la fois. Je vous ai écrit hier pour des reconnaissances à faire le long de l'Isonzo par vos ingénieurs géographes; profitez du temps où nos troupes y sont. N'oubliez pas Monfalcone et la partie des montagnes de Monfalcone qui dominent Gradisca. En l'an VI, les Autrichiens avaient fait là un camp retranché, et je crois que par Monfalcone j'ai des positions qui rendraient vaines toutes les dispositions que l'ennemi pourrait faire en temps de paix. Quand vos occupations vous le permettront, partez de Milan incognito avec trois voitures, rendez-vous à

Digitized by Google

Palmanova, à Monfalcone, parcourez à cheval les bords de l'Isonzo en revenant par Gemona : ce sont là vos frontières, vous serez un jour appelé à les défendre; il faut que le plus petit chemin, la moindre position, vous l'ayez vue. Huit jours de reconnaissance à cheval à Osoppo, à Monfalcone, à Canale, à Caporetto, à Udine, à la Chiusa di Pletz, à Pontebba, à la Chiusa vénitienne, sont des reconnaissances importantes et qui vous seront bien précieuses; non-seulement on visite, mais on fait des notes, qu'on retrouve dans le temps. Je crois que vous avez vu tout cela fort jeune, mais je crois que vous n'avez pas vu avec le détail convenable; il faut revoir aujourd'hui.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10178.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 30 avril 1806.

Mon Fils, je vous ai écrit pour que vous vous formiez un équipage de chasse. Il est assez important que les grands d'Italie prennent l'habitude de monter à cheval; l'exercice et la fatigue de la chasse ne peuvent que leur être avantageux. Il vaudrait beaucoup mieux qu'ils prissent ce passe-temps que de rester toujours auprès des femmes. Pour vous, d'ailleurs, ce délassement est nécessaire.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10179.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 1er mai 1806.

Écrivez au contre-amiral Allemand que j'ai donné ordre que 1,800 hommes restassent en garnison à l'île d'Aix, avec un général pour les

Digitized by Google

commander; qu'il y en a 1,100 à Oleron, et qu'à la première apparence d'attaque de l'île d'Aix il pourrait faire passer une partie de ses troupes de l'île d'Oleron au secours de l'île d'Aix.

Écrivez également au préfet maritime qu'à la moindre attaque des Anglais, indépendamment des 1,000 hommes de l'île d'Oleron qui seraient envoyés à l'île d'Aix, il doit y faire passer des canonniers et tout ce qui serait disponible à Rochefort.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10180.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Le ministre de la guerre rend compte à l'Empereur de la gêne où se trouve le 8e régiment de ligne à qui il est dû 333,876 francs 34 centimes; il propose de lui donner un à-compte avant sa rentrée en France.

Le Hanovre a dû payer la solde de l'an XII et de l'an XIII. Quant à la proposition de faire verser des fonds pour le petit équipement, cette mesure doit être générale pour toute l'armée. Je désire que M. Dejean m'apporte dimanche un rapport sur cet objet. En ne faisant point payer la solde à la Grande Armée, je n'ai pas l'intention de porter aucun retard dans la confection de ses habillements; mon seul but est d'empêcher que le soldat ne dépense son argent en pays étranger.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire

Digitized by Google

10181.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 2 mai 1806.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 27 avril. Les événements ne dépendent pas de moi. Il est impossible que mes troupes rentrent en France avant de savoir si l'on veut me rendre les bouches de Cattaro, moins encore pour le fait que pour l'insulte. Le maréchal Ney peut fort bien évacuer le territoire bavarois et se porter sur le Furstenberg et le Wurtemberg; deux marches de plus ou de moins ne feront rien à l'affaire. Le maréchal Davout n'est plus sur le territoire bavarois, le maréchal Bernadotte non plus; il n'y a donc que le maréchal Soult. Vous pouvez étendre ses cantonnements, et faire rétrograder, s'il le faut, une division de cavalerie. Enfin écrivez au général Andréossy, et pressez à Vienne pour qu'on fasse enfin connaître le parti qu'on veut prendre.

Si vous avez de l'argent à votre disposition, faites solder aux officiers le mois de janvier. Si vous n'en avez pas, donnez l'ordre au payeur général, qui est à Strasbourg, de faire verser dans la caisse des quartiers-maîtres et payeurs les fonds nécessaires pour payer le mois de janvier aux officiers. Je pense que les soldats n'ont besoin de rien; si vous en jugez autrement, faites aussi payer un mois aux soldats.

Il ne faut pas faire passer les prisonniers autrichiens; vous pouvez très-bien les réunir dans les états de Stuttgart et autres pays.

Je me plains que, dans les nominations à la Légion d'honneur que vous m'avez présentées, il y a beaucoup de jeunes gens qui n'ont qu'un an de service.

Envoyez le général Heudelet pour commander la division qu'a laissée vacante le général Mathieu, au 7e corps d'armée.

Enfin, tout argent que vous voudrez donner aux officiers, je ne m'y oppose pas; mais je désirerais, si cela n'est pas prouvé nécessaire, que vous ne donniez rien au soldat, parce qu'il sera beaucoup plus doux pour lui de recevoir double paye pendant un an. Mais, encore une fois, tout

Digitized by Google

l'argent de la solde est à Strasbourg; faites-le payer comme vous l'entendrez. Cependant les corps ont des fonds en caisse; je ne conçois pas comment ils peuvent se plaindre qu'il leur manque quelque chose; ils ont reçu beaucoup d'argent pour leurs masses d'entretien. Pourquoi voulez-vous leur donner 30 ou 40,000 francs par corps? Est-ce à compte sur la solde? Je vous prie de me donner des explications là-dessus.

J'ai nommé major le sieur Juillet, chef de bataillon du 50e régiment.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10182.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 2 mai 1806.

Le maréchal Berthier rend compte à l'Empereur qu'il a fait délivrer vingt et une pièces de canon prises sur les Russes, à l'hôtel des Monnaies de Strasbourg, pour être employées au renouvellement des balanciers.

Renvoyé au ministre Dejean : au lieu de pièces russes, il faut donner toutes les pièces autrichiennes les moins propres au service. Il faudrait, au contraire, garder toutes les pièces russes pour parade.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10183.

A M. MOLLIEN.

Saint Cloud, 3 mai 1806.

Monsieur Mollien, les troupes qui sont en Istrie et en Dalmatie doivent être soldées comme les troupes qui sont dans le royaume d'Italie. Je ne sais pourquoi vous supposez que le service n'y sera pas fait par le trésor. Il n'y a que les armées de Naples et de Hollande qui soient dans le cas de n'être pas soldées par le trésor. Mais il est bien nécessaire de distinguer la solde proprement dite de la solde des traitements de réforme, de retraite et des services qui se payent en même temps que la solde, puisque cela devient tellement considérable que les accessoires surpassent déjà le

Digitized by Google

réel de la solde. Ainsi donc, il faut, lorsqu'il y a ordre de payer la solde à un corps, ne payer que la solde proprement dite; pour le reste, il faut autant d'ordres du ministre aux payeurs qu'il y a de masses différentes. En effet, pour s'entendre facilement, cela est très-important; car il est dû, par exemple, à la Grande Armée quatre ou cinq mois de solde, c'est-à-dire quatre ou cinq fois 2,863,000 francs; mais il ne lui est point dû de masse d'ordinaire, de masse de chauffage ni de masse de fourrages: tandis que, si l'on comprenait comme solde tout ce que l'on comprend aujourd'hui sous le nom général de solde, il lui serait dû quatre ou cinq fois cinq millions.

Je trouve que, pour la seconde portion de la masse générale, il ne serait dû que 2,000 francs à la Grande Armée; je ne sais pas trop comprendre comment cela s'entend.

Je pense que vous devez écrire au ministre de l'administration de la guerre d'ordonnancer ce qu'il doit à la Grande Armée pour la deuxième portion de la masse générale, comme il l'a fait pour les fourrages. Si j'ai jugé à propos de suspendre la solde jusqu'au moment où la Grande Armée rentrera en France, mon intention est de faire payer aux conseils d'administration des corps ce qui leur revient pour masse d'habillement, pour qu'ils puissent pourvoir à leur service et trouver leur habillement à leur rentrée en France.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10184.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 3 mai 1806.

Le général Harty sollicite l'indulgence de l'Empereur en faveur des officiers de la légion irlandaise qui ont déposé leurs épées chez le chef de bataillon Petrezzoli, mécontents de n'avoir pas été désignés pour marcher contre un débarquement d'Anglais à Douélan.

Je ne trouve jamais mauvais que les officiers veuillent servir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10185.

AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Saint-Cloud, 3 mai 1806.

Je vous envoie un projet de décret que je vous prie de me remettre demain. Il me semble que, moyennant cela, sans rien changer, j'aurai deux bons régiments, qui me coûteront beaucoup moins qu'ils ne me coûtent aujourd'hui. Il me semble qu'il y en a un dont l'uniforme est bien; il conviendrait que l'autre fût blanc, d'autant plus qu'il est bon de mettre de l'émulation dans ces corps.

Mon intention est de n'admettre que très-peu de vieux soldats. La jeunesse de Paris, avec de vieux sergents et caporaux sortant de l'armée, sera suffisante. Il faudra déterminer l'époque où le changement d'uniforme devra avoir lieu.

Si vous croyez que, sans une grande augmentation de dépense, on puisse porter chaque bataillon à six compagnies au lieu de cinq, proposez-moi ce changement, car un chef de bataillon pour cinq compagnies est un peu trop cher.

Je désire que ces troupes soient organisées comme les autres, parce qu'en cas de guerre un peu considérable, on les ferait marcher à l'armée. La gendarmerie, les dépôts, et, au pis aller, la bourgeoisie elle-même, pourvoiraient très-bien momentanément au service. Il faudrait que la municipalité de Paris n'eût pas, tout compris, plus de 1,500,000 francs à payer, qu'elle verserait par douzièmes, à raison de 125,000 francs par mois, dans la caisse des corps.

Je vous envoie également un projet du ministre pour les semestres. Mon projet serait de tenir l'armée à peu près au complet de guerre, car 100 hommes par compagnie ne sont pas trop, et de donner des semestres pendant onze mois à la moitié des officiers et sous-officiers, et même à la moitié des soldats. Cela me devrait faire une économie tout aussi forte que de donner des semestres de six mois et de n'en donner qu'au huitième, comme nous avons fait les années passées. Cette méthode,

Digitized by Google

d'ailleurs, est celle de nos ennemis, et en cela elle nous oblige : il est vrai de dire que les Autrichiens et les Prussiens, donnant des semestres d'un an, rappellent les semestriers bien plus vite que nous ne pouvons faire une nouvelle levée de conscrits et gagnent deux mois sur nous pour se trouver en état. L'appel ensuite des conscrits, qui ne peut se faire qu'en trois mois de temps, servirait à entretenir les dépôts et à compléter la différence des semestriers qui ne joindront pas, et à entretenir le corps au pied de guerre au premier événement. Par ce principe, l'effectif d'une compagnie, en temps de guerre, devrait être au moins de 120 à 130 hommes; l'effectif en temps de paix, de 100 hommes, dont la moitié chez eux et l'autre moitié au corps. Au lieu de 100 hommes, on pourrait mettre 90 hommes, afin que cela coûtât un peu moins.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10186.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 4 mai 1806.

Monsieur Dejean, je vous envoie ma répartition de la conscription, que je désire que vous me rapportiez mercredi, en y mettant les noms. On n'y avait pas compris le recrutement de l'artillerie, parce que les 4,000 hommes des bataillons du train qu'on devait supprimer auraient été plus que suffisants pour compléter l'artillerie; mais comme les événements qui sont survenus portent du retard dans la suppression de ces bataillons, et que d'ailleurs il est convenable de prendre les plus beaux hommes pour l'artillerie, mon intention est que vous ôtiez un homme sur 30 au total de la conscription, et que vous mettiez dans le décret que le trentième de ce que fournissent les départements, en choisissant les plus beaux hommes, sera mis à la disposition de l'artillerie. Ces 1,300 hommes seront distribués, 400 hommes au 2e régiment, 400 au 4e et le reste aux régiments les plus faibles.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10187.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 4 mai 1806.

Je vous renvoie les papiers du vice-amiral Villeneuve. Je ne les ai point lus. S'il y a quelque chose d'important, vous me les remettrez sous les yeux.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10188.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 4 mai 1806.

Mon Fils, voilà une grande quantité d'argent que je vous accorde, et les services de votre armée ne s'améliorent pas. Le corps du général Marmont est très-arriéré dans sa solde; on ne lui paye rien. Faites-moi un rapport qui me fasse connaître, corps par corps, la situation de la solde de cette armée; il faut lui payer double solde, c'est-à-dire le mois de janvier avec le mois courant, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'arriéré soit éteint. Il faut aussi, pendant tout le temps que le général Marmont gardera ses troupes dans le Frioul, les traiter sur le pied de guerre, et, si elles ont été payées sur le pied de paix, il faut leur accorder une indemnité; car il est impossible que, tant que les troupes seront ainsi réunies et prêtes à marcher, elles ne soient pas payées sur le pied de guerre. C'est la solde qu'il faut aligner avant tout; et encore une fois, pour l'arriéré, il faut payer double jusqu'à ce que l'arriéré soit épuisé.

Toutes les raisons de MM. Bignani sont ridicules. Faites-leur verser sur-le-champ les 800,000 francs et envoyez-les au général Marmont, afin qu'il paye l'arriéré qui est dû à son corps d'armée. Lorsque les Bignani auront une réquisition en règle et qu'ils seront couverts par des bons du payeur, tout sera dit.

Je désire avoir un compte général des recettes et dépenses pour le ser-

Digitized by Google

vice de l'armée au 1er mai; pour la dépense, on la classera par services, selon l'ordre de l'administration de la guerre, en faisant connaître combien on a dépensé par chaque masse.

NAPOLÉON.

Je vois dans les états de dépense de votre payeur que, le 5 mars, on a envoyé 5,000 francs en Étrurie.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10189.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 5 mai 1806.

Mon Frère, je reçois vos lettres du 18 et du 19 avril. Je vois avec plaisir que vous vous occupez de l'expédition de Sicile. Je vais vous envoyer une compagnie d'une centaine de gardes du corps de l'ancien roi. Ce sont des hommes qui n'ont point émigré; la plupart ont été employés et m'ont donné des preuves de zèle pendant plusieurs années. Ils désiraient être attachés à ma personne, mais cela ne m'a point paru convenable; au lieu que je n'ai pas vu d'inconvénient à les mettre près de vous. Ce sont des gens d'honneur, qui vous serviront avec zèle. En les mêlant avec quelques officiers et des Napolitains des premières familles, vous pourrez vous former quelques compagnies de gardes de 100 hommes à cheval; cela aura l'avantage de vous attacher de grands propriétaires, qui n'entreraient point volontiers dans les troupes de ligne. Dans cet avantage d'avoir près de vous cent Français de bonne famille, à qui vous donnerez de l'emploi et du pain, et qui seront un exemple pour les Napolitains de famille, j'en rencontre plusieurs.

Soyez certain que, lorsque vous aurez débarqué en Sicile, vous deviendrez bientôt maître de l'île sans faire de siége. La Cour n'aura que deux partis à prendre : de s'en aller ou de rester. Rester est un parti trop dangereux; s'en aller, c'est ce qu'elle fera; et, une fois qu'elle sera partie, vous aurez bon marché du reste. Les Siciliens sont comme tous les insu-

Digitized by Google

laires, ils aiment la nouveauté, et la prise de Naples est un coup de grande importance qui a beaucoup d'influence sur eux.

Faites faire de petits pamphlets qui leur fassent sentir l'avantage d'appartenir à un prince français, qui les garantira des insultes des Barbaresques, leur assurera la tranquillité pour toujours et le commerce dans la Méditerranée.

Attachez à votre service les généraux, officiers et soldats que vous jugerez convenables pour votre garde; mais ne perdez point de vue, je vous prie, les 100 gardes du corps que je vais réunir à Chambéry et vous envoyer.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10190.

AU GÉNÉRAL CLARKE,

SECRÉTAIRE DU CABINET DE L'EMPEREUR.

Saint-Cloud, 5 mai 1806.

Je vous envoie l'état de la compagnie des gardes du corps. Mon intention est d'en former deux compagnies de 70 hommes chacune, pour faire le service près le roi de Naples. Elles se réuniraient à Chambéry. Proposez-moi la nomination des commandants, l'uniforme, les traitements, etc. Faites-vous remettre les différents mémoires que m'a présentés à ce sujet M. Dagout, et la pétition qu'il m'a remise hier. En prenant ce parti, j'ai plusieurs buts : d'abord de donner du pain à des individus qui n'en ont pas, ensuite de réunir des familles que des circonstances ont éloignées, et de donner de l'occupation à des personnes auxquelles il est convenable, sous tous les points de vue, d'en donner.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10191.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 5 mai 1806.

Monsieur Dejean, pour que je puisse lever la suspension de payement

Digitized by Google

des ordonnances pour le mois d'avril, il faut me demander un conseil que je suis prêt à vous accorder, pour me remettre les réponses à différentes observations que j'ai faites, et me bien faire connaître la situation de ces affaires. Il serait ridicule que je laissasse payer une ordonnance de 700,000 francs pour les fourrages, lorsque tout me prouve qu'on a payé plusieurs millions de trop pour ce service. Vous me dites qu'on a payé la masse d'habillement des corps de la Grande Armée à leurs dépôts, lorsque les corps y étaient. Il faut être certain que ce que vous avancez là est sûr, ou si l'on n'a payé la masse d'habillement et les autres masses qu'aux hommes présents aux dépôts, et non aux bataillons et escadrons de la Grande Armée. Vous devez le savoir positivement, puisque c'est vous qui les avez ordonnancées. Je ne vois pas comment le 8e régiment a plus de besoins que les autres; sa solde a dû lui être payée, au courant, des fonds du Hanovre. Si les dépôts avaient reçu la masse d'habillement pour tous les corps, je ne fais point de doute qu'ils ne leur eussent envoyé ce qui était nécessaire. Pour le conseil à tenir pour fixer mes idées sur la situation de l'administration de la guerre, vous n'avez qu'à adresser un mot à M. Maret; je désire le tenir demain, si vous êtes en mesure, ou au plus tard jeudi.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10192.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Le ministre du trésor public présente un état de l'exécution du décret impérial du 6 février 1806 [1], concernant un versement de quatre-vingt-sept millions de francs par les sieurs Vanlerberghe, Ouvrard, Michel et Desprez.

Renvoyé à M. Mollien. Celui qui a fait le dernier état pour résumer toute l'affaire est un grand sot ou un fripon.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

[1] V. pièce n° 9764.

Digitized by Google

10193.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Je vois dans votre bulletin que le chef de la bande Maino, Cangiano, montre la plus grande audace, qu'on fait circuler un sonnet en l'honneur de Maino; cela n'est pas extraordinaire, et si l'on a la sottise de continuer à donner de la célébrité dans les journaux et par des proclamations à ces brigands, on en fera des espèces de fanatiques qui se succéderont. L'instinct du crime n'a pas besoin d'être remué encore par l'amour de la célébrité. Recommandez donc à la gendarmerie de tendre des embûches à ces assassins, de tâcher de les surprendre, mais de ne pas chanter ces succès comme de grandes victoires.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10194.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Fils, j'ai reçu vos lettres du 30 avril. Je reconnais bien, dans la lenteur avec laquelle marchent les convois, l'esprit marin de cette célèbre marine vénitienne; s'ils étaient à Cherso, ils doivent être arrivés à l'heure qu'il est.

Instruisez-moi si les 220 hommes du 81e qui ont été perdus à Curzola sont du bataillon d'élite. J'éprouverais une grande peine que de si braves soldats aient été exposés dans cette île éloignée.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10195.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Fils, l'empereur d'Autriche est convenu que, le 12 mai au plus tard, les ports de Trieste et de Fiume et tout le littoral autrichien seraient interdits aux pavillons russe et anglais. S'ils ne l'étaient pas à cette époque, vous écrirez au général Marmont de demander des explications pourquoi cela n'est pas fait; car, sans cela, mon intention est de faire occuper Fiume et Trieste. Vous en menacerez, mais vous ne ferez rien sans mon ordre. Vous pouvez faire mettre dans tous les journaux du royaume d'Italie et dans celui de Venise la nouvelle que les ports de Fiume et de Trieste seront fermés aux Russes et aux Anglais jusqu'à ce que les Russes aient restitué les bouches de Cattaro.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10196.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint mon ordre pour l'expédition de Raguse. Vous l'expédierez sur-le-champ par deux aides de camp et par duplicata; l'un ira par mer, et l'autre par terre. Recommandez bien à l'un et à l'autre, s'ils étaient arrêtés par l'ennemi, d'anéantir leurs dépêches. Établissez un chiffre avec le général Molitor. Vous enverrez au général Lauriston copie de la lettre que je vous écris pour l'expédition de Raguse, avec la dépêche ci-jointe.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10197.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Fils, mon intention étant de prendre possession de tout le territoire de la république de Raguse, vous voudrez bien ordonner au général Lauriston de partir avec le 5e et le 23e d'infanterie de ligne, une compagnie d'artillerie française et une compagnie d'artillerie italienne, et la quantité d'artillerie qu'on pourra lui fournir, et de prendre possession de la ville et du territoire de Raguse. Il pourra laisser subsister le gouvernement qui existe, en désarmant les habitants et en prenant toutes les mesures de sûreté. J'ai des pièces qui constatent la manière dont s'est conduite à l'égard de nos ennemis cette république, qui, ayant violé la neutralité, ne peut être considérée désormais que comme étant en état de guerre. Le général Lauriston pourra disposer de la portion d'artillerie qui est à Zara et dans les autres places de la Dalmatie, qui lui serait nécessaire. Il lèvera des contributions pour solder, nourrir et armer mon armée, et la tenir dans le meilleur état. Enfin je l'investis de tous mes pouvoirs. Il déclarera toutefois que, dès l'instant que les troupes russes évacueront l'Albanie, les îles de Corfou, et que l'escadre russe laissera libres les côtes de la Dalmatie, mon intention est de reconnaître l'indépendance et la neutralité de la république de Raguse. Je n'ai pas besoin de vous faire connaître que du secret dépend le succès de cette expédition; qu'il est nécessaire que mes troupes partent de Macarsca et de Spalatro avec la plus grande rapidité, et prennent possession de l'île de Sabioncello avant que l'ennemi puisse s'en douter. Vous mettrez sous les ordres du général Lauriston les généraux de brigade Delegorgue et Guillet; vous lui enverrez plusieurs officiers d'état-major pour faire le service près de lui, vu qu'il serait possible qu'il n'eût pas d'aide de camp. Vous lui enverrez aussi un adjudant commandant. Il prendra en Dalmatie un chef de bataillon et deux capitaines du génie, et un colonel ou chef de bataillon d'artillerie et trois officiers d'artillerie. Il prendra un

Digitized by Google

commissaire des guerres en Dalmatie, et vous lui en enverrez un autre. Vous recommanderez au général Lauriston de se mettre en marche pour être sous les murs de Raguse pendant le temps qu'on négociera. Il sera censé marcher vers les bouches de Cattaro; mais il entrera dans Raguse, fera son manifeste, et prendra possession de tout le territoire de la république. Je m'en remets du reste à votre zèle pour prendre toutes les mesures supplémentaires qui n'auraient pas été prévues dans la présente instruction.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10198.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Fils, je reçois les plans de Zara, de Spalatro, de Knin et de Clissa; j'aurais désiré un mémoire qui me fît connaître dans quelle situation sont les enceintes de ces places; mais je n'y vois rien.

J'apprends qu'à Palmanova le pain est mauvais et qu'il est mal confectionné. Le commissaire des guerres qui se trouve là paraît de moitié avec le fournisseur; changez-le et portez là un regard sévère.

Les approvisionnements de siége ne sont pas encore formés à Palmanova, et il paraît que le 20 avril cette place n'était pas encore armée, que l'on n'avait pas encore commencé les travaux des fortifications, et que l'on n'avait travaillé qu'aux bâtiments. Que fait-on donc, je vous prie? Veut-on perdre la campagne?

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10199.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Fils, il y a dans la Dalmatie une quantité de places beaucoup

Digitized by Google

trop considérable; dans une guerre contre les Turcs, les habitants se défendraient eux-mêmes, parce que les Turcs sont leurs ennemis naturels, et les places seraient occupées par les milices du pays; mais dans une guerre européenne, on ne saurait fournir tant d'armements et d'approvisionnements. Les trois seules places auxquelles je désire qu'on travaille et que je veux armer sont Zara, Knin et Sebenico. Faites-moi connaître le maximum des garnisons que contiennent ces places et le minimum d'hommes nécessaires pour leur défense. Donnez des ordres au général Molitor et au commandant du génie pour que ces trois places soient constamment armées et approvisionnées, et en état de défense, au cas que la division de Dalmatie fût obligée de se porter, soit en avant au secours de Raguse, soit en arrière au secours de l'Istrie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10200.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Fils, je reçois l'état de situation des dépôts de l'armée de Naples; je l'ai parcouru avec attention. Je vois qu'il y a 600 hommes proposés pour la réforme et la retraite. Débarrassez-en promptement les cadres, et mettez-les en route pour chez eux. Prenez des mesures pour qu'on ne laisse pas les conscrits nus et pour qu'ils soient habillés. C'est un grand tort qu'ont les corps de ne pas habiller leurs conscrits; cela les dégoûte et les fait déserter. Je vois avec plaisir ce premier résultat des revues du général Charpentier; j'espère qu'avec le temps elles s'amélioreront.

Vous ne devez pas vous dissimuler que c'est un corps d'armée que j'ai le dessein de former avec ces quatorze dépôts, et une réserve intérieure entre le royaume d'Italie et le royaume de Naples. Dans le courant de la semaine, je vous en enverrai la distribution. Vous recevrez 23,000 conscrits, qui seront tous arrivés avant le mois de septembre; j'ai donné des ordres pour leur habillement. Je vois que les régiments qui sont en

Digitized by Google

Istrie et en Dalmatie ont avec eux leurs dépôts. Cela est convenable, puisqu'il y a des places fortes pour les contenir; mais il faut prendre des précautions pour prévenir la désertion des conscrits. Il faudrait établir à Novellara un dépôt général pour tous les corps qui sont en Dalmatie. Ils y seraient habillés et armés, et on les ferait reposer un mois et partir ensuite par détachements de 4 à 500 hommes pour se rendre à leurs corps. Je préfère les placer à Novellara, parce que je crois qu'ils seront plus près de leur habillement, et que le Frioul est encombré de troupes; présentez-moi un décret sur les mesures à prendre.

Vous recevrez environ 3,000 hommes pour les cinq régiments qui sont en Dalmatie, qu'on fera partir de Novellara en six ou sept convois et qui arriveront peu à peu.

Dans votre état de situation des dépôts de l'armée de Naples du 16 avril, il n'est point question des divisions de dragons et de chasseurs; j'imagine que vous m'en parlerez dans la première revue.

Il faut arrêter aux bataillons de dépôt tout l'habillement qui arrivera pour les régiments de l'armée de Naples. Il faut également que la partie de la masse que je paye comme solde soit payée seulement aux bataillons de dépôt. Aux bataillons de guerre tout doit être fourni aux frais du trésor de Naples.

Je vois que la solde est due au 3e bataillon du 1er régiment d'infanterie légère depuis le 15 mars; le 62e n'a point de solde depuis le 1er mars. Il faut tâcher d'aligner la solde, c'est le premier devoir. Envoyez un inspecteur aux revues jeter les yeux sur le 23e d'infanterie légère, qui paraît chercher des prétextes pour ne point rendre de comptes.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10201.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Fils, j'ai fait connaître au roi de Naples que je désirais qu'il

Digitized by Google

envoyât un général avec deux régiments, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, prendre possession de Cività-Vecchia et commander toute la côte, depuis Piombino jusqu'aux frontières de Naples. Dès que cette division sera arrivée, elle sera sous vos ordres; elle est destinée à intercepter toute correspondance avec la Sicile, à empêcher tout ce qui tendrait à alimenter les escadres russes et anglaises, et à arrêter toutes les marchandises anglaises.

A tenir très-secret.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10202.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre de Gerace, du 22 avril. Vous ne devez vous gêner en rien; vous pouvez renvoyer tous les officiers que vous ne voudrez point garder. Tous ceux que vous voudrez prendre pour votre garde, vous pouvez les prendre. Vous pouvez former quelques régiments napolitains. Si vous voulez en former un selon l'organisation française et le compléter à 3,000 hommes, envoyez-le-moi; je le placerai du côté des Pyrénées; mais il faut qu'il soit complet en soldats.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10203.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Mon Frère, j'ai donné au général Lemarois, mon aide de camp, le commandement d'Ancône et des côtes de l'Adriatique, depuis Rimini jusqu'aux frontières du royaume de Naples, pour intercepter toute communication avec les escadres anglaises et russes et les îles de Corfou. Il

Digitized by Google

correspondra avec vous et sera toujours prêt à faire tout ce que le bien du service exige. Je le mets sous les ordres du vice-roi d'Italie, parce que ce canal est plus naturel pour recevoir rapidement vos ordres.

La cour de Rome se conduit assez mal; au pis aller, mon intention est de garder Ancône et Cività-Vecchia; mais il est inutile de s'expliquer là-dessus.

Il doit y avoir à Ancône environ 1,200 hommes. Le 1er bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne doit y être. Je n'ai point de cavalerie à y envoyer; vous en avez trop : envoyez-y un régiment de dragons, qui est nécessaire pour la surveillance de cette côte; cela déchargera d'autant vos finances. Je désire également occuper Cività-Vecchia. Il y a là une grande quantité d'artillerie; vous pouvez en prendre pour le siége de Gaëte. J'y aurais envoyé un général pour y commander; mais, comme vous vous plaignez d'en avoir trop, envoyez un général avec un régiment d'infanterie et un de cavalerie, pour en prendre possession. Ces régiments marcheront comme pour retourner en Étrurie, et, à la hauteur de Cività-Vecchia, ils entreront dans la place et en prendront possession pour intercepter toute communication avec la mer. Le général qui commandera ces régiments s'adressera au vice-roi commandant mon armée d'Italie, qui lui expédiera des instructions. Mon intention est qu'il commande toute la côte de la Méditerranée, depuis les frontières de Naples jusqu'à Piombino. Si cependant vous ne voulez pas vous dégarnir de troupes françaises, envoyez à Cività-Vecchia un régiment italien. Le général Duhesme serait très-propre à cette opération. Cette mesure gênera les Anglais et me mettra dans une position convenable vis-à-vis de la cour de Rome. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout cela doit être tenu secret. Il ne faut faire aucune proclamation en entrant à Cività-Vecchia; tout doit être de fait. Les régiments que vous y enverrez pourraient très-bien faire le service de moitié avec le peu de troupes du Pape qui y sont, qui obéiront volontiers à un général français.

NAPOLÉON.

Si, en conséquence de mes lettres précédentes, vous aviez déjà renvoyé

Digitized by Google

des régiments d'infanterie et de cavalerie, vous pourrez prendre sur ces régiments ceux que vous devez envoyer à Ancône et Cività-Vecchia.

Archives de l'Empire.

10204.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Je vous envoie le compte général des contributions de la Grande Armée, que m'a remis M. Bérenger; il n'est pas assez clair pour moi. Vous savez comme j'aime les états. Faites-moi traduire celui-ci d'une manière simple et qui me le fasse comprendre au premier coup d'œil.

Premier état : à combien se sont montées les contributions générales en Allemagne; avec autant de colonnes qu'il y a de valeurs différentes, c'est-à-dire argent, billets de banque, obligations de la Banque, lettres de change.

Deuxième état : quelle est la partie qui était rentrée au 1er mai à la caisse d'amortissement, et en quelle espèce de valeurs; en mettant, pour les lettres de change, autant de colonnes qu'il y a de trimestres dans l'année.

Troisième état : combien a-t-on dépensé en Allemagne; quel est le comptable qui en a fait la recette, et en quelle espèce de valeurs.

Quatrième état : quelle est la situation, au 1er mai, de la caisse d'amortissement; en mettant dans une colonne l'argent comptant, dans une autre, les lettres de change, avec un renvoi qui fasse connaître leur échéance par mois, enfin, dans d'autres colonnes, les espèces de valeurs, telles que obligations de la cour de Vienne et toutes autres espèces d'effets contentieux.

En résumé, faire un petit discours qui fasse connaître ce qu'en réalité tout cela met d'argent à la disposition de la Grande Armée, combien il a été dépensé pour le service public, les sommes qui ont été détournées par des particuliers, et quels sont ceux qui en sont responsables.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10205.

A M. BÉRENGER.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Je n'ai point trop compris votre état des contributions de la Grande Armée. J'ai écrit au ministre des finances, qui est familiarisé avec la forme des états qui me sont remis, et qui me le fera rédiger de manière que je le comprenne rapidement. En attendant, je désire savoir positivement si c'est cinquante millions que j'ai à la disposition de la Grande Armée, ou seulement quarante-six millions. M. Daru prétend que je dois avoir cinquante millions.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10206.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

J'ai envoyé mon aide de camp Lemarois pour commander à Ancône et sur toute la côte, depuis Rimini jusqu'aux frontières de Naples, afin d'empêcher l'introduction des marchandises anglaises et les communications qui alimenteraient Corfou et les escadres russes et anglaises de l'Adriatique. Il sera immédiatement sous vos ordres. Il commandera toutes les troupes qui se trouveront dans les états du Pape, entre les Apennins et la Marche d'Ancône. Vous verrez le nombre de troupes qui y sont. J'imagine que 1,000 ou 1,200 hommes sont nécessaires pour cet objet.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10207.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Le ministre directeur de l'administration

Approuvé, en ayant soin de faire

Digitized by Google

de la guerre fait un rapport sur les moyens d'embarquer, à Lyon, le régiment d'Isembourg.

connaître que cela est pour épargner de la fatigue aux soldats et par économie de souliers et d'étapes, et qu'il n'y a aucune mesure pressée. Vous pourrez ordonner au colonel Isembourg, à lui-même, de se rendre à Lyon pour faire tous les préparatifs. On pourrait faire la même chose pour le 2e bataillon de la Tour d'Auvergne, qui se rend à Avignon.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10208.

NOTE POUR LE MINISTRE DES FINANCES.

Saint-Cloud, 7 mai 1806.

L'Empereur désire que le ministre des finances lui fasse connaître, par une note, combien produiront au trésor les salines de l'Est; le bail doit être payé en une certaine quantité de quintaux de sel, dont la régie doit tenir compte au trésor, au prix commun des ventes. La régie vendra le quintal : 1° la valeur du sel; 2° deux sous pour le droit général; 3° un sou pour le droit particulier aux salines. Il doit revenir au trésor : 1° une somme de trois millions pour la valeur de la quantité déterminée des quintaux de sel; 2° deux autres sommes pour le droit général et pour le droit particulier.

Indépendamment de ces payements, les salines ne doivent-elles pas acquitter, sur le sel vendu pour leur compte, le droit général et le droit particulier?

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10209.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 7 mai 1806.

Il paraît un quatrième volume de Millot qui contient une infinité de choses absurdes et contraires à la gloire de nos armes. Il est tout à fait indécent que des hommes si ignorants écrivent d'une manière classique sur des choses qui se sont passées de nos jours. Faites supprimer ce volume.

J'entends beaucoup de tripotages sur le régiment de la Tour d'Auvergne. Prenez des renseignements et faites-moi connaître ce que cela veut dire. Rendez-moi aussi compte du duel qui a eu lieu.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10210.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 7 mai 1806.

Monsieur Dejean, je vous envoie le plan de Wesel avec le mémoire des officiers du génie. Mon intention est qu'on lève de suite, sur une grande échelle, le terrain à 1,200 toises de la place sur les deux rives, et qu'on fasse de nouvelles observations sur la possibilité de remplir d'eau les fossés. Puisque l'Issel a de l'eau, pour peu qu'il y en ait, il doit y en avoir assez pour que, dans l'été le plus sec, on puisse maintenir sept ou huit pieds d'eau dans les fossés pendant plusieurs mois. Cette eau n'aurait pas besoin d'être renouvelée, et, dès lors, il serait indifférent que le cours de l'Issel fût intercepté. Dans le mémoire, on propose de relever les escarpes, mais il ne paraît pas qu'il y ait impossibilité de se procurer de l'eau avec un peu de prévoyance.

La citadelle paraît le point principal de la défense; c'est donc là qu'il faut construire des casernes et magasins. Si l'ennemi attaque la citadelle, on ne manquera pas d'églises dans la ville pour placer les hôpitaux et la

Digitized by Google

partie de la garnison qu'on voudra reposer. Au lieu que, si l'ennemi prenait la ville, on n'aurait plus les moyens de renfermer les munitions et les dépôts de l'armée. Tant que la citadelle n'est pas prise, l'ennemi n'a réellement rien; c'est donc là qu'il faut renfermer les magasins à l'abri, les casernes, les souterrains.

Mon intention est qu'on répare sur-le-champ les deux casernes qui sont dans la ville, mais pour le simple usage, et qu'on me présente les projets pour établir dans la citadelle les magasins, la manutention, les établissements de l'artillerie, à l'épreuve de la bombe. C'est aussi dans la citadelle que devra être l'arsenal. Sept cents milliers de poudre sont beaucoup trop. On pourrait destiner un ou deux des magasins à poudre pour y établir les salles d'artifice et autres manutentions d'artillerie. Ce sont des ouvrages de détail, qui ne peuvent être conçus que lorsque le plan aura été visité par les chefs du génie.

J'avais toujours ouï dire que Wesel avait une inondation. Il paraît, par le mémoire des officiers du génie, que cette notion est fausse; mais il faudrait en être certain. Il est dit positivement dans le mémoire que l'inondation est impossible pendant l'été; mais il n'est pas dit qu'elle ne puisse avoir lieu dans les autres saisons de l'année. On sait que les siéges se font souvent dans le printemps ou l'automne, qui sont très-rudes dans ces climats.

Wesel est la position juste que je pourrais désirer pour flanquer la Belgique et soutenir le nord de nos frontières. Elle est, pour l'offensive, la véritable position pour appuyer l'armée qui ferait la guerre à la Prusse. Mais si une fois l'armée française avait repassé le Rhin, la place se trouverait trop isolée, trop hermétiquement bloquée. L'occupation de l'île de Büderich et la construction d'une forteresse sur la rive gauche peuvent seules donner à Wesel l'importance nécessaire pour que cette place soit une barrière pour la France, comme sont Strasbourg et Mayence. Il faudrait que cette citadelle et l'ouvrage qu'on ferait pour occuper l'île eussent une communication directe avec la citadelle, de manière que, la ville prise, l'ennemi ne pût empêcher la communication, sinon de jour, au moins de nuit, sinon sur un pont de radeaux, du moins sur des bateaux

Digitized by Google

isolés. Je désirerais qu'on me présentât un projet d'un pont de radeaux qui irait de la rive gauche à l'île de Büderich et de l'île à la citadelle; les voyageurs payeraient un droit de passe et couvriraient la dépense.

Il faudrait que les ouvrages de Büderich fussent faits de manière qu'ils pussent se rattacher aux ouvrages qu'on construirait sur la rive gauche, ou bien à la citadelle, si les nouveaux ouvrages étaient pris. La nature de ces ouvrages, leur position, la manière de conduire progressivement les ouvrages, année par année, de manière que chaque 500,000 francs qu'on dépensera fassent faire un pas vers le but proposé, doivent être l'objet des méditations du corps du génie. Strasbourg, Mayence et Wesel, voilà les brides du Rhin. Ce n'est pas un système de frontières comme en Flandre, système que plusieurs siècles de rivalité entre deux puissances ont pu seuls établir, mais c'est un système de trois grandes places de dépôt, pouvant gagner une campagne et donner à l'Empire une année de répit. Il ne faut pas cependant que les ouvrages qu'on propose passent trois à quatre millions. Je ne comprends dans cette dépense aucune espèce de caserne, si ce n'est les souterrains, qui entreraient dans la construction même de la place. Ainsi je désire que le premier inspecteur du génie réponde sur ces trois questions après avoir vu la place : Wesel peut-il avoir la même force que Mayence et que Strasbourg? Peut-il jouer le même rôle? Quels sont les ouvrages nouveaux à établir pour lier la place avec la rive gauche? La première réflexion qui se présente, c'est que les petits forts qu'on établit à Büderich et sur la rive gauche, il aurait fallu les établir à Wesel, quand même nous n'aurions pas eu Wesel. Cette place prise, ils présenteront encore une résistance considérable. On aura soin de projeter les choses de manière que, par la suite, on puisse constamment les améliorer et donner à ces ouvrages un nouveau degré de force et de résistance qui ait été calculé et prévu au moment où on posera la première pierre. C'est avec les siècles que les millions ne sont rien. Luxembourg aura coûté plus de soixante millions; mais la France et l'Autriche ont été deux cents ans à y dépenser beaucoup d'argent, chacune à son tour.

Il est aussi une question qui doit être le résultat du calcul : c'est de

Digitized by Google

savoir où on doit faire la dépense des établissements militaires. Pas de doute que ce ne soit dans la citadelle plutôt que dans la ville; mais faut-il les faire dans la citadelle actuelle ou dans les nouveaux ouvrages? C'est une question qui peut se résoudre. Je désirerais aussi connaître combien il faudrait d'argent pour construire sur la rive gauche une citadelle aussi forte que celle de Wesel. Une citadelle qui me paraîtrait imprenable serait celle qu'on pourrait faire dans l'île de Büderich. Il y a cent vingt toises de l'extrémité de l'île à la rive gauche, et à peu près autant à la rive droite. Cette idée mérite d'être méditée. La nature du terrain de l'île, la possibilité d'y fonder, et beaucoup d'autres considérations doivent décider l'ingénieur. Il semble qu'en occupant en force la rive de l'île Büderich qui regarde la rive gauche du Rhin, l'ouvrage qu'on ferait sur la rive gauche serait soutenu à cent vingt toises par des batteries disposées dans l'île sur une longueur de trois à quatre cents toises.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10211.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 7 mai 1806.

Le sieur Élie Feuillans supplie l'Empereur de lui permettre d'offrir une pension de 600 francs à l'un des braves de la Grande Armée.

Il n'appartient qu'à l'Empereur de récompenser les braves.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10212.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Le ministre directeur de l'administration de la guerre soumet à l'Empereur un rapport sur la nature des bois indigènes qu'on

Il paraît que le meilleur bois pour les bois de fusils est le noyer. Avant d'admettre, pour leur fabri-

Digitized by Google

pourrait approprier à la fabrication des bois de fusils.

cation, un autre bois que le noyer, il faudrait savoir s'il n'y aurait pas moyen de le rendre moins cher, en marquant, par exemple, dans les forêts communales et du domaine, les noyers pour être destinés seulement à cet usage. Cela ne pourrait pas faire grand tort à nos ventes. Le prix du noyer tomberait et on l'aurait pour rien. Il faut que M. Gassendi se concerte avec M. Bergon, et qu'ils me présentent un projet là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10213.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Monsieur de Talleyrand, je désire que vous voyiez M. de Vincent; que vous lui disiez que le 5 mai l'ordre doit être parti pour fermer les ports de Fiume et de Trieste aux escadres russes et anglaises; qu'il a dû y arriver le 9; que j'ai en conséquence donné l'ordre que, si le 12 cet ordre n'était pas arrivé, et les ports fermés aux Russes et aux Anglais, mes troupes occuperaient, au lieu de Cattaro, lesdits ports de Trieste et de Fiume; que si la cour de Vienne a tenu parole, j'attendrai encore un mois; à défaut de quoi je ferai occuper Trieste et Fiume, et je retiendrai la place de Braunau jusqu'à ce que les bouches de Cattaro soient évacuées; que c'est moins pour l'occupation en elle-même des bouches de Cattaro, où il n'y a que 1,500 Russes et que je pourrais bien reprendre, que par indignation d'être joué pour la troisième fois par l'Autriche, non du fait de l'empereur, mais des ministres. J'imagine qu'en conséquence de cette conférence M. de Vincent expédiera un courrier à sa cour. Vous

Digitized by Google

en expédierez un à M. de la Rochefoucauld; il fera comprendre que mes troupes ruinent la Bavière, et qu'il n'est point juste qu'elle souffre de la mauvaise foi; qu'il n'y a pas plus de 1,500 Russes à Cattaro, et que, si les Autrichiens veulent le reprendre, ils en sont les maîtres.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10214.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Saint-Cloud, 8 mai 1806.

J'ai lu votre lettre. Je n'ai pu voir qu'avec la plus grande peine votre conduite dans cette circonstance. Comment avez-vous pu oublier l'immense supériorité que vous donne la confiance connue que j'ai en vous, pour mettre aux arrêts un administrateur, un préfet, qui a aussi ma confiance? Vous me connaissez assez pour savoir que je ne pèche point par trop de complaisance pour mes amis. Je désire donc que vous fassiez les premiers pas. Le préfet, en venant travailler chez vous, par cela seul vous a donné la plus grande marque de déférence. Il doit correspondre avec le ministre, et c'est mon intention; sans cela, l'administration de Parme et de Plaisance deviendrait un chaos, et, quelque bien que vous puissiez faire, je finirais par être mécontent de vous. Parme doit suivre la marche générale qui est suivie dans l'Empire. Je pensais que vous aviez assez de tact pour ne point abuser ainsi de votre autorité. Cela me blesse et fait tort à mon discernement. Vous avez traité un préfet comme vous auriez pu faire un caporal de votre garnison. Il y a là un défaut de tact et un oubli de vous-même qui me paraît inconcevable. Ce que vous avez fait est sans exemple. Je n'ai qu'un mot à vous dire : si cela s'arrange à la satisfaction du préfet et du pays, je l'oublierai; sinon, je ne vous emploierai de ma vie dans aucune affaire civile. Pendant tout ce temps, le service ira mal à Parme. Je suis très-fâché que vous ayez sacrifié le bien de mon service à de vains prétextes. Tout ce que vous pourrez me dire ne fera rien sur mon opinion. Vous avez eu tort, tort que je trouve d'autant plus

Digitized by Google

injuste que le préfet a envoyé des pétitions pour demander un duché pour vous, démarche que j'ai trouvée très-inconvenante.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10215.

A M. CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Écrivez à M. Nardon[1] que je reconnaîtrai, par la manière dont il se conduira, le véritable attachement qu'il porte à mon service; qu'il doit continuer à correspondre avec les ministres et à me rendre compte de tout par leur canal; qu'il ait pour le gouverneur général les égards qu'il lui doit; que le gouverneur général n'a point le droit de le mettre aux arrêts, manière arbitraire de se conduire et qui est inconnue dans la hiérarchie de l'ordre civil; mais qu'il ne doit plus être question de cette affaire; que Sa Majesté espère que, d'une part comme de l'autre, on voudra plaire à l'Empereur en faisant bien marcher le pays et en vivant bien ensemble; que ce mouvement de vivacité, de la part du gouverneur général, serait moins pardonnable dans tout autre que chez lui, dans la tête duquel il n'entre point de différence de commander à l'ordre civil ou militaire; mais que lui-même s'en est repenti, puisque immédiatement après il a levé les arrêts.

La présence d'un militaire pour gouverneur général, dans un pays si éloigné, est indispensable pour imposer aux habitants et mettre l'ordre civil à l'abri de discussions avec les subalternes militaires.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

[1] Préfet de Parme et Plaisance.

Digitized by Google

10216.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

M. de Rémusat fait connaître que mademoiselle Contat demande à se retirer du théâtre, et qu'elle réclame une représentation à son bénéfice.

Je ne suis pas obligé d'accorder une représentation à une actrice.

Puisque Mlle Contat est en état de servir, il faut qu'elle continue. Savoir si la retraite est obligée : elle est toujours censée accordée à la personne qui ne peut plus servir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10217.

A M. CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Monsieur Champagny, après toutes les difficultés qu'il y a à placer l'arc de triomphe sur la place de la Bastille, je consens qu'il soit placé du côté de la grille Chaillot, à l'Étoile, sauf à remplacer l'arc de triomphe sur la place de la Bastille par une belle fontaine, pareille à celle qu'on va établir sur la place de la Concorde.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10218.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Je lis votre rapport du 7 mai sur la situation du payeur de la Grande Armée. Je trouve que vous faites dans vos états trop de soustractions et d'additions, ce qui les rend compliqués, au lieu de les simplifier. Vous vous analysez quatre ou cinq fois dans votre rapport: il ne faut s'analyser

Digitized by Google

qu'une seule fois, et présenter un seul état qui comprenne la recette et la dépense; sans quoi cela me fatigue extraordinairement la mémoire. Il résulte de cet état que, pour les besoins du service pour payer la solde de janvier et d'avril, de février et de mai, il faudrait dix-sept millions; qu'il n'y en a en caisse que douze, et que 3,069,000 francs ont été dépensés. Je demande l'état de dépense de ces 3,069,000 francs.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10219.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Le ministre de la guerre soumet à l'approbation de l'Empereur une liste de douze officiers que le prince d'Isembourg désire être conservés dans son régiment.

J'ai déjà rejeté ces nominations, et elles n'eussent pas dû m'être représentées. Mon intention est que l'on ne me propose aucun Français ni aucun homme qui ait servi dans nos rangs, ces régiments devant servir de débouchés pour ceux qui ne peuvent pas servir dans la ligne.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10220.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Mon Cousin, tous les cantonnements de la gauche du Danube peuvent s'étendre jusqu'à Würzburg, si cela est nécessaire, surtout pour la cavalerie. Il faut rester dans la situation où l'on est, jusqu'à ce qu'il y ait une finale pour les affaires de Cattaro.

Les corps de l'armée doivent être pourvus abondamment de moyens d'habillement, puisque la masse d'habillement a continué à être payée aux dépôts sur le pied du complet en temps de paix. Il leur reviendra

Digitized by Google

sans doute un rappel en supplément, au moment de la première revue; mais cependant les dépôts devraient avoir des moyens considérables.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10221.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Mon Fils, je vous envoie un décret pour faire payer la solde aux corps du général Marmont. Prenez de l'argent où vous voudrez, mais il faut que, quarante-huit heures après que vous aurez reçu mon décret, les fonds soient envoyés aux payeurs, pour que la solde soit sur-le-champ mise au courant. Je vous recommande les bataillons d'élite des 81e, 13e et 9e de ligne. Je serais bien fâché que ces braves gens, qui se sont tant distingués, souffrissent de l'arriéré de leur solde. Faites faire un décompte particulier de ce qui leur est dû, et envoyez-leur l'argent par la voie la plus prompte. Vous leur ferez connaître l'intérêt que je leur porte pour les services qu'ils m'ont rendus, les témoignages d'amour qu'ils m'ont donnés et la bravoure qu'ils ont montrée. Écrivez aux chefs des bataillons de vous en envoyer un état particulier. Recommandez aux généraux qui commandent en Istrie et en Dalmatie de ne pas exposer sans fruit ces braves grenadiers, de mettre de préférence en avant les soldats des basses compagnies, et de garder ces hommes éprouvés pour des réserves.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10222.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Mon Frère, j'ai reçu vos lettres de Catanzaro et Cariati, du 27 avril. Je donne ordre que l'on me fasse, aux relations extérieures, un travail

Digitized by Google

sur les différents objets dont vous me parlez, sur vos armoiries, sur votre pavillon, etc. Je crois que ce que vous proposez est ce qui sera jugé le plus convenable. J'ai vu la prise de *la Bergère*, qui a été un peu imprudente d'aller attaquer une frégate. Les moyens de la marine de Venise sont bien peu de chose; ils sont employés à fournir aux îles de la Dalmatie, diversion qui influe sur la Sicile, en attirant les forces des Russes. J'ai donné ordre à M. Lavallette de vous envoyer tous les jours, par l'estafette de Naples, les journaux et les nouveautés qui paraîtront ici.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10223.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 9 mai 1806.

Mon Fils, ce n'est pas par l'ordonnateur que vous devez me faire passer les renseignements que je vous demande sur la manière dont a vécu mon armée d'Italie depuis le 1er vendémiaire, c'est par le ministre de la guerre. Prenez des renseignements sur la nature des réquisitions qui ont été faites; je crois être certain qu'on a requis du pain, du vin, de la viande et du sel. Prenez ces renseignements à part, indépendamment de ceux de l'ordonnateur.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10224.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 11 mai 1806.

Je lis dans le *Journal de l'Empire* un article relatif à un mariage de mademoiselle Tascher. Il est incroyable que M. Fiévée perde ainsi la carte. Il est vraiment nécessaire de changer ce rédacteur. Il ne devait point imprimer un pareil article sans mon approbation : c'est tout ce qu'auraient pu faire les journaux dans le temps qu'ils ne connaissaient

Digitized by Google

ni égards, ni surveillance. Ordonnez-lui de démentir cette nouvelle dans son prochain journal, en disant que c'est une chose hasardée qu'il ne savait pas.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10225.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 11 mai 1806.

Mon Fils, si du procès il résulte quelque chose de défavorable au préfet de Bologne, nul doute qu'il ne faille le retirer de Bologne et le placer ailleurs. Mais s'il n'est point compromis directement, je ne vois pas pourquoi il serait changé. Avec un fonctionnaire de cette importance, les scrupules d'un cardinal ne suffisent pas, et il serait dangereux qu'ils fussent des motifs suffisants pour déplacer des préfets. Il faut punir le préfet s'il est coupable; mais s'il est innocent, il faut qu'il reste à sa place. C'est ce que le procès éclaircira.

Guicciardi a raison; il doit avoir la conduite des affaires de police de Venise avec celles du reste du royaume; mais il a tort de se formaliser de ce que Lagarde vous écrit.

Les affaires officielles doivent passer par le canal de Guicciardi; mais les correspondances confidentielles que vous pouvez avoir ne regardent pas les ministres. Je ne trouve pas convenable votre raisonnement que Lagarde et Guicciardi se détestent. On peut se détester et correspondre; quand il s'agit de mon service, on doit mettre bas toutes les passions. Il faut donc les garder tous deux et ordonner à Lagarde de correspondre avec Guicciardi, et l'autoriser à vous écrire directement quand il aura quelque chose d'important à vous faire connaître. Tout ce que vous avez fait avant la réunion de Venise ne peut vous lier. Aujourd'hui que l'état est un, la police doit être une.

La forme définitive à donner à la constitution ne sera pas facile à trouver. Il faut partir du principe que tant que je conserverai la couronne, je veux conserver le pouvoir législatif; quand elle passera en d'autres

Digitized by Google

mains, je verrai alors ce qu'il sera convenable de faire. Je trouve le Conseil d'état assez nombreux, puisqu'il est aussi nombreux que celui de Paris; mais je ne vois point de difficulté d'augmenter les Colléges, la seule chose qui puisse être faite actuellement par un statut.

Occupez-vous sans cesse de Palmanova; rien ne m'intéresse davantage. J'ai reçu les plans de Lauriston sur Zara; mais je voudrais avoir un mémoire en règle qui me fît connaître, pièce par pièce, cette place. Écrivez donc aux officiers du génie de faire enfin leur métier et de me faire connaître la situation des places.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10226.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

J'ai reçu votre état des fonds de la Grande Armée déposés à la caisse d'amortissement. Je vois, par l'état n° 1, que j'ai cinquante-quatre millions en caisse, moins 3,900,000 francs de traites qui paraissent n'avoir aucune valeur. Le produit réel des contributions de la Grande Armée est donc de 50,100,000 francs; et je crois cependant qu'il n'a été versé à la caisse d'amortissement que 46,721,000 francs : différence 3,379,000 francs. Sur ces 3,379,000 francs, il y a 2,600,000 francs en obligations de la banque de Vienne, que vous ne portez pas comme existant à la caisse d'amortissement. Il reste donc une différence de près de 700,000 francs. Faites-moi connaître les raisons de cette différence.

Je vois également que ce qui a été dépensé à la Grande Armée se monte à 21,400,000 francs, et cependant vous ne portez, comme ayant été perçu en billets de banque, état n° 1, que 19,900,000 francs : différence 1,500,000 francs. Je vous prie de me donner de nouveaux éclaircissements sur cet objet.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10227.

AU ROI DE BAVIÈRE.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

Monsieur mon Frère, je sais que vos peuples souffrent, et je suis vraiment peiné que l'événement extraordinaire de l'invasion des bouches de Cattaro ait retardé l'évacuation de l'Allemagne par mes troupes; mais les protestations de la cour de Vienne sont telles, que j'ai lieu d'espérer qu'avant qu'il soit peu cet état de choses finira.

En attendant, j'ai ordonné que tout le biscuit que j'ai à Angsbourg, Ulm, etc. fût transporté à Braunau, afin que, lorsque mes troupes évacueront, ce biscuit soit mis à la disposition des ministres de Votre Majesté, pour être distribué à ses peuples. J'ai également ordonné qu'on mît à sa disposition 30,000 quintaux de blé, à Strasbourg et à Mayence, que Votre Majesté fera distribuer à ses peuples comme elle le jugera convenable. Je désire que Votre Majesté dispose également de 10,000 quintaux de blé dans mon royaume d'Italie, et je donne ordre à Milan qu'ils soient remis à Vérone aux personnes que Votre Majesté voudra charger de les recevoir. Elle s'en servira comme elle le jugera à propos pour le soulagement de ses peuples.

J'ai ordonné que Votre Majesté fût mise en possession de tout le Tyrol italien. Je la prie seulement de s'engager à ne mettre aucune troupe et à ne faire aucune fortification en deçà de Trente, dans une ligne qui sera tracée et passerait par Roveredo; mais Votre Majesté comprend bien que cette condition n'est pas pour elle, et seulement pour l'avenir. J'autorise le maréchal Berthier à passer cette convention avec le ministre de Votre Majesté et à la mettre sur-le-champ en possession de tout le Tyrol italien.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10228.

AU GÉNÉRAL LACUÉE,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LA GUERRE AU CONSEIL D'ÉTAT.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

Je désirerais que le directeur de la conscription et le président du comité des revues fût le même homme, et je ne vous cache pas que je ne vois que vous pour occuper la première fois cette place et diriger ces affaires de manière qu'elles aillent. J'ai envoyé le premier projet au Conseil d'état; je vous envoie celui-ci. Confondez ces deux projets en un seul.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10229.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

Je vois avec plaisir l'énergie que vous mettez dans votre gouvernement. Les quarante-quatre individus qui ont été condamnés à mort et aux galères sont une mesure salutaire qui servira d'exemple et refrénera par la suite ces peuples qui voulaient se livrer à leur inconstance naturelle.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10230.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint mes observations, que j'ai dictées à Aldini, sur le budget de 1806; faites-moi connaître les vôtres. Vous verrez que j'ai accordé des fonds pour le Reno, pour le canal de Pavie et le nettoiement des lagunes de Venise. Je fais examiner par des ingénieurs français les projets que vous m'avez envoyés sur le Reno et le canal de

Digitized by Google

Pavie. Faites faire les préparatifs pour commencer ces travaux. Je prends un grand intérêt à la navigation du Mincio, afin que, de Venise et de Mantoue, je puisse communiquer avec le Tyrol. J'ai fait des fonds pour cela; faites travailler dès cette année.

J'ai laissé un fonds de réserve de 5,565,000 francs dont je ferai la distribution. J'ai augmenté la liste civile d'un million, vu l'accroissement du royaume par la réunion de Venise.

Je n'ai pas approuvé le projet de code judiciaire que vous m'avez envoyé; j'y ai substitué celui que j'ai adopté ici. Je le fais traduire; je vous l'enverrai dans la semaine. J'ai signé une nouvelle organisation des tribunaux, plus économique que celle qu'on m'a proposée.

Si vous avez besoin des auditeurs qui étaient avec M. Dauchy, vous pouvez les garder; si vous n'en avez pas besoin, envoyez-les à Naples, où le Roi s'en servira.

Réitérez l'ordre positif au sieur Brossier de ne pas perdre un moment pour lever tout le pays entre l'Isonzo et le Tagliamento; ce pays m'importe aujourd'hui beaucoup plus que l'intérieur du Milanais. Il est douteux que les Autrichiens nous donnent ces cartes, et bientôt nous évacuerons ce pays sans les avoir. J'ai donné des ordres au ministre de la guerre, mais il y aura nécessairement du retard de son côté. Que, douze heures après la réception de cette lettre, tous les ingénieurs partent pour l'Isonzo; on peut cependant en laisser deux ou trois pour le travail, qui se fera avec plus de lenteur, du nord du Milanais.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10231.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

Mon Fils, j'ai lu avec attention le mémoire de M. Joubert, d'où il résulte que les communes n'auraient rien fourni. Cependant vous m'aviez parlé de six millions, et je dois vous avoir accordé plusieurs sommes sur

Digitized by Google

les distributions mensuelles pour solder les réquisitions qui ont été faites. L'observation que vous faites que l'on doit solder aux communes tous les bons qui leur ont été signés, sans avoir égard à l'admission, ou non, du commissaire ordonnateur, est une raison mauvaise, et c'est autoriser la friponnerie et la vénalité des communes, qui ne doivent jamais être mises dans le cas de couvrir les friponneries des commissaires des guerres. Faites-moi dresser un état de ce qui a été dépensé, soit du trésor d'Italie, soit de ce que j'ai accordé du trésor public de France, pour payer les réquisitions des communes; et toutes les pièces que l'ordonnateur n'a pas admises non-seulement ne doivent pas être payées, mais on doit procéder contre les individus qui ont reçu, pour les obliger à restituer. Après toutes les plaintes que vous m'avez portées, je suis surpris d'apprendre que ces réquisitions ne vont qu'à 2 ou 300,000 francs.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10232.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

Mon Fils, je ne vois pas d'inconvénient que vous alliez à Capo d'Istria. Je suis très-alarmé de ce que vous me dites qu'il y a des dyssenteries dans ma division d'Istrie. Faites-lui passer tous les secours qu'il vous sera possible. Le riz, dans pareil cas, est une bonne nourriture.

Je vous envoie une lettre du général Marmont qui me paraît inquiétante. J'ai déjà donné des ordres pour que la solde fût payée à son corps d'armée; mais faites-lui donner quelque chose de plus, parce que, tant qu'il sera dans le Frioul, il est tout simple qu'il ait des besoins et qu'une si grande quantité de troupes renchérisse les denrées dans ce pays.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10233.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

Je reçois vos lettres des 28 et 30 avril. Cent pièces de gros canon à Tarente sont beaucoup trop. C'est de l'artillerie française que j'y avais envoyée de Mantoue. Faites-en passer à Gaëte et à Reggio. Mais il est nécessaire de conserver de grands moyens d'artillerie à Tarente; c'est le point qui est destiné à jouer le plus grand rôle un jour.

J'ai vu avec plaisir que le marquis de Rodio avait été fusillé.

Vingt mille conscrits de la levée de 1806 seront avant la fin de l'année en Italie, pour recruter tous mes cadres. Le moyen que vous proposez pour recruter quatre régiments français par des Napolitains est mauvais; vous n'aurez bientôt plus de réserve sur quoi vous puissiez compter. Jusqu'à un nouveau temps, mon intention est de laisser à votre disposition quatre ou six régiments français complétés au pied de guerre, pour le service de votre royaume. Cette troupe, dans laquelle il n'y aura pas de Piémontais, mais tous Français de l'intérieur, vous formera une réserve qui vous mettra à l'abri de tout. Il vaut mieux former deux ou trois régiments napolitains; je n'ai pas d'inconvénient à les faire servir en France, où ils prendront de l'attachement pour le pays et une habitude de discipline et d'ordre qu'ils ne contracteront jamais chez eux. Je n'ai point fait autrement pour mon royaume d'Italie, et je m'en suis bien trouvé. Tenez la main à ce qu'aucun Napolitain n'entre dans les régiments français; ce serait tout perdre. Vous ne sauriez à qui vous fier dans des événements extraordinaires. Ceci doit être votre politique, au moins pour dix ans.

Les voyages que vous faites sont d'un très-bon effet. En vous montrant partout avec des troupes, c'est le moyen d'accoutumer le pays à votre gouvernement.

Je vous ai recommandé de renvoyer les cadres des 3e et 4e bataillons et des 4e escadrons dans le royaume d'Italie; il faut que je me fasse

Digitized by Google

avec cela une réserve d'une vingtaine de mille hommes. Les conscrits ne peuvent venir de France aux extrémités du royaume de Naples sans habits; il faut qu'ils se forment même un peu avant. Je reçois tous les dix jours la revue de vos dépôts; j'en ferai partir une partie pour vous rejoindre.

Je vous recommande de bien payer votre armée et de renvoyer tout ce que vous ne pourrez pas payer.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10234.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 13 mai 1806.

J'ai donné la permission à M. et Mme de Léon de retourner à Paris.

Faites-leur connaître que je leur ai accordé la fin de leur exil à la demande de Mme de Mortemart.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10235.

NOTE.

Saint-Cloud, 14 mai 1806.

Les arcs de triomphe seraient un ouvrage futile et qui n'aurait aucune espèce de résultat, que je n'aurais pas fait faire, si je n'avais pensé que c'était un moyen d'encourager l'architecture. Je veux avec les arcs de triomphe nourrir pendant dix ans la sculpture de France, à 200,000 francs; M. Denon me présentera un plan. Le ministre de l'intérieur fait faire un autre arc de triomphe à l'Étoile. Il faut bien s'entendre pour la description de tous les dessins. Il faut que l'un soit l'arc de Marengo et l'autre l'arc d'Austerlitz. J'en ferai faire un autre dans une situation quelconque de Paris, qui sera l'arc de la Paix, et un quatrième qui sera l'arc de la Religion. Avec ces quatre arcs, je prétends alimenter la sculpture de France pendant vingt ans. Il est cependant bon que M. Daru connaisse

Digitized by Google

l'existence des quatre arcs, pour ne pas mettre à l'un ce qui convient à l'autre.

Je prie M. Daru de me faire connaître où en est la statue de Charlemagne, de s'entendre avec M. Cretet au sujet des deux fontaines qui devaient être élevées, l'une sur la place de la Révolution, l'autre sur les terrains de la Bastille; elles sont monumentales; il y faut des statues et des bas-reliefs; ces sujets peuvent être pris, d'abord dans l'histoire de l'Empereur, ensuite dans l'histoire de la Révolution et dans l'histoire de France. Il faut, en vue générale, ne pas perdre une circonstance d'humilier les Russes et les Anglais. Guillaume le Conquérant, Duguesclin, pourront être honorés dans ces monuments.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Louis Barbier.

10236.

AU MARÉCHAL AUGEREAU.

Saint-Cloud, 14 mai 1806.

Mon Cousin, j'ai donné ordre au maréchal Berthier de faire payer deux mois de solde à l'armée. Pressez les magistrats de Francfort; il faut qu'ils payent les deux millions de contributions; mes troupes n'évacueront pas la ville qu'ils n'aient été payés. Les habitants de Francfort gagnent assez par le commerce des marchandises anglaises.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse de Sainte-Aldegonde.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10237.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 16 mai 1806.

Monsieur de Talleyrand, vous verrez, par les lettres de Rome du 30 avril, que le Saint-Siége me demande le Faucon pour la couronne de Naples.

Digitized by Google

Voici la note à présenter au cardinal Caprara :

« Le soussigné est chargé par S. M. l'Empereur de faire connaître à S. Ém. M. le cardinal Caprara, ambassadeur de Rome auprès de lui, qu'il n'a pu voir qu'avec la plus extrême surprise la note du cardinal Consalvi, datée du 26 avril, par laquelle ce cardinal prétendrait soumettre la couronne de Naples aux droits soi-disant du Saint-Siége. Il n'a pu reconnaître là que l'extrême impéritie et la mauvaise volonté de la cour de Rome, de confondre des circonstances qui ne se ressemblent point; et, pour qu'il ne reste aucun doute sur ses sentiments, Sa Majesté m'a ordonné de les expliquer avec la plus grande simplicité et clarté. Sa Majesté ne cherche pas dans l'histoire à connaître s'il est vrai que, dans des temps d'ignorance, la cour de Rome ait usurpé le droit de donner des couronnes et des droits temporels aux princes de la terre. En conséquence de cette prétention, la cour de Rome s'attribuerait-elle des droits sur la couronne de Naples? Mais si l'on trouvait que, dans d'autres siècles, la cour de Rome a détrôné des souverains, prêché des croisades, interdit des royaumes entiers, on rencontrerait aussi que les papes ont toujours considéré leur temporel comme ressortissant des empereurs français. Et l'Empereur, en montant sur le trône de France, n'a jamais prétendu hériter des droits de la troisième dynastie, dont la souveraineté ne s'étendait pas à la moitié des domaines aujourd'hui soumis à son empire, mais hériter des droits des empereurs français; et la Cour de Rome ne prétend pas sans doute que Charlemagne ait reçu d'elle l'investiture de son royaume. En conséquence, le soussigné est chargé de demander la reconnaissance pure et simple du royaume de Naples. A défaut de cette reconnaissance, Sa Majesté ne reconnaîtra pas le Pape comme prince temporel, mais seulement comme chef spirituel. Sa Majesté a vu avec beaucoup de peine que le cardinal Consalvi ait eu le mauvais esprit de remettre sur le tapis des questions oiseuses qu'on ne peut plus traiter, et l'ait obligée d'expliquer ainsi son système et ses principes. A cette occasion, le soussigné ne peut s'empêcher de le demander : que veut la secrétairerie d'état de Rome? quel esprit de vertige s'est donc emparé d'elle? et quelle conduite que celle que des hommes profondément méchants et

Digitized by Google

ineptes lui font tenir depuis longtemps! Il faut le dire : le Saint-Siége est las du pouvoir temporel. Du reste, le soussigné est chargé de déclarer que l'Empereur aura, dans tous les temps, pour le chef de l'Église, la considération et les égards qu'ont eus pour lui Charlemagne, Louis IX et les princes les plus chrétiens, sans cependant lui laisser toucher en rien au temporel ni aux droits de la couronne impériale. »

Vous préviendrez le cardinal Caprara que, s'il n'envoie pas la note ci-dessus à sa Cour par un courrier extraordinaire, il peut la faire passer par l'estafette qui part tous les soirs pour Naples, et qui la jetterait à Rome en passant; qu'il peut s'adresser, pour cette transmission, à M. Lavallette. Vous direz à Alquier que, quand on lui parlera de cette note, il dise que je suis très-mécontent; que j'ai des lettres de Consalvi dans lesquelles il écrit qu'il ne veut pas reconnaître le roi de Naples, chose d'autant plus insensée que je ne l'ai pas demandé et n'ai pas besoin de sa reconnaissance. Il peut dire que, si cela continue, je ferai enlever Consalvi de Rome et le rendrai responsable de ce qu'il veut faire, parce qu'il est évidemment acheté par les Anglais. Il verra si j'ai la force et le courage de soutenir ma couronne impériale. Appuyez sur ce mot impériale, et non royale, et sur ce que les relations du Pape avec moi doivent être celles de ses prédécesseurs avec les empereurs d'Occident.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10238.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 16 mai 1806.

Monsieur de Talleyrand, faites présenter au cabinet espagnol une note officielle pour qu'il ne reçoive plus les bâtiments suédois dans les ports d'Espagne. La conduite de cette puissance, qui fait cause commune avec l'Angleterre, réclame cette mesure de la part de l'Espagne.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10239.

AU CARDINAL FESCH.

Saint-Cloud, 16 mai 1806.

Mon Cousin, je vous ai rappelé de Rome parce qu'il n'est plus de ma dignité que vous restiez dans une Cour aussi mal conduite, et qui prend tellement à tâche de me contrarier que je serai, tôt ou tard, obligé de la punir. Mais vous pouvez rester à Rome tout le temps que vous le jugerez convenable, et laisser le soin des affaires à Alquier. Voyez le Pape et dites-lui que la note du cardinal Consalvi m'a fortement indisposé; que cet homme, par bêtise ou par trahison, veut perdre les états temporels du Saint-Siége, et qu'il y réussira.

J'ai signé un traité avec l'Électeur archichancelier par lequel vous êtes nommé son coadjuteur. C'est encore un secret, mais il est probable qu'avant un mois ce sera une affaire finie. Ainsi vous vous trouverez appelé à une nouvelle carrière, car la dignité de primat de Germanie vous met à la tête du Collége des électeurs.

Si vous restez à Rome, laissez faire à Alquier tout ce qui sera odieux, et restez neutre. Je ne veux pas prendre les états temporels du Pape, mais je veux des satisfactions pour la menace qu'on m'a faite à Austerlitz de chasser mon ministre de Rome.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Ducasse.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10240.

A L'ARCHEVÊQUE DE RATISBONNE,

ÉLECTEUR ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE [1].

Saint-Cloud, 16 mai 1806.

J'ai reçu votre lettre du 17 février, avec l'ouvrage qui y était joint. Je vous remercie de ce que vous me dites d'aimable. Allant un soir faire une

[1] Charles baron de Dalberg.

Digitized by Google

partie de chasse à Rambouillet, je l'emporterai dans ma voiture pour le lire. J'y reconnaîtrai le bon goût et les lumières qui rendent votre société si intéressante et qui m'ont inspiré tant d'estime. Ne doutez jamais de l'intérêt que je porte à vous et aux vôtres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10241.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 16 mai 1806.

Mon Fils, je vous instruis que la cour de Pétersbourg vient de donner ordre que les bouches de Cattaro fussent remises à mes troupes. Faites mettre cette nouvelle dans les gazettes d'Italie, et informez-en le général Lauriston et le général Molitor par un courrier extraordinaire.

Mon intention est que le général Lauriston commande à Cattaro et à Raguse.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10242.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 16 mai 1806.

Mon Fils, le général Lemarois doit être rendu à Ancône; je lui ai donné le commandement des troupes qui sont dans les états du Pape; il est sous vos ordres. Ainsi le bataillon suisse et le bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne qui sont à Ancône font partie de votre armée, et vous devez les comprendre dans vos états de situation.

J'ai vu avec plaisir la petite affaire de la corvette *la Comacchiese*. Il faut tenir vos trois frégates toujours prêtes à partir, mais ne jamais les faire sortir, à moins que ce ne soit pour croiser à l'entrée du port de Venise et contre des forces très-inférieures. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous autorisiez la sortie d'une bonne flottille de chaloupes

Digitized by Google

canonnières pour protéger les îles d'Istrie et de Dalmatie. Si une corvette venait insulter le port de Venise, vous pourriez faire sortir deux frégates après.

Faites-moi connaître vos moyens en chaloupes canonnières et autres petits bâtiments. Tout me porte à penser que les Russes se retireront bientôt de l'Adriatique; et je désirerais qu'une portion de ces bâtiments pût se rendre à Tarente pour aider à la descente en Sicile.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10243.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 16 mai 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre de Tarente du 4 mai. Je suis surpris qu'il n'y ait pas à Tarente les affûts nécessaires; le général Saint-Cyr avait été chargé de les entretenir; son absence a été trop courte pour qu'ils aient pu être détruits dans cet intervalle, à moins qu'on ne les ait détruits exprès.

Je ne crois pas que le colonel Gentili soit dans le cas d'organiser votre gendarmerie; c'est une organisation à part, qui n'existe dans aucun pays de l'Europe. Il m'a fallu beaucoup de peine pour la monter dans le royaume d'Italie, où elle commence à marcher. C'est la manière la plus efficace de maintenir la tranquillité d'un pays, et c'est une surveillance moitié civile, moitié militaire, répandue sur toute la surface, qui donne les rapports les plus précis. Ne croyez pas avec quelques piquets, quelques détachements mobiles, comme vous avez vu la gendarmerie de Corse, obtenir ces résultats; il faut des détachements stationnaires qui apprennent à connaître les localités et les individus. Le seul inconvénient est que cela coûte un peu cher; mais vous avez beaucoup de pays de montagne; vous avez besoin de gendarmerie à pied plus que de gendarmerie à cheval. Elle ne doit pas vous coûter plus de 800,000 francs ou un million par an. Elle sera bientôt composée. Ne découragez pas

Digitized by Google

trop Radet. Empêchez-le de trop publier; cependant il faut quelques circulaires et quelques embarras. Au reste, c'est à vous à le faire marcher plus lentement et comme vous l'entendrez. Si, en dernière analyse, vous n'étiez pas content de Radet, renvoyez-le-moi; je vous le remplacerai par le général de gendarmerie Bucquet, qui organise la gendarmerie de Gênes, de Parme, et que vous avez vu à Boulogne. C'est un homme doux et qui connaît à fond le système de la gendarmerie.

La Russie se rapproche de moi; elle vient de donner l'ordre de me remettre les bouches de Cattaro, et je pense que l'escadre russe évacuera bientôt l'Adriatique.

Je ne sais point les mesures que vous avez prises pour le placement de vos troupes dans le royaume de Naples. Vous devez avoir de la difficulté à les nourrir. Si cela est, vous savez que je vous ai donné l'autorisation de m'en renvoyer.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10244.

A LA PRINCESSE ÉLISA.

Saint-Cloud, 17 mai 1806.

Ma Sœur, j'ai reçu vos lettres. N'exigez aucun serment des prêtres; cela n'aboutit à rien qu'à faire naître des difficultés. Allez votre train; supprimez les couvents. Du reste, marchez prudemment et ne vous aliénez pas l'esprit de vos peuples.

Une estafette part tous les jours de Naples et de Milan. Arrangez-vous pour que vos paquets me parviennent par ce canal, en les envoyant directement au lieu le plus près de vous où passe l'estafette.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10245.

AU GÉNÉRAL MOUTON,

À L'ILE D'AIX.

Saint-Cloud, 17 mai 1806.

Je reçois votre rapport du 13 mai. Envoyez-moi un état de situation des 66e et 82e, compagnie par compagnie, ainsi que de la légion du Midi, du bataillon colonial et du bataillon du 26e. Faites-moi connaître les hommes et l'état de situation de l'armement, de l'habillement et des masses, afin que j'aie une idée très-claire de la situation de ces bataillons.

Les soldats du 93e qui sont à bord de l'escadre vont être bientôt relevés.

Je donne ordre à un commissaire des guerres de se rendre dans ces îles. Un capitaine du génie doit y être rendu. Je lui fais envoyer 30,000 francs. Comme cela pourra souffrir quelques jours de retard, vous lui direz qu'il peut toujours commencer.

Faites-moi connaître la situation de l'équipage de campagne à l'île d'Aix. Vos rapports ne me donnent pas des idées claires. Restez jusqu'à nouvel ordre dans l'île d'Aix; faites manœuvrer les troupes qui s'y trouvent. Mon intention est que vous ne quittiez l'île que lorsqu'il y aura des troupes suffisantes pour repousser 15,000 Anglais, s'ils se présentaient. Je sais que ce sont de jeunes soldats que vous avez; mais, lorsqu'on a de vieux officiers et de vieux sous-officiers et des soldats de dix-huit mois ou deux ans de service, on peut se battre. Faites-leur faire l'exercice à feu deux fois par semaine.

Vous auriez pu écrire vous-même au directeur du génie pour qu'il se rendît sur les lieux et commençât sur-le-champ les travaux les plus nécessaires.

Indépendamment des états que je vous demande sur l'artillerie, envoyez-moi l'état des pièces qui arment la batterie des Saumonards, qui indique de quelles espèces elles sont, et s'il y a beaucoup de mortiers à

Digitized by Google

longue portée. Il n'y a pas de mal qu'on essaye de différents exercices. Invitez le directeur de l'artillerie à vous envoyer quelques affûts de plus.

Voici les dispositions que j'ai prescrites pour la défense de l'île d'Aix :

Il y aura un bataillon du 82e, qui est à Napoléon, fort de 800 hommes; tout le 66e, fort de 1,200 hommes; le 3e bataillon du 26e, fort de 800 hommes; les deux bataillons de la légion du Midi, 1,000 hommes; deux compagnies du 3e d'artillerie, de 160 hommes; la compagnie de canonniers piémontais et la compagnie de canonniers vétérans, faisant près de 100 hommes : total 4,060 hommes.

Il doit y avoir un général de brigade et ses aides de camp, un chef de bataillon d'artillerie, deux capitaines, quatre lieutenants, tous d'artillerie, sans y comprendre les officiers des compagnies, un commissaire des guerres, trois officiers du génie, dont un capitaine. Il doit y avoir pour un mois de vivres. Aucun officier ne doit découcher de l'île, sous quelque prétexte que ce soit. Tout ce qu'il y a dans l'île aura le traitement du pied de guerre. Comme ce petit camp reste là tout l'été, voyez s'il ne serait pas convenable de faire baraquer et prendre une position centrale dans l'île, pour y asseoir ce camp. Si vous n'avez pas de baraques, demandez des tentes.

Mon intention est que vous voyiez si tout est parfaitement organisé, que vous en preniez le plan et que vous puissiez me rendre compte de tout. Voyez si le général Dufresse qui s'y trouve paraît avoir l'activité et les moyens nécessaires pour être chargé de la défense.

Que deux fois par semaine les troupes réunies fassent les mouvements de ligne, s'exercent à tirer à la cible, etc. Des récompenses seront données par la caisse des corps aux meilleurs tireurs, et je les ferai rembourser. Mettez tout cela en train. Visitez avec la plus grande attention la légion du Midi. J'ai fait donner l'ordre au colonel de s'y rendre. Passez-en une revue, compagnie par compagnie, bataillon par bataillon. Entrez dans les plus grands détails, de manière que vous puissiez m'instruire des abus qui existent dans ce corps. Faites connaître aux grenadiers du 66e que je leur ai accordé des bonnets de grenadiers.

Quand ce petit camp sera réuni, inspectez-le en détail, afin que je

Digitized by Google

puisse être certain non-seulement que l'île sera bien défendue, mais même que, si je veux les embarquer, ils puissent s'embarquer du soir au matin.

J'ai donné ordre à un bataillon de 800 hommes du 112e, qui se rend à Bordeaux, de remplacer le 66e à Oleron. Pendant votre séjour à l'île d'Aix, vous pourrez visiter en grand détail les îles de Ré et d'Oleron.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10246.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 17 mai 1806.

Monsieur Decrès, l'hôpital qui est à l'île d'Aix a besoin de réparations. Il faudrait en planchéier les salles pour que les malades ne marchassent point sur la terre humide. Il serait nécessaire d'établir aussi un petit corps de garde à l'entrée de cet hospice. Faites-lui donner les fournitures dont il a besoin; il n'est pas ce qu'il devrait être.

Il paraît qu'on demande, dans l'escadre de Rochefort, de faire peindre les bâtiments, et que les règlements ne sont pas exécutés dans cette partie. Tâchez de faire activer la mise à la mer de *l'Ajax*.

NAPOLÉON.

Archives de la marine.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10247.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 17 mai 1806.

Monsieur Decrès, faites-moi connaître le jour où l'expédition qui doit se réunir à Toulon sera prête à partir. Je désire que vous me présentiez des projets d'expéditions à faire pour ravitailler la Martinique, la Guadeloupe et l'île de France, et de croisières à établir pour inquiéter le commerce ennemi. Toutes ces expéditions devraient être prêtes à partir avant le mois d'août, avoir leurs instructions cachetées et être en rade, sans communication avec la terre, de manière qu'aux premiers jours de sep-

Digitized by Google

tembre tout puisse être parti. Je désire que vous me fassiez un plan là-dessus conforme à nos moyens.

Il faudrait faire partir dix bonnes croisières, qui couvriraient toutes les mers.

Trois croisières pourraient partir de Cadix, deux composées de deux vaisseaux chacune, et une composée d'un vaisseau et d'une frégate.

On ferait partir de Brest deux croisières, l'une de deux vaisseaux, l'autre d'un vaisseau et de cinq frégates.

On ferait partir de Lorient une croisière d'un vaisseau et de deux frégates.

On ferait partir de Rochefort trois croisières composées en tout de quatre vaisseaux et de cinq frégates;

De Cherbourg, une croisière de deux frégates.

On ferait partir en outre des bricks de tous les ports pour croiser. Il faudrait adopter, pour ces dix croisières, un système vaste et nouveau. Il ne faudrait plus aller reconnaître ni la Martinique ni la Guadeloupe, mais attaquer le commerce ennemi dans ses communications avec les côtes de l'Amérique espagnole, du Brésil, du continent de l'Amérique. Une seule croisière serait destinée à porter des troupes à la Martinique et à la Guadeloupe, et une serait destinée pour les Grandes Indes, où il serait nécessaire d'envoyer au moins deux frégates.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse Decrès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10248.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 17 mai 1806.

Mon Fils, j'approuve que vous ayez annulé la nomination de MM. Rosetti et Gherardi. Un banqueroutier ni un homme déshonoré ne seront jamais de mon choix.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10249.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 19 mai 1806.

Monsieur Mollien, j'ai attaché sept auditeurs aux ministères des finances et du trésor public, et à la section des finances. Je désire que vous chargiez spécialement trois d'entre eux d'accompagner les vérificateurs du trésor public qui ont le plus de talent, afin que ces jeunes gens apprennent, en suivant ces opérations, à pénétrer dans le labyrinthe de la comptabilité.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10250.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 19 mai 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 8 mai. Je vois avec plaisir que vous êtes content de l'esprit des Napolitains. Ne faites pas commencer le feu du siége de Gaëte que vous n'ayez beaucoup de pièces en batterie et que vous n'ayez réuni au parc un grand nombre de munitions. Quoi qu'on puisse vous dire, ne croyez pas que l'on se batte à coups de canon comme à coups de poing. Une fois le feu commencé, le moindre manquement de munitions pendant l'action rend inutile ce qu'on avait fait d'abord. Vous n'aurez Gaëte qu'avec un siége en règle. Deux affûts par pièce ne sont pas trop. Il vous faut une grande quantité de sacs à terre, de fascines, de saucissons préparés d'avance. Au moment où le feu commencera, qu'il y ait 9 à 10,000 hommes d'infanterie devant la place, pour pouvoir suffire aux tranchées et aux assauts. Établissez des batteries de mortiers et de boulets rouges pour éloigner les vaisseaux. Rien de tout cela ne doit commencer à tirer qu'au dernier moment. Il faut que, pendant douze jours que doit durer le siége de Gaëte, le feu aille toujours croissant. En attendant, il faut y avoir un bon commandant et au moins

Digitized by Google

5 ou 6,000 hommes, partie Français, partie Italiens. Il faut élever les batteries, construire des places d'armes, pour être à l'abri des redoutes, pour s'opposer aux sorties; enfin réunir tous les moyens. Désormais rien ne vous presse pour prendre Gaëte; l'Europe est et sera tranquille. Il y a peu de Russes à Corfou; la moitié même est déjà arrivée en Crimée. Les 2 ou 3,000 hommes que les Anglais pourront envoyer à Gaëte ne seront pas en Sicile.

Dans la situation actuelle de l'Europe, où la guerre n'est pas à craindre, la Sicile est tout, et Gaëte n'est rien; quand j'entends rien, pour ces deux mois : il faut l'avoir avant le mois de septembre; jusque-là rien n'est à craindre; et, si d'ici là vous pouvez entrer en Sicile, les vaisseaux de guerre et bâtiments de toute espèce qu'on aura devant Gaëte, on ne les aura pas en Sicile, et c'est là le grand point. Ce qui est aussi très-important pour vos opérations, c'est d'être maître de Cività-Vecchia et de toute la côte jusqu'à Piombino. Je vous ai écrit d'y envoyer un régiment d'infanterie, un de cavalerie, et un général. Il paraît que vous aimez à garder toutes vos troupes. Vous avez certainement trop de cavalerie. Dans le doute de ce que vous ferez, j'ai ordonné qu'on envoyât à Cività-Vecchia un bataillon suisse qui est à Ancône. Un bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne doit être à Ancône. Le général Lemarois doit y être arrivé; il a besoin d'un régiment de cavalerie; j'imagine que vous le lui avez envoyé. Il faut boucher hermétiquement toute la côte d'Italie aux Anglais et à toute communication avec Corfou. Ordonnez au général qui commande devant Gaëte de n'avoir aucun parlementaire avec Sidney Smith; c'est un bavard et un intrigant qui ne cherche qu'à tromper.

Si vous ne chargez pas Masséna de l'expédition de Sicile, envoyez-le à Gaëte, et qu'il y demeure de sa personne. Jourdan a l'activité et la prudence nécessaires pour garder Naples et les côtes environnantes. Reynier est tout aussi capable que tout autre de prendre la Sicile. Je ne saurais trop vous recommander d'avoir beaucoup d'officiers d'artillerie et du génie. Ne faites pas commencer le siége de Gaëte que vous n'ayez des pièces, des affûts, des munitions, des gabions, des outils, des sacs à terre, etc. et 10,000 hommes d'infanterie; sans cela on aura l'opinion d'un échec, on

Digitized by Google

retardera la prise de la place, et on consommera des munitions précieuses. Quand vous en serez là, on pourra tirer du château Saint-Ange, d'Ancône, etc. de la poudre et tout ce qui est nécessaire pour augmenter vos moyens. Quant à moi, je pense qu'il eût été possible de prendre Gaëte il y a deux mois. Dans la situation des choses, peut-être vaut-il mieux qu'elle ne soit pas prise, si vous entrevoyez le moment de bientôt entrer en Sicile. Que Gaëte ne diminue en rien vos ressources et n'affaiblisse point vos moyens pour l'expédition de Sicile. Gaëte ne résistera pas à une attaque suivie, si vous ne manquez pas d'artillerie ni de munitions. Sans aucune espèce de doute, vous pouvez l'enlever en douze jours; mais, pour cela, il faut bien des milliers de poudre, bien des affûts, des gabions, des fascines, des outils et un bon nombre d'officiers du génie. Il faut, au siége de Gaëte, au moins vingt officiers du génie et beaucoup d'officiers d'artillerie. Je désire bien avoir votre situation au 15 mai, votre répartition, et que vous me fassiez connaître comment vous organisez votre expédition de Sicile. Par les états de situation que j'ai, je vois qu'il n'y a que les 10e et 62e, formant moins de 3,000 hommes, devant Gaëte. Je ne vois pas qu'en général il y ait là tous les moyens nécessaires pour faire les travaux préparatoires du siége. Je ne vois pas assez de compagnies d'artillerie, pas assez d'infanterie Il faut aussi quelque cavalerie pour surveiller les côtes. Vous pouvez mieux placer votre armée, qui ne laisse pas que d'être considérable. La cavalerie pourra vous servir sur plusieurs points de la côte. J'ai toujours eu l'habitude, à Boulogne et sur toutes les côtes de la Bretagne, de la Normandie, etc. de faire exercer les chasseurs et les hussards aux manœuvres du canon, de manière qu'ils accouraient partout où il était nécessaire pour aider au service des batteries.

Il faut mettre devant Gaëte un de vos principaux généraux. Je n'y vois que le général de brigade Lacour; c'est bien peu de chose. Girardon vaudrait mieux que Lacour. Il faut y mettre quatre ou cinq généraux de brigade pour commander à la tranchée et faire vraiment le service. La plus grande partie de vos officiers du génie doit être au siége de Gaëte.

Malgré tout le bon esprit qui règne dans votre royaume, ne vous y fiez pas trop; n'armez pas trop de monde; cela vous est inutile et ne

Digitized by Google

peut être que dangereux. Au moindre mouvement qu'il y aurait sur le continent, cela tournerait contre vous; au lieu qu'avec une armée de 40,000 hommes, que vous avez en infanterie, cavalerie, artillerie, Français, Italiens et Polonais, vous pouvez disposer de 15,000 hommes pour l'expédition de Sicile, en mettre 9,000 devant Gaëte, et vous trouver encore avec une réserve de 16,000 hommes. Il n'y a pas de jour que je n'écrive pour organiser comme il faut vos dépôts de cavalerie et d'infanterie; on m'en envoie l'état de situation tous les cinq jours, et on y porte une grande attention.

Renvoyez les généraux et officiers isolés dont vous n'avez pas besoin; gardez moins de cavalerie, si elle vous coûte trop cher; mais veillez à ce que les régiments de dragons et de chasseurs achètent des chevaux dans le royaume de Naples. Il serait malheureux que les régiments de cavalerie que j'ai là se perdissent. Tenez la main à ce qu'ils aient toujours au moins 500 chevaux; ce sera une petite dépense, et cela maintiendra ma cavalerie en haleine et en bon état. Quand on est ensuite pressé, on n'a plus le temps. J'imagine que vous avez de la cavalerie autour de Gaëte, et que le service se fait bien sur toute la côte de Cività-Vecchia et de Gaëte à Naples.

Mes troupes sont toujours en Allemagne, que je ne veux pas évacuer que je n'aie les bouches de Cattaro; mais un courrier parti de Saint-Pétersbourg a porté l'ordre de me les remettre; ainsi je crois que cela va bientôt finir. Si j'étais menacé de la guerre, je vous dirais : Prenez Gaëte, concentrez-y tous vos moyens, et ajournez l'expédition de la Sicile. Dans ma position actuelle, je vous dis l'inverse.

Moins vous ferez attention à Sidney Smith, moins vous en parlerez, et mieux cela vaudra.

Il faudrait punir les officiers qui étaient chargés de conduire les prisonniers et les ont laissés échapper. Cette manière insouciante de servir est bien coupable.

Les affaires avec la Hollande sont arrangées, et avant peu Louis sera roi de Hollande. Il a bonne volonté, mais sa santé continue à être médiocre.

Digitized by Google

Il paraît que l'escadre où se trouve Jérôme, qui a été aux Grandes Indes, a pris un grand convoi anglais et trois vaisseaux de guerre. Je n'ai point d'inquiétude sur cette escadre.

Vous ne me parlez point encore de l'établissement de l'estafette; j'imagine cependant qu'elle doit vous arriver.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10251.

A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 20 mai 1806.

Monsieur Champagny, j'ai attaché comme auditeurs au ministère et à la section de l'intérieur MM. Stassart, Chaillou, Lafond, Maubourg, Mounier, Pepin de Belle-Isle, Tournon, Molé, Campan et Barante. Jusqu'à ce moment, vous n'avez encore rien organisé pour leur donner du travail. Je désire que vous les employiez de manière qu'ils soient utiles et qu'ils apprennent les affaires. Vous pouvez les charger de l'instruction des mises en jugement et de diverses autres affaires spéciales qui, par leur nature, doivent être délibérées au conseil. Vous pouvez aussi leur faire faire des inspections dans les magasins, les prisons, les hospices, les maisons de force, les dépôts de mendicité. Vous pouvez leur donner des missions spéciales pour vous rendre compte de la situation des travaux qui s'exécutent sous vos ordres. A leur retour de ces voyages, ils vous rendraient compte non-seulement de l'objet fixé de leur mission, mais des observations qu'ils auraient faites dans les départements qu'ils auraient parcourus. Ainsi, sur les dix auditeurs que j'ai attachés à votre ministère et à la section de l'intérieur, six pourraient être toujours en course; quatre seraient employés à l'instruction des affaires auprès de votre ministère, donneraient à la section les renseignements qui seraient nécessaires, et y développeraient les motifs de vos propositions.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10252.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Les mémoires de M. de Vaubau que vous m'avez remis sont assez importants; mais en les lisant on voit qu'il doit y avoir des pièces justificatives qu'il serait intéressant d'avoir.

Je désire connaître par quelle circonstance le préfet de police l'a arrêté. C'est un homme qui paraît retors et intrigant. Faites-moi connaître son âge, ses moyens d'existence et ce qu'il a fait depuis fructidor.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10253.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Monsieur de Talleyrand, remettez-moi jeudi un rapport sur tout ce que vous a dit Franchini et sur les moyens à prendre pour soutenir notre crédit à Constantinople. Je crois que le principal est d'y envoyer fréquemment des nouvelles. Si vous n'avez pas encore expédié le courrier que vous y envoyez, faites-le partir sur-le-champ; il pourra être porteur des lettres de l'ambassadeur. J'ai besoin d'entretenir avec Constantinople de fréquentes correspondances, parce que, si les Turcs venaient à se laisser entraîner à de nouveaux torts envers moi, cela serait d'un mauvais résultat pour mes affaires de Dalmatie. Je désire donc que, si aujourd'hui votre lettre au reis-effendi n'est pas partie, elle parte sans délai; vous annoncerez le général Sebastiani, et votre courrier prendra les dépêches de ce ministre. Écrivez à Berlin qu'on envoie donc quelqu'un à Constantinople. Autorisez M. Ruffin à récompenser le gouverneur du château et l'Arménien qui a bien traité Jaubert, et les autres individus. Laissez-le maître de faire là-dessus ce qu'il voudra.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10254.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Si vous ne vivez pas bien avec le préfet, c'est votre faute, parce que vous avez le rang supérieur, et que tout le monde connaît votre crédit auprès de moi. Je veux que vous ayez une grande prépondérance, mais je veux que vous n'en fassiez jamais usage. Vous ne devez vous en servir que pour être le plus honnête, le plus doux et le plus conciliant avec vos collaborateurs. Je ne puis admettre l'idée qu'un préfet qui a si peu de consistance que M. Nardon veuille se fermer la carrière par de mauvais procédés envers vous. L'autorité militaire est inutile et déplacée dans l'ordre civil; il ne faut donc point agir comme un caporal.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10255.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Mon Frère, j'ai reçu vos lettres des 10 et 11 mai. J'avais pensé comme vous à l'ordre de Saint-Janvier; mais il faut attendre encore. Envoyez-moi une note sur son institution et sur ses devoirs. Il me paraît par trop religieux. Au premier coup d'œil, je n'aime point un ordre qui se rattache aux Bourbons, ses fondateurs. Dans les institutions, il faut créer, et se mettre sur-le-champ, autant que possible, en harmonie avec le siècle. On ne peut pas entendre en Europe le nom de Saint-Janvier sans rire. Il faudrait trouver quelque chose qui imprimât le respect et que l'on fût tenté d'imiter. Les Anglais eux-mêmes veulent aujourd'hui créer chez eux quelque chose de semblable à la Légion d'honneur. Je relis votre lettre, et je ne vois pas que vous ayez de quoi vous vanter. L'ordre de Constantin, qui l'a fondé? Quels sont ses statuts, ses priviléges? Envoyez-m'en également la note.

Digitized by Google

J'ai déjà commencé à engager la querelle avec les Barbaresques à l'occasion de votre royaume. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra en finir avec eux. Vous avez plus de 8,000 de vos sujets entre ces deux régences. Je leur ai déjà fait distribuer des secours. Mais mon intention n'est pas de permettre que vos peuples soient esclaves des Barbaresques; avec de la patience et beaucoup de discussions, nous en viendrons à bout. En parlant de cela, ce qui est le plus populaire et le plus important pour vos peuples, c'est la défense de vos côtes contre les Barbaresques; il me semble qu'une institution qui serait fondée sur cela serait très-convenable. J'y réfléchirai; de votre côté, rêvez-y.

Avez-vous beaucoup de biens appartenant à l'ordre de Malte? Ce serait en faire un emploi utile que de les faire servir à délivrer ces malheureux. Il est impossible de les délivrer sans payer, puisque j'ai payé pour Gênes. A cause de l'effet rétroactif, les biens de l'ordre de Malte, donnés à un ordre de la Délivrance ou autre, seraient reportés à leur véritable institution. Cet ordre serait bien reçu chez vous et serait approuvé en Europe, où l'on se ferait honneur de le porter.

C'est dans ce cercle d'idées-là qu'il faut chercher votre institution. Mais c'est une affaire qu'il faut peser mûrement. Je vous entends dire qu'il vous faut quelque chose de religieux; mais rien ne l'est plus que la défense de la croix; et cette institution est à la fois religieuse et politique. Je vous écris sans avoir pensé. Cette idée a besoin d'être mûrie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10256.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Mon Frère, vous tenez trop de monde dans la Pouille; deux ou trois régiments de cavalerie, cinq pièces d'artillerie et 2,500 à 3,000 hommes, Italiens ou Polonais, sont plus que suffisants dans la Pouille, sur la côte de l'Adriatique. Pour garder les côtes, c'est surtout de la cavalerie et de

Digitized by Google

l'artillerie de campagne qu'il faut. A Pescara, 2 ou 300 hommes suffisent. Tenez 6 à 7,000 hommes à portée de Gaëte avec de la cavalerie et de l'artillerie de campagne. Le moindre échec que vous essuieriez devant cette place, par une sortie de l'ennemi qui comblerait vos ouvrages, vous ferait perdre un mois de travail, peut-être même quelques pièces de siége, et donnerait aux ennemis une réputation qui serait funeste. Mettez le maréchal Masséna devant Gaëte; donnez-lui 7,000 hommes, et que les travaux du siége continuent. Qu'est-ce que le maréchal Masséna a besoin de faire à Naples?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10257.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Vous ne m'envoyez pas les noms du gouverneur du village qui a marché au secours des 300 hommes du 6e régiment, non plus que du capitaine de ce régiment qui a arraché l'étendard que les rebelles avaient arboré au haut d'un clocher.

Les nouvelles que j'ai de Russie sont que, pour faire la paix, les Russes abandonneront la reine de Naples. La Prusse est en guerre avec la Suède et l'Angleterre. Les bouches de Cattaro doivent bientôt m'être remises. Huit ou dix croisières que j'ai dans les différentes mers font un tort affreux au commerce anglais.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10258.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 23 mai 1806.

Monsieur Dejean, voici quelques observations sur votre second rapport relatif à Venloo :

Digitized by Google

J'approuve les travaux,

1° Pour les curements des fossés.....	30,000 francs.
2° Pour les réparations des batardeaux.....	60,000
3° Pour l'exhaussement des escarpes et contrescarpes du fort Ginkel.....	60,000
Total.....	150,000

Les autres 150,000 restant des fonds accordés pour la place de Venloo, je veux les dépenser au fort Saint-Michel. Je considère le fort Saint-Michel sous deux points de vue : comme nécessaire au complément de la place de Venloo, puisqu'il oblige l'ennemi à avoir deux ponts sur la rivière et un grand cercle pour la bloquer; que la rivière est guéable et très-peu large en été, et que tous les ouvrages seraient pris à revers si l'ennemi pouvait s'établir à sa volonté. Sous ce point de vue, on doit donc l'occuper. On ne voudrait pas perdre l'avantage de l'avoir, indépendamment de la ville. Si l'ennemi attaque par le fort Saint-Michel, la place reste intacte et peut se défendre longtemps. Si, au contraire, il attaque par le fort Ginkel et néglige le fort Saint-Michel, ce dernier devient un fort à part qui peut prolonger la défense de cinq à six jours, et qui doit d'autant plus être considéré qu'il est situé de notre côté. Il paraîtrait que, dans ce projet, il faudrait achever le pentagone et se procurer, en revêtissant, quelques souterrains sous ses bastions.

Aux considérations qui ont été données pour fermer le fort Saint-Michel à la gorge, en le rendant un fort indépendant de la place, il faut ajouter que, si la garnison de Venloo était faible et ne pouvait mettre dans le fort Saint-Michel que 300 hommes, elle devrait pouvoir le faire en toute sécurité; le fossé de la gorge réduit le développement du fort de 300 toises, c'est-à-dire de près de moitié, ce fort n'en ayant guère que 400 de développement. J'approuve, du reste, que le chemin couvert soit prolongé jusqu'aux ouvrages *l* et *g*, et qu'on supprime le couvert que pourrait fournir à l'ennemi l'enveloppe en terre du chemin couvert, en prolongeant la pente des glacis.

Digitized by Google

En revêtissant le fort Saint-Michel, on ne voudrait pas se jeter dans des dépenses folles. Il faudrait calculer les revêtements de manière à n'y employer que 6 à 700,000 francs, et employer 2 ou 300,000 francs pour un magasin à poudre, une salle d'artifice, une petite manutention et un petit hôpital.

Comme dans le million qu'on avait destiné pour Venloo on n'avait destiné que 500,000 francs au fort Saint-Michel, auquel on ne voulait pas alors donner la double propriété qu'il a actuellement, cela portera la dépense de Venloo à 1,500,000 francs, en y comprenant le fort Saint-Michel. Il faut organiser les travaux de manière à les terminer en cinq ans, à raison de 300,000 francs par an.

Cette année, on rétablira le fossé du front qui fermait le fort à la gorge, et on fondera les escarpes en commençant par les bastions et fronts d'attaque 3-4-5.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10259.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 23 mai 1806.

Monsieur Dejean, voici quelques observations sur votre quatrième rapport de Kehl.

TITRE Ier.

1° J'adopte le tracé A, B, C, D, E, F du premier projet du génie; mais mon intention est qu'il ne soit fait cette année aucun changement aux ouvrages de campagne, et que ces tracés soient successivement réduits au projet adopté; de sorte que, si on avait un intérêt quelconque à se maintenir sur la rive droite du Rhin et qu'on eût des forces suffisantes, on pût, dans les ouvrages A, B, C, D, E, F, épuiser tous les efforts de l'ennemi, et soutenir un siége long dans des positions et des tracés qui paraissent avantageux.

2° Dans cette hypothèse-là même, on croit qu'aux ouvrages détachés A, B, C, D, E, F, il faut un réduit fermé commun à tous ces ouvrages,

Digitized by Google

où la garnison puisse être en repos et où on puisse tenir encore, ces ouvrages-là pris; et, pour cet objet, on adopte le tracé de l'ancien fort 23-26, lequel sera revêtu avec contrescarpe; de sorte que, dans le système des ouvrages A, B, C, D, E, F, il faille encore, pour arriver au pont, prendre l'ouvrage 23-26 avant d'être maître de la rive droite. Cet ouvrage est donc destiné à remplir, dans cette première hypothèse, le but d'une citadelle après la prise de la ville, et le but d'une ville par rapport aux ouvrages détachés.

3° Cela n'est pas suffisant : les ouvrages C, D, E, F, qui doivent toujours être en terre, doivent recevoir un grand accroissement de défense de l'inondation de la Kinzig. Dans l'ouvrage D, en forme de réduit, il y aura une flèche en avant du bastion 23, qui couvrira un pont éclusé sur la Kinzig. Cette flèche sera revêtue ainsi que la contrescarpe, et ses feux domineront l'ouvrage D, dans le même temps qu'elle sera commandée par le bastion 23.

TITRE II.

Tous les ouvrages de la rive droite doivent être considérés dans une seconde hypothèse : c'est qu'on ne veuille y laisser que 3 ou 400 hommes et négliger les ouvrages A, B, C, D, E, F. Dans ce cas, les ouvrages 23-26 et la flèche de l'ouvrage D seront seuls occupés. Par ce moyen, l'inondation de la Kinzig sera tendue. Il est vrai que ce petit nombre d'hommes ne pourra empêcher l'ennemi de s'établir dans un point d'où il détruira le pont; mais, du moins, le passage du Rhin et de la Kinzig seront assurés jusqu'à ce que le fort ait été pris; et, pour peu qu'on ait des forces un peu plus considérables, on pourra occuper les ouvrages A, B, C, D, E, F, couverts par l'inondation de la Kinzig, d'autant plus qu'on aura toujours la retraite assurée dans le fort.

ORDRE DES TRAVAUX.

On construira cette année le pont éclusé sur la Kinzig et la flèche ou réduit de l'ouvrage D, et les contrescarpes et escarpes du fort 24-23-26, de manière que, l'année prochaine, ce fort et l'ouvrage D puissent être entièrement achevés, et que cet ouvrage, avec la caserne qu'on établira,

Digitized by Google

n'excède pas 800,000 francs, comme cela est possible, puisque le développement de ce fort est le même que celui qui est proposé dans un des projets du génie.

On a ordonné que le pont sur pilotis commencé par les ponts et chaussées fût achevé, parce que le tiers en est déjà fait, et qu'en temps de guerre on établira des ponts sur radeaux et sur bateaux.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10260.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 23 mai 1806.

Le ministre directeur de l'administration de la guerre propose, sur la demande du ministre de la marine, d'augmenter la garnison de Flessingue, afin de disposer de quatre cents travailleurs militaires pour les travaux de ce port.

Il est impossible de mettre des Français dans Flessingue. L'air y est trop mauvais.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

10261.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 23 mai 1806.

Faites mettre dans *le Moniteur* un article sur l'affaire de *la Minerve*[1], et faites-la bien expliquer, pour servir d'instruction à nos marins. Les canonniers de la marine ne sont pas exercés. L'opinion de tout le monde est qu'ils devraient être exercés à tirer en rade sur une vieille coque de bâtiment. C'est un exercice que je ne cesse de recommander et qu'on n'exécute pas. Si tous les bâtiments qui sont à l'île d'Aix, à Brest, à Toulon, avaient une vieille chaloupe qui leur servît à faire l'exercice à boulets, dans tous les temps, même dans les gros temps, les marins y

[1] Voir *le Moniteur* du 26 mai 1806.

Digitized by Google

gagneraient beaucoup. La marine ne sait que se plaindre de ce que l'expérience manque à ses marins, sans se donner la peine de les exercer. Mon intention est que vous donniez des ordres positifs là-dessus dans toutes les rades, même dans celle de Cadix.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10262.

A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 24 mai 1806

Monsieur de Champagny, je désire que vous chargiez trois auditeurs de se rendre, l'un dans les 3e et 5e divisions militaires, l'autre dans les 16e et 24e, et le troisième dans les 25e et 26e. Ils verront les commissaires ordonnateurs, les préfets et même les sous-préfets. Ils recueilleront toutes les plaintes qu'on serait dans le cas de former au sujet des réquisitions pour services militaires qui n'auraient pas été payées. On a fait des réquisitions de grains, de fourrages, de transports; une partie devait être payée par les ordonnateurs, une partie devait l'être par les fournisseurs. Ces auditeurs auront soin d'entrer dans tous les détails propres à faire connaître ce qu'on a requis, ce qu'on a payé, ce qui reste à payer, ce qui aurait dû l'être par les ordonnateurs, ce qui aurait dû l'être par les fournisseurs, et les motifs du défaut de payement. Ils ne manqueront pas de s'informer du prix auquel les denrées se vendaient dans les marchés, et de le comparer au prix que l'on a donné des denrées de réquisition. Il convient que les particuliers n'aient rien perdu, mais il convient aussi que l'état n'ait pas été grevé.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10263.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 24 mai 1806.

Monsieur Mollien, le prince Eugène m'écrit, en date du 18 mai, que,

Digitized by Google

sur les 2,500,000 francs que doit payer le trésor italien pour le mois de mai, il n'est arrivé de traites que pour 750,000 francs pour la solde, et que, pour payer la masse, l'habillement, le pain de soupe, la masse de compagnie, cette somme n'est pas assez considérable; que l'ordonnateur n'a reçu encore que 160,000 francs, et que cette somme n'est pas non plus assez considérable. Pour cette dernière partie, j'écris au ministre Dejean. Faites-moi connaître à combien se montent, pour le mois de mai, la solde proprement dite et les masses qui se payent comme solde, et pourquoi vous n'envoyez pas des lettres de change qui mettent le trésor d'Italie à même de verser cette somme dans la caisse de l'armée.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10264.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 24 mai 1806.

Monsieur Talleyrand, vous remettrez la note ci-jointe au cardinal Caprara, qui l'enverra à sa cour par un courrier extraordinaire.

NAPOLÉON.

Le soussigné, ministre des relations extérieures, est chargé de mettre sous les yeux de S. Ém. le cardinal Caprara, légat du Saint-Siége, les nouveaux griefs de l'Empereur contre les ministres de Rome.

Sa Majesté a fait publier dans la principauté de Lucques le concordat d'Italie; car les principes de la religion sont immuables, et ce qui peut produire le salut des âmes à Bologne peut aussi le produire à Lucques. D'ailleurs, lorsque Sa Majesté a promulgué le concordat français à Gênes et à Parme, elle n'a éprouvé ni dû éprouver aucune difficulté, parce que ces pays, régis par les lois du même empire, ont dû être régis par les mêmes principes. Lorsque les états de Venise ont fait partie du royaume d'Italie, et que la principauté de Lucques est devenue partie du même royaume, il a bien fallu y publier les mêmes lois. L'ordre en a été donné

Digitized by Google

à Paris, et a été connu de la cour de Rome. Cependant, si elle avait des représentations à faire, elle devait les faire à l'Empereur. Au lieu de cela, elle donne un bref plein de sentences séditieuses et propres à exciter les peuples à la révolte contre le souverain. Il se peut qu'elle parvienne par ce moyen à faire couler le sang et à remplir de troubles la malheureuse principauté de Lucques; mais les ordres de l'Empereur seront suivis, et ceux qui auront prêché la sédition et la rébellion contre le prince légitime en seront responsables devant Dieu et devant l'Empereur.

Sa Majesté reconnaît dans cette conduite inconsidérée l'esprit qui dirige aujourd'hui la cour de Rome. Prétendent-ils faire une chose utile à la religion, ceux qui lui conseillent d'aliéner et d'aigrir le prince le plus puissant de la chrétienté? Suivent-ils les impulsions des hérétiques et des Anglais, ceux qui sèment le trouble au sein des peuples paisibles, et qui, au lieu de s'adresser au souverain, prêchent aux peuples la révolte et la sédition? Quel esprit de vertige s'est emparé des conseils du Saint-Siége? Depuis quand a-t-il oublié que sa politique fut de marcher d'accord avec les grands souverains et surtout avec les souverains de France, que la cour de Rome ne s'est écartée de cette marche que sous des rois faibles, ignorants? Prendrait-elle l'Empereur pour un prince faible et ignorant? Ce n'est point la morale que prêche l'Évangile ni l'exemple qu'a laissé Jésus-Christ, que semer le désordre, provoquer l'insurrection et troubler la tranquillité des états. S. M. l'Empereur déclare que les affaires de Lucques sont faites par son ordre, et qu'il regardera toute correspondance de la cour de Rome avec ses états d'Italie et de Lucques, qui ne lui serait pas communiquée, comme un exemple de rébellion qu'elle donnerait aux peuples. Par les sentiments que Sa Majesté porte personnellement au Pape, et par son respect pour la religion, elle désire que la conduite que la cour de Rome a tenue avec l'Empereur, dans le temps où on le croyait écrasé par la coalition alors existante, et pour faire la cour aux princes grecs et anglicans, change enfin aujourd'hui, et que cette cour renonce à ses projets chimériques; que le Saint-Père chasse ces brouillons qui veulent convertir le plus beau et le plus saint des pontificats en un pontificat d'anarchie, de désordre et de malheurs

Digitized by Google

pour les peuples. Le bien de la religion n'a jamais résulté que de l'accord des princes temporels avec les papes; et c'est de cet accord que les princes chrétiens ont reconnu dans les papes l'autorité de l'Église générale. Mais pour cela il ne faut pas d'idées temporelles, ni qu'il y ait à Rome des hommes assez insensés pour s'aliéner les princes qui sont les véritables soutiens de la religion.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10265.

A LA PRINCESSE ÉLISA.

Saint-Cloud, 24 mai 1806.

Ma Sœur, je reçois votre lettre. Le bref du Pape n'est rien, tant qu'il restera secret dans vos mains. Ne perdez pas un moment, une heure, pour réunir tous les biens des couvents au domaine. Chargez mon ministre de se rendre chez l'archevêque : il lui dira que je suis instruit de ce qui se passe; que ce ne sera pas le concordat de mon royaume d'Italie, mais celui de France, que je ferai publier dans la principauté de Lucques; que non-seulement on s'emparera des biens des moines, mais encore de ceux du clergé séculier, et qu'on le mettra à la pension. Si l'on ne se prête pas de bonne grâce, et s'il y a le moindre désordre, je ferai avancer une division française. N'exigez aucun serment des prêtres. Ne vous mêlez dans aucun dogme. Emparez-vous des biens des moines, c'est là le principal; laissez courir le reste. Faites agir mon ministre secrètement, comme vous l'entendrez. Je prends le parti d'écrire à l'archevêque; vous chargerez mon ministre de lui porter ma lettre.

Vous répondrez en votre nom la lettre ci-jointe au Pape.

NAPOLÉON.

Tout bien pensé, je n'enverrai pas aujourd'hui la lettre à l'archevêque; faites-lui parler.

Comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10266.

ANNEXE À LA PIÈCE PRÉCÉDENTE.

A S. S. LE PAPE.

Très-Saint Père, j'ai reçu la lettre de Votre Sainteté. Je l'ai envoyée à l'Empereur, mon auguste frère et souverain. Je prie Votre Sainteté de s'entendre avec lui. Il ne m'appartient pas de remarquer qu'il y a dans le bref de Votre Sainteté des choses contraires à l'autorité des princes. Tout ce qui est spirituel lui est soumis; mais elle ne veut pas attaquer le temporel. Je la supplie de ne rien faire qui tende à prêcher la révolte et la sédition à mes sujets. Cet exemple, elle ne le trouvera pas dans la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ ni des saints apôtres; et, s'il arrivait du désordre dans mes états et que le sang humain y fût répandu, le cœur paternel de Votre Sainteté en gémirait. L'Église prêche la paix et non la guerre, la soumission et non la révolte. J'obéis aux décrets de mon Empereur comme j'obéirai à tous ceux qu'il me dictera. Que Votre Sainteté veuille s'adresser à lui et ne doute jamais de mes sentiments respectueux.

Comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.
(Eo minute aux Arch. de l'Emp.)

10267.

DEUXIÈME ANNEXE A LA PIÈCE N° 10265.

A L'ARCHEVÊQUE DE LUCQUES.

Monsieur l'Archevêque de Lucques, j'ai pris connaissance du bref de Sa Sainteté. Il me paraît qu'on veut susciter des troubles dans la principauté de Lucques et exciter les peuples à la mutinerie et à la révolte contre l'autorité légitime. Mais l'état de Lucques est sous ma protection immédiate. Massa-Carrara, qui fait partie de cet état, est soumis au concordat, et les lois de notre sainte religion, qui font que les habitants de Massa-Carrara sont soumis au concordat, ne peuvent faire que la princi-

Digitized by Google

pauté de Lucques n'y soit pas soumise. Monsieur l'Archevêque, des insensés ennemis de votre patrie peuvent vouloir y semer le trouble et la division; mais souvenez-vous que notre sainte religion veut qu'on obéisse aux souverains; que la révolte est le premier des crimes, et que la mutinerie ou l'esprit de vertige qui conduirait la population à des excès retomberait sur ceux qui auraient méconnu l'esprit de leur état et transgressé ce premier principe de notre religion consacré par la conduite constante de notre Sauveur et des saints apôtres. Pourquoi la cour de Rome, si elle a des remontrances à faire, ne s'adresse-t-elle pas à moi? Je le répète, le clergé séculier est nécessaire pour administrer les sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les moines sont de trop; leur suppression est devenue nécessaire au bien de l'état, dont ils possèdent une trop grande partie de territoire. Ce que j'ai fait pour mon royaume d'Italie, pour Gênes, pour Venise, doit être fait aussi pour Lucques. Je connais vos vertus; j'attends de votre sagesse que vous n'écoutiez point la voix des intrigants qui voudraient susciter des désordres dans votre patrie, et que, dans cette circonstance, vous serez le premier à donner l'exemple de l'obéissance. S'il en était autrement, vous m'obligeriez à envoyer une division française à Lucques, à incorporer cette principauté à mon royaume d'Italie et à la traiter en pays conquis, à en rappeler ma sœur, et à y établir non le concordat de mon royaume d'Italie, mais le concordat de France. Le prince de Lucques ne se refusera à aucun des moyens qui peuvent concilier les principes généraux de mon empire avec le respect qui est dû au Saint-Siége; mais le Saint-Siége doit aussi respecter l'autorité qui a été établie par Dieu. Il doit, à l'exemple des plus saints prélats, marcher de concert avec les princes de la chrétienté, ne point se laisser séduire par les intrigues des hérétiques et des Anglais, et ne point méconnaître le bien que j'ai fait à la religion, en prenant à tâche de contrarier toutes mes vues. Je sais que le Saint-Père est un saint homme. Il veut le bien; mais il est entouré d'hommes qui se réjouiraient de voir le sang couler, et pour lesquels les séditions et les malheurs qui arriveraient dans votre patrie seraient un spectacle bien doux. Les insensés! ils ne veulent pas voir que le sang qu'ils feraient couler retombe-

Digitized by Google

rait sur eux. Conduisez-vous de manière à ne mériter aucun reproche de ma part.

Sur ce, je prie Dieu, Monsieur l'Archevêque de Lucques, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde[1].

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10268.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 24 mai 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 19 mai. Je suis affligé de voir que, malgré les sommes que vous avez retirées et les moyens extraordinaires que je vous ai donnés depuis le mois de janvier, vous n'ayez pas soldé le service de ces quatre mois. L'administration d'Italie me paraît un chaos. Je vous ai fait donner pour ces quatre mois, indépendamment des contributions extraordinaires et de la contribution de Venise, les 1,600,000 francs du mois d'avril. Le ministre Dejean ne donnera rien à la compagnie pour ces quatre mois, puisque c'est à vous à la payer.

Il y a de grands abus dans l'administration d'Italie. Il faut prescrire à votre ordonnateur de bien arrêter la comptabilité des quatre mois, parce que je tiens ici la main à ce que rien ne soit payé pour le royaume d'Italie depuis le 1er janvier jusqu'au 1er mai, tout devant être payé par le trésor d'Italie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10269.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 24 mai 1806.

Mon Fils, il faudrait envoyer en Dalmatie un bataillon de 800 Italiens.

[1] Il ne paraît pas que cette lettre ait été envoyée.

Digitized by Google

Envoyez-y également toutes les chaloupes canonnières, chebecs, etc. que vous avez à Venise. Vous pouvez tout faire sortir, excepté les frégates.

J'ai lu les détails de l'affaire de Lesina. Je conçois très-bien que, par le moyen de l'île de Brazza, il est facile de porter du secours à cette île; mais je crois que le premier et le plus sûr parti est d'attaquer Raguse; par là, on se trouvera à même de reprendre Curzola, et les ennemis auront beaucoup à faire pour défendre les bouches de Cattaro. Écrivez aux généraux Lauriston et Molitor que leurs lettres sont remplies de chimères; que les Russes ne sont pas en Valachie, qu'ils sont bien loin de là, et qu'ils ne pourraient y entrer sans s'attirer toute l'Europe sur les bras; que, loin d'avoir 18,000 hommes disponibles à Corfou, ils n'en ont pas 5,000. Leurs lettres sont pleines de romans; ils n'ont rien à craindre en Dalmatie. Ils ne sauraient avoir autour de ces îles trop de chaloupes et de petits bâtiments de toute espèce. Vos trois frégates seules, toujours tenues en rade et prêtes à appareiller, sont suffisantes pour maintenir libre la mer de Venise. Envoyez en Dalmatie des pièces de fer, vous devez en être pourvu.

J'ai fait chef de bataillon le capitaine Guyard, du 23e; Chazeau et Maurillon, du même régiment, ont été nommés membres de la Légion d'honneur. Pourvoyez au service de la marine, et veillez à ce qu'il ne manque pas. Vous devez être maître de toutes les îles; ayant l'arsenal, vous devez pouvoir armer tant de petits bâtiments que les gros vaisseaux russes doivent être rendus nuls, malgré leur supériorité.

Envoyez Dandolo en Dalmatie; sa présence y fera du bien; il y inspirera de l'enthousiasme et y remettra de l'ordre. Recommandez aux généraux Lauriston et Molitor de le soutenir. Vous recevrez un décret que j'ai pris pour arranger l'affaire de Guastalla.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10270.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 24 mai 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 15 mai 1806. Vous ne connaissez pas le peuple en général, moins encore les Italiens. Vous vous fiez beaucoup trop aux démonstrations qu'ils vous font. N'alarmez pas trop et prenez bien vos précautions. Au moindre mouvement sur le continent, c'est-à-dire au moment où vous aurez le plus besoin de preuves de leur attachement, vous verrez combien peu vous pouvez compter sur eux. Je ne répondrai pas à ce que vous me dites des gardes du corps. Vous ne me croyez pas assez ignorant de la situation actuelle de l'esprit de l'Europe pour croire que Naples est tellement philosophe qu'il n'y ait aucun préjugé de naissance; et, si Naples se présente ainsi à vos yeux, c'est qu'ainsi se présentent tous les peuples conquis, déguisant leurs sentiments et leurs mœurs, et se prosternant avec respect devant qui a leurs biens et leurs vies dans les mains. Vous croyez bien qu'il y avait des préjugés de noblesse à Vienne; eh bien, les familles princières invitaient à leur table les soldats. D'ailleurs, c'est moins pour Naples que pour la France, où j'ai besoin de fonder une union de toutes les classes de citoyens et de tous les préjugés. Quant à l'armée, j'espère que, quand on leur aura dit que c'est moi qui l'ordonne, elle voudra le trouver bon; je ne l'ai point accoutumée à se mêler de ce que je fais.

Ce qui vous est arrivé à l'île de Caprée, je l'avais prévu; en fait d'îles isolées, il n'y a qu'un principe, c'est d'y mettre beaucoup de troupes ou point du tout.

Il n'est arrivé à Alexandrie que 800 galériens; si vous en avez en effet fait partir 4,000, et qu'on les ait laissés s'échapper en route, votre royaume se trouvera empesté.

Il n'y a point de doute qu'il vous faut vous former des compagnies de gardes du corps de la noblesse de Naples; ce que je vous envoie de Français est peu de chose.

Digitized by Google

Je vous le recommande encore, ne vous laissez point enivrer par les démonstrations des Napolitains; la victoire produit sur tous les peuples le même effet qu'elle produit aujourd'hui sur eux. Ils vous sont attachés parce que les passions opposées se taisent; mais, au premier trouble du continent, lorsque les 40,000 Français qui se trouvent à Naples (cavalerie, infanterie, artillerie) se trouveraient réduits à quelques mille hommes, et que la nouvelle se répandrait que je suis battu sur l'Isonzo, que Venise est évacuée, vous verriez ce que deviendrait ce bel attachement. Et comment cela serait-il autrement? Comment les connaissez-vous? Ils voient la puissance actuelle de la France; ils croient que, puisque vous êtes nommé roi de Naples, tout est fini, parce que la nature des choses l'ordonne, parce que c'est de la nouveauté, et parce que c'est sans remède.

Vous avez tort d'envoyer les Corses qui ont été au service des Anglais dans leurs départements; ils me les empesteront. Dirigez-les sur Alexandrie et faites-m'en passer l'état; je verrai à en former un corps.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10271.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 24 mai 1806.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 16 mai. J'aurais désiré avoir le détail de la sortie de l'ennemi de Gaëte. Le service ne se fait pas en règle devant cette place. Je vous ai déjà écrit d'y tenir le maréchal Masséna avec un nombre de généraux de brigade suffisant pour qu'il y en ait tous les jours un de service à la tranchée, et que le service se fasse comme dans les siéges. Tenez-y 6 ou 7,000 hommes. Vous n'avez pas besoin de tant de monde du côté de l'Adriatique. J'aurais voulu avoir le détail des descentes des îles d'Ischia et de Procida. N'y tenez personne, ou tenez-y beaucoup de monde. Tenez-y des Napolitains ou des Italiens. Avec l'armée que vous avez, vous ne devez pas craindre d'essuyer aucun échec ni

Digitized by Google

aucun affront nulle part. Sidney Smith est facile à abuser. Je lui ai tendu souvent des embuscades dans lesquelles il a toujours donné. Quand il en aura essuyé trois ou quatre, il finira par se dégoûter.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10272.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 25 mai 1806.

Monsieur Dejean, il faut me faire connaître les travaux à exécuter pour fortifier Cassel d'une manière permanente. Cassel appartient aujourd'hui à la France et ne doit plus être démoli. Cassel, Mayence sont dans une position très-différente de Kehl et de Strasbourg. Cassel fait partie de l'enceinte de Mayence, et Kehl est indépendant de Strasbourg. Il est donc nécessaire non-seulement de mettre Cassel dans le même état de défense que Mayence, mais même d'établir au confluent du Mein et du Rhin les fortifications qu'on y jugera utiles. On accordera les fonds nécessaires. Il faut que le génie fasse une petite note là-dessus. Ce sont là des dépenses bien plus importantes que tout ce qu'on peut faire à Kehl. On ne s'est jamais dissimulé que Cassel et Mayence étaient bien incomplets. Il faut occuper solidement Cassel et travailler sans discontinuer, de manière que la rive gauche du Rhin et le confluent du Mein soient occupés d'une manière forte et en équilibre avec le reste de la place. Sur le plan il n'est pas dit ce qu'on veut faire; le plan d'ailleurs n'est pas assez étendu et doit comprendre 2 ou 300 toises des environs. L'ingénieur qui dans les travaux de Cassel a dépassé les fonds ne mérite aucun blâme, car enfin il était urgent et de première importance que Cassel fût mis en bon état de défense.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10273.

ORDRE.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

M. Duroc fera payer en gratification, savoir :

A MM.	Talma	6,000 francs.
	Idem, pendant douze mois (chaque)	2,000
	Damas	6,000
	Baptiste aîné	3,000
	Fleury	6,000
	Dazincourt	3,000
	Caumont	3,000
	Després	3,000
A Mmes	Raucourt	6,000
	Duchesnois	6,000
La première fois qu'elles joueront.	Georges	6,000
	Contat	6,000
	Mars	3,000
	Devienne	3,000
	Mezerai	3,000
A MM.	Picard (avec une tabatière et chiffre en or)	6,000
	Vigny	3,000
	Et six mois de traitement faisant à MM. Kreutzer aîné, Pradère, Taviot, Baudiot, Rigel, Lays, Nourrit; à Mmes Branchu, Manuit, Duret et Pellet, tous de ma musique.	14,000
	Total	88,000

NAPOLÉON.

Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

10274.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Monsieur de Talleyrand, la cour de Rome commence des menées sourdes pour abuser les peuples. Elle fait courir des prières qui sont insignifiantes, mais qui laissent percer de mauvaises intentions. Écrivez à Alquier de faire entendre au cardinal Consalvi qu'aucune de ses menées ne m'échappe, que je les suis de l'œil; qu'à la première chose qu'il fera, il en répondra sur sa tête; que je le ferai arrêter au milieu de Rome même. Il parlera de ces prières qui ne disent rien, mais qui laissent assez voir quels desseins l'on a.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10275.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Le général Tilly demande l'agrément de l'Empereur pour porter la décoration de l'Aigle rouge que le roi de Prusse lui a fait remettre par son plénipotentiaire.

Renvoyé à M. Talleyrand. Il me paraît extraordinaire que le roi de Prusse fasse ainsi donner des ordres sans ma permission. Il faut en faire témoigner mon mécontentement à Berlin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10276.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Le ministre de la guerre présente à l'Em-

Renvoyé à M. Lacuée. Ce régi-

Digitized by Google

pereur un projet de décret relatif au recrutement du régiment d'Isenbourg.

ment doit se recruter à Francfort, dans les états d'Isenbourg et les provinces d'Allemagne voisines; il sera facile d'obtenir dans les états de Hesse-Darmstadt et états voisins le privilége de recruter. Il ne doit entrer, sous quelque prétexte que ce soit, aucun Français dans le régiment d'Isenbourg.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10277.

A M. PORTALIS.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Je vous envoie un projet de décret sur le clergé d'Italie. Je vous prie de me le rédiger en termes convenables et de me le renvoyer.

NAPOLÉON.

PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE 1er. Aucun évêque de mon royaume d'Italie ne sera contraint de se rendre à Rome pour y être sacré. Ils le seront conformément à ce qui est d'usage dans l'église catholique en Allemagne, en France et dans le reste de la chrétienté.

ART. 2. Pour le prix des bulles, il ne sera payé à la chancellerie de Rome que trois mois, etc. etc.

Archives de l'Empire.

10278.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Mon Fils, je n'ai point encore reçu le mémoire de votre aide de camp sur la Dalmatie, et je suis encore sans notions sur cette province. J'ai

Digitized by Google

reçu le mémoire du général du génie Poitevin sur la position de Dernis; cette position me paraît bonne. Il faut charger le provéditeur général de faire construire le pont sur la Cettina, vis-à-vis Sign. Il faut aussi me faire connaître la situation des routes de Zara à Knin et de Zara à Novigrad. Il faut que le général Poitevin envoie des devis qui fassent connaître ce que coûteraient les routes de Dernis à Zara, de Dernis à Trau, et de Dernis à Spalatro. Comment communiquerait-on de Dernis à Almissa et d'Almissa à Raguse? Pour faire passer du canon de Dernis à Raguse, faudrait-il de grandes dépenses? Demandez un mémoire sur la manière dont l'Autriche pourrait attaquer la Dalmatie. Je vous ai écrit de faire armer et approvisionner Zara. Le génie ne m'a envoyé aucun mémoire sur le détail des fortifications de cette place et sur les travaux à y faire. Il faut que toute la défense de la Dalmatie soit dirigée contre l'Autriche. Zara et Knin me paraissent donc les points les plus importants, Knin comme petit fort de montagne, et Zara comme la place la plus forte et que pourrait assiéger l'Autriche, si elle devait en assiéger une. J'ai affecté des fonds de mon trésor d'Italie pour travailler, cette année, aux communications et aux chemins. Il me semble que le général Molitor ne correspond point, et qu'il y a peu d'ensemble dans l'administration de Dalmatie; faites-moi connaître quel est l'ordonnateur qui s'y trouve.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10279.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Mon Fils, je vous envoie le rapport qui m'est fait par le ministre du trésor public. Vous verrez qu'il a envoyé tout l'argent nécessaire; mais vous dépensez en Italie plus que le nombre de troupes que vous avez ne le comporte. Mon intention est que votre ordonnateur fasse dresser un compte, article par article, de tout ce qui a été dépensé pour le service de l'armée pendant les quatre derniers mois, depuis janvier jusqu'au

Digitized by Google

1er mai. J'entends article par article : 1° la boulangerie; 2° les approvisionnements extraordinaires; 3° la viande; 4° les fourrages et indemnité de fourrages; 5° le chauffage et indemnité de chauffage; 6° les convois et transports militaires; 7° les hôpitaux. Vous n'avez rien dû dépenser pour l'habillement, puisque cette dépense regarde le ministre Dejean. L'artillerie et le génie n'ont pas dû vous coûter grand'chose.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10280.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Mon Fils, je ne conçois rien à la conduite des Sages de Bologne, je crois qu'ils sont devenus fous; je ne vois à cela qu'un moyen, c'est de les remplacer sur-le-champ.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10281.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Adressez à mon cabinet tous les journaux et tout ce qu'on publie dans le royaume. J'en ferai faire un extrait, et j'apprendrai par là beaucoup de détails qu'il peut m'être intéressant de connaître.

J'ai écrit à Lavallette de vous envoyer les nouveautés et les journaux.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10282.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 26 mai 1806.

Je désire que vous m'apportiez au conseil de demain une note qui me fasse connaître si j'ai nommé un général pour inspecter les dépôts des régiments qui sont en Italie et dans les 27e et 28e divisions militaires, pour donner des retraites aux soldats hors d'état de servir et des pensions à ceux qui sont susceptibles d'en obtenir. Il me semble que j'ai ordonné au général Schauenburg d'inspecter les 2e et 3e corps de réserve. Faites-moi connaître si j'ai nommé quelqu'un pour le 1er corps de réserve et pour la Hollande. Il est instant de nous défaire de tous les soldats qui sont inhabiles au service et qui mangent et consomment sans être utiles. Faites-moi connaître également à qui est payée la première masse d'habillement des corps de l'armée de Naples : est-ce aux 3es bataillons ou aux bataillons qui sont dans le royaume de Naples?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10283.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 27 mai 1806.

Mon Fils, je vois avec plaisir que le camp d'Istrie n'est qu'à une lieue de Capo d'Istria. Par ce moyen, cette division passerait facilement sous les ordres du général Marmont. Puisqu'il n'y a point de paille, il faudrait adopter des hamacs pour l'Istrie et la Dalmatie. Le transport en serait facile de Venise; cette précaution peut seule mettre les troupes à l'abri des maladies. J'imagine qu'on a fait le camp carré, et qu'on n'a pas imité le front de Boulogne qui n'est pas défendable.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10284.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 27 mai 1806.

Mon Fils, j'ai lu avec attention vos états de revues. Se peut-il qu'il y ait encore dans les 53e, 106e, 13e et 60e, des hommes qui ne soient pas habillés? J'imagine que les conscrits, s'ils n'ont pas des habits, ont au moins des culottes et des vestes d'ordonnance. Je vois que, dans l'armement, il manque beaucoup de fusils. Est-ce que les régiments qui sont en Istrie auraient des hommes sans fusils? Si cela était, j'imagine que vous ne dormiriez pas que mes troupes d'Istrie ne soient parfaitement armées. Vous dites qu'il est dû aux 53e, 13e, 106e et 60e, pour la solde; mais vous ne dites pas quels mois il est dû, non plus que pour la masse d'habillement. Du reste, les états me paraissent faits avec soin; je les parcourrai avec plaisir. Mais il faut que dans l'état de juin on me donne des explications sur le nombre d'hommes qui sont, à chaque dépôt, à l'école de bataillon, sur le nombre d'hommes qui sont en habits de paysans, et sur le nombre d'hommes qui ne sont pas armés. Je me persuade que vous ne dormiriez pas si vous aviez en Istrie, en Dalmatie, même en Italie, des hommes qui ne fussent pas armés ou qui fussent encore en sarraux de toile. Il est de votre honneur que, vingt-quatre heures après leur arrivée, les conscrits aient la veste, la culotte, le chapeau. Il n'y a point d'excuse, les corps doivent y pourvoir.

Vous me dites que plusieurs régiments reçoivent leur masse d'habillement à l'armée de Naples. Il y a longtemps que j'ai défendu qu'on payât rien du trésor d'Italie à l'armée de Naples. Vous ne devez payer que pour les 3es bataillons. Le roi de Naples doit y pourvoir pour les bataillons qu'il a dans son royaume.

Je vois avec plaisir que vous tenez le général Charpentier en mouvement. J'espère que ses états ne sont pas des états de bureau, mais qu'il a tout vu par lui-même; il doit toujours être en chemin.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10285.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 27 mai 1806.

Il m'est impossible de vous envoyer plus de canonniers. Toutes troupes sont bonnes pour faire le service des batteries de côte, même la cavalerie. Je vous réitère l'ordre d'envoyer un régiment de cavalerie et un d'infanterie à Cività-Vecchia. Vous avez trois fois autant de troupes qu'il vous en faut. Il est très-nécessaire d'occuper Cività-Vecchia pour ôter aux Anglais toute correspondance avec Rome. Que faites-vous donc de cette immense cavalerie qui est à Naples? Vous avez trop de troupes du côté de l'Adriatique. Si vous avez l'espérance de faire l'expédition de Sicile, vous pouvez, comme je vous l'ai marqué, tarder à prendre Gaëte. Si vous ne voyez pas prochainement la possibilité de passer en Sicile, je crois qu'il faut vous défaire promptement de ce chancre de Gaëte. Le temps perdu ne se répare point, et Cività-Vecchia devrait déjà être occupée.

Si vous jetez un coup d'œil sur toute la côte que je suis obligé de garnir, depuis Raguse jusqu'au Texel, il vous sera facile de concevoir que vous êtes le point de l'Empire où j'ai le plus de troupes réunies. Ce n'est pas en mettant des troupes partout que vous garderez tous les points, c'est en les faisant marcher. D'ailleurs il ne faut pas vous étonner d'une cinquantaine d'Anglais qui se jetteront sur vos côtes, puisqu'ils se jettent même sur mes côtes de Normandie et de la Vendée. Mais les paysans sonnent le tocsin et les repoussent eux-mêmes; je ne m'en mêle pas. Depuis Flessingue jusqu'aux Pyrénées, je n'ai pas 4,000 hommes. Établissez une bonne police et des commissions militaires, et vous n'aurez rien à craindre des Anglais. Ne parlez point de Sidney Smith; c'est tout ce qu'il cherche; plus vous en parlerez et plus il cherchera à intrigailler.

L'Europe n'est pas encore assise. Les Russes, qui avaient dit avoir envoyé l'ordre d'évacuer Cattaro, mettent des délais. Ils ont une grande discussion aujourd'hui avec la cour de Vienne à ce sujet. Il faut que vous réfléchissiez, sans cependant prendre l'alarme, et répondiez à cette ques-

Digitized by Google

tion : Quel parti prendriez-vous si j'avais besoin du retour de mon armée sur l'Adige? Pourriez-vous rester à Naples avec le quart des forces que vous y avez actuellement et renvoyer les trois quarts dans la haute Italie?

NAPOLÉON.

Vous avez à Naples des détachements du 60e de ligne; renvoyez-les à leur corps. Cette manière de disséminer l'armée est funeste à la discipline et à l'ordre.

Archives de l'Empire.

10286.

A L'ÉLECTEUR DE BADE.

Saint-Cloud, 28 mai 1806.

Mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Altesse Électorale; je la remercie des sentiments qu'elle m'y exprime. J'ai fait connaître à M. de Reizenstein tous ceux que je lui porte, et le désir que j'ai que, dans aucune circonstance, elle n'éprouve de sujets de chagrin. J'ai vu avec plaisir la résolution qu'elle a prise d'organiser son ministère pour établir dans l'administration de ses affaires un système uniforme, surtout pour ses finances. Votre Altesse sait l'intérêt que j'ai toujours porté à sa Maison; cet intérêt n'a pu que s'accroître par les liens qui nous unissent aujourd'hui. Je désire beaucoup de la savoir heureuse et contente.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Frère, en sa sainte et digne garde.

Votre bon frère,

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10287.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Saint-Cloud, 28 mai 1806.

Calculer ce que coûterait une augmentation dans les carabiniers et

Digitized by Google

les cuirassiers, en portant l'escadron à 200 hommes et 200 chevaux en temps de guerre, et 200 hommes et 190 chevaux en temps de paix; augmentation qui équivaudrait à celle de 3,400 hommes et de 3,000 chevaux, et qui équivaudrait à six régiments sur le pied actuel. Faire connaître, pour l'exactitude de cette comparaison, ce que coûteraient six régiments. Examiner quelle serait l'économie, si l'on réduisait les vingt-quatre régiments de chasseurs à seize, en portant chaque régiment à six escadrons.

Savoir aussi combien, avec trois millions, on entretiendrait de régiments d'infanterie, suivant l'organisation actuelle au complet de guerre, mais sur le pied de paix.

Faire faire pour Sa Majesté un livret qui présente, dans tous ses éléments, et masse par masse, ce que coûte, dans toutes les armes, chaque régiment et chaque homme.

Archives de l'Empire.

10288.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 28 mai 1806.

Le ministre du trésor public soumet à l'Empereur l'offre faite par M. le procureur général impérial en la cour criminelle du département de la Meuse-Inférieure, d'abandonner le quart de son traitement en don patriotique. Il prie Sa Majesté de faire connaître si son intention est que ce don soit accepté.

Cela ne peut être accepté.

NAPOLÉON.

Archives des finances.

10289.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 28 mai 1806.

Le grand juge fait connaître à l'Empereur

Sa Majesté ordonne que M. l'évê-

Digitized by Google

que des missionnaires de Gênes parcourent l'arrondissement d'Acqui, département de Montenotte, prêchant une morale dangereuse, et cherchant à décrier les lois et le Gouvernement.

que d'Acqui partira demain pour son diocèse. Il interdira sur-le-champ ces missionnaires, s'ils ont en effet prêché contre les lois et l'autorité publique. Le grand juge transmettra les renseignements qu'il a à cet égard au général Menou, et lui fera connaître que qui que ce soit qui parlera contre le Code civil doit être arrêté et envoyé à Fenestrelle. Il écrira au procureur général à Montenotte de s'adresser, dans les affaires de ce genre, au général Menou, qui a la haute police, comme exerçant l'autorité du Gouvernement. M. Portalis fera un rapport détaillé sur ces missionnaires, sur le lieu de leur naissance et la nature de leurs pouvoirs.

Archives de l'Empire.

10290.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 29 mai 1806.

La communication que j'ai fait faire à la police des états des individus possédant des rentes viagères m'a déjà donné la preuve que, sur cinquante-sept noms, vingt et un qui ont touché, l'année passée, étaient morts. Il est important de demander à la police le nom de ces individus, et qu'il soit pris des mesures pour découvrir ceux qui ont touché et les faire arrêter. On pourrait même les prendre en flagrant délit. J'avais désiré que M. Villars fît un rapport sur les probabilités de mort qu'il doit y avoir eu dans le nombre des rentiers. S'il ne l'a pas fait, donnez-lui

Digitized by Google

les éléments nécessaires, et qu'il me fasse un rapport là-dessus. D'autres renseignements me portent à penser qu'il y a plusieurs millions à recouvrer. Le chaos de la révolution a jeté de l'incertitude dans l'état des familles et a favorisé les substitutions à des individus morts. Mais ces moyens ne sont pas suffisants. Il est nécessaire, indépendamment de ces surveillances, de prendre des mesures générales, tant pour les rentes viagères que pour les pensions civiles qui se trouvent dans le même cas. La création d'un petit nombre de payeurs, donnant un fort cautionnement et répondant de la vérité et de la bonté des payements, me paraîtrait convenable. Cela ne pourrait pas être à charge aux particuliers, car ils se servent tous de commissionnaires. Nous payons en rentes viagères et en pensions civiles plus de vingt millions. Un pour cent qui serait accordé à ces payeurs fournirait une somme de 200,000 francs, avec lesquels on pourrait payer les émoluments des payeurs, qui pourraient d'ailleurs être autorisés à faire un plus grand prélèvement lorsque l'individu serait en province. Une vingtaine de ces payeurs ou agents de change serait suffisante. Voyez ce qui se faisait jadis là-dessus. Il est nécessaire de prendre des mesures, car la manière de payer d'aujourd'hui ne m'offre aucune garantie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire

10291.

DÉCRET.

Saint-Cloud, 30 mai 1806.

Sur le compte qui nous a été rendu que, dans plusieurs départements septentrionaux de notre Empire, certains Juifs, n'exerçant d'autre profession que celle de l'usure, ont, par l'accumulation des intérêts les plus immodérés, mis beaucoup de cultivateurs de ces pays dans un état de grande détresse, nous avons pensé que nous devions venir au secours de ceux de nos sujets qu'une avidité injuste aurait réduits à ces fâcheuses extrémités.

Digitized by Google

Ces circonstances nous ont fait en même temps connaître combien il était urgent de ranimer, parmi ceux qui professent la religion juive dans les pays soumis à notre obéissance, les sentiments de morale civile, qui malheureusement ont été amortis chez un trop grand nombre d'entre eux par l'état d'abaissement dans lequel ils ont toujours langui, état qu'il n'entre point dans nos intentions de maintenir ni de renouveler.

Pour l'accomplissement de ce dessein, nous avons résolu de réunir en une assemblée les premiers d'entre les Juifs, et de leur communiquer nos intentions par des commissaires que nous nommerons à cet effet, et qui recueilleront en même temps leur vœu sur les moyens qu'ils estiment les plus expédients pour rappeler parmi leurs frères l'exercice des arts et des professions utiles, afin de remplacer par une industrie honnête les ressources honteuses auxquelles beaucoup d'entre eux se livrent, de père en fils, depuis plusieurs siècles.

A ces causes,

Sur le rapport de notre grand juge, ministre de la justice, et de notre ministre de l'intérieur,

Notre Conseil d'état entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Il est sursis pendant un an, à compter de la date du présent décret, à toutes exécutions et jugements ou contrats, autrement que par simples actes conservatoires, contre des cultivateurs non négociants des départements de la Sarre, de la Roër, du Mont-Tonnerre, des Haut et Bas-Rhin, de Rhin-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges, lorsque les titres contre ces cultivateurs auront été consentis par eux en faveur des Juifs.

Art. 2. Il sera formé au 15 juillet prochain, dans notre bonne ville de Paris, une assemblée d'individus professant la religion juive et habitant le territoire français.

Art. 3. Les membres de cette assemblée seront au nombre porté au tableau ci-joint, pris dans les départements y dénommés et désignés par les préfets parmi les rabbins, les propriétaires et les autres Juifs les plus distingués par leur probité et leurs lumières.

Digitized by Google

Art. 4. Dans les autres départements de notre Empire non portés audit tableau, et où il existerait des individus professant la religion juive au nombre de 100 et de moins de 500, le préfet pourra désigner un député; pour 500 et au-dessus jusqu'à 1,000, il pourra désigner deux députés, et ainsi de suite.

Art. 5. Les députés désignés seront rendus à Paris avant le 10 juillet, et feront connaître leur arrivée et leur demeure au secrétariat de notre ministre de l'intérieur, qui leur fera savoir le lieu, le jour et l'heure où l'assemblée s'ouvrira.

Art. 6. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

10292.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 30 mai 1806.

Monsieur Mollien, je vois, dans votre rapport du 28 mai, que le payeur de l'armée d'Italie a en caisse huit millions. Cette somme est énorme, et il s'en faut de beaucoup que les besoins de l'armée d'Italie, pour le mois de mai, puissent aller là. Si cela se vérifiait, le subside du mois de juin pourrait être destiné au service du Piémont et de Gênes. Je n'ai jamais eu l'intention d'appliquer les 1,374,000 francs de la dette du Piémont au service du mois d'avril, puisqu'au contraire mon intention a été de les destiner à suppléer à l'insuffisance des fonds de 2,500,000 francs, et pourvoir ainsi à tous les services de l'armée d'Italie pendant le reste de l'année. Il est donc nécessaire de bien asseoir la situation des services de l'armée d'Italie, car il y aurait là des ressources pour plusieurs millions, si effectivement il y avait au 1er mai, tous les services des quatre mois de janvier, février, mars et avril payés, huit millions en caisse. Toutefois, il est bien important que vous ordonniez au payeur de tenir la somme de 1,374,000 francs en réserve à votre

Digitized by Google

disposition, car cette somme n'a jamais été déléguée pour les services antérieurs au mois de mai.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10293.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 30 mai 1806.

Monsieur Dejean, le secrétaire d'état vous enverra un décret que j'ai pris sur la cavalerie de l'armée d'Italie. J'attache de l'importance à ce qu'il soit vigoureusement exécuté, parce que l'expérience m'a prouvé la difficulté qu'ont les régiments à se remonter en Italie. Je désire que vous teniez la main à ce qu'ils passent des marchés pour avoir un nombre de chevaux raisonnable.

Vous réitérerez les ordres à Naples pour que les majors et les 4es escadrons des régiments de dragons et de chasseurs qui sont à cette armée rejoignent les dépôts qui forment les divisions de Reggio et de Modène. Mon intention est que vous preniez des mesures pour qu'à la fin de l'année chacun de ces 4es escadrons ait, ceux de chasseurs, 200 chevaux, et ceux de dragons, 200 chevaux, de manière que ces dépôts me forment une réserve de 2,000 chevaux équipés, organisés et prêts à servir. Quant aux quatorze dépôts des régiments d'infanterie de l'armée de Naples, dont j'ai formé deux divisions de réserve en Italie, mon intention est que vous réitériez également l'ordre que j'ai déjà donné aux majors de s'y trouver, et aux cadres des 3es et 4es bataillons de s'y rendre. Vous correspondrez avec ces dépôts pour la comptabilité et les masses que j'ai donné l'ordre de faire payer du trésor public de France. Avec les 4es bataillons des régiments à quatre bataillons, ces dépôts formeront seize bataillons que mon intention est de compléter, de manière à avoir, à la fin de l'année, un corps considérable de réserve. Je vous envoie, du reste, tous les états de situation que j'ai reçus de l'armée d'Italie pour servir à

Digitized by Google

la confection des états généraux, en cas qu'ils ne vous aient pas été envoyés.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10294.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 30 mai 1806.

Mon Fils, je réponds à votre lettre du 22 mai. Je ne suis pas du tout de votre opinion. Il n'y a pas deux espèces de comptabilité à établir pour les réquisitions: il n'y en a qu'une, c'est-à-dire celle des versements effectués dans les magasins français; la seconde ne doit point exister. Vous devez bien croire que votre frontière n'est pas la seule où il y ait eu des réquisitions; j'en ai eu dans l'Alsace et dans le Nord. La théorie que vous établissez est fausse; les ordonnateurs doivent veiller aux intérêts de mes peuples comme à ceux de mon trésor, mais ils doivent aussi démasquer les fripons et les dénoncer au ministre. Mes peuples d'Italie sont mineurs, et je dois, comme roi d'Italie, poursuivre ceux qui se sont fait payer abusivement des sommes pour de prétendues dépenses, faux frais, etc. ou qui ont pactisé la plupart du temps avec les communes pour en garder une partie. Il est temps que ces affaires soient tirées au clair. Dites à l'ordonnateur que je connais parfaitement le service de l'administration de la guerre. Les demandes faites pour l'armée d'Italie sont exagérées; je veux payer exactement, mais je veux y porter la réforme et l'ordre qui y sont nécessaires. Quant aux 1,700,000 francs, somme à laquelle vous évaluez les réquisitions versées, j'ai fourni pareille somme de mon trésor de France, puisque, pour les trois premiers mois de l'année, je vous ai accordé le subside d'un mois pour y être appliqué. Ayez soin que le service de ces trois mois soit payé au moyen de cette somme, car mon trésor de France ne vous payera rien pour cela. Vous savez que le casernement, les lits militaires, les indemnités de logement, doivent être payés à mon armée par le trésor d'Italie. Les hamacs dont j'ai ordonné l'envoi en Istrie et en Dalmatie, puisqu'il n'y a point de paille, ainsi que

Digitized by Google

le baraquement pour ces deux provinces, doivent être aux frais de mon trésor d'Italie. Vous recevrez un décret que j'ai pris à ce sujet.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10295.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 30 mai 1806.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint copie d'un décret[1] que M. Aldini vous enverra officiellement; vous donnerez sur-le-champ des ordres pour son exécution. La grande affaire, c'est le choix du colonel. S'il n'y a point d'Italien capable d'un commandement aussi considérable, il faut nommer alors un Français d'un mérite distingué. Vous pouvez prendre quelques officiers dans le bataillon dalmate qui est à Bergame; vous pourrez en prendre dans les troupes italiennes, et, s'il est nécessaire, dans les troupes françaises. Vous pourrez faire des chefs de bataillon de quelques bons capitaines de ma garde royale. Vous chargerez Dandolo de lever les soldats; s'ils peuvent être de l'âge de la conscription, ce sera le meilleur. Faites-leur donner l'assurance qu'ils ne sortiront point de la Dalmatie et pays environnants. Vous sentirez aisément que mon but est d'épargner mes troupes, et de me servir alors des deux premiers bataillons pour occuper en force, avec au moins 800 hommes, les îles de Cherso, de Veglia et celles en avant de Zara. Ces bataillons, composés de 1,200 hommes, pourront constamment tenir 800 hommes dans ces îles, ce qui les mettra en parfaite sûreté. Les deux autres bataillons, commandés par le major et qui se réuniront à Spalatro, pourront fort bien tenir 8 ou 900 hommes à Lesina, dans l'île de Brazza et dans celle de Curzola quand on l'aura reprise. Quant au bataillon d'Istrie, mon intention est, dès qu'il sera formé, d'en garnir les côtes, de manière que toutes les troupes que j'ai en Istrie puissent se réunir au camp de Pobbega, et mes troupes de Dalmatie au camp de Dernis.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

[1] Création de la *légion royale dalmate* et du *bataillon royal d'Istrie*.

Digitized by Google

10296.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 30 mai 1806.

Je ne suis point surpris que vous soyez satisfait du maréchal Jourdan. J'ai été également content de lui dans son administration d'Italie; c'est un homme probe, actif et mesuré.

Je ne vois pas pourquoi vous laissez le maréchal Masséna à Capoue. Envoyez-le à Gaëte, et chargez-le de disposer et diriger avec activité toutes les parties du siége de cette place.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10297.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Monsieur Mollien, je vous renvoie des états que vous m'avez présentés. Vous me les rapporterez à un conseil des finances que je désire tenir jeudi. Vous y apporterez également notre véritable état de situation au 1er mai, soit en recettes, soit en dépenses, ainsi que l'aperçu du service présumé du reste de l'année. Présentez-moi aussi à ce conseil tous les projets de traités à faire avec la Banque pour le reste de l'année et pour l'année prochaine.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10298.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Monsieur Talleyrand, j'ai lu avec attention le projet d'arrangement pour les affaires d'Allemagne. La seule objection à ce projet est relative

Digitized by Google

à la Prusse. Tout paraît prouver que je n'ai pas à attendre de cette puissance une coopération assez énergique pour forcer l'Angleterre à la paix : le roi de Suède la fait trembler; l'extrême faiblesse qui caractérise son administration ne me laisse rien à espérer pour la fermeture du Sund. Cela étant, il ne faut pas présenter de nouveaux obstacles ni élever aucune nouvelle barrière à la paix avec l'Angleterre. La garantie du Hanovre par la Confédération serait une nouvelle barrière. D'un autre côté, il paraît que Hesse-Cassel continue à être maréchal d'empire de Prusse, et que ce prince faible et irrésolu ne sortira pas de ce joug. Il faut donc laisser à la Prusse quelque chose à prendre dans le cas où elle serait obligée de restituer le Hanovre à l'Angleterre. Les possessions de Nassau, de Fulde, de quelques princes de Waldeck et même de quelques princes de Saxe, sont très-propres à lui faire cette compensation, qui ne doit être que l'équivalent d'Anspach et de Clèves. Je pense donc qu'il ne faut faire d'arrangement que pour la Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, Hohenzollern, Clèves et l'archichancelier; ne rien faire pour Hesse-Cassel; et tout ce qu'on destine à Hesse-Cassel le destiner en secret à la Prusse, pour lui servir un jour d'indemnité de la cession d'Anspach. Par la suite on verra quelle sera la politique de Hesse-Cassel et de la Saxe. J'aurai cependant arrangé la partie de l'Allemagne qui m'intéresse : il n'y aura plus de diète à Ratisbonne, puisque Ratisbonne appartiendra à la Bavière; il n'y aura plus d'Empire germanique, et nous nous en tiendrons là. Je désire donc que vous me fassiez un nouveau rapport, dans lequel vous me ferez connaître le territoire de 300,000 âmes réservé pour la Prusse. Vous pourrez tâter Hesse-Cassel. La première question est celle-ci : Renonce-t-il à être maréchal d'empire de Prusse? S'il n'est pas possible de procurer de l'agrandissement à ce prince, et en même temps d'en procurer à la Prusse, il vaut mieux retarder jusqu'à un autre temps. Quant à la manière de faire, après avoir entamé une négociation avec chacun des ministres en particulier, il faudra faire une espèce de congrès composé de ces ministres, c'est-à-dire de ceux de Bavière, de Wurtemberg, de Bade, de l'archichancelier, de Clèves, de Hesse-Darmstadt et des différents petits princes. Tout ce que je dis ici sur Hesse-Cassel, c'est dans

Digitized by Google

la supposition que ce prince n'est point disposé à se prononcer aussi fortement.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10299.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Monsieur Dejean, j'ai lu avec attention vos rapports des 29 et 30 avril. Puisqu'il n'y aura pas d'économies notables dans le système des dépôts pour les affûts de siége, je suis loin de persister dans cette idée, que je n'avais eue que dans l'espérance d'obtenir de fortes économies pour compenser les inconvénients assez graves attachés à ce système. On propose de supprimer la fonderie de Gênes; il faut que les officiers d'artillerie calculent quels avantages il y a, ou à faire fondre à Gênes toutes les pièces de Gênes, de Savone, etc. ou à les faire venir successivement à Turin pour les refondre dans cette place et les renvoyer ensuite à Gênes. Beaucoup de raisons me portent à refondre l'artillerie qui est à Gênes : d'abord parce qu'elle est vieille et qu'il en faut pour l'armement de la place; ensuite parce qu'il peut partir de Gênes des expéditions, et qu'il est convenable que l'artillerie soit adaptée au modèle français. Rien cependant ne presse. Je laisse aux officiers d'artillerie à m'éclairer sur cette question. Je ne conçois pas comment on a fait faire deux cents pièces de 24 courtes, et surtout à Avignon, où il n'y a point de fonderie impériale; si l'on peut les décommander, je désire qu'on le fasse. Toulouse n'est pas loin, et l'on peut y communiquer par le canal de Beaucaire; on peut donc fondre à Toulouse. J'attends un rapport là-dessus.

J'adopte le système général, que nous ne devons avoir pour les départements au delà des Alpes que la fonderie d'Alexandrie, qu'on laissera à Turin pour ces dix premières années. Il y a à Parme une vingtaine de grosses pièces qui y sont inutiles. Je désire qu'on les envoie à la fonderie de Turin; mais je crois qu'il y aurait de l'inconvénient à n'avoir que la fonderie de Metz, au lieu de celles de Metz, Douai et Strasbourg. Ce

Digitized by Google

serait bien peu de chose qu'une fonderie pour les côtes de l'Océan, le Nord et la frontière du Rhin. D'ailleurs il y a une grande quantité de bronze réunie dans ces places; le transport coûterait considérablement, et peut-être le système de n'avoir qu'une fonderie n'est pas si économique qu'il le paraît au premier coup d'œil. Qu'est-ce que des fonderies pour la France, si abondamment pourvue d'artillerie? Ce sont des ateliers de renouvellement; or on renouvelle les pièces dans l'endroit où elles se trouvent. Ne serait-ce pas une grande dépense que de transporter à Metz le bronze qui se dégrade sur les côtes et dans les places de la Flandre et du Rhin, pour le reporter dans ces places? Ne serait-il pas plus convenable de l'envoyer à Douai, Metz et Strasbourg? Je crois donc que quatre fonderies pour l'ancienne France, et une au delà des Alpes, ne sont pas trop et sont un moyen d'économie.

Dix arsenaux ne sont pas trop pour la France. Je crois que celui de Rennes n'est pas en activité. Peut-être serait-il convenable de ne rien presser. L'arsenal de la Fère fournit, par la Loire et la Seine, facilement à presque toutes les côtes. D'ailleurs, dans cette matière, il est fort difficile de raisonner; et, après y avoir bien réfléchi, on trouve toujours que ce qui est bon est ce qui existe. On n'établit pas un arsenal à moins de deux à trois millions. S'il n'y en a point à Rennes, il est inutile de faire cette dépense. On a fait en l'an XIII 146,000 armes : c'est bien peu. La France a besoin d'avoir un million d'armes en magasin. Il faudrait donc cinq ans pour avoir ce nombre, en supposant que nous en ayons 300,000. Mais la consommation ne peut pas être moindre de 50 à 60,000 par an; ainsi, sans avoir la guerre, il faudrait dix ans pour avoir le nombre nécessaire. Une année de guerre ou de crainte de guerre nous coûte déjà 150,000 armes. Des moyens de fabrication doivent être pris, surtout au delà des Alpes. Je remarque que cette dépense n'est pas extrêmement considérable; à 30 francs par fusil, la fabrication de 150,000 coûterait 4,500,000 francs. Six millions pour cette dépense ne sont pas hors des moyens de l'état; on pourrait même la porter à huit millions en temps de paix. L'avantage des magasins est qu'on peut diminuer la fabrication en temps de guerre. Aujourd'hui on fait l'inverse; et un état a tant de

Digitized by Google

dépenses à faire en temps de guerre, que les constructions de toute espèce doivent plutôt diminuer dans ce temps qu'augmenter.

Il y a un travail à faire pour les pièces provenant de l'arsenal de Vienne. Les observations à faire portent sur les pièces de siége et sur les pièces de campagne. Les pièces de siége de l'ennemi ne sont bonnes à rien; il faut en vérifier le calibre, et, s'il ne répond pas au nôtre, il faut les refondre. Les pièces de campagne, au contraire, sont utiles; et, tant à l'équipage d'Italie qu'à l'équipage du Rhin, on doit toujours en conserver une soixantaine du calibre autrichien, afin de pouvoir les faire venir après les premières victoires, et s'en servir pour employer les boulets qui auraient été pris. L'artillerie doit me faire un rapport sur toutes les pièces autrichiennes qui sont à Palmanova et à Venise et qui ont été prises dans cette guerre, et me soumettre un plan général de l'emploi de ces pièces. Ce corps doit faire aussi un travail sur les détails d'emmagasinement et les dimensions des pièces, affûts et chariots en usage dans l'artillerie russe et autrichienne. Ce travail peut nous mettre à même de nous approprier beaucoup d'idées pour améliorer notre système. Les Russes ont des obusiers d'une forme particulière et qui portent très-loin; il sera bon de faire observer avec attention ces obusiers; car il ne faut laisser à l'ennemi aucun avantage, même d'opinion; et le soldat est toujours frappé lorsqu'il voit que les armes de l'ennemi, surtout si éloigné, vont plus loin que les siennes.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

10300.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Monsieur Dejean, je désire que vous me présentiez un projet de décret pour charger l'artillerie des ponts de radeaux, et pour ordonner que, cette année, le bataillon de pontonniers qui est dans le royaume d'Italie jettera un pont de radeaux sur le Pô à Borgoforte, et que le bataillon qui est à Strasbourg en jettera un sur le Rhin, à Strasbourg.

Digitized by Google

Des commissaires d'artillerie nommés exprès tiendront note de tout ce qu'il faut pour jeter ces ponts et des procédés à employer; ces ponts sont les plus nécessaires à la guerre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10301.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Les circonstances du mauvais air et la saison me portent à ne faire l'expédition de Sardaigne, que j'ai projetée, qu'à la fin de septembre. Vous pouvez en écrire dans ce sens au préfet maritime de Toulon, pour qu'au 20 septembre il y ait dans la rade de Toulon 6,000 hommes et 300 chevaux; et ce, sans donner sujet à aucune alerte, et sans qu'on voie aucun préparatif. Mais il faut que des moyens soient pris pour avoir à cette époque 4 vaisseaux de ligne en rade, des frégates et flûtes, et pour faire réparer, sans affectation, les bâtiments de commerce qui nous appartiennent. On pourrait faire construire, sous prétexte de défense des côtes de Corse et de l'île d'Elbe, une demi-douzaine de felouques avec les chaloupes nécessaires pour opérer promptement un débarquement. Occupez-vous sérieusement de cette expédition, à laquelle j'attache beaucoup d'importance, et calculez-la de manière que mes vaisseaux de ligne ne restent pas plus de douze ou dix-huit heures devant les parages de débarquement. Mon intention est d'en confier le commandement au contre-amiral Cosmao. Il faut que chaque vaisseau de guerre ait deux chaloupes de plus. S'il est nécessaire, on peut construire quelques petits bâtiments exprès pour cet objet. Chargez aussi le préfet maritime de prendre tous les renseignements, pendant cet intervalle, sur les localités du point de débarquement que j'ai désigné.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10302.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Mon Fils, j'ai prescrit différentes mesures pour les *Savj* de Bologne et le curé de San Lorenzo. Je pense qu'il n'y a point d'inconvénient à renvoyer le préfet de Bologne, ou du moins à le placer ailleurs, si vous le croyez nécessaire; mais il faut le remplacer par un préfet qui ne soit point de la faction des prêtres, car il ne faut point se dissimuler que la cour de Rome cherche à agiter, et il faut un homme pour y veiller.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10303.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Je reçois votre lettre du 21. De tous les maréchaux que vous avez, celui qui vous est le plus nécessaire, c'est le maréchal Jourdan; car vous avez besoin surtout d'un gouverneur de Naples qui puisse, en votre absence, surveiller la ville avec sagesse et activité. Il n'a pas besoin d'un très-grand état-major. Je vous ai déjà dit que vous pouviez renvoyer tous les généraux dont vous ne vous souciez pas. Ce qui vous ruine surtout, c'est la cavalerie, et la moitié ne doit vous être utile à rien. Je ne vois point de difficulté à ce que vous renvoyiez sur Ancône et Cività-Vecchia ce dont vous n'avez pas besoin. Comme il est essentiel que les régiments de cavalerie se complètent en chevaux, j'ai fourni des fonds pour qu'ils aient 700 hommes. Je désire que vos régiments de cavalerie puissent se remonter dans le royaume de Naples, où il y a de très-bons chevaux. Vous verrez, par le décret que j'ai pris, que vous avez à fournir une masse de remontes pour compléter à 540 chevaux les trois escadrons de chacun des régiments que vous avez. Cet argent vous sera remboursé ici sur-le-champ. Je désire que vous renvoyiez de préférence les régiments de dra-

Digitized by Google

gons, parce que je voudrais les réunir pour soigner leur instruction et les mettre à l'instar de la Grande Armée.

Renvoyez les cadres des 3es et 4es bataillons; ce sera encore une économie; renvoyez tous les majors; renvoyez le bataillon du 32e d'infanterie légère, et dirigez-le sur Grenoble; il est de peu de secours et doit vous coûter cher, et j'ai besoin de reformer ce régiment.

Je vois que les régiments italiens ont beaucoup de monde aux hôpitaux. Vous en avez quatre; renvoyez-en au moins deux. Enfin vous avez une armée de 52,000 hommes; cela est beaucoup plus qu'il ne vous en faut. Sur ces 52,000 hommes, vous en avez 44,000 présents sous les armes, 6,000 aux hôpitaux, et cela sans compter les régiments napolitains que vous avez pu lever. En renvoyant deux régiments d'infanterie et les trois régiments de cavalerie italiens, quatre régiments de dragons français, le bataillon du 32e léger, cela ne vous fera qu'une faible diminution dans vos forces et soulagera de beaucoup vos finances. D'ailleurs, il paraît, par les bonnes dispositions du peuple de Naples, qu'il vous sera facile d'avoir un ou deux régiments napolitains, qui vous serviront aussi bien que les régiments italiens.

Vous n'envoyez pas d'état de situation; je désire bien en avoir enfin un très-détaillé.

J'ai besoin de maintenir toujours en Italie une certaine force; et quand une aussi grande quantité de troupes se trouve accumulée sur Naples, je suis obligé d'en former de nouvelles, ce qui augmente mes dépenses considérablement.

Vous avez quatre régiments d'infanterie légère français, dix régiments de ligne français, six de dragons, cinq de chasseurs français, quatre de ligne italiens, trois de cavalerie italiens, un de Polonais à pied, un de Polonais à cheval, un de chasseurs hanovriens à cheval, un de Suisses et un bataillon du 32e léger; de manière que vous avez plus de 7,000 chevaux. Vous pouvez très-bien renvoyer les 1,400 des trois régiments italiens et les 1,600 des quatre régiments de dragons français; il vous restera encore près de 4,000 chevaux, et cela fera un grand soulagement pour vos finances. En renvoyant 3,000 fantassins italiens, 531 Fran-

Digitized by Google

çais du 32e d'infanterie légère, vous ferez encore, sans vous être considérablement diminué, une grande économie pour votre trésor. Vous ne pourrez jamais faire passer plus de 1,500 chevaux en Sicile. En mettant 8,000 hommes devant Gaëte et 7,000 pour le reste du royaume, vous aurez une armée de 30,000 hommes. Vous en avez aujourd'hui 45,000; c'est beaucoup trop. Ajoutez à cela que, lorsque vous serez débarqué en Sicile, vous ne serez plus inquiété sur vos côtes, car tout l'effort de l'ennemi se portera sur la Sicile. Je vous le répète, quant aux généraux, vous pouvez renvoyer qui vous voudrez; également pour tous les officiers d'état-major.

Je viens d'ordonner la levée de 3,000 Dalmates, qui me coûteront beaucoup d'argent. Si j'avais eu deux des régiments italiens que vous avez à Naples, je les aurais envoyés en Dalmatie, ce qui m'aurait fait une grande économie. Si vous ne m'en renvoyez pas deux, je serai obligé de faire une nouvelle levée.

Au reste, je vous l'ai déjà dit, vous pouvez garder ou renvoyer, pourvu que vous ne me demandiez pas d'argent et que vous entreteniez bien les troupes que vous avez.

Il faut d'ailleurs vous procurer de l'argent; c'est le nerf de tout. Le royaume d'Italie, qui n'a pas plus de population que le royaume de Naples qui est cependant plus riche, paye plus de cent dix millions en contributions, établissements d'octroi et contributions indirectes. Destruction des priviléges et des concessions, uniformité dans l'administration, ce sont des moyens dont vous regretterez de n'avoir pas fait usage pendant la guerre. Ce qui vous est permis aujourd'hui ne vous le sera plus dans deux ans.

Les 7,000 hommes de cavalerie que vous avez ne peuvent pas vous coûter par an moins de sept millions, tout compris; c'est donc économiser trois millions que de renvoyer 3,000 chevaux.

Le calcul de tout ce que coûte une armée, en y comprenant la solde, les masses, l'état-major, les hôpitaux, etc. est de 1,000 francs par homme pour la cavalerie, et de 500 francs par homme pour l'infanterie. Vous avez 45,000 hommes d'infanterie et 7,000 chevaux; vous devez

Digitized by Google

compter sur une dépense de vingt-neuf millions; sur une dépense de vingt-six millions, en ôtant 3,000 chevaux. En ôtant beaucoup de monde inutile, vous pouvez vous réduire à vingt-deux millions. Je désire que vous gardiez les Hanovriens, parce que je ne pourrais les employer contre l'Autriche, vu qu'ils sont allemands; également les Polonais.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10304.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

N'organisez pas votre garde de manière à ne nommer qu'un commandant : rien n'est plus dangereux; il faut y revenir tôt ou tard, et il vaut mieux dès le commencement ne point se placer dans une fausse route. Je vous l'ai déjà dit, et je vous le répète encore, vous vous fiez trop aux Napolitains; je dois surtout vous le dire pour votre cuisine et pour la garde de votre personne; sans quoi vous courrez des risques d'être empoisonné ou assassiné. Je désire donc bien fermement que vous gardiez vos cuisiniers français, que vous fassiez faire le service de votre table par vos maîtres d'hôtel, et que votre intérieur soit organisé de manière que vous soyez toujours sous la garde des Français. Vous n'avez pas assez suivi ma vie privée pour savoir combien, même en France, je me suis toujours tenu sous la garde de mes plus sûrs et plus vieux soldats. De tous les hommes que vous avez nommés, je n'en connais aucun, si ce n'est le duc de Saint-Théodore, dont j'ai vu la correspondance avec la Reine lorsqu'il était à Madrid. Je ne blâme pas, quel qu'il soit, que vous l'ayez nommé grand maître des cérémonies; mais que vos valets de chambre, vos cuisiniers, les gardes qui rouchent dans votre appartement, que ceux qui viennent vous réveiller pendant la nuit pour vous remettre des dépêches, soient français. Personne ne doit jamais entrer chez vous la nuit que votre aide de camp, qui doit coucher dans la pièce qui précède votre chambre à coucher; votre porte doit être fermée en dedans, et vous ne devez ouvrir à votre aide de camp que lorsque vous avez bien reconnu

Digitized by Google

sa voix, et lui-même ne doit frapper à votre porte qu'après avoir eu le soin de fermer la porte de la chambre où il se trouve, de manière à être sûr qu'il y est seul et que personne ne peut le suivre. Ces précautions sont importantes; elles ne donnent aucune gêne, et le résultat est d'inspirer de la confiance, indépendamment de ce que, réellement, elles peuvent vous sauver la vie. Cette manière de vivre, vous devez l'établir pour toujours. Il ne faut point que vous puissiez être obligé d'y avoir recours dans telle ou telle circonstance, ce qui est affligeant pour l'amour-propre et pour les personnes qui vous entourent. N'en croyez que mon expérience. Le caractère des Napolitains est connu de tous les temps et de tous les siècles, et vous avez affaire à une femme qui est le crime personnifié.

Je vous ai envoyé des auditeurs; je désire que vous les employiez. Ce sont des hommes sûrs pour la probité.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10305.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 31 mai 1806.

Le ministre de la guerre fait un rapport sur l'approvisionnement en bronze nécessaire à Gênes pour la fonte de 420 bouches à feu de calibre français.

Je ne m'oppose pas à ce qu'on prenne à Venise et à Palmanova l'artillerie qui est hors de service; mais il est inutile d'en faire venir des pièces pour les refondre et les renvoyer ensuite. Je crois qu'en Italie ce ne sont pas des pièces qui manquent, mais des affûts. Lorsque j'y allai, il y a un an, c'était surtout de mortiers qu'on manquait; mais je crois que depuis il y en a eu beaucoup de fondus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10306.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 1er juin 1806.

Monsieur Dejean, j'ai lu avec la plus grande attention le travail du général Gassendi sur le matériel de l'artillerie; j'ai parcouru les vingt-cinq états qui y étaient joints. J'ai remarqué que Wesel ne s'y trouvait pas compris, et j'en ai facilement compris la raison. Je désire que cette place soit considérée comme le point d'appui de la ligne du Rhin, et traitée comme Strasbourg et Mayence. Toute l'artillerie qui s'y trouve nous appartient. Il résulte de ce travail que le nécessaire des bouches à feu, pour l'armement des places, est de 5,900 en pièces de bronze, de 3,600 en pièces de fer, de 3,300 mortiers, obusiers et pierriers, et de 3,000 pièces de campagne : total, 15,800 pièces de canon. Il y a plusieurs places, telles que celle de Parme, qui ne doivent pas être comprises dans l'état des places à armer. Gavi et la citadelle de Plaisance sont portées beaucoup trop haut. Mont-Lyon est porté beaucoup trop haut. Au Havre, il n'y a plus d'enceinte. Granville également n'est pas fortifié. A Saint-Florent, il n'y a aucune enceinte. On me porte en Corse 400 pièces de canon comme nécessaires; il n'y en a que 50 à 60 : c'est tout ce qu'il faut. En général, le nécessaire des armements est porté trop haut, et la moindre réduction générale que l'on puisse faire, c'est de porter les 1,472 pièces de campagne, que l'on destine en sus des pièces de siége, en dedans de l'approvisionnement de siége, de manière qu'au lieu de 8,000 pièces de bronze il ne m'en faudrait plus que 6,500. Le rôle que joue une pièce de 24 ou de 16, de 12 ou de 8, n'est pas tellement déterminé dans une place que l'on ne puisse employer les unes pour les autres. Pour établir donc la colonne du nécessaire pour l'armement de toutes les places, je désire, 1° que l'on revoie d'abord avec attention ce travail, et qu'on retranche les places qui en sont susceptibles, surtout celles qui, n'étant point fermées, ne sont point susceptibles de siége; 2° que l'on diminue le nécessaire actuel, de manière que dans ce qu'on demande pour pièces de siége soient comprises les

Digitized by Google

pièces de campagne; 3° qu'on ne fasse point une colonne du nécessaire séparée pour les pièces de bronze et de fer, hormis pour les pièces de fer destinées au service des côtes, ce qui est un autre calcul; 4° qu'on base le nécessaire des pièces de différents calibres sur ce qui existe, et non sur une perfection idéale; et, pour expliquer mon idée par un exemple, je citerai la direction de Maëstricht : il faut pour cette direction 350 bouches à feu; dans ces 350 il faut comprendre les 50 portées dans l'état 11 des pièces de campagne; il n'en restera donc plus que 300 de siége; sur ces 300, il faut porter comme existantes les pièces de fer, et enfin ne point détailler le nécessaire de ces 300 pièces en idéal; au lieu de quarante pièces de 24, comme le porte l'état 8, on n'en portera comme nécessaires que vingt-deux, puisqu'il y en a vingt en bronze et deux en fer. On portera comme nécessaires, en pièces de 16, les trente-neuf qui existent et les sept de 18 en fer, ce qui fera quarante-six au lieu de quatre-vingts; et, au lieu de quarante de 12 portées comme nécessaires à l'état 8, on portera, pour compenser celles de 16 qui sont portées comme nécessaires, quarante-neuf en bronze, trente-sept en fer, et les vingt de 12 de campagne portées dans les états 14, 15 et 16. Tout ceci est fondé sur le principe qu'une pièce de fer, quand elle est bonne, est d'un bon service; que des pièces de 36 et de 24, de 16 et de 12, des mortiers et obusiers de 12 et de 10, sont la même chose dans une place de guerre. En rédigeant les états sur ces principes, on arrivera à un résultat réel, et on n'aura point tant de manquant et d'excédant, et alors nous pourrons calculer sur notre situation.

Il n'y a cependant à cela qu'une seule restriction : c'est qu'il faut que je trouve à chacune de nos frontières de quoi former des équipages de siége; et, dans ce cas, il n'est pas indifférent d'avoir du 24 ou du 16, du bronze ou du fer, des pièces longues ou courtes; mais, dans cette hypothèse, un avantage peut être compensé par un autre, et cela ne peut pas exiger de refondre des pièces et de rendre des affûts inutiles. Il faut donc m'indiquer, dans une colonne séparée, les pièces de chaque place marquées pour former un équipage de siége. Il faut que, sur la frontière du Nord, j'aie de quoi former deux équipages de siége, deux sur le Rhin et

Digitized by Google

la Moselle, un dans les Pyrénées, deux en Italie, un sur les côtes de Bretagne et un sur les côtes de la Méditerranée; ce qui formera neuf équipages de siége, chacun d'une centaine de pièces de canon. Marquer ces pièces au procès-verbal de chaque direction comme devant former l'équipage de siége est une attention convenable à avoir. Alexandrie seule doit pouvoir fournir un équipage de siége; Gênes et Fenestrelle doivent fournir le second. C'est, je crois, la seule considération à avoir dans l'approvisionnement des places, et, n'y aurait-il que Strasbourg, la place ne s'en défendrait pas moins avec des pièces de 16 et de 12, pourvu qu'il y eût le nombre de pièces de 24 nécessaire pour fournir un contingent à l'équipage de siége que doit fournir la frontière. En général, je dois dire aussi qu'il m'a paru que dans l'armement on ne porte point assez de pièces de campagne; il est vrai qu'il est toujours facile d'en faire entrer dans les places; cependant, comme nous avons beaucoup de pièces de 4, de 8 et d'obusiers, on pourrait en augmenter le nombre de beaucoup dans les places, en placer dans les ouvrages avancés, les chemins couverts, etc. Les sorties se font avec des pièces de campagne, en grande partie. En résumé, je désirerais avoir un nouveau travail, pour que le nécessaire se trouvât le plus près possible de l'existant, du moins en pièces. Du reste, le travail me paraît fort bien fait.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Fn minute aux Arch. de l'Emp.)

10307.

AU GÉNÉRAL LEMAROIS,

COMMANDANT LES CÔTES DE L'ADRIATIQUE.

Saint-Cloud, 1er juin 1806.

Monsieur le Général Lemarois, je reçois votre lettre d'Ancône du 24 mai. Il paraît que, du côté de l'artillerie, vous n'êtes pas mal et que vous avez de la poudre, des cartouches et du canon en assez grande quantité. La première chose à faire est de vous emparer de toute l'autorité militaire, sans souffrir que les agents du Pape s'en mêlent, et de mettre le port et les environs, et les forts en bon état de défense. Il faut établir

Digitized by Google

une bonne discipline dans le régiment de la Tour d'Auvergne; le colonel doit s'y trouver. Il faut m'envoyer des plans et un détail des fortifications, de ce qui existe, de ce qu'il y a à faire, et de ce que cela coûterait. Toutes les fois que des soldats du Pape seraient pris comme embaucheurs, il faut les traduire devant une commission militaire et les faire fusiller. Faites exercer constamment les troupes. Faites armer quelques avisos pour avoir des nouvelles de ce qui se passe en mer.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

10308.

A LA PRINCESSE AUGUSTE.

Saint-Cloud, 3 juin 1806.

Ma Fille, j'ai reçu votre lettre du 26 mai. Je sens la solitude que vous devez éprouver de vous trouver seule au milieu de la Lombardie; mais Eugène reviendra bientôt, et l'on ne sent bien que l'on aime que lorsqu'on se revoit ou que l'on est absent. On n'apprécie la santé que lorsqu'on a un peu de migraine ou lorsqu'elle vous quitte. Il est d'ailleurs utile, pour toutes sortes de raisons, de voir un peu de monde et de se dissiper. Tout ce qui m'est revenu d'Italie m'apprend que vous menez une vie beaucoup trop sage. Je n'entends pas parler de madame de Wurmb; j'imagine qu'elle est auprès de vous et que vous l'aimez toujours. Je reçois toujours avec plaisir de vos nouvelles; je m'en informe de ceux qui viennent du pays, et j'apprends avec plaisir que tout le monde vous trouve parfaite.

Votre affectionné père,

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10309.

AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Saint-Cloud, 3 juin 1806.

Je reçois votre lettre du 26 mai. J'approuve votre conduite. Organisez

Digitized by Google

le militaire. Tenez-vous sur un bon pied. Maintenez la morale, réprimez tous les abus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10310.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 3 juin 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre de Palmanova. Immédiatement après la réception de ma lettre, vous expédierez un de vos aides de camp au général Molitor, pour lui faire connaître que mon intention est qu'immédiatement après que le général Lauriston sera arrivé à Raguse et qu'il sera maître de toute la presqu'île de Sabioncello, on attaque l'île de Curzola. Le détroit de Sabioncello est étroit. Cette presqu'île est donc le point principal pour nous, pour la défense des îles de Lesina et de Curzola. Maître de Sabioncello, vous donnerez l'ordre au général Lauriston de faire construire un fort à l'extrémité de la presqu'île, de manière que deux batteries, placées là, défendent le détroit de Sabioncello et le canal qui va de Sabioncello à l'île de Lesina, et qu'un bataillon s'y trouve retranché, fortifié, approvisionné et dans le cas de se défendre longtemps. Maître de Curzola, il faut y établir des batteries et un fort pour correspondre avec les batteries et le fort de Sabioncello, de manière que, Raguse étant en notre pouvoir, il nous sera toujours facile de dégager le fort de Sabioncello, s'il était sérieusement attaqué. Ce fort protége la communication avec Curzola, et alors la défense des trois îles de Lesina, Curzola et Brazza devient facile. Il faut donc qu'un ingénieur soit envoyé à Sabioncello pour faire la description de cette presqu'île et faire connaître le point où il faut établir la redoute. Un simple coup d'œil sur la carte vous fera connaître l'efficacité de la défense de Raguse, étant une fois maître de Sabioncello. La légion dalmate, que j'ai ordonné de lever, et dont vous aurez déjà nommé les chefs, pourra fournir 400 hommes dans chacune des îles de Lesina et de Curzola, et 100 hommes dans celle de Brazza, ce qui fera 900 hommes, qui, avec quelques officiers, quelques

Digitized by Google

canonniers, et, s'il le faut, avec quelques compagnies françaises, peuvent mettre ces îles en état d'attendre les prompts secours qui leur seraient portés. Envoyez, avec le général Lauriston, quelqu'un qui ait fait la guerre des Turcs en Égypte; il doit y avoir dans votre armée beaucoup d'officiers qui l'ont faite. Ils apprendront le peu de cas qu'on doit faire des Monténégrins. Les nouvelles de Corfou et de Constantinople portent que les Russes sont beaucoup affaiblis, et qu'ils n'ont jamais pu avoir plus de 6,000 hommes disponibles à Corfou. Cependant je ne m'oppose pas à ce que vous ordonniez au 8e régiment d'infanterie légère [1] de se rendre à Zara, et au bataillon brescian ou à un autre bataillon de troupes italiennes de se rendre à Cherso pour prendre la défense de cette île. Alors le général Molitor aura trois régiments formant neuf bataillons. Le général Lauriston, qui formera son avant-garde, aura deux régiments. Le général Molitor devra toujours tenir une réserve de cinq bataillons, sur les neuf qu'il aura, à Spalatro, Almissa, Macarsca et Opus, pour, au premier événement sérieux, envoyer au secours du général Lauriston; et Lauriston aurait ainsi, au moindre événement, pour défendre Raguse contre les Monténégrins et les Russes, les six bataillons sous ses ordres et les cinq du général Molitor; ce qui lui ferait onze bataillons, qui, avec l'artillerie, doivent former 5 ou 6,000 hommes, force hors de proportion avec tout ce que l'ennemi peut lui opposer. On m'assure qu'il trouvera peu d'artillerie à Raguse; mais il se peut qu'il trouve dans cette place beaucoup de bâtiments qui tous ont des pièces de canon. Il doit prendre ces canons, n'importe à quelle nation appartiennent ces bâtiments, pour armer les points de la côte qu'il lui paraîtra important de fortifier. J'imagine que Dandolo est parti. Je compte sur son énergie, sur son activité, sa probité, pour remuer les Dalmates, organiser cette province et tirer parti des habitants, tant pour former la légion que pour défendre leurs côtes, si cela était nécessaire. La possession de la Dalmatie sera coûteuse à mon royaume d'Italie dans les premiers moments, mais il finira par en tirer un grand profit. Au milieu de ces îles, les gros vaisseaux ne font

[1] Le texte porte : *18e régiment d'infanterie légère*. Pour cette rectification de chiffre, voir pièce n° 10368.

Digitized by Google

rien; faites donc armer toutes les péniches, pirogues et petits bâtiments que vous pourrez réunir, et envoyez-les là.

J'ai donné l'ordre au général Barbou de se rendre à votre quartier général pour y recevoir vos instructions; mon intention est qu'il commande les bouches de Cattaro, dès qu'elles me seront remises, sous les ordres du général Lauriston, qui restera à Raguse; c'est un officier qui a montré de la prudence à Hameln.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10311.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 3 juin 1806.

Je reçois votre lettre du 24 mai. Je connais bien le maréchal Jourdan; je pense que c'est un homme que vous devez vous attacher. Il a de l'expérience, de la modération, de l'activité et du dévouement. Je ne connais personne plus dans le cas d'être gouverneur de Naples; car il vous en faut un de toute confiance, qui étudie cette capitale, d'autant plus importante qu'elle est frontière du côté de la mer. Alors son traitement se composerait du revenu de son duché, que je lui donnerais parmi ceux que je me suis réservés dans le royaume de Naples; vous y joindriez une assez forte somme pour son traitement de gouverneur, ce qui lui formerait un grand état et lui donnerait une grande considération dans le pays. Jourdan et Reynier, voilà les deux hommes que vous devez vous attacher. Masséna n'est bon à rien dans un gouvernement civil; il n'est d'ailleurs point susceptible d'attachement. C'est un bon soldat, mais entièrement adonné à l'amour de l'argent; c'est là le seul mobile de sa conduite, et il n'y a que cela qui l'ait fait marcher, même sous mes yeux. C'était d'abord par de petites sommes; aujourd'hui des milliards ne suffiraient pas.

Je suis bien surpris d'apprendre par votre lettre et par d'autres rensei-

Digitized by Google

gnements que les Abruzzes ne sont pas soumises. Que font donc Reynier et Saint-Cyr? Dorment-ils? C'est là une nouvelle manière de servir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10312.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 3 juin 1806.

Je n'ai pas pu faire mettre le discours de M. Rœderer dans *le Moniteur*, car, en vérité, il n'a pas de sens. Il parle au nom d'un sénat comme il ferait dans un article de journal; il me met à côté de Machiavel. Je n'ai jamais rien vu de fait avec moins de sens et dans une circonstance où il y avait tant de belles choses à dire. Je lis aussi dans votre discours des phrases que vous me permettrez de trouver mauvaises. Vous comparez l'attachement des Français à ma personne à celui des Napolitains pour vous. Cela paraîtrait une épigramme. Quel amour voulez-vous qu'ait pour vous un peuple pour qui vous n'avez rien fait, chez lequel vous êtes par droit de conquête avec 40 ou 50,000 étrangers? En général, dans tous vos actes, moins vous parlerez directement ou indirectement de moi et de la France, mieux cela vaudra. Il y a aussi des phrases sur le Sénat qui m'ont paru ridicules et ont été trouvées telles par plusieurs membres du Sénat, hommes de sens. Il m'est tombé sous les yeux plusieurs lettres dans lesquelles vous parlez de « vos collègues » Defermon, Berlier, etc. Cela est déplacé et tend à vous donner un caractère que vous n'avez pas. Il faut être Roi et parler en Roi. Si vous n'avez d'autres titres à la bienveillance des sénateurs et des conseillers d'état que d'avoir été leur inférieur ou leur collègue dans un corps législatif, c'est une pauvre ressource. Cette manière déplaît à tout le monde, même à ceux à qui vous écrivez.

Je ne pense pas que M. Rœderer puisse garder sa place de sénateur et sa sénatorerie, et être votre ministre. Gardez-le pour en faire votre société; mais c'est un homme qui n'a point de tact, qui ne vous fera point d'amis, et qui ne vous donnera jamais un bon conseil, quoique du reste il ait des qualités que j'apprécie.

Digitized by Google

Si vous n'aviez pas d'armée française, et que l'ancien roi de Naples n'eût pas d'armée anglaise, qui serait le plus fort à Naples? Et certainement je n'ai pas besoin d'une armée étrangère pour me maintenir à Paris. Je remarque avec peine qu'il y a dans votre lettre de l'engouement, et l'engouement est très-dangereux. Le peuple de Naples se comporte bien; il n'y a rien à cela d'extraordinaire : vous l'avez ménagé; il s'attendait à pis de la part d'un homme qui était à la tête de 50,000 hommes; vous êtes doux, modéré; vous avez un bon esprit; vous êtes apprécié. Mais il y a loin de là à un esprit national, à une soumission d'attachement raisonnée et d'intérêt. Ces nuances ne doivent pas vous échapper. Je ne sais pourquoi je vous dis cela, parce que cela vous affligera; mais il faut que tous vos actes aient le ton de décence convenable, que toutes vos paroles publiques donnent une idée juste de votre caractère.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10313.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 3 juin 1806.

Je vous envoie le mémoire des relations extérieures sur les armes de Naples. Il me semble raisonnable, hormis qu'il faut en ôter cet ordre du Croissant qui n'est plus de mode, et qui ne doit pas être renouvelé depuis que le Grand Seigneur en a établi un. On pourrait mettre très-bien la Légion d'honneur, ou bien le nouvel ordre que vous ferez.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10314.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 5 juin 1806, 11 heures du matin.

La conduite de la cour de Rome est marquée au coin de la folie. J'ai voulu lui faire sentir par un premier coup ce qu'elle avait à craindre de moi; et d'ailleurs j'ai pensé qu'en tout état de choses les enclaves

Digitized by Google

de Bénévent et de Ponte-Corvo ne pouvaient être que des sujets de troubles pour votre royaume. J'en ai fait deux duchés : celui de Bénévent pour Talleyrand, et celui de Ponte-Corvo pour Bernadotte. Je sais que ces pays sont peu riches; mais je suppléerai à la dotation de ces duchés. Talleyrand est assez riche pour n'en avoir pas besoin. Je me chargerai de la dotation de celui de Bernadotte. Faites occuper ces pays, d'abord comme occupation militaire. Vous sentez que, lorsque j'ai donné le titre de duc et de prince à Bernadotte, c'est en considération de votre femme; car j'ai dans mon armée des généraux qui m'ont mieux servi et sur l'attachement desquels je puis plus compter. Mais j'ai pensé qu'il convenait que le beau-frère de la reine de Naples eût un rang distingué chez vous. Quant aux six autres duchés, je serai bientôt dans le cas d'y nommer. Masséna et Jourdan seraient l'un et l'autre convenables. Tout ce qui est tache disparaît avec le temps, et les titres de vainqueur de Fleurus comme de vainqueur de Zurich sont des titres qui restent; on ne se souviendra que de cela en voyant leurs enfants. Lorsque vous serez maître de la Sicile, instituez trois autres fiefs, dont un pour Reynier; aussi bien je pense que c'est lui que vous chargez de l'expédition, et ce ne sera pas un faible encouragement pour lui s'il se doute de ce que je veux faire en sa faveur. Dites-moi les titres que vous voudriez donner aux duchés qui sont dans votre royaume. Ce ne sont que des titres; le principal est le bien qu'on y attache; il faudrait y affecter 200,000 livres de rente. J'ai exigé aussi que les titulaires aient une maison à Paris, parce que c'est là qu'est le centre de tout le système; et je veux avoir à Paris cent fortunes, toutes s'étant élevées avec le trône et restant seules considérables, puisque ce sont des fidéicommis, et que ce qui ne sera pas elles va se disséminer par l'effet du Code civil.

Établissez le Code civil à Naples; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire alors en peu d'années, et ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil. Si le divorce vous gêne pour Naples, je ne vois pas d'inconvénient de cartonner cet article; cependant je le crois utile; car pourquoi le Pape prononcerait-il lorsqu'il y a cause d'impuissance ou autre force majeure ressortissant de

Digitized by Google

l'ordre civil? Toutefois, si vous le croyez nécessaire, changez-le. Pour les actes de l'état civil, vous pouvez les laisser aux curés. Au moyen de ces modifications, il faut établir le Code civil chez vous; il consolide votre puissance, puisque par lui tout ce qui n'est pas fidéicommis tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. C'est ce qui m'a fait prêcher un code civil et m'a porté à l'établir.

Dans une heure, je reçois l'ambassadeur turc, et je proclame le prince Louis roi de Hollande, et le cardinal Fesch coadjuteur de l'électeur archi-chancelier.

Je vous prie de regarder comme un ordre exprès l'envoi que je vous demande de deux escadrons de cavalerie et de quelque infanterie à Bénévent et à Ponte-Corvo, et d'y nommer un commandant qui en remettra la possession à Bernadotte et à Talleyrand; ce qui empêchera tout rassemblement, pétition, etc. Comme les journaux répéteront d'ici à deux jours ces nouvelles, il ne faut pas perdre un moment pour faire ces occupations.

Le cardinal Ruffo est venu à Ancône. Si je l'avais prévu, j'aurais écrit à Lemarois de le faire arrêter et de l'envoyer à Paris.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10315.

RÉPONSE DE L'EMPEREUR

A L'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE LA SUBLIME PORTE.

Paris, 5 juin 1806.

Monsieur l'Ambassadeur, votre mission m'est agréable. Les assurances que vous me donnez des sentiments du sultan Selim, votre maître, vont à mon cœur. Un des plus grands, des plus précieux avantages que je veux retirer des succès qu'ont obtenus mes armes, c'est de soutenir et d'aider le plus utile comme le plus ancien de mes alliés. Je me plais à vous en donner publiquement et solennellement l'assurance. Tout ce qui arrivera d'heureux ou de malheureux aux Ottomans sera heureux ou malheureux pour la France. Monsieur l'Ambassadeur, transmettez ces paroles au sultan Selim; qu'il s'en souvienne toutes les fois que mes ennemis,

Digitized by Google

qui sont aussi les siens, voudront arriver jusqu'à lui. Il ne peut jamais rien avoir à craindre de moi; uni avec moi, il n'aura jamais à redouter la puissance d'aucun de ses ennemis.

Moniteur du 8 juin 1806.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10316.

RÉPONSE DE L'EMPEREUR

AUX AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES DE LEURS HAUTES PUISSANCES LES ÉTATS DE HOLLANDE.

Paris, 5 juin 1806.

Messieurs les Représentants du peuple Batave, j'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma Couronne de protéger votre patrie.

Toutes les fois que j'ai dû intervenir dans vos affaires intérieures, j'ai d'abord été frappé des inconvénients attachés à la forme incertaine de votre gouvernement. Gouvernés par une assemblée populaire, elle eût été influencée par les intrigues et agitée par les puissances voisines; gouvernés par une magistrature élective, tous les renouvellements de cette magistrature eussent été des moments de crise pour l'Europe et le signal de nouvelles guerres maritimes. Tous ces inconvénients ne pouvaient être parés que par un gouvernement héréditaire. Je l'ai appelé dans votre patrie par mes conseils, lors de l'établissement de votre dernière constitution, et l'offre que vous faites de la couronne de Hollande au prince Louis est conforme aux vrais intérêts de votre patrie, aux miens, et propre à assurer le repos général de l'Europe. La France a été assez généreuse pour renoncer à tous les droits que les événements de la guerre lui avaient donnés sur vous; mais je ne pouvais confier les places fortes qui couvrent ma frontière du nord à la garde d'une main infidèle ou même douteuse.

Messieurs les Représentants du peuple Batave, j'adhère au vœu de Leurs Hautes Puissances.

Je proclame Roi de Hollande le prince Louis.

Vous, Prince, régnez sur ces peuples. Leurs pères n'acquirent leur

Digitized by Google

indépendance que par les secours constants de la France. Depuis, la Hollande fut l'alliée de l'Angleterre : elle fut conquise. Elle dut encore à la France son existence. Qu'elle vous doive donc des rois qui protégent ses libertés, ses lois et sa religion; mais ne cessez jamais d'être Français.

La dignité de connétable de l'Empire sera possédée par vous et vos descendants. Elle vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi, et l'importance que j'attache à la garde des places fortes qui garnissent le nord de mes états et que je vous confie. Prince, entretenez parmi vos troupes cet esprit que je leur ai vu sur les champs de bataille. Entretenez dans vos nouveaux sujets des sentiments d'union et d'amour pour la France. Soyez l'effroi des méchants et le père des bons : c'est le caractère des grands rois.

Moniteur du 6 juin 1806.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10317.

MESSAGE AU SÉNAT.

Saint-Cloud, 5 juin 1806.

Sénateurs, nous chargeons notre cousin l'archichancelier de l'Empire de vous faire connaître qu'adhérant au vœu de Leurs Hautes Puissances nous avons proclamé le prince Louis-Napoléon, notre bien-aimé frère, roi de Hollande, pour ladite couronne être héréditaire en toute souveraineté, par ordre de primogéniture, dans sa descendance naturelle, légitime et masculine; notre intention étant en même temps que le roi de Hollande et ses descendants conservent la dignité de connétable de l'Empire.

Notre détermination, dans cette circonstance, nous a paru conforme aux intérêts de nos peuples. Sous le point de vue militaire, la Hollande possédant toutes les places qui garantissent notre frontière du nord, il importait à la sûreté de nos états que la garde en fût confiée à des personnes sur l'attachement desquelles nous ne pussions concevoir aucun doute. Sous le point de vue commercial, la Hollande étant située à l'embouchure des grandes rivières qui arrosent une partie considérable de

Digitized by Google

notre territoire, il fallait que nous eussions la garantie que le traité de commerce que nous conclurons avec elle fût fidèlement exécuté, afin de concilier les intérêts de nos manufactures et de notre commerce avec ceux du commerce de ces peuples. Enfin la Hollande est le premier intérêt politique de la France. Une magistrature élective aurait eu l'inconvénient de livrer fréquemment ce pays aux intrigues de nos ennemis, et chaque élection serait devenue le signal d'une guerre nouvelle.

Le prince Louis, n'étant animé d'aucune ambition personnelle, nous a donné une preuve de l'amour qu'il nous porte et de son estime pour les peuples de Hollande, en acceptant un trône qui lui impose de si grandes obligations.

L'archichancelier de l'empire d'Allemagne, électeur de Ratisbonne et primat de Germanie, nous ayant fait connaître que son intention était de se donner un coadjuteur, et que, d'accord avec ses ministres et les principaux membres de son chapitre, il avait pensé qu'il était du bien de la religion et de l'empire germanique qu'il nommât à cette place notre oncle et cousin le cardinal Fesch, notre grand aumônier et archevêque de Lyon, nous avons accepté ladite nomination au nom dudit cardinal. Si cette détermination de l'électeur archichancelier de l'empire germanique est utile à l'Allemagne, elle n'est pas moins conforme à la politique de la France.

Ainsi le service de la patrie appelle loin de nous nos frères et nos enfants; mais le bonheur et les prospérités de nos peuples composent aussi nos plus chères affections.

NAPOLÉON.

Moniteur du 6 juin 1806.
(Et minute aux Arch. de l'Emp.)

10318.

MESSAGE AU SÉNAT.

Saint-Cloud, 5 juin 1806.

Sénateurs, les duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo étaient un sujet de litige entre le roi de Naples et la cour de Rome; nous avons jugé convenable de mettre un terme à ces difficultés, en érigeant ces duchés en

Digitized by Google

fiefs immédiats de notre empire. Nous avons saisi cette occasion de récompenser les services qui nous ont été rendus par notre grand chambellan et ministre des relations extérieures, Talleyrand, et par notre cousin le maréchal de l'Empire, Bernadotte. Nous n'entendons pas cependant, par ces dispositions, porter atteinte aux droits du roi de Naples et de la cour de Rome, notre intention étant de les indemniser l'un et l'autre. Par cette mesure, ces deux gouvernements, sans éprouver aucune perte, verront disparaître les causes de mésintelligence qui, en différents temps, ont compromis leur tranquillité, et qui, encore aujourd'hui, sont un sujet d'inquiétude pour l'un et pour l'autre de ces états et surtout pour le royaume de Naples, dans le territoire duquel ces deux principautés se trouvent enclavées.

NAPOLÉON.

Moniteur du 6 juin 1806.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10319.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 5 juin 1806.

Monsieur Talleyrand, expédiez aujourd'hui un courrier à la Haye pour informer mon ministre que le prince Louis est reconnu roi de Hollande, et pour le charger d'annoncer au Grand Pensionnaire que le Roi part vendredi de Paris, qu'il sera dans la semaine à la Haye; qu'il ait à faire disposer son palais pour le recevoir, et à donner des ordres pour que tout soit convenablement fait; qu'il voie aussi de quelle manière il doit être reçu.

Il faut que le général Michaud se rende à la Haye avec les généraux français, et y fasse venir un bataillon de grenadiers et une bonne partie du 20e régiment de chasseurs, afin que tout se fasse avec la pompe convenable.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10320.

A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

Monsieur Champagny, je désire que vous m'apportiez mercredi une note qui me fasse connaître l'état du travail de la colonne en bronze d'Austerlitz.

Le monument Desaix étant fini, je désire qu'on le fasse partir pour le placer au mont Saint-Bernard.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10321.

NOTE POUR LE MINISTRE DES FINANCES.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

Présenter un projet de décret pour prescrire les formalités à prendre pour le payement des rentes viagères; désigner vingt notaires qui seront nommés par Sa Majesté. Il leur sera donné une rétribution. Ils seront tenus de faire connaître, tous les ans, les extinctions. On pourrait même assigner aux notaires les clients. Les rentiers qui sont en province traiteront par correspondance. Ne payer que sur un certificat d'un notaire. Autant de notaires que de lettres. Les signatures des notaires seront connues du grand-livre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10322.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

Monsieur Dejean, j'approuve la sollicitude du premier inspecteur d'artillerie. Mon intention est que les propriétaires des départements du Rhin qui ont fourni des chevaux à l'armée soient récompensés. Je voulais les payer, mais je trouve préférable de leur donner des chevaux d'artillerie.

Digitized by Google

au moment où l'armée rentrera, en remplacement de ceux qu'ils ont perdus.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10323.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 27 mai, de Palmanova. Il n'est pas vrai que les Russes aient 6,000 hommes aux bouches de Cattaro; ils n'en ont pas 3,000. Je ne comprends pas pourquoi le général Molitor dit, dans sa lettre du 18, qu'il a des conscrits nus; ils doivent avoir des vestes et des culottes. Quant à l'instruction, des conscrits qui ont deux mois de service se battent très-bien, mêlés avec de vieilles troupes. Il est dit, dans la même lettre, que l'ennemi a jeté 1,200 hommes dans la presqu'île de Sabioncello. Il s'est donc emparé de Raguse? Cette nouvelle méritait d'être plus développée; mais elle a besoin d'être confirmée pour que j'y ajoute foi. Du reste, ces 1,200 hommes seront obligés de s'en aller du moment qu'on aura occupé Raguse. Je ne sais pas si le provéditeur que j'ai nommé est parti ou non. Il est bien important qu'il y ait en Dalmatie quelqu'un qui ait la confiance du pays; le général ne peut pas suffire à tout. J'imagine que vous avez fait filer tout le 8e d'infanterie légère sur Zara, comme je vous l'ai ordonné. Cela sera un renfort considérable au général Molitor. Je ne sais pas non plus si la Dalmatie est organisée militairement, comme je l'ai ordonné. Qui est-ce qui commande dans tous les arrondissements? Témoignez au général Molitor mon mécontentement de la faiblesse qu'il a montrée à Spalatro. Il devait faire arrêter une douzaine des principaux habitants, et, si le bourg se révoltait, y mettre le feu. Il doit réunir plus de troupes dans le midi de la Dalmatie, afin d'être à portée de soutenir le général Lauriston. Il n'y a besoin que de très-peu de forces à Zara, puisqu'il n'y a rien à craindre à présent de la part de l'Autriche.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10324.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

Mon Fils, les mots sont tout. J'ai ordonné la levée d'une légion dalmate; vous pouvez faire assurer qu'elle n'est destinée qu'à défendre le pays; cela donnera de l'assurance aux habitants. Voici un décret pour la formation du camp de Dernis; vous verrez que mon intention est de réunir les conscrits et les dépôts dans ce camp; ils y seront en bon air, s'y porteront bien, et se formeront plus vite. Voici comment je conçois que le général Molitor pourrait distribuer ses troupes : il mettrait le 3e bataillon du 79e à Zara, un bataillon à Sebenico, et il concentrerait les autres à Macarsca, pour pouvoir aller au secours du général Lauriston, si cela était nécessaire. Si les dépôts du 5e et du 23e sont restés en Dalmatie, placez-les dans le camp de Dernis; l'artillerie de réserve de campagne sera également placée dans ce camp, de manière qu'il n'y aura qu'un bataillon brescian ou un autre bataillon italien à Cherso, un bataillon à Zara, un à Sebenico, et tout le reste disponible. Faites bien comprendre au général Molitor que, pour défendre les îles de Lesina et de Curzola avec succès, il faut être maître de la presqu'île de Sabioncello. Indépendamment de cela, ce général peut réunir les compagnies de grenadiers des corps qu'il laisse dans les villes, de manière qu'il ait toujours dans la main 4,000 hommes pour faire marcher au secours du général Lauriston qui, lui-même en ayant plus de 4,000, sera partout supérieur à l'ennemi.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10325.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

Je reçois votre lettre du 27 mai. Il serait bien important que vous

Digitized by Google

pussiez enfin opérer votre descente en Sicile. La paix pourrait se faire d'un moment à l'autre, et l'incertitude de vos opérations y porterait du retard. Votre lettre ne me dit pas le nombre des bateaux que vous avez, et n'entre dans aucun développement, de sorte que je ne sais pas si votre expédition est prête ou éloignée. Il devient cependant très-nécessaire que j'aie des renseignements très-précis là-dessus. Comment comptez-vous embarquer vos troupes? Dans quel port les placez-vous pour attendre le moment favorable? Il faut que vous débarquiez 9,000 hommes de troupes à la fois avec dix pièces de canon, et trois cents coups à tirer par pièce, et avec quinze rations de biscuit et 200 cartouches par homme. Le maréchal Jourdan est beaucoup plus capable de commander des troupes dans l'intérieur que le maréchal Masséna, lequel, à son tour, est beaucoup plus capable de vous aider dans une expédition de Sicile. Pour un coup de main, le commandement de 9,000 hommes qui doivent débarquer les premiers en Sicile exige un homme ferme et ayant été dans de grands événements. Le général Verdier vaut peut-être mieux que Reynier; si vous ne mettez pas Masséna, mettez-les tous les deux. Dans le métier de la guerre, comme dans les lettres, chacun a son genre. S'il y avait des attaques vives, prolongées et où il fallût payer de beaucoup d'audace, Masséna serait plus propre que Reynier. Pour garantir le royaume de toute descente pendant votre absence, Jourdan est préférable à Masséna. Il faut qu'au moment où l'expédition sera prête les attaques deviennent vives à Gaëte, afin d'y attirer la plus grande quantité possible de vaisseaux anglais. Une fois la descente faite, je regarde le pays comme conquis. Voici ce qui arrivera : l'ennemi s'opposera au débarquement; s'il est forcé, il attaquera dans les trente-six heures; et, s'il est battu, alors les Anglais se retireront pour s'embarquer. Quoique le détroit ne soit que d'une ou deux lieues, les courants sont tels, dans ces parages, qu'il est possible que, dans ces trente-six heures, les mêmes bâtiments ne puissent pas aller, revenir et retourner en Sicile. Il vous faut des bateaux, ensuite un port, et, ayant un port, quinze jours plus tôt ou quinze jours plus tard, vous aurez des bâtiments; car les spéronares, les felouques napolitaines, tout est bon pour le passage. Quel est le port que vous

Digitized by Google

avez choisi? Combien peut-il conteuir de bâtiments de toute espèce? Quels sont vos moyens de bâtiments? Je désirerais beaucoup avoir mes idées fixées là-dessus. Toute opération qui tendrait à faire passer une avant-garde de moins de 9 à 10,000 hommes serait une folie. Selon les renseignements que j'ai, il y a en Sicile près de 6,000 Anglais. En relisant avec attention votre lettre, j'y trouve des choses que je ne comprends point. Vous dites que le général Reynier, de l'autre côté, établirait une batterie vis-à-vis Pezzo, et qu'alors le reste de l'armée passerait. En ayant quelques chaloupes canonnières, cette batterie sera sans doute bientôt établie; mais encore il ne faudrait pas l'attendre. Dans cette hypothèse, les deux tiers de vos bâtiments ne doivent être chargés que de troupes, chaque homme ayant ses 50 cartouches et 50 en caisse distribuées aux compagnies, douze à quinze rations de biscuit et quelques rations d'eau-de-vie. L'autre tiers doit être chargé d'artillerie, de manière que, deux heures après le débarquement, les bateaux qui ne sont chargés que de troupes puissent retourner pour en prendre de nouvelles, sans faire attention s'il y a des batteries ou non et attendre qu'elles soient dressées. 9 à 10,000 hommes choisis valent autant que 20,000. Nécessairement, s'il n'y a que 6 ou 7,000 Anglais, ils sont indubitablement suffisants pour prendre la Sicile, non que je m'oppose à ce que 5 ou 6,000 hommes passent après. Il ne faut vous en rapporter à personne pour l'organisation de vos troupes de passage. Il faut composer vos 9,000 hommes de l'élite de 20,000 bien armés, divisés en trois divisions, chaque division commandée par un général de division et deux de brigade, tous hommes de guerre et vigoureux. Chaque division doit avoir trois pièces d'artillerie et des officiers du génie. Mais avec cela, que le reste passe ou ne passe pas, on se trouve maître du pays. Je crois Masséna plus capable de commander ces trois divisions, dans ce cas donné, qu'aucun autre. Si vous aviez vraiment l'habitude de la guerre, je vous engagerais à passer avec ces trois divisions; mais il est plus convenable que vous restiez à Naples; c'est jouer trop gros jeu, et vous n'y seriez d'aucune utilité, car enfin votre présence n'accroîtra pas la force de ces divisions. Vous n'avez pas assez l'habitude de la guerre pour que le mal qu'il y aurait à ce que vous soyez

Digitized by Google

battu fût compensé par le bien que pourrait faire votre présence. Je crois que vous devez vous établir à Reggio pour diriger vous-même l'embarquement. Votre présence deviendra sans doute nécessaire après, mais ce sera dans l'intérieur de la Sicile, quand vos 9,000 hommes seront débarqués. Il est à penser que l'expédition ne sera pas plus forte. Lorsque votre personne sera nécessaire en Sicile, ce sera, comme elle l'a été en Calabre, pour traiter les affaires politiques et intérieures. Il faut aspirer au genre de gloire qui vous appartient, et ne pas risquer de tout compromettre pour courir après un genre de gloire qui n'est pas le vôtre. Quand vous aurez organisé l'expédition, vous en aurez réellement toute la gloire, et un général, homme de guerre, fera mieux seul qu'avec vous. Si vous organisez l'expédition de Sicile comme devant y passer, et que, par des événements de mer, vous ne puissiez pas joindre votre avant-garde, cela peut vous exposer à des affronts. Je pense donc qu'il est plus convenable que l'expédition soit organisée de manière que vous ne deviez pas passer avec elle; qu'elle se fasse tout d'un coup par le débarquement de l'avant-garde, et que les 5 ou 6,000 hommes qui doivent renforcer ou alimenter cette avant-garde soient prêts à passer après. Vous n'êtes militaire que comme doit l'être un roi. Si vous vous chargez des détails de l'expédition, vous vous exposez à des choses très-désagréables, et sans raison. Si la Sicile était moins loin, et que je me trouvasse avec l'avant-garde, je passerais avec elle; mais mon expérience de la guerre ferait qu'avec ces 9,000 hommes je pourrais battre 30,000 Anglais. Si donc je courais des risques, ils seraient compensés par des avantages réels, et ces avantages donneraient tant de chances qu'il n'y aurait presque aucun danger à courir. Supposons que Masséna ou Reynier passe avec les 9,000 hommes : s'ils réussissent, bien; s'ils ne réussissent pas, ce n'est qu'un échec médiocre. Passez-y, vous, cela ne donnera aucune chance pour réussir, peut-être cela en diminuerait-il; et, venant à ne pas réussir, ce serait un échec très-considérable. Je désire que vous m'écriviez avec un peu plus de développement là-dessus.

Le jeune aide de camp que vous m'avez envoyé, et avec qui j'ai causé pour connaître l'opinion de l'armée, m'a dit beaucoup d'extravagances.

Digitized by Google

L'expédition de Sicile est facile, puisqu'il n'y a qu'une lieue de trajet à faire; mais elle demande à être faite par un système, parce que le hasard ne fait rien réussir. Votre entrée en campagne a été si fautive, qu'il est probable que, si les Anglais et les Russes fussent restés, vous eussiez été battu. A la guerre, rien ne s'obtient que par calcul. Tout ce qui n'est pas profondément médité dans ses détails ne produit aucun résultat. Après la descente, il faut bien calculer la position que doivent occuper vos troupes, afin qu'aucun échec ne puisse porter coup à mon armée à Naples. Je le répète : trente-six heures après que les 9,000 hommes seront débarqués, les Anglais seront culbutés; s'ils sont battus, ils se rembarqueront; et, comme la Cour elle-même les suivra, il ne paraît pas que la résistance puisse être bien longue.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10326.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

Par tout ce qui me revient sur Gaëte, il paraît que les Napolitains vous ont encloué quatre pièces de canon; qu'ils ont réussi dans leur sortie et vous ont tué beaucoup de Français; qu'il n'y a aucun ordre de service devant cette place, et qu'on fait la guerre comme des recrues. Je vous ai dit cent fois que vous deviez tenir quatre généraux de brigade devant Gaëte, puisqu'il en faut toujours un qui passe vingt-quatre heures à la tranchée dans son manteau; que vous devez y avoir au moins 6,000 hommes. En vérité, je ne puis concevoir ce que vous faites de vos 40,000 hommes. Il vous faut à Gaëte un général supérieur pour commander; vous avez des généraux, des maréchaux partout, excepté où il en faut. Depuis que le monde est monde, on n'a jamais relevé le service de la tranchée le jour. On n'a point d'état de situation de votre armée; je ne sais si vous avez fait ce que je vous ai dit relativement à Ancône et à Cività-Vecchia, de manière que je ne connais pas la situation de mon armée de Naples. Je désire cependant que vous ne démoralisiez pas

Digitized by Google

mes troupes en les faisant battre par des Napolitains. La sortie de Gaëte est un véritable échec, qui encourage les Napolitains et qui décourage mes soldats.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10327.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

Mon Frère, vous avez dans le royaume de Naples 862 milliers de poudre, savoir : 300 milliers à Naples, 200 à Ancône, plus de 300 milliers à Capoue. C'est beaucoup plus qu'il ne vous faut pour tout ce que vous pouvez avoir à faire. Vous ne manquez donc pas de poudre. D'ailleurs, du moment que vous aurez des détachements de votre armée à Ancône et à Cività-Vecchia, vous pourrez en tirer d'Ancône. Vous avez soixante-huit pièces de canon de 24 en bronze, quarante-cinq de 16, et dix-neuf de 12, c'est-à-dire cent trente-deux pièces de canon de bronze de gros calibre, et quarante-six mortiers. Vous avez en pièces de fer dix-sept pièces de 36, cent quarante-sept de 33, cent quatre de 24, cinquante et une de 18, et trente-six de 12, c'est-à-dire près de quatre cents pièces de canon en fer, indépendamment des pièces de 8, de 6 et de tout votre équipage de campagne. Vous avez des projectiles en nombre suffisant. Avec un peu d'activité et de savoir-faire, votre artillerie n'est donc pas dans une mauvaise situation. En tout, vous n'avez pas loin de mille bouches à feu; la France n'en a pas en tout plus de quinze mille; et vous savez la nuée de places fortes que nous avons.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10328.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

J'ai vu les notes que vous m'avez remises. Les bâtiments du Texel

Digitized by Google

tiennent aux opérations militaires, et il faudra voir le plan définitif qui aura lieu.

Il y aura un couronnement; il faut le remettre à un an.

Je vous autorise à emmener M. Fleury.

La formule du serment est celle-ci : « Je jure fidélité au Roi et obéissance à la constitution du royaume. »

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10329.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Je ne puis vous envoyer aucun renfort. Je ne puis engorger toutes mes troupes à Naples. Je n'ai que très-peu de monde en Italie. La Dalmatie, l'Istrie et Cattaro m'occupent beaucoup de monde. Par votre état de situation, il résulte que vous avez 53,000 hommes, dont 8,000 aux hôpitaux, ce qui fait 45,000 hommes bien portants, présents sous les armes. C'est 15,000 hommes de plus qu'il ne vous faut. Vous avez en abondance de tout. Vous n'êtes point si pauvre en poudre que vous croyez. Vous avez plus de canons de côtes et de siége qu'il ne vous en faut. Vous avez le double de généraux et d'état-major qu'il vous faut. Si, avec l'armée que vous avez, vous ne pouvez pas prendre la Sicile, Gaëte, et maintenir Naples, vous ne le ferez pas davantage avec 100,000 hommes.

Je vais analyser l'état de situation que vous m'avez envoyé, en date du 29 mai. Qu'avez-vous besoin de deux compagnies d'artillerie à cheval à Naples, c'est-à-dire 120 hommes? Quatre régiments d'infanterie à Naples sont beaucoup trop; deux suffisent, en y mettant, s'il le faut, un ou deux régiments de cavalerie de plus; la police des grandes villes se fait par la cavalerie, la surveillance des côtes de même. Votre cavalerie est employée de manière qu'elle ne vous sert de rien. Vous pouvez donc économiser très-bien à Naples 3,000 hommes d'infanterie.

Digitized by Google

Un régiment d'infanterie de ligne à Portici est fort inutile; un à Capoue est fort inutile. A Portici, il suffit d'un régiment de cavalerie, lequel fera l'exercice du canon tout aussi bien que l'infanterie; à Capoue, un régiment de cavalerie est suffisant. Un régiment de cavalerie à Caserte est assez inutile. Le 1er d'infanterie de ligne est inutile à Chieti. Deux régiments de cavalerie sont inutiles à Gravina et Matera : un suffit. Le 2e régiment italien est inutile à Pescara; le 5e est inutile à Molfetta. Enfin vous tenez 9,600 hommes depuis Tarente jusqu'à Pescara; il vous suffit d'en tenir 3,000, ce qui vous rendra 6,000 hommes disponibles. Si vous prétendez garder tous les points de votre royaume de Naples, ce ne sera point assez des forces de France. Dans votre état de situation, je vois que vos troupes ne sont point employées.

Pendant que je me battais en Moravie, à vingt lieues de Vienne, je ne tenais pas dans cette ville le nombre de troupes que vous avez à Naples; et qu'avez-vous à craindre à Naples, où il y a des forteresses?

Voici comment je placerais vos troupes au moment de l'expédition de Sicile : 22e léger et 52e à Naples; 25e de chasseurs, 14e de chasseurs, 4e de chasseurs à Naples; ce qui ferait, pour cette ville, 4,000 hommes, dont plus de 1,200 à cheval. Ils seraient aussi chargés de garder Portici. Deux régiments de dragons seraient aussi joints à Naples pour garder la côte de Salerne.

Le 6e de ligne, le 10e, le 62e, le 101e et le 4e italien avec 800 chevaux, ce qui ferait, y compris l'artillerie et les sapeurs, plus de 9,000 hommes, seraient chargés de Gaëte, en mettant une petite garnison à Capoue.

Le 14e léger, le 1er léger, le 23e léger, le 1er de ligne, le 20e de ligne, les 29e de ligne, 42e et 102e, les Polonais, les Suisses, les Corses et quelques régiments de chasseurs et de dragons, seraient chargés de l'expédition de Sicile. Cela formerait 18,000 hommes, en y joignant le bataillon de grenadiers des deux régiments qui sont à Naples et ceux des quatre régiments italiens.

Pour surveiller depuis Pescara jusqu'à Manfredonia, 400 chevaux et le 2e régiment italien, et quatre pièces d'artillerie; cela pourrait former

Digitized by Google

deux colonnes mobiles de plus de 600 hommes, qui se porteraient partout où il serait nécessaire.

Du côté de Tarente, trois régiments à cheval, ce qui ferait 1,200 hommes, et deux régiments italiens d'infanterie faisant près de 4,000 hommes, qui pourraient former six colonnes mobiles de 600 hommes, infanterie et cavalerie, qui occuperaient toute la presqu'île d'Otrante et se porteraient sur tout le fond de la botte.

Songez que vous avez dans le royaume de Naples le fonds de 60,000 hommes. D'ailleurs, je n'ai point fait encore l'appel des conscrits, et il n'est pas possible que les cadres se trouvent remplis avant le mois de décembre, et encore aurai-je besoin des 3es bataillons pour d'autres destinations. Vous avez une armée immense. Je fais cette répartition pour vous; car, si c'était moi, je ne laisserais que 400 hommes à Pescara et qu'un seul régiment dans la presqu'île d'Otrante.

Quant à la poudre, vous pouvez en tirer d'Ancône et Civitá-Vecchia: vous en avez 430,000 kilogrammes, c'est-à-dire 860 milliers, indépendamment de 1,800,000 cartouches. Avec cela, vous ne pouvez pas manquer. Vous avez le seizième de tout ce que j'ai dans toute la France.

Enfin les forces de la reine de Naples en Sicile sont très-peu de chose, et les Anglais n'ont pas plus de 6,000 hommes. Quant aux Russes, ils n'ont pas 3,000 hommes à Corfou; ils ne pensent pas à vous.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10330.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Monsieur Talleyrand, je vous ai demandé une note sur les forces de la Prusse. Les renseignements que vous me donnez dans les lettres de M. Laforest ne sont pas ce que je désire. J'ai besoin de la situation générale de l'armée du roi de Prusse.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

Digitized by Google

10331.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 7 juin 1806

Mon Cousin, des lettres que je reçois de Vienne, par un courrier extraordinaire, m'apportent l'avis que les Russes ont enfin rendu les bouches de Cattaro. Dans cet état de choses, je n'attends que la nouvelle du jour où elles auront été remises à mes troupes pour faire évacuer l'Allemagne par mon armée, et je rendrai la place de Braunau le jour où j'en recevrai l'avis. Écrivez au général Andréossy pour qu'il fasse connaître à Vienne qu'il peut être inutile d'envoyer des bataillons autrichiens à Cattaro, que j'ai donné l'ordre au général Lauriston d'en recevoir la possession avec huit bataillons, que la cour de Vienne peut y envoyer un commissaire autrichien, que cela épargnera un mouvement de troupes à l'Autriche, et que je ne demande pas mieux que de livrer Braunau et d'occuper Cattaro le plus tôt possible. Andréossy doit écrire dans ce sens à Lauriston, qui doit être actuellement à Raguse.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10332.

AU GÉNÉRAL MOUTON.

Saint-Cloud, 7 juin 1806.

J'ai reçu votre lettre du 31 mai. J'attendrai la revue de rigueur que vous allez passer de la légion du Midi, sous le point de vue du personnel, armement, habillement et comptabilité. Je donne ordre que les officiers du 26e qui sont au conseil militaire rejoignent sur-le-champ. J'ai accordé pour le chef de bataillon Lépine. Il sera difficile de faire venir la partie du 26e qui est à l'île d'Yeu, où elle est nécessaire. Il ne faut point rester sur une fausse confiance. Tenez les troupes en haleine. Vous ne m'apprenez pas qu'on ait fait l'exercice à feu, ni au canon sur un tonneau. Dites à Allemand de mettre un vieux bâtiment au milieu de la rade et

Digitized by Google

de faire tirer dessus par les canons de la rade et des batteries, soit bombes, soit canons, afin de les exercer.

Quand ce que vous avez à faire à l'île d'Aix sera fini, et que vous m'aurez fait vos observations, vous pourrez venir par Bordeaux, y rester cinq ou six jours. Ne vous en rapportez point à ce que vous diront le commissaire de police, le préfet, le maire, le général; vous verrez tout par vous-même en bourgeois. Vous visiterez Blaye, les bouches de la Gironde, la tour et les batteries qui la défendent. Vous visiterez les batteries de la côte jusqu'à Bayonne. Vous irez au port du Passage et visiterez la frégate qui est là. Après cela, vous visiterez en détail Bayonne et sa citadelle. A votre retour, vous irez voir les marais de Rochefort, la ville Napoléon, l'île de Noirmoutiers, parcourrez le Bocage, Nantes, et de là vous retournerez à Paris.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10333.

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Je reçois vos lettres du 31 mai, dans lesquelles vous me rendez compte de la bonne situation du 3e léger. Vous savez que l'air de la citadelle de Parme est quelquefois malsain; voyez donc à le faire caserner dans la ville, et à prendre des mesures pour que mes troupes ne tombent pas malades. Je n'entends pas raison; je m'en prendrai à vous si elles sont malades, puisque vous avez Plaisance, et même les montagnes, s'il le faut.

Vous m'avez demandé la permission de venir à Paris; je vous l'accorde. Laissez l'administration au préfet, et le commandement militaire à un général de brigade prudent et sage. Recommandez-lui de bien vivre avec le préfet, et venez à Paris, où je serai bien aise de vous voir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10334.

AU ROI DE BAVIÈRE.

Saint-Cloud, 7 juin 1806.

M. de Cetto m'a remis la lettre de Votre Majesté, du 29 mai. Je lui ai fait connaître ce que je pensais qu'il fallait faire. Je m'en rapporte au compte qu'il lui en rendra; j'espère qu'elle en sera satisfaite. Elle ne doute pas que, dans toutes les circonstances, mon désir est de lui être utile et agréable. Assurée comme elle doit l'être de ce côté, elle doit prendre un langage clair et décidé, qui empêchera aucune puissance d'élever d'injustes prétentions.

Dans les négociations avec Berlin et l'Autriche, elle peut demander qu'elles se fassent à Paris, entre les ministres et sous mon intervention. Cela lui donnera toujours une situation favorable dans toutes les affaires.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10335.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Après ce qu'on m'écrit, je mets pour certain que l'escadre est partie probablement le 21 ou le 22 pour la Martinique; et, si la traversée n'est que d'un mois, comme je le pense, je la crois arrivée avant le 1er mai. J'espère qu'à l'heure qu'il est, s'ils ont pu faire des vivres, ils formeront une nouvelle croisière.

Conservez toutes les pièces qui tendent à confirmer si *le Régulus* a été dans l'Inde. Ce serait un bon parti qu'aurait pris là le capitaine Lhermite. Cette nouvelle acquiert toute probabilité, après ce que vous m'avez dit qu'il connaissait beaucoup l'Inde. J'ai toujours vu ceux qui y avaient été avoir un grand désir d'y retourner.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10336.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Le ministre des relations extérieures présente une note adressée par M. de Montgelas, ministre du roi de Bavière, au prince de Neufchâtel, pour protester contre le projet de la Prusse de ne céder qu'une partie du pays d'Anspach.

Renvoyé à M. Talleyrand, pour me faire un rapport sur ces embrouillaminis d'Anspach et me présenter un projet pour en finir promptement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire

10337.

AU ROI DE WURTEMBERG.

Saint-Cloud, 8 juin 1806.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu les lettres de Votre Majesté; je m'empresse d'y répondre. Les armées françaises, pour retourner en France, ne peuvent passer que dans ses états; mais cette charge que supportent ses sujets est une suite naturelle des circonstances. M'étant refusé à rendre les prisonniers autrichiens depuis les événements de Cattaro, ils ont dû rester où ils se trouvaient. Je ferai solder volontiers leur dépense. Je suis fâché que Votre Majesté ait pris si vivement des choses qui n'en valaient pas la peine. Votre Majesté, qui a tant de qualités que j'estime, porte quelquefois dans les affaires de détail une chaleur dont j'aurais, au reste, mauvaise grâce de me plaindre, puisqu'elle la porte aussi dans les circonstances importantes au service de ses amis. Toutefois, peu d'heures après avoir reçu sa lettre, j'ai appris la notification faite par l'ambassadeur de Russie pour la remise des bouches de Cattaro. Cela étant, tout va finir, et je m'en fais une véritable fête par le soulagement qu'en éprouveront mes alliés. Ayant tant souffert, je prie Votre Majesté, par amitié pour moi, de souffrir encore un peu.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10338.

A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 9 juin 1806.

Monsieur Champagny, l'armée ne pourra pas être à Paris avant le 15 août. C'est définitivement à cette époque que seront fixées les fêtes qui doivent être célébrées pour le retour de la Grande Armée.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10339.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 9 juin 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, les instructions du général Sebastiani se divisent en deux parties : l'une formée des renseignements sur la situation géographique et politique de l'empire ottoman, extraits de la correspondance du ministre : celle-là n'a pas besoin de m'être soumise; l'autre partie doit être l'instruction positive dont je vous envoie les bases.

1° Mon ambassadeur à Constantinople doit s'attacher, dans toutes les circonstances et par tous les moyens, à inspirer confiance et sécurité à la Porte; à faire bien comprendre que je ne veux rien de l'empire de Constantinople; que je veux, autant qu'il est en moi, en pacifier toutes les parties, réorganiser et rétablir, s'il est possible, ce formidable empire, qui, dans son état de faiblesse même, en impose à la Russie et la contient.

2° Le but constant de ma politique est de faire une triple alliance de moi, de la Porte et de la Perse, dirigée indirectement ou implicitement contre la Russie.

Digitized by Google

3° Je veux être traité comme la puissance la plus favorisée. Mais je veux regagner l'influence que j'ai perdue, par l'adresse, l'insinuation, la confiance, et non par l'arrogance, la force ou la menace. Mon ambassadeur doit plaire et inspirer de la confiance. Je jugerai qu'il aura inspiré de la confiance et rempli ses instructions toutes les fois qu'il sera instruit par la Porte des demandes de la Russie ou de l'Angleterre.

4° Je ne soutiendrai aucun rebelle à la Porte, ni aucun de mes anciens amis d'Égypte ou de Syrie, ni aucun Grec. Ma politique est une et simple : être intimement lié à la Porte.

5° Je veux être bien avec la Porte par la confiance, par l'amitié et par le sentiment; mais cela n'est pas suffisant : je veux que cette liaison apparaisse à la Russie, à l'Angleterre, à toute l'Europe; que tout ce qui est amitié ait de l'éclat; que tout ce qui est froideur et mécontentement soit secret.

6° L'étude constante de mon ambassadeur doit être de jeter de la défaveur sur la Russie; il doit déprécier ses forces militaires, la bravoure de ses troupes, de toutes manières et constamment; vivre avec la légation russe froidement et sans beaucoup d'égards; la traiter plutôt avec hauteur qu'avec quelque complaisance. Quelles que soient d'ailleurs les relations de la France avec la Russie, la légation française à Constantinople doit toujours vivre froidement avec la légation russe. Au contraire, elle peut être bien avec l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, lorsque la paix sera faite.

7° Le but de toutes les négociations doit être la fermeture du Bosphore aux Russes, et l'interdiction du passage de la Méditerranée dans la mer Noire à tous leurs bâtiments armés ou non armés (c'est une vaine simagrée que de fermer les sabords et de dire qu'un bâtiment est armé en flûte); de ne laisser naviguer aucun Grec sous pavillon russe; de fortifier et d'armer toutes les places contre la Russie; de soumettre les Géorgiens, et de faire reprendre à la Porte l'empire absolu sur la Moldavie et sur la Valachie.

8° Je ne veux point partager l'empire de Constantinople; voulût-on m'en offrir les trois quarts, je n'en veux point. Je veux raffermir et con-

Digitized by Google

solider ce grand empire, et m'en servir tel quel comme opposition à la Russie.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10340.

OBSERVATIONS

SUR LES FORTIFICATIONS DE MAYENCE, DE CASSEL ET DE RUREMONDE.

Saint-Cloud, 9 juin 1806.

Il faut distinguer les travaux de Mayence et Cassel en deux classes : la première, de travaux urgents à faire cette année et l'année prochaine; la seconde, de ceux à faire graduellement chaque année.

Cassel pris, Mayence n'a plus que la moitié de son jeu. Il faut donc mettre Cassel en bon état de défense. On fera, pour cet objet, un fonds de 300,000 francs cette année, et un autre fonds pareil l'année prochaine pour l'achever entièrement.

Mais, quelque chose qu'on fasse, Cassel ne sera jamais qu'une petite place, et, pour que Mayence ait toute sa propriété, il faut être maître non-seulement du Rhin, mais encore du Mein. Il faut aussi, pour protéger le pont de Cassel, être le maître du Mein. On oblige alors l'ennemi qui veut faire le siége de Mayence à avoir trois ponts de communication, deux sur le Rhin et un sur le Mein.

Il faut être maître du Mein, de manière que l'ouvrage que l'on établira protége Cassel, et, au lieu de l'investissement d'une petite place comme est Cassel, oblige l'ennemi à un siége plus considérable. Il faut donc que Cassel ne puisse être investi du côté du Mein sans qu'on investisse en même temps le nouveau fort.

L'ennemi ne pourra pas s'établir entre Cassel et le nouveau fort. Le terrain entre deux pourra être occupé par des lignes de contre-attaque, qui n'exigeront ni audace ni grands travaux de la part de la garnison, puisque sa droite et sa gauche seront appuyées par deux forts.

On voudrait que, Cassel pris, le fort restât intact et eût sa communi-

Digitized by Google

cation immédiate avec Mayence, et que, le fort du Mein pris, il fallût encore prendre Cassel.

Enfin, pour compléter les fortifications de Mayence, il faudrait encore un fort vis-à-vis l'île de Saint-Pierre, de manière que la garnison puisse se porter sur l'autre rive par trois ponts, le pont actuel, celui du fort du Mein et celui de l'île de Saint-Pierre.

Le terrain ne doit pas être fort élevé au-dessus des eaux du Mein, puisque ce fleuve a passé autrefois près de Cassel. Il faudrait niveler, lever le terrain à 1,200 toises des forts, et faire des projets là-dessus. Peut-on se procurer des inondations par le Mein? Cela aurait deux avantages : celui de rendre les trois forts inattaquables et de pouvoir économiser plusieurs dépenses de revêtements en maçonnerie. Pourrait-on changer le confluent du Mein, et alors construire sans épuisement ni batardeaux le pont éclusé sur le Mein, dans le nouveau lit qui lui serait préparé, comme on le fait à Alexandrie pour le pont sur la Bormida? Pourrait-on se donner autour des forts un espace d'environ 100 toises de largeur, rempli par les eaux de l'inondation, et qui envelopperait les trois forts? On aurait trois forts indépendants les uns des autres, ayant chacun leur communication séparée avec Mayence; on serait maître du Rhin et du Mein, et Mayence ne serait plus attaquable que sur la rive gauche.

Le côté de Monbach est défendu par un marais; l'attaque de Mayence se réduirait donc à l'attaque du fort Meusnier et du fort 51.

Strasbourg, Mayence et Wesel, voilà les places où on doit constamment travailler, sans dépenser davantage à des places de l'intérieur, ou à de petites places qui, en dernière analyse, ne sont que d'un intérêt secondaire. Il faut, avec dix ou douze millions, c'est-à-dire en quinze ou vingt ans, mettre Mayence en tel état qu'il n'y ait autre chose à faire qu'à le bloquer. Il faut donc que le premier inspecteur fasse lever et niveler les terrains autour de Cassel. Qu'on s'occupe cet été de rédiger un bon projet. S'il n'y a pas moyen d'inonder, le faible de Mayence sera toujours Cassel.

Le ministre est invité à faire un mémoire sur la situation actuelle

Digitized by Google

de Ruremonde, et à rédiger un projet pour en faire une petite place, de 2 à 3,000 hommes de garnison, qui puisse flanquer la Belgique.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10341.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 9 juin 1806.

Il est convenable que le contre-amiral Allemand se tienne en position de pouvoir appareiller à tout moment, parce qu'il serait possible que l'escadre du contre-amiral Willaumez ou *le Régulus* se présentassent pour entrer à Rochefort. Il faut donc que l'escadre de l'île d'Aix soit en mesure d'appareiller rapidement pour marcher à leur secours.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10342.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 10 juin 1806.

Mon Fils, le général Duhesme se rend de l'armée de Naples à Civitá-Vecchia, avec le 4e régiment italien et un régiment de dragons italiens. Mon intention est que ce général soit sous vos ordres et corresponde directement avec vous. Faites-lui passer, par un officier de votre état-major, mes ordres qui sont qu'il prenne possession de Civitá-Vecchia, qu'il défende toute communication de cette place et de la côte avec les Anglais, qu'il arrête toutes les marchandises anglaises, qu'il arrête tous consuls et agents anglais et négociants de cette nation, et qu'il ne souffre pas qu'aucun Anglais demeure sur toute la côte. Il fera arborer mon aigle impériale sur les tours et forts de Civitá-Vecchia, en y laissant cependant les armes du Pape. Il vous enverra l'état, que vous me ferez passer, de l'artillerie et des bâtiments existants, et maintiendra tout en bon état. Il nourrira bien ses troupes et les entretiendra aux dépens du pays. Il n'aura aucune correspondance avec la cour de Rome, et ne fera aucune

Digitized by Google

espèce de proclamation ni d'écrits publics. Il fera arrêter tout habitant du pays qui aurait des correspondances avec les Anglais, ainsi que tout individu qui leur aurait servi en qualité de vice-consul ou autre. Vous lui ferez connaître que son commandement s'étend à Ostie et aux frontières du royaume de Naples. S'il y a à Cività-Vecchia une grande quantité de poudre, il en enverra au siége de Gaëte; il pourra aussi faire partir quelques pièces de canon pour aider au siége de cette place.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10343.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 10 juin 1806.

Mon Fils, j'approuve l'idée de former un camp dans la plaine de Montechiaro, propre à contenir douze bataillons; mon intention est que ce camp soit formé de petites baraques en briques ou en pierres sèches, afin qu'il puisse durer longtemps et que toute l'armée puisse y passer trois mois, à tour de rôle, pour s'instruire. Un général commandera le camp et aura sa baraque au milieu. Cela ne laissera pas que d'être une dépense assez considérable; elle devra être supportée par le royaume d'Italie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10344.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 10 juin 1806.

Mon Fils, il n'est pas possible de songer à détruire l'université de Padoue. Trois universités ne sont pas d'ailleurs de trop pour le royaume d'Italie. Elles me paraissent seulement organisées avec trop de luxe. Mais je m'occupe d'un règlement général sur l'instruction publique en

Digitized by Google

France, qui pourra être en grande partie applicable au royaume d'Italie. Je pense que vous devez maintenir l'université de Padoue, en n'y faisant aucune innovation.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10345.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 10 juin 1806.

Mon Fils, quand j'ai dit le trésor d'Italie, mon intention n'a pas été de désigner le ministère du trésor d'Italie, mais les moyens extraordinaires tirés de Venise et des provinces vénitiennes. Je ne conçois pas comment votre dépense a pu se monter pour quatre mois à 15,900,000 francs, c'est-à-dire à quatre millions par mois. Vous ne vous occupez pas assez de l'administration. Tout coûte trop cher. Il y a cependant des principes qui rendent les dépenses fixes. J'attends au reste l'état des dépenses des quatre premiers mois de l'année que doit envoyer l'ordonnateur; pressez pour que je le reçoive promptement avec la justification de chaque masse. Je doute que les dépenses de l'armée, si elles ont été surveillées et faites avec ordre, aient pu passer 2,500,000 francs par mois. L'ordonnateur demande toujours plus qu'il ne faut; il n'y a point assez d'ordre.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10346.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 11 juin 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, il est nécessaire de faire une réponse à la note du ministre de Russie, du 30 mars, que vous remettrez à l'ambassadeur de la Porte qui est ici. Il vous sera facile de démontrer que la

Digitized by Google

Russie ne parle pas comme une puissance amie ou alliée, mais comme une puissance souveraine; que s'il est vrai qu'elle veuille si fort la conservation de l'empire Ottoman, pourquoi ne cesse-t-elle pas de secourir les Serviens par des exhortations et de l'argent? Et si son zèle pour les intérêts de la Porte est tel qu'elle fait un plan de campagne contre la France, qu'elle suppose vouloir attaquer la Porte, que n'envoie-t-elle un corps de 3 à 4,000 hommes contre les Serviens? Cette simple démonstration leur ferait voir qu'ils n'ont rien à attendre des Russes et épargnerait beaucoup de sang. Mais la Russie ne prend pas elle-même la peine de masquer ses intentions. Est-ce une simple intervention en faveur de paysans? Mais ne sait-on pas que c'est un acte d'hostilité que de soutenir des sujets en révolte contre leur prince? La Russie ne devrait-elle pas dire aux Serviens : Si vous êtes prêts à poser les armes, à livrer les chefs qui vous ont égarés, à rentrer dans l'ordre, je vous obtiendrai de la Porte l'oubli du passé? Au lieu de cela, qu'ose offrir la Russie? De proclamer l'indépendance de la Servie. C'est là justement le but de la révolte soufflée parmi les Serviens. C'est là le développement du grand plan médité depuis longtemps de pousser ainsi les Ottomans du côté de l'Asie. Si les Grecs de Servie obtenaient ce qu'ont obtenu la Moldavie et la Valachie, l'indépendance, la Morée et les autres parties de l'empire Turc, où il y a une si grande quantité de Grecs, aspireraient au même dessein, et par là la chute immédiate de l'empire Ottoman serait opérée. Ainsi donc la Russie, pour cacher les véritables actes d'hostilité qu'elle commet, a trouvé justes les propositions des Serviens. Encourageant leur révolte, elle ose demander, à la puissance qu'elle appelle son amie et son alliée, son déshonneur et le sacrifice de ses intérêts.

Le reste de la note du ministre de Russie relative à la Valachie prouve tout aussi bien le ton que prend la Russie envers la Porte. De quel droit la Russie se mêle-t-elle des affaires intérieures de la Valachie? La Valachie appartient-elle à la Russie ou appartient-elle à la Porte?

Quant aux prétendues notifications faites à l'Autriche, cela est si absurde qu'il n'y a point d'observation à faire.

Les Serviens et les ennemis de la Porte n'ont aucune intelligence avec

Digitized by Google

la France; elle est trop prudente pour soutenir des rebelles. Si les Serviens s'adressaient à l'empereur des Français, il en instruirait la Porte et ne les écouterait qu'autant qu'ils poseraient les armes, qu'ils livreraient leurs chefs et rétabliraient les choses comme par le passé. Par cette conduite différente des deux puissances, la Porte peut juger où sont ses véritables amis. Faites enfin une note très-détaillée là-dessus, que vous enverrez à M. Ruffin pour qu'il la présente de son côté avec quelques variantes. Faites entrer dans cette note un résumé des nouvelles de Janina. Retracez la conduite des Russes envers les Turcs; appuyez sur les Grecs qui naviguent sous pavillon russe, ce que la France n'a jamais exigé pour elle.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10347.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 11 juin 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, je désire que vous portiez des plaintes très-sérieuses à M. de Lucchesini contre la *Gazette de Baireuth*. Vous lui ferez voir l'article ci-joint que je vous envoie, et vous lui déclarerez que je regarderai désormais comme officiel tout ce qui sera imprimé dans cette gazette dans cet esprit. Cette conduite de la cour de Berlin est indécente. Écrivez-en à M. Laforest.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10348.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 11 juin 1806.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 4 juin. Aussitôt que M. de la Rochefoucauld vous écrira que l'ordre d'évacuer les bouches de Cattaro

Digitized by Google

est réellement parti, et que toutes les précautions sont prises à cet effet, de manière qu'il n'y ait plus de doute que la remise n'en soit faite à un jour fixe, vous pouvez donner l'ordre de laisser passer tous les prisonniers autrichiens, ce qui débarrassera d'autant l'Allemagne.

Les régiments qui ont le plus besoin de se refaire sont le 15e d'infanterie légère et le 58e de ligne. Donnez ordre que ces régiments rentrent en France, où ils se dirigeront sur les garnisons définitives qu'ils doivent occuper. Les bureaux de la guerre enverront leur route.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10349.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 11 juin 1806.

Mon Fils, je reçois l'état de l'ordonnateur. Cet état n'a pas de sens; ce n'est pas ainsi qu'on administre une armée. Selon l'ordonnateur, mon armée d'Italie aurait donc mangé 6,766,000 rations de pain pendant quatre mois, c'est-à-dire 56,000 rations par jour, sans comprendre l'Istrie et la Dalmatie.

Que l'ordonnateur me justifie cet emploi dans l'armée d'Italie. Vous savez très-bien que, y compris l'Istrie et la Dalmatie, je n'ai jamais eu plus de 40,000 hommes de troupes françaises en Italie, que le corps du général Marmont n'a jamais été au delà de 14,000 hommes, ce qui ferait donc 54,000 hommes: mais j'ai toujours eu en Dalmatie 12,000 hommes, et en Istrie 5,000. On m'a donc fait payer pour 20,000 hommes de plus. Il faut faire faire le décompte, mois par mois et corps par corps, et mettre de l'ordre dans l'administration de mon armée d'Italie. On y dilapide; c'est une vieille habitude qu'ont les gardes-magasins d'Italie; il est temps enfin que cela finisse.

Quant à la viande, comment est-il possible qu'on ait dépensé 3,747,000 rations? Il y a longtemps qu'on ne donne plus de viande. Pour peu que vous réfléchissiez, vous verrez que cela conduira à un résultat absurde.

Digitized by Google

Je dirai la même chose pour les légumes secs, le sel, le vin, l'eau-de-vie. Qu'on me fasse le décompte des distributions, corps par corps et mois par mois.

Témoignez mon mécontentement à l'ordonnateur Joubert. Je suis volé de cinquante pour cent, et, dans beaucoup d'objets, de soixante et dix pour cent.

Qu'est-ce à dire que 1,371,000 rations de fourrage? J'aurais donc eu 12,000 chevaux, sans comprendre les troupes d'Istrie et de Dalmatie? cela est trop fort. Vous savez très-bien que je n'ai jamais eu plus de 7,000 chevaux. C'est donc encore une dilapidation très-considérable. Puisque vous savez cela aussi bien que moi, ordonnez donc qu'on me fasse un décompte des rations, par régiments et par bataillons du train.

Les frais de bureau sont aussi exagérés : 118,000 francs pour quatre mois, cela ferait près de 400,000 francs pour l'année. Cette dépense serait aussi forte pour le royaume d'Italie que pour toute la France.

Les estafettes étaient établies avant le 1er janvier; il ne doit donc point y avoir une dépense de 49,500 francs pour les courriers.

Faites-moi connaître le nom des payeurs de l'Istrie et de la Dalmatie.

J'ai ordonné qu'on vous envoyât un commissaire ordonnateur sûr. Annoncez bien que tout sera pesé avec scrupule aux conseils d'administration, et que tout ordonnateur qui aurait dilapidé ou laissé dilapider sera sévèrement puni.

Je désire que vous m'envoyiez l'état des dépenses du ministère de la guerre d'Italie, depuis le 1er janvier, masse par masse, selon le mode de comptabilité française. Si les dépenses sont appuyées sur les revues et sur la connaissance exacte du nombre d'hommes, comment se fait-il que, lorsque j'ai eu un si petit nombre d'hommes italiens, ils me coûtent autant d'argent?

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(Eu minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10350.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 11 juin 1806.

Mon Fils, le 17 mai, il n'y avait que huit petites pièces de canon dans les îles de Cherso et d'Osero, et point de poudre; cependant voilà quatre mois que je suis maître de ces îles. Cela marche bien lentement; on dort, on ne prend point de mesures réelles. Il ne suffit pas de donner des ordres, il faut se faire obéir. Il faut envoyer des officiers d'artillerie suivre les envois. Il est cependant bien urgent d'armer les îles de Cherso et d'Osero. Le 8e d'infanterie légère a beaucoup d'hommes sans fusils; cela est bien honteux; ne perdez pas une heure à vous faire rendre compte de cet objet. Comment est-il possible qu'on ait ainsi, dans des postes avancés, des soldats sans fusils? Les colonels, chefs de bataillon et capitaines sont bien coupables.

Il n'y a pas de canonniers en Dalmatie; envoyez-y une compagnie d'artillerie de mon royaume d'Italie et un capitaine d'artillerie. Vous n'avez point pris les mesures convenables. Envoyez un officier du génie pour réparer la forteresse de Maltempo dans l'île de Veglia.

Envoyez un conseiller d'état comme provéditeur chargé de l'administration générale en Istrie. Envoyez-en un autre pour inspecter l'administration des îles de Cherso, Veglia, Arbe; un autre dans le district de Zara, un autre dans le district de Sebenico, un dans le district de Spalatro, et enfin un dans le district de Macarsca, pour visiter toutes les îles en détail. Ces conseillers d'état se feront rendre compte, 1° de l'administration de la justice; 2° de l'administration des affaires ecclésiastiques et des domaines nationaux; 3° de l'administration des finances et des revenus; enfin du commerce et de la navigation. Ils visiteront toutes les villes, et ne reviendront que lorsque les mémoires qu'ils m'enverront seront bien complets, afin que je puisse donner une organisation à ce pays. Envoyez, avant tout, un provéditeur en Istrie. J'imagine que celui de Dalmatie est parti. Il serait bien inconcevable qu'il ne le fût pas encore.

Digitized by Google

Il faut enfin prendre des mesures pour administrer définitivement ce pays. Envoyez en Dalmatie un des principaux et des plus habiles juges de la cour de cassation de Milan, pour voir la manière dont marche la justice.

Faites-moi connaître si l'organisation militaire de la Dalmatie et de l'Istrie est en activité.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10351.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 11 juin 1806.

Mon Fils, le courrier d'aujourd'hui me porte votre lettre du 6 juin. J'aurais désiré plus de détails. Faites copier les lettres que Lauriston vous écrit, et envoyez-les-moi toujours, car je ne saurais avoir trop de détails sur les affaires militaires. Il est bien nécessaire qu'on prenne des renseignements à l'état-major pour distinguer le personnel qui est sous les ordres du général Lauriston de ce qui est en Dalmatie. En infanterie, les 5e et 23e de ligne doivent y être tout entiers; ils doivent être entièrement armés et faire une force de près de 5,000 hommes. Encore une fois, je m'en prends à vous, si, par les différents renseignements que je reçois, j'apprends qu'il y ait en Dalmatie, en Istrie, dans le royaume d'Italie, dans le Frioul, des soldats qui ne soient pas armés. Indépendamment de ces deux régiments, il doit y avoir en Albanie une compagnie d'artillerie française et une d'artillerie italienne. Faites-y passer une nouvelle compagnie d'artillerie italienne complétée à 100 hommes. Envoyez-y un autre chef de bataillon d'artillerie pris parmi ceux qui sont en Italie, et deux capitaines d'artillerie.

Envoyez-y également un autre chef de bataillon du génie et deux autres capitaines du génie.

Vous comprenez bien pourquoi j'ordonne toutes ces dispositions; c'est pour prendre possession des bouches de Cattaro.

Digitized by Google

J'ai envoyé le général de division Barbou pour prendre le commandement des bouches de Cattaro. Je vous ai fait connaître qu'il serait sous les ordres du général Lauriston. Le 23e régiment prendra possession des bouches de Cattaro; un chef de bataillon et deux capitaines d'artillerie, un chef de bataillon et deux capitaines du génie, une compagnie d'artillerie française et une compagnie d'artillerie italienne, seront également employés aux bouches de Cattaro.

Je n'ai pas besoin de vous répéter que chaque compagnie d'artillerie doit être portée à 100 hommes.

Comme il y a trop de chasseurs en Dalmatie, envoyez-en un détachement aux bouches de Cattaro, surtout s'ils trouvent là des chevaux pour se monter. Pour mettre moins de retard, vous pouvez y envoyer la compagnie d'artillerie italienne qui est en Dalmatie, ainsi qu'une compagnie d'artillerie française qui est en Istrie. Vous ferez remplacer l'une et l'autre.

Donnez ordre à Ancône qu'on envoie dix milliers de poudre à Raguse; mais recommandez qu'on navigue de manière à éviter les croisières russes; il faut pour cela des marins pratiques.

Vous avez dans l'ancien Milanais des commandants d'armes inutiles : envoyez-en six, mais que ce soit des hommes encore vigoureux, au général Lauriston, qui les emploiera à Stagno et dans les différentes places des bouches de Cattaro; cela n'accroîtra point la dépense. Il est très-inutile d'avoir des commandants d'armes français à Crémone et autres places de cette nature; il n'en faut que dans les places de guerre. Au lieu d'envoyer le bataillon brescian à Cherso, dirigez-le sur Raguse, d'où il sera employé aux bouches de Cattaro.

Formez, des dépôts des quatre régiments de mon armée italienne, un bataillon que vous pourrez appeler 3e bataillon du 2e de ligne, que vous porterez à 1,000 hommes, et dirigez-le sur-le-champ sur Raguse, mon intention étant d'avoir aux bouches de Cattaro un régiment français de quatre bataillons, un bataillon brescian et le 3e bataillon du 2e de ligne.

Levez des hommes en Italie pour compléter le bataillon brescian, de manière à y envoyer promptement 300 hommes de renfort pour le mettre

au complet. Ces troupes réunies feront aux bouches de Cattaro un corps de plus de 4,000 hommes italiens et français.

Résumé. Le général Lauriston est gouverneur de l'Albanie et de Raguse. Il correspondra directement avec vous. Il aura sous lui le général Barbou, qui commandera les bouches de Cattaro, deux généraux de brigade, un adjudant commandant, un chef de bataillon d'artillerie et six capitaines d'artillerie français et italiens, un chef de bataillon et quatre officiers du génie français ou italiens, deux compagnies d'artillerie française qui seront toujours maintenues à 100 hommes chaque, ainsi que deux compagnies d'artillerie italienne, les 5e et 23e de ligne, que vous aurez soin de maintenir toujours avec le nombre de fusils nécessaire, le bataillon brescian, le 3e bataillon du 2e de ligne italien, 100 hommes tirés des régiments de cavalerie qui sont en Dalmatie, un vieux commissaire des guerres de première classe, entendant bien l'administration, trois autres commissaires des guerres et deux adjoints.

Ordonnez au général Lauriston d'avoir les quatre aides de camp que la loi lui accorde. Envoyez-lui les auditeurs que j'avais laissés en Italie; ils lui serviront pour l'administration et pour les missions de confiance. Vous ferez partir pour Raguse un de vos aides de camp, qui sera porteur de vos ordres et qui reviendra m'apporter la nouvelle de l'occupation des bouches de Cattaro.

Voyez à prendre des mesures pour compléter le bataillon dalmate qui est à Bergame.

Envoyez au général Lauriston quatre adjoints à l'état-major. Envoyez-lui aussi une compagnie de sapeurs italiens. Faites partir pour Raguse dix milliers de poudre de Venise, en deux expéditions de cinq milliers chacune, des affûts et quatre pièces de gros calibre. Il faut se servir de bateaux tirant peu d'eau, pour pouvoir esquiver les croisières russes, et cependant assez forts pour ne pas craindre des chaloupes russes.

Les chasseurs d'Orient seront sous les ordres du général Lauriston. Comme il y a 18 officiers dans ce corps, il se formera en six compagnies, chacune de 100 hommes; elles se recruteront en Albanie; on peut ainsi avoir 600 hommes.

Digitized by Google

Dirigez sur l'Albanie un chef d'ouvriers avec 10 ouvriers, français ou italiens, munis de leurs outils.

Donnez ordre au général Lauriston d'armer à Raguse quelques bâtiments pour pouvoir servir dans l'intérieur des bouches de Cattaro.

Ordonnez au général Molitor de se concerter avec le général Lauriston pour reprendre l'île de Curzola. Les Russes ne tenteront pas de s'y maintenir, si l'on occupe l'extrémité de la presqu'île de Sabioncello.

Enfin il est nécessaire que vous leviez en Italie des conscrits et que vous recrutiez vos dépôts. Faites que le plus tôt possible vos quatre régiments italiens soient au grand complet de guerre; aucun d'eux n'est à 2,000 hommes. Recrutez également votre artillerie; l'artillerie italienne va bien mal; vous ne recrutez aucun homme.

L'auditeur Abrial peut renvoyer sa femme à Paris, et lui, se rendre en Albanie, où il sera utile au général Lauriston pour les affaires de justice.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10352.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 11 juin 1806.

Mon Frère, les détails qui me reviennent sur l'affaire du 15 mai prouvent que l'on ne fait pas devant cette place l'ombre de service; que le général Lacour n'a pas la première idée de la conduite d'une place assiégée. Il n'y a pas d'exemple que l'on mette des Corses, c'est-à-dire des troupes neuves, à la tranchée. Mon intention est que vous les ôtiez de Gaëte, et que vous les envoyiez dans la Calabre, où ils seront plus utiles. On ne peut faire faire un siége par des troupes plus maladroites et moins propres que celles-là.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10353.

AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Saint-Cloud, 12 juin 1806.

Monsieur le Général Lemarois, je reçois votre lettre du 3 juin. J'aurais préféré qu'au lieu de laisser passer le cardinal Ruffo vous l'eussiez arrêté et envoyé à Paris. Dorénavant, si pareil cas se représentait, retenez l'individu et demandez-moi des ordres. J'apprends avec plaisir que vous avez mis un terme à la désertion du bataillon de la Tour d'Auvergne. Si le vice-consul d'Autriche à Sinigaglia donne asile aux déserteurs, faites faire des recherches chez lui.

Le général Lauriston est entré à Raguse; tâchez de lui envoyer dix milliers de poudre sur des barques légères, qui auront soin d'éviter les croisières russes. Envoyez au roi de Naples les Polonais et les Corses, s'il les demande. Ayez des postes à Pescara et des patrouilles qui parcourent sans cesse la côte. Il ne doit pas vous être difficile d'armer quelques barques légères pour croiser du côté de la Dalmatie et de l'Albanie, qui va m'être remise, et me rapporter des nouvelles.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10354.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 12 juin 1806.

Le général Menou, commandant général des départements au delà des Alpes, fait connaître que le curé de la Spinetta a été mis en état d'arrestation pour avoir servi de recéleur au brigand Maino; qu'un chanoine, frère de ce curé, est prévenu de complicité, et qu'un troisième ecclésiastique vient d'être arrêté pour avoir fait assaillir, blesser et

Renvoyé au ministre de la police, pour que, sans aucun égard pour les prêtres, on porte au contraire dans la procédure plus de sévérité et de rapidité. Si le frère du curé est prévenu, quoique chanoine, il faut le faire arrêter; le ministre

Digitized by Google

dépouiller trois gendarmes. Le général demande s'il y a des formes particulières de procédure contre les ecclésiastiques.

écrira dans ce sens au général Menou.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10355.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 12 juin 1806.

François Hernandez et Gabriel de Madrid, religieux de Terre-Sainte, appellent l'attention de l'Empereur sur leur malheureuse situation. Ils supplient l'Empereur de protéger la religion catholique dans la Syrie et dans la Palestine, et de les faire réintégrer dans leurs anciens priviléges.

Renvoyé au ministre des relations extérieures, pour parler de cela à l'ambassadeur de la Porte, et lui recommander les religieux de Terre-Sainte.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10356.

A M. LEBRUN.

Saint-Cloud, 12 juin 1806.

J'ai vu avec peine votre lettre du 10 juin. Ma confiance en vous est toujours la même; rien ne peut l'altérer. Je n'ai eu que lieu d'être satisfait de votre mission à Gênes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10357.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 13 juin 1806.

Mon Cousin, le général Marmont demande des sommes immenses pour sa solde; voilà 1,100,000 francs que le trésor d'Italie paye pour son armée; cela commence à me paraître fort extraordinaire. Chargez un inspecteur aux revues de la Grande Armée de se rendre à Udine, d'inspecter

Digitized by Google

en détail la comptabilité de chaque corps, et de bien établir ce qu'ils ont touché depuis le 1er vendémiaire en Italie, en Allemagne, et ce qui leur revient. Faites faire par le payeur général l'extrait de tout ce que ce corps a dû toucher.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10358.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 13 juin 1806.

Mon Fils, je vous ai déjà ordonné de prendre des mesures pour que les Bignani versassent au trésor les 8 ou 900,000 francs qu'ils ont dans les mains; faites-leur intimer cet ordre par le grand juge, et faites donner quittance par le payeur de l'armée. C'est une faiblesse impardonnable que d'en agir autrement. Les bons viendront lorsque l'argent sera versé. Le général Marmont dépense prodigieusement pour sa solde; cela commence à devenir extraordinaire. J'ai ordonné qu'on fît une vérification scrupuleuse de cette comptabilité. Toutes vos évaluations de dépenses sont exagérées de trente pour cent : 2,300,000 francs sont portés pour votre solde; il ne faut pas plus de 1,600,000 francs. Tâchez de rendre au payeur les 300,000 francs qu'il a avancés pour le corps du général Marmont. Vous pouvez les affecter sur le produit des mines d'Idria. Il ne faut point, si cela est possible, qu'ils figurent dans les 2,500,000 francs du mois de mai, parce que ces fonds ont leur destination pour les dépenses de ce mois-là, et que cela embrouillerait notre comptabilité à Paris.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10359.

A LA PRINCESSE ÉLISA.

Saint-Cloud, 13 juin 1806.

Ma Sœur, puisque l'archevêque de Lucques ne finit pas, faites-lui con-

Digitized by Google

naître qu'au moindre manquement dont il se rendra coupable vous le chasserez du pays et le renverrez à Rome; et ne manquez pas de le faire. Défendez-lui d'avoir aucune communication avec la cour de Rome, et prenez des mesures pour qu'aucune correspondance adressée de Rome à l'archevêque ou à son clergé n'arrive dans le pays sans que vous l'ayez lue. Ordonnez que le bref du Pape ne pourra être lu nulle part sans une permission émanée de votre Conseil d'état, conformément à ce qui se pratique en France et dans tous les pays. Enfin, si cela était nécessaire, il faut faire venir un bataillon français, faire arrêter le premier séditieux, et faire des exemples.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. Mme la princesse Bacciochi.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10360.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 13 juin 1806.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 4 juin. Vous me dites que vous avez envoyé en France des commissaires des guerres qui ont commis des dilapidations à Cosenza et à Civitella. Vous auriez bien pu les faire arrêter. Ce n'est pas avec cette mollesse qu'on gouverne. Envoyez-moi leurs noms, afin que je les fasse arrêter avant qu'ils passent les Alpes.

Envoyez-moi aussi les noms des officiers corses qui étaient au service des Anglais. Vous dites qu'ils ont quitté la Corse depuis peu; ils sont donc coupables de rébellion. Dans ce cas, faites-les arrêter et envoyez-les à Fenestrelle. Écrivez-en au prince Eugène, au général Junot à Parme, et au général Menou à Turin. Il serait extraordinaire que mes sujets eussent le droit de prendre du service chez mes ennemis et en fussent quittes pour y renoncer lorsqu'il leur plairait.

Il ne suffit pas de faire des plaintes contre le général Lechi, il faudrait savoir quelle espèce de plaintes. La reine de Naples se plaignait aussi beaucoup de lui sans raison.

Dans tous les actes de votre administration qui me reviennent, il y a trop de mollesse; il faut plus de vigueur que cela.

Digitized by Google

La proclamation que les Anglais envoient aux noirs est toute simple; ce n'était pas devant Gaëte qu'il fallait mettre les noirs.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10361.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 13 juin 1806.

Les habitants de la commune de Marly prient l'Empereur de donner des ordres pour que l'on ne continue pas les démolitions déjà commencées dans le domaine de Marly.

Renvoyé au ministre de la police, pour faire suspendre ces démolitions, contraires au vœu des habitants. Cet acquéreur a assez gagné, sans pousser plus loin le scandale de démolir pour avoir des pierres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10362.

A M. CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 14 juin 1806.

Témoignez mon mécontentement au préfet de Rouen. Il a montré beaucoup trop de faiblesse dans la scène qui a eu lieu au théâtre le 30 mai. Écrivez-lui qu'il fasse assembler sa compagnie de réserve et donne aux soldats le courage militaire. On ne doit pas lever la main sur eux. Si c'eût été un vieux corps, je l'aurais licencié. Il n'appartient pas à une vingtaine de polissons d'insulter les soldats. Qu'on fasse arrêter sur-le-champ dix des principaux coupables.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10363.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 14 juin 1806.

Monsieur Dejean, on me remettait jadis un extrait de la correspon-

Digitized by Google

dance des généraux, qui me tenait au courant de tout ce qui se passait; aujourd'hui on ne me remet plus rien, de sorte que je ne sais pas même si j'ai une armée de Naples. Cependant le roi de Naples m'informe qu'on rend de son armée des comptes très-précis au ministre de la guerre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Eu minute aux Arch. de l'Emp.)

10364.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 14 juin 1806.

Beaucoup de renseignements qui me parviennent d'Angleterre me font penser que les Anglais ont le projet d'attaquer la Martinique. Ce qu'ils apprendront dans le mois prochain et dans le mois d'août sera pour eux une nouvelle raison; il est donc urgent de s'occuper des moyens de faire passer des secours à cette colonie. La prise de la Martinique serait le plus grand échec que nous pussions recevoir dans le moment actuel. Nous pouvons secourir la Martinique de deux manières : secours direct et secours par diversion. Une diversion ne peut être faite que par les escadres de Rochefort et de Brest. Nous n'avons aucun renseignement sur le Brésil, et tout nous porte à penser que ce serait une forte expédition. Au mois d'octobre, on pourrait y faire transporter 500 hommes par les deux frégates de Cherbourg, *la Vénus* et *le Département-de-la-Manche*. Mais ce qui me paraîtrait important serait de faire partir 5 ou 600 hommes pour cette colonie, au plus tard à la fin d'août, en les faisant arriver avant l'expédition anglaise, qui probablement partira pour cette époque, si elle doit partir. La frégate *la Comète* et le brick *l'Oreste*, qui sont au Passage, pourront être destinés à cela. Il faut faire réparer *la Comète* au Passage, sans la faire venir à Rochefort.

Il faudrait aussi tâcher, s'il était possible, de faire sortir de Cadix et de Brest des bâtiments portant quelques centaines d'hommes. Ces détachements seraient fournis à Cadix par les garnisons des vaisseaux. Il me semble qu'une expédition qui part de Cadix se trouve déjà avoir fait

Digitized by Google

quinze jours de chemin. Je ne pense pas que les Anglais bloquent ce port avec assez de rigidité pour que quelques bâtiments ne puissent pas en sortir.

Vous sentez toute l'importance de secourir la Martinique. Faites-moi un rapport sur les moyens d'arriver à ce but.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10365.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 14 juin 1806.

Envoyez-moi une note qui me fasse connaître ce que c'est qu'une pirogue, qu'une caïque, qu'une djerme, une demi-gabare, un trabacco, une canonnière, une obusière et une anson vénitienne, en les comparant à des bâtiments de la flottille et autres bâtiments de marine que je connaisse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10366.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 14 juin 1806.

Mon Fils, je reçois votre état de dépenses de votre armée. L'artillerie ne doit rien coûter, parce que toutes les dépenses doivent être faites par le royaume d'Italie. Le charroi ne doit rien coûter, puisque j'ai des chevaux aux bataillons du train; il faut faire marcher ces chevaux. Je ne conçois pas comment on demande 195,000 francs pour la viande, lorsque la viande est fournie en nature. La Dalmatie et l'Istrie ne doivent pas monter jusque-là; cela ferait 26 à 28,000 rations par jour. Je ne sais pas pourquoi l'on a dépensé 124,000 francs pour première portion de la masse d'habillement; cette masse n'a rien de commun avec les dépenses d'Italie, puisqu'elle est payée par le ministre. Je ne conçois pas davantage pourquoi l'on paye 100,000 francs pour les transports; c'est une

Digitized by Google

somme aussi forte que pour tout l'intérieur de la France; 25,000 francs pour frais généraux d'administration est une somme aussi forte que pour toute la France; 30,000 francs pour frais d'administration extérieure sont trop. Avec les réductions que comportent ces articles, ainsi que celui des fonds de réserve, les 1,500,000 francs doivent donc être réduits à 1,200,000 francs. Pourquoi tant de frais de courriers, tant de frais de tournée? Il n'en coûte pas davantage en France. Personne ne doit envoyer de courriers à Paris, puisqu'il y a des estafettes. Je fais vérifier l'état de la solde, qui me paraît très-considérable.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10367.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 15 juin 1806.

Mon Fils, je n'ai aucun détail sur votre tournée en Istrie, à Palmanova, sur les bords de l'Isonzo. Je ne reçois pas non plus les mémoires de vos aides de camp sur la Dalmatie, de manière que je ne sais pas ce que c'est que Zara, Knin, Spalatro. Ils dorment donc, ou ils n'ont rien vu; car je n'ai vu aucun rapport. Cependant vous en avez un qui est officier du génie, et l'autre d'artillerie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10368.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 14 juin 1806.

Mon Fils, il faut laisser entier le corps du général Marmont, qui est rassemblé pour pouvoir agir, en cas d'événement, sur tous les points. Il paraît que vous avez donné l'ordre d'envoyer le 18e en Dalmatie, parce que Meneval s'était trompé en vous écrivant; mais il vous a, le lendemain,

Digitized by Google

écrit que c'était le 8e d'infanterie légère. Ma lettre du 3 vous aura fait connaître que je ne veux envoyer en Dalmatie que le bataillon brescian ou un autre bataillon de troupes italiennes. Vous verrez, par l'ordre que j'ai donné, que j'ai fait des dispositions inverses des vôtres; je mets les bataillons de dépôt au camp, parce qu'ils doivent être exercés, et qu'il faut que toute l'administration y soit réunie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10369.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 14 juin 1806.

Envoyez le capitaine Daugier à Venise, au vice-roi, et chargez-le de voir le nombre de petits bateaux qu'on pourrait expédier côte à côte par Ancône et Otrante, pour contribuer à l'expédition de Sicile.

Vous ordonnerez à ce capitaine, après qu'il aura vu Venise en grand détail, d'aller voir les ports d'Istrie et de Dalmatie. Il vous écrira.

Il me semble utile qu'une personne que j'ai sous la main à Paris puisse me donner, lorsqu'il en sera besoin, des renseignements sur un théâtre qui, un peu plus tôt un peu plus tard, sera l'objet de calculs militaires.

Vous chargerez aussi le capitaine Daugier de tout ce qui est relatif à la sortie du port de Venise des vaisseaux de 74, avec chameaux et de toute autre manière.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10370.

NOTE POUR LE MINISTRE DES CULTES.

Saint-Cloud, 15 juin 1806.

Sa Majesté désire que S. Exc. le ministre des cultes écrive au général Menou et à l'archevêque de Turin qu'ils ont agi irrégulièrement en faisant

Digitized by Google

faire le jeudi la procession de la Fête-Dieu. Cette fête, n'étant point conservée par le concordat, devait être remise au dimanche.

Le ministre secrétaire d'état, par ordre de l'Empereur.

Archives de l'Empire.

10371.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 15 juin 1806

Le ministre de la guerre fait un rapport relatif à des armes et pièces d'armes qui encombrent l'arsenal de Douai. Le ministre propose d'en faire la remise à l'administration des domaines, pour être vendues et le produit en être versé à la caisse d'amortissement.

Il y a toujours beaucoup d'inconvénients à ces ventes. Il faudrait faire faire l'inventaire de tout ce qu'il y a à vendre, en constater l'état, et soumettre à mon approbation l'inventaire. S'il y a des fusils de chasse, pourquoi les vendre? Il peut y avoir des temps où peut-être ils deviendraient utiles.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10372.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 17 juin 1806.

Envoyez sur-le-champ un courrier extraordinaire à Strasbourg pour donner ordre que, si M. d'Oubril, envoyé de Russie, se présente pour continuer sa route sur Paris, on le retienne en lui faisant les plus grands honneurs, et qu'on lui observe qu'il faut des ordres de la police pour son passage et qu'on va expédier un courrier extraordinaire à Paris pour les demander. Faites en sorte que le courrier que vous enverrez ne soit pas connu, et que la difficulté qui sera faite à M. d'Oubril paraisse toute naturelle et l'effet d'ordres positifs donnés de ne laisser entrer dans l'intérieur de l'Empire aucun étranger, même muni de passe-port des relations

Digitized by Google

extérieures, sans une permission émanée de la police et approuvée par l'Empereur.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10373.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 18 juin 1806.

Mon Cousin, envoyez-moi la note des officiers et administrateurs autrichiens qui ont rendu des services à nos blessés à Braunau, afin que je vous envoie des présents que vous leur ferez en mon nom lorsqu'on évacuera cette place.

Je vous renvoie la note qui a été remise à M. de la Rochefoucauld. Répondez que l'armement de Palmanova n'est qu'une suite de l'occupation des bouches de Cattaro, et qu'on n'aurait pas pensé à palissader Palmanova sans cette circonstance.

Il me semble qu'après l'assurance que vous a donnée M. de la Rochefoucauld que les ordres sont partis pour la remise des bouches de Cattaro, vous pouvez mettre en mouvement les prisonniers autrichiens pour l'Autriche. Cependant faites que ce mouvement s'opère le plus lentement possible.

Lorsque mes troupes auront passé le Rhin, vous pourrez permettre aux maréchaux de se rendre à Paris.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Au minute aux Arch. de l'Emp.)

10374.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 18 juin 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 12 juin. Je suis bien aise que les Sages de Bologne soient revenus de leurs sottises. J'apprends aussi avec plaisir que Dandolo est enfin parti pour la Dalmatie. Quant à Lagarde,

Digitized by Google

je ne sais ce qu'il veut; il est placé à Venise, qu'il y reste. C'est un homme d'un caractère inconstant et qui ne considère que ses intérêts, sans considérer le bien de la chose.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10375.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 18 juin 1806.

Mon Fils, j'approuve votre idée de réparer la citadelle de Monfalcone. Donnez ordre au commandant du génie d'en faire dresser le plan; mais je ne veux pas que cela puisse coûter plus de 1,200,000 francs ou au plus deux millions.

Je n'ai jamais entendu faire d'Osoppo un seul fort. Je veux y dépenser trois millions; mais il faut que le projet soit conçu de manière que 600 hommes puissent défendre cette place, et qu'elle puisse contenir 4 ou 5,000 hommes. Je suis fâché que le général du génie ne m'en ait pas encore envoyé les plans. Je suis étonné qu'on y travaille, car j'avais demandé qu'avant tout on m'en soumît les projets et qu'on m'envoyât les devis. J'approuve vos idées, dont j'attends les plans.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10376.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 18 juin 1806.

Mon Frère, je vous ai fait connaître la difficulté que j'aurais de vous procurer l'argent que vous m'avez demandé; mais envoyez vos pouvoirs à quelqu'un pour ouvrir un emprunt soit à Paris, soit en Hollande. Les Hollandais ont beaucoup de capitaux. Je garantirai volontiers l'emprunt que vous ferez comme roi de Naples. Je ne doute pas que, moyen-

Digitized by Google

nant cela, vous ne trouviez tout l'argent que vous voudrez. Les rois de Wurtemberg et de Bavière ont fait de pareils emprunts.

Je vous ai répondu au sujet de M. Rœderer qu'il n'était guère possible qu'il fût ministre à Naples et sénateur ayant une sénatorerie en France; mais je vous répète que rien ne vous empêche de le garder tant que vous voudrez, sans lui donner aucun titre ostensible.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10377.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 19 juin 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, faites connaître constamment à M. Alquier que je dois considérer le Pape sous le point de vue du temporel et du spirituel. Comme prince temporel, il fait partie de fait de ma confédération, qu'il le veuille ou non. S'il fait des arrangements avec moi, je lui laisserai la souveraineté de ses états actuels; s'il n'en fait pas, je m'emparerai de toutes ses côtes. Pour la partie spirituelle, on doit toujours faire connaître que, si l'on n'aplanit point les difficultés qui existent à l'occasion du royaume d'Italie, j'établirai dans ce royaume le concordat français; que, notre religion étant toute vraie et non de convention, tout ce qui peut sauver en France sauve en Italie, et ce qui ne peut pas sauver dans un pays ne sauve pas dans un autre; et que, puisqu'on est aussi bien sauvé en pratiquant le concordat français que le concordat d'Italie, le Pape fait de mauvaises chicanes quand il s'oppose à l'établissement de ce dernier; que, du reste, je ne reviendrai sur rien.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10378.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 19 juin 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, voici la réponse à faire à la lettre

d'Ali-Pacha : « Que ses bonnes dispositions me sont connues; que j'ai reçu avec plaisir son sabre; que je suis ami de la Sublime Porte, et que je le distingue; qu'il faut s'étudier à dompter les Serviens et à contenir les Grecs, qui sont les véritables auxiliaires de la Russie; qu'il peut compter sur ma protection; qu'ayant envoyé une partie de mes flottes dans les Grandes Indes, et ayant besoin des autres pour faire une descente en Angleterre, je ne puis envoyer devant Corfou une flotte égale à celle des Russes et des Anglais, mais qu'il ne faut rien précipiter; que la Russie s'est résolue à me remettre les bouches de Cattaro; que, par ce moyen, je serai à portée de lui fournir tous les secours possibles; que ses bâtiments seront toujours bien accueillis dans mes ports, et que j'ordonne que des présents soient faits à ceux qui ont bien traité mon corsaire *l'Étoile-de-Bonaparte.* » Il faudra s'entendre pour cet objet avec M. Marescalchi, à la disposition duquel j'ai mis 60,000 francs pour les présents à faire. Vous écrirez dans ce sens à M. Pouqueville, et vous lui ajouterez que, si jamais Corfou tombe en mon pouvoir, je ne pourrai le confier à une meilleure garde qu'à celle d'Ali-Pacha. Il faut que ma lettre et les instructions soient rédigées de manière que, si elles étaient soumises à la Porte, elle n'y trouvât rien à redire, car cela ne me paraît pas si clair qu'à mes agents, et je crois qu'Ali-Pacha communique beaucoup de choses à la Porte. J'ai envoyé la copie de ma lettre au sultan Selim à M. Maret, pour qu'il la fasse transcrire dans la forme usitée. Vous la ferez traduire en turc.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10379.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 19 juin 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, la note pour la Porte est bonne en soi, quoique un peu faible. Elle aurait pu être travaillée avec plus d'énergie et de force. Instruisez le général Lauriston à Raguse, et le prince

Digitized by Google

Eugène à Milan, des dispositions du nouveau pacha de Bosnie, et envoyez-leur copie de la lettre de mon vice-consul de Salonique.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10380.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 19 juin 1806.

Le docteur Jenner demande pour ses deux amis, MM. Williams et Wickham, prisonniers de guerre, la permission de retourner en Angleterre.

Accordé, et renvoyé au ministre de la guerre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10381.

A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Monsieur Mollien, j'ai lu votre note du 18 juin. Moyennant les trente-neuf millions d'obligations de coupes de bois que la Banque consent à prendre, le trésor public se trouve avoir vingt millions par mois. Pour les traites des douanes, il y a de la mauvaise grâce à la Banque de ne pas vouloir les escompter, dans un moment surtout où elle n'a aucun papier; certainement il n'y a rien qui soit davantage un papier sûr et de commerce. Si elle persiste dans cette résolution, mon parti est pris, je me formerai une banque par les receveurs généraux, qui recevra ces billets. Il est extraordinaire que la Banque préfère garder des millions en caisse et ne pas se servir de son privilége, à réaliser le crédit du trésor public dans des papiers aussi bons. Quant au service de l'année prochaine, il faut proposer à M. Collin de rendre à la Banque toutes les traites des douanes payables à Paris, si la Banque consent à les prendre pour la dette publique. La situation des receveurs généraux sera toujours la même, et on me fera en janvier la même objection qu'on me fait aujourd'hui. Quant aux rescriptions des receveurs généraux, ou ils doivent au

Digitized by Google

trésor, ou le trésor leur doit; si le trésor leur doit, il est tout simple que les rescriptions entrent en compte et soient d'abord payées dans chaque caisse de receveur; s'ils doivent au trésor, il est encore tout simple qu'ils remboursent. C'est un mauvais système que celui de ne pas vouloir tirer le meilleur parti possible de ses recettes.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10382.

AU SULTAN SELIM.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Nous avons reçu, de la main de votre envoyé extraordinaire, la lettre que vous avez voulu nous écrire. Nous l'avons entretenu longuement et secrètement sur les vrais intérêts de votre Empire; nous lui avons fait connaître que nous étions résolu à employer toute notre puissance à mettre un obstacle aux desseins des ennemis de la Sublime Porte. Par celle-ci, nous voulons lui en donner à sa propre personne de nouvelles assurances. Nous espérons que Votre Hautesse voudra que nos sujets soient traités dans ses états comme les sujets d'une puissance son alliée depuis trois cents ans, et de la nation la plus favorisée. Et si Votre Hautesse veut nous permettre de finir par un conseil, nous lui dirons que les vrais intérêts de son Empire veulent qu'elle ne laisse intervenir aucune puissance étrangère dans ses discussions avec les Serviens; qu'elle doit employer les moyens les plus vigoureux pour soumettre ces rebelles, qui sont excités et encouragés par la Russie; la demande qu'elle a faite de leur accorder l'indépendance le prouve assez.

Quant à la Moldavie et à la Valachie, si Votre Hautesse veut que ces provinces ne lui échappent pas, elle doit saisir toutes les occasions favorables d'y rappeler les anciennes maisons; les princes grecs qui les gouvernent actuellement sont les agents des Russes. A ces mesures elle doit ajouter celles d'empêcher les bâtiments russes de passer le Bosphore, et de ne point permettre qu'aucun bâtiment grec navigue sous pavillon russe.

Digitized by Google

Que Votre Hautesse méprise les menaces de ses ennemis, qui ne sont point si redoutables qu'ils veulent le faire croire, et qu'elle compte, dans toutes les circonstances, sur notre assistance. C'est le seul prix que nous attachons à la possession de la Dalmatie et de l'Albanie.

Nous avons donné ordre à notre ambassadeur, en qui nous avons pleine confiance, d'employer ses talents et son éloquence à convaincre Votre Hautesse des sentiments d'amitié et d'estime qui nous animent pour elle.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10383.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Le ministre de la guerre met sous les yeux de l'Empereur une lettre de la classe d'histoire de l'Institut demandant le retour sur parole en Angleterre d'Alexandre Hamilton, homme de lettres.

Accordé le renvoi.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10384.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

La conduite que l'on tient avec le mameluk Ahmed, qui arrive de Smyrne, est absurde; il faut lui laisser toute liberté de venir à Paris, ne l'environner d'aucune défaveur, ne point faire d'éclat de son voyage. Il est envoyé ici par le bey. Un imbécile de commissaire à Alexandrie s'est imaginé que tous les mameluks étaient des assassins; cela est ridicule. Écrivez pour que ce mameluk soit bien traité et qu'on lui donne tous les moyens de venir à Paris aussitôt que sa quarantaine sera finie. Qu'on le protége, mais sans rien d'ostensible.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10385.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Monsieur Dejean, écrivez aux différents préfets qu'ils peuvent accorder des congés à la moitié de leurs compagnies de réserve pour le temps de la moisson, en tenant bien la main à ce que les hommes auxquels ils auront accordé des congés rejoignent leurs compagnies lorsque les travaux de la moisson seront finis. Ils feront connaître le nombre d'hommes auxquels ils ont accordé des permissions et le temps auquel ils doivent rejoindre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10386.

AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Monsieur le Général Lemarois, je reçois votre lettre du 12 juin. Si les soldats du Pape n'obéissent pas à vos ordres, faites-leur évacuer le duché d'Urbin et la province de Macerata jusqu'aux Apennins. Faites-en la déclaration positive, et dites qu'il ne peut pas y avoir deux commandants de la force armée. Vous les chasserez effectivement, et vous ferez connaître dans ce cas aux magistrats que vous vous chargez de la police.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10387.

AU GÉNÉRAL LAURISTON.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Monsieur le Général Lauriston, j'ai appris avec plaisir votre entrée à Raguse. Vous aurez reçu mes ordres par lesquels je vous ai nommé com-

Digitized by Google

mandant général de Raguse et de l'Albanie, et prescrit les dispositions nécessaires pour l'armement et l'organisation militaire de ces provinces. Le général de division Barbou est parti pour s'y rendre. Je désire que vous m'envoyiez des mémoires sur Raguse et sur l'Albanie. J'ai été satisfait de ceux que vous m'avez envoyés sur l'Istrie et la Dalmatie. Faites faire une description exacte de ses routes, depuis Spalatro jusqu'à Raguse, et depuis Raguse jusqu'à l'extrémité des Bouches. Je vous fais envoyer une lettre de mon consul de Salonique sur les dispositions du nouveau pacha de Bosnie; ce pacha est de nos amis. Maintenez la meilleure intelligence avec les Turcs, et recommandez cela parmi les soldats. Je suis très-bien avec le Grand Seigneur, et je veux bien vivre avec lui.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le général marquis de Lauriston.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10388.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Je reçois votre rapport. Il doit y avoir des péniches et des canots au Havre. Comment ne prend-on pas des mesures pour intercepter les chaloupes ennemies? J'en rends responsable le commandant d'armes. Tenez de petits bâtiments au Havre et à Honfleur, et, lorsque les canots ennemis entrent en Seine, qu'on leur coupe le chemin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10389.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Mon Fils, à votre lettre du 13 juin était jointe une note des lieux appartenant aux comtés de Goritz et de Gradisca sur la rive droite de l'Isonzo, et qui sont de la domination de l'Autriche. Faites mettre dans ces différents endroits des garnisons françaises; incorporez-les dans les

Digitized by Google

départements. Faites-leur payer des contributions, et traitez-les comme pays vénitiens. La république de Venise a dû avoir des droits sur tous ces biens. Ne faites cependant l'incorporation parfaite que des endroits enclavés. Quant à ceux qui bordent l'Isonzo, il sera, je crois, difficile que l'empereur consente à les abandonner, puisque cela n'a pas été mis dans le traité. Quant aux autres, cela sera plus facile, surtout en y mettant sur-le-champ des troupes françaises, et en ayant soin de n'y pas laisser entrer des troupes autrichiennes.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10390.

AU GÉNÉRAL LAURISTON.

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Monsieur le Général Lauriston, j'ai reçu votre lettre du 31 mai. J'ai fait chef de bataillon et membre de la Légion d'honneur le capitaine Serrant. J'ai vu avec grand plaisir que vous aviez déjà quarante pièces de 36 et de 18. J'ai ordonné qu'on vous envoyât de la poudre d'Ancône. Le général Lemarois commande dans cette ville; équipez quelques petits bâtiments pour correspondre avec lui. Il a ordre de vous faire passer tout ce qui est nécessaire. J'attends avec impatience une carte du pays, une description des ports; et j'imagine que, dès que cela sera possible, vous ferez en sorte que mes vaisseaux de guerre et mes frégates puissent avoir une entrée à l'abri des forces supérieures. S'il vous est possible de vous procurer une carte des provinces turques voisines de Raguse, envoyez-la-moi. Expédiez un courrier à Constantinople pour informer de tout ce qui se passe. Correspondez également avec mes agents auprès d'Ali-Pacha et du pacha de Scutari. Mettez-vous aux aguets pour avoir des nouvelles de tout ce qui se passe en Servie et dans les provinces voisines. Je vous ai fait connaître que j'étais bien avec la Porte et que je désirais fortement entretenir cette bonne harmonie. Le vice-roi a dû vous envoyer des instructions pour la reprise de Curzola et l'armement de la

Digitized by Google

presqu'île de Sabioncello. Le général Barbou est parti depuis plusieurs jours. J'espère qu'il arrivera en même temps que cette lettre. C'est un homme sage auquel vous donnerez le commandement des bouches de Cattaro, sous vos ordres.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le général marquis de Lauriston.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10391.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Mon Fils, il faut imprimer peu. On a imprimé le décret sur la cession de Guastalla; je ne l'avais pas publié, parce que je ne l'avais pas jugé nécessaire. On a imprimé, de même inutilement, la proclamation du général Lauriston. En général, le moins que vous ferez imprimer sera le mieux.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10392.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Mon Fils, je vous envoie une lettre du général Duhesme; l'arrivée de votre aide de camp le tirera d'embarras. Il faut qu'il prenne possession d'Ostie; cela est extrêmement important, afin d'empêcher toute marchandise anglaise d'entrer dans le Tibre. Donnez ordre qu'on confisque à Ancône et à Civitá-Vecchia toutes les marchandises anglaises. Il faut beaucoup plus surveiller la partie de la côte de Civitá-Vecchia à Gaëte que celle de Civitá-Vecchia à Orbitello. Je vous ai fait connaître que les généraux Lemarois et Duhesme doivent faire nourrir leurs troupes par le Pape et par les revenus du pays. Donnez aussi ordre qu'on arrête partout les agents anglais et les anciens agents napolitains.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10393.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Mon Fils, le 7e régiment de dragons français, les dragons de la Reine, la légion hanovrienne, le 4e régiment de ligne italien, les uhlans polonais, les chasseurs royaux et le 30e régiment de dragons français, ont quitté l'armée de Naples pour entrer dans le royaume d'Italie. Voici quelles sont mes intentions à l'égard de ces régiments : Vous laisserez la légion hanovrienne à cheval, le 4e régiment de ligne italien et les uhlans polonais, sous les ordres du général Duhesme, pour occuper la côte d'Ostie et de Civitá-Vecchia; s'il n'a point d'artillerie, vous lui enverrez une compagnie de canonniers italiens, que vous compléterez à 100 hommes; vous laisserez les 7e et 30e régiments de dragons à Ancône, et vous ferez revenir dans le royaume d'Italie les dragons de la Reine et les chasseurs royaux. Vous placerez ces régiments dans un lieu où ils puissent se réorganiser, et où vous puissiez veiller à leur instruction. Le roi de Naples a gardé les dragons Napoléon, probablement parce qu'il les a jugés les plus instruits.

Je ne réponds point à votre lettre du 14 juin relative aux prévenus dans l'affaire de Bologne; on doit poursuivre tous ceux qu'il y a à poursuivre.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10394.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 juin 1806

Je reçois votre lettre du 12 juin. Je ne puis accorder aucun avancement aux officiers du génie que Gaëte ne soit prise. Le général Campredon n'aurait pas dû faire cette demande.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10395.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Les affaires du continent paraissent arrangées. Mes troupes ne vont pas tarder à entrer dans les bouches de Cattaro. Deux ou trois affaires ont eu lieu avec les Russes, et ils ont été culbutés. L'empereur de Russie veut faire sa paix. Il a envoyé des agents chargés de ses pouvoirs. Elle serait même faite avec l'Angleterre si vous étiez maître de la Sicile. Il ne doit pas y avoir plus de 2,000 toises de trajet à faire pour passer le détroit, et vous devez avoir une grande quantité de spéronares et de bateaux de toute espèce. Avec cela, vous devriez bientôt être maître de cette île.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10396.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Lord Yarmouth est arrivé à Paris avec les pouvoirs du roi d'Angleterre pour signer la paix. Nous serions assez d'accord sans la Sicile. Les Anglais vous reconnaîtraient roi de Naples; mais, n'ayant pas la Sicile, ils ne peuvent vous reconnaître. De mon côté, il ne me convient pas de rien conclure que vous ne soyez en possession des deux parties de votre royaume. Ils ont laissé entrevoir dans les négociations que, prévoyant que la Sicile serait une difficulté, ils avaient laissé passer six semaines sans la secourir, pensant que vous vous en empareriez dans cet intervalle; mais qu'enfin il avait bien fallu, par pudeur, finir par y envoyer du monde.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10397.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 22 juin 1806.

Mon Fils, je vous ai écrit l'année passée de faire placer sur les champs de bataille de Rivoli et d'Arcole de petits monuments. Faites-en mettre de pareils au Tagliamento, à Lodi, à Castiglione et près Saint-Georges.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10398.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 22 juin 1806.

Je reçois vos lettres du 13 juin. Je suis fâché que vous vous soyez privé des talents du capitaine Jacob. Vous avez confiance en M. de Lostanges, qui n'est pas brave, qui intriguera tant que vous voudrez et qui vous servira mal. Jacob, au contraire, est brave; il a prouvé du talent sur la côte de la Manche. Après cela je vous laisse maître de faire ce que vous voudrez. En donnant des ordres positifs au capitaine Jacob, il fera tout ce que vous voudrez. Mais, tant que vous n'aurez pas une armée nationale, et cela ne pourra être avant dix ans, attendez-vous à quelque répugnance de la part des Français à reconnaître la suprématie napolitaine. Le Français s'est distingué dans tous les temps par cet esprit d'opposition, qui est devenu plus prononcé aujourd'hui que la guerre et la révolution ont exalté le caractère.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10399.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 22 juin 1806.

La cour de Rome est tout à fait devenue folle. Elle refuse de vous re-

Digitized by Google

connaître, et je ne sais quelle espèce de traité elle veut faire avec moi. Elle croit que je ne peux pas allier un grand respect pour l'autorité spirituelle du Pape et réprimer ses prétentions temporelles. Elle oublie que saint Louis, dont la piété est connue, a été presque toujours en guerre avec le Pape, et que Charles-Quint, qui était un prince très-chrétien, tint Rome assiégée pendant longtemps et s'en empara, ainsi que de tout l'état romain.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10400.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 22 juin 1806.

Il y a dans le *Journal de Paris* beaucoup d'articles ridicules sur Naples. Par exemple, il est déplacé de dire que l'impôt du sel a été aboli dans le royaume de Naples, quand je l'établis en France. Dites donc à Rœderer de ne se mêler de rien; il n'y a rien de plus gauche et de plus maladroit que ses articles. Sans doute qu'il faut ménager le royaume de Naples, mais il y a une manière moins gauche de le faire; ne faites point sentir aux Français que le royaume de Naples ne leur est d'aucun avantage. De quoi se mêle Rœderer de parler du royaume de Naples dans les journaux? Si vous avez aboli l'impôt du sel, vous avez mal fait. Avec ces ménagements vous perdrez votre royaume; avec ces ménagements, vous ne prenez ni la Sicile ni Gaëte, et vous manquez des choses les plus nécessaires. Comment aurez-vous une armée, une marine, si vous accoutumez vos peuples à ne rien payer? Il faut qu'ils payent autant qu'en France, où il y a gabelle, enregistrement, timbre, sel, etc. J'ai peine à croire que vous ayez fait la sottise d'abolir l'impôt du sel; seulement, vous aurez apporté quelques modifications à la gabelle. Mais à quoi cela était-il bon à mettre dans le *Journal de Paris?*

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10401.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 22 juin 1806.

Mon Cousin, je vous envoie un état de tous les jeunes gens que vous m'avez fait mettre dans la Légion d'honneur; il y en a beaucoup qui sont trop jeunes. Je vous envoie copie de l'ordre que je donne au ministre Dejean. Vous pouvez expédier cet ordre et faire partir ces jeunes gens. Il est nécessaire de les employer, afin qu'ils gagnent véritablement la distinction qu'ils ont obtenue.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10402.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 22 juin 1806.

Monsieur Dejean, je vous envoie un travail sur l'emplacement que doit occuper la Grande Armée au moment de sa rentrée en France. Vous me proposerez une meilleure répartition, à peu près dans les mêmes divisions, si vous y entrevoyez quelque économie pour le service, soit pour les lits, soit pour le fourrage, soit pour le casernement. Le premier corps qui passera le Rhin sera celui du maréchal Davout : il le passera à Mayence. Le second corps sera celui du maréchal Mortier : il passera également le Rhin à Mayence. Le troisième sera celui du maréchal Bernadotte : il passera le Rhin aussi à Mayence. Le quatrième corps sera celui du maréchal Ney : il passera le Rhin à Huningue, le même jour que le corps du maréchal Davout passera le Rhin à Mayence. Le corps du maréchal Ney sera suivi par celui du maréchal Soult, qui passera le Rhin à Strasbourg. Le corps du maréchal Lefebvre passera le Rhin le premier de tous. Après leur passage, tous les régiments se dirigeront sur les garnisons qu'ils doivent occuper. Tous les 3es et 4es bataillons et les dépôts qui sont dans l'Est se mettront en marche pour les lieux où se

Digitized by Google

rendent leurs corps, hormis les bataillons et dépôts qui sont à Boulogne, Anvers, Ostende, et en général sur les côtes de l'Océan. Ces bataillons et dépôts ne quitteront les lieux où ils se trouvent que quand ils en recevront l'ordre.

Remettez-moi le plus tôt possible l'ordre de route de chaque dépôt et de chaque détachement du corps du maréchal Lefebvre, afin que je voie s'il n'y a aucun faux mouvement contraire à mes intentions, et que j'indique les dates précises auxquelles devra commencer chaque mouvement.

Vous me soumettrez aussi l'ordre de mouvement de chaque régiment d'artillerie et de chaque bataillon du train, selon le travail qu'en feront les bureaux. Je pense qu'ils font réunir les bataillons du train et leurs dépôts à Strasbourg et à Metz, afin d'en faire le dédoublement et de les mettre sur le pied de paix.

J'ai donné l'ordre au 15e d'infanterie légère et au 58e de ligne de se rendre à Spire. Envoyez-leur l'ordre de se rendre à Paris.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10403.

A M. LAVALLETTE.

Saint-Cloud, 23 juin 1806.

Vous ne faites pas faire le service des estafettes comme il devrait être fait. Vous devriez avoir le nom du principal postillon de chaque relai et le breveter pour ce service. Vous lui feriez faire son décompte de trente sous par course, de manière que le maître de poste ne pût lui en rien retenir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10404.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 23 juin 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, je pense que vous devez répondre à peu près dans ces termes à M. de Wintzingerode :

« Monsieur, j'ai mis sous les yeux de Sa Majesté la note relative à la protection spéciale que le général Gauthier a accordée à la principauté de Hohenlohe. Sa Majesté a vu avec peine la marche qu'ont prise depuis quelque temps les affaires en Allemagne. Des discussions et des voies de fait ont eu lieu entre les agents du roi de Wurtemberg et ceux du roi de Bavière et de l'électeur de Bade; des contestations ont eu lieu entre les agents du roi de Wurtemberg et des officiers français, entre les officiers du roi de Wurtemberg et ceux de Fürstenberg et de Hohenlohe. Avec une marche plus lente et plus légale, ces inconvénients eussent été évités. Le traité de Presbourg donne au roi de Wurtemberg une portion des possessions de la Maison d'Autriche en Souabe; mais ces possessions étant entre les mains des Français, c'était aux agents français à les remettre à la Maison de Wurtemberg. Si l'on avait attendu cela, il n'y aurait eu aucun sujet de difficulté et aucune voie de fait.

« Le traité de Presbourg et les différentes conventions qui ont eu lieu entre S. M. l'empereur Napoléon et le roi de Wurtemberg ont donné à celui-ci l'occupation d'une partie des biens de la Noblesse immédiate et de l'Ordre teutonique, mais non de ceux de Fürstenberg et de Hohenlohe ni de tout autre prince souverain. Dans cet état de choses, si la cour de Wurtemberg a donné des ordres pour la prise de possession de ces biens, les princes de Fürstenberg et de Hohenlohe étaient autorisés à s'y opposer, et les généraux français, pour éviter toute voie de fait, ont dû maintenir le *statu quo* jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres de leur cour. Il y a dans cette marche un peu trop de précipitation, pas assez de maturité, et un peu trop de promptitude à finir les arrangements relatifs à ces affaires. Les mêmes discussions n'ont pas eu lieu entre la Bavière et

Digitized by Google

Bade, qui ont gardé plus de ménagement et marché avec plus de précaution à l'exécution de leur convention. Quoi qu'il en soit de ces petits inconvénients, que la cour de Stuttgart doit s'attribuer à elle-même, les sentiments de Sa Majesté pour le roi de Wurtemberg sont toujours les mêmes, et elle me charge spécialement de vous en transmettre l'assurance. »

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10405.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 23 juin 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, j'ai lu avec attention les notes de M. de Masserano sur les affaires de Miranda. Il me semble qu'il faut lui répondre que j'ai vu avec peine la conduite des États-Unis, mais qu'il paraît qu'ils ont donné des satisfactions; que l'objet le plus pressant est de s'occuper de faire passer des renforts aux possessions espagnoles; que, quelque supérieur que soit l'ennemi sur mer, il n'est cependant pas impossible de faire parvenir dans ces possessions quelques régiments; qu'il faudrait choisir, pour y diriger ces régiments, les possessions espagnoles où il est probable qu'ils ne trouveront pas l'ennemi; que la cour d'Espagne n'a donc pas un moment à perdre pour expédier quelques frégates d'abord, avec de bons officiers porteurs d'ordres du roi, pour encourager à une bonne et vigoureuse défense, et préparer pour l'équinoxe des expéditions plus considérables.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10406.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 24 juin 1806.

Picard, directeur du théâtre de l'Impéra-

Renvoyé à M. de Luçay, pour

trice, demande à l'Empereur à s'établir provisoirement dans la salle de la rue Favart, en attendant que l'Odéon soit reconstruit.

arranger cette affaire à la satisfaction de Picard.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10407.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 24 juin 1806.

Ceux des jeunes gens qui ont fait tapage au spectacle de Rouen, qui ne sont pas mariés et ont moins de vingt-cinq ans, seront envoyés au 5e régiment de ligne qui est en Italie. Faites-les mettre sur-le-champ en marche. En vivant avec les militaires, ils apprendront à les connaître et verront que ce ne sont pas des sbires. Faites-moi un rapport sur Lemoine, employé de l'octroi. Je le destituerai s'il est vrai qu'il ait tenu des propos contre la troupe.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10408.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 24 juin 1806.

Mon Fils, continuez à m'envoyer les lettres de l'archevêque de Séleucie, envoyé de Rome à Dresde; on en a trouvé ici le chiffre, de manière qu'on les lit ici comme une écriture courante; mais il faudrait les laisser continuer leur route en les copiant exactement.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10409.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 24 juin 1806.

J'ai reçu votre lettre du 15 juin. Je vous prie de bien croire que.

Digitized by Google

toutes les fois que je critique ce que vous faites, je n'en apprécie pas moins tout ce que vous avez déjà fait.

Je vois avec un grand plaisir la confiance que vous avez inspirée à toute la saine partie de la nation.

Je ne sais s'il y a beaucoup de poudre à Ancône et à Cività-Vecchia, mais j'ai ordonné que, s'il y en avait, on vous en envoyât sur-le-champ.

Le roi de Hollande est arrivé à la Haye; il a été accueilli avec un grand enthousiasme.

Je vous ai déjà écrit, pour l'expédition de Sicile, qu'il fallait débarquer la première fois en force.

Je vous prie de mettre l'heure du départ de vos lettres, afin que je voie si l'estafette fait son devoir.

La prise de Gaëte vous coûtera moins de 300,000 livres de poudre, si toutefois les officiers d'artillerie veillent à ce qu'on ne tire pas inutilement, à ce qu'on place les batteries très-près de la place, à ce qu'on ne mette que demi-charge lorsque cela peut faire autant d'effet que la charge entière.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10410.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 24 juin 1806.

Cette mauvaise tête de Rœderer fait des siennes de toutes les manières; il veut enlever à mes ministres les employés de leurs bureaux. Voici la lettre qu'il écrit au chef de la Liquidation de la guerre[1]. Cette démarche ne m'étonne pas de Rœderer, qui n'a aucun sentiment des convenances, mais elle m'étonne de la part de Dumas; je charge Dejean de le tancer. Rœderer veut aussi nous enlever nos comédiens; et qui croyez-vous qu'il veuille nous enlever? Ce n'est rien moins que Fleury, Talma. Je ne vous en parle que parce qu'ils ont déclaré qu'ils n'écouteraient aucune insi-

[1] L'abbé Louis.

Digitized by Google

nation sans y être autorisés. M. Rœderer ne sait donc pas qu'aucun de mes sujets ne sortira de France que par mon ordre, et ce n'est pas en les débauchant qu'on les résoudra à venir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10411.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR [1].

Saint-Cloud, 25 juin 1806.

Sa Majesté désire que le ministre de l'intérieur témoigne son mécontentement au préfet du département du Pô de ce qu'il n'est point allé à la procession de la Fête-Dieu.

Le général Menou, qui a arrêté le programme et fixé les places, en avait le droit comme exerçant les fonctions de gouverneur général et étant investi de la haute police.

Il résulte de l'organisation particulière aux départements au delà des Alpes qu'un préfet a, dans ce pays, moins d'autorité qu'en France. C'est d'ailleurs une chose fâcheuse que de laisser apercevoir au public des discussions entre les chefs des autorités. On doit toujours obéir à l'autorité supérieure, sauf à faire parvenir au Gouvernement les réclamations qu'on jugerait à propos de former.

Ainsi, quand bien même le commandant général, dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur, aurait arrêté des mesures encore plus irrégulières, le préfet aurait dû y adhérer provisoirement, sauf à faire ensuite les représentations convenables. Si, comme on dit, le préfet est protestant, il est nécessaire de lui faire connaître que c'est une raison pour se montrer plus facile en matières qui touchent à la religion.

Comm. par MM. de Champagny.

[1] Une note analogue concernant la cour d'appel de Turin a été adressée au grand juge.

Digitized by Google

10412.

DÉCRET.

Saint-Cloud, 25 juin 1806.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie,

Vu la délibération, en date du 11 juin, du conseil d'administration du Corps législatif, assemblé en la forme prescrite par le sénatus-consulte organique du 28 frimaire an XII, et contenant le vœu qu'il soit élevé, du côté de la Seine, une façade au palais du Corps législatif, destinée à rappeler les campagnes d'Austerlitz et les sentiments que nous a exprimés à notre retour le Corps législatif, et que la dépense en soit faite sur les réserves provenant des vacances de ce Corps,

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Conformément au vœu exprimé dans la délibération du 11 juin du conseil d'administration du Corps législatif, il sera élevé au palais du Corps législatif, du côté du pont de la Concorde, une façade correspondante et parallèle à celle de la Madeleine, et en harmonie avec elle. Les ornements auront le caractère énoncé dans cette délibération.

Art. 2. Les fonds nécessaires à cette reconstruction seront pris sur les réserves provenant des vacances du Corps législatif et restées au trésor public.

Art. 3. Les plans et devis de cette reconstruction seront soumis à l'examen de notre ministre de l'intérieur et par lui arrêtés.

Art. 4. Nos ministres de l'intérieur, des finances, et du trésor public, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10413.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 25 juin 1806.

Faites demander à M. Fravega le vase précieux d'émeraude qu'il a pris au trésor de Gênes en 1798, et dont il est encore en possession.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10414.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 25 juin 1806.

Je reçois votre lettre du 21 juin. Vous devez commencer aujourd'hui à être établi depuis longtemps dans le pays. Aussitôt que cela sera possible, faites placer un trône dans une salle de votre palais.

Faites-moi connaître ce que rendait le cap de Bonne Espérance, ce que rendent Batavia et Surinam. J'ai ordonné qu'on envoyât à l'île de France une frégate pour y annoncer votre élévation au trône. Faites-moi connaître comment cette nouvelle a été envoyée par votre ministre de la marine à Curaçao, à Batavia, etc.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10415.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 25 juin 1806.

Mon Fils, j'ai lu votre longue lettre relative aux bons de M. Bignami. Toutes les raisons que donne M. Bignami sont mauvaises. Il sait bien qu'Ardant est un fripon et que les bons ont été volés. Le trésor auquel ils appartiennent en réclame le payement; la justice les annule; ils sont couverts par des contre-bons du trésor : il n'y a pas de doute que

Digitized by Google

M. Bignami doit payer. Quant à la raison que M. Ardant est un fripon et qu'il conserve les bons qu'on devrait lui faire rendre, M. Ardant est en fuite et on ne le trouve pas. Je suis fâché que mes ministres et les négociants soient assez peu éclairés pour croire que M. Bignami a raison; quand il perdrait son crédit, il l'a mérité; un bon négociant ne fait jamais d'affaires suspectes. Le grand juge doit dire que M. Ardant est en fuite, et qu'il est poursuivi; que, quand même les bons arriveraient, si M. Bignami les payait, il me répondrait de la somme. Ne croyez pas que M. Bignami soit innocent de tout cela; il savait bien ce qu'il faisait. En un mot, la question se réduit à ceci : un nommé Ardant, homme sans crédit sur la place, aventurier, a volé 800,000 francs au trésor; il les a portés chez un négociant quelconque; il est en fuite; on le cherche sans pouvoir le trouver; ses billets sont nuls, et le trésor prend son argent où il le trouve.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10416.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 26 juin 1806.

Je vois, par votre lettre du 17, que vous avez reçu du biscuit et 12,000 paires de souliers. Ayez soin de m'instruire, au fur et à mesure de l'arrivée du biscuit et des souliers, afin que, dans mes conseils d'administration, je m'assure qu'on ne me trompe point. Faites compter le biscuit un à un; il doit être de bonne qualité. Les souliers me coûtent 5 francs 50 centimes; ce doit être de bonne marchandise et non du carton; s'il en était autrement, faites-le-moi connaître; je retiendrai sur la liquidation générale.

Le général Saint-Cyr demande des troupes parce qu'il aura vu quelques frégates russes. Mais les généraux ne sont point contents s'ils n'ont une armée. Vous lui avez sans doute répondu qu'on a toujours assez de troupes

Digitized by Google

quand on sait les employer, et lorsque les généraux ne couchent point dans les villes, mais bivouaquent avec leurs troupes. S'il faut une armée pour garder chaque quartier général, toutes les troupes de France ne suffiraient pas pour garder les côtes de Naples. Qu'au moindre événement le général Saint-Cyr se mette en campagne avec quelques colonnes mobiles de 5 à 600 hommes chacune, infanterie, cavalerie, artillerie, tout compris, et il soumettra les rebelles, arrêtera les brigands, et sera partout où l'ennemi voudra débarquer.

Je vous prie de me dire si vous avez renvoyé les 3es et 4es bataillons et 4es escadrons; cela diminuera votre solde et me mettra à même de vous envoyer un bon corps de troupes de vos dépôts pour maintenir toujours vos bataillons à une certaine force.

Ne ralentissez point l'expédition de Sicile. Croyez-moi, la poudre ne vous manquera point. Pour peu qu'on apporte de l'économie devant Gaëte, ce siége ne vous mangera pas plus de trois à quatre cents milliers.

Vous regretterez d'avoir renvoyé les officiers de marine; vous en sentirez le besoin au moment où vous commencerez votre expédition de Sicile.

Deux batteries de trois pièces de 24 ne sont pas suffisantes à Cannetello et à Scilla. Si, comme le dit votre écuyer, vous comptez faire le rassemblement de vos troupes à Scilla, il faut là un plus grand nombre de pièces; il vous faut une trentaine de pièces de 18, de 24 et de 36.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10417.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 26 juin 1806.

Mon Fils, les troupes italiennes sont réduites à rien; il est cependant temps de s'en occuper. Faites-moi connaître où en est la conscription.

Les trois régiments italiens que j'ai en France vont être réunis à Bayonne. Dirigez sur ce point un millier de conscrits pour compléter les

Digitized by Google

bataillons. Je vois que tous les corps italiens qui sont dans le royaume de Naples sont presque réduits à rien.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10418.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 26 juin 1806.

Mon Fils, je reçois les lettres du général Lauriston. Il est bien fâcheux que le 23e ne soit pas arrivé en même temps que les autres troupes. J'imagine qu'il sera arrivé à cette heure. Le général Molitor serait bien coupable d'avoir mis le moindre délai dans le départ de ce régiment.

J'ai peine à croire que, si le général Lauriston a réuni tous les détachements de ses régiments, ils restent aussi faibles qu'il le dit, c'est-à-dire que les deux ne forment que 3,000 hommes. Je vois par votre correspondance que le bataillon brescian est parti; mais avant son arrivée il sera réduit à peu de monde; également, le nouveau bataillon du 3e et du 4e que vous formez. J'estime qu'il est nécessaire que vous fassiez des levées de conscrits, et que vous fassiez le plus tôt possible partir 500 hommes pour compléter ces deux bataillons, savoir : 200 le 15 juillet et 300 le 15 août.

Je vois avec peine que le 8e d'infanterie légère occupe toujours l'île de Cherso. Donnez donc l'ordre qu'il soit envoyé à Zara, et faites occuper l'île de Cherso par 400 hommes du 60e de ligne, qui est en Istrie; mettez la plus grande rapidité dans ces mouvements. La garde de Sabioncello et du poste de Stagno appartiendra au général Molitor, de manière que le général Lauriston n'aura que Raguse à garder. Si le général Lauriston était sérieusement attaqué, le général Molitor devrait le secourir avec toute sa réserve. D'ailleurs, je ne doute pas que, lorsque le général Lauriston aura reçu ses renforts, les Monténégrins ne soient obligés d'évacuer le vieux Raguse et ne finissent par rester tranquilles.

Digitized by Google

De l'état de situation que vous m'avez remis, il résulterait que le 5e de ligne aurait 2,400 hommes présents, et que le 23e en aurait 2,100, ce qui ferait 4,500 hommes, et 1,300 aux hôpitaux. Il vous est encore arrivé des recrues de Strasbourg; c'est sur ces deux régiments qu'il faut les diriger; mais ayez soin qu'ils soient habillés et bien armés lorsqu'ils partent.

Du moment que le 3e régiment italien sera arrivé à Ancône, donnez ordre qu'il se rende à Padoue. Vous compléterez ce régiment à trois bataillons et à 3,000 hommes, pour pouvoir l'employer contre les Monténégrins. Faites-moi un rapport sur le bataillon dalmate. Y aurait-il sûreté de l'envoyer aux bouches de Cattaro? Vous ne me parlez point de ce que vous espérez pour la légion dalmate.

Donnez ordre à l'adjudant commandant Plauzonne, qui est employé au corps du général Marmont, de se rendre en toute diligence à Raguse, où il sera sous les ordres du général Lauriston.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10419.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 27 juin 1806.

Monsieur Dejean, voici quelques observations sur le projet de Peschiera. En supposant les ouvrages UX et SR achevés et perfectionnés, Peschiera n'offre pas une résistance assez considérable pour qu'on puisse y confier une garnison de 3,000 hommes. Ainsi on se propose d'employer 2,400,000 francs, qui ne seront que la moitié de la dépense, puisqu'il faudra des casernes et des établissements militaires qui iront à pareille somme, et cela pour avoir une place qui sera toujours une très-mauvaise place. Si on met dans Peschiera 3,000 hommes de bonnes troupes, ce sont 3,000 hommes qu'on donne à l'ennemi, après un mois de résistance.

Il faut ici fixer les idées sur l'utilité des places fortes. Il est des places

Digitized by Google

fortes qui défendent une gorge et qui, par cela seul, ont un caractère déterminé; il est des places fortes de dépôt et qui, pouvant contenir de grandes garnisons et résister longtemps, donnent moyen à une armée inférieure d'être renforcée, de se réorganiser et de tenter de nouveaux hasards. Dans le premier cas, un fort ou une petite place peuvent être indiqués; dans le second cas, une grande place où il ne faut épargner ni argent ni ouvrages.

Hors ces deux cas, il en est un troisième, c'est la fortification entière d'une frontière. Ainsi la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge présente un grand nombre de places de différentes grandeurs et de différentes valeurs, placées en échiquier sur trois lignes, de manière qu'il est physiquement impossible de passer sans en avoir pris plusieurs. Dans ce cas, une petite place a pour but de soutenir l'inondation qui va d'une place à l'autre, ou de boucher un rentrant. Il s'établit alors, au milieu de toutes ces places, un autre genre de guerre. L'enlèvement d'un convoi, la surprise d'un magasin, donnent à une armée très-inférieure l'avantage, sans se mesurer ni courir aucune chance, de faire lever un siége, de faire manquer une opération. C'est, en peu de mots, l'affaire de Denain, affaire de peu de valeur en elle-même, et qui cependant sauva bien évidemment la France des plus grandes catastrophes.

Voyons dans lequel de ces cas se trouve Peschiera.

Elle n'est et ne peut être une place de dépôt, dominée de tous côtés, n'ayant que la capacité d'une place de quatre ou cinq bastions, étant enfin voisine de Mantoue, qui a évidemment cette destination. Une place de dépôt suffit pour une frontière. Sous ce point de vue, on ferait donc mieux de renfermer à Mantoue l'artillerie, les vivres et la garnison, et d'y dépenser tout l'argent que coûterait Peschiera, soit en faisant un fort à Saint-Georges, soit en fortifiant les divers points d'attaque.

Par sa capacité, Peschiera serait dans le cas d'être considérée comme ayant une destination spéciale, celle de donner un pont sur le Mincio; mais le Mincio est une si petite rivière que cela ne mérite aucune considération.

Comme frontière, la ligne de l'Adige n'est point fortifiée. Si on pro-

Digitized by Google

posait de faire une place à Peschiera, une à Valeggio, une à Goito, une à Governolo, et qu'on en proposât autant sur l'Adige, et qu'en troisième ligne on en proposât à Lonato, Montechiaro, Castiglione, Solferino, on aurait alors, en Italie, une frontière pareille à celle de Flandre; l'ennemi, eût-il une armée quadruple, ne pourrait passer sans avoir pris deux ou trois places.

Mais ici, au contraire, l'ennemi laisserait devant Peschiera un corps de troupes, en laisserait un autre devant Mantoue, passerait à Valeggio et Goito, ou par tout autre point, et continuerait ses opérations sur le Mincio et sur l'Adda, si, d'ailleurs, sa supériorité était bien décidée. En masquant ces deux places, il se serait affaibli de peu de chose, peut-être pas de 14,000 hommes, ce qui, dans l'hypothèse de supériorité où nous l'avons placé, serait beaucoup moins considérable que l'affaiblissement qu'auraient occasionné à l'armée française les garnisons de Mantoue et de Peschiera, en supposant 3,000 hommes dans Peschiera et 7,000 dans Mantoue, total 10,000 hommes. On conviendra que l'ennemi n'aurait pas besoin d'en laisser plus de 14,000, et même, si une bataille devait avoir lieu dans les environs de Castiglione ou dans les plaines de Montechiaro, l'ennemi, s'il est habile, fera en sorte, au moment décisif de la bataille, de retirer 8,000 hommes de son corps d'observation, tandis que les garnisons ne feront rien que des sorties devant des corps légers qui fuiront devant elles. C'est ainsi que nous avons vu dans les dernières guerres d'Allemagne que les grandes garnisons que l'Autriche avait laissées à Philippsburg, Mayence, Manheim, n'avaient jamais exigé un nombre égal de troupes pour les observer.

Cependant l'ennemi assiégera Peschiera; il la prendra en douze ou quinze jours de tranchée ouverte : on perdra beaucoup d'artillerie, de munitions, 3,000 hommes et l'argent qu'on aura employé pour défendre cette place.

La place de Peschiera est-elle donc sans utilité? Faut-il donc n'avoir pas de place à Peschiera? Dans ce cas, toutes les fortifications qu'on doit y faire seraient superflues. C'est ici une autre question, que nous allons examiner.

Digitized by Google

Si on pouvait me proposer de placer Peschiera à Saint-Georges, ou dans tout autre point de la sphère de Mantoue, c'est-à-dire que, dans toute autre position telle qu'on ne pût pas en couper la communication avec Mantoue, on pût trouver une place de la valeur de Peschiera, il n'y aurait pas à hésiter un moment. On donnerait un nouveau degré de force à l'artillerie, à la garnison de la grande place de dépôt, qui doit donner le temps à une armée de revenir, de se reformer et de ressaisir la supériorité.

Mais Peschiera existe où elle est; elle est de la plus grande utilité sous le point de vue offensif. Son enceinte met à l'abri des courses de l'ennemi des dépôts, des hôpitaux, des munitions de guerre, une flottille qui transporte à Torbole, dans tous les points du lac, des troupes et des munitions, et qui favorise singulièrement une armée qui est à Trente; elle barre la route directe de Vérone à Brescia, sert de point d'appui à l'armée qui défend le Monte-Baldo et le haut Adige; elle appuie la gauche d'une armée qui agit sur le Mincio, lui facilite les moyens de porter toutes ses forces sur Mantoue, ou de faire toute autre opération, en offrant un refuge assuré aux troupes qu'on laisserait derrière le Mincio, pendant deux ou trois fois vingt-quatre heures, pour tromper l'ennemi. Quoique place de fortification permanente, Peschiera est une place que j'appelle une place de campagne, qu'un général habile fera beaucoup valoir, qui ne sera d'aucune utilité à un général malhabile.

Lors des affaires de Castiglione, Peschiera fut laissée avec 500 hommes et la plupart estropiés, et abandonnée à ses propres forces pendant sept à huit jours; elle fut d'un grand avantage à l'armée française, parce qu'au lieu de 500 hommes l'ennemi dut supposer qu'il y en avait 1,500, et laissa 4,000 hommes devant Peschiera, parce que cela masquait les opérations de l'armée, et qu'enfin, lorsque après Castiglione une division française retourna à Peschiera, l'ennemi, qui ne pouvait pas retarder d'une heure le passage du Mincio, craignit pour sa retraite et manqua effectivement d'être coupé.

Le général français y laissa 500 hommes; un général pusillanime aurait pu en laisser 1,000; mais un général habile n'y aurait laissé de

Digitized by Google

garnison qu'autant que l'ennemi n'aurait pas pris de supériorité décidée, que l'on se battrait encore, et que dès lors il y aurait des chances pour que l'armée revînt.

Mais dans ces événements, où Peschiera a joué un si grand rôle, supposons que le général français se fût résolu à réunir toutes ses troupes à Rivoli, à livrer là une bataille décisive; qu'il y eût perdu, en tués ou prisonniers, une portion de son armée; qu'il n'y eût plus eu aucun espoir de recevoir des renforts qui n'existaient pas au delà des Alpes et de repasser le Mincio, croit-on qu'il eût donné des prisonniers à l'ennemi? Il eût fait sauter deux ou trois bastions de Peschiera, ou tout au moins l'aurait évacuée, s'il eût été impossible de la faire sauter; il n'eût pas diminué d'un homme son armée.

Si on demande ce que veut dire une place de campagne en fortification permanente, qu'on jette un coup d'œil sur les événements qui se sont passés en vendémiaire dernier; que l'on voie de quelle utilité a été ce mauvais château de Vérone : peut-être a-t-il eu dans les événements une influence incalculable. Ce mauvais château a rendu maître de l'Adige, ce qui a tout de suite donné une autre physionomie à toutes les affaires de la campagne. Cette mauvaise place de Legnago n'est aussi qu'une place de campagne.

Si, au lieu de cela, le prince Charles eût passé l'Adige à Ronco ou sur tout autre point, qu'il eût battu l'armée française, à peu près comme Scherer fut battu en l'an VII, le château de Vérone et Legnago seraient tombés tout d'abord.

Or, pendant tout le temps qu'une armée manœuvre, évacue une aile pour se porter sur une autre aile, fait quelques marches en arrière pour se réunir à des secours ou renforts qui sont restés sur le Tessin ou l'Adda, ou qui arrivent d'Alexandrie, peut-être même de Bologne, pendant toutes ces manœuvres, l'ennemi n'a ni le temps ni les moyens de faire un siége; il bloque toutes les places, tire quelques obus, quelques salves d'artillerie de campagne; c'est juste le degré de force que doit avoir une place de campagne.

Peschiera doit être une place de campagne et avoir le degré de force

Digitized by Google

suffisant; mais elle n'a pas les qualités d'une place de cette nature; ces qualités doivent être de pouvoir donner protection à une division qui arriverait de Vérone et serait poursuivie : elle serait obligée d'évacuer les hauteurs, les feux de la place ne pouvant pas découvrir là et l'y protéger.

Peschiera n'est pas une place de campagne, parce qu'elle n'a pas le degré de force convenable pour donner quelque sûreté à un commandant d'un courage ordinaire. Le bastion C est tout d'abord découvert des hauteurs, mis en brèche; de sorte qu'on n'est pas certain qu'un ennemi entreprenant, et ayant quelques pièces de 18 ou de 24, n'ait pas la possibilité de l'enlever pendant les douze ou quinze jours de manœuvres. Ce sont là seulement les qualités et le degré de force qu'il faut donner à Peschiera; point, ou très-peu d'accroissement de garnison, car une place de campagne doit pouvoir être gardée par la moindre garnison possible.

Quel est le parti à prendre aujourd'hui? L'ouvrage X existe; il faut le finir, mais de la manière la plus économique. Il donne assez de force à tout le front ED, même DC; il n'est pas situé à plus de deux cents toises du point N, et seulement à trois cents toises de l'extrémité I. L'ouvrage R doit également être fini de la manière la plus simple. Ce sera une redoute intermédiaire, car il faut occuper la hauteur en avant de la Mandella par une autre redoute. Ces deux ouvrages nous paraissent suffisants. Le chemin couvert ou une contre-garde au bastion C nous paraît surtout indispensable.

Quant à l'inondation de l'ouvrage O, cela dépend des ouvrages qui sont faits. Le mémoire ne fait pas assez connaître l'état actuel des ouvrages d'eau, écluses, etc. et ce qu'il en coûterait pour les faire, pour qu'on puisse décider. Il faut donc que l'officier du génie fasse bien connaître le système des ouvrages d'eau et écluses, leur situation au 1er juin 1806; et, quand on saura ce que tout cela coûtera, on décidera. Il ne faut pas outrepasser les fonds faits pour cette année.

Moins on proposera de dépenses pour Peschiera, mieux cela vaudra, car, la somme d'argent qu'on peut dépenser aux fortifications étant déterminée, c'est autant de moins qu'on pourra employer à Legnago, Mantoue; et c'est surtout à Mantoue, comme on le sent bien, qu'il serait plus

Digitized by Google

nécessaire de dépenser de l'argent. Il faudrait, avec un million réparti en trois années, sans compter ce qui a été accordé pour l'année courante, qu'on pût parfaitement achever Peschiera.

Il faut rendre les ouvrages X et R le plus petits qu'on pourra.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10420.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 27 juin 1806.

Mon Fils, écrivez au général Molitor d'envoyer de la poudre au pacha de Bosnie, par Spalatro, et de lui faire connaître qu'il a l'ordre de tenir à sa disposition l'artillerie, les fusils et la poudre dont il aura besoin, en prévenant quelques jours d'avance; qu'on a été obligé de se servir de la poudre du Grand Seigneur, qui était à Raguse, parce que la nôtre n'était pas arrivée, mais qu'il y en a une grande quantité à Spalatro, qu'il peut la faire prendre, et que le transport en sera plus facile de cette place que de Raguse.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10421.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 27 juin 1806.

Mon Fils, envoyez vos jeunes aides de camp, qui n'ont point fait la guerre, faire la campagne sous Lauriston, avec le bataillon de ma garde royale; envoyez des jeunes gens qui auraient du courage et qui auraient envie de se distinguer.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10422.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 28 juin 1806.

M. Oberkampf, de Jouy, prie l'Empereur de permettre à un Anglais, employé dans sa manufacture, de se rendre en Angleterre pour y étudier des procédés de fabrication et rapporter en France le résultat de ses observations.

Renvoyé au ministre de la guerre, pour lui donner une permission d'aller en Angleterre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10423.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 28 juin 1806.

Mon Fils, voici mes dispositions générales pour Raguse et les bouches de Cattaro. Le général Molitor, ayant sous ses ordres le 8e d'infanterie légère, les 79e et 81e, occupera toute la Dalmatie. Il tiendra à Stagno deux bataillons du 8e, forts de 1,500 hommes, un bataillon du 79e complété à 800 hommes, et une compagnie d'artillerie complétée à 100 hommes. Cette colonne, forte de 2,400 hommes, avec un officier du génie pour faire tous les plans, croquis et reconnaissances, sera sous les ordres du général Guillet. C'est une réserve qui, suivant les événements, pourra ou retourner en Dalmatie ou se porter sur Raguse, et venir ainsi au secours des points attaqués. Une seconde colonne, composée d'un bataillon du 81e et d'un bataillon du 79e, tous deux complétés à 700 hommes chacun, se tiendra du côté de Macarsca, toujours prête à partir et à marcher au secours, soit de Raguse, soit de tout autre point attaqué. Un général de brigade avec deux bataillons du 5e de ligne et deux bataillons du 23e de ligne, trois compagnies d'artillerie et des officiers du génie, occupera Raguse. Les deux premiers bataillons du 23e et deux bataillons du 5e, le bataillon brescian, le 3e bataillon du 4e régiment italien, le bataillon de ma garde italienne, que vous expédierez,

Digitized by Google

trois compagnies d'artillerie, une de sapeurs, commandés par les généraux Delegorgue et Delzons, prendront possession des bouches de Cattaro, sous les ordres du général Lauriston. Une fois maîtres des bouches de Cattaro, Raguse ne peut plus être attaquée, puisqu'elle confine avec la Turquie, la Dalmatie et les bouches de Cattaro, et ne confine point avec les Monténégrins. Les bouches de Cattaro ainsi occupées avec 4 ou 5,000 hommes, les Monténégrins seront réduits à se cacher dans leurs montagnes; ou ils viendront traiter, et alors on leur accordera une trêve pendant laquelle on se mettra bien en possession des bouches de Cattaro; ou ils voudront continuer les hostilités, et alors, maîtres de Risano, il sera facile de les contenir. Mon intention est de m'emparer des Monténégrins. Leur population n'est pas de plus de 30,000 âmes: ils ne peuvent pas avoir plus de 4 ou 5,000 hommes sous les armes. On pourra s'entendre avec le pacha de Scutari. Lorsque le général Lauriston jugera le moment propice pour les attaquer, il fera venir la colonne du général Guillet et formera une nouvelle colonne de ce qui sera disponible à Raguse, de manière à réunir 4 ou 5,000 hommes, entrera de tous les côtés sur le territoire des Monténégrins, les désarmera, enlèvera le couvent de Cettigne, fera construire un fortin sur le point le plus important des routes de communication, enrégimentera même des hommes pour nous, ou, selon les événements, fera garder le territoire par le pacha de Scutari.

Ainsi donc on doit distinguer deux choses, l'état défensif et l'état offensif.

ÉTAT DÉFENSIF.

Une réserve de 2,400 hommes de Dalmatie à Stagno, une autre de 1,500 hommes, également des corps de Dalmatie, entre Spalatro et la Narenta; les îles de Cherso, Osero, Veglia, Pago, défendues par le général Seras et la division d'Istrie; Raguse fortifiée pour soutenir un siége: quatre bataillons au moins, trois compagnies d'artillerie occupant cette place, et ayant toujours une réserve d'un millier d'hommes prêts à se porter par Incanali au secours de Castelnovo.

Digitized by Google

Le général Lauriston, avec deux bataillons de chacun des 5e et 23e régiments de ligne formant au moins 2,400 hommes, trois compagnies d'artillerie formant 300 hommes, les chasseurs d'Orient, une compagnie de sapeurs italiens de 100 hommes, le bataillon brescian, le 3e bataillon du 4e régiment italien, et un bataillon de ma garde royale, le tout composant une force de plus de 5,000 hommes, et deux généraux de brigade, occupera les places et se tiendra en force sur les débouchés des Monténégrins, prêt à les attaquer. Il faut qu'il fasse construire, aux moulins de Raguse, une redoute armée de six pièces de petit calibre; à la pointe de Santa-Croce, une redoute de huit pièces de gros calibre, et à Raguse-le-Vieux, des redoutes fraisées et palissadées, armées de six pièces de gros calibre du côté de la mer, et de huit pièces de petit calibre du côté de la terre.

Quand le général Lauriston aura réuni tous ses approvisionnements, connaîtra bien le pays et sera bien en mesure, il commencera l'offensive.

ÉTAT OFFENSIF.

La réserve de 1,500 hommes placée entre Spalatro et la Narenta se mettra en marche sur Stagno. La réserve de Stagno, de 2,400 hommes, se portera sur Castelnovo. La réserve de 900 à 1,000 hommes de Raguse se portera également sur Castelnovo.

Ainsi, un corps de 7,000 hommes de troupes entrera par plusieurs colonnes sur le territoire des Monténégrins, préviendra le pacha de Scutari, arrivera à Cettigne, et s'emparera du pays. On lèvera parmi les catholiques un bataillon, et on complétera, autant qu'il sera possible, le bataillon des chasseurs d'Orient; on aura soin que chaque soldat ait une bonne paire de souliers dans le sac; qu'on ait quelques rations de biscuit, de manière qu'en partant pour l'attaque on en ait pour quatre jours, et en réserve pour quatre autres jours; on trouvera d'ailleurs dans le pays des Monténégrins des bestiaux et toutes sortes de ressources.

Du moment que les Monténégrins seront soumis, et qu'ils connaîtront le danger qu'il y a de se révolter contre la France, la réserve du général Guillet retournera à Stagno, celle de Raguse retournera à Raguse, et le

Digitized by Google

général Lauriston enverra une réserve considérable à Castelnovo, qui puisse se porter au secours de Raguse, si elle était attaquée.

Le général Molitor ne doit avoir aucune inquiétude; il doit savoir que la Dalmatie n'a point de frontières étrangères, et que les Français peuvent y faire passer tous les secours qui seraient nécessaires. Il faudrait 10,000 Russes pour l'attaquer; mais les Russes n'ont pas 6,000 hommes à Corfou. Ils pourraient faire un débarquement à Raguse; mais la réserve de Stagno s'y porterait dans ce cas; la division de Spalatro s'y porterait également, celle de Castelnovo y serait aussi dirigée, et le général Lauriston aurait bientôt, pour débloquer Raguse, 4 ou 5,000 hommes. Il n'y aurait plus que la supposition que l'on attaquât Raguse pendant l'offensive; mais cette expédition ne durerait que quinze jours, et, en la tenant secrète, l'ennemi ne pourra faire ses dispositions pour profiter de l'absence des troupes: ainsi toute opération de sa part est impossible.

Le général Lauriston voit les choses un peu en noir, lorsqu'il pense que Raguse peut être attaquée. Maître de Castelnovo, les Monténégrins, qui sont les seuls ennemis que nous ayons de ce côté, n'ont aucune communication avec Raguse. L'esprit des Monténégrins est comme celui de toutes les peuplades barbares; toute paix avec eux est impossible, si on ne les a sévèrement réprimés et si on ne leur a porté la terreur dans l'âme. Il faut ravager leur territoire, brûler leurs maisons, et leur imprimer, par de terribles exemples, une terreur salutaire; cela est nécessaire pour obtenir d'eux la tranquillité.

Ordonnez au général Molitor, auquel vous ferez connaître confidentiellement les dispositions que je prescris pour la défense et pour l'attaque, de faire passer du biscuit et des souliers à Stagno. Faites partir des convois de Venise, et chargez un officier de les suivre et de s'assurer de leur arrivée. Mais, indépendamment des secours dont je vous ai ordonné l'envoi, il faut qu'il y ait suffisamment d'artillerie.

Je vois que la 3e compagnie du 1er bataillon de sapeurs italiens, partie de Venise, n'est que de 68 hommes : faites-la compléter à 100 hommes; que les 13e et 15e compagnies du 1er régiment d'artillerie italien ne sont que de 121 hommes : faites compléter ces deux compagnies à

Digitized by Google

200 hommes, en y envoyant 80 hommes. Quatre compagnies d'artillerie ne suffisent pas pour l'Albanie et les bouches de Cattaro : faites-y passer deux autres compagnies, une française et une italienne, et faites en sorte qu'elles soient complétées à 100 hommes. Par ce moyen, le général Lauriston aura six compagnies d'artillerie. Donnez ordre au général Molitor d'envoyer la 6e compagnie du 3e bataillon de sapeurs français à Raguse.

Quant à la place de Dalmatie qu'il faut approvisionner et mettre en état de soutenir un siége, c'est Zara. C'est dans cette place qu'on doit réunir tous les moyens d'artillerie et les vivres; c'est la seule place de siége, et celle qui devrait servir de refuge à ma division de Dalmatie, s'il arrivait quelque grand événement qui obligeât mes troupes à se replier. Il faut tenir la main à ce que tout l'argent que vous donnez pour les fortifications ne soit pas jeté à droite et à gauche. La dépense de tant de places serait impossible à soutenir. Dans le cas d'une attaque générale en Dalmatie, c'est Zara qu'on doit défendre, et cette place doit pouvoir tenir quatre mois. Je vous répète ce que je vous ai déjà dit, mettez tous vos soins à tenir au complet les 5e et 23e régiments de ligne et les troupes italiennes qui se trouvent en Albanie. Il est dans mon intention d'avoir au mois de septembre en Albanie 6,000 hommes de troupes italiennes, indépendamment des troupes françaises. L'importance que j'attache à avoir une contenance respectable en Albanie a moins pour objet le pays que de donner aux Turcs et à tout ce continent une haute idée de ce que je puis. Le général Barbou, qui est indisposé, ne pourra partir pour Raguse que dans sept à huit jours.

Que le général Lauriston forme bien son état-major; qu'il ait quatre ou cinq aides de camp. Il doit être tantôt à Raguse, tantôt en Albanie. C'est une campagne qu'il va faire pendant que chacun restera tranquille. Vous lui ferez aisément comprendre quelle gloire il acquerra. Si vous jugez à propos de laisser le bataillon dalmate en Albanie, vous en êtes le maître.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10424.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 28 juin 1806.

Mon Fils, les deux bataillons de ma garde royale qui ont été à Vienne forment un assez beau corps; mais, à la Grande Armée, ils n'ont pas eu l'occasion de tirer un coup de fusil. Il serait peut-être convenable de profiter de la guerre des Monténégrins pour les aguerrir. Je vous laisse donc le maître, si vous n'y voyez point d'objections, de faire partir un de ces bataillons, complété à 800 hommes, pour l'Albanie. Vous aurez soin qu'il y ait autant de jeunes gens que de vieux soldats. Ce serait un renfort que je prévois pouvoir être utile en Albanie, où il y aurait alors 2,400 Italiens, sans comprendre les canonniers et les sapeurs. Ce devra être votre affaire d'expédier, au moins tous les quinze jours, un détachement d'une centaine d'hommes pour les recruter, de manière à les tenir toujours au complet. Envoyez un général italien pour commander ces deux bataillons sous les ordres du général Lauriston. Si le général Pino ne peut pas marcher avec cette colonne italienne, envoyez-y le général Lechi, que le roi de Naples a renvoyé, et qui est plus accoutumé à la guerre que les autres généraux italiens. Je suis obligé de garnir beaucoup de postes; il faut donc augmenter mon armée italienne pour que je puisse employer quelques bataillons italiens dans la Dalmatie et dans l'Albanie. Ils s'aguerriront dans les affaires journalières qu'ils auront avec les Monténégrins. Dans tout le pays de Venise, il doit être facile de lever des bataillons, car je prévois que je vais faire revenir en Italie les quatre corps italiens que j'ai à l'armée de Naples, afin de les compléter; et, avec eux et les nouvelles troupes que vous lèverez, je veux soutenir la Dalmatie et l'Albanie, et faire la guerre aux Monténégrins.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10425.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 28 juin 1806.

Mon Cousin, donnez ordre au sous-lieutenant Choiseul de se rendre en Dalmatie. Cet officier, quoique très-jeune, ayant obtenu la décoration de la Légion d'honneur, il faut qu'il la gagne en servant où l'on se bat. S'il se trouve dans l'armée de jeunes officiers qui aient obtenu dernièrement cette distinction, envoyez-les également en Dalmatie et en Albanie.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Une minute aux Arch. de l'Emp.)

10426.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 29 juin 1806.

M. Celerier débauche les acteurs et actrices de Paris pour Naples. Déjà une ou deux artistes de l'Opéra ont fait connaître qu'elles voulaient se rendre à Naples. Vous sentez tout ce que cette conduite a de ridicule. Si vous voulez des acteurs de l'Opéra, pardieu, je vous en enverrai tant que vous voudrez; mais il n'est pas convenable de les débaucher. C'est ainsi qu'en a agi la Russie, et je fus tellement choqué dans le temps de cette conduite, que je fis écrire à l'empereur de Russie que je lui enverrais toutes les danseuses de l'Opéra, s'il voulait, hormis cependant Mme Gardel.

J'aurais fait arrêter Celerier s'il n'était pas connu pour vous être attaché comme architecte.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10427.

A LA REINE DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 29 juin 1806.

Ma Fille, j'ai reçu votre lettre de jeudi. Je vois avec plaisir que vous êtes contente des Hollandais. Il aurait fallu m'envoyer la demande du directeur des postes d'Anvers. Dès que vous me l'aurez envoyée, je m'en ferai rendre compte, et je tâcherai, pour l'amour de vous, d'accorder à son frère une commutation de peine.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10428.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 30 juin 1806.

Je reçois votre lettre. Je vois avec plaisir que vous êtes content des Hollandais. Les prétentions que votre ministre des finances fait sur mon trésor sont surannées. Mes dépenses sont fortes, et je ne suis point en mesure de vous aider comme je le voudrais. Tant que la guerre durera, il faut bien que je garde mes corps de troupes. Il serait cependant possible de les diminuer. Il est possible de conclure un traité de commerce; mais il faut que les intérêts des peuples s'y trouvent réunis. Je crois qu'il est nécessaire de mettre une imposition sur vos rentes; il y aurait peu d'inconvénient à imiter ce que fait l'Angleterre; ce serait un petit revenu, mais c'en serait un.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10429.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 30 juin 1806.

Mon Fils, les places de Peschiera, Legnago, Mantoue, etc. doivent

Digitized by Google

rester armées pendant tout le temps que mes armées seront en Allemagne.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10430.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 30 juin 1806.

On a fait demander au grand maître des forêts du roi de Wurtemberg, par les généraux Trelliard et Suchet, des cerfs pour moi. Je désapprouve tout à fait cela; je ne veux point de ces cerfs. Si cela était vrai, il faudrait sur-le-champ les contremander.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10431.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 1er juillet 1806.

Mon Cousin, j'ai reçu la lettre du roi de Bavière du . . . juin. Il ne faut pas qu'il accorde ainsi ses ordres à des jeunes gens.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

10432.

A M. DARU.

Saint-Cloud, 2 juillet 1806.

Monsieur Daru, je viens de voir le portrait qu'a fait de moi David. C'est un portrait si mauvais, tellement rempli de défauts, que je ne l'accepte point et ne veux l'envoyer dans aucune ville, surtout en Italie, où ce serait donner une bien mauvaise idée de notre école.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

Digitized by Google

10433.

NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Saint-Cloud, 2 juillet 1806.

Vouloir faire d'un pont un monument, c'est une idée bizarre. La première idée que présente le mot monument est celle d'une chose indestructible. Ainsi les Pyramides, construites de masses de pierres grossièrement taillées, sont des monuments. Mais il n'en est pas de même d'un pont, dont la durée est nécessairement bornée, et qui est sujet à de nombreuses causes de destruction. Un pont est un ouvrage d'art dont la construction exige des combinaisons difficiles; il peut être un objet de décoration, mais il ne sera jamais un monument. Ces idées s'excluent nécessairement. Sa Majesté a demandé un pont vis-à-vis l'École militaire, afin d'avoir une communication, utile dans tous les temps, à portée d'un lieu d'exercices militaires, de rassemblement et de fêtes; le projet le plus économique est celui qu'elle choisira. Ainsi elle préfère un pont en fer, parce qu'il y aura une économie de 30 ou 40 pour 100. Ce pont doit être placé dans l'axe du Champ-de-Mars. Quant aux travaux pour le redressement entier du quai des Bons-Hommes, c'est un ouvrage qui peut se faire avec le temps.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10434.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 2 juillet 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, il faudrait bien finir l'affaire d'Anspach. Je désire savoir si le maréchal Bernadotte a renvoyé ou non le conseiller prussien; s'il ne l'a pas fait, envoyez-lui un courrier extraordinaire pour lui faire connaître qu'il ait à le faire partir et à mettre la Bavière en possession de tout le territoire d'Anspach et des pays qu'occupent mes troupes.

Digitized by Google

Il n'y a point de difficulté que les ministres de Naples s'adressent à mes ministres pour les affaires de leur souverain; le roi de Naples est maître d'envoyer un chargé d'affaires à Paris et des consuls dans mes ports, comme cela lui conviendra. Donnez des ordres en conséquence à tous mes ministres et agents.

J'ai fait connaître hier à M. le cardinal Caprara tout ce que je pouvais lui dire. La nécessité de conserver mes communications intactes avec mes armées exige que les ports des états du Pape soient fermés à l'Angleterre, pendant la guerre présente et à venir avec l'Angleterre et avec toute autre puissance maritime. Si le Pape consent à ces conditions, alors tout peut s'arranger. S'il n'y consent point, je m'emparerai de toutes ses côtes comme je viens de le faire, hormis que je ne les occupe que provisoirement, et que j'en prendrai possession définitivement.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10435.

NOTE.

Saint-Cloud, 2 juillet 1806.

Sa Majesté, après avoir pris connaissance de la lettre que le préfet de Jemmapes a écrite au grand juge, le 24 juin dernier, prescrit les dispositions suivantes :

Le grand juge ordonnera au tribunal de Tournay de cesser toute poursuite et de prononcer la suppression des mémoires publiés dans cette affaire scandaleuse. Son intention positive est qu'il n'existe plus de procès sur cet objet.

Les châsses ayant été transférées avec solennité dans la cathédrale, elles ne peuvent plus en sortir.

Cependant l'intention de Sa Majesté est que la propriété jouisse de tous ses droits; celle du sieur Dutez est suspecte, attendu que les objets consacrés par la vénération publique, existant dans une cathédrale, n'appartiennent à personne qu'à l'état. On est donc porté à penser que, s'ils

Digitized by Google

ont été vendus, l'acquéreur est complice de spoliation et doit être poursuivi comme tel : néanmoins, si, par des motifs quelconques, il vient à prouver qu'il est légitime propriétaire de ces objets, il sera indemnisé.

Archives de l'Empire.

10436.

A M. DE MONTALIVET,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Monsieur Montalivet, par mon décret du 22 avril dernier, j'ai accordé 200,000 francs pour la route de Sestri à Plaisance. Je ne sais point encore si les projets sont faits.

Je vous envoie différents projets de routes de Parme et Plaisance à la Méditerranée. Il s'en présente trois : l'un de Parme à la Spezzia, l'autre de Plaisance à Sestri, l'autre de Plaisance à la Spezzia. Mais, comme Gênes doit être considérée comme le centre du commerce français avec l'Italie, je préfère que l'on se rattache à l'idée de chemins qui conduiraient à cette ville. Ce ne sera que quand on m'aura présenté les devis que je me déciderai.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le baron Ernouf.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10437.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Mon intention est de former au château de Compiano une prison d'état comme à Fenestrelle. Faites faire les réparations nécessaires pour contenir 200 prisonniers. Nommez-y un lieutenant de gendarmerie sévère, et organisez cette maison de manière qu'on ne puisse pas s'en sauver. Nous avons au Temple quelques anciens chefs de chouans couverts de crimes et que nous ne pourrons jamais mettre en liberté. Il en vient de Naples, etc. Comme ce fort n'est pas très-éloigné de Gênes, le commissaire général

Digitized by Google

de police peut en avoir la surveillance. Mettez 30,000 francs à sa disposition, et établissez-y une sévère police.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10438.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Envoyez copie de cette note au général Morand. Si, depuis leur amnistie, ces individus ont servi les Anglais, le général Morand les fera arrêter et juger par une commission militaire. Il est nécessaire de faire des exemples et de fixer l'inconstance et l'inquiétude des habitants du Golo et du Liamone.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10439.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Monsieur Dejean, je suis instruit que la manufacture de poudre de Monte-Chiarugolo n'a pas toute l'activité que j'avais ordonné qu'elle eût. Elle a peu travaillé pendant trois mois. Mon intention est que vous mettiez cette poudrière dans la plus grande activité, ainsi que celle que j'ai dans le royaume d'Italie. Cette poudrière est renfermée dans un fort que je veux qu'on entretienne en bon état, et qu'on arme de quelques canons, pour être à l'abri de pouvoir être pillée par un rassemblement de paysans. On tiendra, pour commander ce fort, un officier du grade de lieutenant.

Mon intention est également que le fort de Bardi soit en bon état; il doit y avoir dans ce fort quelques pièces de canon approvisionnées et au moins 150,000 cartouches. Ce fort peut être très-utile, car, indépendamment qu'il en impose aux montagnards, il peut défendre la crête de l'Apennin contre une armée qui se serait emparée de Parme.

Digitized by Google

J'ai ordonné que l'on mît la citadelle de Plaisance à l'abri d'un coup de main. Je n'ai eu aucun rapport à cet égard. Je n'attache aucun prix à celle de Parme. Donnez les ordres les plus précis pour qu'il n'y ait ni pièces de canon ni poudre à Parme; la poudre doit être transportée directement de Monte-Chiarugolo à Plaisance et de là à Alexandrie. Et comme il peut être nécessaire d'envoyer de la poudre à Mantoue ou à Palmanova, il est indispensable que vous indiquiez, tous les ans, le lieu où il faut adresser la poudre.

Faites-moi connaître dans quel état est l'arme du génie et de l'artillerie dans les états de Parme. Envoyez une compagnie de vétérans de la 27e ou de la 28e division militaire au fort de Bardi; elle aura des détachements à Compiano et à la poudrière. Envoyez une autre compagnie de vétérans pour garder la citadelle de Plaisance.

Mon intention est qu'il y ait toujours 2,000 rations de biscuit à Bardi, autant à Compiano et à Monte-Chiarugolo.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10440.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Je désire avoir une note sur cette question :

Quel est le procédé à suivre pour avoir, le trente-quatrième mois après la paix, quatre-vingt-cinq vaisseaux de guerre, en comprenant ce que nous avons dans ce moment-ci?

Je désirerais qu'à Anvers on pût mettre en construction, cette année, deux autres vaisseaux, quand on n'en ferait que 4 vingt-quatrièmes.

Je désirerais qu'à Lorient on mît en construction deux autres vaisseaux, outre *l'Inflexible*, *l'Alcide*, *le Glorieux* et *le Saturne*. J'imagine que *le Saturne* doit être à l'eau à l'heure qu'il est.

L'Ajax doit être à l'eau à Rochefort. Je désirerais qu'il fût immédiatement remplacé par un autre, et qu'indépendamment de celui-là on en

Digitized by Google

mît un autre en construction, de manière qu'il y ait cinq vaisseaux sur le chantier à Rochefort.

Il n'y a à Toulon que deux vaisseaux sur le chantier; je désirerais qu'on en mît deux autres, de manière que, sur les vingt et un vaisseaux qui sont sur le chantier, un à Lorient et un à Rochefort étant mis à l'eau seraient remplacés par deux autres; ce qui ferait vingt-trois. Six autres, dont un à Lorient, un à Rochefort, deux à Toulon, deux à Anvers, seraient mis en construction; ce qui ferait vingt-neuf vaisseaux, y compris ceux qui sont à l'eau, qui pourraient être lancés, si on le voulait, dans le courant de 1807.

Il faudrait mettre dix autres frégates en construction à Dunkerque, au Havre, à Saint-Malo, à Nantes, etc.

Faites-moi connaître à quelle époque *le Robuste* sera mis à l'eau à Toulon. Il serait bien important que ce pût être le plus promptement possible, afin de commencer à avoir une petite escadre à Toulon.

Prenez de nouvelles mesures pour que *le Génois* se rende à Toulon.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10441.

DÉCRET.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

ARTICLE 1er. L'ordre des Jésuites est supprimé dans les états de Parme.

ART. 2. Tous les individus de cet ordre qui ne sont pas nés dans lesdits états seront obligés de les évacuer; ceux qui y sont nés seront mis à la pension, et il leur sera défendu de porter un autre habit que celui des ecclésiastiques séculiers.

ART. 3. Notre ministre des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10442.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Mon Fils, je reçois vos lettres du 28 juin. La mesure que vous avez prise, de charger l'ordonnateur de fournir aux corps qui sont en Dalmatie 12,000 paires de souliers et 12,000 chemises, est bonne en théorie, mais mauvaise dans la pratique. On vous fera de mauvaises chemises, de mauvais souliers; les commissaires des guerres feront de mauvais procès-verbaux, et rien n'arrivera aux corps, ou il n'y arrivera que du mauvais. Que sont devenus tous les souliers que j'avais en Italie? Une grande partie a dû être envoyée en Dalmatie. Pour bien remplir votre but, il faut qu'un officier de chaque corps de Dalmatie se rende en Italie pour faire confectionner les effets dont ils ont besoin; voilà le véritable parti à prendre. Lorsque vous voudrez faire des gratifications en Dalmatie, vous pourrez les faire au nom du roi d'Italie; mais ici on porte une scrupuleuse attention à la comptabilité. Le ministre a remis au conseil d'administration d'hier les comptes de l'armée d'Italie pour les quinze mois; tout le monde les a trouvés trop forts d'un tiers; on s'occupe de les examiner. Il y a en Italie des dilapidations, et dans l'ordonnateur peu de soin et de force, car tout coûte un tiers de plus qu'il ne devrait coûter. C'est à vous à y mettre ordre. Mais il vous faut un homme qui vous donne les bases de ce que doit coûter un soldat, ce qui n'est pas une chose très-difficile.

Ainsi donc exigez qu'un officier de chacun des corps qui sont en Istrie et en Dalmatie se rende à Venise pour faire fabriquer tout ce qui est nécessaire à leurs corps sur la masse de linge et de chaussure.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10443.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Mon Fils, il paraît que le général Lauriston se laisse bêtement enfermer par 3 ou 4,000 Monténégrins; s'il avait marché à eux avec toutes ses troupes, il les aurait culbutés et leur aurait donné une bonne leçon. Ses lettres ne montrent point un caractère bien décidé. De qui peut-il se plaindre si ses forces ne sont pas réunies? Pourquoi n'a-t-il pas marché avec toutes ses troupes? Recommandez au général Molitor de marcher à son secours et de lui faire passer tous les moyens possibles. Désormais il n'a plus rien à craindre pour la Dalmatie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10444.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Je reçois votre exposé des réclamations du royaume de Hollande. Ce sont des réclamations qui datent de la conquête. Il faut ôter à votre conseil tout espoir que je lui envoie de l'argent, sans quoi il ne vous donnera pas les moyens de vous mettre au niveau de vos affaires. Je n'ai point d'argent et j'ai peine à suffire à mes immenses dépenses. Vous pouvez employer beaucoup de moyens; c'est à Leurs Hautes Puissances à délibérer sur les meilleures mesures à prendre pour se tirer d'affaire. La première chose à faire est de mettre une forte retenue sur les rentes, à peu près comme a commencé de faire l'Angleterre. Que le moyen qu'on vous propose, d'avoir recours à la France, est commode! Mais il ne faut y compter d'aucune manière, parce que j'y suis dans la plus absolue impossibilité.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10445.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Le ministre de la guerre rend compte que le maréchal Lefebvre a formé, de divers détachements, huit régiments complétement armés et équipés, auxquels on pourrait assigner un numéro pour les faire entrer dans l'effectif de l'armée.

Je suis bien loin de vouloir augmenter le nombre de mes régiments; j'en ai plus que je n'en puis tenir au complet.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10446.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Mon Fils, le général Lechi est accusé d'avoir commis des dilapidations dans le royaume de Naples, principalement du côté de Chieti; c'est pour cela que le roi l'a renvoyé. Il faudrait cependant éclaircir cela; il est difficile de penser qu'un officier aussi élevé en grade se porte à de pareils excès.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10447.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

Mon Fils, on a la rage de publier dans vos journaux tous les mouvements que vous faites faire à vos vaisseaux. On donne par là l'éveil aux croisières ennemies, et on leur indique les lieux où elles peuvent les prendre. Quelle nécessité, par exemple, de dire que Venise envoie des

Digitized by Google

bâtiments à Sinigaglia et à Manfredonia? Empêchez que ces abus se renouvellent.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10448.

NOTE POUR LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Saint-Cloud, 4 juillet 1806[1].

Je négocie en ce moment avec un envoyé d'Angleterre, avec un envoyé de Russie, puissances avec lesquelles je suis en guerre.

Je négocie avec les princes du Corps germanique.

J'ai des négociations avec l'Autriche et la Prusse.

Toutes ces négociations ont des liens communs et des parties séparées; elles influent les unes sur les autres.

1° NÉGOCIATIONS AVEC L'ANGLETERRE.

Je traite avec l'Angleterre. Je n'ai point voulu admettre que l'Angleterre traitât avec la Russie; et, après avoir longtemps discuté, l'Angleterre a enfin adhéré et a ouvert ses négociations avec moi. Il ne faut pas s'y tromper; elle a été engagée par la cour de Pétersbourg à entamer ces négociations.

Jusqu'à cette heure la négociation avec l'Angleterre n'a point fait de progrès. Il paraît que les propositions de l'Angleterre sont celles-ci : ravoir le Hanovre, reconnaître la situation actuelle de l'Europe, garder Malte et le cap de Bonne-Espérance, et garantir la Sicile à l'ancienne dynastie de Naples.

Par l'acquisition du cap de Bonne-Espérance, l'Angleterre sera sûre à jamais de la souveraineté des Indes; mais une possession éloignée de plus ou de moins ne peut être la pierre d'achoppement d'une négociation de cette nature. Mais, si l'Angleterre avait Malte et la Sicile, elle aurait comme une barrière infranchissable qui s'opposerait à la communication

[1] Date présumée.

Digitized by Google

avec l'Adriatique et Constantinople. Il serait difficile de jamais souscrire à cette proposition, d'autant plus que la Sicile ne tardera pas six mois à être en notre pouvoir.

Il faudrait donc, ou que l'Angleterre renonçât à exiger la garantie de la Sicile à l'ancienne Maison de Naples, ou qu'elle renonçât à Malte. Si elle renonçait à Malte, on pourrait consentir à en raser les fortifications, ce qui rendrait Malte sans intérêt, ou la remettre telle qu'elle est à une puissance neutre, comme le Danemark. Il faudrait encore que l'ancien roi et l'ancienne reine abdiquassent et que le jeune prince régnât en Sicile; qu'il ne pût jamais avoir aucune force anglaise dans son île, ni donner refuge ou avoir à sa solde aucun bâtiment ennemi, vivant sur la foi des traités, sur la fidélité même des troupes qu'il pourra se former, mais non garanti par aucune force étrangère. Dans cette position, la Sicile serait conquise le jour où on le voudrait, ou bien au premier signe d'hostilité entre les deux puissances.

Ainsi donc un grand amour de la paix pourrait porter à garantir le prince royal de Naples roi de Sicile, si l'Angleterre voulait ne pas conserver Malte. Dans ce cas, je ne m'étendrais pas trop sur la question du Hanovre; ce serait alors une question à arranger avec la Prusse. Jamais je ne pourrais m'engager à autre chose qu'à interposer mon influence. La remise de Malte devrait avoir lieu le jour de celle du Hanovre. Mon influence dans la négociation ferait le reste.

Je serai, par ce système, conséquent dans mon dire de tous les temps, de ne point laisser Malte à l'Angleterre.

Cette nouvelle tournure à donner à la négociation a l'avantage de placer la question d'une manière différente, et qui fait que les autres puissances n'y ont plus le même intérêt. La Russie et l'Angleterre ont le même intérêt pour la dynastie de la Sicile; elles n'ont pas le même pour Malte. Cela donne ainsi lieu à beaucoup de raisonnements. Vouloir le Hanovre contre rien, ce n'est point juste; ici au moins on l'a contre Malte.

2° NÉGOCIATIONS AVEC LA RUSSIE.

Je traite avec la Russie. La lettre de M. Czartoryski du 1er mai est

Digitized by Google

aussi bonne et franche qu'on puisse s'y attendre. Mes intérêts avec la Russie sont relatifs à la Porte. M. Talleyrand connaît là-dessus mes intentions, de manière que je crois inutile de m'étendre sur cet article.

Je verrais avec peine que la Russie gardât Corfou; mais enfin, s'il fallait y consentir, il faudrait stipuler qu'elle n'aura aucune communication par le Bosphore, et que le nombre de ses troupes ne pourra être trop considérable.

Quant au roi de Naples, il faut tâcher que la Russie n'en parle pas, puisque cela ne la regarde point. Il faut beaucoup dire que la garantie de la Sicile est un nouveau moyen de paix avec l'Angleterre, et qu'il n'est pas juste qu'elle nous ôte ce nouveau moyen de paix. Mais enfin je serai prêt à contracter avec la Russie l'obligation de garantir la Sicile à la dynastie actuelle de Naples, quand l'Angleterre fera la remise de Malte, soit à l'Ordre dans sa parfaite indépendance, soit à une puissance neutre quelconque. Il faudra ne se porter à cette concession que lorsqu'il n'y aura pas moyen de faire autrement. Ce sera en forme de déclaration de ma part, puisqu'il ne peut y avoir de contractants, vu que c'est une clause qui doit être remplie par l'Angleterre. Il faudra que ce soit rédigé de manière que le cas où je m'emparerais de la Sicile avant la paix conclue avec l'Angleterre ne soit point prévu.

La paix avec les Russes paraît ainsi une chose possible; cette condition, qui sauvera leur honneur pour Naples, peut contribuer à l'accélérer.

Quant au Hanovre, il faut éviter d'en parler avec la Russie. Cela est simple : le Hanovre ne leur appartient pas. C'est à eux de s'en expliquer avec la Prusse. C'est d'ailleurs, dira le négociateur français, un article qu'il serait inutile de discuter, puisque cela regarde l'Angleterre, qui a beaucoup de moyens de compensation dans les mains et ne veut en donner aucun.

Il y aurait ici de l'adresse à obtenir que la proposition de garantir la Sicile pour Malte vînt de la Russie, et qu'elle fût faite par le ministre russe à lord Yarmouth.

Digitized by Google

3° NÉGOCIATIONS AVEC LA PRUSSE.

Le but de toute négociation et de toute communication avec la Prusse doit être, 1° de lui persuader que je ne l'abandonnerai jamais dans l'affaire du Hanovre, et que je seconderai toujours sa volonté sur cet objet; 2° de lui faire reconnaître positivement les rois de Naples et de Hollande, mais surtout le roi de Naples; 3° de lui faire adopter un système de guerre plus actif pour fermer les ports du Nord à l'Angleterre, et même le Sund, coup de vigueur qui terrifierait l'Angleterre, parce qu'il lui serait porté au même moment où on lui fermerait le Portugal. Il faut donc, en même temps qu'on négocie avec les ministres d'Angleterre et de Russie, négocier ici avec M. Lucchesini, et à Berlin par M. Laforest, sur les trois objets ci-dessus.

4° NÉGOCIATIONS AVEC L'AUTRICHE ET L'ALLEMAGNE.

Elles sont relatives aux bouches de Cattaro; mais, pour ces deux ou trois jours, il est inutile d'en parler. Ces négociations sont d'ailleurs d'une telle nature qu'on doit pouvoir signer dans une nuit et au moment où l'on s'y attendra le moins.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

10449.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 5 juillet 1806.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint copie d'un décret que vous enverra M. Aldini, sur les plans de Mantoue et de Legnago; vous verrez que je destine aux travaux de ces places les 500,000 francs que j'avais réservés pour Venise; mais j'entends que tout ce qui sera dépensé pour Mantoue le soit à Pietole. Tant que cette position sera en mauvais état, la fortification de Mantoue sera manquée. Je veux également que tout ce qui sera dépensé pour Legnago le soit à Porto. Il serait ridicule que tout l'argent fût dépensé soit au camp retranché, soit à la gorge de Legnago.

Digitized by Google

Quant à Peschiera, je n'approuve rien de ce que fait le général Chasseloup; je ne veux point jeter tant d'argent dans une si mauvaise place, mais l'y dépenser dans le sens d'un long mémoire qu'il recevra du ministre Dejean à ce sujet. Envoyez-moi un mémoire sur la Rocca d'Anfo, afin de connaître le parti qui devra être pris. Quant aux dépenses à faire l'année prochaine, j'attends un rapport du général Chasseloup. Je désire achever entièrement, en 1807, tous les travaux de la ligne magistrale de Pietole, achever entièrement Porto. Je ne veux dépenser que peu de chose à la Rocca d'Anfo; tout au plus 100,000 francs à Peschiera; et, lorsqu'on m'aura fait connaître ce qu'il faut pour Pietole et pour Porto, j'arrêterai les fonds à y dépenser en 1807. J'attends toujours les projets des autres places; pressez-en l'envoi le plus possible; je ne veux point m'engager dans des ouvrages que je ne voudrais pas faire. Faites-moi connaître si les trois millions destinés aux places de Venise, la Rocca d'Anfo, Palmanova, seront employés cette année.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10450.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 5 juillet 1806.

Votre gouvernement n'est pas assez vigoureux, n'est pas assez fortement organisé. Vous craignez trop d'indisposer les gens. Vous êtes trop bon et vous avez trop de confiance dans les Napolitains en ces moments-ci. Ce système de douceur, définitivement, ne vous réussira pas, soyez-en certain; c'est là l'opinion de tous les hommes de l'armée à Naples. Prenez donc plus d'énergie et des mesures pour vous procurer de l'argent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10451.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 5 juillet 1806.

Vous nous avez envoyé assez de galériens. On ne sait plus qu'en faire, ni comment les nourrir; ils sont d'une dépense énorme. Dans la route, ils ont empoisonné les hôpitaux; plusieurs se sont sauvés, et l'on aura beaucoup de peine à les reprendre dans les montagnes. D'ailleurs, il y a en France tant de galériens, qu'il est impossible que j'en reçoive d'autres. Ne m'en envoyez donc pas davantage.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10452.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 5 juillet 1806.

Le ministre de l'intérieur propose d'accorder la décoration de la Légion d'honneur à M. Baader, qui a fait hommage à l'Empereur de quelques découvertes dont on pourra faire usage dans les établissements hydrauliques.

Il me semble que je ne puis donner la décoration de la Légion d'honneur pour cet objet; mais j'autorise le ministre à lui faire un présent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10453.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 6 juillet 1806.

Monsieur de Talleyrand, vous ayant nommé à la principauté de Bénévent, et le roi de Naples en ayant fait prendre possession par mes troupes, il est convenable que vous y envoyiez un ministre pour régir cette prin-

Digitized by Google

cipauté en votre nom. Mon intention est que vous en preniez possession, même avant d'avoir prêté serment.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Même lettre au maréchal Bernadotte pour la prise de possession de Ponte-Corvo.

10454.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 6 juillet 1806.

Mon Fils, vous pouvez prendre possession de Guastalla; c'est une affaire terminée. La princesse doit envoyer quelqu'un pour recevoir en son nom la remise des biens allodiaux qui lui restent. J'ai autorisé la réunion de cette principauté à mon royaume d'Italie à cette condition.

Je vous laisse le maître de faire pour Monti tout ce que vous voudrez.

J'ai signé le décret relatif au placement des préfets italiens et des magistrats vénitiens; M. Aldini vous l'enverra.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10455.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 6 juillet 1806.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le général Mathieu accepte la place d'un des commandants de votre garde.

Les ennemis ne feront pas de descente sérieuse; ils ravageront tout au plus quelques villages. Les Anglais ne sont pas assez bêtes pour compromettre leur monde.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous renvoyiez le général Saint-Cyr en France.

Digitized by Google

Puisque vous organisez des régiments napolitains, je ne vois pas pourquoi vous n'y mettez pas vos recrues. J'ai bien de la répugnance à mettre des Napolitains dans les cadres français; je m'y suis toujours refusé en Italie.

Vous avez le 20e régiment de ligne; complétez les deux bataillons de ce régiment qui sont à votre armée à 2,400 hommes, c'est-à-dire à 150 hommes par compagnie. Il n'y a au corps que 1,500 Français; vous pouvez donc employer ainsi 900 Napolitains. Si cela réussit, je vous ferai passer les cadres des 3e et 4e bataillons, qui pourront être également complétés par des Napolitains. Par ce moyen, votre but sera atteint et mon armée ne sera pas dénaturée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10456.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 6 juillet 1806.

Monsieur Dejean, j'apprends que le colonel Darricau a fait sans ordre une convention avec un colonel prussien, dans laquelle il a compromis mes intérêts. Donnez-lui l'ordre de se rendre aux arrêts forcés à Wesel, et envoyez, par un courrier extraordinaire, l'ordre au 32e régiment de retourner à son poste et de replacer les choses à Werden comme elles l'étaient avant ladite convention.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10457.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Le ministre de la guerre demande si l'on doit rétablir le pont du Vieux-Brisach, enlevé en partie par un débordement du Rhin.

Il sera plus convenable de le rétablir à Huningue, mais pour le passage de la Grande Armée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10458.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Le ministre des finances propose de nommer M. Dubarret à la place de conservateur du 1er arrondissement des forêts, vacante par la démission de M. Perrache-Franqueville.

Avant de nommer à cette place, savoir pourquoi le titulaire se démet. Lui faire connaître que, parce que j'ai séparé mes domaines, ce n'est pas une disgrâce ni une preuve de mécontentement, et que je désire qu'il reste.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10459.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Mon Cousin, il sera convenable, lorsque vous quitterez l'Allemagne, que vous envoyiez quelques gratifications aux officiers et administrateurs autrichiens qui ont bien traité nos malades à Brünn, à Vienne et à Braunau; et, s'il se trouve parmi eux quelques officiers généraux, faites-leur remettre des boîtes avec mon chiffre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10460.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Mon Fils, le ministre Dejean ne peut ordonnancer le payement des 10,000 quintaux de blé qui ont été expédiés à Zara et à Spalatro dans le courant d'avril. L'ordonnateur, qui a des fonds pour mai et juin, fait fort bien de ne pas payer ces 170,000 francs, parce qu'ils ne doivent

Digitized by Google

point figurer dans le compte de la masse de boulangerie de ces mois. S'il ne pouvait les avancer que sur la masse de retenue de mai et juin, avancez-les sur les fonds de mon trésor d'Italie. Vous comprenez bien que, pour ces 10,000 quintaux de blé, je dois avoir une économie de 170,000 francs sur la masse de boulangerie de mai et de juin du corps de Dalmatie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10461.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Mon Fils, donnez ordre au général Marmont de se rendre en Dalmatie. Il prendra le titre de commandant en chef de mon armée de Dalmatie. Son premier soin sera de dégager le général Lauriston. Il partira vingt-quatre heures au plus tard après en avoir reçu l'ordre, afin d'être rendu à Zara le plus tôt possible. J'ai vu avec peine que le général Molitor n'a fait aucune des choses que j'avais ordonnées. Faites-moi connaître pourquoi, au lieu de réunir 4,000 hommes sur la Narenta pour soutenir le général Lauriston, il a laissé ses troupes disséminées. Quel que soit le nombre des malades dans mes troupes qui sont en Dalmatie, je ne puis concevoir que le 8e d'infanterie légère, les 5e, 23e, 79e et 81e régiments d'infanterie de ligne, ayant ensemble un effectif de plus de 15,000 hommes en Dalmatie, ne puissent pas offrir 8 à 9,000 hommes en ligne. Indépendamment de ces forces, le général Marmont aura avec lui les deux bataillons du 18e régiment d'infanterie légère, le bataillon brescian, celui de ma Garde italienne et le 60e régiment de ligne. Il suffit de tenir en Istrie le 13e régiment. Cependant il est important de ne pas envoyer en Dalmatie les quatre bataillons du 60e, mais seulement ses deux premiers, complétés à raison de 1,000 hommes par bataillon; les cadres des 3e et 4e bataillons pourront rester où ils sont, afin de rassembler tout ce qui sortira de l'hôpital et les conscrits. Laissez le géné-

Digitized by Google

ral Marmont maître d'emmener quatre autres bataillons de sa division, en ayant soin qu'ils soient pris parmi les premiers bataillons des corps et complétés à raison de 1,000 hommes chacun. Cependant mon intention est que, si, au moment où ces corps seront arrivés à mi-chemin de leur destination, on était instruit que Raguse a été dégagée, le général Marmont renvoie ce qui serait inutile, pour ne pas avoir trop de troupes en Dalmatie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10462.

AU GÉNÉRAL MARMONT.

Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Monsieur le Général Marmont, je vous donne le commandement de mon armée de Dalmatie. Les circonstances vous fourniront l'occasion de vous distinguer. Partez sans délai, et réunissez mes troupes, qu'on laisse disséminées dans un tas de places peu importantes. La seule place vraiment importante de la Dalmatie, c'est Zara; c'est la seule qui soit en état de soutenir un siége; elle est armée et approvisionnée. Concentrez-y aussi tous vos approvisionnements. Le premier objet que vous devez avoir en vue, c'est de dégager Raguse et le général Lauriston. Votre second objet sera d'occuper les bouches de Cattaro, que les Autrichiens doivent vous remettre. Une fois maître des bouches de Cattaro, vous n'aurez rien à craindre pour Raguse, puisque les seuls ennemis qui pourraient l'attaquer sont les Monténégrins, qui ne pourront plus alors communiquer avec Raguse ni avec la Dalmatie. Indépendamment de la voie de mer qui conduit à Stagno, il y a la vallée de Trebigne qui conduit par terre à Raguse, et où les Turcs vous laisseront passer, parce qu'ils savent que cette cause est commune à la Bosnie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10463.

DÉCRET.

Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

TITRE Ier.

Article 1er. Le Prytanée militaire est placé, à dater du 1er janvier 1807, dans les attributions du ministre de la guerre.

TITRE II.

DE L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE.

Art. 2. L'administration des masses est confiée à un conseil d'administration.

Art. 3. Le conseil d'administration est composé.

Du commandant militaire, président;

Du directeur des études,

Du chef de bataillon attaché au Prytanée,

Et d'un quartier-maître secrétaire.

Art. 4. Le conseil rend chaque année compte de sa gestion.

Art. 5. Tous les actes de l'administration sont écrits et consignés dans des registres à ce destinés.

Art. 6. Le procureur gérant fait les fonctions d'économe.

TITRE III.

DU COMMANDANT MILITAIRE.

Art. 7. Le commandant militaire commande en chef le Prytanée.

Il correspond seul avec le ministre de la guerre et lui rend compte de la situation de l'établissement.

Art. 8. Sa surveillance en embrasse toutes les parties, et il est spécialement chargé du maintien de l'ordre, de la police et de la discipline dans l'intérieur.

Art. 9. Il reçoit les élèves, les fait enregistrer et classer par le directeur des études, et entretient la correspondance avec les parents.

Digitized by Google

Art. 10. Il nomme aux différents grades parmi les élèves, d'après les notes qui lui sont remises par le directeur des études.

Art. 11. Il a la nomination et la révocation de tous les employés et servants qui ne sont pas comptables directs.

Art. 12. Il donne les ordres pour la marche de l'administration, d'après les règlements et les délibérations du conseil.

TITRE IV.

DU DIRECTEUR DES ÉTUDES.

Art. 13. Le directeur des études est chef de l'enseignement. Il a sous ses ordres le sous-directeur des études, les professeurs et maîtres de quartiers.

Art. 14. Sa surveillance embrasse toutes les parties de l'enseignement, et il est spécialement chargé du maintien de l'ordre, de la police et de la discipline dans l'intérieur des classes et salles d'étude.

Art. 15. Il rend compte au commandant militaire des fautes commises par les élèves, les professeurs et maîtres de quartiers.

Art. 16. Il lui présente les sujets susceptibles d'être placés dans les régiments ou envoyés à l'école de Fontainebleau ou à celle de Metz.

TITRE V.

Art. 17. Les dispositions de notre décret du 13 fructidor an XIII, qui ne sont pas contraires au présent décret, sont maintenues.

Art. 18. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

10464.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

Mon Fils, rendez-vous à Venise, restez-y cinq ou six jours. Passez en revue l'arsenal; entrez dans tous les détails; activez tous les travaux.

Digitized by Google

Tenez un conseil de marine, auquel vous appellerez tous les officiers de marine et les administrateurs les plus expérimentés, pour aviser aux moyens de faire passer des secours à Raguse. Vous ferez distribuer sur quatre petits bâtiments 600,000 rations, moitié de farine, moitié de biscuit, 600,000 cartouches, 600 fusils et quelques barils de poudre. Vous ferez partir sur-le-champ ces quatre bâtiments, qui saisiront les moments favorables pour éviter les croisières et filer sur Raguse. Vous ordonnerez qu'on arme ainsi un petit bâtiment toutes les semaines, jusqu'à ce que Raguse soit débloquée. Il y a plusieurs bricks, appartenant à ma marine italienne, qu'on assure être bons marcheurs : s'ils sont réellement propres à des expéditions de ce genre, confiez-en le commandement aux meilleurs officiers; chargez-les de biscuit, de farine, de cartouches, de poudre, autant qu'ils en pourront porter, et faites-les partir pour s'introduire dans Raguse en évitant les croisières.

Vous devez trouver à Venise beaucoup de marins expérimentés qui, connaissant parfaitement ces parages, pourront soustraire vos bâtiments aux croisières et les conduire de nuit dans le port.

Si vos frégates étaient bonnes marcheuses, je ne verrais pas de difficulté à les charger de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche et à les faire servir à ces expéditions; mais je les crois tellement mauvaises marcheuses qu'elles ne pourraient que se compromettre.

Donnez ordre que tous les petits bâtiments que vous avez à Venise prennent la mer, pour aller croiser sur les derrières de l'ennemi, protéger les canaux de la Dalmatie et la communication intérieure de toutes ces îles.

Ordonnez au général Lemarois d'armer à Ancône quatre petits bâtiments, qu'il fera approvisionner de la même manière que ceux qui partiront de Venise. Il pourra y faire mettre pour lest des boulets. Il prendra la poudre et les cartouches dans l'arsenal d'Ancône. Ces quatre bâtiments partis, vous lui prescrirez d'en faire partir un pareil toutes les semaines.

Toutes ces expéditions se feront aux frais de mon trésor d'Italie, sauf à les régler ensuite définitivement. Accordez tout l'argent qui sera con-

Digitized by Google

venable pour que rien n'éprouve de retard. Vous pouvez mettre aussi sur chaque bâtiment un approvisionnement de riz.

Pendant le temps que vous resterez à Venise, faites vérifier tout ce qui sera parti en souliers, effets d'habillement, vivres et munitions; et tout ce qui serait en magasin, faites-le partir; il paraît qu'il y a très-peu de chose d'arrivé en Dalmatie.

Enfin prenez toutes les mesures de prudence pour faire passer des secours et ravitailler Raguse.

NAPOLÉON.

Comm par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10465.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

Mon Fils, envoyez-moi le mouvement des hôpitaux d'Istrie pendant les mois de mai et juin, afin que je connaisse le nombre d'hommes qui y sont entrés et sortis, et qui sont morts pendant chaque mois.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10466.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

Mon Fils, faites-moi connaître si les divisions de réserve de chasseurs et de dragons de l'armée de Naples qui sont en Italie vont au manége tous les jours, et si les dragons sont déjà à l'école de bataillon. Recommandez aux généraux Pouchin et Valory de faire exercer l'une et l'autre de ces divisions au détail, de manière qu'au mois de septembre elles puissent manœuvrer en ligne et commencer les grandes manœuvres.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch de l'Emp.)

Digitized by Google

10467.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

J'ai fait ce que vous désiriez pour le chef de bataillon Thomas; vous pouvez lui annoncer qu'il est officier de la Légion d'honneur.

Vous pouvez renvoyer tous les officiers que vous ne voulez point garder. Je vous ai déjà écrit que vous étiez le maître de renvoyer Saint-Cyr ou Masséna, comme cela vous conviendra. Si vous avez des plaintes plus particulières sur le général Rusca, qu'on les envoie au ministre de la guerre pour qu'il soit puni en conséquence.

Tout ce qui appartient à la masse de linge et chaussure de vos bataillons de guerre va partir pour l'armée de Naples. Vous ne devez point être surpris des soins que je prends: il faut que je considère l'ensemble et ne sois pas un moment au dépourvu. Le royaume de Naples m'emploie quatorze régiments; l'Istrie et la Dalmatie m'en emploient huit; voilà donc vingt-deux régiments hors de mon système de guerre. Il faut donc que je remplace les uns et les autres, et que j'aie, dans mes dépôts d'Italie, de quoi habiller dans un hiver une trentaine de milliers de conscrits.

Est-il bien prudent de mettre les armes à la main aux personnes qui étaient hier dans le parti contraire? N'avez-vous point trop de sécurité?

Mes négociations avec l'Angleterre continuent; tout serait déjà conclu sans la Sicile.

Je vois avec peine que vous employez vos chaloupes canonnières, qui sont vos moyens de passage, devant Gaëte, où non-seulement elles ne vous sont d'aucune utilité, mais où elles courent même quelques dangers par l'immense supériorité des ennemis.

Je désire que vous m'envoyiez exactement la situation de votre armée napolitaine, tant en généraux qu'en troupes. Allez doucement sur ce point. Ce sont des moyens jetés dans l'eau que de solder des corps sans officiers, peu attachés et qui, dans des occasions importantes, pourraient

Digitized by Google

vous manquer. Votre étoile polaire doit être ceci : si une nouvelle coalition se formait et si l'on perdait une bataille sur l'Adige, quelle conduite tiendraient ces gens-là? Je sais que cela n'arrivera pas; mais enfin cela peut arriver, et c'est dans les temps ordinaires et pendant la paix qu'il faut montrer de la sagesse et de la prévoyance.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10468.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

Je ne pense pas qu'aucune escadre puisse partir du Texel avant la fin d'octobre ou le commencement de novembre. Je ne vois pas d'inconvénient à envoyer un bataillon à Curaçao; mais voyez de quelle manière vos marins pensent qu'il pourra sortir. Je vous ai demandé des mémoires et des plans de Surinam et du cap de Bonne-Espérance. Qu'est-ce que vos marins pensent qu'il faudrait faire pour reprendre l'une ou l'autre de ces colonies avec une de mes escadres combinées? Une expédition de 4,000 hommes pourrait-elle doubler l'Écosse pour se rendre à Surinam ou au cap de Bonne-Espérance? Quel est le danger attaché à cette navigation si l'on est bloqué, et quel moyen d'arriver? Quelle est la saison du voyage?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10469.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 9 juillet 1806.

Le ministre de la justice présente un rapport et un projet de décret impérial tendant à faire publier, dans les 27e et 28e divisions militaires, la loi du 10 vendémiaire an IV, sur la responsabilité civile des com-

Ces sortes de lois supposent absence de gouvernement, et c'est en effet lorsqu'il n'y a point de gouvernement qu'on peut faire aux

Digitized by Google

munes pour les délits commis sur leur territoire.

citoyens une obligation de veiller eux-mêmes. Hors de ces circonstances, ils ne sont responsables que de leurs faits personnels. Un gouvernement doit veiller pour eux comme pour lui-même. Répondre dans ce sens au général Menou.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10470.

NOTE POUR LE MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC.

Saint-Cloud, 9 juillet 1806.

Sa Majesté tiendra lundi prochain un conseil des finances.

Le ministre fera connaître dans ce conseil ce qu'il a reçu de l'Italie française depuis le 1er vendémiaire an XIV jusqu'au 1er juillet 1806, département par département, administration par administration, et il aura soin de porter comme reçu ce qui ne serait pas rentré dans les écritures du trésor public et qui serait cependant connu comme effectivement rentré.

Il distinguera dans ces recettes les fonds généraux et les fonds spéciaux.

Il présentera en même temps un état de ce qui a été reçu de l'Italie française, pendant l'an XIII, par département et par nature de recettes.

Il apportera également l'état, par département et par nature de recettes, des dépenses qui se font régulièrement dans l'Italie française, et il le dressera, ou d'après les dépenses de l'exercice courant, ou d'après celles de l'an XIII. Il ne comprendra pas dans cet état les dépenses de la guerre, qui sont variables, mais seulement celles des états-majors, des commandements des places, etc. qui sont dépenses fixes, l'objet qu'on se propose étant de reconnaître ce qui restera disponible pour les dépenses variables de la guerre. Il présentera, dans un état à part, ce que coûtent les dépenses variables de la guerre, au 1er juillet, dans l'Italie française.

Le ministre de l'administration de la guerre doit lui envoyer un mé-

Digitized by Google

moire faisant connaître quelle est la portion de la dépense des régiments stationnés dans l'Italie française qui se payerait en France, telle que l'habillement, les remontes, etc.

Enfin le ministre du trésor public proposera l'établissement d'un intendant des finances et d'un caissier central pour l'Italie française. Le caissier central ne serait qu'une machine qui recevrait tout l'argent des receveurs et le verserait au fur et à mesure dans les mains du payeur. Par l'organisation de cette machine, on arriverait à ne tirer jamais un écu de l'Italie française, qui ne ferait autre chose que de payer tant de troupes et de fournir tant de conscrits.

Archives de l'Empire.

10471.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 9 juillet 1806.

L'administrateur, préfet des états de Parme et de Plaisance, fait un rapport sur l'évasion des forçats napolitains à Pontremoli.

Sa Majesté désire que le ministre de l'intérieur écrive à l'administrateur, préfet des états de Parme et de Plaisance, que le rapport relatif à l'évasion des forçats napolitains n'est point satisfaisant, attendu qu'il ne fait connaître ni le nombre de ceux qui ont été tués ou pris, ni la nature des mauvais traitements qui ont été faits aux troupes françaises à Pontremoli. Si ces mauvais traitements sont graves et constants, il faut brûler ce village, afin que l'on soit bien convaincu du respect qui est dû aux troupes françaises, qui ont le droit d'aller partout en Italie, ainsi qu'elles l'ont toujours fait.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10472.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 9 juillet 1806.

Les jeunes gens de Rouen, arrêtés pour les troubles qui ont eu lieu au théâtre de cette ville, et pour la distribution de quelques pamphlets, demandent leur mise en liberté.

Il me semble que ces jeunes gens sont suffisamment punis. Le ministre de la police les fera mettre en liberté, puisque les deux plus coupables n'y sont pas, et leur fera recommander par le maire plus de sagesse à l'avenir et surtout plus de respect pour la force armée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10473.

NOTE CONCERNANT L'ORGANISATION DES RÉGIMENTS D'ÉCLAIREURS.

Saint-Cloud, 9 juillet 1806.

Présenter un projet d'organisation de quatre régiments d'éclaireurs, composés chacun de quatre escadrons et de 200 hommes par escadron.

La taille des éclaireurs sera au plus de 5 pieds.

La taille des chevaux sera de 4 pieds à 4 pieds 3 pouces 1/2 au plus

Les chevaux ne seront ferrés que des deux pieds de devant.

La bride sera la plus simple possible.

Ils auront un coussin au lieu et place de selle; bien entendu qu'on adaptera à ce coussin des étriers et les autres accessoires indispensables.

Les éclaireurs auront un habit, une veste et une culotte ou pantalon, et, en outre, une veste d'écurie. Ils auront aussi une capote pour leur servir et tenir lieu de manteau. Le porte-manteau sera le plus petit possible, et les effets à y renfermer ne pourront peser plus de 4 livres.

Les bottes seront approchant celles des hussards, mais sans aucun ornement.

Digitized by Google

Dans cette nouvelle institution, l'intention de l'Empereur est d'utiliser les petits chevaux et de diminuer la consommation des grandes espèces.

Ces corps pourront rendre les mêmes services comme éclaireurs que l'ont fait jusqu'à ce jour les hussards et les chasseurs. On pourra partout les multiplier avec la plus grande facilité, parce qu'on trouvera à se procurer en tout temps et presque partout des chevaux de cette taille, et qu'en campagne ces corps pourront se remonter avec toute espèce de chevaux.

Par suite de cette institution, les hommes au-dessous de la taille de 5 pieds, trop petits pour servir dans les dragons, pourront être utilisés dans la cavalerie, ainsi qu'ils le sont déjà dans l'infanterie par la création des compagnies de voltigeurs, et néanmoins ces régiments seraient en proportion beaucoup moins chers.

Il importe, pour répondre aux ordres de l'Empereur, d'évaluer leur dépense pour la partie afférente à chacun des deux ministères.

L'intention de l'Empereur serait que les chevaux des éclaireurs fussent tenus en tout temps en plein air et nourris à la prairie, sans avoine. C'est un essai qui mérite d'être tenté; il ne présente en France aucun inconvénient pendant huit à neuf mois de l'année; mais, pendant trois ou quatre mois d'hiver, cet essai devra être modifié dans presque toute la France à raison des fortes gelées et des neiges, et, à mon avis, il deviendra indispensable d'avoir des hangars fermés sur deux ou trois de leurs côtés dans les lieux de pacage, et d'y nourrir les chevaux au fourrage sec pendant la durée du grand froid ou des neiges.

L'île de la Camargue est le seul endroit que je sache, en France, qui fasse exception à ce que je viens de dire; les moutons et les chevaux y paissent tout l'hiver en plein air et sans abri.

L'intention de l'Empereur serait d'avoir pour chacun de ces corps une garnison fixe, où l'on achèterait, avec le temps, le terrain nécessaire pour fournir les herbages.

L'île de la Camargue serait un de ces quatre dépôts.

Tous les six ou huit ans, ces corps changeraient entre eux de garnison.

En route, les chevaux seraient placés dans des écuries ou des granges.

Digitized by Google

Sa Majesté Impériale a été déterminée au projet proposé par les considérations ci-dessus détaillées et, en outre, par ce qu'elle a vu à l'armée d'Italie et à celle d'Égypte. Le 22e régiment de chasseurs a amené à l'armée d'Italie 200 chevaux de la Camargue, achetés à raison de 150 francs l'un; la taille de ces chevaux n'excédait pas 4 pieds 2 pouces, et ils n'étaient ferrés que des deux pieds de devant. Par suite de leur éducation ils ont résisté, dans la campagne d'Italie, à toute la misère des montagnes; passés depuis en Égypte, ils y ont plus résisté que les autres chevaux.

Le général Dejean, par ordre de l'Empereur

Dépôt de la guerre.

10474.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 9 juillet 1806.

Mon Fils, j'ai nommé le général Marmont commandant de mon armée de Dalmatie. Il sera sans doute parti pour Zara. Il est bien nécessaire que les 3e et 4e bataillons du 60e, le 3e du 18e d'infanterie légère, et les 3es et 4es bataillons des régiments que le général Marmont aura emmenés, soient formés en une division de réserve, qui portera le nom de division de réserve de Dalmatie. Vous y réunirez les dépôts du 8e d'infanterie légère, des 5e, 23e, 79e et 81e de ligne. Tous ces détachements seront divisés en trois brigades à Padoue, Vicence et Trévise, sous les ordres des majors et sous l'inspection d'un général de brigade, qui s'occupera sans relâche de former et d'organiser ces dépôts, et de tout préparer pour l'arrivée des conscrits. Par ce moyen, vous pourrez exercer une grande surveillance sur l'administration et l'instruction de ces dépôts. Faites-y diriger tous les malades et tout ce qu'il y aurait en arrière appartenant à ces corps. Lorsque les circonstances le permettront, faites venir les cadres des 3es et 4es bataillons des 5e et 23e de ligne, et ceux du 8e léger et des 79e et 81e de ligne. Je n'ai pas besoin de vous faire sentir l'importance de ces mesures, car il faut tout préparer pour que ces huit ou neuf

Digitized by Google

corps aient des moyens de se refaire des pertes qu'ils éprouveront par les maladies et par l'ennemi.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10475.

DÉCRET.

Palais de Saint-Cloud, 10 juillet 1806.

ARTICLE 1er. Il sera formé, pour l'Italie, deux troupes d'acteurs français qui représenteront les chefs-d'œuvre, tant dans la tragédie que dans la comédie, du théâtre français.

ART. 2. L'une de ces troupes sera chargée du service des principales villes de la partie de l'Italie qui est réunie à notre empire de France; l'autre troupe devra parcourir les principales villes de notre royaume d'Italie.

ART. 3. La première de ces troupes séjournera trois mois à Turin, trois mois à Alexandrie, trois mois à Gênes et deux mois à Parme; un mois sera employé en voyages.

ART. 4. La seconde troupe passera quatre mois à Milan, trois mois à Venise, deux mois à Bologne et deux mois à Brescia, et emploiera pareillement un mois en voyages.

ART. 5. Chaque troupe jouera quatre fois par semaine.

ART. 6. La demoiselle Raucourt, artiste du Théâtre-Français, est chargée, aux conditions suivantes, de l'organisation et de la direction de ces deux troupes, pendant l'espace de trois années, qui commenceront au 1er avril de l'année prochaine 1807.

ART. 7. La demoiselle Raucourt n'admettra, dans la composition de ces troupes, que des acteurs français d'un talent reconnu et parfaitement en état de rendre les beautés de la tragédie et de la comédie françaises.

ART. 8. Les avances et les appointements, les frais de voyage, de vêtements et de décorations, le loyer des salles de spectacle et toutes autres

Digitized by Google

dépenses, soit ordinaires, soit accidentelles, qui auront pour objet la formation et l'entretien des deux troupes, seront entièrement à la charge de la demoiselle Raucourt.

Art. 9. En considération des dépenses qu'occasionnera cet établissement et de l'insuffisance présumée des recettes qu'il produira, il est accordé à la demoiselle Raucourt une somme de 30,000 francs pour chaque troupe, et ce pour subvenir aux premières dépenses. Un tiers de cette somme lui sera payé à Paris, lorsqu'elle justifiera de l'organisation de chaque troupe conformément au mode qui vient d'être prescrit. Le second tiers lui sera remis à Lyon, quand les acteurs y seront arrivés. Enfin elle recevra le dernier tiers à Turin ou à Milan, aussitôt que chaque troupe sera rendue à sa destination.

Art. 10. Pour les mêmes motifs, il est en outre accordé à la demoiselle Raucourt un secours annuel de 50,000 francs pour chaque troupe. Cette somme lui sera payée de mois en mois, à partir du jour où les deux troupes auront fait l'ouverture de leur théâtre, et continuera de lui être comptée jusqu'à l'expiration des trois années réglées par l'article 6.

Art. 11. Dans le cas où l'une de ces troupes, ou les deux ensemble, ouvriraient leur théâtre avant le 1er avril 1807, le secours annuel porté dans l'article précédent sera également devancé et courra du même jour.

Art. 12. Pendant le terme de trois années, accordé à la demoiselle Raucourt, aucun autre spectacle français ne pourra s'établir dans les villes désignées aux articles 3 et 4.

Art. 13. Le trésor de France et celui d'Italie acquitteront, par portion égale, les sommes comprises aux articles 9 et 10.

Art. 14. Nos ministres de l'intérieur et du trésor de notre empire français, et notre ministre du trésor de notre royaume d'Italie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10476.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 10 juillet 1806.

Mon Cousin, je vous autorise à faire payer six semaines de solde aux troupes et deux mois aux officiers, de manière que cela complétera deux mois aux soldats et trois mois aux officiers.

Vous pouvez prendre ce que vous voudrez sur le payeur général à Strasbourg, si vous n'avez pas suffisamment d'argent; mais occupez-vous surtout de faire payer tout ce qui est au delà du Lech.

Je vous autorise également à faire distribuer de l'argent aux habitants des bords de l'Inn et de l'Isar qui ont le plus souffert et qui sont les plus mécontents. Entendez-vous pour cela avec les ministres du Roi. Je dépenserai volontiers un million pour cet objet et pour que les pays qui ont le plus souffert se trouvent indemnisés.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10477.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 11 juillet 1806.

Le grand juge soumet un rapport à l'Empereur pour décider si un prêtre qui a renoncé depuis plus de douze ans à ses fonctions et qui en a rempli d'autres, peut être admis au mariage.

S'il n'a pas été reconnu comme prêtre depuis le concordat, il peut se marier, en s'exposant néanmoins au blâme, puisqu'il manque aux engagements qu'il avait contractés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10478.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 11 juillet 1806.

Mon Cousin, M. le maréchal Lefebvre a 2,300 chevaux appartenant à tous les régiments de cavalerie de l'armée : donnez ordre que cette réserve se dissolve et que chaque détachement rejoigne son régiment à l'armée par la route la plus courte et sans séjour. La division du général Broussier est composée de 9,000 hommes qui se composent de détachements des 6e, 9e, 15e et 25e d'infanterie légère, 76e, 21e, 27e, 30e, 33e, 39e, 51e, 59e, 61e, 69e, 12e, 85e et 111e de ligne : ordonnez que cette division soit dissoute et que ces détachements se dirigent à l'heure même, du lieu où ils se trouvent, par la route la plus courte, pour se rendre à leurs bataillons de guerre de l'armée. Le 9e d'infanterie légère se dirigera sur Wesel, et le 15e d'infanterie légère sur Paris.

La division du général Leval est composée de détachements des 10e et 26e d'infanterie légère, 3e, 40e, 58e, 4e et 34e de ligne, 17e et 24e d'infanterie légère, 18e, 64e, 57e et 88e de ligne : donnez ordre que cette division soit dissoute, et qu'elle se dirige, sans aucun séjour, par la route la plus courte, sur les bataillons de guerre. Donnez l'ordre que toute l'artillerie se rende au parc à Augsbourg, tant au personnel qu'au matériel.

Quand toutes ces opérations seront terminées, et les états de Darmstadt entièrement évacués, le maréchal Lefebvre se rendra à Augsbourg avec son état-major; là il recevra une destination ultérieure. Lorsque ces 15 ou 18,000 hommes du maréchal Lefebvre auront rejoint leurs corps, vous ordonnerez aux maréchaux qui commandent les corps d'armée d'incorporer les soldats dans les deux premiers bataillons de guerre, de manière à porter les compagnies à 140 hommes effectifs, officiers compris, ce qui fera, pour deux bataillons de guerre, 2,320 hommes.

Les officiers, sous-officiers et tambours des détachements qui arriveront du corps du maréchal Lefebvre, inutiles audit complément, seront ren-

Digitized by Google

voyés sans délai aux dépôts, et vous ferez connaître l'importance de cette mesure aux maréchaux, en leur faisant connaître que je viens d'ordonner une levée de 80,000 hommes, de manière qu'avant la fin de l'année les 3es bataillons seront portés à la même force.

Vous donnerez l'ordre au général Broussier de se rendre, par le plus court chemin, à Udine, où il prendra le commandement d'une des divisions du 2e corps de la Grande Armée; tous les autres généraux et adjudants généraux du corps du maréchal Lefebvre se rendront à Augsbourg, où ils recevront des ordres. Vous accorderez une permission de deux mois au général Vandamme, et vous le ferez remplacer à sa division par le général Leval.

Il faut soulager la Bavière. Réunissez la division Nansouty, cavalerie, dans le duché de Würzburg. La division Gazan, du maréchal Mortier, s'étendra également dans le duché de Würzburg, et Mergentheim sera occupé par le maréchal Davout, qui aura soin de ne tenir aucun poste sur le territoire de la Bavière.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10479.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 11 juillet 1806.

Mon Cousin, vous verrez, par les deux lettres que je vous ai adressées aujourd'hui, les différentes dispositions que j'ai prescrites pour compléter mon armée et la mettre en situation de tout entreprendre.

Vous ordonnerez au bataillon corse de rejoindre le corps d'armée du maréchal Soult. S'il est convenable de faire garder le parc à Augsbourg, il faut le faire garder par d'autres troupes que par des troupes légères. On peut y destiner le 3e bataillon du 76e du corps du maréchal Ney.

Après que tous les mouvements ordonnés par mes deux dépêches seront effectués, j'ai calculé que je devais avoir, sans comprendre le 2e ni le 8e corps de la Grande Armée, pour lesquels j'ai envoyé des ordres

Digitized by Google

directement au prince Eugène, mais en comprenant ce qui sera sur le Danube et au delà du Rhin, 140,000 hommes d'infanterie, 32,000 hommes de cavalerie bien montés et en bon état, et 20,000 hommes d'artillerie à pied et à cheval, des bataillons du train, sapeurs, mineurs, ouvriers, parmi lesquels il y a 1,500 chevaux d'artillerie légère et 12,000 chevaux du train : ce qui me ferait un total de 192,000 hommes. Le 2e et le 8e corps doivent former 40,000 hommes. J'aurais donc en ligne, et presque sur Vienne, 232,000 hommes. Faites-moi connaître si je me suis trompé dans quelqu'un de ces calculs.

Je suis dans l'idée que j'ai 3,000 chevaux de la compagnie Breidt, c'est-à-dire 600 voitures; que j'ai à Braunau 12 à 1,500,000 rations de biscuit; que chaque soldat de mon armée a trois paires de souliers, une aux pieds et deux dans le sac. Donnez ordre aux dépôts d'envoyer tout ce qui est nécessaire pour les corps.

Prescrivez que l'on suive deux routes, toutes deux aboutissant sur Augsbourg, qui sera le dépôt général, et de là sur Braunau. Il faut qu'avec le moindre bruit possible ces mouvements s'opèrent, en les attribuant à des affaires d'ordre intérieur des corps, et que je sois cependant en mesure, au 15 août, de me trouver à Linz. Comme c'est le maréchal Soult qui forme l'avant-garde, il faut que son corps d'armée soit le plus tôt prêt et le mieux organisé en tout. Le génie, j'espère, ne sera point pris au dépourvu, et aura ses outils, ses pontonniers, etc. pour réparer les ponts et les chemins rapidement. Que tout ce qui serait évacué sur Strasbourg se rende à Augsbourg, où doit être le quartier général.

Il serait cependant inutile que les corps s'embarrassassent de tous leurs bagages. En retournant à Vienne, on ne manquera pas d'effets d'habillement; il suffit de se munir de souliers. Les dépôts seront Augsbourg et Braunau.

J'ai à Strasbourg douze millions : faites-les venir à Augsbourg, et faites payer quatre mois de solde, en veillant à ce que ceux qui l'ont reçue ne la reçoivent pas double; je suppose qu'ils sont dus au corps du maréchal Soult. Je crois que le maréchal Augereau s'est fait solder à Francfort, et que le maréchal Lefebvre a toujours été au courant. Je suppose que

Digitized by Google

le matériel de l'artillerie est parfaitement en règle. Je donne ordre au 21e léger et au 22e de ligne, qui sont en Hollande, de se rendre à Wesel. Mon intention est de les diriger sur Würzburg, pour y faire partie de la division Gazan et remplacer les 12e et 58e de ligne. Vous pouvez dire au maréchal Mortier que cette division sera de 9,000 hommes.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Extrait aux Arch. de l'Emp.)

10480.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 11 juillet 1806.

Le traitement de mes troupes en Hollande ne peut être changé; ainsi elles n'ont point droit à la masse d'ordinaire que je fais payer pour mes autres troupes; mais on ne doit rien leur diminuer de ce qu'elles avaient avant.

Flessingue n'appartient pas à la Hollande; c'est une possession indivise, comme il résulte par le traité de la Haye.

Si le général Monnet prend dix pour cent, il faut le faire traduire devant une commission militaire; et en cela vous ne devez pas agir comme roi de Hollande, mais comme général en chef de l'armée; mais il faut être circonspect. Le général Monnet a rendu des services; il connaît bien l'île de Walcheren.

Vous devez distinguer les actes que vous faites comme roi de Hollande de ceux que vous devez prendre comme général en chef, en faisant écrire les uns par vos ministres hollandais et les autres par le chef d'état-major de votre armée.

Il ne faut pas diminuer vos contributions, ni désarmer vos vaisseaux, ni licencier vos régiments. Les temps ne sont pas calmes. Si votre conseil se portait à cette démarche, vous devez lui déclarer que je ne consentirais pas à garantir vos colonies. Je ne verrai aucune difficulté à réduire le nombre des troupes françaises. Faites dresser un état des officiers d'état-major, d'artillerie et du génie que vous ne voulez pas garder.

Digitized by Google

Je ne vois pas non plus d'inconvénient à vous accorder quelques officiers pour votre Garde.

Il ne faut pas être trop bon ni vous laisser affecter. Soyez ferme. Ce n'est pas de vous qu'il doit dépendre d'augmenter les ressources du pays, vous ne les connaissez pas assez. Moi-même, je n'ai pu améliorer la situation de la France qu'au bout de quelques années. C'est à votre conseil de ministres à arranger toutes les affaires. Faites-leur connaître qu'ils doivent supporter cet état de choses encore un peu de temps. Peut-être ne sommes-nous pas éloignés du port.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10481.

A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

Monsieur Champagny, le budget de Parme me paraît bien fort. Il restera tel qu'il est pour cette année, mais il doit être réduit à moitié pour l'année prochaine. Je désire que vous chargiez le conseiller d'état Dauchy de se rendre à Parme. Il ne doit point s'immiscer dans l'administration. Il doit y rester seulement une quinzaine de jours pour faire faire sous ses yeux le budget des états de Parme et Plaisance, jeter un coup d'œil sur l'administration et sur les différentes parties de la comptabilité, pour être à même de me rapporter des lumières sur cette partie importante.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(Fa minute aux Arch. de l'Emp.)

10482.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

J'apprends que l'empereur d'Allemagne envoie différents agents en Italie, en Piémont et dans l'intérieur de la France, sous prétexte de rechercher des fabricateurs de faux billets de la banque de Vienne. Je ne puis que vous exprimer ma surprise de laisser ainsi violer mon territoire

Digitized by Google

et de ne pas faire arrêter ces agents. Expliquez-vous-en avec M. de la Rochefoucauld, auquel vous ferez connaître mon mécontentement de la facilité avec laquelle il donne des passe-ports. S'il y a en France des individus qui font ce qu'ils ne doivent pas faire vis-à-vis de l'Autriche, ce gouvernement doit s'adresser à mon ministre des relations extérieures, qui vous en référera, et ne pas exercer un acte de souveraineté sur mon territoire. Prenez des mesures pour cela. Je vous rends responsable. Prenez aussi des mesures pour qu'aucun agent diplomatique n'entre dans mes états sans mon agrément, surtout ni Russe, ni Autrichien. Ces nations n'étant plus voisines, leurs passe-ports ne peuvent valoir que jusqu'à mes frontières. Faites de cela l'objet d'une circulaire à tous les commissaires de police et préfets, et tenez la main à ce que ces dispositions soient sévèrement exécutées. Telle est mon intention formelle, et, si je vois arriver à Paris quelque personnage de marque sans que je l'aie agréé, c'est à vous que je m'en prendrai.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10483.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

Il faut faire une note à M. de Vincent pour les affaires de Fiume, qui appartiennent au roi de Naples.

Faites mettre dans *le Moniteur* les nouvelles de Constantinople et des Serviens, pour faire voir que la Russie ne garde plus de mesure et veut attaquer Constantinople.

Communiquez la note de M. de Lucchesini au duc de Berg, et faites connaître à M. Lucchesini que cette mesure sera sévèrement exécutée. Écrivez au duc de Berg que j'entends qu'on s'en tienne à cette notification de la Prusse, et donnez-en l'assurance à la Prusse.

Portez de nouveau des plaintes à M. de Lucchesini sur la *Gazette de Baireuth*.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10484.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

Je vous fais passer copie de deux lettres que je viens d'adresser au maréchal Berthier. Donnez directement tous les ordres pour les mouvements de troupes en deçà du Rhin; le maréchal Berthier les donnera pour ceux au delà du Rhin.

Le mouvement des détachements des corps de l'Est se fera sur-le-champ. Le mouvement des détachements des corps qui sont à Ostende, Anvers, Paris, Versailles, Saint-Germain et au camp de Boulogne, sera seulement préparé et ne commencera à s'exécuter que le 1er août. Vous leur donnerez seulement l'ordre de se tenir prêts.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10485.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 6 juillet. Il n'est pas possible que vous alliez en Dalmatie. Maintenez toujours le 2e corps de la Grande Armée dans le même état de mobilité. Du moment que je saurai quels corps le général Marmont en aura retirés, je vous ferai connaître ceux par lesquels je veux les remplacer. Ce corps doit être composé de deux divisions de quatre régiments d'infanterie chacune, formant au moins 13,000 hommes d'infanterie présents sous les armes, d'une division de cavalerie légère de quatre régiments formant 2,000 chevaux, et de l'artillerie attachée au corps du général Marmont. Maintenez tout cela dans le même état d'organisation et de mobilité. J'attends avec impatience la nouvelle de la remise des bouches de Cattaro; mais, si elles ne m'étaient pas remises, et que les Autrichiens n'attaquassent pas les Monténégrins, mon intention est de les y contraindre. Il faut donc que vos

Digitized by Google

quatre régiments de cuirassiers soient toujours en position de former la première division de la réserve de cavalerie de l'armée. Il faut qu'ils soient en mesure d'avoir 500 chevaux en campagne. Éperonnez-les, et faites-leur acheter de bons chevaux, et le plus promptement possible.

J'ai donné ordre qu'après la prise de Gaëte toutes les troupes italiennes qui sont à l'armée de Naples rentrassent dans le royaume, afin de procéder à leur organisation. Mon intention est aussi de former, du moment que je le croirai nécessaire, le 8e corps de la Grande Armée, qui serait composé de six régiments, qui sont aujourd'hui en Italie, soit à Gênes, soit dans le Piémont. Il faudrait que ce corps eût aussi quatre régiments de chasseurs. Les garnisons de Palmanova et de Venise, d'Osoppo, de Mantoue, de Legnago, de Peschiera, seraient formées par les brigades de réserve de l'armée de Dalmatie et de l'armée de Naples. Vous devez, à l'heure qu'il est, être à Venise. Jetez un coup d'œil sur la situation de cette place, et faites-moi faire, par Sorbier ou d'Anthouard, un mémoire très-détaillé, qui fasse connaître sur quoi était fondée la défense des Autrichiens, le nombre de troupes qu'il faudrait pour la défendre aujourd'hui. On joindra à ce mémoire une des cartes gravées qui se trouvent à Venise, avec des notes qui me donnent des idées claires là-dessus.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10486.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

Mon Fils, écrivez au général Duhesme que, s'il éprouve la moindre opposition de la part du gouverneur romain, il lui fasse connaître qu'il a ordre de déclarer Cività-Vecchia en état de siége, de le chasser sur-le-champ de la place, et de n'y pas souffrir d'autre autorité que la sienne. Dites à ce général que j'ai les yeux sur Cività-Vecchia, que je suis instruit de tout; que, si la légion hanovrienne continue à se mal conduire.

Digitized by Google

je la casserai; que le roi de Naples et les généraux m'en ont écrit beaucoup de mal; qu'il doit faire saisir toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans la place, et faire arrêter tout ce qui correspondrait avec l'ancien roi de Naples ou ses agents, avec l'archiduchesse de Sicile, et avec les agents anglais; et qu'il fasse en sorte d'intercepter, autant qu'il lui sera possible, toute correspondance de Sicile avec l'Italie aussi bien qu'avec l'escadre anglaise.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10487.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

Mon Fils, le royaume de Naples est si pauvre et a tant de charges et de troupes qu'il faut l'aider. Mon intention est que mes troupes italiennes qui sont dans ce royaume reviennent, et que les quatre régiments d'infanterie soient mis dans le meilleur état et complétés chacun à trois bataillons et à 3,000 hommes. C'est vers ce but que vous devez tendre, soit dans la direction de la conscription, soit autrement.

Si vous pouviez construire un camp dans la plaine de Montechiaro, on pourrait y exercer les troupes dans les mois d'octobre et de novembre, ce qui serait assez utile. Les Polonais doivent rester dans le royaume de Naples et y être entretenus aux frais du roi de Naples.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10488.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

J'ai reçu l'état de situation de votre armée. Cet état n'est pas fait avec

Digitized by Google

soin; j'y trouve des choses inexactes. La force de vos régiments de cavalerie est confondue avec celle des dépôts. Il faut que votre ministre de la guerre y porte ses soins. Quand vous serez maître de Gaëte, je désire que vous renvoyiez les cadres de vos 4es escadrons. Il y a encore des régiments à votre armée qui ont leur 4e escadron. Renvoyez aussi alors tous vos dragons, de même que les grenadiers et éclaireurs qui appartiennent aux 3es et 4es bataillons, car c'est un véritable corps d'armée que j'ai besoin de former de vos dépôts, et sur lequel je compte pour n'être pas pris au dépourvu.

Ma situation est belle et brillante; mais l'étendue de mes relations est telle qu'il faut que je porte la plus grande attention à réunir mes troupes et à en tirer tout le parti possible. Je sens bien qu'il serait beaucoup plus convenable que les régiments entiers fussent à Naples; mais alors je ne puis point, outre les Polonais, les Corses et les Suisses, vous laisser quatorze régiments d'infanterie. Il a fallu vous les envoyer, parce qu'ils étaient les plus près. Avant trois mois, vos 3es et 4es bataillons me formeront un corps de 20,000 hommes bien formés et bien instruits. Alors il sera tout simple que, si vous continuez à avoir besoin d'une grande quantité de troupes, je retire cinq régiments à deux bataillons de votre armée et que je vous envoie des 3es bataillons bien complets, ce qui vous ferait neuf régiments à 3,000 ou 3,500 hommes chacun. Vous y auriez de la simplicité et de l'économie; c'est là où je veux arriver. Mais, en attendant, les événements m'entraînent, et j'ai besoin d'avoir sous la main une force dont je puisse disposer au premier mouvement pour défendre l'Isonzo. Vous êtes si loin et les événements se passent avec une telle rapidité que vous n'auriez pas le temps d'arriver avec votre armée, que tout serait décidé. Portez donc tous vos soins à faire renvoyer tous les majors, les 3es bataillons, officiers et soldats, et les grenadiers et les voltigeurs. Je vous ai autorisé à compléter le 20e avec des Napolitains; si vous pensez que cet amalgame puisse réussir, gardez le cadre du 3e bataillon. Il paraît que vous avez renvoyé le cadre du 2e bataillon du 62e. Envoyez en Corse pour recruter la légion corse, mais n'y admettez pas de Napolitains; il faut qu'elle soit composée tout entière de Corses.

Digitized by Google

Je désire que, quand Gaëte sera prise, vous renvoyiez le 3e bataillon du 32e; c'est un corps qui se forme et qui a besoin d'être réuni.

Les Polonais resteront dans votre royaume; ils peuvent même entrer à votre service, si vous le voulez. Mais, dans tout état de choses, tant qu'ils feront partie de votre armée, ils seront entretenus et soldés par votre trésor. Après la prise de Gaëte, renvoyez toutes les troupes italiennes que vous avez, infanterie, cavalerie et sapeurs. J'en ai besoin pour faire la guerre en Dalmatie, où je soutiens une guerre très-âpre contre les Russes et les Monténégrins, et je veux que les deux nations en partagent les périls.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10489.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

Je vous prie de lire avec attention cette note, qui est pour vous seul. Il serait temps enfin de prendre des mesures pour arrêter la contrebande qui se fait à Gênes. Il y a trop longtemps que cela dure. Je pense aussi qu'il faudrait y envoyer un directeur ferme, et que les douanes aidassent la surveillance de la police de quelques sommes sur leurs fonds et eussent un plus grand nombre de bâtiments pour poursuivre cette contrebande et y mettre un terme. Sans communiquer cette note à M. Collin, causez-en avec lui, et qu'on renouvelle un grand nombre d'employés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10490.

AU PRINCE ÉLECTORAL DE BADE.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

Je reçois votre lettre du 7 juillet. J'ai vu avec plaisir que vous aviez fait un bon voyage et que vous aviez été satisfait de votre arrivée à Carlsruhe. Le rétablissement de la santé de l'Électeur aura contribué à votre

Digitized by Google

satisfaction. Je vois qu'il y a eu beaucoup de petites intrigues; la margrave a effectivement écrit à la princesse, et sa lettre a été remise à M. de Reizenstein, qui a jugé à propos de la supprimer. C'est ce que M. Dalberg a dit à M. de Talleyrand. Si cela est, il faut avouer que c'est bien laid et bien vilain, et que les hommes qui se permettent de pareils manques de délicatesse sont bien coupables; s'ils se croient permis de s'immiscer dans les affaires de particuliers, le respect que l'on doit à ses souverains doit rendre sacré tout ce qui vient d'eux. Il faut, quand la margrave arrivera, punir ceux qui s'oublient à ce point. J'avais peine à croire à cette malhonnêteté gratuite de la part d'une princesse qui jouit d'une considération aussi méritée que la margrave. Ne doutez jamais de l'amitié que je vous porte et de l'intérêt que je porte à votre bonheur.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10491.

A LA PRINCESSE STÉPHANIE DE BADE.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

J'ai reçu votre lettre. Je vois avec plaisir que vous vous portez bien. Aimez votre mari, qui le mérite par tout l'attachement qu'il vous porte. Soyez agréable à l'Électeur, c'est votre premier devoir, et il est votre père. C'est d'ailleurs un prince qui, constamment, a mérité de l'estime. Traitez bien vos peuples, car les souverains ne sont faits que pour leur bonheur. Accommodez-vous du pays et trouvez tout bien, car rien n'est plus impertinent que de parler toujours de Paris et des grandeurs qu'on sait qu'on ne peut avoir; c'est le défaut des Français; n'y tombez pas. Carlsruhe est un beau séjour. On ne vous aimera et estimera qu'autant que vous aimerez et estimerez le pays où vous êtes; c'est la chose à laquelle les hommes sont le plus sensibles.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10492.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

Mon Fils, votre état des dépôts des corps du général Marmont ne répond pas à toutes mes questions. Il ne me fait point connaître le nombre d'hommes des dépôts qui sont à l'école de bataillon.

Les troupes qui sont à Parme ne doivent point faire partie de l'armée d'Italie.

Le ministre Dejean fera payer les 8,000 francs que le général Molitor a avancés pour les 3e et 24e de chasseurs. Les 120 chevaux que ces régiments ont achetés en Dalmatie doivent faire partie des 700 chevaux que doit avoir chaque régiment de chasseurs. Il eût été préférable de ne pas avoir dans l'armée d'Istrie et de Dalmatie deux régiments, et, au lieu de 120 hommes de chaque régiment, d'avoir 240 hommes du même régiment.

Faites-moi connaître combien coûtent les chevaux en Dalmatie, de quelle taille ils sont, s'ils sont ferrés des quatre pieds, et quel est leur harnachement. Pourrait-on en tirer beaucoup de la Dalmatie? Ce serait très-heureux, parce que ce serait de l'argent qui resterait dans le pays. Une taille un peu plus grande ou un peu plus petite est indifférente pour les hussards, lorsque d'ailleurs les chevaux sont bien constitués. Je lève en France des régiments d'éclaireurs de la taille de 5 pieds, dont les chevaux ont 4 pieds 2 pouces, ne sont ferrés que des deux pieds de devant, portent, au lieu de selles de hussards, de simples coussinets, portent des portemanteaux du poids de 4 livres, n'ont point de rations et sont toujours au vert. Il me semble qu'on pourrait lever de pareils régiments en Italie; il faudrait destiner à leur nourriture quelques milliers d'arpents: on ne leur donnerait pas de rations, et l'on aurait ainsi un régiment de 800 hommes qui coûterait peu de chose.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10493.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

Mon Fils, je vois dans le dernier état de situation un second bataillon de chasseurs brescians fort de 780 hommes, qui se trouve être à Pizzighettone. Ce bataillon n'est pas le même que celui qui est en Dalmatie. Dans les autres états de situation il n'a jamais été question de ce deuxième bataillon brescian. Dans votre dernier état il n'est pas question du bataillon dalmate qui est à Bergame.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10494.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

Mon Fils, je crois que la vice-reine se soucie fort peu d'avoir un grand nombre de ses dames auprès d'elle. Elle a sa petite cour qu'elle a amenée de Munich. Lorsque le tour d'une des dames vient, on doit la prévenir; mais, lorsque ses affaires ou sa santé l'empêchent de venir, il faut y suppléer par d'autres. C'est ainsi que nous faisons ici.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10495.

OBSERVATIONS SUR LE GRAND PROJET DE WESEL.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

Après avoir vu le nouveau projet de Wesel, on donne de beaucoup la préférence au projet de l'hexagone; seulement on voudrait que l'ouvrage D fût tracé de manière qu'il dépendît de l'île de Büderich ou de l'hexagone; mais on n'approuve pas qu'il dépende des deux; c'est-à-dire, si on veut l'attacher à l'île de Büderich, il faut que, l'hexagone pris, l'ouvrage D

Digitized by Google

ne soit pas pris; si on veut l'attacher à l'hexagone, il faut que, l'île étant prise, l'ouvrage ne soit pas battu à revers et hors de toute défense.

Quant à la lunette qu'on voulait à la tête de pont, on n'a pas compris ce que nous désirions. C'est une espèce de place d'armes intermédiaire entre l'île et l'hexagone, qui donne une nouvelle force à tous les fronts en terre de l'hexagone, et donne le temps à tout ce qu'on aurait dans l'hexagone de repasser dans l'île ou même à Wesel, si l'hexagone était pris. On ne voit là qu'un but très-utile et un objet de dépense médiocre. Puisqu'on croit qu'une caponnière du bastion P au pont est convenable, c'est un flanc donné à la caponnière en lui faisant faire un crochet.

Il peut y avoir telle circonstance où l'ennemi juge à propos de prendre l'hexagone : si cela est, la garnison peut vouloir le défendre avec toutes ses forces et même soutenir l'assaut. On sent que la lunette que l'on propose est un réduit où la garnison se retirera pendant que le gros de la garnison passera sur le pont. Elle peut contenir le matériel pour le passage du pont. Voilà donc un but bien constant qui tient à la singularité de la place. Il n'y a pas d'hérésie à tout ce qui est soumis au raisonnement et qui a un but.

En effet, si on suppose que l'île de Büderich soit prise, la lunette ne sera pas prise pour cela; il faudra passer le Rhin; dès lors elle devient nulle et ne fait aucun tort à la place, quoique l'île soit prise. Elle est très-utile à l'île, si l'hexagone est pris; elle en protége la garnison et sa retraite au delà du Rhin.

Qu'on se rappelle toutes les circonstances, et on verra qu'il est des temps où le Rhin charrie des glaçons, où le passage peut être intercepté par des batteries et n'avoir lieu que la nuit et successivement.

Indépendamment de tous ces avantages, cet ouvrage a celui de retarder l'ennemi de cinq à six jours; car certainement il voudra être maître de la rive gauche du Rhin et prendre la lunette, ce qui lui consommera des munitions et le retardera de quelques jours.

Comme il est probable que l'île tiendra plus longtemps que l'hexagone, il est bon de disposer cet ouvrage de manière qu'il ait du commandement sur l'hexagone.

Digitized by Google

La nécessité de cheminer cent toises sur cette lunette et sous le feu de l'île de Büderich est bien quelque chose. Au moyen de cette lunette, l'artillerie, la garnison, les magasins de l'hexagone pourront être retirés dans l'île, et tout cela serait pris sans cet ouvrage. Enfin l'ennemi sera très-inquiété pendant huit jours, et si, pendant ce temps, l'armée française arrive, cette petite lunette aura rendu des services de campagne incalculables.

On ne s'oppose point à ce que les ingénieurs tracent l'hexagone de manière que la lunette devienne un réduit et qu'il n'y ait pas d'enceinte vis-à-vis, à peu près comme on le fait à la jonction des places et des citadelles. Quand on devrait mettre un front de plus en terre, et qu'on devrait y relier les ouvrages E, D, on n'y verrait pas d'inconvénient; et, dans le cas où les ingénieurs décideraient ainsi le problème, on ne s'opposerait pas à ce qu'on fît un triangle bastionné ou toute autre chose, au lieu d'une simple lunette.

En un mot, on considère l'hexagone comme une seconde place. L'emplacement m'en plaît assez, parce qu'on y voit l'arrière-pensée que, si dans les siècles à venir on nous enlevait Wesel, l'hexagone resterait toujours avec l'île de Büderich et formerait une petite place. Mais je regarderais comme un grand malheur que l'ennemi pût nous chasser de la rive gauche. Ainsi, outre l'hexagone, on désire une citadelle ou réduit. On demande un tracé de ces ouvrages. On s'occuperait d'abord de ce réduit. Avec le temps un million de plus n'est rien, et on achèverait la place de la rive gauche.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10496.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

Je suis fâché qu'on ait fait passer de l'artillerie de Fenestrelle et d'Alexandrie à Ancône. Des mouvements de cette importance ne doivent pas être faits sans m'être soumis. C'est un moyen de dépenser beaucoup

Digitized by Google

d'argent et de gaspiller nos moyens d'artillerie. Le bureau de l'artillerie est coupable de les avoir faits sans connaître mes intentions. Il y avait dans l'État romain et à Ancône assez de pièces pour armer cette place, si j'y avais attaché cette importance. Le bureau de l'artillerie ignore qu'Ancône n'a pas même d'enceinte. Désormais aucun mouvement d'artillerie ne doit être fait sans mon ordre. On ne remue pas une escouade d'infanterie sans que je l'aie ordonné; cela est cependant de moins d'importance que le matériel.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10497.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

Monsieur Dejean, vous donnerez l'ordre au général Dupont de se rendre à Cologne, vu qu'incessamment toute sa division doit s'y réunir pour reprendre son rang au corps d'armée du maréchal Ney. Ce général aura soin que son artillerie, ses caissons et tous les objets nécessaires à sa division soient parfaitement en règle.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10498.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 15 juillet 1806.

On soumet à l'Empereur les extraits ci-après des demandes de la princesse de Lucques.

Légion d'honneur. J'ai demandé à Sa Majesté d'avoir la bonté de mettre à ma disposition six décorations, ou de la Légion d'honneur ou de la Couronne de fer, pour mes ministres et mes grands officiers.

M'envoyer les noms des personnes auxquelles vous les destinez, et je les nommerai.

Digitized by Google

Les récompenses et les honneurs accordés au mérite sont les plus puissants moyens d'encouragement; j'insiste beaucoup sur cette marque de confiance et de bonté de Sa Majesté.

Relations extérieures. Il est impossible d'organiser les impôts indirects et l'administration, si Pietra-Santa et Barga ne sont pas réunies à la principauté.

Des ordres ont été donnés, et l'on négocie en ce moment avec la cour d'Étrurie.

Finances. Les anciens princes étaient propriétaires de la pêche du thon dans le canal de Piombino; ces droits et cet apanage de ma principauté étaient affermés par mes prédécesseurs. Je demande que cette propriété me soit conservée.

Si cette pêche est dans le même cas que la madrague de l'île d'Elbe, c'est impossible.

Travaux d'embellissements. J'ai fait suspendre les travaux du palais de Paris et continuer ceux de Piombino. Je désirerais connaître si ces dispositions s'accordent avec les projets ou les intentions de Sa Majesté.

C'est de l'argent jeté dans l'eau. Vous n'avez pas besoin de palais à Paris, ni de faire tant de dépenses à Piombino, où vous ne résidez pas.

Mines de l'île d'Elbe. Les mines de l'île d'Elbe ne sont pas affermées, ainsi que Sa Majesté le pensait. Je demande une autorisation pour l'extraction gratuite de 300 cents de minerai pour mes forges.

Accordé.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10499.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 15 juillet 1806.

J'ai donné ordre que tout ce qui revient à vos bataillons de guerre sur la masse de linge et chaussure leur fût envoyé des bataillons de dépôt.

Je crois que les négociations commencées avec l'Angleterre n'iront pas à bien. Elle s'est mise dans la tête de conserver la Sicile à l'ancien roi de Naples. Cette clause ne peut pas me convenir.

Au moment où le feu commencera à Gaëte, réunissez le plus de troupes fraîches que vous pourrez. Arrangez-vous de manière à avoir une colonne

Digitized by Google

de 4 à 5,000 hommes, que vous tiendrez en réserve et que vous ne laisserez pas approcher du feu avant le quatrième ou le cinquième jour, et que vous ne ferez donner que pour une occasion importante et pour couronner quelque ouvrage. J'ai peine à comprendre quel parti vous pouvez tirer de vos chaloupes canonnières. Il serait plus utile qu'elles fussent du côté de la Sicile; la supériorité de l'ennemi sera telle devant Gaëte qu'il ne les laissera pas dehors, ou vous en fera perdre un bon nombre.

C'est la Sicile qu'il faut prendre. Quant à Gaëte, il me semble que votre équipage de siége est très-beau et que vos munitions sont suffisantes. Recommandez à l'artillerie de ne pas tirer à toute charge lorsque demi-charge suffira. Je suis fâché que vous n'ayez pas de petits mortiers. Des mortiers de 8 pouces placés à 100 ou 150 toises font un mal affreux. Il ne s'agit pas de tirer beaucoup, mais de bien tirer. Pourquoi l'officier du génie Chambarlhiac n'est-il pas au siége? C'est un bon officier de guerre. Il ne saurait y avoir là trop d'officiers du génie et d'artillerie

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10500.

A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Il y a eu hier un accident d'un cocher qui, par sa faute, à ce qu'il paraît, a tué un petit enfant. Le faire arrêter, n'importe à qui il appartienne, et le faire punir sévèrement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10501.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, il est inutile d'entrer dans tant de détails dans votre réponse au landgrave de Hesse et de parler des copar-

Digitized by Google

rains. Répondez au général Vial que j'ai donné des ordres au ministre de la guerre pour que tous les obstacles au recrutement fussent levés. L'argent ne doit pas manquer. Il faut qu'avant la fin d'août le régiment soit à son grand complet, de manière que je puisse, à cette époque, nommer les officiers du second régiment. Écrivez au général Vial que, tous les quinze jours, il fasse connaître l'état de ce recrutement, et, si le ministre de la guerre a pourvu à tout ce qui était nécessaire, en indiquant tout ce qu'il y aurait à faire. Faites mettre dans *le Moniteur* ce qui est relatif au décret contre l'introduction des marchandises anglaises en Suisse.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10502.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Mon Cousin, je vous ai prescrit différentes dispositions, par ma dernière lettre, sans vous en dire la cause. Je vous envoie aujourd'hui un traité [1] que je désire que vous gardiez pour vous seul, et que je veux faire sanctionner avant que mon armée repasse le Rhin; par ce moyen, je n'aurai pas de dispute sur ce point. D'un autre côté, Cattaro ne m'est pas encore remis. Mon intention est, si l'empereur d'Allemagne fait la moindre difficulté d'adopter ces mesures, de porter toute mon armée entre l'Inn et Linz, ce qui déchargera la Bavière. Vous pouvez en causer avec M. Otto, mais avec lui seulement. Comme vous serez chargé de l'échange des ratifications, vous aurez à faire un grand travail, dans lequel il pourra vous aider, tout cela devant passer par vos mains.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

[1] Projet de traité de la Confédération du Rhin. (Note de la minute.)

Digitized by Google

10503.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Je vous envoie une lettre de mon ministre en Suisse. Levez tous les obstacles. Il est ridicule que, depuis quelques années, je solde quatre bataillons et que je n'aie pas 1,500 hommes. Qu'on envoie de l'argent et que l'on fasse un règlement pour que le recrutement s'opère avec la plus grande activité, de manière à compléter en un mois le régiment à 4,000 hommes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10504.

AU MARÉCHAL SOULT.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre; j'ai lu avec intérêt le rapport que vous m'avez envoyé. Quelque impatience que j'aie de voir l'armée revenir, je vois avec peine que son retour sera encore retardé de quelques jours, afin d'appuyer les arrangements d'Allemagne, pour lesquels il est indispensable de ne rien laisser derrière soi.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10505.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Mon Fils, je ne sais pourquoi vous voulez faire des généraux de division de généraux de brigade qui n'ont pas tiré un coup de fusil. Si vous n'avez pas envoyé le général Lechi en Dalmatie pour y commander les troupes italiennes, envoyez-y le général Fontanelli. Il y a aujourd'hui

Digitized by Google

assez de généraux de division. Il faut que les généraux actuels fassent la guerre et se distinguent pour arriver aux grades.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10506.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Mon Fils, l'état que vous m'avez envoyé ne signifie rien pour moi. Je n'ai aucune foi aux pièces, je n'en ai qu'aux revues. Je connais parfaitement la force des corps à toutes les époques, et c'est par la force des corps que se justifient les consommations.

Quant aux bons, on en fait tant qu'on veut. C'est un genre de comptabilité qui est bon pour les détails; mais l'ensemble ne se juge que par les revues et la masse des troupes qu'on a dû nourrir.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10507.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Le 6e bataillon *bis* du train a dû arriver à Naples. Vous avez dû recevoir l'ordre de renvoyer en Italie les compagnies et détachements du 7e bataillon et du 4e bataillon *bis* et principal. Du moment que Gaëte sera pris, renvoyez les détachements des bataillons, cette mesure ayant pour but de mieux entretenir les corps.

Faites juger, pour être punis comme ils le méritent, ceux qui ont assassiné les aveugles d'Égypte. Faites-en faire une procédure éclatante, à laquelle je donnerai ici la plus grande publicité. Au reste, tout le monde, Russes, Autrichiens, Anglais, connaissent l'atrocité de la reine de Naples, et savent bien qu'elle ne pourrait pas retourner à Naples,

Digitized by Google

puisqu'elle naviguerait sur une mer de sang. Le mépris qu'elle inspire est général chez toutes les puissances et affaiblit l'intérêt que prennent à elle ceux qui l'ont compromise.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10508.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

Question proposée par le préfet de la Charente sur l'inhumation des morts.

Tout individu doit être porté à l'église du culte qu'il a professé pendant sa vie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10509.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 17 juillet 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, je vous envoie une demande de la grand'mère de la princesse Auguste, pour laquelle je désire faire quelque chose. Faites-m'en un prompt rapport, en me faisant connaître en quoi consiste sa demande et ce qu'il faut faire pour lui conserver ses droits.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10510.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 17 juillet 1806.

Monsieur Dejean, pour pénétrer de Carinthie et de Carniole dans le pays vénitien, il existe trois principaux débouchés : celui de droite à Palmanova; celui de gauche à Osoppo. J'ai ordonné la construction d'un fort à Osoppo; mais j'ai demandé que les plans soient faits par les officiers

Digitized by Google

du génie. La place d'Osoppo est à elle seule une place forte, et le problème que j'ai proposé aux officiers du génie est que cette belle position puisse être mise à l'abri d'une attaque de vive force avec 1,000 hommes, et puisse cependant en contenir 4 ou 5,000. Il paraît que le général Lery dresse ses plans; on continue cependant les travaux pendant ce temps. Je ne désire pas qu'on les discontinue, mais je désire qu'on me communique bientôt les plans des officiers du génie. Le général Marmont propose un petit fort sur les hauteurs d'Ospedaletto, ayant pour but de fermer la vallée. Il propose ensuite une ligne de redoutes de plus d'une lieue de développement, d'Ospedaletto à Osoppo. Ces ouvrages ne peuvent être considérés que comme ouvrages de campagne, que l'on pourrait faire dans un laps de temps assez long, où l'on se trouverait obligé à une rigoureuse défensive. Il pourra être utile, lorsque Osoppo sera dans une situation respectable, d'établir sur la hauteur d'Ospedaletto un petit fort à l'abri d'un coup de main, et tel que 2 ou 300 hommes ferment la vallée; mais, comme il n'est pas possible d'exécuter ce travail avant deux ou trois ans, je désire qu'on lève en détail le pays à trois ou quatre lieues autour d'Osoppo, et qu'un officier du génie soit chargé de discuter ce projet.

Le troisième débouché par où l'ennemi peut pénétrer dans le Frioul, c'est par Caporetto. Le général Marmont propose d'établir à Stupizza un fort qui coûterait 300,000 livres et qui fermerait cette vallée. C'est spécialement sur cet objet que je désire, avant le mois d'octobre, un projet présenté par les officiers du génie. Si effectivement le débouché de Caporetto à Cividale se trouvait fermé par le fort proposé, et que l'ennemi ne pût arriver sur Udine avec son artillerie qu'en prenant ce fort, ou en descendant de manière à se mettre sous la sphère d'activité de Palmanova, ce fort deviendrait utile pour la défensive et pourrait, dans des circonstances données, rendre des services de premier ordre, car ce qui constitue la faiblesse de cette frontière, c'est le grand éloignement où elle se trouve de Paris et même des Alpes; mais il faudrait, pour s'engager dans cette dépense, qu'elle fût effectivement aussi médiocre qu'on la présente, et que le fort puisse bien appuyer la division qui, dans le

Digitized by Google

cas de la défensive, serait chargée de défendre ce débouché, et puisse même permettre de la diminuer considérablement.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10511.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 17 juillet 1806.

Monsieur Dejean, je vous renvoie votre travail sur le nombre de troupes qu'on peut entretenir en Italie avec un fonds de soixante et dix millions. Je désire que vous le refassiez avec les modifications suivantes :

Au lieu de dix régiments de chasseurs, je n'en veux que six.

Au lieu de six régiments de dragons, je n'en veux que quatre; mais ces quatre régiments de dragons auront chacun 800 chevaux.

Au lieu de deux régiments d'artillerie à cheval, je n'en veux qu'un.

Les trois bataillons du train sont bien; mais il faut qu'ils n'aient que 2,100 chevaux, au lieu de 3,300 que vous leur donnez.

Au lieu de cinq régiments d'infanterie légère, il faut en mettre huit.

Pour les dépenses du génie, vous retrancherez celles des places de Palmanova, d'Osoppo et des autres places d'Italie, qui doivent être payées par le royaume d'Italie et non par la France.

Vous ôterez les traitements de retraite et de réforme, qui ne font point partie des dépenses de l'armée active.

Vous mettrez dix régiments d'infanterie de ligne à quatre bataillons, et autant de régiments d'infanterie à trois bataillons qu'il en faudra pour consommer soixante et dix millions.

Je désire que vous spécifiiez en détail les officiers d'état-major, d'artillerie et du génie que vous laissez.

Ce ne sera pas un vain travail que celui-ci; ce sera une base du budget de l'année prochaine.

Je destine une partie de ma conscription à mettre au grand complet mes corps d'Italie. Partagez les dépenses dans des rapports tels qu'elles

Digitized by Google

soient de vingt-cinq millions pour le royaume de Naples, de trente millions pour le royaume d'Italie, et de quinze millions pour les 27e et 28e divisions militaires. Lorsque j'aurai arrêté ce travail, j'arrêterai celui du reste des troupes pour la France; ce qui servira de base pour le budget de 1807, qu'il faut avoir fini avant le mois d'octobre, afin de mettre de la régularité et de l'ordre dans les dépenses.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10512.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 17 juillet 1806.

Monsieur Dejean, je vois dans l'état de situation des divisions militaires que vous me remettez : invalides liguriens à Gênes, 196; invalides piémontais à Asti, 53. Faites-moi connaître pourquoi ces individus sont portés dans l'état, ce qu'ils coûtaient, et s'ils sont de quelque service. Même observation pour le corps auxiliaire : Gênes, 60 invalides piémontais; Turin, 120; Moncalieri, 150. Envoyez-moi un état de situation des compagnies de vétérans au 1er juillet. Faites passer à Savone une bonne compagnie de vétérans, de celles qui sont dans la 8e division militaire. Je vois à Monaco un détachement de 22 hommes d'une compagnie de vétérans, et 64 hommes de la 4e compagnie: vous pourriez y envoyer toute la 4e compagnie.

Vous ne m'avez pas envoyé d'état de situation des vétérans depuis le 15 ventôse an XIII. Dans celui que vous m'enverrez du 1er juillet, vous aurez soin de faire distinguer les compagnies composées de Génois des compagnies composées de Piémontais.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10513.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

Le ministre de la police présente à l'Empereur, comme mesure de sûreté, un projet de décret pour le dépôt des passe-ports des étrangers arrivant aux frontières.

La loi existe. Ce n'est pas de nouveaux décrets qu'il faut, mais l'exécution.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10514.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

J'ai lu le rapport du général Sorbier sur la situation de l'artillerie française en Italie. L'équipage de l'artillerie de campagne en Italie doit être divisé en trois : l'un de vingt-deux pièces de canon, qui se réunira à Palmanova, que l'on pourra même placer de préférence à Osoppo, lorsque cette place sera en état; le second équipage de trente pièces, qui sera réuni à Vérone, et le troisième de trente pièces, qui sera réuni à Pavie.

Il y aura dans les départements au delà des Alpes deux équipages de campagne, dont l'un, de trente pièces de canon, sera réuni moitié à Gênes et moitié à Fenestrelle.

L'équipage qui doit se réunir à Palmanova sera composé de ce qui forme aujourd'hui l'équipage du second corps de la Grande Armée commandé par le général Marmont. Mais on changera les pièces hollandaises et on les remplacera par des pièces conformes aux modèles d'Italie. Cet équipage sera composé de quatre pièces de 12, six obusiers et douze pièces de 6, avec soixante caissons d'infanterie et un double approvisionnement de campagne.

L'équipage de Vérone sera composé de six pièces de 12, de quatre obusiers et de vingt pièces de 6, avec cent caissons d'infanterie. Il sera

Digitized by Google

composé de l'artillerie qui se trouve aujourd'hui à Vérone et à l'armée d'Italie.

L'équipage de Pavie sera composé de l'équipage qui est aujourd'hui à l'armée de Naples et qui en reviendra après que la conquête de ce royaume sera achevée, l'artillerie napolitaine étant alors suffisante pour le service. Cet équipage sera composé de six pièces de 12, de six obusiers et de dix-huit pièces de 6.

L'équipage d'Alexandrie sera composé, de la même manière, avec les pièces qui seraient aujourd'hui à Plaisance et qui se trouvent en Piémont. Un égal nombre de pièces sera placé moitié à Gênes et à Fenestrelle. Il sera formé de pièces de 3, pour servir dans les montagnes des Alpes.

Toutes les pièces de 4, de 8, les obusiers d'ancien modèle et les pièces hollandaises du corps du général Marmont, seront répartis entre Osoppo, Palmanova, Venise, Legnago, Peschiera, Mantoue, la citadelle de Plaisance, Alexandrie, etc. pour servir à la défense de ces places. Toute l'artillerie italienne se réunira à Pavie et devra toujours avoir vingt pièces de campagne mobiles avec double approvisionnement et soixante caissons d'infanterie, pour se porter où il sera nécessaire.

On n'enverra en Istrie que le nombre de fusils nécessaire pour la défense des principaux ports et points de la côte. On n'y tiendra aucun magasin ni dépôt, mais seulement les munitions suffisantes pour fournir cent coups à tirer par pièce. On n'y tiendra qu'une division de six pièces attelées pour suivre les mouvements des troupes. On organisera ces pièces comme l'artillerie le jugera convenable, et on se servira des affûts les plus propres au pays. Il faut donc n'avoir en Istrie aucun magasin de fusils ni autres, et s'y considérer comme dans une position en l'air qu'on pourra évacuer en quarante-huit heures en laissant le moins possible à l'ennemi. Ainsi les fusils qui s'y trouvent actuellement doivent être évacués sur Palmanova ou sur Zara. Il n'y a de véritable place en Dalmatie que Zara; les poudres, cartouches, et tous les moyens de la division doivent être réunis dans cette place, et on ne doit laisser dans les autres points que ce qui est nécessaire pour défendre la côte. Une portion des affûts et du train qui sont à Vérone peut être envoyée en Dalmatie. Toutes les pièces

Digitized by Google

de campagne qu'on enverra en Istrie et en Dalmatie ne compteront pas dans les équipages réguliers ci-dessus annoncés.

Quant au personnel, les deux régiments d'artillerie à pied doivent continuer à rester dans les royaumes de Naples et d'Italie, ainsi que les deux régiments d'artillerie à cheval. Les trois bataillons du train qui doivent rester en Italie sont les 4e, 6e et 7e bataillons, qui y sont avec les bataillons *bis*, ce qui fait six bataillons. Le dédoublement ne se fera qu'à la paix générale et lorsque j'en aurai donné l'ordre.

Le 6e bataillon restera avec le corps de troupes qui restera à Naples, et les 4e et 7e resteront dans la haute Italie. Il faut donner l'ordre aux 4e et 7e, qui sont en Italie, d'acheter 300 nouveaux chevaux, et leur envoyer les fonds nécessaires pour cet achat, car ils commencent à être réduits à peu de chose; et il faut qu'il y ait dans la haute Italie 2,000 chevaux d'artillerie mobile et en bon état et pouvant seconder les opérations de l'armée.

Je vois du reste avec peine qu'on dégarnisse Mantoue, de manière que cette place se trouve désapprovisionnée et hors d'état de se défendre. Donnez donc des ordres précis pour que tout ce qui en aurait été ôté y soit remplacé sur l'heure, et rendez responsable le commandant de l'artillerie de tout envoi qui dégarnirait cette place, qu'on doit toujours considérer comme devant être assiégée à un mois de distance. On doit envoyer en Dalmatie les pièces et boulets que Mantoue aurait de trop; mais c'est à Venise qu'on doit trouver une grande quantité d'affûts marins qu'on peut envoyer en Dalmatie. La Dalmatie est un pays de bois; Venise a un grand arsenal, des affûts y seront bientôt construits. Qu'on n'aille donc pas dégarnir Mantoue. Demandez des détails et rassurez-moi sur la crainte que j'ai qu'on dégarnisse entièrement la défense de cette place. Je désire qu'aucun envoi qui pourrait nuire à son armement et à ses approvisionnements ne se fasse sans mon ordre, laissant le commandant de l'artillerie et le général en chef de mon armée les maîtres d'en laisser sortir ce qui serait au-dessus de l'armement ou inutile à la défense de la place.

Comme je désire que mes ordres soient fixes, je vous prie de me pré-

Digitized by Google

senter un projet de décret, avec les états à l'appui de tout ce que doit contenir chaque place, pour que la répartition que j'ai ordonnée soit constamment maintenue, car il peut échapper à un officier particulier d'encombrer trop d'artillerie de campagne sur un seul point.

Donnez ordre que tous les bronzes de rebut qui sont dans la place de Venise, en Istrie et Dalmatie, soient dirigés sur Ferrare pour être embarqués sur le Pô, d'où ils seront envoyés sur des bateaux à l'arsenal de Turin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10515.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

Mon Fils, il y a des poudrières dans l'état vénitien qui sont sans activité; faites-les travailler, et faites-y fabriquer plus de poudre qu'on n'en fabrique, puisque le royaume en a si grand besoin. Il n'y a point de places fortes en Istrie; il ne faut donc tenir là aucun dépôt. Il y a cependant dans ce moment 2,000 fusils; si la guerre avait lieu avec les Autrichiens, il serait possible que la division d'Istrie fût obligée de se replier sur Palmanova, et ces fusils seraient perdus. Il ne faut donc tenir là que ce qui est nécessaire pour la défense du pays, et faire évacuer les fusils et les choses inutiles sur Palmanova. Il ne faut pas non plus avoir en Istrie plus de six pièces de campagne attelées, et rien de mobile, si ce n'est les munitions destinées à la défense des ports de la côte. Il faut avoir en Istrie le moins de pièces de bronze possible.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10516.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

Mon Fils, la correspondance du général Bellegarde n'est pas si man-

Digitized by Google

vaise que le dit le général Molitor. Elle me paraît, au contraire, sensée et convenable. Puisque le général Molitor est instruit que le général Lauriston a pour deux mois de vivres, j'espère qu'il ne se sera point légèrement exposé et qu'il aura attendu l'arrivée de ses renforts. L'arrivée du général Marmont arrangera tout le reste. Je vous envoie le général Broussier, qui a fait la guerre dans le Frioul, dans la Carinthie et dans la Carniole, et qui commandera une de vos divisions. Si le général Marmont a emmené le général Boudet, je vous enverrai un autre général de division. Ayez bien soin, comme je vous l'ai écrit, de tenir toute l'organisation du corps du général Marmont en état.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10517.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

Faites partir les deux bataillons du 65e avec deux pièces de canon pour se rendre à Arnheim, où ils seront à la disposition du prince Joachim, qui leur enverra des ordres de Wesel. Ils sont destinés à prendre possession pour ce prince du duché de Bentheim et autres états voisins. Mettez de la célérité et du secret dans ce mouvement. Pendant tout le temps que ces troupes seront sur les états du prince Joachim, elles seront nourries à ses frais; mais vous continuerez à leur donner la solde.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10518.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

Le ministre directeur de l'administration de la guerre propose de renvoyer à Liége 204 soldats du 32e régiment de ligne qui sont passés à Rocroy, munis de permissions

Si ces militaires sont arrivés chez eux dans l'Aisne, le ministre Dejean écrira au général commandant le

Digitized by Google

pour se rendre à Paris. Ces soldats, dont le régiment se recrute dans le département de l'Aisne, avaient pris les devants pour voir leurs familles; au moment où le corps reçut l'ordre de s'arrêter à Liége, ces militaires étaient déjà à Rocroy.

département et au colonel de la gendarmerie qu'il leur est accordé une prolongation de congé de huit jours pour voir leurs familles; après quoi ils rejoindront leur corps à Liége.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10519.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Le ministre de la guerre demande si l'Empereur consent que lord Shaftesbury, actuellement à Lyon, vienne résider à Paris. M. Fox s'intéresse beaucoup à lui.

Accordé.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10520.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Mon Cousin, réitérez l'ordre au général Broussier de se rendre en Italie en poste, pour prendre le commandement d'une des divisions du Frioul. J'ai envoyé le général Marmont en Dalmatie. Le 3 juillet il n'y avait rien de nouveau à Raguse. Le général Lauriston y est enfermé avec deux mois de vivres. Les Autrichiens sont restés à Curzola, tant ils ont eu peur qu'on ne leur livrât pas les bouches de Cattaro. Le siége de Gaëte a commencé vigoureusement; le troisième jour, la brèche était dessinée. Les Anglais ont débarqué, le 3 juillet, 5,000 hommes dans le golfe de Sainte-Euphémie. Le général Reynier a marché à eux; j'ignore le résultat. Il est probable qu'ils s'en repentiront.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10521.

AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Monsieur le Général Lemarois, je suis étonné que vous ne m'ayez pas encore rendu compte de la reconnaissance de vos côtes jusqu'aux frontières du royaume de Naples; si vous ne l'avez pas faite, partez sur-le-champ pour la faire, et poussez jusqu'à Pescara. Il faut que vous puissiez, en cas d'événement, vous appuyer sur cette frontière. Mettez-vous en correspondance avec le général qui y commande. Je suis étonné que vous ne m'ayez pas instruit de ce qui se passe à Sainte-Euphémie et à Cotrone. Le vice-roi a dû vous envoyer des ordres pour l'approvisionnement de Raguse; employez-vous-y avec la plus grande activité.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

10522.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

J'ai reçu votre lettre. Rien n'est plus heureux que le débarquement des Anglais. Le général Reynier aura été rallié par les brigades qui se trouvent en échelons sur les différents points de la côte, et culbutera les Anglais. Ceux-ci, sans cavalerie, ne peuvent pas avoir la prétention de se maintenir dans le pays. Il est probable qu'ils s'en repentiront. Vous avez une nombreuse cavalerie, et ils n'en ont point. Il est difficile de concevoir quelle espèce de fatalité les a poussés.

Ne vous étonnez pas du peu de mal que la canonnade fera, les premiers jours, à Gaëte; mais, si le feu est bien dirigé, comme j'imagine qu'il l'est, les pans de muraille tomberont tout d'un coup le sixième ou le septième jour de la canonnade. C'est alors qu'il ne faut pas perdre un moment pour enlever les ouvrages. J'ai donné ordre qu'on vous envoyât, des dépôts, non-

Digitized by Google

seulement la masse de linge et de chaussure, mais encore tout ce dont on pourra disposer. Mettez de la vigueur.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10523.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

J'ai reçu votre relation de la bataille d'Austerlitz. Elle laisse beaucoup de choses à désirer. Je vous prie de m'envoyer les rapports des maréchaux Davout, Soult, et les autres rapports que vous avez sur cette bataille.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10524.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 20 juillet 1806.

Monsieur Dejean, voici quelques observations sur la place de Wesel. Il me paraît que l'île de Büderich sera à l'abri de toute attaque en y construisant trois bastions casematés pouvant servir de magasins, à l'abri de la bombe, isolés et fermés à la gorge. Ils seraient enveloppés par une enceinte continue en terre, formant digue. Elle masquerait les établissements et surtout trois grands corps de caserne qui seraient placés dans les courtines. L'île ainsi à l'abri de toute attaque, il faudrait la coordonner avec une tête de pont sur la rive gauche. Un carré de 180 ou 200 toises de côté serait d'une dépense médiocre; protégé par l'île, l'ennemi ne pourrait l'attaquer que d'un côté, auquel on donnerait, avec le temps, un grand degré de force, en portant cette dépense à trois millions. L'importance de Wesel est telle qu'on peut, dès cette année, y faire une dépense de 1,200,000 francs. Ainsi, on voudrait que, dès la fin de cette année, l'île de Büderich se trouvât à l'abri de toute attaque par le tracé des digues, des trois bastions, le tout ayant la force d'une fortification de campagne, excepté un bastion qui serait achevé et aurait déjà toute la résistance

Digitized by Google

d'une fortification permanente. On aurait sur la rive gauche une tête de pont, dont deux bastions, et, s'il était possible, quatre auraient déjà la consistance d'une fortification permanente revêtue et avec contrescarpe. Au 1er janvier 1808, ces ouvrages seraient parfaitement finis. On ferait une demi-lune sur le front d'attaque, des contre-gardes, des lunettes, enfin tout ce que l'art indique pour augmenter successivement chaque année la force de cette tête de pont. Lorsque l'ennemi serait obligé de perdre dix ou douze jours de tranchée ouverte devant une tête de pont dont la prise ne le conduirait à rien, il est probable que cette tête de pont serait hors de toute attaque. Enfin sa prise n'aurait aucune influence sur la prise de Büderich, qui conserverait sa communication avec la citadelle de Wesel, de manière que, la ville prise, la citadelle, l'île de Büderich et la tête de pont formeraient encore une place; que, la ville et la citadelle étant prises, l'île et la tête de pont formeraient une place qui arrêterait encore les efforts de l'ennemi. L'île enfin serait la dernière prise; et, si l'armée française venait à rejeter l'ennemi au delà du Rhin, elle se trouverait dégagée. Je désire qu'on donne sur-le-champ les ordres pour les approvisionnements, et qu'on me présente dans la huitaine un deuxième projet sur les nouveaux ouvrages demandés. Quant aux établissements, je pense qu'il est impossible de les avoir tous dans l'île et sur la rive gauche; ils seraient trop loin de la ville; trop d'accidents pourraient rendre difficiles les communications : il faut donc les placer, partie dans la citadelle, partie dans l'île et partie sur la rive gauche. Il faut se procurer dans la ville des logements pour 6,000 hommes, en prenant pour cet objet le couvent des Dominicains, la maison de correction et autres établissements publics.

L'année prochaine on donnera les fonds nécessaires pour que la tête de pont et l'île de Büderich soient terminées. Quant aux établissements à faire cette année dans la citadelle, il faut y avoir, à l'abri de la bombe, une salle d'artifice, des magasins à poudre en suffisante quantité, un hôpital, un magasin aux vivres. On fera connaître s'il existe déjà des magasins pour placer tout ce qui est nécessaire à l'artillerie pendant le siége, et ce qu'il faudrait pour les compléter. En évaluant la dépense totale des

Digitized by Google

ouvrages qu'on demande à quatre millions, dont un million pour l'île et trois millions pour la tête de pont, il resterait trois millions à fournir pour l'année prochaine; on les donnerait, et même davantage, si on pouvait les employer. Les ponts et chaussées sont chargés de l'entretien des digues et épis qui garantissent la citadelle et l'île, ainsi que de la construction d'un pont sur pilotis. Il a été mis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 100,000 francs pour le premier objet, de 50,000 francs pour le second.

Je désire avoir l'opinion du génie sur les différents travaux de fortification demandés, ainsi que sur les établissements militaires qu'il faudra construire à l'épreuve de la bombe dans la citadelle, l'île et la tête de pont.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10525.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 20 juillet 1806.

Monsieur Dejean, voici quelques observations sur Juliers. J'approuve les travaux de la couronne, la redoute G et les trois redoutes E, F, D. Toutes les observations se réduisent donc au front de la citadelle.

On demande s'il y aurait moyen, soit dans l'ouvrage B, soit dans l'enceinte même de la place, soit dans la demi-lune 10, d'élever un cavalier qui dominât la hauteur de Mersch; on aurait alors des feux sur toute la hauteur de Mersch.

J'adopte la rectification d'enceinte 13-14-10 pour fermer les trouées des fossés des demi-lunes, et la disposition de trois lunettes A, C, B. Je ne verrais point de difficulté à faire une redoute en forme de réduit dans le bastion du centre sur la hauteur. Le premier tracé de la hauteur a été fait ainsi parce qu'on a voulu embrasser 500 toises de terrain, afin de rendre plus difficiles les cheminements des bastions 2 et 3, tandis que l'occupation seule du bastion central ne pourrait suffire pour remplir le but. Mais aujourd'hui qu'on a rapproché la défense de la place, les grands

Digitized by Google

coups ne se porteraient plus sur la hauteur de Mersch. Un fort dans le genre du fort Meusnier à Mayence, ou le bastion du centre avec une redoute servant de réduit au milieu, revêtue avec escarpe et contrescarpe, n'offrirait pas une résistance telle que l'ennemi voulût la négliger, et il faut balancer la force de cet ouvrage et le degré d'incommodité qu'il donnerait aux attaques sur les capitales des lunettes A et C; c'est pour cela qu'on croit que la dépense ni la force de cet ouvrage ne doivent être considérables.

Ainsi, si la garnison était très-forte, elle pourrait défendre ce bastion en terre et s'en servir de point d'appui pour disputer le terrain entre la place et ce point, et établir ainsi des lignes de contre-attaque contre les cheminements des lunettes A et C; si, au contraire, la garnison était faible, 150 hommes dans cette redoute retarderaient la prise de six à sept jours; et, en cas que l'ennemi la négligeât pour cheminer tout de suite sur les lunettes A ou C, elle gênerait l'ennemi soit par des feux de flanc et de revers, soit en l'obligeant à un plus grand développement de tranchées, soit en servant de point d'appui pour les sorties; enfin elle procurerait l'avantage de tenir l'ennemi très-loin pendant le blocus et le temps qui lui sera nécessaire pour faire les préparatifs de siége, temps qui peut être souvent d'un mois, six semaines ou davantage.

Une place comme Juliers peut d'ailleurs avoir occasion de donner protection à divers corps de troupes, et alors cette redoute serait d'un merveilleux service; elle peut même servir dans une bataille qu'on donnerait dans les environs de cette place. On estime donc qu'une somme de 150,000 francs dépensée au bastion du centre ne pourrait être que d'un effet très-avantageux, sinon à la défense de la place, du moins à tous les environs de la place; bien entendu que la véritable défense de la place serait fondée sur les bastions 2, 3, l'enveloppe 13-14-10 et les lunettes A, B, C.

Le désir que j'ai d'avoir enfin une place sur cette frontière me porte à accorder un fonds extraordinaire de 500,000 francs, qui, joint à celui de 500,000 francs déjà porté au budget de cette année, fera un million pour la place de Juliers.

Digitized by Google

Je désire qu'avec cette somme Juliers se trouve en bon état de défense à la fin du mois de mai de l'année prochaine; et, comme la place ne peut être investie dès le premier mois, on voit que, dans le courant de la campagne, avant le moment du siége, elle pourrait être mise en état.

L'année prochaine on accordera un nouveau million, dont 2 ou 300,000 francs pour achever les ouvrages, le reste pour les établissements militaires, parmi lesquels trois magasins à poudre, une salle d'artifice et un hôpital paraissent de première importance. On accorderait même davantage si les circonstances le rendaient nécessaire.

Lorsque les travaux prescrits pour la place de Juliers seront finis, je désire que les officiers du génie me présentent de nouveaux projets sur la manière d'occuper la hauteur de Mersch, non comme portant toute la défense de la place du côté de la citadelle, mais comme éloignant l'ennemi de la place, et pour tous les autres avantages que l'on a développés. On sent que la garnison aurait un immense avantage si elle pouvait rester maîtresse des hauteurs pendant que l'ennemi attaquerait de tout autre côté.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10526.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 20 juillet 1806.

Monsieur Dejean, les places de Wesel, Venloo, Maëstricht et celle intermédiaire de Stevensweert me forment une ligne de places fortes sur un espace de vingt-quatre lieues.

La place de Juliers se trouve en avant de six lieues sur cette ligne, vers Cologne, également appuyée par Maëstricht, Stevensweert et Venloo.

Une armée prussienne qui voudrait arriver à Bruxelles pour se réunir à une armée anglaise, et ainsi isoler la Hollande, serait d'abord obligée de bloquer Wesel.

En supposant qu'elle passât le Rhin entre Wesel et Cologne, et qu'elle

Digitized by Google

voulût cheminer par Venloo, elle aurait sur son flanc Juliers, et ne pourrait passer la Meuse sans s'être emparée de Juliers et de Venloo.

Si, au contraire, cette armée passait le Rhin à Cologne, afin d'être moins dans la sphère d'activité de Wesel, elle serait obligée de bloquer Juliers. En supposant qu'elle prît le chemin de Liége, elle aurait sur son flanc Maëstricht, Stevensweert, Venloo et Wesel; elle serait donc obligée nécessairement de prendre Juliers pour avoir un point d'appui, et, pendant le siége, la principale armée se rangerait vis-à-vis cette place, la droite au Rhin, la gauche vis-à-vis la Meuse, pour soutenir le siége de Juliers; et, Juliers pris, elle arriverait à Liége prêtant toujours le flanc à toutes ces places, et il faudrait qu'il y eût bien peu de forces pour que l'armée française ne manœuvrât pas derrière ces places pour déboucher par Wesel et inquiéter toute la ligne d'opération de l'ennemi; elle ne passerait probablement pas outre sans avoir aussi pris Maëstricht.

Les places de Nimègue et Grave, celles de Wesel, Venloo, Juliers, Stevensweert et Maëstricht, commencent donc à nous donner une frontière qui flanque la Belgique, protége la Hollande, et presque déjà assez forte pour obliger l'ennemi à perdre une campagne.

Un ennemi qui passerait le Rhin à Coblentz s'approcherait d'abord de la sphère d'activité de Mayence, trouverait des obstacles dans toutes les gorges de la Moselle, ne pourrait pénétrer jusqu'à Liége sans passer par Bonn, parce qu'il n'y a pas de chemin : il rentrerait alors dans le système qu'on vient d'examiner.

S'il arrivait à Trèves, il n'aurait fait que la conquête d'un pays peu important et ne se combinant avec aucune grande opération, et viendrait s'arrêter tout court sur Luxembourg et les places de la Sarre.

Ce n'est pas un territoire comme celui de la France qu'on peut avoir la prétention de fermer hermétiquement; le plan de campagne que nous venons de supposer ne produirait que la dévastation de quelques provinces qui ne vaudrait pas les frais et les risques, et ne pourrait offrir aucun but à l'ennemi, qui n'espérerait jamais pouvoir prendre Luxembourg. La trouée par Cologne, au contraire, qui conduit à Bruxelles, et de là à Anvers et Ostende, donne la possession d'un beau pays, coupe la

Digitized by Google

Hollande, combine l'opération avec nos éternels ennemis. On peut dire qu'on a réussi, lorsqu'on est arrivé à Ostende ou Anvers, à procurer aide au débarquement des Anglais.

De tous les plans de campagne que des puissances combinées puissent tenter contre nous, c'est celui auquel il faut le plus s'opposer.

Il est fâcheux cependant qu'on ait démoli Ehrenbreitstein; que faudrait-il cependant pour le remplacer?

Il est aussi des positions sur la Moselle qui de tout temps ont été considérées comme extrêmement faciles à fortifier, et qui donnent des appuis à cette ligne et à toute armée qui, destinée dans des opérations de cette espèce à protéger l'Alsace et le pays derrière Mayence, borderait la Moselle et se trouverait sur les flancs de l'ennemi, pendant que Mayence et les places du Rhin l'empêcheraient de pénétrer en Alsace.

Je désire avoir des plans et mémoires sur Montréal et autres positions dans cette situation.

Il serait peut-être aussi à désirer d'avoir une petite place entre Juliers et Bonn à quelque distance du Rhin; son but serait d'intercepter la route de Bonn à Liége.

On peut même mettre en discussion si cette place doit être située entre Juliers et Bonn, ou bien dans les montagnes, de manière cependant toujours à arrêter l'ennemi qui voudrait tourner Juliers pour arriver à Liége; alors il serait bien difficile qu'on pût tenter une opération sérieuse avant d'avoir pris trois places, au moins deux.

Le premier inspecteur avait déjà fait des projets pour Bonn avec des devis; je désirerais que ces projets me fussent mis sous les yeux.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10527.

AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 20 juillet 1806.

Monsieur Dejean, je vous envoie le plan de Ruremonde. La position de Stevensweert, situé à égale distance de Maëstricht et Venloo, me

Digitized by Google

séduit d'autant plus qu'il me paraît qu'il y aurait peu de dépense à y faire. Je désire un mémoire et une carte qui me fassent connaître, 1° le terrain à 1,200 toises; ce fort domine-t-il partout, ou est-il dominé? 2° la profondeur de l'eau dans les deux bras de la Meuse, et la superficie de l'île; 3° la nature de l'air, s'il est bon ou mauvais, s'il y a des marais; 4° enfin, quelle sorte de résistance il peut faire dans l'état actuel. Par la grandeur de l'île je verrai si on peut cheminer dans l'île.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(Ex minute aux Arch. de l'Emp.)

10528.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 20 juillet 1806, 4 heures et demie après-midi.

Mon Fils, je m'empresse de vous prévenir que la paix vient d'être signée avec la Russie; que, par cette paix, il est dit que les hostilités cesseront au même moment sur terre et sur mer, et que les bouches de Cattaro seront remises sans délai. Faites donc partir sur-le-champ un courrier par terre pour le général qui commande en Dalmatie, et faites partir de Venise un petit aviso en parlementaire, qui ira trouver la croisière russe. Un officier du grade de capitaine sera suffisant pour être chargé de votre lettre au commandant russe. Votre lettre sera ainsi conçue : « Monsieur l'amiral, je m'empresse de vous prévenir que la paix vient d'être conclue entre S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, mon auguste père et souverain, et S. M. l'empereur de toutes les Russies. Le traité a été signé à Paris, le 20 juillet, par M. le général Clarke et par M. d'Oubril. Il y est stipulé que les hostilités cesseront sur-le-champ, et vous en recevrez l'avis par le courrier qui devra vous être expédié de Paris le lendemain. J'ai cru cependant de mon devoir de vous en prévenir, vous priant d'en faire part au commandant français qui se trouvera à votre portée, afin que toute hostilité cesse, et qu'il n'y ait point d'effusion inutile de sang. Quand l'empressement que je mets à vous informer de cette nouvelle n'aurait pour résultat que d'épargner la vie d'un seul homme, je me croirais heureux d'avoir pu y contribuer. »

Digitized by Google

Quant au courrier par terre, il suffira que vous l'adressiez au général Marmont ou au général Molitor, pour qu'ils en préviennent officiellement les commandants de terre et de mer russes.

Probablement avant de me coucher, je vous expédierai les originaux des ordres du ministre plénipotentiaire russe au général de sa nation.

Mon intention est que mes 3 frégates et 1 brick se tiennent prêts à partir, pour qu'aussitôt qu'il sera constaté que les Russes ne commettent plus d'hostilités ces bâtiments mettent à la voile et se rendent à Cattaro, afin de pouvoir approvisionner cette place avant l'arrivée des croisières anglaises, qui probablement ne tarderont pas à arriver.

Je désire que vous gardiez cette nouvelle pour vous seul, de manière qu'elle ne soit connue à Milan que quelques jours après le départ de votre parlementaire et de votre courrier.

Comme, du reste, les agents russes sont assez rebelles à la volonté de leur maître, il faut toujours continuer vos expéditions pour approvisionner Raguse. Vous les munirez de passe-ports, qui porteront qu'en vertu du traité signé à Paris, le 20 juillet, les hostilités cessent par terre et par mer, et que toutes les prises qui seraient faites à dater du 20 juillet seront rendues. Faites charger vos bâtiments de biscuit, de farine, de poudre, de canons de fer et de mortiers, afin que tout cela se rende promptement aux bouches de Cattaro, à Raguse et en Dalmatie. Faites toujours marcher des troupes, car il est très-douteux que les Monténégrins veuillent retourner chez eux, et il sera nécessaire de rosser ces brigands pour les contenir.

NAPOLÉON.

Vous écrirez à Marmont que cependant cela ne doit pas empêcher d'exiger que sur-le-champ Raguse soit libre; et, s'il est en mesure, il doit attaquer et battre les Monténégrins.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(Ro minute aux Arch. de l'Emp.)

Digitized by Google

10529.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806, 9 heures du matin.

Mon Frère, je reçois votre lettre des 11 et 12 juillet. Vous n'aviez pas encore de nouvelles du général Reynier, et vous n'aviez fait aucun mouvement de Naples. L'art de la guerre, dont tout le monde parle, est un art difficile; vous n'avez pas un homme dans tout votre conseil qui en ait les premières notions.

J'ai conclu ma paix avec la Russie; le traité a été signé le 20 juillet. La Russie ne se mêle point des affaires de l'ancien roi de Naples. Il a été statué qu'elle vous reconnaîtrait sans difficulté, lorsque les événements de la guerre seraient finis, et qu'en attendant son commerce serait accueilli et protégé dans les ports de Naples comme le vôtre le serait dans les ports de Russie; que les Russes resteraient à Corfou, et que les communications seraient libres de part et d'autre.

On négocie toujours avec les Anglais. La Sicile est toujours la pierre d'achoppement. Cependant ils paraissent céder un peu. Mais, par Dieu, avec 36,000 hommes ne laissez pas écraser une de vos divisions! Puisque vous n'avez pas de nouvelles de Reynier, c'est que la communication est coupée et que le pays est insurgé.

Je regrette cette grande quantité d'affaires qui me retiennent à Paris. Si j'avais été à Naples, pas un Anglais ne serait débarqué, ou, s'ils avaient débarqué, ils auraient été enveloppés, avant quatre jours, par des forces doubles, et poursuivis par des colonnes de cavalerie; pas un n'aurait échappé. Mais qu'y faire? Ce résultat aurait été obtenu par des mouvements de brigades en échelons.

Je donne ordre qu'on vous envoie 500,000 francs et cent milliers de poudre; mais songez qu'il est bien difficile de vous envoyer cinq ou six millions tournois. Il y a bien des moyens à Naples, mais il faut savoir les en tirer par une administration ferme et vigoureuse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10530.

AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806.

Mon Cousin, j'ai conclu la paix avec la Russie. Cattaro me reste. La cause de l'ancien roi de Naples est abandonnée. La Russie garde Corfou. Ces notions sont pour vous seul; vous pouvez cependant laisser entrevoir que la paix avec la Russie est faite.

Vous avez dû recevoir beaucoup de lettres du ministre des relations extérieures. J'attends, pour vous écrire en détail, de connaître les mouvements de troupes que vous avez faits. Je serais fâché que vous eussiez donné des ordres à des troupes de l'intérieur, mon intention étant que vous en donniez seulement à celles qui sont au delà du Rhin. Instruisez-moi des mouvements que vous avez ordonnés.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10531.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806, 11 heures du matin.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint trois lettres que vous expédierez, l'une de Venise, sur un bâtiment parlementaire, par un de vos officiers, avec une petite lettre pour l'amiral russe; la seconde, par un courrier et par terre; vous enverrez la troisième, par un courrier, à Ancône, où elle sera également expédiée sur un bâtiment. Comme les lettres sont sous cachets volants, vous y verrez les articles du traité qui vous concernent. Vous donnerez l'ordre au général Marmont de faire occuper les bouches de Cattaro en force; on doit d'ailleurs garder Raguse jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez hasarder d'expédier un brick chargé de poudre, de canons, de biscuit et de vivres, pour que ce brick puisse sur-le-champ entrer à Raguse, et de là à Cattaro, dès l'instant que mes troupes y seront.

Digitized by Google

Vous donnerez au général Lauriston l'ordre d'occuper les bouches de Cattaro et de rester là. Je n'ai pas besoin de vous réitérer d'envoyer à Cattaro toutes sortes de munitions et une grande quantité de blé. Donnez ordre qu'on arme les forts, qu'on lève la carte du pays, et que les forteresses soient en état de soutenir un siége, s'il le fallait.

Faites tracer par le général Poitevin un fort à la position de Stagno, de manière à avoir vue sur les deux mers et à pouvoir constamment protéger le passage.

Vous ferez remarquer au général Lauriston qu'il est dit dans le traité que je reconnais l'indépendance de Raguse; ce qui ne dit pas que je dois l'évacuer, quoique, quand les Monténégrins seront rentrés chez eux et que tout sera rétabli dans l'ordre, je réorganiserai ce pays et l'abandonnerai même, s'il le faut, en conservant la position de Stagno.

Rendez-moi compte en détail de toutes les expéditions de blé, poudre et approvisionnements de toute espèce que vous envoyez à Cattaro.

Vous ferez prendre copie des articles sur les lettres de M. d'Oubril, vu que ce sont les mêmes, hormis que vous aurez soin de mettre mon nom avant celui de l'empereur de Russie, et la France partout avant la Russie.

Ne perdez point de vue que sous très-peu de temps les Anglais viendront bloquer Cattaro, et qu'il est important de profiter de ce premier moment pour y expédier 12 ou 15,000 quintaux de grains, une vingtaine de pièces de canon de 18, 24 et 36 approvisionnées, et des mortiers, afin que tout cela se rende promptement à Raguse et se trouve tout porté à Cattaro. Envoyez votre aide de camp, officier du génie, visiter les bouches de Cattaro. Il vous en rapportera des plans, profils et tous les renseignements qu'il prendra sur les forteresses et la défense du pays.

Faites connaître au général Marmont que, si les Monténégrins se tiennent sages, je ne veux qu'occuper le pays; mais que, le moindrement qu'ils se comporteront mal, je veux leur donner une bonne leçon.

Ne faites pas partir mes frégates, parce que je ne veux point les exposer; faites partir des bricks, et que, quatre jours après la réception de

Digitized by Google

la présente lettre, toutes vos expéditions soient parties pour Raguse. Si le blé est à meilleur marché à Ancône, faites-y acheter dix mille quintaux de blé que vous ferez partir de là pour Cattaro, sous pavillon français, mais en donnant pour instructions aux bâtiments de bien éviter les croisières anglaises. Il est très-probable que l'on ne sera pas maître de l'Adriatique plus de quinze jours.

Stagno me paraît le point dominant où il est important que j'établisse des fortifications; il faut qu'elles coupent la presqu'île de Sabioncello, de manière que, moyennant les fortifications établies à l'isthme, cette presqu'île soit tout entière à moi; car, si les ennemis s'emparaient de cette presqu'île, toutes mes communications seraient coupées avec les bouches de Cattaro.

Vous m'enverrez le rapport de l'officier du génie; il pourrait aller par mer. Il rapportera le plan de Raguse, que Lauriston aura eu le temps de faire faire ou de recueillir pendant le temps qu'il y aura été.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10532.

AU MARÉCHAL BRUNE,

COMMANDANT EN CHEF LE 1er CORPS DE RÉSERVE, AU CAMP DE BOULOGNE.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806.

J'ai reçu votre lettre du 19 juillet. Je vois avec peine que le secrétaire interprète russe soit débarqué à Calais sans mes ordres. Prenez des mesures pour que cela n'arrive plus. Mon intention est de ne laisser passer que les courriers anglais dirigés à lord Yarmouth ou envoyés par lui; mais le passe-port de M. de Stahrenberg devait d'autant moins servir à violer la consigne, que cet ambassadeur lui-même se serait présenté qu'il n'eût pas dû être reçu. Prenez des mesures avec le contre-amiral Lacrosse pour que ce principe soit rétabli dans toute sa sévérité.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

Digitized by Google

10533.

AU PRINCE JOACHIM.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806.

J'ai donné ordre au ministre de la guerre de vous donner deux mille fusils de modèle autrichien. L'artillerie de la place de Wesel restant à la France, on vous donnera toute l'artillerie dont vous avez besoin. Je donne ordre qu'on vous envoie douze pièces d'artillerie de campagne.

Aussitôt que je pourrai faire revenir les Polonais, je vous les enverrai. Je ne puis vous donner le général Broussier; il est employé dans le Frioul qu'il connaît. Le major Gheiter, les capitaines Gentili et Mouff, que vous demandez, seront mis à votre disposition.

Vous pouvez proposer quelques jeunes gens qui aient les qualités nécessaires; on les admettra à Fontainebleau. Si le maréchal Soult consent au changement de sénatorerie, je n'y vois pas d'inconvénient. L'orangerie de Bonn pourra vous être accordée; mais cela dépendra de quelques arrangements à faire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10534.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806.

Vous m'écrivez tous les jours pour me chanter misère. Je ne suis pas chargé de payer les dettes de la Hollande; j'en serais chargé que je n'en ai pas les moyens. Voyez votre conseil et arrangez vos affaires avec lui. Si la Hollande renonce à ses colonies, elle peut licencier l'escadre du Texel, désarmer tous les vaisseaux et la flottille; mais tout cela n'a pas de sens. La Hollande est obérée sans doute, mais elle a des ressources. Quelques années de paix vous rétabliront sans doute; mais il faut, en attendant, soutenir ce qui existe. Je ne garderai bien d'envoyer à Cu-

Digitized by Google

raçao le bataillon qui est à Boulogne et de laisser désorganiser votre flottille.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10535.

AU ROI DE HOLLANDE.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806.

Je suis mécontent de ce que vous avez fait pour Flessingue. J'ai donné ordre que le lieutenant général Van Guerick n'y fût pas reçu, parce que cette place appartient à la France et à la Hollande, et que vous n'y devez rien faire sans ma participation. Je ne suis pas non plus satisfait que vous veuillez en ôter le général Monnet, qui doit rester à Flessingue, et auquel vous ne devez donner aucun ordre contraire au bien du service. Située à l'embouchure de l'Escaut, indivise par les traités, Flessingue est moitié française et moitié hollandaise.

Vous désorganisez aussi, me dit-on, votre escadre du Texel. Si cela est, je ferai ma paix sans vous faire restituer aucune colonie.

On dit aussi que vous voulez m'envoyer, pour résider près de moi, le général Dumonceau. Il serait étonnant que vous le fissiez sans me consulter. Je ne veux point de généraux hollandais pour ambassadeurs à Paris.

Il ne doit être rien innové à la flottille batave.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10536.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806, 10 heures du soir.

Vous pouvez publier la paix avec la Russie, sans en montrer cependant trop de joie, ce qui blesserait le sentiment de notre puissance. Un courrier qui vient de Londres me fait penser que cette décision de la Russie a fort étonné les Anglais, et qu'ils ne sont pas éloignés de lâcher

Digitized by Google

la Sicile, qui est jusqu'ici le point d'achoppement. Si ces premières données se confirment, vous aurez le plus beau royaume du monde, et j'espère que, par la vigueur que vous mettrez à avoir un bon corps d'armée et une escadre, vous m'aiderez puissamment à être maître de la Méditerranée, but principal et constant de ma politique. Mais il faut pour cela que les peuples payent beaucoup. Naples et la Sicile doivent vous rendre cent millions. Le royaume d'Italie et la France rendent proportionnellement davantage.

Vous devez avoir six vaisseaux, neuf frégates et des bricks, et entretenir un corps de 40,000 hommes, soit français, soit de troupes de votre armée. Gardez cependant ces notions secrètes, car il serait possible que cela manquât, et je préférerais soutenir dix ans de guerre que de laisser votre royaume incomplet et la possession de la Sicile en contestation.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10537.

A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 22 juillet 1806.

Monsieur Champagny, ayant ordonné, par notre décret du 30 mai dernier, de réunir les plus considérables d'entre les Juifs en assemblée, dans notre bonne ville de Paris, nous avons nommé, par notre décret de ce jour, MM. Molé, Portalis et Pasquier, maîtres des requêtes en notre Conseil d'état, pour nos commissaires près ladite assemblée. Nous désirons que les membres de cette assemblée se réunissent le 26 du présent mois, et ensuite à leur volonté, et qu'ils nomment un président, deux secrétaires et trois scrutateurs pris parmi eux. L'assemblée étant organisée, nos commissaires soumettront à sa discussion les questions que nous joignons à cette lettre. Elle nommera une commission pour préparer le travail et diriger la discussion sur chacune de ces questions. Les Juifs de notre royaume d'Italie ayant demandé la faveur d'être admis dans cette assemblée, nous la leur avons accordée et nous voulons qu'ils y aient entrée à mesure qu'ils arriveront à Paris. Notre but est de concilier la

Digitized by Google

croyance des Juifs avec les devoirs des Français, et de les rendre citoyens utiles, étant résolu de porter remède au mal auquel beaucoup d'entre eux se livrent au grand détriment de nos sujets.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10538.

ANNEXE A LA PIÈCE PRÉCÉDENTE.

QUESTIONS A FAIRE A L'ASSEMBLÉE DES JUIFS.

Saint-Cloud, 22 juillet 1806.

1° Est-il licite aux Juifs d'épouser plusieurs femmes?

2° Le divorce est-il permis par la religion juive?

Le divorce est-il valable sans qu'il soit prononcé par les tribunaux et en vertu de lois contradictoires à celles du code français?

3° Une Juive peut-elle se marier avec un Chrétien, et une Chrétienne avec un Juif? ou la loi veut-elle que les Juifs ne se marient qu'entre eux?

4° Aux yeux des Juifs, les Français sont-ils leurs frères, ou sont-ils des étrangers?

5° Dans l'un et l'autre cas, quels sont les rapports que leur loi leur prescrit avec les Français qui ne sont pas de leur religion?

6° Les Juifs nés en France et traités par la loi comme citoyens français regardent-ils la France comme leur patrie? Ont-ils l'obligation de la défendre? Sont-ils obligés d'obéir aux lois et de suivre toutes les dispositions du Code civil?

7° Qui nomme les rabbins?

8° Quelle juridiction de police exercent les rabbins parmi les Juifs? Quelle police judiciaire exercent-ils parmi eux?

9° Ces formes d'élection, cette juridiction de police et judiciaire sont-elles voulues par leurs lois, ou seulement consacrées par l'usage?

10° Est-il des professions que la loi des Juifs leur défende?

Digitized by Google

11° La loi des Juifs leur défend-elle de faire l'usure à leurs frères?

12° Leur défend-elle ou leur permet-elle de faire l'usure aux étrangers?

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10539.

AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 22 juillet 1806

Monsieur Decrès, la paix a été signée entre la France et la Russie le 20 de ce mois. Il est dit, par un article du traité, que les hostilités cesseront à l'heure même de la signature, et que les prises qui, à partir de ce moment, pourraient être faites, seront rendues. Notre intention est que vous fassiez publier dans tous nos ports que les vaisseaux russes doivent y être considérés comme amis, et que tous les commandants de nos ports, de nos escadres et de nos bâtiments doivent les traiter comme tels.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10540.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 23 juillet 1806.

Mon Fils, il n'y a pas d'inconvénient d'expédier les 300 bons formant trente millions à Marescalchi. Vous pouvez vous servir du retour d'un de mes courriers ou même de l'estafette.

J'ai donné ordre qu'on envoyât à Naples toute la poudre qui est à Parme et à Plaisance; faites partir de Ferrare et de Rimini tout ce que vous avez; si vous n'y voyez pas d'inconvénient, faites-en partir de Venise sur un bâtiment qui ira à Ancône, et, si la navigation n'est pas gênée, on pourra l'envoyer d'Ancône jusqu'à Pescara; en tout, envoyez cent milliers de poudre; autorisez Lemarois à envoyer tout ce qu'il a à Ancône. Je vous ai déjà écrit de faire partir des dépôts de l'armée de Naples tout ce qui appartient à la masse de linge et chaussure. Envoyez également aux corps l'habillement qui serait inutile aux dépôts actuels. Donnez ordre que tout

Digitized by Google

ce qui appartient au 1er régiment suisse et à la légion corse se dirige sur Ancône, et de là sur Naples.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10541.

DÉCISION.

Saint-Cloud, 23 juillet 1806.

Le ministre de la marine propose de différer jusqu'au mois de mars 1807 la mise à l'eau de *la Caroline*.

Elle doit être lancée le 10 août, mâtée le 10 septembre, et entrée à Flessingue le 1er octobre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10542.

A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

Je vous envoie le compte du ministre des finances de mon royaume d'Italie. Je vous invite à le faire traduire et à le méditer. Il n'est pas indifférent que vous soyez bien au fait de mes finances dans ce royaume : d'abord la France italienne a les mêmes mœurs, et cet ouvrage peut vous suggérer des vues d'améliorations pour mes finances dans ce pays; en outre, parce qu'il est utile que vous jetiez un coup d'œil sur les finances de ce pays. Je désire que ce compte soit traduit dans vos bureaux, et dans les termes qui me sont familiers. Vous me remettrez ce travail dans les dix jours, ainsi que toutes les observations qu'il vous suggérera.

Je remarque que mon revenu en 1807 sera de cent quarante-deux millions. Ainsi mes départements au delà des Alpes, qui peuvent être considérés en population et en richesse comme la moitié de mon royaume d'Italie, devraient me rendre soixante et onze millions de Milan. Il me semble que la poste et la loterie rendent peu de chose et devraient rendre davantage; que, l'imposition foncière étant de soixante-deux mil-

Digitized by Google

lions en Italie, elle devrait être de trente et un millions de Milan pour le Piémont; elle n'est, je crois, que de seize millions de francs.

Vous verrez que les douanes n'ont rendu en 1805 que huit millions. Quelle différence avec ce que le Piémont m'a rendu cette année! Que le sel en 1805, rien que dans l'ancien royaume d'Italie, et non compris Venise, a rendu 14,700,000 francs.

Il serait aussi convenable d'adopter pour le Piémont de ces sels de Cervia qui paraissent meilleur marché.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10543.

AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

Mon Fils, je ne comprends pas pourquoi Dandolo dépense tant d'argent; il faut qu'il économise. Faites régler ses dépenses par le Conseil d'état; il ne doit pas être payé plus qu'un préfet de Bologne.

Faites pour Bodoni tout ce qui conviendra. Quant à le faire chevalier de la Couronne de fer, c'est une autre chose.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10544.

AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 14 à onze heures du soir. Vous pouvez employer le général Saint-Cyr comme il vous plaira, ou le renvoyer, à votre volonté. Il faudrait que l'ennemi fût bien fou pour faire des tentatives sur Naples. Comment, avec 36,000 hommes, vous vous êtes réduit à la défensive devant 8,000 Anglais, et vous leur abandonnez les deux tiers de votre royaume! Il n'y a pas dans votre conseil deux idées militaires. Ce serait vous affliger inutilement que de vous dire tout ce que je pense. J'espère qu'à l'heure qu'il est vous avez Gaëte.

Digitized by Google

Vous ne m'annoncez pas que vous faites des mouvements sur la Calabre pour dégager les généraux Verdier et Reynier; mais je me fie, pour le salut de ces deux généraux, sur la lenteur et la malhabileté des Anglais sur terre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

10545.

A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

Monsieur le Prince de Bénévent, M. de la Rochefoucauld donne des passe-ports à tout le monde, entre autres à des officiers autrichiens, pour venir demander du service en France. Enjoignez-lui d'être plus circonspect, et de ne point donner de passe-ports à des personnes qui ne viennent point pour des raisons déterminées, avant de connaître mes intentions.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

10546.

AU PRINCE ÉLECTORAL DE BADE.

Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

J'ai reçu votre lettre du 17 juillet; j'apprends toujours avec un nouveau plaisir de vos nouvelles et de celles du vieil Électeur. Je vois avec plaisir que sa santé se rétablit. Aimez Stéphanie, et occupez-vous, pendant le temps que vous n'êtes encore chargé de rien, à apprendre ce qu'il faut pour gouverner avec gloire et mériter l'amour de vos sujets. Vous voyez par ces conseils toute la tendresse que je vous porte.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES

PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9741	4 février. Paris.	.....	Notes : vente de domaines nationaux à la caisse d'amortissement pour solder des exercices arriérés..	1
9742	4 février. Paris.	Talleyrand.	Changement de ministère en Angleterre. Sommaire d'une note à remettre à M. de Haugwitz.....	4
9743	4 février. Paris.	Lefebvre.	Approbation des mesures prises pour assurer la subsistance de la division Lorge.....	6
9744	4 février. Paris.	Junot.	Recommandation de faire de sévères exemples pour rétablir la tranquillité à Parme.....	6
9745	4 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Ordre d'envoyer des troupes à Parme pour réprimer les rebelles; reproche de mesures trop précipitées.	7
9746	4 février. Paris.	Le même.	Demande d'un état de situation de l'armée et de renseignements sur le pays vénitien.....	7
9747	4 février. Paris.	Le même.	Défense à ce prince de laisser imprimer les adresses qu'il reçoit des Italiens.....	8
9748	4 février. Paris.	Le même.	Surprise de ne pas recevoir de nouvelles du voyage du vice-roi dans le Tyrol.....	8
9749	4 février. Paris.	Le Prince Joseph.	Ordre d'envoyer directement à l'Empereur toutes les nouvelles de Naples; défense de les publier...	8
9750	5 février. Paris.	Regnier.	Note relative à l'organisation des cours criminelles dans les états de Parme.....	9
9751	5 février. Paris.	Champagny.	Notes : comptabilité des préfectures; règles pour les présentations aux charges d'agent de change....	9
9752	5 février. Paris.	Le même.	Demande d'un rapport sur l'état de Gênes; nomination des députés des trois départements de ce pays.	10
9753	5 février. Paris.	.....	Décision au sujet des salves que les autorités militaires font tirer les jours de fête.....	10
9754	5 février. Paris.	Dejean.	Note pour organiser Parme et Plaisance en un état militaire distinct.....	11
9755	5 février. Paris.	Le même.	Note : reproche à faire au général Montchoisy de sa conduite indécise à Parme.....	12
9756	5 février. Paris.	Le même.	Note : mesures pour retenir en France les prisonniers autrichiens dont l'échange ne peut pas être effectué.	12
9757	5 février. Paris.	.....	Décision sur la question de savoir si les fournitures militaires sont soumises aux droits d'octroi.....	13
9758	5 février. Paris.	.....	Décision au sujet de la démission de M. de Nicolai, ancien évêque de Béziers.....	14

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9759	5 février. Paris.	La Princesse Auguste.	Satisfaction causée par une lettre de cette princesse; conseils affectueux et paternels	15
9760	5 février. Paris.	Lavallette.	Plainte à faire à M. Fiévée sur la rédaction politique du *Journal de l'Empire*	15
9761	5 février. Paris.	Dejean.	Ordres à donner pour changer les cantonnements des différentes divisions de l'armée au delà du Rhin.	16
9762	5 février. Paris.	Gazan.	Réponse gracieuse à une réclamation de ce général, oublié dans les promotions de la Légion d'honneur.	17
9763	5 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Demande d'états de situation de l'armée en Italie. Observations sur le budget	18
9764	6 février. Palais des Tuileries.	.....	Décret déclarant Ouvrard, Vanderberghe, etc. débiteurs de quatre-vingt-sept millions envers le trésor.	18
9765	6 février. Paris.	Talleyrand.	Envoi d'un extrait de la *Gazette de Bareuth* menaçant la France de l'invasion des Russes	20
9766	6 février. Paris.	Lacepède.	Note relative à des règlements de comptes avec l'Espagne	20
9767	6 février. Paris.	Decrès.	Troupes désignées pour se rendre à la Martinique; bombes et mortiers à expédier en même temps	21
9768	7 février. Paris.	Fouché.	Mesure contre l'agent des relations commerciales de Suède, compromis par sa correspondance	21
9769	7 février. Paris.	Le même.	Inconvénient de l'existence de plusieurs journaux religieux; intention de les réunir en un seul	21
9770	7 février. Paris.	Le Prince Eugène de Wurtemberg.	Assurance d'estime et d'attachement pour la Maison de Wurtemberg	22
9771	7 février. Paris.	Berthier.	Ordre à Bernadotte de se tenir en mesure de guerre. Prussiens à observer du côté d'Anspach	22
9772	7 février. Paris.	Junot.	Instructions pour la conduite à tenir à Parme. Ordre de faire des exemples. Caractère des Italiens	23
9773	7 février. Paris.	Le Prince Joseph.	Désordres à prévenir dans l'armée. Fin de la crise financière. Conseils et nouvelles	24
9774	8 février. Paris.	.....	Décision sur la proposition de représenter les grands dignitaires en bustes ou en statues	26
9775	8 février. Paris.	.....	Décision au sujet d'une statue de la Paix votée à l'Empereur par le Sénat	26
9776	8 février. Paris.	Fouché.	Mécontentement d'un rapport contenant des détails ridicules sur la vie privée de M. de Haugwitz	27
9777	8 février. Paris.	Berthier.	Situation avec la Prusse; rupture du traité de Vienne; ordre aux maréchaux de se tenir en mesure	27
9778	8 février. Paris.	Le même.	Ordre de faire évacuer au delà d'Augsbourg toute l'artillerie autrichienne et russe	29
9779	8 février. Paris.	Le même.	Ordre aux généraux Donzelot et Lamarque de se rendre à Naples pour concourir à l'expédition de Sicile	30

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9780	8 février. Paris.	Dejean.	Demande d'un état des travaux du génie en Italie depuis l'an XIII; projets	30
9781	8 février. Paris.	Decrès.	Demande d'un état des petits bâtiments qu'on pourrait employer à l'expédition de Sicile	31
9782	8 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Décret approuvé, moins le considérant relatif à la réunion de Venise au royaume d'Italie	31
9783	8 février. Paris.	Le même.	Satisfaction de la situation financière en Italie. Envoi de M. Daurby pour administrer à Venise	32
9784	9 février. Paris.	Fesch.	Ordre de prendre possession, à Rome, au nom de l'Empereur, des palais Farnèse et de Venise	33
9785	9 février. Paris.	Berthier.	Ordre relatif à des armes curieuses, dont une de François Ier, conservées dans un château du Tyrol	33
9786	9 février. Paris.	Le même.	Affaires à terminer avec la Bavière, le Wurtemberg et Bade. Ordres à Bernadotte et à Mortier	34
9787	9 février. Paris.	Le Prince Joseph.	Envoi du capitaine Jacob pour commander la marine à Naples. Miot désigné pour ministre de la guerre.	34
9788	9 février. Paris.	Le même.	Premières mesures nécessaires à Naples. Ordre de passer en Sicile sans tarder. Titre à prendre	35
9789	9 février. Paris.	Le même.	Ordre de tenir l'armée réunie et de marcher sur Naples. Erreurs dans les états de situation	36
9790	10 février. Paris.	.....	Décision sur une demande de secours pour le théâtre de l'Opéra-Comique	37
9791	11 février. Paris.	Champagny.	Note dictée en conseil d'administration et relative aux embellissements de Paris	37
9792	11 février. Paris.	Le même.	Ordre de rédiger l'exposé de la situation de l'Empire depuis l'an XII	38
9793	11 février. Paris.	Berthier.	Protestation à faire au sujet de la prise de possession de Wurzburg par l'Autriche	39
9794	11 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Ordre de faire prendre possession de plusieurs petits villages autrichiens le long de l'Isonzo	39
9795	11 février. Paris.	Le même.	Envoi du budget de la Maison d'Italie; recommandation d'établir une sage économie	40
9796	11 février. Paris.	Le même.	Travaux divers signés par l'Empereur. Renseignements demandés sur le budget italien de 1806	41
9797	12 février. Paris.	Champagny.	Note : projets relatifs au Panthéon; intention de déclarer Saint-Denis sépulture impériale	41
9798	12 février. Paris.	.....	Décision : acquiescement à un vœu de l'Institut pour l'érection d'une statue à l'Empereur	42
9799	12 février. Paris.	Mollien.	Note : demande de renseignements; moyen de connaître la situation précise du trésor	42
9800	12 février. Paris.	.....	Décision : refus d'armer les Italiens avec des fusils français; fabrication des armes à encourager	43

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9801	12 février. Paris.	.....	Décision au sujet d'une demande pour un dépôt d'armes à Auxerre.....	44
9802	12 février. Paris.	.....	Décision : refus d'exempter d'une contribution de guerre des Suisses propriétaires en Allemagne...	44
9803	12 février. Paris.	Portalis.	Note : projet de consacrer par des fêtes la Saint-Napoléon et l'anniversaire du couronnement.....	45
9804	13 février. Paris.	.....	Observations et décisions relatives au budget de la ville de Paris.....	45
9805	13 février. Paris.	Le Pape.	Représentations au sujet des relations du Saint-Siége avec des puissances ennemies de la France; conseils.	47
9806	13 février. Paris.	Fesch.	Ordre d'exiger de la cour de Rome l'expulsion des Anglais, Russes, Suédois et Sardes.....	49
9807	13 février. Paris.	Bouillé.	Mission de confiance au mont Cenis, à Turin, Alexandrie, Parme et Plaisance.....	50
9808	14 février. Paris.	Le Prince Joseph.	Ordre de prêter main-forte au cardinal Fesch à Rome. Conseils militaires pour la disposition de l'armée.	51
9809	14 février. Paris.	Champagny.	Note relative aux approvisionnements de Paris, qui doivent être complétés aux frais de Vanderberghe.	51
9810	14 février. Paris.	Berthier.	Entrée des Autrichiens à Würzburg, des Prussiens à Hanovre; ordre de faire occuper Anspach.....	52
9811	14 février. Paris.	Le Roi de Bavière.	Intention de faire occuper Anspach dès l'entrée des Prussiens à Hanovre.....	55
9812	14 février. Paris.	Le même.	Désir de mettre fin aux différends qui se sont élevés pour l'exécution du traité de Presbourg.....	56
9813	14 février. Paris.	Dejean.	Ordre d'envoyer M. Récamier à Naples, en le recommandant au prince Joseph.....	57
9814	14 février. Paris.	Decrès.	Refus de nommer contre-amiral le capitaine Cosmao; nouvelles preuves de mérite attendues.....	57
9815	14 février. Paris.	Jourdan.	Promesse gracieuse à ce maréchal craignant de n'être pas compris dans les faveurs impériales.....	57
9816	15 février. Paris.	Gaudin.	Intention d'employer pour les besoins du service le trésor de la Grande Armée.....	58
9817	15 février. Paris.	Le même.	Demande de renseignements sur les biens affectés aux camps de vétérans; projets abandonnés.....	58
9818	15 février. Paris.	Mollien.	Opérations à faire pour échanger des obligations contre l'argent venant d'Allemagne.....	59
9819	15 février. Paris.	Le même.	Réserve de quelques millions à former comme base et fondement de crédit.....	60
9820	15 février. Paris.	Dejean.	Intentions de l'Empereur relativement aux travaux de fortification des places d'Italie.....	60
9821	15 février. Paris.	Le même.	Troupes qui ne doivent pas figurer dans les états servant à fixer le budget de la guerre.....	62

Digitized by Google

N° des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9822	15 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Plainte de mesures prématurées à Venise; soins à mettre à l'organisation des finances.....	63
9823	15 février. Paris.	Le même.	Avis au sujet des dépenses des états de Parme. Demande de comptes et d'états de situation.....	63
9824	16 février. Paris.	Champagny.	Proposition à faire en faveur d'un élève devenu aveugle et recommandé par le proviseur de son lycée.	64
9825	16 février. Paris.	Bérenger.	Ordre de céder au trésor une somme de vingt-trois millions en échange d'obligations.....	64
9826	16 février. Paris.	Le même.	Ordre de faire transporter en France six millions en espèces, échus à Hambourg.....	65
9827	16 février. Paris.	Talleyrand.	Ordre d'écrire en Espagne pour en faire chasser les ministres de Russie et de Suède.....	65
9828	16 février. Paris.	Augereau.	Accusé de réception de lettres de change. Recommandation de réprimer les abus et les dilapidations..	66
9829	16 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Satisfaction d'une mesure ordonnée à Venise. Urgence de lever la contribution de guerre.....	66
9830	16 février. Paris.	Mme Bressieux.	Réponse à cette dame, inquiète de la santé de l'Empereur.....	67
9831	17 février. Paris.	Champagny.	Demande de renseignements sur les travaux d'embellissement ordonnés à Paris. Envoi des notes ci-après.	68
9832	17 février. Paris.	Le même.	Notes relatives à des fêtes qui auront lieu à Paris lors du retour de la Grande Armée.....	68
9833	17 février. Paris.	Denon.	Demande au sujet d'un monument à élever par la ville de Paris et d'une statue votée par le Sénat.....	70
9834	17 février. Paris.	Gaudin.	Note : états, mémoires et rapports à présenter sur divers objets de finances.....	70
9835	17 février. Paris.	Le même.	Ordre d'activer la rentrée des sommes dues par la ville de Marseille pour dons volontaires.....	71
9836	17 février. Paris.	Bérenger.	Intention de vendre des approvisionnements; différence entre l'achat et la revente à constater.....	71
9837	17 février. Paris.	Dejean.	Ordre au sujet des bataillons du train de nouvelle formation. Mesures pour l'artillerie en Italie....	71
9838	17 février. Paris.	Le même.	Renvoi d'un état d'habillement pour compléter les précédentes indications.....	73
9839	17 février. Paris.	Berthier.	Artillerie à remettre en présent au roi de Bavière. Instances au sujet d'une armure de François Ier..	73
9840	17 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Demande d'avis pour nommer aux évêchés vacants en Italie; prélats dévoués à choisir.....	74
9841	18 février. Paris.	Champagny.	Fonds affectés à un achat de blé et à des travaux d'embellissement à Paris.....	75
9842	18 février. Paris.	Mollien.	Opération à faire avec la Banque et la caisse d'amortissement pour assurer les payements du trésor..	75

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9843	18 février. Paris.	Dejean.	Ordre pour défendre de requérir les gardes nationales dans la 5e division militaire	76
9844	18 février. Paris.	Junot.	Blâme de trop grande indulgence; reproches divers; exemples à faire	76
9845	18 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Mécontentement contre l'architecte et l'intendant de l'hôtel du vice-roi à Paris	78
9846	18 février. Paris.	Le même.	Recommandations relatives aux approvisionnements de siége et aux magasins de Naples	79
9847	18 février. Paris.	Le même.	Nécessité d'approvisionner la Dalmatie dans la crainte que les communications ne soient interrompues	79
9848	18 février. Paris.	Le Prince Joseph.	Envoi de la proclamation sur les Bourbons de Naples. Intitulé des actes du prince Joseph	79
9849	19 février. Paris.	Champagny.	Projet à faire pour dispenser les prêtres du service militaire. Reproches mérités par un préfet	80
9850	19 février. Paris.	Le même.	Note : questions à l'Institut au sujet de l'emploi de la fonte dans la construction du Panthéon	81
9851	19 février. Paris.	Denon.	Invitation à présenter un projet et des vues pour un monument au général Leclerc	81
9852	19 février. Paris.	Junot.	Éclat à donner au châtiment d'un village révolté; ordre de faire de sévères exemples	82
9853	19 février. Paris.	Meyne.	Instructions pour une croisière dans les mers du Groenland; pêcheries à détruire	82
9854	19 février. Paris.	Leduc.	Instructions pour une semblable expédition dans les mers du Nord	85
9855	19 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Ordres non exécutés. Mauvais effet résultant de la levée des gardes nationales	90
9856	20 février. Paris.	Champagny.	Notes sur le Panthéon et les améliorations que réclament divers établissements à Paris	91
9857	20 février. Paris.	.....	Budget de la ville de Paris; observations dictées en conseil d'administration	92
9858	20 février. Paris.	.....	Ordres concernant l'instruction publique dictés en conseil d'administration	97
9859	20 février. Paris	Cretet.	Dispositions relatives à la construction d'un pont en face de l'École militaire à Paris	99
9860	21 février. Paris.	.....	Décision sur la proposition de former un corps de *chasseurs* composé d'anciens chouans	100
9861	21 février. Paris.	L'Électeur de Bade.	Annonce de la signature du contrat de mariage de la princesse Stéphanie et du prince Charles	100
9862	21 février. Paris.	La Margrave de Bade.	Sentiments de l'Empereur pour le prince Charles; amitié demandée pour la princesse Stéphanie	101
9863	21 février. Paris.	Dejean.	Ordre au maréchal Masséna de restituer des sommes perçues indûment	101

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES.	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9864	21 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Attaque des Serviens en Dalmatie peu probable. Nouvelles de famille	102
9865	21 février. Paris.	Le même.	Mesures non approuvées. Ordre à mettre dans la répartition des corps et des détachements	103
9866	22 février. Paris.	Rémusat.	Ordre de faire recette de sommes dues par le ministère de la police et destinées aux beaux-arts	105
9867	22 février. Paris.	Champagny.	Satisfaction à témoigner aux personnes qui se sont fait inscrire dans la garde d'honneur	106
9868	22 février. Paris.	Le même.	Fraude commise lors de l'achat du château de Charette, destiné à l'établissement d'un haras	106
9869	22 février. Paris.	Chabot (de l'Allier).	Compliments et avis de nomination aux fonctions d'inspecteur des facultés de droit	106
9870	22 février. Paris.	La Princesse Élisa.	Recommandation de favoriser l'entrée des produits français, tels que les soieries et les batistes	107
9871	22 février. Paris.	Collin.	Demande de projets pour assurer aux manufactures françaises des débouchés en Italie et en Espagne	107
9872	22 février. Paris.	Lebrun.	Reproche de faiblesse. Ordre d'organiser les douanes et de poursuivre les contrebandiers	108
9873	22 février. Paris.	Cretet.	Ordre de faire recette de sommes dues par la police et destinées à des travaux à Paris	108
9874	22 février. Paris.	Fouché.	Observations sur le budget des dépenses secrètes de la police pour l'an XIV et 1806	108
9875	22 février. Paris.	Lacépède.	Note : faveur demandée pour l'introduction des soieries et des batistes en Espagne	109
9876	22 février. Paris.	.....	Décision au sujet d'une distribution de souliers faite sans autorisation au 7e corps	110
9877	22 février. Paris.	Berthier.	Convention à faire avec l'Autriche pour obtenir le passage de Monfalcone en Istrie et en Dalmatie	110
9878	22 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Reproche d'avoir donné au général Lauriston des ordres contraires à ceux de l'Empereur	111
9879	22 février. Paris.	Decrès.	Ordre de tenir prêts pour le lendemain avant minuit les ordres au contre-amiral Allemand	112
9880	23 février. Paris.	Allemand.	Instructions pour une croisière à l'entrée de la Baltique et aux îles de Tortola	112
9881	24 février. Paris.	Cambacérès.	Ordre de lire, avant qu'il soit imprimé, un ouvrage intitulé *Mémoires de Louis XIV*	117
9882	24 février. Paris.	Talleyrand.	Ordre de demander réparation d'un meurtre commis par des Espagnols du régiment de Zamora	117
9883	25 février. Paris.	.....	Notes sur les théâtres impériaux dictées en conseil d'administration	118
9884	25 février. Paris.	Junot.	Pouvoirs extraordinaires conférés à Junot; ordres divers. Demandes à mieux préciser	120

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9885	25 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Plainte de ne pas être tenu au courant de l'administration d'Italie; demande d'états plus détaillés...	121
9886	25 février. Paris.	Le même.	Reproche de trop d'empressement à organiser la marine à Venise; travaux à suspendre.....	123
9887	25 février. Paris.	La Princesse Auguste.	Envoi d'un portrait en témoignage de sentiments affectueux et paternels.....	124
9888	25 février. Paris.	Le Prince Joseph.	Compliments sur la reddition de Naples et d'autres places. Envoi d'officiers napolitains.....	124
9889	26 février. Paris.	.....	Décision relative à l'artillerie russe prise dans la dernière guerre.....	125
9890	26 février. Paris.	Champagny.	Ordres relatifs au Panthéon. Démarche à faire pour y placer le corps de J. J. Rousseau.....	125
9891	26 février. Paris.	.....	Décret pour le percement d'une rue et l'érection d'un arc de triomphe sur la place du Carrousel.....	126
9892	26 février. Paris.	Lebrun.	Ordre à l'architrésorier de rester encore quelque temps à Gênes, où sa présence est nécessaire....	127
9893	26 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Dépenses trop considérables à Venise. Consentement à ce que le budget d'Italie soit augmenté. Avis...	128
9894	27 février. Paris.	.....	Notes sur le budget de la ville de Paris dictées en conseil d'administration.....	128
9895	27 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Insuffisance des explications données; demandes réitérées d'états sur Venise et l'Italie.....	130
9896	28 février. Paris.	Mollien.	Dispositions relatives aux comptes entre le royaume d'Italie et la France; ordres.....	132
9897	28 février. Paris.	.....	Ordres pour la Maison de l'Empereur dictés en conseil d'administration.....	133
9898	28 février. Paris.	Champagny.	Ordre de faire transporter au grand Saint-Bernard le monument élevé à la mémoire de Dessaix.....	137
9899	28 février. Paris.	Talleyrand.	Intention de lire chaque jour la correspondance des relations extérieures et les journaux étrangers...	138
9900	28 février. Paris.	Dejean.	Instructions pour les travaux de fortification à faire à Palmanova et Osoppo.....	138
9901	28 février. Paris.	Le Prince Eugène.	Ordre d'envoyer 500,000 francs à Naples pour payer une lettre de change qu'on a laissé protester....	139
9902	28 février. Paris.	Le même.	Rappel des sacrifices que coûte l'entretien des armées. Sommes que l'on peut tirer de Venise.....	140
9903	28 février. Paris.	Aldini.	Demande d'un projet de décret pour introduire en Italie le système monétaire établi en France....	140
9904	28 février. Paris.	Le Prince Joseph.	Envoi d'argent. Ordre de saisir les marchandises anglaises et de gouverner avec vigueur.....	141
9905	1er mars. Paris.	.....	Arrêté pour l'exécution des statues de Dugommier, Custine, Hoche, Joubert, Caffarelli et Leclerc....	142

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9906	1er mars. Paris.	.....	Notes pour l'instruction publique dictées en conseil d'administration.....	142
9907	2 mars. Paris.	Talleyrand.	Réponse dilatoire à faire à M. de Cetto, surtout en ce qui concerne Malte.....	143
9908	2 mars. Paris.	Bernadotte.	Ordre de faire remplacer à Anspach les armes de Prusse par celles de Bavière. Nouvelles.....	144
9909	2 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Gendarmes à envoyer à Naples. Levée d'un corps dalmate approuvée; ordre à ce sujet.....	144
9910	2 mars. Paris.	Le même.	Ordre de faire travailler aux fortifications de Palmanova et d'Osoppo; refus de fortifier d'autres places.	145
9911	2 mars. Paris.	Le Prince Joseph.	Décisions diverses. Conseils pour gouverner à Naples. Annonce d'une prochaine insurrection.....	146
9912	2 mars. Paris.	.....	Discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session législative.....	149
9913	2 mars. Paris.	Soult.	Ordre de continuer à donner des renseignements sur les mouvements des Autrichiens.....	151
9914	3 mars. Paris.	.....	Décision réglant les prérogatives dont jouira la princesse Stéphanie, fille adoptive de l'Empereur....	151
9915	3 mars. Paris.	.....	Arrêté : tableaux dont l'exécution est ordonnée et qui doivent figurer au salon de 1808.....	151
9916	3 mars. Paris.	Talleyrand.	Ordre de réclamer contre les recrutements faits par l'Autriche dans différents états allemands.....	153
9917	3 mars. Paris.	Le même.	Réponse à faire à une réclamation de la Russie pour l'exécution du traité de 1786.....	154
9918	3 mars. Paris.	Le même.	Projet d'établissement de fiefs à méditer. Renseignements à faire prendre à Venise et à Naples.....	154
9919	3 mars. Paris.	Berthier.	Officier nommé secrétaire de légation pour observer les mouvements militaires des Autrichiens.....	155
9920	3 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Satisfaction au sujet d'états envoyés par le vice-roi. Demande de renseignements sur des fiefs.....	156
9921	3 mars. Paris.	Prina.	Compliment à ce ministre pour son travail sur les finances italiennes.....	156
9922	3 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Envoi d'un décret relatif à la liquidation d'arriérés. Bâtiments à envoyer sur les côtes de Dalmatie...	157
9923	4 mars. Palais des Tuileries.	Le Sénat.	Message annonçant l'adoption de la princesse Stéphanie et son mariage avec le prince de Bade.....	158
9924	4 mars. Paris.	Talleyrand.	Réponse à une demande relative aux subsides que la Toscane paye au trésor français.....	158
9925	4 mars. Paris.	Augereau.	Défense d'entrer dans le pays de Berg pour y faire vivre les troupes.....	159
9926	5 mars. Paris.	Fox.	Remercîment d'un avertissement au sujet d'un complot tramé contre l'Empereur.....	159

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9927	5 mars. Paris.	.....	Décision sur la proposition d'établir de nouveaux bagnes en France.....	160
9928	5 mars. Paris.	Fouché.	Ordre de faire publier des articles sur la rigueur du gouvernement russe en Pologne.....	160
9929	5 mars. Paris.	.....	Exposé de la situation de l'Empire présenté au Corps législatif.....	160
9930	6 mars. Paris	Regnier.	Note : mesures d'exception contre les Juifs à soumettre au Conseil d'état.....	190
9931	6 mars. Paris	Lavallette.	Reproche à M. Fiévée de trop ménager dans ses articles la puissance militaire des Russes.....	190
9932	6 mars. Paris.	Fouché.	Plainte des tendances de la presse à donner l'alarme au sujet des Russes; ordre à ce sujet.....	191
9933	6 mars. Paris.	Talleyrand.	Intention de forcer les journaux à prendre leurs articles politiques dans *le Moniteur*.....	191
9934	6 mars. Paris.	Le même.	Ordre d'appuyer les prétentions de la Bavière. Prisonniers lucquois à réclamer à Tunis.....	191
9935	6 mars. Paris.	Berthier.	Observations sur le choix des officiers que le roi de Bavière veut décorer.....	192
9936	6 mars. Paris.	Le Prince Joseph.	Rigueurs recommandées : forts à élever autour de Naples; contribution à lever.....	193
9937	7 mars. Paris	Berthier.	Ordres pour la prise de possession d'Anspach et des fiefs entre Anspach et Baireuth.....	194
9938	7 mars. Paris	Augereau.	Ordre de diriger sur Nimègue la division Dumonceau et sur Dusseldorf la division Dupont.....	195
9939	7 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Ordre de ne pas laisser compromettre dans une affaire scandaleuse le cardinal Oppizzoni.....	196
9940	7 mars. Paris.	.....	Décision : refus de tolérer une infraction aux règlements pour le payement de pensions religieuses...	196
9941	8 mars. Paris	Talleyrand.	Consentement à la reprise des relations amicales avec Hesse-Cassel.....	197
9942	8 mars. Paris	Le Roi de Bavière.	Avis pour la prise de possession d'Anspach. Demande pour la remise du pays de Berg à la France.....	197
9943	8 mars. Paris	Dejean.	Différences entre les comptes des inspecteurs aux revues et ceux des ministres et des fournisseurs....	198
9944	8 mars. Paris.	Le Prince Joseph.	Conseil d'user de mesures fermes et vigoureuses et d'établir des Français à Naples. Nouvelles.....	201
9945	8 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Recommandation de placer sur des hauteurs les troupes venant de la Hollande.....	204
9946	8 mars. Paris.	Le même.	Observation au sujet d'une maison de Livourne faisant la contrebande d'argent.....	205
9947	9 mars. Paris.	Dejean.	Fonds alloués aux fortifications de Boulogne, Kehl, Cassel, Juliers, Venloo.....	205

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9948	9 mars. Paris.	Le Prince Murat.	Ordre pour la prise de possession de Wesel et du duché de Berg et de Clèves.	206
9949	9 mars. Paris.	Rapp.	Mission à Hambourg et près du général Barbou pour l'exécution du traité avec la Prusse.	208
9950	9 mars. Paris.	Barbou.	Ordre de se rendre à Hanovre en qualité de commissaire chargé de l'exécution du traité avec la Prusse.	208
9951	9 mars. Paris.	Oudinot.	Instructions pour la prise de possession de Neufchâtel; marchandises anglaises à confisquer.	209
9952	9 mars. Paris.	Decrès.	Ordre de rassembler des enfants à Rochefort et de les employer sur les vaisseaux comme novices.	210
9953	9 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Reconnaissances à faire en Dalmatie. Refus de diminuer les impôts en Italie.	210
9954	10 mars. Paris.	Talleyrand.	Demande des états de dépenses du ministère des relations extérieures. Somme à remettre à M. Estève.	211
9955	11 mars. Paris.	Berthier.	Désir que les princes alliés facilitent la désertion des prisonniers autrichiens retournant en Autriche.	212
9956	12 mars. Paris.	Mollien.	Ordres pour faire rentrer au trésor des sommes qui ont été soustraites à l'armée d'Italie.	213
9957	12 mars. Palais des Tuileries.	.....	Décret relatif à la nourriture des troupes moyennant la formation d'une masse d'ordinaire.	213
9958	12 mars. Paris.	Dejean.	Inexactitude des déclarations faites par Solignac. Menace de sévères punitions s'il ne fait pas d'aveux.	215
9959	12 mars. Paris.	Le Prince Joseph.	Recommandations pour le siége de Gaëte. Difficultés élevées avec la cour de Rome.	216
9960	12 mars. Paris.	Le même.	Impossibilité de faire des fonds pour l'armée de Naples. Restitutions à conseiller à Masséna.	217
9961	12 mars. Paris.	Gaudin.	Note : erreurs relevées dans le compte des finances de l'an XIII.	218
9962	12 mars. Paris.	.....	Décision sur une punition infligée à des élèves de l'école de Fontainebleau qui se sont battus en duel.	219
9963	12 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Enquête à faire sur des dilapidations. Comptabilité des corps de l'armée de Naples à vérifier.	219
9964	12 mars. Paris.	Talleyrand.	États de dépenses insuffisants; demande de détails mission par mission, budget par budget.	220
9965	13 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Intention de créer une place forte sur le chemin d'Udine à Caporetto; recommandations.	220
9966	13 mars. Paris.	Le même.	Observations sur des états de situation. Ordre de veiller aux besoins des troupes qui sont en Dalmatie.	222
9967	13 mars. Paris.	Bérenger.	Valeurs qui doivent être réalisées en espèces et tenues à la disposition de l'Empereur.	225
9968	14 mars. Paris.	Talleyrand.	Ordre d'exiger le passage par terre de Venise en Dalmatie; menaces à faire en cas de refus.	226

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9969	14 mars. Paris.	Talleyrand.	Arrangements à prendre avec divers princes pour agrandir les états du prince Murat	227
9970	14 mars. Paris.	Le même.	Projets sur la Hollande; intention d'en former un royaume pour le prince Louis.....	228
9971	14 mars. Paris.	.....	Décision : bronze pris sur l'ennemi donné pour construire la colonne d'Austerlitz.....	229
9972	14 mars. Paris.	Berthier.	Difficultés relatives au droit de passage en Dalmatie; convention à proposer; évacuation à suspendre...	230
9973	14 mars. Paris.	Le même	Positions que doit prendre l'armée en attendant la parfaite exécution du traité de Presbourg...	230
9974	15 mars. Paris.	Fouché.	Recherches à faire pour constater l'existence de personnes jouissant de rentes viagères.....	232
9975	15 mars. Paris.	Le Prince Murat.	Titre que ce prince doit prendre dans ses actes officiels. Ordre de faire enlever les armes de Prusse..	233
9976	15 mars. Paris.	.....	Décision sur la vassalité de Berg et de Clèves envers l'empire d'Allemagne.....	233
9977	15 mars. Paris.	Talleyrand.	Reproche d'avoir approuvé une proclamation de la Prusse concernant le Hanovre.....	234
9978	15 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Conseil de former à l'art militaire les jeunes gens riches du royaume d'Italie, surtout des Brescians.	235
9979	15 mars. Paris.	Le même.	Réponse à des remerciments pour l'envoi de la grande décoration de la Couronne de fer.....	235
9980	16 mars. Paris.	Dejean.	Ordre de vérifier, sans l'intermédiaire des bureaux, les magasins du munitionnaire général.....	236
9981	16 mars. Paris.	Decrès.	Bâtiments à préparer pour servir à l'expédition de Sicile ou pour opérer dans l'Adriatique.....	236
9982	16 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Dilapidations à prévenir en Istrie et en Dalmatie. Difficultés pour des travaux hydrauliques à Venise.	237
9983	16 mars. Paris.	Le Prince Murat.	Ordre pour la prise de possession du duché de Clèves et des places d'Emmerich et de Wesel.....	238
9984	17 mars. Paris.	.....	Décisions sur les travaux de la ville de Napoléon dictées en conseil d'administration.....	238
9985	17 mars. Paris.	.....	Décisions relatives aux eaux de Paris dictées en conseil d'administration.....	239
9986	17 mars. Paris.	Berlier.	Ordre de se rendre dans les prisons de Bruxelles pour y interroger des prisonniers non encore jugés....	241
9987	17 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Ordre de saisir, à Venise, des fonds appartenant à la Russie; envoi de lettres donnant des indices.....	242
9988	18 mars. Paris.	Talleyrand.	Intentions de l'Empereur si l'Autriche n'accorde pas le droit de passage en Dalmatie.....	242
9989	18 mars. Paris.	Le même.	Droits de l'électeur de Bade sur des biens attribués par le recès de l'Empire à l'ordre de Malte.....	243

Digitized by Google

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
9990	18 mars. Paris.	.....	Décision abaissant les droits payés par les crêpes de Bologne à leur entrée en France.....	244
9991	19 mars. Paris.	Talleyrand	Ordres divers. Informations à prendre à Trieste sur des abus commis par des officiers français.....	245
9992	20 mars. Paris.	Le même.	Note : conduite que doit tenir M. Laforest à l'égard de M. de Hardenberg.....	245
9993	20 mars. Paris.	l'Électeur de Hesse.	Motif de la rupture des relations avec la Hesse; espoir d'une meilleure entente à l'avenir.....	246
9994	20 mars. Paris.	Berthier.	Ordre de chasser les recruteurs prussiens qui se trouvent dans le pays soumis à la Bavière.....	246
9995	20 mars. Paris.	Bernadotte	Reproche d'avoir fait un traité pour la remise d'Anspach, qui doit être effectuée sans condition.....	247
9996	20 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Importance d'une demande de M. de la Luserne, relative aux soins religieux pour les soldats malades.	248
9997	20 mars. Paris.	Le Prince Joseph.	Instructions : ordre de déployer une grande sévérité contre les lazzaroni et les espions.....	248
9998	21 mars. Paris.	Talleyrand.	Remise à l'Autriche de faux billets de banque dont l'Empereur n'a pas voulu user pendant la guerre..	249
9999	21 mars. Paris.	Le même.	Projet de diviser le Dalmatie, l'Istrie et le pays de Montalcone en six principautés.....	250
10000	21 mars. Paris.	Berthier.	Ordre de se rendre à Strasbourg pour y attendre et surveiller la rentrée des troupes en France.....	251
10001	21 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Châtiments que la commune de Crespino doit infliger aux coupables pour obtenir son pardon.....	252
10002	21 mars. Paris.	Le même.	Projet approuvé. Ordres pour établir des communications avec Zara par le port de Fianona.....	252
10003	21 mars. Paris.	Le même.	Mission à confier au colonel Sorbier dans la Dalmatie, l'Istrie et l'Albanie; projet d'y former des camps..	253
10004	21 mars. Paris.	Le même.	Ordre de vérifier la comptabilité des caisses qui ont été placées sous les ordres de Masséna.....	254
10005	21 mars. Paris.	Dejean.	Différences remarquées entre des états. Insuffisance des observations présentées.....	255
10006	22 mars. Paris.	Gaudin.	Ordre d'augmenter le budget des recettes. Revenus susceptibles d'une plus haute évaluation.....	255
10007	22 mars. Palais des Tuileries.	.....	Décret : dissolution des 1er et 3e corps d'armée de réserve.....	256
10008	23 mars. Paris.	Junot.	Rappel à l'observation des lois administratives et financières de l'Empire.....	257
10009	23 mars. Paris.	Le Prince Joachim.	Premières mesures à prendre. Ordre de remplacer les employés des postes dévoués à l'Autriche.....	257
10010	23 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Avis et ordres. Recommandation de placer les troupes dans des endroits sains.....	258

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10011	23 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Ordre de séquestrer les biens des maisons religieuses dans les états de Venise	259
10012	23 mars. Paris.	Le même.	Sentiments de bienveillance pour Caprera; intention de lui venir en aide ainsi qu'à Pino	259
10013	24 mars. Paris.	Oudinot.	Ordre pour la prise de possession de Neufchâtel; réclamations des Prussiens à écarter	260
10014	24 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Urgence d'armer Palmanova et de se tenir en mesure d'entrer en campagne	261
10015	24 mars. Paris.	Le même.	Envoi d'un décret pour l'organisation militaire de la Dalmatie. Blés à envoyer à Zara	262
10016	24 mars. Paris.	Berthier.	Bouches de Cattaro livrées aux Russes par les Autrichiens; défense d'évacuer Breunau	263
10017	25 mars. Paris.	Le même.	Mesures à prendre en attendant que la cour de Vienne se soit expliquée sur l'incident de Cattaro	264
10018	25 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Importance du district de Cherso pour communiquer avec l'Istrie et la Dalmatie	264
10019	25 mars. Paris.	Champagny.	Envoi du budget de Parme; ordre de lui faire subir de notables réductions	266
10020	26 mars. Paris.	Le même.	Note relative à des publications faites par les chambres de commerce	266
10021	26 mars. Paris.	Le même.	Note : règles à suivre pour les députations qui sont envoyées à l'Empereur	267
10022	26 mars. Paris.	Mollien.	Mécontentement contre un payeur de l'armée de Masséna; sommes à faire rentrer au trésor d'Italie	268
10023	26 mars. Paris.	Talleyrand.	Plaintes à faire à M. Vincent du choix de M. de Cobenzl pour ministre d'Autriche à Paris	268
10024	26 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Formes de comptabilité à observer. Affaire Ardant, Solignac, etc. Ordre pour la solde de l'armée d'Italie.	269
10025	26 mars. Paris.	Le même.	Ordre d'envoyer des pièces d'artillerie à Zara. Places fortes de la Dalmatie à faire inspecter	270
10026	26 mars. Paris.	Le même.	Insuffisance d'un mémoire sur la Dalmatie. Ordre à un agent des finances à Venise de rendre ses comptes.	271
10027	26 mars. Paris.	Daucby.	Reproche de ne pas rendre de comptes au vice-roi. Ordre au sujet du vif-argent saisi à Venise	272
10028	26 mars. Paris.	.....	Décision : mesures contre des individus coupables de malversations à l'armée d'Italie	273
10029	27 mars. Paris.	Gaudin.	Nécessité d'assurer la communication par lettres entre Paris et Milan par un service français	274
10030	27 mars. Paris.	Mollien.	Ordre de n'établir en Italie qu'un seul payeur assisté de préposés; renseignements qu'il devra fournir	276
10031	29 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Affaire du cardinal Oppizzoni; plaintes contre le préfet de Bologne; opinion particulière de l'Empereur	276

Digitized by Google

N° des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10032	28 mars. Brunsen.	.....	Observations d'un officier français sur la relation de la bataille d'Austerlitz par le général Koutouzof..	278
10033	30 mars. Palais des Tuileries.	Le Sénat.	Message : communication de décrets pour instituer des états relevant de l'Empire français.....	298
10034	31 mars. Paris.	.....	Décision sur la proposition de réformer un sous-lieutenant soupçonné d'escroquerie au jeu.....	299
10035	31 mars. Paris.	Berthier.	Ordre pour Bernadotte à Anspach. Échec éprouvé par la marine à Saint-Domingue.....	299
10036	31 mars. Paris.	La Princesse de Lucques.	Envoi d'un décret portant agrandissement de la principauté de Lucques.....	300
10037	31 mars. Paris.	La Princesse de Lucques.	Recommandation de ne pas exciter de mécontentement par la suppression de quelques couvents...	300
10038	31 mars. Paris.	Le Prince Eugène.	Création de duchés dans le royaume d'Italie; revenus qui doivent y être affectés.....	300
10039	31 mars. Paris.	Le même.	Destitution du général Solignac. Remarque sur le décret d'abolition de la censure en Italie.....	301
10040	31 mars. Paris.	Le même.	Ordre de faire naviguer les Vénitiens sous pavillon italien; circonspection à leur recommander.....	301
10041	31 mars. Paris.	Le Prince Joseph.	Avis. Création de six fiefs à Naples. Avantages particuliers à faire à Bernadotte.....	302
10042	31 mars. Paris.	Le même.	Nécessité de réprimer sévèrement les assassinats. Dangers d'une trop grande indulgence.....	302
10043	31 mars. Paris.	Le même.	Siége préférable au bombardement pour prendre Gaëte. Ordres divers. Troupes italiennes à conserver.	303
10044	31 mars. Paris.	Le même.	Inquiétudes au sujet de Cattaro; nouvelles. Conseil pour la composition d'une armée napolitaine.....	304
10045	1er avril. La Malmaison.	Dejean.	Arrestation d'un garde-magasin. Menace contre Solignac s'il ne restitue pas l'argent volé.....	307
10046	1er avril. La Malmaison.	Berthier.	Conditions amicales que l'Empereur impose au maréchal Berthier en le créant prince de Neufchâtel...	307
10047	1er avril. La Malmaison.	Le Prince Eugène.	Somme nécessaire aux besoins de l'armée en Italie. Politique de l'Empereur en créant des duchés....	308
10048	2 avril. La Malmaison.	Junot.	Réponse à une demande de troupes. Ordre de parcourir avec soin tout le pays de Parme.....	309
10049	3 avril. La Malmaison.	Mollien.	Soupçons sur le payeur général de l'armée d'Italie à l'occasion des contributions de Vicence.....	310
10050	4 avril. La Malmaison.	Gaudin.	Intention de donner en gratification à l'armée le produit des marchandises saisies à Neufchâtel.....	310
10051	4 avril. La Malmaison.	Le Roi de Prusse.	Plainte des mécontentements manifestés à Berlin contre les traités de Vienne et de Paris.....	311
10052	4 avril. La Malmaison.	Berthier.	Ordre de réclamer l'artillerie et les munitions des places de la Dalmatie qui se trouvent à Trieste..	313

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10053	4 avril. La Malmaison.	Le Prince Eugène.	Ordre d'envoyer en Dalmatie des troupes, des munitions, de l'argent. Renseignements attendus.....	313
10054	4 avril. La Malmaison.	Le Prince Joachim.	Demande d'un rapport sur le duché de Clèves. Forces militaires que ce prince doit entretenir.....	314
10055	4 avril. La Malmaison.	Le même.	Refus de consentir au désarmement de Wesel; mesures contre des notables de Clèves refusant le serment..	315
10056	4 avril. La Malmaison.	Le même.	Conseils pour l'organisation administrative et judiciaire des pays de Berg et de Clèves.....	315
10057	5 avril. La Malmaison.	Talleyrand.	Insuffisance des explications de M. Laforest sur des plaintes portées par la Prusse.....	316
10058	5 avril. La Malmaison.	Berthier.	Envoi d'une justification de la conduite du général Baraguey d'Hilliers à l'affaire du 19 vendémiaire.	317
10059	5 avril. La Malmaison	Le même.	Ordre de surveiller les travaux de gravure des cartes de Bavière et de Souabe.....	317
10060	7 avril. Paris.	Regnier.	Demande de rapport sur deux acquittements prononcés par la cour criminelle de Marseille.....	318
10061	7 avril. Paris	Regnaud.	Note pour la formation au Conseil d'état d'une section chargée des affaires communales.....	318
10062	7 avril. Paris.	Fouché.	Mesures contre des personnes hostiles au Gouvernement à Aix et à Bordeaux.....	318
10063	7 avril. Paris.	Talleyrand.	Envoi de pièces relatives à un débat entre la Prusse et Murat pour la possession de Werden.....	319
10064	7 avril. Paris.	Berthier.	Difficultés retardant encore le retour de Berthier et de l'armée en France.....	319
10065	7 avril. Paris.	Janot.	Approbation de mesures proposées pour l'extinction de la mendicité à Parme et à Plaisance.....	320
10066	7 avril. Paris.	Le Prince Eugène.	Soupçons de fraude. Ordre de réduire à un seul les bureaux de poste de Venise.....	320
10067	7 avril. Paris.	Le même.	Mécontentement au sujet des mémoires envoyés par le général Poitevin.....	321
10068	7 avril. Paris.	Dejean.	Même sujet : demande d'un mémoire simplement topographique de la Dalmatie.....	322
10069	10 avril. La Malmaison.	Cretet.	Importance de la question des eaux de Paris; intentions de l'Empereur; projets à présenter.....	322
10070	10 avril. La Malmaison.	Le même.	Crédit accordé pour les travaux publics de Paris. Demande d'un rapport sur les routes du Piémont....	323
10071	10 avril. La Malmaison.	Talleyrand.	Vues sur l'Allemagne : projet pour un agrandissement de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade..	324
10072	10 avril. La Malmaison.	Dejean.	Réponse à différentes observations de ce ministre sur le budget de la guerre.....	327
10073	10 avril. La Malmaison	.....	Décision; nécessité de pourvoir tout d'abord à la construction d'hôpitaux à Alexandrie.....	328

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10074	10 avril. Le Malmaison.	Berthier.	Mécontentement contre le frère de ce maréchal. Contrariétés au sujet de Cattaro	328
10075	10 avril. Le Malmaison.	Decrès.	Ordres pour réprimer, à la Martinique, des démonstrations en faveur des Anglais	329
10076	10 avril. Le Malmaison.	Le même.	Ordre aux corsaires de poursuivre les bâtiments russes portant pavillon des Sept-Iles	330
10077	10 avril. Le Malmaison.	Le Prince Eugène.	Rapport confidentiel à demander au ministre Prina sur le produit de l'impôt du tabac en Italie	331
10078	10 avril. Le Malmaison.	Le Prince Joseph.	Renseignements sur les dilapidations de Masséna et de Soligne. États à tenir en règle	331
10079	10 avril. Le Malmaison.	Le même.	Intention de former une réserve avec les troupes qui sont inutiles à Naples	332
10080	10 avril. Le Malmaison.	Le Prince Joachim.	Reproche de trop de précipitation relativement à l'occupation d'Essen et de Werden	332
10081	11 avril. Le Malmaison.	Gaudin.	Note : ordre de soutenir le cours des fonds publics lors de la publication du budget	333
10082	11 avril. Le Malmaison.	Junot.	Importance attachée par l'Empereur à la répression d'une insurrection à Parme	333
10083	11 avril. Le Malmaison.	Le Prince Eugène.	Observations sur le chiffre du budget des dépenses de l'armée italienne	333
10084	11 avril. Le Malmaison.	Le même.	Mesures contre le commerce et les agents de la république des Sept-Iles	334
10085	11 avril. Le Malmaison.	Le Roi de Naples.	Critique de la marche du général Reynier. Ordre de nommer un commandant dans chaque Calabre	334
10086	11 avril. Le Malmaison.	Le même.	Nécessité d'établir des Français à Naples. Recommandation de tenir toujours les troupes réunies	335
10087	11 avril. Le Malmaison.	Le même.	Demande de détails sur le degré d'avancement du siége de Gaëte	337
10088	12 avril. Le Malmaison.	Talleyrand.	Ordre de porter plainte de la contrebande que le gouvernement suisse encourage	337
10089	12 avril. Le Malmaison.	Le Prince Eugène.	Avis : régiment sous les ordres du général Marmont non soldé depuis trois mois	338
10090	14 avril. Saint-Cloud.	Champagny.	Rapports à faire sur une traduction de Strabon et sur la manufacture de Sèvres	338
10091	14 avril. Saint-Cloud.	Mollien.	Demande au sujet d'une dette du royaume d'Italie, dont l'Empereur ne se rappelle pas l'origine	338
10092	14 avril. Saint-Cloud.	Lacépède.	Demande à faire pour savoir comment l'Espagne entend diriger une expédition contre le Portugal	339
10093	14 avril. Saint-Cloud.	Dejean.	Vues générales sur l'artillerie et les approvisionnements; nécessité d'activer la fabrication de fusils	339
10094	14 avril. Saint-Cloud.	Decrès.	Observations accompagnant l'envoi des instructions ci-après	342

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10095	....	.....	Annexe à la pièce précédente; projet d'instructions pour le capitaine Meyne.....	343
10096	14 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de se tenir en garde contre les médisances et les propos malicieux des Italiens.....	344
10097	14 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Réponse à faire aux plaintes des Italiens : charges de la France comparées à celles de l'Italie.....	344
10098	14 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Ordres au sujet de la réunion du pays vénitien au royaume d'Italie. Proclamation à faire.....	346
10099	14 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Reproche affectueux de trop travailler; temps à consacrer à la vice-reine et aux distractions intimes....	346
10100	15 avril. Saint-Cloud.	.....	Note : auditeurs chargés de recevoir aux Tuileries les pétitions adressées à l'Empereur.....	347
10101	15 avril. Saint-Cloud.	Gaudin.	Renseignements nécessaires pour former la liste des trente plus imposés dans chaque département....	348
10102	15 avril. Saint-Cloud.	Mollien.	Sommes à ne pas encaisser à Plaisance; nécessité d'y envoyer des fonds pour le solde en Italie.....	346
10103	15 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Emploi de sommes à recouvrer. Sacrifices consentis pour subvenir aux besoins de l'armée.....	349
10104	15 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Instructions et ordres relatifs à l'organisation des dépôts de l'armée de Naples.....	350
10105	16 avril. Saint-Cloud.	Mollien.	Demande d'états présentant la situation du trésor avec les charges et les ressources du budget.....	352
10106	16 avril. Saint-Cloud.	Dejean.	Inquiétudes au sujet des dépenses de l'administration de la guerre; demande d'un travail à ce sujet....	352
10107	16 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Joachim.	Reproche de paroles irréfléchies. Danger pour ce prince de se compromettre vis-à-vis de l'Allemagne.	353
10108	16 avril. Saint-Cloud.	Dejean.	Artillerie vénitienne donnée au royaume d'Italie; artillerie autrichienne réservée pour la France....	355
10109	17 avril. Saint-Cloud.	.....	Décret : hommage rendu à la mémoire de Duguesclin en la personne de Mme de Gesvres.....	355
10110	17 avril. Saint-Cloud.	Mollien.	Observations relatives à la distribution des fonds entre les services de l'état, pour le mois de mai.....	356
10111	17 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Rapports d'une lecture difficile; demande, pour plus de clarté, d'états divisés en colonnes.....	357
10112	20 avril. Paris.	Le Prince Eugène.	Affaires à confier à M. Dauchy. Défense de faire sortir la marine italienne.....	359
10113	20 avril. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Vive réponse à faire au landamman de la Suisse réclamant en faveur de contrebandiers.....	360
10114	21 avril. Paris.	Le Prince Eugène.	Refus de reconnaître la dette vénitienne que l'Empereur d'Autriche n'avait pas reconnue.....	360
10115	21 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Refus de rembourser des contributions payées par Venise. Sommes que doit restituer Marmont.....	361

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10116	21 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Intention de ne jamais donner à des Italiens de duchés en Italie. Arrangement à faire pour Guastalla.	361
10117	21 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre pour l'approvisionnement des principales places de la Dalmatie et surtout de Zara.....	362
10118	21 avril. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Conseil d'employer des Corses dans les Calabres. Observations sur différentes mesures.....	363
10119	21 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordres relatifs aux dépôts de l'armée de Naples; intention d'en former un corps respectable.....	364
10120	22 avril. Saint-Cloud.	Champagny.	Demande d'un rapport sur des travaux à Sainte-Geneviève, à Saint-Denis et à la barrière du Trône....	365
10121	22 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Eaux de Paris; décret à proposer pour l'établissement des fontaines et l'arrosement des rues.....	365
10122	22 avril. Saint-Cloud.	Crelet.	Produit de la régie des sels et tabacs en Piémont à consacrer à des travaux de routes.....	366
10123	22 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Affectation de fonds provenant du ministère de la police à divers travaux d'utilité publique à Paris.	367
10124	22 avril. Saint-Cloud.	Fouché.	Mécontentement à témoigner au général Menou pour des rapports qui ne devaient pas être imprimés...	367
10125	22 avril. Saint-Cloud.	Dejean.	Ordre d'envoyer des fusils à Mantoue et non à Ancône. Défense de modifier les pièces de 12.....	368
10126	22 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Note sur les salles d'armes dont l'établissement est fait avec trop de luxe.....	368
10127	22 avril. Saint-Cloud.	Berthier.	Ordre en prévision de la reprise des hostilités par suite des affaires de Cattaro.....	369
10128	22 avril. Saint-Cloud.	Decrès.	Mesures à prendre pour remplacer à la Martinique des officiers et des magistrats partisans des Anglais...	369
10129	22 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Villeneuve exilé en Provence. Témoignage de satisfaction à deux marins revenant d'Angleterre.....	370
10130	22 avril. Saint-Cloud.	Moncey.	Intention de venir en aide à la famille d'un lieutenant mort en faisant son devoir.....	371
10131	22 avril. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Communication régulière établie avec Naples. Ordres relatifs à l'armée de Naples et à ses dépôts.....	371
10132	23 avril. Saint-Cloud.	.....	Décision : réponse à Charles Filangieri demandant la décoration de la Légion d'honneur.....	373
10133	25 avril. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Justes réclamations de la princesse de Lucques : arrangement à faire en conséquence.....	373
10134	25 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	État prospère des finances italiennes. Secours attendu du vice-roi pour la Dalmatie et Cattaro.....	374
10135	25 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Rappel d'instructions pour les fortifications en Italie; autres projets désapprouvés.....	374
10136	25 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Bienveillance à montrer au pacha de Scutari. Opinion sur Dandolo et sur sa popularité.....	376

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10137	25 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Intention d'employer en Corse le bataillon brescian et des soldats tirés des dépôts italiens.....	376
10138	25 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Dispositions de la princesse Pauline à céder Guastalla au royaume d'Italie, moyennant indemnité.....	377
10139	25 avril. Saint-Cloud.	Lacépède.	Intention de réparer le château de Chambord et de la faire disposer pour recevoir cent élèves.....	377
10140	25 avril. Saint-Cloud.	Decrès.	Demande d'un état, par ports et par mois, des rations consommées depuis l'an XII.....	377
10141	25 avril. Saint-Cloud.	Dejean.	Intention de mettre à Wesel une garnison française, indépendante des autorités de Clèves.....	378
10142	26 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Joachim.	Avis des ordres donnés au sujet de l'établissement d'une garnison française à Wesel.....	379
10143	26 avril. Saint-Cloud.	Champagny.	Contestations entre le préfet et un adjoint à Dijon : limites à la subordination dans l'ordre civil.....	379
10144	26 avril. Saint-Cloud.	Mollien.	Ordre de refuser les ordonnances délivrées en payement de fournitures de fourrages.....	382
10145	26 avril. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Ordre de porter plainte à Rome d'une mesure propre à exciter le peuple contre les troupes françaises...	363
10146	26 avril. Saint-Cloud.	Dejean.	Ordre au général Travot de parcourir les îles d'Aix, de Ré et d'Oleron, afin d'assurer leur défense...	383
10147	26 avril. Saint-Cloud.	Mouton.	Mission aux îles d'Aix, de Ré et d'Oleron, pour renseigner particulièrement l'Empereur.....	384
10148	26 avril. Saint-Cloud.	Decrès.	Intention de préparer une expédition à Toulon pour conquérir la Sardaigne.....	384
10149	26 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de faire rédiger, pour les journaux, une relation de la mort de l'amiral Villeneuve.....	386
10150	26 avril. Saint-Cloud.	.....	Décision au sujet d'une demande du prince Ferdinand, duc de Wurtemberg.....	386
10151	26 avril. Saint-Cloud.	.....	Décision : renseignements demandés sur un prince allemand priant l'Empereur de protéger son fils..	387
10152	26 avril. Saint-Cloud.	.....	Décret : rente annuelle sur le royaume d'Italie accordée aux titulaires de fiefs vénitiens.....	387
10153	27 avril. Saint-Cloud.	Mollien.	Renseignements à donner sur l'emploi d'une somme payée chaque mois par l'Italie à la France.....	389
10154	27 avril. Saint-Cloud.	Decrès.	Succès à espérer de croisières composées de deux vaisseaux et d'une frégate.....	389
10155	27 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Fournitures de vivres à l'armée d'Italie; ordre de vérifier l'exactitude des comptes présentés.....	390
10156	27 avril. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Observations sur l'affaire de Cosenza. Utilité des colonnes mobiles; soldats à recruter en Corse.....	391
10157	27 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Satisfaction d'apprendre que les commissions militaires font bonne justice des brigands.....	392

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10158	28 avril. Saint-Cloud.	Lavallette.	Reproche de n'avoir pas consulté l'Empereur pour des conventions postales avec La Tour et Taxis...	393
10159	28 avril. Saint-Cloud.	Gaudin.	Bases d'un projet de décret à faire afin de régulariser des exercices arriérés.....	393
10160	28 avril. Saint-Cloud.	Mollien.	Évaluation des dépenses publiques pour les sept derniers mois de l'année 1806.....	395
10161	28 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Observations sur des états remis par le ministre; bases du service à régler avec la Banque.....	397
10162	28 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre d'inscrire comme ressources des sommes dues par le trésor italien à la France.....	399
10163	28 avril. Saint-Cloud.	Dejean.	Facilité pour les prisonniers anglais placés à Arras de s'échapper et de retourner chez eux.....	400
10164	28 avril. Saint-Cloud.	Lacuée.	Ordre d'examiner avec attention le compte des services de l'administration de la guerre.....	400
10165	28 avril. Saint-Cloud.	Dejean.	Observations sur ce même compte rendu des services de l'administration de la guerre.....	400
10166	28 avril. Saint-Cloud.	La Princesse Élisa.	Invitation à faire des propositions convenables pour la dotation du duché de Massa.....	405
10167	28 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Envoi des observations ci-après. Ordre de faire lever les bords de l'Isonzo et la carte du Milanais.....	405
10168	28 avril. Saint-Cloud.	.....	Note : observations sur un mémoire traitant de la défense de l'Isonzo.....	406
10169	28 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Dépenses indûment faites pour achat de bois. Travaux à presser à Palmanova et Osoppo.....	409
10170	28 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Mesures approuvées; décisions diverses. Titre de prince de Venise accordé au vice-roi.....	410
10171	28 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de faire connaître la compagnie chargée de fournir le pain à l'armée d'Italie.....	411
10172	28 avril. Saint-Cloud.	.....	Décision sur la proposition d'acheter Bagatelle pour en faire un rendez-vous de chasse.....	411
10173	29 avril. Saint-Cloud.	Delamalle.	Compliments adressés à cet avocat pour son éloge de Tronchet.....	411
10174	29 avril. Saint-Cloud.	Gaudin.	Demande d'une liste de candidats à des emplois à la Banque de France.....	412
10175	30 avril. Saint-Cloud	Lacépède.	Demande d'un relevé de tous les jeunes officiers qui sont membres de la Légion d'honneur.....	412
10176	30 avril. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre au général Molitor de ne pas disséminer ses troupes dans les îles de la Dalmatie.....	413
10177	30 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Instructions au sujet de Venise. Ordres pour les bataillons dalmates et pour Palmanova.....	413
10178	30 avril. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de former un équipage de chasse; utilité de cet exercice pour la jeunesse italienne.....	415

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10179	1er mai. Saint-Cloud.	Decrès.	Dispositions pour mettre les îles d'Aix, de Ré et d'Oleron en état de repousser les Anglais.....	415
10180	2 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision; intention de l'Empereur en retenant la solde des troupes qui sont en pays étranger.....	416
10181	2 mai. Saint-Cloud.	Berthier.	Ordres pour les cantonnements et la solde de l'armée en attendant l'issue des difficultés.....	417
10182	2 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision pour donner à la monnaie de Strasbourg des pièces autrichiennes au lieu de pièces russes....	418
10183	3 mai. Saint-Cloud.	Mollien.	Nécessité de distinguer les différentes masses qui se payent en même temps que la solde.....	418
10184	3 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision : indulgence de l'Empereur pour des officiers irlandais qui avaient déposé leurs épées....	419
10185	3 mai. Saint-Cloud.	Lacuée.	Formation de deux nouveaux régiments. Intention de conserver l'armée sur le pied de guerre.....	420
10186	4 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Travail sur la conscription fait par l'Empereur; hommes à réserver pour l'artillerie.....	421
10187	4 mai. Saint-Cloud.	Decrès.	Envoi des papiers de l'amiral Villeneuve pour en faire l'examen.....	422
10188	4 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre pour la solde du corps d'armée de Marmont; demande d'un état sur l'armée.....	422
10189	4 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Intention d'envoyer d'anciens gardes du corps de Louis XVI pour faire le service près du roi à Naples.	423
10190	5 mai. Saint-Cloud.	Clarke.	Réunion et formation à Chambéry de ces mêmes compagnies de gardes du corps.....	424
10191	5 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Nécessité de réunir au conseil pour présenter des réponses à des observations de l'Empereur.....	424
10192	6 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision au sujet du versement de quatre-vingt-sept millions par Vanlerberghe, Ouvrard, etc.....	425
10193	6 mai. Saint-Cloud.	Fouché.	Ordre de défendre toute publication qui servirait à donner de la renommée à un chef de brigands...	426
10194	6 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Plainte de la lenteur avec laquelle marchent les convois de la marine vénitienne.....	426
10195	6 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Avis au sujet de la fermeture des ports de Trieste et de Fiume aux pavillons russes et anglais.....	427
10196	6 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Recommandation d'envoyer par deux officiers l'ordre de l'Empereur pour l'occupation de Raguse.....	427
10197	6 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre pour la prise de possession de Raguse par des troupes sous le commandement de Lauriston....	428
10198	6 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Entente frauduleuse entre un commissaire des guerres et un fournisseur à Palmanova; plaintes.....	429
10199	6 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre pour l'armement et l'approvisionnement des places de la Dalmatie.....	429

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10200	6 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Observations relatives aux dépôts des corps de Naples destinés à former une armée	430
10201	6 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Division demandée au roi de Naples pour garder la côte depuis Piombino jusqu'aux frontières	431
10202	6 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Latitude laissée à l'égard des officiers français. Régiments napolitains à former et envoyer en France.	432
10203	6 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Mission du général Lemarois à Ancône. Ordre de faire occuper en même temps Civitá-Vecchia	432
10204	8 mai. Saint-Cloud.	Gaudin.	Ordre dans lequel il faut rédiger le compte général des contributions de la Grande Armée	434
10205	6 mai. Saint-Cloud.	Bérenger.	États remis au ministre Gaudin pour être rédigés dans la forme accoutumée. Renseignements	435
10206	6 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Commandement confié au général Lemarois, à Ancône, sous les ordres du vice-roi	435
10207	6 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision relative à l'embarquement du régiment d'Isembourg à Lyon	435
10208	7 mai. Saint-Cloud.	Gaudin.	Demande d'une note sur le produit que les salines de l'état rendent au trésor	436
10209	7 mai. Saint-Cloud.	Fouché.	Ordre de supprimer le 4e volume de Millot. Régiment de la Tour d'Auvergne à surveiller	437
10210	7 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Considérations sur Wesel; défense de cette place à augmenter successivement	437
10211	7 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision : il n'appartient qu'à l'Empereur de récompenser les braves	440
10212	8 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision sur la proposition d'employer d'autre bois que le noyer à la fabrication des fusils	440
10213	8 mai. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Ordre de prévenir que Trieste et Fiume seront occupées si la cour de Vienne manque à ses promesses.	441
10214	8 mai. Saint-Cloud.	Junot.	Vif reproche de la conduite tenue à l'égard de M. Nardon, préfet de Parme; torts à réparer	442
10215	9 mai. Saint-Cloud	Champagny.	Lettre à écrire à M. Nardon pour l'inviter à oublier la vivacité du général Junot	443
10216	9 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision relative à Mlle Contat, désirant quitter le théâtre et demandant une représentation à bénéfice.	444
10217	9 mai. Saint-Cloud.	Champagny.	Consentement à ce que l'arc de triomphe soit construit sur la place de l'Étoile et non à la Bastille	444
10218	9 mai. Saint-Cloud.	Mollien.	Observations portant sur la rédaction d'un rapport et d'états présentés par le ministre	444
10219	9 mai. Saint-Cloud	.....	Décision : refus de placer des officiers français dans le régiment d'Isembourg	445
10220	9 mai. Saint-Cloud	Berthier.	Permission d'étendre jusqu'à Wurzburg les cantonnements de la rive gauche du Danube	445

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10221	9 mai. Saint-Cloud	Le Prince Eugène.	Solde à payer sans délai au corps de Mormont; sollicitude pour ces soldats	446
10222	9 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Réponses diverses. Utile diversion de la marine vénitienne en Dalmatie	446
10223	9 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Renseignements à prendre sur la nature des réquisitions qui ont été faites par l'armée d'Italie	447
10224	11 mai. Saint-Cloud.	Fouché.	Mécontentement d'un article publié par M. Fiévée et concernant la famille Tascher	447
10225	11 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Affaire du préfet de Bologne et du cardinal Oppizzoni. Rivalité de Lagarde et de Guicciardi	448
10226	13 mai. Saint-Cloud.	Gaudin.	Observations sur l'état des fonds de la Grande Armée déposés à la caisse d'amortissement	449
10227	13 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Bavière.	Mesures ordonnées pour soulager la Bavière des charges que lui occasionne le séjour de l'armée	450
10228	13 mai. Saint-Cloud.	Lacuée.	Intention de confier à Lacuée la direction de la conscription et la présidence du comité des revues	451
10229	13 mai. Saint-Cloud.	Junot.	Avantages qui résultent des sévères exemples faits récemment à Parme	451
10230	13 mai. Saint-Cloud	Le Prince Eugène.	Envoi d'observations sur le budget italien de 1806. Cartes du pays de l'Isonzo à lever	451
10231	13 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Demande d'un état des sommes données pour payer les réquisitions faites dans les communes	452
10232	13 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Avis et ordres relatifs aux divisions qui sont en Italie et en Dalmatie	453
10233	13 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Défense de recruter les régiments français avec des Napolitains	454
10234	13 mai. Saint-Cloud.	Fouché.	Permission de revenir à Paris accordée à M. et Mme de Léon, sur la demande de Mme de Mortemart	455
10235	14 mai. Saint-Cloud	.....	Note pour des travaux de sculpture; projet d'élever quatre arcs de triomphe à Paris	455
10236	14 mai. Saint-Cloud.	Augereau.	Ordre de presser les magistrats de Francfort de payer les contributions qui ont été imposées à cette ville.	456
10237	16 mai. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Note à remettre au cardinal Caprara au sujet des prétentions du Saint-Siége sur la couronne de Naples.	456
10238	16 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de faire une demande pour la fermeture des ports de l'Espagne aux bâtiments suédois	458
10239	16 mai. Saint-Cloud.	Fesch.	Causes du rappel de cet ambassadeur: sa nomination prochaine à la dignité de primat de Germanie	459
10240	16 mai. Saint-Cloud.	L'Archevêque de Ratisbonne.	Réponse gracieuse à ce prince qui avait envoyé un de ses ouvrages à l'Empereur	459
10241	16 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de répandre la nouvelle que le czar a prescrit de remettre Cattaro aux Français	460

Digitized by Google

N° des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10242	16 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Lemarois chargé du commandement des troupes dans les états du Pape. Ordre relatif aux croisières....	460
10243	16 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Conseils pour l'organisation de la gendarmerie dans le royaume de Naples. Nouvelles.....	461
10244	17 mai. Saint-Cloud.	La Princesse Élisa.	Ménagements à garder dans diverses réformes relatives au clergé.....	462
10245	17 mai. Saint-Cloud.	Mouton.	Demande de renseignements sur les troupes et l'artillerie à l'île d'Aix; ordres pour la défense de l'île.	463
10246	17 mai. Saint-Cloud.	Decrès.	Réparations à faire à l'hôpital de l'île d'Aix. Avis de règlements non exécutés à Rochefort.....	465
10247	17 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Demande de projets pour diverses expéditions et pour un nouveau système de croisières.....	465
10248	17 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Nominations annulées par le prince Eugène; approbation donnée par l'Empereur à cette mesure.....	466
10249	19 mai. Saint-Cloud.	Mollien.	Ordre de désigner trois auditeurs pour suivre le travail des vérificateurs du trésor public.....	467
10250	19 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Instructions et ordres détaillés pour le siége de Gaëta et la répartition des troupes. Nouvelles.....	467
10251	20 mai. Saint-Cloud.	Champagny.	Missions à confier à des auditeurs attachés au ministère et à la section de l'intérieur.....	471
10252	21 mai. Saint-Cloud.	Fouché.	Demande de renseignements sur l'arrestation de M. de Vauban; observations sur ses mémoires.....	472
10253	21 mai. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Demande d'un rapport sur les moyens de soutenir l'influence française à Constantinople.....	472
10254	21 mai. Saint-Cloud.	Junot.	Reproche; invitation à se montrer plus conciliant vis-à-vis le préfet de Parme.....	473
10255	21 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Vues concernant l'institution d'un ordre en même temps religieux et politique à Naples.....	473
10256	21 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de retirer une partie des troupes qui sont dans la Pouille et de tenir un corps devant Gaëte.....	474
10257	21 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Noms de personnes qui se sont distinguées à faire connaître. Nouvelles politiques.....	475
10258	23 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Observations sur un rapport relatif à Venloo; travaux à faire au fort Saint-Michel.....	475
10259	23 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Observations sur un rapport relatif aux fortifications de Kehl.....	477
10260	23 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision: refus d'augmenter la garnison de Flessingue, l'air y étant mauvais.....	479
10261	23 mai. Saint-Cloud.	Decrès.	Ordre de prescrire l'exercice à boulets dans toutes les rades.....	479
10262	25 mai. Saint-Cloud.	Champagny.	Auditeurs à désigner pour recueillir les plaintes suscitées par les réquisitions militaires.....	480

Digitized by Google

N° des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10263	24 mai. Saint-Cloud.	Mollien.	Avis d'un retard dans les opérations de trésorerie relatives aux dépenses de l'armée en Italie.....	480
10264	24 mai. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Note à remettre au cardinal Caprara : exposé des griefs contre la cour de Rome.....	481
10265	24 mai. Saint-Cloud.	La Princesse Élisa.	Ordre de réunir au domaine tous les biens des couvents. Lettres pour le Pape et l'archevêque de Lucques..	483
10266	....	Le Pape.	Annexe à la pièce précédente : représentations au sujet des troubles de Lucques.....	484
10267	....	L'Archevêque de Lucques.	Deuxième annexe : invitation à conjurer les désordres que le bref du Pape peut causer à Lucques.....	484
10268	24 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Plaintes sur l'administration en Italie; services en souffrance depuis quatre mois.....	486
10269	24 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Instructions et ordres relatifs à la Dalmatie; mouvements des Russes en Valachie peu à craindre....	486
10270	24 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Conseil de ne point ajouter foi aux démonstrations des Napolitains; caractère et préjugés de ce peuple...	488
10271	24 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de tenir le maréchal Masséna devant Gaëte et d'y faire faire le service du siége en règle.....	489
10272	25 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Importance de la place de Cassel; demande de projets de fortification pour cette ville.....	490
10273	26 mai. Saint-Cloud.	.....	Ordre : gratifications accordées aux principaux artistes du Théâtre-Français et de l'Opéra.....	491
10274	26 mai. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Menaces à faire à Rome relativement à certaines prières et à des menées sourdes.....	492
10275	26 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision au sujet d'une décoration donnée par le roi de Prusse sans l'agrément de l'Empereur.....	492
10276	26 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision sur un projet de décret relatif au recrutement du régiment d'Isembourg.....	492
10277	26 mai. Saint-Cloud.	Portalis.	Envoi d'un projet de décret sur le clergé d'Italie; ordre de le rédiger en termes convenables.....	493
10278	26 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Demandes de mémoires et de notes sur différentes positions et différentes routes de la Dalmatie.....	493
10279	26 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Demande d'un compte détaillé de tout ce qui a été dépensé pour le service de l'armée d'Italie.....	494
10280	26 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de remplacer sur-le-champ les Sages de Bologne.....	495
10281	26 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Ordre d'envoyer au cabinet de l'Empereur tous les journaux et tout ce qui se publie à Naples.....	495
10282	26 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Ordre pour l'inspection des dépôts en Italie et la réforme des soldats impropres au service.....	496
10283	27 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordres relatifs au camp d'Istrie; lits à remplacer par des hamacs.....	496

Digitized by Google

N° des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10284	27 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Observations sur des états de revues; l'Empereur y remarque des hommes ni habillés ni armés.....	497
10285	27 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Impossibilité d'envoyer à Naples un plus grand nombre de troupes; situation politique.....	498
10286	28 mai. Saint-Cloud.	L'Électeur de Bade.	Compliments au sujet de la formation d'un nouveau ministère.....	499
10287	28 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Note pour l'augmentation des régiments de carabiniers et de cuirassiers; dépense à calculer.....	499
10288	28 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision : réponse à un magistrat offrant une partie de son traitement en don patriotique.....	500
10289	28 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision : mesures contre des missionnaires de Gênes prêchant contre le Gouvernement.....	500
10290	29 mai. Saint-Cloud.	Gaudin.	Recherches à faire sur des individus qui touchent des rentes viagères dont les titulaires sont morts.....	501
10291	30 mai. Saint-Cloud.	.....	Décret rendu dans l'intention de protéger les cultivateurs victimes de l'usure des Juifs.....	502
10292	30 mai. Saint-Cloud.	Mollien.	Dispositions en conséquence d'un excédant de huit millions dans la caisse de l'armée d'Italie.....	504
10293	30 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Ordres concernant la cavalerie de l'armée d'Italie et les dépôts de l'armée de Naples.....	505
10294	30 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Réponse à des observations du vice-roi sur la comptabilité de l'armée d'Italie.....	506
10295	30 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Instructions pour la formation d'un régiment dalmate et le choix des officiers.....	507
10296	30 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Éloge du maréchal Jourdan. Ordre de charger Masséna de diriger le siége de Gaëte.....	508
10297	31 mai. Saint-Cloud.	Mollien.	Demande de différentes pièces relatives à la situation des finances et au service de l'armée.....	508
10298	31 mai. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Observations sur un projet d'arrangement pour les affaires d'Allemagne.....	508
10299	31 mai. Saint-Cloud.	Dejean.	Vues générales sur l'établissement des arsenaux et sur la fabrication des armes en France.....	510
10300	31 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Projet de faire jeter des ponts de radeaux à Borgoforte et à Strasbourg.....	512
10301	31 mai. Saint-Cloud.	Decrès.	Ordre au préfet maritime de Toulon de préparer l'expédition de Sardaigne pour la fin de septembre..	513
10302	31 mai. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Recommandations au sujet du remplacement du préfet de Bologne.....	514
10303	31 mai. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Conseil de soulager les finances de Naples en renvoyant une partie de l'armée.....	514
10304	31 mai. Saint-Cloud.	Le même.	Précautions et habitudes à prendre pour se mettre à l'abri des tentatives d'assassinat.....	517

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10305	31 mai. Saint-Cloud.	.....	Décision sur un rapport relatif au bronze nécessaire pour fondre des bouches à feu à Gênes.....	518
10306	1er juin. Saint-Cloud.	Dejean.	Observations sur un travail du général Gassendi relatif au matériel de l'artillerie.....	519
10307	1er juin. Saint-Cloud.	Lemarois.	Ordre de prendre le commandement d'Ancône, de mettre le port et les forts en état de défense.....	521
10308	3 juin. Saint-Cloud.	La Princesse Auguste.	Lettre affectueuse au sujet d'un voyage du prince Eugène; distractions à prendre.....	522
10309	3 juin. Saint-Cloud.	Lemarois.	Conduite approuvée. Recommandation de bien tenir ses soldats et de réprimer les abus.....	522
10310	3 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordres pour les opérations en Dalmatie. Importance de la presqu'île de Sabioncello.....	523
10311	3 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Conseil de retenir à Naples Jourdan et Reynier; caractère et cupidité de Masséna.....	525
10312	3 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Observations sur les discours de Rœderer et du roi; absence de sens politique reprochée.....	526
10313	3 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Envoi d'un mémoire des relations extérieures sur les armes de Naples.....	527
10314	5 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Institution des duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo; autres fiefs à créer; effets du Code civil.....	527
10315	5 juin. Paris.	.....	Réponse de l'Empereur à l'ambassadeur extraordinaire de la Sublime Porte.....	529
10316	5 juin. Paris.	.....	Réponse aux ambassadeurs des états de Hollande : Louis Bonaparte proclamé roi.....	530
10317	5 juin. Saint-Cloud.	Le Sénat.	Message annonçant l'élévation du prince Louis Bonaparte au trône de Hollande.....	531
10318	5 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Message : duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo érigés en fiefs pour Talleyrand et Bernadotte.....	532
10319	5 juin. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Ordre d'annoncer au Grand Pensionnaire l'arrivée du nouveau roi de Hollande; réception à préparer...	533
10320	6 juin. Saint-Cloud.	Champagny.	Demande d'une note présentant l'état du travail de la colonne en bronze d'Austerlitz.....	534
10321	6 juin. Saint-Cloud.	.....	Note sur les formalités à prescrire pour le payement des rentes viagères.....	534
10322	6 juin. Saint-Cloud.	Dejean.	Intention d'indemniser les propriétaires qui ont fourni des chevaux pour la Grande Armée.....	534
10323	6 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Nouvelles probablement fausses. Demande de renseignements. Faiblesse de Molitor à Spalatro.....	535
10324	6 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Formation d'un camp à Dernis. Ordre à Molitor pour la répartition de ses troupes.....	536
10325	6 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Instructions pour l'expédition de Sicile; conseil de ne pas la diriger en personne.....	536

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10326	6 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Échec devant Gaëte imputable à la mauvaise direction du siége; ordres	540
10327	6 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Énumération des munitions et des bouches à feu existant dans le royaume de Naples	541
10328	6 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Hollande.	Réponse à différentes notes. Formule du serment que l'on doit prêter au roi de Hollande	541
10329	7 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Vues de l'Empereur pour une répartition des troupes dans le royaume de Naples	542
10330	7 juin. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Renseignements insuffisants; demande d'un état exact de l'armée prussienne	544
10331	7 juin. Saint-Cloud.	Berthier.	Avis de la restitution de Cattaro par les Russes; ordre pour faire occuper cette ville le plus tôt possible	545
10332	7 juin. Saint-Cloud.	Mouton.	Ordres concernant la mission de ce général à l'île d'Aix et le long des côtes de l'Océan	545
10333	7 juin. Saint-Cloud.	Junot.	Précautions à prendre pour la santé des troupes. Permission de venir à Paris	546
10334	7 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Bavière.	Promesse de concours pour les négociations de la Bavière avec les cabinets de Berlin et de Vienne	547
10335	7 juin. Saint-Cloud.	Decrès.	Conjectures sur l'arrivée d'une escadre à la Martinique et sur la direction suivie par Lhermite	547
10336	7 juin. Saint-Cloud.	.....	Décision au sujet d'une protestation de la Bavière contre le projet de la Prusse de garder Anspach	548
10337	8 juin. Saint-Cloud	Le Roi de Wurtemberg.	Réponse à ce prince réclamant contre le séjour des troupes françaises dans ses états	548
10338	9 juin. Saint-Cloud.	Champagny.	Époque fixée pour les fêtes qui doivent célébrer le retour de la Grande Armée	549
10339	9 juin. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Résumé des instructions à rédiger pour le général Sébastiani, ambassadeur à Constantinople	549
10340	9 juin. Saint-Cloud.	.....	Observations sur les fortifications de Mayence, de Cassel et de Roremonde	551
10341	9 juin. Saint-Cloud.	Decrès.	Ordre à Allemand de se tenir prêt à protéger l'entrée d'une escadre attendue à Rochefort	553
10342	10 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de faire prendre possession de Civitá-Vecchia par le général Doheme	553
10343	10 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Approbation d'un projet pour la formation d'un camp à Montechiaro	554
10344	10 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Refus de consentir à la suppression de l'université de Padoue	554
10345	10 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Étonnement au sujet des dépenses considérables de l'armée; demande d'un état justificatif	555
10346	11 juin. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Note à rédiger pour dévoiler la politique de la Russie soutenant les Serviens contre la Porte	555

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10347	11 juin. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Plaintes à faire à Berlin au sujet d'un article de la *Gazette de Baireuth*.....	557
10348	11 juin. Saint-Cloud.	Berthier.	Ordre de mettre en liberté les prisonniers autrichiens, à la nouvelle de l'évacuation de Cattaro.....	557
10349	11 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Observations sur des états de l'ordonnateur de l'armée d'Italie; dilapidations évidentes.....	558
10350	11 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Urgence d'armer les îles de Cherso et d'Osero. Mission à confier à des conseillers d'état.....	560
10351	11 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre pour la prise de possession de Cattaro. Lauriston nommé gouverneur de l'Albanie et de Raguse.	561
10352	11 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Mauvaise direction du siége de Gaëte. Ordre d'envoyer les troupes neuves en Calabre et non à la tranchée.	564
10353	12 juin. Saint-Cloud.	Lemarois.	Reproche de n'avoir pas arrêté le cardinal Ruffo. Avis et ordres concernant Naples et la Dalmatie.....	565
10354	12 juin. Saint-Cloud.	.....	Décision : rigueurs à exercer contre des prêtres accusés de complicité avec le brigand Maino.....	565
10355	12 juin. Saint-Cloud.	.....	Décision sur une lettre des religieux de Terre-Sainte implorant la protection de l'Empereur.....	566
10356	12 juin. Saint-Cloud.	Lebrun.	Assurance d'entière confiance, et satisfaction de la conduite de l'architrésorier à Gênes.....	566
10357	13 juin. Saint-Cloud.	Berthier.	Dépenses considérables de Marmont; ordre de faire vérifier la comptabilité de son corps d'armée....	566
10358	13 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Argent à faire rentrer au trésor. Exagération dans les évaluations de dépenses.....	567
10359	13 juin. Saint-Cloud.	La Princesse Élisa.	Conduite à tenir à l'égard de l'archevêque de Lucques, continuant ses intrigues avec Rome.....	567
10360	13 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Reproche de trop de faiblesse. Ordre de faire arrêter des Corses qui ont été employés par les Anglais...	568
10361	13 juin. Saint-Cloud.	.....	Décision ordonnant de suspendre des démolitions dans le domaine de Marly.....	569
10362	14 juin. Saint-Cloud.	Champagny.	Mécontentement à témoigner au préfet de Rouen pour des désordres qui ont eu lieu au théâtre.....	569
10363	14 juin. Saint-Cloud.	Dejean.	Plainte de ne plus recevoir un extrait de la correspondance des généraux avec le ministre de la guerre..	569
10364	14 juin. Saint-Cloud.	Decrès.	Urgence de faire passer des secours à la Martinique avant que cette île soit attaquée par les Anglais..	570
10365	14 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Demande d'une note indiquant la force de différents bâtiments italiens.....	571
10366	14 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Observations sur un état des dépenses de l'armée italienne; dépenses retranchées.....	571
10367	14 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Demande de détails sur le voyage du vice-roi en Istrie; attente de mémoires sur la Dalmatie.....	572

N° des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10368	14 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de tenir le corps de Marmont toujours rassemblé; avis de dispositions relatives aux troupes....	572
10369	14 juin. Saint-Cloud.	Decrès.	Mission pour le capitaine Daugier à Venise et dans les ports d'Istrie et de Dalmatie.....	573
10370	15 juin. Saint-Cloud.	.....	Note au sujet de la Fête-Dieu célébrée à Turin le jeudi, malgré le concordat.....	573
10371	15 juin. Saint-Cloud.	.....	Décision sur la proposition de vendre des armes qui encombrent l'arsenal de Douai.....	574
10372	17 juin. Saint-Cloud.	Fouché.	Ordre de retenir M. d'Oubril à Strasbourg, et de faire quelques difficultés pour son entrée en France....	574
10373	18 juin. Saint-Cloud.	Berthier.	Explication à donner à l'Autriche au sujet des armements commencés à Palmanova.....	575
10374	18 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Avis divers. Refus de s'occuper des demandes de M. Lagarde, qui doit rester à Venise.....	575
10375	18 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de faire réparer la citadelle de Monfalcone; demande de projets de fortification pour Osoppo....	576
10376	18 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Conseil de se procurer de l'argent en ouvrant un emprunt en France ou en Hollande.....	576
10377	19 juin. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Déclarations que doit faire M. Alquier à Rome au sujet des affaires temporelles et spirituelles.....	577
10378	19 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Réponse à une lettre d'Ali-Pacha; promesse de protection et de secours.....	577
10379	19 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre d'instruire le vice-roi et Lauriston des dispositions du nouveau pacha de Bosnie.....	578
10380	19 juin. Saint-Cloud.	.....	Décision accordant à deux Anglais, amis du docteur Jenner, la permission de retourner à Londres...	579
10381	20 juin. Saint-Cloud.	Mollien.	Mécontentement de ce que la Banque refuse d'escompter les traites des douanes.....	579
10382	20 juin. Saint-Cloud	Le Sultan Selim.	Conseil d'écarter l'intervention étrangère et de rappeler les grandes familles moldaves et valaques...	580
10383	20 juin. Saint-Cloud.	.....	Décision accordant à Alexandre Hamilton la permission de retourner en Angleterre.....	581
10384	20 juin. Saint-Cloud.	Fouché.	Ordre de protéger le voyage d'un mameluk envoyé de Smyrne près de l'Empereur.....	581
10385	20 juin. Saint-Cloud.	Dejean.	Permission aux préfets d'accorder, pendant la moisson, des congés aux compagnies de réserve.....	582
10386	20 juin. Saint-Cloud.	Lemarois.	Ordre de chasser d'Ancône les soldats du Pape, s'ils refusent d'obéir au commandant français.....	582
10387	20 juin. Saint-Cloud.	Lauriston.	Lauriston nommé commandant général de Raguse et de l'Albanie; avis divers.....	582
10388	20 juin. Saint-Cloud.	Decrès.	Ordre de prendre des mesures pour intercepter des bâtiments anglais à l'embouchure de la Seine....	583

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10380	20 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de traiter comme pays vénitien des possessions dépendantes des comtés de Gorits et de Gradisca.	583
10390	21 juin. Saint-Cloud.	Lauriston.	Ordre de correspondre avec Lemarois à Ancône, et de surveiller la Servie et les provinces voisines...	584
10391	21 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Documents dont le prince n'aurait pas dû autoriser la publication. Nécessité d'imprimer peu	585
10392	21 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de s'emparer d'Ostie et d'empêcher l'introduction des marchandises anglaises par le Tibre.....	585
10393	21 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Destination de plusieurs régiments sortis de l'armée de Naples et recrutés dans le royaume d'Italie...	586
10394	21 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Refus d'accorder aucun avancement aux officiers du génie avant la prise de Gaete	586
10395	21 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Fin des difficultés relatives à Cattaro. Disposition du Czar et de l'Angleterre à traiter.....	587
10396	21 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Arrivée de lord Yarmouth pour traiter de la paix; la Sicile, principale difficulté	587
10397	22 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de faire placer des monuments commémoratifs sur divers champs de bataille en Italie.....	588
10398	22 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Éloge du capitaine Jacob. Répugnance des Français à reconnaître la suprématie napolitaine.....	588
10399	22 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Refus du Saint-Siége de reconnaître le roi de Naples; exemples donnés par Saint-Louis et Charles-Quint.	588
10400	22 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Vif mécontentement des articles de Rœderer, publiés dans le *Journal de Paris*.....	589
10401	22 juin. Saint-Cloud.	Berthier.	Ordre d'employer activement les officiers qui ont obtenu très-jeunes la Légion d'honneur.....	590
10402	22 juin. Saint-Cloud	Dejean.	Observations et envoi d'un travail sur la marche de la Grande Armée à sa rentrée en France.....	590
10403	23 juin. Saint-Cloud	Lavallette.	Manière dont le service des estafettes devrait être organisé.....	591
10404	23 juin. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Réponse à M. de Wintzingerode au sujet d'accès communs par le Wurtemberg, Bade, la Bavière...	592
10405	23 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Conseil à M. de Masserano de renforcer les possessions espagnoles menacées par les États-Unis...	593
10406	24 juin. Saint-Cloud	.....	Décision favorable à une demande de Picard désirant rétablir provisoirement la salle de la rue Favart..	593
10407	24 juin. Saint-Cloud	Fouché.	Ordre d'enrôler dans l'armée des jeunes gens qui ont causé des désordres au théâtre de Rouen.....	594
10408	24 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre d'intercepter et de copier les lettres chiffrées d'un archevêque envoyé de Rome à Dresde.....	594
10409	24 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Avis et ordres divers. Recommandations pour la descente en Sicile et le siége de Gaete	594

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10410	24 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Plainte des tentatives de Rœderer pour attirer à Naples les employés et artistes les plus distingués de Paris.	595
10411	25 juin. Saint-Cloud.	Champagny.	Note : rivalités entre le préfet et le général Menou, à Turin, à l'occasion de la Fête-Dieu.....	596
10412	25 juin Saint-Cloud.	.....	Décret pour la construction d'une façade monumentale au palais du Corps législatif.....	597
10413	25 juin. Saint-Cloud.	Gaudin.	Ordre de réclamer un vase d'émeraude pris dans le trésor de Gênes en 1798.....	598
10414	25 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Hollande.	Demande de renseignements sur le produit de plusieurs colonies hollandaises; avis.....	598
10415	25 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Justice des réclamations faites par le trésor à M. Bignami, impliqué dans l'affaire Ardant.....	598
10416	26 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Ordres relatifs à des approvisionnements. Refus de renforcer les troupes du général Saint-Cyr.....	599
10417	26 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Demande d'un millier de conscrits pour compléter les régiments italiens qui sont en France.....	600
10418	26 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Ordres à donner et mesures à prendre pour envoyer des renforts au général Lauriston.....	601
10419	27 juin. Saint-Cloud.	Dejean.	Observations diverses sur un projet de fortifications pour la place de Peschiera.....	602
10420	27 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre à Molitor de mettre à la disposition du pacha de Bosnie de la poudre et des munitions.....	608
10421	27 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre à ce prince d'envoyer de jeunes aides de camp faire la campagne sous Lauriston.....	608
10422	28 juin. Saint-Cloud.	.....	Décision permettant à un prisonnier anglais d'aller étudier en Angleterre des procédés de fabrication.	609
10423	28 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Dispositions générales; état défensif et offensif des troupes françaises à Raguse et à Cattaro.....	609
10424	28 juin. Saint-Cloud.	Le même.	Intention d'employer dans le Montenegro la Garde italienne, qui n'a pas encore fait la guerre.....	614
10425	28 juin. Saint-Cloud.	Berthier.	Ordre à un jeune officier récemment décoré de se rendre en Dalmatie.....	615
10426	29 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Plainte de tentatives faites pour attirer à Naples des acteurs et des actrices de Paris.....	615
10427	29 juin. Saint-Cloud.	La Reine de Hollande.	Réponse à une demande de la reine sollicitant la commutation d'une peine.....	616
10428	30 juin. Saint-Cloud.	Le Roi de Hollande.	Impossibilité de secourir le trésor hollandais. Conseil de créer un impôt sur les rentes.....	616
10429	30 juin. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de tenir armées les places d'Italie pendant le séjour de la Grande Armée en Allemagne.....	616
10436	30 juin. Saint-Cloud.	Berthier.	Mécontentement d'une demande faite au grand maître des forêts du roi de Wurtemberg.....	617

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10431	1er juillet. Saint-Cloud.	Berthier.	Observation au sujet de décorations données par le roi de Bavière	617
10432	2 juillet. Saint-Cloud.	Daru.	Défense d'envoyer en Italie un portrait de l'Empereur peint par David	617
10433	2 juillet. Saint-Cloud.	Champagny.	Conditions spéciales exigées dans la construction d'un pont excluant l'idée d'une œuvre monumentale	618
10434	2 juillet. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Remise d'Anspach à la Bavière. Conditions pour un arrangement avec le Saint-Siége	618
10435	2 juillet. Saint-Cloud.	.....	Note au sujet d'une revendication des châsses conservées dans la cathédrale de Tournay	619
10436	3 juillet. Saint-Cloud.	Montalivet.	Envoi de différents projets pour les routes de Parme et de Plaisance à la Méditerranée	620
10437	3 juillet. Saint-Cloud	Fouché.	Ordre pour établir à Compiano une prison d'état semblable à celle de Fenestrelle	620
10438	3 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre au général Morand de faire juger les Corses amnistiés qui ont de nouveau servi les Anglais	621
10439	3 juillet. Saint-Cloud.	Dejean.	Poudre à faire confectionner. Ordre de mettre en état le fort de Bardi et la citadelle de Plaisance	621
10440	3 juillet. Saint-Cloud.	Decrès.	Demande d'une note sur le moyen d'avoir, après la paix, une flotte de 85 vaisseaux	622
10441	3 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décret pour la suppression de l'ordre des Jésuites dans les états de Parme	623
10442	3 juillet. Saint-Cloud	Le Prince Eugène.	Mauvaises mesures prises pour les fournitures militaires en Dalmatie; dilapidations à prévenir	624
10443	3 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre à Molitor de dégager Lauriston, qui s'est laissé entourer par les Monténégrins	625
10444	3 juillet. Saint-Cloud	Le Roi de Hollande.	Impossibilité de venir en aide au trésor de Hollande; ressources à chercher dans le royaume	625
10445	3 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision : refus d'augmenter l'armée de huit nouveaux régiments	626
10446	3 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre au sujet des accusations portées contre le général Lechi, à Naples	626
10447	3 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre d'empêcher les journaux italiens de parler du mouvement des escadres	626
10448	4 juillet. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Note relative aux négociations avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Autriche et l'Allemagne	627
10449	5 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Instructions accompagnant l'envoi d'un décret sur les fortifications en Italie	630
10450	5 juillet. Saint-Cloud	Le Roi de Naples.	Reproche de gouverner trop doucement les Napolitains; conseils pour des mesures énergiques	631
10451	5 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Recommandation de ne plus envoyer en France les galériens de Naples	632

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10452	5 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision : refus de décorer M. Bauder pour des découvertes applicables à l'hydraulique.....	632
10453	6 juillet. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Ordre de faire prendre possession de la principauté de Bénévent.....	632
10454	6 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de faire prendre possession de la principauté de Guastalla ; avis divers.....	633
10455	6 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Décisions diverses ; autorisation de compléter un régiment avec des recrues napolitaines.....	633
10456	6 juillet. Saint-Cloud.	Dejean.	Arrêts à infliger au colonel Darricau pour avoir traité sans ordre avec un officier prussien.....	634
10457	7 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision relative au rétablissement d'un pont enlevé par un débordement du Rhin.....	634
10458	7 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision relative à la démission d'un conservateur des forêts.....	635
10459	7 juillet. Saint-Cloud.	Berthier.	Présents à faire aux officiers et administrateurs autrichiens qui ont soigné les blessés français.....	635
10460	7 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre pour le payement de dix mille quintaux de blé expédiés en Dalmatie.....	635
10461	7 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Envoi de Marmont en Dalmatie pour y commander l'armée ; troupes à ses ordres.....	636
10462	7 juillet. Saint-Cloud.	Marmont.	Instructions : importance de la place de Zara ; urgence de dégager Raguse et Lauriston.....	637
10463	8 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décret : réorganisation du Prytanée militaire placé dans les attributions du ministre de la guerre...	638
10464	8 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordre de se rendre à Venise, d'inspecter l'arsenal et d'envoyer des secours à Raguse.....	639
10465	8 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Demande d'un état du mouvement des hôpitaux d'Istrie pendant les mois de mai et de juin.....	641
10466	8 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de veiller à l'instruction des divisions de réserve de chasseurs et dragons de l'armée de Naples.	641
10467	8 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Décisions et avis divers. Conseils pour la formation d'une armée napolitaine.....	642
10468	8 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Hollande.	Question sur les chances de réussite d'une expédition pour reprendre Surinam et le Cap.....	643
10469	9 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision : refus de remettre en vigueur les lois de l'an IV sur la responsabilité civile des communes.	643
10470	9 juillet. Saint-Cloud.	Mollien.	Note : renseignements à donner au prochain conseil sur divers objets de finances.....	644
10471	9 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision au sujet d'une évasion de forçats napolitains à Pontremoli.....	645
10472	9 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision : indulgence pour des jeunes gens arrêtés à la suite de troubles au théâtre de Rouen.....	646

Digitized by Google

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10473	9 juillet. Saint-Cloud.	.....	Note concernant l'organisation de quatre régiments d'éclaireurs.....	646
10474	9 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Ordres pour la réunion d'une division de réserve dite de Dalmatie.....	648
10475	10 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décret : formation, pour l'Italie, de deux troupes d'acteurs français sous la direction de Mme Raucourt...	649
10476	10 juillet. Saint-Cloud.	Berthier.	Solde à payer aux troupes; indemnités à donner aux habitants des bords de l'Inn et de l'Isar.....	651
10477	11 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision au sujet d'un prêtre qui a renoncé à ses fonctions et qui demande à contracter mariage.....	651
10478	11 juillet. Saint-Cloud.	Berthier.	Ordre concernant la cavalerie de réserve du maréchal Lefebvre et des généraux Broussier et Leval.....	652
10479	11 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Ordres divers en conséquence des dispositions arrêtées pour porter l'armée au complet.....	653
10480	11 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Hollande.	Réponse à différentes demandes. Conseil de ne point prendre de mesures précipitées.....	655
10481	12 juillet. Saint-Cloud.	Champagny.	Observation sur le budget de Parme, dont le chiffre est trop élevé; mission de M. Dauchy.....	656
10482	12 juillet. Saint-Cloud.	Fouché.	Ordre au sujet d'agents autrichiens qui ont pénétré en France et en Italie.....	656
10483	12 juillet. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Nouvelles à publier pour dévoiler les projets de la Russie sur Constantinople; ordres divers.....	657
10484	12 juillet. Saint-Cloud.	Dejean.	Ordre à donner pour les mouvements de troupes en deçà du Rhin; avis.....	658
10485	12 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Recommandation de tenir les troupes bien organisées et prêtes à marcher en cas de guerre.....	658
10486	12 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre pour des mesures sévères à Civitá-Vecchia en cas de difficultés avec le Gouvernement romain...	659
10487	12 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Rappel des troupes italiennes qui sont dans le royaume de Naples; camp à établir à Montechiaro.....	660
10488	12 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Situation de l'Empereur au point de vue militaire; nécessité de rappeler ses troupes de Naples.....	660
10489	13 juillet. Saint-Cloud.	Gaudin.	Envoi de notes sur la contrebande à Gênes; mesures à prendre.....	662
10490	13 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince électoral de Bade.	Plainte des intrigues qui ont lieu à la cour de Bade pour intercepter les lettres de famille.....	662
10491	13 juillet. Saint-Cloud.	La Princesse Stéphanie de Bade.	Recommandation d'aimer le prince son époux et de se conformer aux habitudes du pays.....	663
10492	13 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Avis et ordres. Question sur la possibilité de lever en Italie des régiments d'éclaireurs.....	664
10493	13 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Observation au sujet d'un bataillon figurant pour la première fois sur des états.....	665

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10494	13 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Conseil de suivre les usages de la cour impériale pour le service des dames de la vice-reine	665
10495	13 juillet. Saint-Cloud.	.....	Observations dictées par l'Empereur sur le grand projet de fortifications de Wesel	665
10496	13 juillet. Saint-Cloud.	Dejean.	Plainte d'un mouvement ordonné sans avoir pris les ordres de l'Empereur	667
10497	13 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre au général Dupont de se rendre à Cologne pour se réunir au corps du maréchal Ney	668
10498	15 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision sur différentes demandes adressées par la princesse de Lacques	668
10499	15 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Nouvelles des négociations avec l'Angleterre. Instructions pour le siége de Gaete et la Sicile	669
10500	16 juillet. Saint-Cloud.	Fouché.	Accident arrivé par la faute d'un cocher; ordre de faire arrêter et punir le coupable	670
10501	16 juillet. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Avis à donner au général Vial des démarches faites pour le recrutement des régiments suisses	670
10502	16 juillet. Saint-Cloud.	Berthier.	Projet de traité de la Confédération du Rhin à faire accepter avant le retour de la Grande Armée	671
10503	16 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Ordre de lever les obstacles qui s'opposent au recrutement des régiments en Suisse	672
10504	16 juillet. Saint-Cloud.	Soult.	Retour de l'armée différé de quelques jours pour appuyer des arrangements en Allemagne	672
10505	16 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Refus de nommer des généraux de brigade à un grade supérieur	672
10506	16 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Observations au sujet de pièces envoyées par le vice-roi pour justifier la consommation des troupes	673
10507	16 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Ordre de faire punir d'une manière éclatante les complices des cruautés de la reine de Naples	673
10508	16 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision sur une question relative au service funèbre et à l'inhumation des morts	674
10509	17 juillet. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Demande d'un prompt rapport sur une affaire intéressant la grand'mère de la princesse Auguste	674
10510	17 juillet. Saint-Cloud.	Dejean.	Ordres pour fortifier les principaux débouchés par lesquels on peut pénétrer dans le pays vénitien	674
10511	17 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Changements à faire à un travail sur la composition définitive de l'armée italienne	676
10512	17 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Observations sur un état de situation des divisions militaires	677
10513	18 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision ordonnant de faire exécuter les mesures de sûreté prises à l'égard des étrangers	678
10514	18 juillet. Saint-Cloud.	Dejean.	Ordres relatifs à l'organisation et à la répartition de l'artillerie française en Italie	678

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10515	18 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Recommandation de ne laisser en Istrie aucun dépôt d'armes dont l'ennemi pourrait s'emparer.....	681
10516	18 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Avis et ordres concernant les opérations militaires en Dalmatie.....	681
10517	18 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Hollande.	Troupes à mettre à la disposition du Murat pour prendre possession du duché de Bentheim.....	682
10518	18 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision : congé de huit jours accordé à des soldats pour visiter leurs familles.....	682
10519	19 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision permettant à lord Shaftesbury de quitter Lyon pour venir résider à Paris.....	683
10520	19 juillet. Saint-Cloud.	Berthier.	Broussier envoyé dans le Friaul. Nouvelles de la Dalmatie; débarquement des Anglais à Ste-Euphémie.	683
10521	19 juillet. Saint-Cloud.	Lemarois.	Ordre de faire une reconnaissance le long des côtes jusqu'aux frontières de Naples.....	684
10522	19 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Défaite certaine des Anglais qui ont débarqué. Moment à saisir pour enlever Gaete.....	684
10523	19 juillet. Saint-Cloud.	Berthier.	Accusé de réception d'un rapport sur la bataille d'Austerlitz.....	685
10524	20 juillet. Saint-Cloud.	Dejean.	Observations sur la place de Wesel; son système de fortification et de défense.....	685
10525	20 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Observations semblables sur la place de Juliers; plan de la citadelle à modifier.....	687
10526	20 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Réflexions sur le système militaire des places fortes de la Belgique.....	689
10527	20 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Demande de rapports et de plans sur la position de Stevensweert.....	691
10528	20 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Signature de la paix avec la Russie; ordres pour des envois à Raguse; avis à donner aux Russes.....	692
10529	21 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Dispositions de la Russie à l'égard de Naples. Négociations avec l'Angleterre. Attente de nouvelles...	694
10530	21 juillet. Saint-Cloud.	Berthier.	Condition de la paix avec la Russie. Demande d'avis sur les mouvements ordonnés aux troupes.....	695
10531	21 juillet. Saint-Cloud	Le Prince Eugène.	Lettres à expédier à l'amiral russe dans l'Adriatique; ordres divers et instructions.....	695
10532	21 juillet. Saint-Cloud.	Brune.	Mécontentement de ce qu'on a laissé débarquer à Calais, sans ordre, un secrétaire interprète russe...	697
10533	21 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Joachim.	Réponses diverses. Consentement à un échange de sénatorerie avec le maréchal Soult.....	698
10534	21 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Hollande.	Réponse à des plaintes et à des demandes d'argent; impossibilité d'en fournir.....	698
10535	21 juillet. Saint-Cloud.	Le même.	Mécontentement des ordres du roi sur Flessingue et des mesures prises sans avis de l'Empereur.....	699

Digitized by Google

Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAGES
	1806.			
10536	21 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Effet produit à Londres par le traité avec la Russie; armements à presser avec vigueur.....	699
10537	22 juillet. Saint-Cloud.	Champagny.	Ordre pour la réunion d'une assemblée des Juifs notables; commissaires désignés.....	700
10538	22 juillet. Saint-Cloud.	.....	Annexe à la pièce précédente : Questions à faire à l'assemblée des Juifs.....	701
10539	22 juillet. Saint-Cloud.	Decrès.	Ordre de notifier dans tous les ports de l'Empire le traité entre la France et la Russie.....	702
10540	23 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Envois de poudre et d'effets d'habillement à faire pour l'armée de Naples.....	702
10541	23 juillet. Saint-Cloud.	.....	Décision fixant l'époque où la frégate *la Caroline* devra être mise à l'eau.....	703
10542	24 juillet. Saint-Cloud.	Gaudin.	Envoi d'un travail sur les finances italiennes; ordre de l'étudier avec soin.....	703
10543	24 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince Eugène.	Dépenses trop considérables de Dandolo en Dalmatie; ordre à ce sujet.....	704
10544	24 juillet. Saint-Cloud.	Le Roi de Naples.	Fâcheuse direction des opérations militaires à Naples; espoir dans la lenteur des Anglais.....	704
10545	24 juillet. Saint-Cloud.	Talleyrand.	Ordre de recommander à M. de la Rochefoucauld d'être plus circonspect en délivrant des passe-ports....	705
10546	24 juillet. Saint-Cloud.	Le Prince électoral de Bade.	Satisfaction d'apprendre le rétablissement de l'Électeur. Conseil d'étudier l'art de gouverner.....	705

FIN DE LA TABLE DU DOUZIÈME VOLUME.

00568010

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google